Digitized by Google

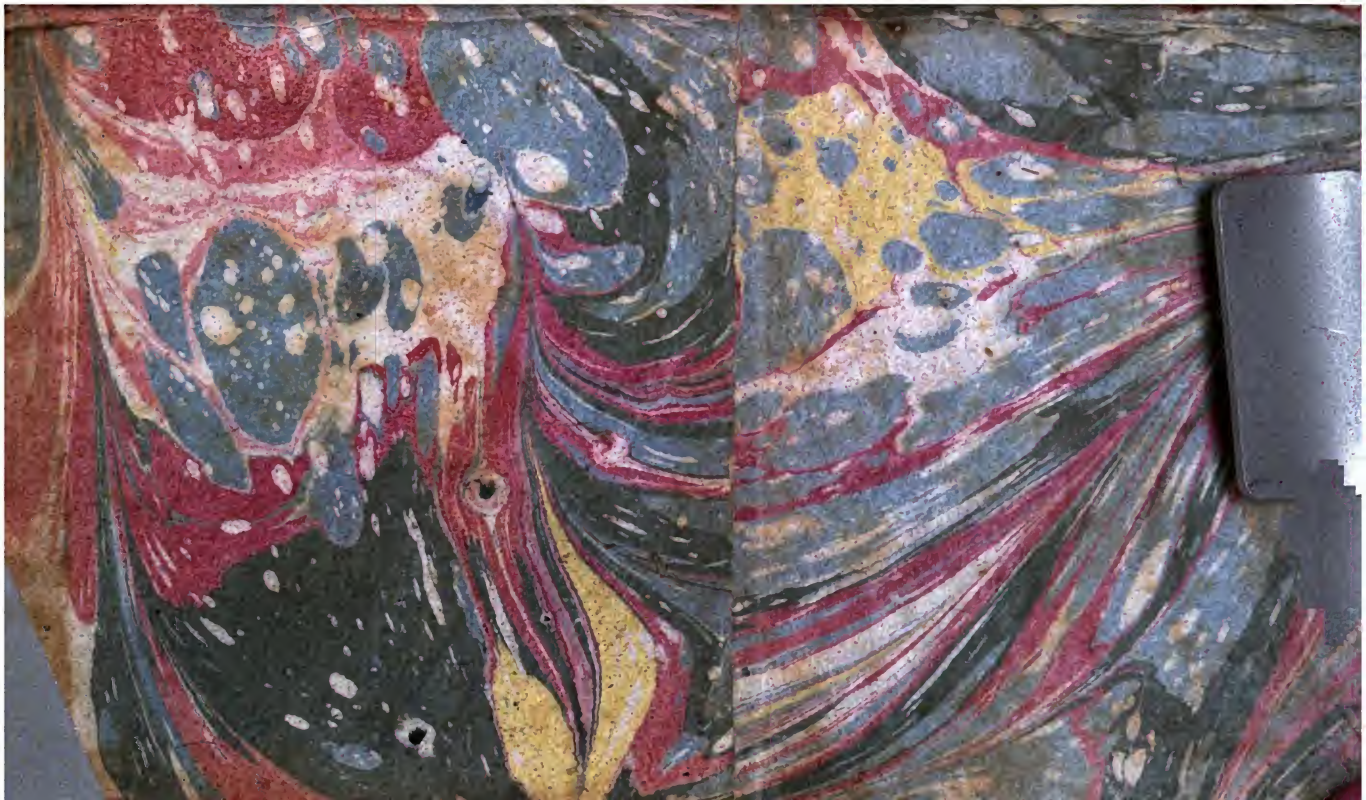

H. Eccl. 374-Fleury
13

Digitized by Google

<36635642500018

<36635642500018

Bayer. Staatsbibliothek

Digitized by Google

H. E.
222. a.

H. Eccl. 374.

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

Par M. FLEURY, *Prêtre, Prieur, d'Argenteüil, & Confeſſeur du Roy.*

TOME TREIZIÉME.

Depuis l'an 1053. *juſqu'à l'an* 1099.

Revû, & corrigé par l'Auteur.

A PARIS,

RUE ST. JACQUES.

Chez PIERRE-JEAN MARIETTE, aux Colonnes d'Hercules.

M. DCC. XLI.

Avec Approbation, & Privilege du Roy.

Digitized by Google

Bayerische
Staatsbibliothek
München

Digitized by Google

DISCOURS
SUR
L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE

Depuis l'an 600. jusqu'à l'an 1100.

LES beaux jours de l'égliſe ſont paſſez : mais Dieu n'a pas rejetté ſon peuple, ni oublié ſes promeſſes. Regardons avec crainte les tentations dont il a permis que ſon égliſe fût attaquée pendant les cinq ſiecles qui ont ſuivi les ſix premiers ; & conſidérons avec actions de graces les moïens qu'il a emploïez pour la ſoûtenir. Ce ſont des objets dignes de notre attention.

I. Inondation des barbares.

Rome idolâtre, ſoüillée de tant de crimes & enyvrée du ſang de tant de martyrs, devoit être punie, & la vengeance divine devoit éclater ſur elle, à la face de toutes les nations. Saint Jean l'ayant appris de JESUS-CHRIST même, avoit dépeint dans ſon Apocalypſe, par des images affreuſes, la chûte de cette nouvelle Babylone. L'exécution ſuivit en ſon temps : Rome ceſſa d'être la capitale de l'empire, depuis que Conſtantin en eut transferé le ſiege à Bizance : & depuis que l'empire fut partagé, les empereurs d'Occident réſiderent à Ravanne, à Millan, & par tout ailleurs qu'à Rome. Ainſi elle perdit peu à peu ſon éclat, ſes richeſſes, ſon peuple. Nous avons vû la triſte peinture qu'en faiſoit ſaint Gregoire. Cependant elle fut priſe

Mœurs des Chr. c. 56.

Apocal. XVII. XVIII.

Hiſt. liv. XXV. *n.* 40.

Digitized by Google

Hom. 18. in Ezech. & pillée plusieurs fois par les barbares, qui ravagerent & mirent en piéces tout l'empire d'Occident. Or je compte cette inondation des barbares pour la premiere tentation exterieure de l'église, depuis les persécutions des empereurs payens.

Car ces barbares, dans les commencemens de leurs courses, rempliſſoient tout de sang & de carnage ; brûloient les villes entieres ; massacroient les habitans, ou les emmenoient esclaves ; jettoient par-tout la terreur & la desolation. Les persécutions les plus cruelles sous l'empire Romain, n'étoient ni continuelles, ni universelles, & il restoit un peuple de payens, de même langue & de même nation que les Chrétiens. Ils les écoutoient souvent, & se convertiſſoient de jour en jour. Mais où il ne reste plus d'hommes, il n'y a plus d'égliſes. Et comment convertir des brutaux toûjours armez, toûjours courans au pillage, & dont on n'entend pas la langue ?

De plus, ces barbares qui ruinerent l'empire Romain, étoient ou payens ou hérétiques : ensorte que même après les premieres fureurs, quand ils furent assez apprivoisez avec les Romains pour s'entendre l'un l'autre, & se parler de sang froid, les Romains leur étoient toûjours odieux, par la diverſité de religion. Vous avez vû la cruelle persécution des Vandales en Afrique.

Hiſt. liv. XXX. n. 9. 10. &c.

Ces barbares, il est vrai, se convertirent ; les uns plûtôt, les autres plûtard ; & dans leur converſion, Dieu ne fit pas moins éclater sa miséricorde, que dans la punition des Romains il avoit signalé sa juſtice. Mais les barbares en devenant Chrétiens ne quitterent pas entierement leurs anciennes mœurs : ils demeurerent la plûpart legers, changeans, emportez,

Mœurs Chrét. c. 57.

Digitized by Google

agiſſant plus par paſſion que par raiſon. Vous avez vû quels Chrétiens c'étoient que Clovis & ſes enfans. Ces peuples continuoient dans leur mépris pour les lettres & pour les arts, ne s'occupant que de la chaſſe & de la guerre. De-là vint l'ignorance, même chez les Romains leurs ſujets. Car les mœurs de la nation dominante prévalent toûjours, & les études languiſſent, ſi l'honneur & l'interêt ne les ſoûtiennent.

II. Chûte des études.

Nous voyons la décadence des études dans les Gaules dès la fin du ſixiéme ſiecle, c'eſt-à-dire environ cent ans après l'établiſſement des Francs. Nous en avons un exemple ſenſible dans Gregoire de Tours. Il reconnoît lui-même qu'il avoit peu étudié la grammaire & les lettres humaines; & quand il ne l'avoueroit pas, on le verroit aſſez. Mais le moindre défaut de ſes écrits eſt le ſtyle; on n'y trouve ni choix de matieres, ni arrangement. C'eſt confuſément l'hiſtoire eccléſiaſtique & la temporelle: ce ſont la plûpart de petits faits de nulle importance, & il en releve ſouvent des circonſtances baſſes & indignes d'une hiſtoire ſerieuſe. Il paroît crédule juſqu'à l'excès ſur les miracles.

J'attribue ces défauts à la mauvaiſe éducation plûtôt qu'au naturel; autrement, il faudroit dire que pendant pluſieurs ſiecles il ne ſeroit preſque pas né d'homme qui eût un ſens droit & un jugement exact. Mais les meilleurs eſprits ſuivent aiſément les préjugez de l'enfance & les opinions vulgaires, quand ils ne ſont pas exercez à raiſonner, & ne ſe propoſent pas de bons modeles. Les études ne tomberent donc pas entierement avec l'empire Romain, la religion les conſerva: mais il n'y eut plus que les eccléſiaſtiques qui étudierent, & leurs études furent groſſieres & imparfaites. Je parle des ſciences hu-

Hiſt. liv. XL. n. 7.

Tom. 6. Con. p. 681. maines ; car pour les dogmes de la religion, ils suivoient l'autorité certaine de l'écriture & de la tradition des peres. Le pape Agathon le témoigne dans la lettre dont il chargea ses légats pour le sixiéme concile. Nous ne les envoïons pas, dit-il, par la confiance que nous avons en leur sçavoir. Car comment pourroit-on trouver la science parfaite des écritures, chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, & gagnent à grande peine leur subsistance chaque jour par leur travail corporel ? Seulement nous gardons avec simplicité de cœur la foi que nos peres nous ont laissée.

Dans les siecles suivans, les homme les plus éclairez comme Bede, Alcuin, Hincmar, Gerbert, se sentoient du malheur des temps : voulant embrasser toutes les sciences, ils n'en approfondissoient aucune, & ne sçavoient rien exactement. Ce qui leur manquoit le plus étoit la critique pour distinguer les piéces fausses des véritables. Car il y avoit dès lors quantité d'écrits *st. liv. x. n. 8.* fabriqués sous des noms illustres, non-seulement par des hérétiques, mais par des catholiques, & même à bonne intention. J'ai marqué que Virgile de Thapse avoüe lui-même avoir emprunté le nom de saint Athanase, pour se faire écouter des Vandales Ariens. Ainsi quand on n'avoit pas les actes d'un martyr pour lire au jour de sa fête, on en composoit les plus vraisemblables ou les plus merveilleux que l'on pouvoit ; & par-là l'on croïoit entretenir la piété des peuples. Ces fausses légendes furent principalement fabriquées à l'occasion des translations de reliques, si fréquentes dans le neuviéme siecle.

On faisoit aussi des titres, soit à la place des véritables que l'on avoit perdus, soit absolument supposez : comme la fameuse donation

Digitized by Google

de Conſtantin, dont on ne doutoit pas en France au neuviéme ſiecle. Mais de toutes ces piéces fauſſes, les plus pernicieuſes furent les décretales attribuées aux papes des quatre premiers ſiecles, qui ont fait une playe irréparable à la diſcipline de l'égliſe, par les maximes nouvelles qu'elles ont introduites touchant les jugemens des évêques & l'autorité du pape. Hincmar, tout grand canoniſte qu'il étoit, ne put jamais démêler cette fauſſeté : il ſçavoit bien que ces décretales étoient inconnues aux ſiécles précedens, & c'eſt lui qui nous apprend quand elles commencerent à paroître : mais il ne ſçavoit pas aſſez de critique pour y voir les preuves de ſuppoſition, toutes ſenſibles qu'elles ſont, & lui-même allegue ces décretales quand elles lui ſont favorables.

Hiſt. liv. LI. n. 14.

Hiſt. liv. XLIV. n. 22.

Un autre effet de l'ignorance eſt de rendre les hommes crédules & ſuperſtitieux, faute d'avoir des principes certains de créance & une connoiſſance exacte des devoirs de la religion. Dieu eſt tout-puiſſant, & les ſaints ont un grand crédit auprès de lui ; ce ſont des véritez qu'aucun catholique ne conteſte : donc je dois croire tous les miracles qui ont été attribuez à l'interceſſion des ſaints. La conſéquence n'eſt pas bonne. Il faut en examiner les preuves ; & d'autant plus exactement, que ces faits ſont plus incroïables & plus importans. Car aſſurer un faux miracle, ce n'eſt rien moins, ſelon ſaint Paul, que porter faux témoignage contre Dieu, comme remarque très-judicieuſement S. Pierre Damien. Ainſi loin que la pieté engage à les croire legerement, elle oblige à en examiner les preuves à la rigueur. Il en eſt de même des révélations, des apparitions d'eſprits, des opérations du démon, ſoit par le miniſtere des ſorciers ou autrement : en un mot de tous les faits

1. Cor. IV. 15. Pet. Dam. vitæ S. Domin. Loric. n. 1.

Digitized by Google

surnaturels : quiconque a du bon sens & de la religion, doit être très-réservé à les croire.

C'est par cette raison que j'ai rapporté très-peu de ce nombre infini de miracles, que racontent les auteurs de ces siecles moins éclairez. Il m'a paru que chez eux le goût du merveilleux l'emportoit sur celui du vrai ; & je ne voudrois pas répondre qu'en quelques-uns il n'y eût des motifs d'interêt, soit d'attirer des offrandes par l'opinion des guérisons miraculeuses, soit de conserver les biens des églises, par la crainte des punitions divines. Car c'est à quoi tendent la plûpart des histoires rapportées dans les recueils de miracles de saint Martin, de saint Benoît, & des autres saints les plus fameux. Comme si ceux qui sont saints pour avoir mépriſé les richesses sur la terre, étoient devenus intereſſez dans le Ciel, & employoient leur crédit auprès de Dieu pour se venger de ceux qui pilloient les trésors de leurs églises.

III. Menaces & promesses temporelles.

Je vois bien le principal motif qui engageoit à relever avec tant de soin ces prétendus miracles. On vouloit retenir au moins, par la crainte des peines temporelles, ceux qui étoient peu touchez des éternelles : mais on ne s'appercevoit pas que c'étoit introduire une erreur dangereuse, en raisonnant sur ce faux principe que Dieu punit ordinairement les méchans en cette vie. C'étoit ramener les Chrétiens à l'état de l'ancien testament, où les promesses & les menaces étoient temporelles. C'étoit exposer au mépris l'autorité de la religion, dont on prétendoit appuyer ces menaces ; puisqu'elles étoient souvent démenties par l'experience, & que l'on voyoit tous les jours les usurpateurs des biens de l'église demeurer impunis & vivre dans une santé & une prosperité parfaite.

1. Civit. c. 8. Aussi n'étoit-ce pas la doctrine de l'antiquité

éclairée, & S. Augustin a prouvé solidement le contraire. Il a plû, dit-il à la divine providence de préparer à l'avenir des biens pour les justes, dont les injustes ne joüiront point ; & pour les impies des maux, dont les bons ne seront point tourmentez. Mais quant à ces biens & ces maux temporels, il a voulu qu'ils fussent communs aux uns & aux autres : afin que l'on ne desire pas trop ardemment des biens que l'on voit aussi entre les mains des méchans, & que l'on ne fasse rien de honteux, pour éviter des maux que les bons mêmes souffrent le plus souvent. Et encore : Si tout péché étoit maintenant puni d'une peine manifeste, on croiroit que rien ne seroit réservé au dernier jugement ; & si Dieu ne punissoit maintenant aucun péché évidemment, on croiroit qu'il n'y auroit point de providence. De même pour les biens de cette vie, si Dieu ne les donnoit à quelques-uns de ceux qui les demandent, il sembleroit que ces biens ne dépendroient pas de lui : & s'il les donnoit à tous ceux qui les demandent, nous croirions ne le devoir servir que pour ces récompenses, & au lieu d'être pieux ; nous serions avares.

Il montre ensuite que les plus gens de bien ne laissent pas de commettre des péchez, pour lesquels ils méritent des peines temporelles ; & qu'il y a une autre raison pour les faire souffrir en cette vie, comme Job, afin qu'ils connoissent le fond de leur cœur, & qu'ils apprennent par experience, s'ils aiment Dieu par une piété sincere & desintéressée. Il enseigne aussi que Dieu récompense en cette vie les vertus purement humaines, comme celles des anciens Romains, parce qu'il ne leur réserve point d'autre récompense. Enfin il ajoûte : Nous apprenons maintenant à souffrir patiemment les maux que souffrent même les bons, & à ne pas beaucoup

C. 9.

v. Civ. c. 13.

xx. liv. c. 2.

estimer les biens que les méchans mêmes obtiennent. Ainsi Dieu nous donne une instruction salutaire, en nous cachant sa justice. Car nous ne sçavons par quel jugement de Dieu cet homme de bien est pauvre, & ce mechant riche ; pourquoi l'innocent est condamné & le criminel absous. Que si cette absurdité, pour ainsi dire, avoit toûjours lieu en cette vie, on y pourroit trouver quelque raison de justice : mais il arrive souvent du mal aux méchans & du bien aux bons, ce qui rend les jugemens de Dieu plus impénétrables.

Steph. Ep. 5. Hist. liv. XLIII. n. 17.

Il semble qu'on eût oublié cette doctrine, quand les évêques & les papes mêmes employoient si hardiment les promesses temporelles, pour engager les princes à les proteger ; comme entre autres le pape Etienne II. dans la lettre écrite aux François au nom de saint Pierre. Ces promesses & ces menaces peuvent en imposer quelque temps à des ignorans : mais quand ils voïent qu'elles sont sans effet, comme il arrive le plus souvent, elles ne font propres qu'à les scandaliser & à ébranler leur foi, les faisant douter de la solidité des promesses & des menaces qui regardent l'autre vie. Cependant on a continué jusques dans les derniers siecles à suivre cette vieille prévention ; & je ne puis assez m'étonner qu'un homme aussi éclairé que le cardinal Baronius, releve avec tant de soin les mauvais succès arrivez aux ennemis de l'église, particulierement du saint siege, comme autant de punitions divines, & les avantages des princes pieux comme des preuves qu'ils soûtenoient la bonne cause. Toutefois la vérité de l'histoire l'oblige souvent à recourir à la profondeur des jugemens de Dieu, pour sauver les disgraces arrivées aux plus zelez Catholiques, & il ne s'apperçoit pas qu'une preuve

Digitized by Google

qui n'eſt pas toujours concluante, ne l'eſt jamais.

IV. Reliques.

Je reviens aux effets de l'ignorance & de la crédulité mal reglée. Il faut y compter la facilité à recevoir des reliques, dont l'examen demande à proportion du jugement & de la précaution, comme celui des miracles. Il eſt certain en général que les reliques des ſaints méritent d'être honorées; & vous en avez vû la pratique dès les premiers ſiecles de l'égliſe, dans les actes des martyrs les plus authentiques & dans les écrits des peres. Souvenez-vous entre autres de ce que dit ſaint Auguſtin des reliques de ſaint Etienne & des mirales qui s'y faiſoient. Mais il témoigne que dès ſon temps on débitoit de fauſſes reliques; & il n'eſt pas toûjours aiſé de les diſtinguer des vraies. On ne s'y ſeroit jamais trompé, ſi on avoit toûjours gardé la ſage précaution de ne point toucher aux ſepulchres des ſaints, & de laiſſer leurs corps entiers bien avant dans la terre, comme ſont encore à Rome ceux des ſaints Apôtres; & vous avez vû avec quelle fermeté ſaint Gregoire refuſa à l'Imperatrice même, le chef de ſaint Paul. On ſe contentoit alors d'envoyer pour reliques, ou des linges qui avoient touché les ſépulchres des ſaints, ou des tapis qui les avoient couverts, ou qui avoient couvert leurs autels.

Moeurs. Chr. c. 22.

III. *Epiſt.* 30.

Ce fut en Orient que l'on commença à transferer & à diviſer les reliques, & ce fut l'occaſion des impoſtures. Car pour aſſurer des reliques, il eût fallu les ſuivre exactement depuis leur origine, & connoître toutes les mains par leſquelles elles avoient paſſé: ce qui n'étoit pas ſi difficile dans les commencemens. Mais après pluſieurs ſiecles il fut bien plus aiſé d'en impoſer, non-ſeulement au peuple, mais aux évêques devenus moins éclairez & moins attentifs; & depuis que l'on eut établi la regle de ne point

Digitized by Google

consacrer d'églises ni d'autels sans reliques, la nécessité d'en avoir fut une grande tentation de ne les pas examiner de si près. L'interêt d'attirer des offrandes & des pélerinages, qui enrichissoient les villes, fut encore dans la suite une tentation plus grossiere.

Je ne prétens pas par ces reflexions générales rendre suspecte aucune relique en particulier : je sçai qu'il y en a plusieurs de très-certaines : sçavoir celles des saints patrons de chaque ville, qui y sont morts & qui ont toujours été honorez depuis : comme à Paris saint Denis, saint Marcel, sainte Genevieve. Car encore qu'elles ayent été transferées du temps des Normans, on ne les a jamais perduës de vuë. Pour les autres, j'en laisse l'examen à la prudence de chaque évêque ; & je dis seulement, que cet examen doit être plus rigoureux a l'égad de celles qui, après avoir été cachées pendant plusieurs siecles, n'ont paru que dans des temps d'ignorance, ou que l'on prétend avoir été apportées de fort loin, sans que l'on sçache ni comment elles en sont venuës, ni comment elles avoient été conservées. Je crois toutefois que Dieu qui, connoît le fond des cœurs, ne laisse pas d'avoir agréable la dévotion des peuples, qui nayant intention que de l'honorer en ses saints, révérent de bonne foi les reliques exposées depuis plusieurs siecles à la veneration publique.

Il faut donc distinguer ce qui est de la foi catholique, sçavoir l'utilité de l'interceſſion des saints & de la vénération de leurs reliques, d'avec les abus que l'ignorance & les passions humaines y ont joint : non-seulement en se trompant dans le fait, & honorant comme reliques ce qui ne l'étoit pas : mais s'appuyant trop sur les vraies reliques ; & les regardant comme des moyens infaillibles d'attirer sur les particuliers,

& sur les villes entieres, toutes sortes de bénédictions temporelles & spirituelles. Quand nous aurions les saints mêmes vivans & conversans avec nous, leur présence ne nous seroit pas plus avantageuse que celle de JESUS-CHRIST. Or il dit expressément dans l'évangile : Vous direz au pere de famille : Nous avons bû & mangé avec vous, & vous avez enseigné dans nos places. Et il vous dira : Je ne sçai qui vous êtes. L'utilité des reliques est donc de nous faire souvenir des saints, & nous exciter à l'imitation de leurs vertus : autrement, la présence des reliques ni des lieux saints ne nous sauvera pas, non plus que les Juifs, à qui le prophete reprochoit, qu'ils se confioient en des paroles de mensonges, en disant : Le temple du Seigneur, le temple du Seigneur, sans corriger leurs mœurs.

Luc. XIII. 26.

Jerem. VII. 4.

V. Pélerinages. *Moeurs. Chrét. n.* 44.

Les pélerinages furent une suite de la vénération des lieux saints & des reliques, principalement avant l'usage de les transferer. Ils étoient plus faciles sous l'empire Romain, par le commerce continuel des provinces : mais ils ne laisserent pas d'être très-fréquens sous la domination des barbares, depuis que les nouveaux roïaumes eurent pris leur consistance. Je crois même que les mœurs de ces peuples y contribuerent : car ne s'occupant que de la chasse & de la guerre, ils étoient dans un continuel mouvement. Ainsi les pélerinages devinrent une dévotion universelle des peuples & des rois, du clergé, des évêques, & des moines. Jose dire que c'étoit préferer un petit accessoire à l'essentiel de la religion, quand un évêque quittoit son diocèse pendant des années entieres, pour aller de l'extrémité de la France ou de l'Angleterre à Rome, ou même à Jerusalem ; quand des abbez ou des moines sortoient de leurs retraites ; quand des femmes, ou même des religieuses, s'ex-

Bonif. Ep. 105. *hist. liv.* XLII. *n.* 35.

posoient à tous les périls de ces grands voïages. Vous avez vû par les plaintes de S. Boniface, les accidens déplorables qui en arrivoient. Il y avoit sans doute plus à perdre qu'à gagner, & je regarde ces pélerinages indiscrets, comme une des sources de relâchement de la discipline; aussi s'en plaignoit-on dès le commencement du neuviéme siecle. Mais ce fut principalement la pénitence qui en souffrit. Auparavant on enfermoit les pénitens dans les diaconies, ou d'autres lieux près de l'église, pour y vivre recueillis & éloignez des occasions de rechûte. Vous l'avez vû dans le sacramentaire attribué à saint Gelase & dans une lettre du pape Gregoire III. mais depuis le huitiéme siecle on introduisit tout le contraire pour pénitence, en ordonnant aux plus grands pécheurs de se bannir de leur païs, & passer quelque temps à mener une vie errante, à l'exemple de Caïn. On vit bien-tôt l'abus de cette pénitence vagabonde; & dès le temps de Charlemagne, on défendit de souffrir davantage ces hommes affreux, qui sous ce prétexte couroient par le monde nuds & chargez de fers: mais l'usage continua d'imposer pour pénitence quelque pélerinage fameux; & ce fut le fondement des croisades.

Conc. Cabil. 813. c. 40. Hist. liv. XLVI. n. 5. V. Morin. pœnit. v. c. 15. Hist. liv. XXX. n. 42. Greg. Ep. 2. ad. Leon. Hist. liv. XLII. n. 9. Morin. lib. VII. c. 15. Capit. Aquisg. an. 789. c. 77. Sup. liv. XLIV. n. 46.

VI. Superstitions.

L'abus dans la vénération des reliques dégénera en superstion: mais l'ignorance du moïen âge en attira de plus manifestes; comme cette divination nommée le sort des saints, dont Gregoire de Tours rapporte tant d'exemples, & avec un serieux à persuader qu'il y croyoit; comme ces épreuves nommées le jugement de Dieu, soit par l'eau, soit par le feu, soit par le combat singulier, qu'Agobard condamnoit si fortement; mais qu'Hincmar soûtenoit, & qui furent en usage si long-temps; comme l'astrologie à laquelle on voit qu'ils croïoient, princi-

Hist. liv. XXX. n. 1. Greg. v. hist. c. 14. hist. liv. XXXIV. n. 31. hist. liv. XLVI. n. 48. liv. L. n. 22.

Digitized by Google

palement aux effets des éclipſes & des cometes. Ces ſuperſtions dans le fond étoient des reſtes du paganiſme, comme d'autres plus manifeſtement criminelles, condamnées dans les conciles du même temps. En général le plus mauvais effets des mauvaiſes études eſt de croire ſçavoir ce que l'on ne ſçait point. C'eſt pis que la pure ignorance, puiſque c'eſt y ajoûter l'erreur & ſouvent la préſomption.

VII. Etat de l'Orient.

Je n'ai parlé juſques ici que de l'Occident : mais l'égliſe orientale eut auſſi ſes tentations. L'empire Grec ne fut pas entierement détruit ; mais il fut réduit à des bornes bien étroites, d'un côté par les conquêtes des Arabes Muſulmans, de l'autre par celles de divers Scythes, entre autres des Bulgrares & des Ruſſes. Ces deux derniers peuples ſe firent chrétiens, & leur domination produiſit à peu près les mêmes effets que celle des autres barbares ſeptentrionaux : mais les Muſulmans prétendoient convertir les autres, & prenoient pour prétexte de leurs conquêtes le zele d'établir leur religion par toute la terre. Ils ſouffroient à la vérité les chrétiens : mais ils emploïoient pour les pervertir tous les moïens poſſibles ; excepté la perſécution ouverte, en cela même plus dangereux que les payens. D'ailleurs leur religion a quelque choſe de ſpécieux. Ils ne prêchent que l'unité de Dieu & l'horreur de l'idolâtrie ; & ils ont imité pluſieurs pratiques du Chriſtianiſme, la priere à certaines heures réglées, le jeûne d'un mois, les pélerinages. Enfin, leur indulgence pour la pluralité des femmes & des concubines, attire les hommes ſenſuels. Ils emploïerent entre autres un artifice extrêmement pernicieux au Chriſtianiſme. La Syrie étoit pleine de Neſtoriens, l'Egypte d'Eutyquiens ; les unes & les autres ennemis des patriarches de C. P. des em-

pereurs qu'ils regardoient comme leurs persécuteurs. Les Musulmans profiterent de cette division ; protegeant les hérétiques, & abbaissant les catholiques qui leur étoient suspects, par leur attachement à l'empereur de C. P. d'où leur vint le nom de Melquites : c'est-à-dire en Arabe, royaux ou imperiaux. C'est par là que ces hérésies si anciennes subsistent encore ; & que les Chrétiens d'Orient ont des évêques & des patriarches de ces differentes sectes, Melquites, Nestoriens, Jacobites, qui sont les Eutyquiens.

Par ces divers moyens les Musulmans, sans exterminer absolument le Christianisme, diminuerent extrêmement le nombre des vrais Chrétins, & les réduisirent à une grande ignorance, par la servitude qui leur ôtoit le courage & les commoditez d'étudier. Le changement de langue y contribuoit L'Arabe étant la langue des maîtres, devint celle de tout l'Orient, comme elle est encore : le Grec ne fut conservé que par la religon & chez les Melquites seulement : car les Nestoriens faisoient leur service en Syriaque, & les Jacobites en Cophte ou ancien Egyptien. Ainsi comme tous les livres ecclésiastiques ou profanes étoient en Grec, il fallut les traduire, ou apprendre cette langue ; ce qui rendit les études bien plus difficiles. De-là vient qu'incontinent après la conquête des Musulmans, nous perdons de vûë ces anciennes égliſes d'Egypte, de Palestine, de Syrie, autrefois si florissantes ; & que faute d'écrivains, je n'ai pû vous en marquer la suite comme dans les siecles précédens. L'Histoire d'Eutyquius patriarche d'Alexandrie est une preuve de de ce que j'avance. Il l'a écrite en Arabe, quoiqu'il fût Melquite ; & on y voit tant de fables & si peu d'exactitude, même dans les faits de son temps,

qu'elle marque assez l'imperfection des études de ces pauvres Chrétiens. Elles s'affoiblirent notablement même chez les Grecs, soit par le commerce avec les barbares leurs voisins, soit par la domination des empereurs ignorans & brutaux, comme les peuples dont ils étoient sortis, Leon Isaurien, son fils Copronyme, Leon l'Armenien. L'hérésie des Iconoclastes que ces princes soûtinrent avec tant de fureur, venoit dans le fond d'une ignorance grossiere, qui leur faisoit prendre pour idolâtrie le culte des saintes images, & céder aux reproches des Juifs & des Musulmans. Ils ne considereient pas que ce culte étoit reçu dans l'église par une tradition immémoriale, & que l'église ne peut errer; qui est la grande preuve des peres du septiéme concile.

Hist. liv. XLII. *n.* 2. XLVI. *n.* 1. *Hist. liv.* XLIV. *n.* 36. XLIV. *n.* 36.

Mais les actes de ce même concile sont une preuve de la décadence des études, par le grand nombre d'histoires douteuses, pour ne pas dire fabuleuses, & d'écrits suspects qui y sont citez, & qui montrent que les Grecs n'étoient pas meilleurs critiques que les Latins: ce qui toutefois ne fait rien pour le fond de la question, puisqu'ils rapportent assez de preuves autentiques du culte des images; & fondent leur décision sur l'infaillibilité de l'église. Un autre exemple illustre de la mauvaise critique des Grecs, est la facilité avec laquelle ils reçurent les écrits attribuez à S. Denis l'Areopagite. On les rejettoit du temps de Justinien, & cent ans après on ne les contestoit point aux Monothelites, qui faisoient un si grand fond sur l'operation theandrique mentionée dans cet auteur.

Hist. liv. XXXII. *n.* 32. *liv.* XXXVIII. *n.* 50.

La persécution des Iconoclastes avoit presque éteint les études dans l'empire Grec; mais elles se réveillerent sous Basile Macedonien, par les soins du sçavant Photius, & continuerent

sous Leon le philosophe & ses successeurs. Toutefois les écrivains de ce temps-là sont bien au-dessous de ceux de l'ancienne Grece. Leur langage est assez pur, mais leur style est façonné & affecté : ce ne sont que lieux communs, vaines déclamations, ostentation de leur sçavoir, réflexions inutiles. Le plus illustre exemple de ce mauvais style & le plus de mon sujet, est celui de Metaphraste, qui nous a tant gâté de vies de Saints, prétendant les rendre plus agréables, suivant le témoignage de Psellus son admirateur.

Hist. liv. LV. n. 31.

On voit chez les Grecs, pour le moins autant que chez les Latins, l'amour des fables & la superstion, l'un & l'autre enfans de l'ignorance. Pour les fables, je me contenterai de citer l'image miraculeuse d'Edesse, dont l'empereur Constantin Porphyrogenete a fait une si longue histoire, que j'ai rapportée exprès. Pour les superstitions, l'histoire Bizantine en fournit des exemples à chaque page. Il n'y a point d'empereur qui monte sur le trône ou qui en descende, sans présages ou prédictions. Il y a toûjours quelque caloyer dans une isle, fameux par l'austerité de sa vie, qui promet l'empire à un grand capitaine ; & le nouvel empereur le fait évêque d'un grand siege. Mais ces prétendus prophetes étoient souvent des imposteurs. Je reviens maintenant à l'Occident.

Hist. liv. XV. n. 30.

VIII. Clercs chasseurs & guerriers.

Un autre effet de la domination des barbares, c'est que les évêques & les clairs devinrent chasseurs & guerriers comme les laïques ; ce qui toutefois n'arriva pas si-tôt. Car dans les commencemens, les barbares, quoique chrétiens, n'étoient pas admis dans le clergé. Outre l'ignorance, leur ferocité & leur legereté naturelle empêchoient de leur confier l'administration des sacremens & la conduite des ames.

Digitized by Google

Ce ne fut guere qu'au septiéme siecle qu'ils entrerent indifferemment dans les ordres, autant que je puis juger par les noms des évêques & des clercs, qui jusques-là sont presque tous Romains. Aussi ne voïons-nous que depuis ce temps des défenses aux clercs de porter les armes, de chasser, & de nourrir des chiens & des oiseaux pour le plaisir. Or l'exercice violent de la chasse, l'attirail & la dépense qui en sont les suites, ne s'accordent pas avec la modestie clericale, avec l'étude, la priere, le soin des pauvres, l'instruction des peuples, une vie reglée & mortifiée. *Concil. Epaon. c. 4. Cabilon. 2. c. 9.*

L'exercice des armes en est encore plus éloigné : cependant il devint en quelque façon nécessaire aux évêques, à cause des biens ecclésiastiques ; car ce fut en ce temps-là que s'établit le droit des fiefs. Sous les deux premieres races de nos rois, & bien avant dans la troisiéme, la guerre ne se faisoit point par des troupes enrollées & soudoïées : mais par ceux à qui les princes & les seigneurs avoient donné des terres à la charge du service. Chacun sçavoit ce qu'il devoit fournir d'hommes, de chevaux & d'armes, & il devoit les mener l'orsqu'il étoit commandé. Or comme les égliſes possedoient dès-lors de grandes terres, les évêques se trouverent engagez à servir l'état comme les autres seigneurs. Je dis les évêques ; car tous les biens ecclésiastiques de chaque diocèse étoient encore administrez en commun sous leur autorité : on n'en avoit distrait que les biens des monasteres : ces portions attribuées à chaque clerc, que nous appellons bénéfices, n'étoient pas encore distinguées : & ce que l'on appelloit alors bénéfices, étoient ou des fiefs donnez à des laïques, ou l'usufruit de quelque fonds de l'égliſe accordé à un clerc pour *liv. xxx. n. 54. xxxi. n. 1. xxxii. n. 49.*

Digitized by Google

récompense, ou autrement, à la charge de revenir après sa mort à la masse commune.

Les évêques avoient leurs vassaux, obligez à servir à leur ordre pour les fiefs qu'ils tenoient d'eux; & quand l'évêque lui-même étoit mandé par le roi, il devoit marcher à la tête de ses troupes. Charlemagne trouvant ce droit établi, voulut bien s'en relâcher à la priere de son peuple; & il dispensa les évêques de servir en personne, pourvû qu'ils envoyassent leurs vassaux. Mais ce reglement fut mal observé, & nous voyons après comme devant, les évêques armez, combattans, pris & tuez à la guerre.

Hist. liv. XLV. n. 26.

IX. Seigneuries temporelles des églises.

Indépendamment de la guerre, les seigneuries temporelles devinrent aux évêques une grande source de distraction. Les seigneurs avoient beaucoup de part aux affaires d'état, qui se traitoient ou dans les assemblées générales, ou dans les conseils particuliers des princes; & les évêques, comme lettrez, y étoient plus utiles que les autres seigneurs. Il falloit donc être presque toujours en voyage: car ni la cour du prince, ni les assemblées ou parlemens, n'avoient point de lieu fixe. Charlemagne, par exemple, étoit tantôt deçà, tantôt delà le Rhin; tantôt en Italie, tantôt en Saxe: aujourd'hui à Rome, dans trois mois à Aix-la-Chapelle. Il menoit toûjours avec lui grand nombre d'évêques, suivis de leurs vassaux & de leurs domestiques. Quelle perte de temps! Quelle distraction! Quand trouvoient-ils du loisir pour visiter leurs diocèses, pour prêcher, pour étudier? Les parlemens ou assemblées générales étoient aussi des conciles; mais ce n'étoit plus ces conciles établis si sagement par les canons en chaque province, entre les évêques voisins: c'étoit des conciles nationaux de tout l'empire François, où l'on voyoit ensemble l'archevêque de Colo-

Digitized by Google

gne avec ceux de Tours, de Narbonne & de Milan; les évêques d'Italie, de Saxe & d'Aquitaine. Les reglemens en étoient plus uniformes, mais le peu de réſidence des évêques nuiſoit à l'exécution.

Ces aſſemblées étoient eſſentiellement parlemens, & conciles par occaſion, pour profiter de la rencontre de tant d'évêques enſemble. Le principal objet étoit donc le temporel, & les affaires d'état; & les évêques ne pouvoient ſe diſpenſer d'y prendre part, étant convoquez pour cet effet comme les autres ſeigneurs. Delà vient ce mélange du temporel & du ſpirituel ſi pernicieux à la religion. J'ai rapporté en leur temps les maximes des anciens ſur la diſtinction des deux puiſſances eccléſiaſtique & ſéculiere; entre autres la lettre de Syneſius & le fameux paſſage du pape Gelaſe, tant de fois relevé dans la ſuite. Vous avez vû que ces ſaints docteurs étoient perſuadez, qu'encore que les deux puiſſances euſſent été jointes, quelquefois avant la venuë de JESUS-CHRIST, Dieu connoiſſant la foibleſſe humaine, les a depuis entierement ſéparées; & que comme les princes ſouverains, bien qu'établis par l'ordre de Dieu, n'ont aucune part au ſacerdoce de la loi nouvelle; ainſi les évêques n'ont reçu de JESUS-CHRIST aucun pouvoir ſur les choſes temporelles. Enſorte qu'ils ſont entierement ſoûmis aux princes à cet égard: comme pour le ſpirituel les princes ſont entierement ſoûmis aux évêques. Voilà les maximes de la ſainte antiquité, que nous voyons en leur entier au huitiéme ſiecle dans la ſeconde lettre du pape Gregoire III. à Leon Iſaurien. Le pape Nicolas I. les alleguoit encore au ſiécle ſuivant, écrivant à l'empereur de C. P. Avant JESUS-CHRIST, dit-il, il y avoit des rois qui étoient auſſi prêtres,

Hiſt. liv. XXII. n. 45. liv. XXX. n. 31.

Hiſt. liv. XLII. n. 9.

Digitized by Google

Nic. Ep. 8. to. 8. Con. p. 324. B. hist. liv. 1. n. 41.

comme Melchisedech. Le diable l'a imitié en la personne des empereurs païens qui étoient souverains pontifes : mais après la venuë de celui qui est véritablement roi & pontife, l'empereur ne s'est plus attribué les droits du pontife, ni le pontife les droits de l'empereur. JESUS-CHRIST a séparé les deux puissances : ensorte que les empereurs chrétiens eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, & que les pontifes se servissent des loix des empereurs pour la vie & les affaires temporelles. Ainsi parloit le pape Nicolas, que personne n'accuse d'avoir négligé les droits de son siege.

X. Confusion des deux puissances.

Mais depuis que les évêques se virent seigneurs & admis en part du gouvernement des états, ils crurent avoir, comme évêques, ce qu'ils n'avoient que comme seigneurs : ils prétendirent juger les rois, non-seulement dans le tribunal de la pénitence, mais dans les conciles ; & les rois peu instruits de leurs droits, n'en disconvenoient pas, comme je l'ai rapporté, entre autre de Charles le Chauve & de Louis d'outremer. La cérémonie du sacre, introduite depuis le milieu du huitiéme siecle, servit encore de prétexte : les évêques, en imposant la couronne, semblolent donner le roïaume de la part de Dieu.

Hist. liv. XLIX. *n. 46.* LII. *n. 12.* LV. *n. 36.*

Dès au paravant je trouve un attentat notable sur la dignité royale, que je compte pour le premier. C'est la déposition de Vamba, roi des Visigoths en Espagne, au douziéme concile de Tolede l'an 681. sous prétexte qu'on l'avoit mis en pénitence & revêtu de l'habit monastique, quoiqu'à son insçu, parce qu'une maladie lui avoit fait perdre connoissance. Le second exemple célébre est la pénitence de Louis le Débonnaire, après laquelle les évêques qui la lui imposerent, prétendoient qu'il ne lui étoit plus per-

liv. XI. *n.* 29.

liv. XLVII. *n.* 40.

Digitized by Google

mis de reprendre la dignité royale. Saint Ambroiſe ne tira pas de telles conſéquences de la pénitence de Theodoſe. Dira-t-on que ce grand ſaint manquât de courage pour faire valoir l'autorité de l'égliſe, ou qu'il fût moins éclairé que les évêques Gots du ſeptiéme ſiecle, & les François du neuviéme ?

Le comte Boniface, gouverneur d'Afrique, pouſſé à bout par les ennemis qu'il avoit à la cour, prit les armes pour ſa ſureté, & conſulta ſaint Auguſtin ſon ami. Ce ſaint Docteur lui donne des avis ſalutaires pour le reglement de ſes mœurs & le bon uſage de ſa puiſſance ; mais quant à la guerre qu'il avoit entrepriſe, il lui déclare nettement, qu'il n'a point de conſeil à lui donner, & qu'il ne veut point toucher cette matiere. C'eſt qu'il ſçavoit parfaitement les bornes de ſes devoirs, & ne vouloit pas faire un pas au-delà. Nos évêques bien plus hardis ſe déclarerent contre Louis le Débonnaire pour ſes enfans ; & les animerent à cette guerre civile qui *ruina l'empire* François. Les prétextes ſpécieux ne leur manquoient pas : Louis étoit un prince foible, gouverné par ſa ſeconde femme, tout l'empire étoit en déſordre : mais il falloit prévoir les conſéquences, & ne pas prétendre mettre en pénitence un ſouverain, comme un ſimple moine. *liv.* XXIV. *n.* 51. 52. *Aug. Ep.* 222.

Les papes croyant, avec raiſon, avoir autant & même plus d'autorité que les évêques, entreprirent bien-tôt de regler les differends entre les ſouverains : non par voïe de médiation & d'interceſſion ſeulement, mais par autorité : ce qui en effet étoit diſpoſer des couronnes. C'eſt *ainſi* qu'Adrien II. défendit à Charles le Chauve de s'emparer du roïaume de Lothaire ſon neveu, & trouva fort mauvais qu'il n'eût pas laiſſé de s'en mettre en poſſeſſion. Mais vous *Hiſt. liv.* LI. *n.* 34. LII. *n.* 1.

XII. n. 8. Hincm. opusc. 41. avez vû avec quelle rigueur Hincmar répondit aux reproches de ce pape, lorsqu'il lui disoit, sous le nom des seigneurs François, que la conquête des royaumes de ce monde se fait par la guerre & par les victoires, & non par les excommunications du pape & des évêques. Et ensuite : Priez le pape de considerer qu'il ne peut être tout ensemble roi & évêque, que ses prédécesseurs ont reglé l'église & non pas l'état. Et encore : Il ne convient point à un évêque d'excommunier pour ôter ou donner à quelqu'un un royaume temporel ; & le pape ne nous persuadera pas, que nous ne puissions arriver au royaume du ciel, qu'en recevant le roi qu'il nous voudra donner sur la terre.

Voilà jusques où sont allez les inconvéniens de cette alliance de l'épiscopat avec la seigneurie temporelle. On a crû dans ces temps moins éclairez, qu'être évêque & seigneur valoit mieux qu'être évêque simplement : mais on n'a pas consideré que le seigneur nuit à l'évêque, comme nous ne le voyons que trop encore à present en Allemagne & en Pologne. C'est en ces rencontres qu'a lieu la sage maxime d'Hesiode, que la moitié vaut mieux que le tout. Mais à quoi bon citer Hesiode, quand nous avons l'autorité de JESUS-CHRIST même, qui nous enseigne, que la vertu toute seule vaut mieux que la vertu avec les richesses ?

Dans cette confusion des deux puissances, les séculiers empiéterent aussi de leur côté. Souvent les seigneurs, sans la participation des évêques, mettoient des prêtres dans les églises qui dépendoient de leurs terres ; & les rois dès la premiere race prétendoient disposer des évêchez, quoiqu'en même temps, dans les conciles tenus avec leur permission, on recommandât la liberté des élections, dont la forme s'obser-

Hist. liv. XXXII. n. 44. n. 69. Conc. Clarom. an. 535. c. 1. Conc. Aur. III. c. 3.

voit,

Digitized by Google

voit toujours. Le docte Florus, diacre de l'église de Lyon, remarque fort bien, que sous l'empire Romain, ni les empereurs, ni les magistrats, ne se mêloient ordinairement de l'élection des évêques, non plus que de l'ordination des prêtres : c'est que les évêques n'avoient point de puissance temporelle, comme ils n'en ont jamais eu dans l'empire Grec. Mais dans les roiaumes formez du débris de l'empire d'Occident, les évêques étoient si puissans, qu'il étoit de l'intérêt des rois de s'en assurer : c'est pourquoi dans les élections les plus canoniques, le consentement du prince étoit nécessaire. Il ne faut pas en cette matiere prétendre établir le droit sur les faits souvent abusifs, mais sur les canons, les loix & les actes authentiques. Ce que j'ai dit des évêques doit s'entendre aussi des abbez à porportion. Quoiqu'ils fussent titulaires, & par conséquent moines, ils se trouverent seigneurs, à cause des terres que possedoient les monasteres : ils eurent des vassaux & des troupes qu'ils menoient à la guerre : ils étoient souvent à la cour, & étoient appellez aux conseils des rois & aux parlemens. On peut juger dans cette vie si dissipée, combien il étoit difficile à ces abbez d'observer leur regle ; & non-seulement à eux, mais aux moines, dont ils menoient toujours quelques-uns à leur suite : combien leur absence causoit de relâchement au monastere, & leur retour de distraction. Ces abbez seigneurs ayant besoin d'être riches pour fournir à tant de voyages & d'autres dépenses, se servoient de leur crédit pour se faire donner plusieurs abbayes, & les gardoient sans scrupule.

post. Agob. to. 2. p. 254. hist. liv. XLVI. n. 47.

L'abus alla plus loin : on donna des monasteres à des évêques & à des clercs, quoique n'étant point moines, ils fussent incapables d'être abbez ; car les commendes n'ont été introduites

que dans les derniers siecles. Enfin, les rois donnerent des abbayes à des purs laïques, ou les prirent pour eux-mêmes, & cet abus dura publiquement depuis le huitiéme siecle jusques au dixiéme. Des seigneurs, sans autre formalité que la concession du prince, alloient se loger dans les monasteres avec leurs femmes & leurs enfans, leurs vassaux & leurs domestiques, leurs chevaux & leurs chiens; consumant la plus grande partie du revenu, & laissant le reste à quelque peu de moines qu'ils y souffroient pour la forme, & qui se relâchoient de plus en plus.

Hist. liv. XIX. n. 16.

Le même abus regnoit en Orient, mais l'origine en avoit été plus canonique. Les Iconoclastes, ennemis déclarez de la profession monastique, avoient ruiné la plûpart des monasteres. Pour les rétablir, les empereurs & les patriarches de C. P. chargerent des évêques ou des laïques puissans d'en prendre soin; de conserver les revenus, retirer les biens aliénez, réparer les bâtimens, rassembler les moines. On appella ces administrateurs charisticaires. Mais de protecteurs charitables ils devinrent bien-tôt des maîtres intéressez, qui traitoient les moines en esclaves, s'attribuant presque tous les revenus, & transportant même à d'autres le droit qu'ils avoient sur les monasteres.

XI. Richesses des Eglises.

Voilà l'effet de la richesse des églises. C'est dans tous les temps une tentation continuelle pour l'ambition des clercs & l'avarice des laïques; principalement quand le clergé ne s'attire pas, par sa conduite, l'amour & le respect du peuple; quand il paroît lui être à charge, & ne lui pas rendre de service proportionné aux revenus dont il jouit. Il est nécessaire qu'il y ait des fonds destinez aux dépenses communes de la religion chrétienne, comme de toute

Digitized by Google

autre société ; à la subsistance des clercs occupez à la servir, à la construction & l'entretien des bâtimens, à la fourniture des ornemens & surtout au soulagement des pauvres. Dès les premiers siecles, sous les empereurs païens, l'église possedoit des immeubles, outre les contributions volontaires, qui avoient été son premier fonds. Mais il eût été à souhaiter que les évêques eussent toujours compté ces biens pour un embarras, comme saint Chrisostome, & eussent été aussi réservez que saint Augustin à en acquérir de nouveaux.

Chrisost. hom. 85. in Mat. Augustin. serm. 355. 356. Possid. Vita 6. 24.

Nos évêques du neuviéme siecle n'étoient pas si désintéressez, comme nous voyons par les plaintes que l'on faisoit du temps de Charlemagne, qu'ils persuadoient aux personnes simples de renoncer au monde, afin que l'église profitât de leurs biens au préjudice des héritiers légitimes. Sans même emploïer de mauvais moïens, je vois des évêques reconnus pour saints, trop occupez, ce me semble, d'augmenter leur temporel. La vie de saint Meinverc de Paderborn, sous l'empereur saint Henri, est principalement remplie du dénombrement des terres qu'il acquit à son église.

Hist. liv. XXII. n. 25. XXIV. n. 39. 40. Capit. 2. an. 811. Conc. Cabil. an. 813. c. 6.

Hist. liv. XLV. n. 51. XLVI. n. 5. Boll. 5. Jun. tom. 19.

Le trésor des églises, je veux dire l'argenterie, les reliquaires & les autres meubles précieux, étoient les appâts qui attiroient les infideles à les piller, comme les Normands en France, & les Sarrasins en Italie : les terres & les seigneuries excitoient la cupidité des mauvais chrétiens, soit pour les envahir à force ouverte, depuis la chûte de l'autorité roïale, soit pour les usuper sous prétexte de servir l'église. Delà vint la brigue & la simonie, pour tenir lieu de vocation aux dignitez ecclésiastiques. Mais c'est aussi ce qui doit nous rassurer contre les scandales que nous voïons pendant le

dixiéme siecle, principalement à Rome. Le Fils de Dieu promettant d'assister son église jusques à la fin du monde, n'a point promis d'en défendre l'entrée aux méchans : au contraire, il a prédit qu'elle en seroit toujours mêlée jusques à la derniere séparation. Il n'a pas promis la sainteté à tous les ministres & à tous les pasteurs de son église, non pas même à leur chef : il a seulement promis des pouvoirs surnaturels à tous ceux qui entreroient dans le ministere sacré suivant les formes qu'il a prescrites. Ainsi comme de tout temps il s'est trouvé des méchans qui, sans la conversion du cœur & les autres dispositions nécessaires ont reçu le baptême & l'eucharistie ; il s'en est trouvé qui ont reçu sans vocation l'imposition des mains, & n'en ont pas moins été prêtres ou évêques : bien qu'ils l'aient été pour leur perte, & souvent pour celle de leur troupeau. En un mot, Dieu ne s'est point engagé à arrêter par des miracles les sacrileges, non plus que les autres crimes. Il ne faut donc point faire difficulté de reconnoître pour papes légitimes, ni Sergius III. ni Jean X. & les autres, dont la vie scandaleuse a deshonoré le saint siege, pourvû qu'ils aient été ordonnez dans les formes par des évêques : mais il faut convenir qu'il eût été plus avantageux à l'église d'être toûjours pauvre, que d'être exposée à de tels scandales.

hist. liv. LIV. *n.* 42. 46.

XII. Corruption des mœurs.

Ils furent aussi en partie causez par l'ignorance, depuis qu'elle eut jetté de trop profondes racines. Après la chûte des études, les bonnes mœurs & les pratiques de vertu subsisterent encore quelque temps, par la force de l'exemple & de l'éducation. On vivoit ainsi à Rome sous le pape Agathon, vers la fin du septiéme siecle. Mais l'ignorance croissant toûjours, on se relâcha de ces saintes pratiques, dont on ne connois-

Digitized by Google

soit plus les raisons, & la corruption vint au point où vous l'avez vûë vers la fin du neuviéme siecle, après Nicolas I. & Adrien II. ensorte que pourr elever l'église Romaine, il fallut, vers le milieu de l'onziéme siecle, y appeller des Allemands mieux instruits, comme Gregoire V. & Leon IX. L'ignorance n'est bonne à rien, & je ne sçai où se trouve cette prétendue simplicité qui conserve la vertu. Ce que je sçai, c'est que dans les siecles les plus ténebreux & chez les nations les plus grossieres, on voyoit regner les vices les plus abominables. J'en ai donné quelques preuves à cette occasion, mais je n'ai osé les rapporter toutes, & je n'ose même les marquer plus précisément. C'est que la concupiscence est en tous les hommes, & ne manque point de produire ses funestes effets, si elle n'est retenue par la raison aidée de la grace.

Il y a un genre de crime dont je ne trouve en ces siecles des exemples que dans l'Orient. C'est l'impiété & le mépris manifeste de la religion. *Vous avez vû* sans doute avec horreur les jeux sacrileges du jeune empereur Michel, fils de Theodora, qui se promenoit par les rues de C. P. avec les compagnons de ses débauches, revêtus des habits sacrez, contrefaisant les processions & les autres cérémonies de l'église, même le redoutable sacrifice. Photius alors patriarche le voyoit & le souffroit, comme il lui fut reproché au huitiéme concile : ce qui montre qu'il étoit encore plus impie que l'empereur. Car ce prince étoit un jeune fou, souvent yvre, & toujours emporté par ses passions : mais Photius agissoit de sang froid, & par de profondes réflexions : c'étoit le plus grand esprit, & le plus sçavant homme de son siecle : c'étoit un parfait hypocrite, agissant en scélerat & parlant en saint. Il paroît l'auteur d'une

hist. liv. XLIX. n. 17.

liv. LI. n. 43.

autre espece d'impiété ; c'est d'avoir poussé la flatterie jusques à canoniser des princes qui n'avoient rien fait pour le mériter ; leur bâtir des églises, leur consacrer des fêtes ; comme il fit à Constantin, fils aîné de l'empereur Basile Macedonien, pour le consoler de sa mort, imitant en ce point les auteurs de l'idolâtrie. Constantin Monomaque en voulut faire autant à Zoé, à qui il devoit l'empire.

Hist. liv. LIII. *n 3. Sap.* XIV. *15. hist liv.* LX. *n, 13.*

XIII. Incontinence du clergé.

Les trois vices qui ravagerent le plus l'église d'Occident dans ces malheureux temps, furent l'incontinence des clercs, les pillages & les violences des laïques, & la simonie des uns & des autres : tous effets de l'ignorance. Les clercs avoient oublié la dignité de leur profession, & les puissantes raisons de cette discipline de la continence. Ils ne sçavoient pas que dès l'origine du christianisme, cette vertu angélique en a fait la gloire, & qu'on la montroit aux païens, comme une des preuves des plus sensibles de son excellence. L'église aïant donc toûjours un grand nombre de personnes de l'un & de l'autre sexe, qui se consacroient à Dieu par la continence parfaite, rien n'étoit plus raisonnable que de choisir ses principaux ministres dans cette partie la plus pure du troupeau. L'église en étoit mieux servie par des hommes qui, dégagez des soins d'une famille, n'étoient point partagez, & ne pensoient, comme dit saint Paul, qu'à plaire à Dieu, s'appliquant entierement à la priere, à l'étude, à l'instruction, aux œuvres de charité. Aussi avez-vous vû que cette sainte discipline du célibat des clercs supérieurs, s'est toûjours observée dans l'église, quoique avec plus ou moins d'exactitude, selon les temps & les lieux.

Justin. Apol. p. 61. B.

Apol. Athen. p. 36. C. Aug. ver. rel. c. 3. n. 5. Hist. liv. III. *n. 38. 47. 1. Cor.* VII. *32. 33.*

Mais nos clercs ignorans du neuviéme & du dixiéme siecle, regardoient cette loi comme

Digitized by Google

un joug intolérable. Leurs fonctions étoient presque réduites à chanter des pseaumes qu'ils n'entendoient pas, & pratiquer des cérémonies extérieures. Vivant au reste comme le peuple, ils se persuaderent aisément qu'ils devoient aussi avoir des femmes; & la multitude des mauvais exemples leur fit regarder le célibat comme impossible; & par conséquent la loi qui l'imposoit, comme une tyrannie insupportable. Les Grecs furent les premiers qui, dès la fin du septiéme siecle, secouerent ce joug salutaire, par le canon du concile de Trulle, où ils permirent aux prêtres de garder leurs femmes, comme ils font encore; & ils prirent pour prétexte un canon de Carthage mal entendu, & les scandales déja trop fréquens chez les Latins. Mais le premier exemple formel en Occident, est celui de ce curé du diocèse de Châlons qui voulut se marier publiquement, & contre lequel les gens de bien s'éleverent comme on feroit aujourd'hui, tant on avoit d'horreur d'un *mariage si nouveau.*

Hist. liv. XL, *n.* 42.

Hist. liv. LIV. *n.* 20.

XIV. Hostilitez universelles. *Hist. liv.* LIX. *n.* 38.

Les pillages & les violences étoient un reste de la barbarie des peuples du Nord. J'en ai marqué l'origine dans le foible gouvernement de Louis-le-Débonnaire, & le progrès sous ses successeurs; & certainement il est étrange que des chrétiens ignorassent à un tel point les premiers élemens de la religion & de la politique, qu'ils se crussent permis de se faire justice eux-mêmes, & de prendre les armes contre leurs compatriotes comme contre des étrangers. Le fondement de la société civile est de renoncer à la force pour se soûmettre à des loix, & à des *juges qui* les fassent exécuter; & l'essence du christianisme est la charité, qui oblige non-seulement à ne faire aucun mal au prochain, mais à lui faire tout le bien possible. Qu'étoit-ce

donc que des chrétiens toujours prêts à se venger de leurs freres par les meurtres & les incendies, & ne cherchant la justice qu'à la pointe de leur épée?

Vous avez vû les plaintes & les remontrances inutiles que l'on faisoit contre ces désordres dans les assemblées des évêques & des seigneurs. Autre preuve de l'ignorance : car il falloit être bien simple pour s'imaginer que les exhortations par écrit, & des passages de l'écriture & des peres, feroient tomber les armes des mains à des gens accoutumez au sang & au pillage. Le remede eût été d'établir des loix tout de nouveau, telles qu'en avoient eu les Grecs, les Romains & les autres nations policées : mais où trouver alors des législateurs assez sages pour dresser de telles loix, & assez éloquens pour en persuader l'exécution?

Cependant la discipline de l'église périssoit, & les mœurs se corrompoient de plus en plus. Les nobles cantonnez chacun dans son château, ne venoient plus aux églises publiques recevoir les instructions des évêques. Ils assistoient aux offices des monasteres voisins, ou se contentoient des messes de leurs chapelains, & des curez de leurs serfs; encore prétendoient-ils les établir & les destituer comme il leur plaisoit; & souvent ils s'attribuoient les dîmes & les autres revenus des églises. Les évêques ne pouvoient ni corriger ces prêtres protegez par les seigneurs, beaucoup moins les seigneurs eux-mêmes; ni visiter leurs diocèses, ni s'assembler pour tenir des conciles; & quelquefois ils étoient réduits à prendre les armes, pour défendre contre les seigneurs les terres de leurs églises.

XV. Simonie.

Je regarde encore la simonie comme un effet de l'ignorance. Un homme éclairé & persuadé de la regilion chrétienne, ne s'avisera jamais

d'en faire un moïen de s'enrichir. Il comprendra qu'elle eſt d'un ordre plus élevé, & nous propoſe d'autres biens. Simon lui-même n'offroit de l'argent à ſaint Pierre, que parce qu'il n'entendoit rien à cette céleſte doctrine ; & ne demandoit qu'à pouvoir communiquer aux autres le don des miracles, pour ſe faire admirer & amaſſer des tréſors. Plus les hommes ſont groſſiers & ignorans, plus ils ſont touchez des biens temporels, & capables d'y tout rapporter. Les biens ſpirituels & inviſibles leur paroiſſent de belles chimeres ; ils s'en moquent, & ne comptent pour les biens ſolides que ce qu'ils tiennent entre leurs mains. Auſſi ne vois-je point de temps où la ſimonie ait regné dans l'égliſe ſi ouvertement, que dans le dixiéme & l'onziéme ſiecle. Les princes, qui depuis long-temps s'étoient rendus maîtres des élections, vendoient au plus offrant les évêchez & les abbayes ; & les évêques ſe récompenſoient en détail de ce qu'ils avoient une fois donné ; ordonnant des prêtres pour de l'argent, & ſe faiſant païer les conſécrations d'égliſes & les autres fonctions. Voïez le diſcours du pape Silveſtre II. aux évêques. A des gens peu touchez des véritez de la foi, il ſemble que c'eſt faire de rien quelque choſe, que d'amaſſer des richeſſes en prononçant des paroles & faiſant des cérémonies : ils ſe croient plus fins que ceux qui le font gratuitement.

Act. VIII. 18. &c.

hiſt. ilv. LVIII. n. II. Mabill. ann. t. 2. p. 230.

Or la ſimonie a été dans tous les temps la ruïne de la diſcipline & de la morale chrétienne ; dont le premier pas eſt le mépris des richeſſes, & le renoncement, du moins d'affection, aux biens mêmes que l'on poſſede. Car qui enſeignera cette morale ſi ſublime, quand ceux qui devroient l'enſeigner l'ignorent eux-mêmes ; quand le ſel de la terre eſt corrompu ? Qui ne

cherche au contraire à s'enrichir, quand il voit que ni la science ni la vertu, n'élevent personne aux premieres places, & qu'il n'y a que l'argent & la faveur ? Ainsi par un malheureux cercle, l'ignorance & la corruption du cœur produit la simonie, & la simonie augmente l'ignorance & le mépris de la vertu.

XVI. Pénitences.

Ce fut aussi principalement ces trois désordres, la simonie, les violences des seigneurs, & l'incontinence des clercs, que les saints de l'onziéme siecle combattirent avec plus de zele : mais l'ignorance de l'ancienne discipline fit que l'on se méprit dans l'application des remedes. Ils étoient de deux sortes : les pénitences, & les censures contre ceux qui ne se soûmettoient pas à la pénitence. Les pénitences canoniques étoient encore en vigueur à la fin de l'onziéme siecle, j'en ai rapporté des exemples ; loin de se plaindre qu'elles fussent excessives, on se plaignoit de certains nouveaux canons sans autorité, qui les avoient notablement diminuées. Mais on s'étoit imaginé, je ne sçai sur quel fondement, que chaque péché de même espece méritoit sa pénitence : que si un homicide, par exemple, devoit être expié par une pénitence de dix ans, il falloit cent ans pour dix homicides : ce qui rendoit les pénitences impossibles & les canons ridicules. Aussi n'étoit-ce pas ainsi que l'entendoient les anciens. Je crois bien que le nombre des péchez de même espece ajoûtoit à la rigueur de la pénitence, qui étoit toûjours soûmise à la discretion des évêques : mais enfin, elle se mesuroit à proportion de la vie des hommes, & on n'obligeoit à faire pénitence jusqu'à la mort, que pour certains crimes les plus énormes.

Alex. II. *ep.* 29. 30. *&c.*

Pet. Dam. opusc. VII. *c.* 10. 11.

hist. liv. LVIII. *n.* 52.

Depuis que l'on eut rendu les pénitences impossibles, à force de les multiplier, il fallut

venir à des compensations & des estimations, telles qu'on les voit dans le decret de Burchard & dans les écrits de Pierre Damien. C'étoit des pseaumes, des génuflexions, des coups de discipline, des aumônes, des pélerinages : toutes actions que l'on peut faire sans se convertir. Ainsi celui qui, en recitant des pseaumes ou se flagellant, rachetoit en peu de jours plusieurs années de pénitence, n'en retiroit pas le fruit qu'elle eût produit : sçavoir, d'exciter & de fortifier les sentimens de componction par de longues & fréquentes réflexions ; & de détruire les mauvaises habitudes, en demeurant long-temps éloigné des occasions, & pratiquant long-temps les vertus contraires. C'est ce que ne faisoient pas des génuflexions ou des prieres vocales. Les pénitences acquitées par autrui le faisoient beaucoup moins ; & les disciplines qu'un saint moine se donnoit pour un pécheur, n'étoient pas pour ce pécheur des pénitences médecinales. Car le péché n'est pas comme une dette pécuniaire, que tout autre peut payer à la décharge du débiteur, & en quelque monnoie que ce soit : c'est une maladie qu'il faut guerir en la personne du malade. Aussi un concile national d'Angleterre tenu l'an 747. condamnoit ces pénitences acquitées par autrui ; & en apportoit cette raison remarquable ; que par ce moïen les riches se sauveroient plus aisément que les pauvres, contre la parole expresse de l'évangile.

Burch. lib. VI. c. 12. 14.
Petr. Dam. Vita. SS. Rod. &c. Dom. c. 10.
tom. 6. conc. p. 1565.
Hist. liv. XXXVIII. n. 14.

Un autre abus furent les pénitences forcées. J'en trouve en Espagne dès le septiéme siecle. Ensuite les évêques voïant plusieurs pécheurs qui ne venoient point se soûmettre à la pénitence, s'en plaignirent dans les parlemens, & prierent les princes de les y contraindre par leur puissance temporelle. C'étoit bien ignorer la nature de la pénitence, qui consiste dans le

Conc. Tolet. 6.
hist. liv. IV. n. 23. 24.
Conc. Tribur. an. 895. c. 2.

Digitized by Google

repentir & dans la conversion du cœur : c'étoit mettre le pécheur qui, pour prévenir la justice divine, se punit volontairement lui-même, au rang du criminel, que la justice humaine punit malgré lui. Je compte entre les pénitences forcées, les défenses que les évêques faisoient à des coupables non pénitens, de manger de la chair, de porter du linge, de monter à cheval, & d'autres semblables. Si les coupables les observoient, j'admire leur docilité : s'ils ne les observoient pas, j'admire la simplicité des évêques.

hist. liv. LI. n. 8.

Nic. 1. ep. 66.

XVII. Censures.

L'autre remede contre les désordres du dixiéme siecle, furent les excommunications & les autres censures ecclésiastiques. Le remede étoit bon en soi, mais à force de le pousser on le rendit inutile. Les censures ne sont des peines que pour ceux qui les craignent ; car que serviroit de défendre à un Juif ou à un Mahometan, l'entrée de l'église ou l'usage des sacremens ? Donc quand un Chrétien est assez méchant pour mépriser les censures, ou assez fort pour les violer impunément, elles ne font que l'irriter sans le corriger ; parce qu'elles ne sont fondées que sur la foi & sur le respect de la puissance de l'église. Il n'en est pas de même des peines temporelles : tout homme craint naturellement la perte de ses biens, de sa liberté, de sa vie.

C'est sur ces principes que les anciens avoient si sagement reglé l'usage des peines spirituelles. La discipline ne fut jamais plus sévere que du temps des persécutions. Comme tous ceux qui se faisoient Chrétiens le faisoient de bonne foi & après de longues épreuves, ils étoient dociles & soûmis à leurs supérieurs. Si quelqu'un ne vouloit pas obéir, il avoit toute liberté de se retirer & de retourner au paganisme, sans être retenu par aucun respect humain ; & l'église en étoit délivrée. Mais en ces temps-là même

Cypr. serm. de lapsi.

Digitized by Google

on évitoit, tant qu'il étoit possible, d'en venir à cette extrêmité; & l'église souffroit dans son sein jusqu'à de mauvais pasteurs, plûtôt que de s'exposer au péril de rompre l'unité. *Aug. III. cont. Parm. c. 2. n. 8.*

Depuis que les Chrétiens furent devenus le plus grand nombre, l'église fut encore plus réservée à user de son autorité, & saint Augustin nous apprend, non comme une discipline nouvelle, mais comme l'ancienne tradition, qu'elle toléroit les péchez de la multitude, & n'employoit les peines que contre les particuliers; lorsqu'un méchant, se trouvant seul au milieu d'un grand nombre de bons, il étoit vraisemblable qu'il se soûmettroit, ou que tous s'éleveroient contre lui. Mais, ajoûte-t-il, quand le méchant est assez fort pour entraîner la multitude, ou quand c'est la multitude qui est coupable, il ne reste que de gémir devant Dieu, & d'exhorter en général, profitant des occasions où le peuple est mieux disposé à s'humilier, comme dans les calamitez publiques. *ibid. n. 13. 14. &c.*

Suivant ces sages maximes, le pape Jules prit la défense de saint Athanase persécuté, & écrivit en sa faveur; & le pape Innocent en usa de même à l'égard de saint Chrysostome: mais ils se garderent bien de prononcer ni déposition ni excommunication contre les évêques qui avoient condamné injustement ces grands saints, sçachant bien qu'ils n'eussent pas été obéis, & que c'eût été commettre inutilement leur autorité. On étoit encore bien plus éloigné d'excommunier les empereurs, fussent-ils hérétiques & persécuteurs de l'église, comme Constantius & Valens: au contraire, saint Basile reçut à l'autel l'offrande de ce dernier. C'est qu'on voïoit clairement qu'une autre conduite n'eût fait que les irriter davantage. Il est vrai que saint Ambroise défendit *hist. liv. XII. n. 4. 24. Liv. XXI. n. 49. 50.* *Liv. XVII. n. 48.*

Digitized by Google

à Théodose l'entrée de l'église, parce qu'il connoissoit les pieuses dispositions de ce prince, & sçavoit qu'il l'ameneroit par cette rigueur à une pénitence salutaire.

Nic. I. epist. 8. 9. hist. liv. 2. n. 41. 52.

Mais je ne comprends pas ce que prétendoit obtenir le pape Nicolas I. par les lettres dures qu'il écrivoit à l'empereur Michel, protecteur de Photius; & sur-tout par la menace de faire brûler publiquement à Rome la lettre de ce prince. Ne sçavoit-il pas que c'étoit un jeune extravagant & un impie, comme je viens de le remarquer? A quoi bon user de censures contre Photius, dont il connoissoit l'audace & la puissance? Dès lors donc, c'est-à-dire, vers le milieu du neuviéme siecle, on avoit oublié la discretion de la sage antiquité. Il sembloit qu'il ne fût question que de parler & d'écrire, sans en prévoir les conséquences: les formules ordinaires d'excommunications étant usées, comme trop fréquentes, on en ajoûta de nouvelles, pour les rendre plus terribles: on emploïa les noms de Coré, Dathan & Abiron, & de Judas, avec toutes les malédictions du pseaume cent huitiéme, accompagnées de l'extinction des chandelles & du son des cloches. Je m'imagine voir un foible vieillard, qui se sentant mépriſé de ses enfans, & ne pouvant plus sortir de son lit pour les châtier comme auparavant, leur jette ce qu'il rencontre sous sa main pour satisfaire sa colere impuissante; & forçant le ton de sa voix, les charge de toutes les imprécations dont il se peut aviser. On s'éloigna de plus en plus de l'ancienne modération pendant le dixiéme & l'onziéme siecle. Les évêques ne consideroient point l'effet des censures, mais seulement leur pouvoir & la rigueur du droit; comme s'ils eussent été forcez, par une nécessité fatale, à prononcer les peines canoni-

Digitized by Google

ques contre tous ceux qui les auroient méritées. Ils ne voyoient pas que ces foudres spirituelles portent à faux contre ceux qui ne veulent pas en avoir peur. Que loin de les corriger, on ne fait que les endurcir, & leur donner occasion de commettre de nouveaux crimes; que les censures au lieu d'être utiles à l'église, lui deviennent pernicieuses, attirant le plus grand de tous les maux, qui est le chisme; & la désermant à force de prodiguer ses armes. Enfin, que vouloir retrancher de l'église tous les pécheurs, c'est faire comme un prince insensé, qui trouvant la plûpart de ses sujets coupables, les feroit passer au fil de l'épée, au hazard de dépeupler son état. Vous ne verrez que trop dans la suite de l'histoire les effets de cette conduite.

Les papes, il faut l'avouer, suivirent les préjugez de leurs temps, & poussérent encore plus loin que les autres l'usage des censures, à cause de l'autorité de leur siege, très-grande en *elle*-même, & étendue au-delà des anciennes bornes par les fausses décretales. Les plus grands papes & les plus zelez, pour rétablir la discipline de l'église & l'honneur du saint siege après les désordres du dixiéme siecle, s'éloignerent le plus de l'ancienne modération qu'ils ne connoissent plus, ou qu'ils ne croïoient pas convenable à leur temps; & enfin Gregoire VII. poussa la rigueur des censures au-delà de ce qu'on avoit vû jusques alors. Ce pape né avec un grand courage, & élevé dans la discipline monastique la plus réguliere, avoit un zele ardent de purger l'église des vices dont il la voïoit infectée, particulierement de la simonie & de l'incontinence du clergé: mais dans un siecle si peu éclairé, il n'avoit pas toutes les lumieres nécessaires pour régler son zele; &

Digitized by Google

prenant quelquefois de fausses lueurs pour des vérités solides, il en tiroit sans hésiter les plus dangereuses conséquences. Son grand principe étoit, qu'un supérieur est obligé à punir tous les crimes qui viennent à sa connoissance, sous peine de s'en rendre complice ; & il répete sans cesse dans ses lettres cette parole du prophete : *Jer.* XLVIII. 10. Maudit soit celui qui n'ensanglante pas son épée ; c'est-à-dire, qui n'exécute pas l'ordre de Dieu, pour punir ses ennemis. Sur ce fondement, sitôt qu'un évêque lui étoit déferé comme coupable de simonie, ou de quelqu'autre crime ; il le citoit à Rome ; & s'il manquoit d'y comparoître, pour la premiere fois il le suspendoit de ses fonctions, pour la seconde il l'excommunioit : si l'évêque persistoit dans sa contumace, le pape le déposoit ; défendoit à son clergé & à son peuple de lui obéir, sous peine d'excommunication ; leur ordonnoit d'élire un autre évêque ; & s'ils y manquoient, il leur en donnoit un lui-même : c'est ainsi qu'il procéda contre Guibert archevêque de Ravenne, qui lui rendit bien la pareille, en se faisant élire pape par le parti du roi Henri. Je suis effraïé quand je vois dans les lettres de Gregoire VII. les censures pleuvoir pour ainsi dire de tous côtez ; tant d'évêques déposez par-tout, en Lombardie, en Allemagne, en France.

XVIII. Déposition des rois. Le plus grand mal, c'est qu'il voulut soûtenir les peines spirituelles par les temporelles, qui n'étoient pas de sa compétence. D'autres l'avoient déjà tenté : j'ai marqué que les évêques imploroient le secours du bras séculier, pour forcer les pécheurs à pénitence ; & que les papes avoient commencé plus de deux cens ans auparavant à vouloir regler par autorité les droits des couronnes. Gregoire VII. suivit ces nouvelles maximes, & les poussa encore plus

Digitized by Google

loin, prétendant ouvertement que, comme pape, il étoit en droit de déposer les souverains rebelles à l'église. Il fonda cette prétention principalement sur l'excommunication. On doit éviter les excommuniez, n'avoir aucun commerce avec eux, ne pas leur parler, ne pas même leur dire bonjour, suivant l'apôtre. Donc un prince excommunié doit être abandonné de tout le monde; il n'est plus permis de lui obéir, de recevoir ses ordres, de l'approcher: il est exclus de toute société avec les Chrétiens. Il est vrai que Gregoire VII. n'a jamais fait aucune décision sur ce point: Dieu ne l'a pas permis. Il n'a pas prononcé formellement dans un concile, ni par aucune décretale, que le pape a droit de déposer les rois; mais il l'a supposé pour constant, comme d'autres maximes aussi peu fondées, qu'il croyoit certaines. Il a commencé par les faits & par l'exécution. *2. Jo. 1.*

Et *il faut* avoüer qu'on étoit alors tellement prévenu de ces maximes, que les défenseurs du roi Henri se retranchoient à dire, qu'un souverain ne pouvoit être excommunié. Mais il étoit facile à Gregoire VII. de montrer que la puissance de lier & de délier a été donnée aux apôtres généralement, sans exception de personnes, & comprend les princes comme les autres. Le mal est qu'il ajoûtoit des propositions excessives: que l'église aïant droit de juger des choses spirituelles, elle avoit droit à plus forte raison de juger des temporelles: que le moindre exorciste est au-dessus des empereurs, puisqu'il commande aux démons: que la roïauté est l'ouvrage du démon, fondé sur l'orgueil humain; au lieu que le sacerdoce est l'ouvrage de Dieu: enfin, que le moindre Chrétien vertueux est plus véritablement roi, *Greg. IX. epist. 2. liv. LXII. n. 36.* *hist. liv. 1. n. 34.*

Digitized by Google

qu'un roi criminel, parce que ce prince n'est plus un roi, mais un tyran. Maxime que Nicolas I. avoit avancée avant Gregoire VII. & qui semble avoir été tirée du livre apocryphe des constitutions apostoliques, où elle se trouve expressément. On peut lui donner un bon sens, la prenant pour une expression hyperbolique, comme quand on dit qu'un méchant homme n'est pas un homme : mais de telles hyperboles ne doivent pas être réduites en pratique. C'est toutefois sur ces fondemens que Gregoire VII. prétendoit en général, que suivant le bon ordre c'étoit l'église qui devoit distribuer les couronnes & juger les souverains ; & en particulier il prétendoit que tous les princes Chrétiens étoient vassaux de l'église Romaine, lui devoient prêter serment de fidelité, & payer tribut. J'ai rapporté les preuves de ses prétentions sur l'empire, & sur la plûpat des roïaumes de l'Europe.

Nic. I. ep. ad Advent. to 8. conc. p. 487. E. Const. apost. liv. VIII. c. 2.

hist. liv. XXIII. n. II.

Voïons maintenant les conséquences de ces principes. Il se trouve un prince indigne & chargé de crimes, comme Henri IV. roi d'Allemagne, car je ne prétends point le justifier Il est cité à Rome, pour rendre compte de sa conduite ; il ne comparoît point. Après plusieurs citations le pape l'excommunie : il mépriſe la censure. Le pape le déclare déchû de la roïauté, absout ses sujets du serment de fidelité, leur défend de lui obéïr, leur permet, ou même leur ordonne d'élire un autre roi. Qu'en arrivera-t-il ? Des séditions & des guerres civiles dans l'état, des schismes dans l'église. Ce roi dépoſé ne sera pas si misérable qu'il ne lui reste un parti, des troupes, des places : il fera la guerre à son compétiteur, comme Henri fit à Rodolphe. Chaque roi aura des évêques de son côté, & ceux du parti opposé

au pape ne manqueront pas de prétextes pour l'accuſer d'être indigne de ſa place. Ils le dépoſeront bien ou mal, & feront un antipape comme Guibert, que le roi ſon protecteur mettra en poſſeſſion à main armée.

Allons plus loin. Un roi dépoſé n'eſt plus un roi : donc s'il continue à ſe porter pour roi, c'eſt un tyran ; c'eſt-à-dire, un ennemi public ſur qui tout homme doit courir ſus. Qu'il ſe trouve un fanatique qui, aïant lû dans Plutarque la vie de Timoleon ou de Brutus, ſe perſuade que rien n'eſt plus glorieux que de délivrer ſa patrie ; ou qui prenant de travers les exemples de l'écriture, ſe croie ſuſcité comme Aod ou comme Judith pour affranchir le peuple de Dieu ? Voilà la vie de ce prétendu tyran expoſée au caprice de ce viſionnaire, qui croira faire une action héroïque & gagner la couronne du martyre. Il n'y en a par malheur que trop d'exemples dans l'hiſtoire des derniers ſiecles, & Dieu a permis ces ſuites affreuſes des opinions outrées ſur l'excommunication, pour en déſabuſer au moins par l'expérience

Revenons donc aux maximes de la ſage antiquité. Un ſouverain peut être excommunié comme un particulier, je le veux ; mais la prudence ne permet preſque jamais d'uſer de ce droit. Suppoſé le cas, très-rare, ce ſeroit à l'évêque auſſi bien qu'au pape ; & les effets n'en ſeroient que ſpirituels. C'eſt-à-dire, qu'il ne ſeroit plus permis au prince excommunié de participer aux ſacremens, d'entrer dans l'égliſe, de prier avec les fideles, ni aux fideles d'exercer avec lui aucun acte de religion : mais ſes ſujets ne ſeroient pas moins obligez de lui obéïr en tout ce qui ne ſeroit point contraire à la loi de Dieu. On n'a jamais prétendu, au moins dans les ſiecles de l'égliſe les plus éclairez, qu'un

Digitized by Google

particulier excommunié perdît la propriété de ses biens ou de ses esclaves, ou la puissance paternelle sur ses enfans. JESUS-CHRIST en établissant son évangile n'a rien fait par force, mais tout par persuasion, suivant la remarque de saint Augustin. Il a dit que son roïaume n'étoit pas de ce monde, & n'a pas voulu se donner seulement l'autorité d'arbitre entre deux freres. Il a ordonné de rendre à Cesar ce qui étoit à Cesar, quoique ce Cesar fût Tibere, non-seulement païen, mais le plus méchant de tous les hommes. En un mot, il est venu réformer le monde, en convertissant les cœurs sans rien changer dans l'ordre exterieur des choses humaines. Ses apôtres & leurs successeurs ont suivi le même plan, & ont toûjours prêché aux particuliers d'obéïr aux magistrats & aux princes; & aux esclaves, d'être soûmis à leurs maîtres, bons ou mauvais, Chrétiens ou infideles. Ce n'est qu'après plus de mille ans, vous l'avez vû, qu'on s'est avisé de former un nouveau systême, & d'ériger le chef de l'église en monarque souverain, superieur à tous les souverains, même quant au temporel: car s'il a le pouvoir de les établir & de les déposer, en quelque cas & avec quelque formalité que ce soit, par puissance directe ou indirecte; s'il a, dis-je, ce pouvoir, il faut le dire sans détour, il est seul véritablement souverain; & pendant mille ans l'église a ignoré ou négligé ses droits.

De vera. relig. 16. 31.
Jo. XVIII. 36.
Luc. XII. 14.
1. *Pet.* II. 13. 18.
Rom. XIII. 1. 2. *&c.*

Gregoire VII. se laissa encore entraîner à la prévention déjà reçue, que Dieu devoit faire éclater sa justice en cette vie. Delà vient que dans ses lettres il promet à ceux qui seront fideles à saint Pierre la prosperité temporelle, en attendant la vie éternelle; & menace les rebelles de la perte de l'une & de l'autre. Jusques-là,

Digitized by Google

que dans la seconde sentence d'excommunication contre le roi Henri, adressant la parole à saint Pierre, il le prie d'ôter à ce prince la force des armes & la victoire, afin, ajoûte-t-il, de faire voir à tout le monde, que vous avez tout pouvoir au ciel & sur la terre. Il croyoit sans doute que Dieu, qui connoissoit la bonté de sa cause & la droiture de ses intentions, exauceroit sa priere; mais Dieu ne fait pas des miracles au gré des hommes, & il semble qu'il voulût confondre la témérité de cette prophétie. Car quelques mois après il se donna une sanglante bataille, où le roi Rodolphe fut tué, quoique le pape lui eût promis la victoire; & le roi Henri, tout maudit qu'il étoit, demeura victorieux. Ainsi la maxime que Gregoire supposoit se tournoit contre lui-même; & à juger par les évenemens, on avoit lieu de croire que sa conduite n'étoit pas agréable à Dieu. Loin de corriger le roi Henri, il ne fait que lui donner occasion de commettre de nouveaux crimes: il excite des guerres cruelles, qui mettent en feu l'Allemagne & l'Italie: il attire un schisme dans l'église, on l'assiege lui-même dans Rome, il est obligé d'en sortir, & d'aller enfin mourir en exil à Salerne.

hist. liv. LXIII. n. 1.

v. Sigeb. Chr. 1080.

Ne pouvoit-on pas lui dire: Si vous disposez des prospéritez temporelles, que ne les prenez-vous pour vous-même? Si vous n'en disposez pas, pourquoi les promettez-vous aux autres? Choisissez entre le personnage d'apôtre ou de conquérant: le premier n'a de grandeur & de puissance qu'interieure & spirituelle; au dehors ce n'est que foiblesse & que souffrance: le second a besoin de tout ce qui frappe les sens, des roïaumes, des armées, des trésors pour les entretenir. Vous ne pouvez allier deux états

Digitized by Google

si opposez, ni vous faire honneur des souffrances que vous attirent des entreprises mal concertées. Jusques ici j'ai principalement considéré le relâchement de l'ancienne discipline, & les autres tentations dont Dieu a permis que son église fût attaquée depuis le sixiéme siecle jusques au douziéme. Voïons maintenant les moïens par lesquels il l'a conservée, pour accomplir sa promesse d'être toujours avec elle & de ne jamais permettre qu'elle succombât aux puissances de l'enfer.

XIX. Succession d'évêques.

Premierement, la succession des évêques a continué sans interruption dans la plûpart des églises depuis leur premiere fondation. Nous avons la suite des évêques de chaque siege dans les recueils intitulez la Gaule chrétienne, l'Italie sacrée, & les autres semblables : plusieurs églises ont leurs histoires particulieres ; & quant aux autres, on trouve de temps en temps les noms de leurs évêques dans les conciles, dans les histoires générales, ou dans d'autres actes authentiques. C'est la preuve de la tradition. Car dans tous ces lieux où nous voïons un évêque, il est certain qu'il y avoit une église, un clergé, l'exercice de la religion, une école chrétienne ; & on est en droit de supposer qu'on y enseignoit la même doctrine que dans les autres églises catholiques, tant que l'on trouve cette église particuliere en communion avec elles. L'indignité des pasteurs n'a point interrompu cette tradition. Qu'un évêque ait été simoniaque, avare, débauché, ignorant ; pourvû qu'il n'ait été ni hérétique ni schismatique, la foi & les regles de la discipline n'auront pas laissé de se conserver dans le corps de son église, quoique son mauvais exemple ait pû nuire à quelques particuliers.

C'est ce qui est arrivé principalement à Ro-

Digitized by Google

me. Dieu a permis que pendant le dixiéme siecle ce premier siege fût rempli de sujets indignes, par l'infamie de leur naissance ou par leurs vices personnels : mais il n'a pas permis qu'il s'y soit glissé aucune erreur contre la saine doctrine, ni que l'indignité des personnes nuisît à l'autorité du siege. Ces temps d'ailleurs si malheureux n'ont point eu de schisme ; & ces papes si mépriſables en eux-mêmes ont été reconnus pour chefs de toute l'église, en Orient comme en Occident, & dans les provinces du nord les plus reculées. Les archevêques leur demandoient le pallium, & on s'adressoit à eux comme à leurs prédécesseurs pour les translations d'évêques, les érections de nouvelles églises, les concessions des privileges. Sous ces indignes papes Rome ne laissoit pas d'être le centre de l'unité catholique.

XX. Conciles.

Pendant les cinq siecles que nous repassons, on a continué de tenir des conciles, & même trois généraux, le sixiéme, le septiéme & le huitiéme. Il est vrai que les conciles provinciaux n'ont plus été si fréquens que dans les six premiers siecles, principalement en Occident, où la constitution de l'état temporel n'y étoit pas favorable, tant par les incursions des barbares, que par les guerres civiles ou particulieres entre les seigneurs. Mais on se souvenoit toûjours qu'on les devoit tenir, & on rappelloit souvent l'ordonnance du concile de Nicée, de les tenir deux fois l'an. Les papes en montroient l'exemple, & en tenoient ordinairement un en carême & l'autre au mois de Novembre, comme nous voïons sous Leon IX. Alexandre II. & Gregoire VII. & ce dernier, tout jaloux qu'il étoit de son autorité, ne faisoit rien sans concile.

J'ai marqué les inconveniens des conciles nationaux, soit d'Espagne sous les rois Goths,

Digitized by Google

soit de France sous la seconde race de nos rois : mais c'étoit toûjours des conciles. Les évêques s'y trouvoient ensemble, ils s'entretenoient de leurs devoirs, ils s'instruisoient : on y examinoit les affaires ecclésiastiques, on y jugeoit les évêques mêmes. L'écriture & les canons étoient les regles de ces jugemens, & on les lisoit avant que d'opiner sur chaque article. Vous en avez vû une infinité d'exemples.

XXI. Ecoles & succession des docteurs.

Quoique les sçavans fussent rares & les études imparfaites, elles avoient cet avantage que l'objet en étoit bon : on étudioit les dogmes de la religion dans l'écriture & dans les peres, & la discipline dans les canons. Il y avoit peu de curiosité & d'invention, mais une haute estime des anciens : on se bornoit à les étudier, les copier, les compiler, les abréger. C'est ce que l'on voit dans les écrits de Bede, de Raban & des autres théologiens du moïen âge : ce ne sont que des recueils des peres des six premiers siecles ; & c'étoit le moïen le plus sûr pour conserver la tradition.

La maniere d'enseigner étoit encore la même des premiers temps. Les écoles étoient dans les églises cathédrales ou dans les monasteres : c'étoit l'évêque même qui enseignoit, ou sous ses ordres quelque clerc ou quelque moine distingué par sa doctrine ; & les disciples, en apprenant la science ecclésiastique, se formoient en même temps sous les yeux de l'évêque aux bonnes mœurs & aux fonctions de leur ministere. Les principales écoles étoient d'ordinaire dans les métropoles ; mais il se trouvoit souvent de plus habiles maîtres dans les églises particulieres, & alors il étoit permis de les suivre. Or j'estime important, pour la preuve de la tradition, de marquer comment les études ont passé successivement d'un païs à l'autre, & quelles ont

ont été en chaque temps les écoles les plus célebres en Occident. Jusques au temps de saint Gregoire, je n'en vois point de plus illustre que celle de Rome, mais elle tomba dès le même siecle, comme nous avons vû par l'aveu sincere du pape Agathon. Cependant le moine saint Augustin, & les autres que saint Gregoire avoit envoyez planter la foi en Angleterre, y formerent une école, qui conserva les études tandis qu'elles s'affoiblissoient dans le reste de l'Europe; en Italie par les ravages des Lombards, en Espagne par l'invasion des Sarrasins, en France par les guerres civiles. De cette école d'Angleterre sortit saint Boniface l'apôtre d'Allemagne, Fondateur de l'école de Mayence, & de l'abbaye de Fulde, qui étoit le seminaire de cette église. L'Angleterre donna ensuite à la France le sçavant Alcuin, qui dans son école de Tours forma ces illustres Disciples dont j'ai marqué dans l'histoire les noms, les écrits & les successeurs. De-là vint l'école du palais de Charlemagne, très-célebre encore sous Charles le Chauve, celles de saint Germain de Paris, de saint Germain d'Auxerre, de Corbie; celle de Reims sous Hincmar & ses successeurs, celle de Lyon dans le même temps. Les Normands désolerent ensuite toutes les provinces maritimes de France, & les études se conserverent dans les églises & les monasteres les plus reculez vers la Meuse, le Rhin, le Danube & au-delà; dans la Saxe & le fond de l'Allemagne, où les études fleurirent sous le regne des Ottons. En France l'école de Reims se soutenoit, comme on voit par Frodoard & Gerbert, & j'espere en montrer un jour la suite jusques au commencement de l'université de Paris.

Hist. liv. XLV. n. 13.
Hist. liv. LII. n. 44.

XXII. Monasteres.

La plûpart des écoles étoient dans les monasteres; & les cathedrales mêmes étoient servies

Hist. liv. XLIII. *n.* 37. par des moines en certains pays, comme en Angleterre & en Allemagne. Les chanoines, dont l'institution commença au milieu du huitiéme siecle par la regle de saint Chrodegang, menoient presque la vie monastique, & leurs maisons s'appelloient aussi monasteres. Or je compte les monasteres entre les principaux moyens dont la providence s'est servie, pour conserver la religion dans les temps les plus miserables. C'étoit des asyles pour la doctrine & la piété, tandis que l'ignorance, le vice, la barbarie inondoient le reste du monde. On y suivoit l'ancienne tradition, soit pour la célébration des divins offices, soit pour la pratique des vertus chrétiennes, dont les jeunes voïoient les exemples vivans dans les anciens. On y gardoit des livres de plusieurs siecles, & on en écrivoit de nouveaux exemplaires; c'étoit une des occupations des moines; & il ne nous resteroit gueres de livres sans les bibliotheques des monasteres.

Le lecteur sensé ne peut être trop sur ses gardes contre les préventions des protestans & des catholiques libertins, au sujet de la profession monastique. Il semble chez ces sortes de gens que le nom de moine soit un titre pour mépriser ceux qui le portent, & un reproche suffisant contre leurs bonnes qualitez. Ainsi chez les anciens payens le nom de chrétien décrioit toutes les vertus. C'est un honnête homme, disoit-on, c'est dommage qu'il est chrétien. On se fait une idée générale d'un moine comme d'un homme ignorant, crédule, superstitieux, intéressé, hypocrite; & sur cette fausse idée, on juge hardiment des plus grands hommes, on dédaigne de lire leurs vies & leurs écrits, on interprete malignement leurs plus belles actions. St. Gregoire étoit un grand pape, mais

Tertull. apol. c. 3.

c'étoit un moine : les premiers qu'il envoïa prêcher la foi aux Anglois étoient des hommes apostoliques, c'est dommage qu'ils fussent moines. Vous qui avez vû dans cette histoire leur conduite & leur doctrine, jugez par vous-mêmes de l'opinion que vous en devez avoir ; souvenez-vous de ce que j'ai rapporté de saint Antoine & des autres moines d'Egypte : souvenez-vous que saint Basile & saint Jean Chrysostome ont loüé & pratiqué la vie monastique, & voïez si c'étoit des esprits foibles.

Je sçai que dans tous les temps il y a eu de mauvais moines comme de mauvais chrétiens : c'est le défaut de l'humanité & nom de la profession : aussi de temps en temps Dieu a suscité de grands hommes pour relever l'état monastique, comme dans le neuviéme siecle saint Benoît d'Aniane, & dans le dixiéme les premiers abbez de Clugni. C'est de cette sainte congrégation que sont sorties les plus grandes lumieres de l'église pendant deux cens ans : c'étoit là que fleurissoient la piété & les études. Que si elles n'étoient pas telles que cinq cens ans auparavant : si ces bons moines ne parloient pas latin comme saint Cyprien & saint Jerôme, s'ils ne raisonnoient pas aussi justes que saint Augustin : ce n'est pas parce qu'ils étoient moines, c'est parce qu'ils vivoient au dixiéme siecle. Mais trouvez d'autres hommes plus habiles du même temps. J'avouë toutefois que les moines les plus parfaits de ces derniers temps, l'étoient moins que les premiers moines d'Egypte & de Palestine, & j'en trouve deux causes, la richesse & les études. Les premiers n'étoient pas seulement pauvres en particulier, mais en commun : ils habitoient non pas des forêts que l'on peut défricher, mais des deserts de sables arides, où ils bâtissoient eux-mêmes de pauvres cabanes,

Hist. liv. XLV. n. 37.

& vivoient du travail de leurs mains, c'est-à-dire, des nates & des paniers qu'ils portoient vendre aux prochaines habitations. Voyez ce que j'en ai dit en son lieu sur le rapport de Cassien & des autres. Ainsi ils avoient trouvé le secret d'éviter les inconvéniens des richesses & de la mendicité, de ne dépendre de personne, & ne demander rien à personne.

Hist. liv. XX. *n.* 8.

Nos moines de Clugni étoient pauvres en particulier, mais riches en commun : ils avoient comme tous les moines depuis plusieurs siecles, non-seulement des terres & des bestiaux, mais des vassaux & des serfs. Le prétexte du bien de la communauté est une des plus subtiles illusions de l'amour-propre. Si saint Odon & St. Maïeul eussent refusé une partie des grands biens qu'on leur offroit, l'église en eût été plus édifiée, & leurs successeurs eussent gardé plus long-temps la régularité. Saint Nil de Calabre est, de tous ceux de ce temps-là, celui qui me semble avoir mieux compris l'importance de la pauvreté monastique. En effet, les grands revenus engagent à de grands soins, & attirent des differends avec les voisins, qui obligent à solliciter des juges & à chercher la protection des puissances, souvent jusques à user de complaisance & de flatterie. Les supérieurs & les procureurs qui travaillent sous leurs ordres sont plus chargés d'affaires que de simples peres de familles : on doit faire part à la communauté des affaires au moins les plus importantes ; ainsi plusieurs retombent dans les embarras du siecle auxquels ils avoient renoncé : sur-tout les supérieurs, qui devroient être les plus intérieurs & les plus spirituels de tous.

Hist. liv. LVII. *n.* 51.

D'ailleurs les grandes richesses attirent la tentation des grandes dépenses. Il faut bâtir une église magnifique ; l'orner & la meubler riche-

Digitized by Google

ment ; Dieu en ſera plus honoré : il faut bâtir les lieux réguliers, donner aux moines toutes les commoditez pour l'exactitude de l'obſervance, & ces bâtiments doivent être ſpacieux & ſolides pour une communauté nombreuſe & perpétuelle. Cependant l'humilité en ſouffre, il eſt naturel que tout cet extérieur groſſiſſe l'idée que chaque moine ſe forme de ſoi-même ; & un jeune homme qui ſe voit tout d'un coup ſuperbement logé, qui ſçait qu'il a part à un revenu immenſe, & qui voit au-deſſous de lui pluſieurs autres hommes, eſt bien tenté de ſe croire plus grand, que quand il étoit dans le monde ſimple particulier, & peut-être de baſſe naiſſance. Quand je me repréſente l'abbé Didier, occupé pendant cinq ans à bâtir ſomptueuſement l'égliſe du Mont-Caſſin, faiſant venir pour l'orner des colonnes & des marbres de Rome & des ouvriers de C. P. & que d'un autre côté je me repréſente ſaint Pacôme ſous ſes cabanes de roſeaux, tout occupé de prier & de former l'intérieur de ſes moines ; il me ſemble que ce dernier alloit plus droit au but, & que Dieu étoit plus honoré chez lui.

Chr. Caſſ. lib. III. c. 28. 29.

Les études firent encore une grande différence entre ces anciens moines & les modernes. Les anciens n'étudioient uniquement que la morale chrétienne, par la méditation continuelle de l'écriture & la pratique de toutes les vertus. Du reſte c'étoit de ſimples laïques, dont pluſieurs ne ſçavoient pas lire. Nos moines d'Occident étoient clercs pour la plûpart dès le ſeptiéme ſiecle, & par conſéquent lettrez ; & l'ignorance des laïques obligeoit les clers à embraſſer toutes ſortes d'études. Les premiers abbez de Clugni furent des plus ſçavans hommes de leur temps ; & leur ſçavoir les faiſoit rechercher par les évêques & les papes, & même par

Digitized by Google

les princes : tout le monde les consultoit, & ils ne pouvoient se dispenser de prendre part aux plus grandes affaires de l'église & de l'état. L'ordre en profitoit, les biens augmentoient, les monasteres se multiplioient : mais la régularité en souffroit, & des abbez si occupez au dehors, ne pouvoient avoir la même application pour le dedans, que saint Antoine & saint Pacôme, qui n'avoient point d'autres affaires & ne quittoient jamais leurs solitudes.

Consuet. Clun. lib. 1. c. 2. 3. 30. Reg. c. 48. Hist. liv. XXXII. n. 15.

D'ailleurs l'étude nuisoit au travail des mains, pour lequel on ne trouvoit plus de temps ; principalement depuis que les moines eurent ajoûté au grand office ceux de la Vierge & des morts, & un grand nombre de pseaumes au-delà. Or le travail est plus propre que l'étude à conserver l'humilité ; & quand on retranche la plus grande partie des sept heures de travail ordonnées par la regle de saint Benoît, ce n'est plus proprement la pratiquer : c'est peut-être une bonne observance, mais non pas la même.

XXIII. Cérémonies.

Ce fut aussi dans les monasteres que l'on conserva le plus fidellement les cérémonies de la religion, qui sont un des principaux moïens dont Dieu s'est servi pour la perpétuer dans tous les temps ; parce que ce sont des preuves sensibles de la créance, comme il est marqué expressément dans l'écriture. La célébration des fêtes de Noël & de Pâques avertiront toûjours les hommes les plus grossiers, que JESUS-CHRIST est né pour notre salut, qu'il est mort & ressuscité. Tant que l'on baptisera au nom du Pere, & du Fils, & du saint-Esprit, on professera la foi de la Trinité : tant que l'on célébrera la messe, on déclarera que l'on croit le mystere de l'Eucharistie. Les formules des prieres sont autant de professions de foi sur la matiere de la grace, comme saint Augustin l'a si bien

Deuter. VI. 20.

Digitized by Google

montré. La psalmodie & les lectures dont l'office de l'église est composé, engagent nécessairement à conserver les saintes écritures, & à apprendre la langue dans laquelle on les lit publiquement, depuis qu'elle a cessé d'être vulgaire. Aussi est-il bien certain que c'est la religion qui a conservé la connoissance des langues mortes. On le voit par l'Afrique, où le latin est absolument inconnu, quoique du temps de saint Augustin on l'y parlât comme dans l'Italie. C'est donc par un effet de la providence que le respect de la religion a fait conserver les langues antiques : autrement nous aurions perdu les originaux de l'écriture sainte & de tous les anciens auteurs, & nous ne pourrions plus connoître si les versions sont fidelles.

Les cérémonies servent encore à empêcher les nouveautez, contre lesquelles elles font des protestations publiques, qui du moins arrêtent la prescription, & nous avertissent des saintes pratiques de l'antiquité. Ainsi l'office de la *Septuagesime* nous montre comment nous devrions nous préparer au carême, la cérémonie des cendres nous représente l'imposition de la pénitence, l'office entier du carême nous instruit du soin avec lequel on disposoit les catécumenes au Baptême, & les pénitens à l'absolution. Les vêpres que l'on avance nous font souvenir que l'on a avancé le repas, & que l'on devroit jeûner jusques au soir. : enfin l'office du samedi saint porte encore les marques d'un office destiné à occuper saintement la nuit de la resurrection. Si on avoit aboli ces formules, nous ignorerions la ferveur des anciens Chrétiens, capable de nous causer une salutaire confusion. Et qui sçait si dans un temps plus heureux l'église ne rétablira point ces saintes pratiques ?

Digitized by Google

Les premiers auteurs qui ont écrit sur les cérémonies de la religion, ont vécu dans les siecles que je parcours, mais ils en parlent tous comme les reconnoissant pour très-anciennes; & si de leur temps il s'en étoit introduit quelque nouvelle, ils n'auroient pas manqué de l'observer. Ils donnent aux cérémonies des significations mystiques, dont chacun peut juger comme il lui plaît : mais du moins ils nous assurent les faits, & nous ne pouvons douter que l'on pratiquât de leur temps ce dont ils prétendent nous rendre raison. C'est à mon avis le plus grand usage de ces auteurs. Au reste vous avez vû dans les six premiers siecles des preuves de nos cérémonies, au moins des plus essentielles.

XXIV. Propagation de la foi. *Hist. liv.* XXXVI. *n.* 1. *n.* 40.

Enfin ces siecles moyens ont eu leurs apôtres, qui ont fondé de nouvelles églises chez les infideles aux dépens de leur sang; & ces apôtres ont été des moines. Je compte pour les premiers St. Augustin d'Angleterre & ses compagnons, envoyez par St Gregoire; qui bien qu'ils n'aient pas souffert le martyre en ont eu le mérite, par le courage avec lequel ils s'y sont exposez au milieu d'une nation encore barbare. Rien n'est plus édifiant que l'histoire de cette église naissante, que Bede nous a conservée, & où l'on voit des vertus & des miracles dignes des premiers siecles. Aussi peut-on dire que chaque temps a eu sa primitive église. Celle d'Angleterre fut la source féconde de celle du Nord; les Anglois Saxons devenus Chrétiens, eurent compassion de leurs freres les anciens Saxons, demeurez en Germanie & encore idolâtres; & ils entreprirent avec un grand zele, de porter en ce vaste païs la lumiere de l'Evangile. De là vint la mission de saint Villebrod en Frise, & celle de saint Boniface en Allemagne.

Il est étonnant que pendant sept cens ans

tant de saints évêques de Cologne, de Treves, de Mayence & des autres villes des Gaules voisines de la Germanie, n'aient point entrepris de convertir les peuples d'au-delà du Rhin. Ils y voïoient sans doute des difficultez insurmontables, soit par la difference de la langue, soit par la férocité de ces peuples, trop éloignez de la douceur du christianisme, comme j'ai tâché de le montrer ailleurs. Mais sans vouloir pénétrer les desseins de Dieu, il est certain qu'il ne lui a plû de se faire connoître à ces nations Germaniques que vers le milieu du huitiéme siecle; & qu'en cela même il leur a fait bien plus de grace qu'aux Indiens & aux autres, qu'il a laissés jusqu'ici dans les tenebres de l'idolâtrie. Or je trouve des circonstances remarquables dans la fondation de ces églises. Premierement, ceux qui entreprenoient d'y travailler prenoient toûjours la mission du pape; au lieu que dans les premiers temps, chaque évêque se croyoit en droit de prêcher aux infideles de son voisinage. Mais il faut croire que la mission du pape étoit alors nécessaire, pour lever divers obstacles; comme en effet je vois que saint Boniface eut à combattre des prêtres acephales & dereglez répandus dans l'Allemagne, qui ne reconnoissoient l'autorité d'aucun évêque. Je trouve aussi que ce saint Martyr ne négligea pas la protection tempotelle de Charles Martel & de Pepin, pour empêcher que cette église naissante ne fût étouffée dès le berceau. Je vois dans la suite des missions semblables continuerent d'être appuyées par les princes; comme celle de Saxe par Charlemagne, celle de saint Anscaire en Dannemarc, & en Suede par Loüis le Debonnaire & par les rois du païs; & ainsi des autres à proportion. Ce secours étoit.

Mœurs Chrét. n. 57.

Hist. liv. XLI. n. 46. 47. 48.

Hist. liv. XLIII. n. 7. 31.

sans doute nécessaire chez de telles nations : mais les conversions des premiers siecles faites par pure persuasion étoient plus solides. Comme on ne concevoit pas qu'une église pût subsister sans évêque, le pape en donnoit toujours la dignité à celui qu'il faisoit chef d'une telle mission, soit qu'il le sacrât lui-même, soit qu'il lui permît de se faire sacrer par d'autres. Mais il le faisoit évêque d'une telle nation en général, comme des Saxons ou des Sclaves, laissant à son choix de fixer son siége au lieu qu'il jugeroit le plus commode ; car on n'avoit pas encore inventé la formalité des titres *in partibus*. Le pape donnoit à ce premier évêque le pallium avec le titre & les pouvoirs de métropolitain : afin que quand le nombre des fidelles seroit augmenté, il pût sacrer des évêques pour être ses suffragans, qui lui donnassent des successeurs, sans recourir à Rome : vous en avez vû plusieurs exemples dans cette histoire.

liv. XXXI. *n.* 37.

Pour affermir ces nouvelles églises, on y fonda dès le commencement des monasteres, comme Fulde près de Mayence, Corbie en Saxe, Magdebourg qui devint métropole. C'étoit les seminaires où on élevoit les enfants du païs, pour les instruire de la religion & des lettres, les former à la vertu & les rendre capables des fonctions ecclésiastiques. Ainsi en peu de temps ces églises furent en état de se soutenir elles-mêmes, sans avoir besoin de secours étrangers. Les moines furent utiles à l'Allemagne même pour le temporel : par le travail de leurs mains, ils commencerent à défricher les vastes forêts, qui couvroient tout le païs, & par leur industrie & leur sage œconomie, les terres ont été cultivées, les serfs qui les habitoient se sont multipliez, les monasteres ont produit de grosses villes, & leurs dépendances sont devenues des provinces.

Liv. LXI. *n.* 36. XLII. *n.* 52. LVI. *n.* 2. 17.

Digitized by Google

Il est vrai que ce soin du temporel n'a pas été avantageux au spirituel dans ces églises naissantes : on s'est trop pressé de les enrichir, particulierement par l'exaction des dîmes. Vous avez vû la revolte de Turinge pour ce sujet contre l'archevêque de Mayence, celle de Pologne, celle de Danemarc qui fut cause du martyre du roi saint Canut. On devoit, ce semble, avoir plus d'égard à la foiblesse de ces nouveaux Chrétiens, & craindre de leur rendre la religion odieuse. Je m'étonne encore qu'on n'ait pas eu la condescendance de leur permettre l'usage de leur langue vulgaire, dans les prieres & dans les lectures publiques, comme on faisoit dans les premiers siecles. Car vous avez vû que l'on se servoit dans les offices de l'Eglise de la langue la plus usitée dans chaque païs : c'est-à-dire du latin dans tout l'Occident, du grec dans tout l'Orient, excepté les provinces les plus reculées, comme la Thebaïde où l'on parloit Egyptien, la haute Syrie où l'on parloit Syriaque, en sorte que les évêques mêmes n'entendoient point le Grec, comme on voit au concile de Calcedoine dans les procédures faites contre Ibas, & dans les réponses de l'abbé Barsumas qui ne parloit que Syriaque. Voyez aussi les souscriptions du concile tenu à C. P. sous Mennas. Les Armeniens sont en possession de tout temps, de faire l'office divin en leur langue. Si les nations étoient mêlées, il y avoit dans l'église des interpretes pour expliquer les lectures. Saint Procope martyr, au rapport d'Eusebe, faisoit cette fonction à Scythopolis en Palestine. Dans le même païs, sur la fin du cinquiéme, saint Sabas & saint Theodose avoient en leurs monasteres plusieurs églises, où les moines de diverses nations faisoient l'office chacun en leur langue.

Lambert. Schaf. an. 1073. *Hist. liv.* LXI. *n.* 57. XLII. *n.* 37.

v. Mœurs. Chr. c. 39.

Act. 10. 637. 638. *Hist. liv.* XXVII. *n.* 21. 22. 40. XXXVII. *n.* 18. *Tom.* 5. *conc. p.* 91. *Eus. de Mart. c.* 6. *Hist. liv.* XXX. *n.* 24. 25. *De Div. Off. c.* 7. *Hist. liv.* XLVIII. *n.* 42. *Hist. liv.* XVII. *n.* 36.

Digitized by Google

Quant aux nations Germaniques, Valafrid Strabon, qui écrivoit au milieu du neuviéme siecle, témoigne que les Goths dès le commencement de leur conversion avoient traduit en langue Tudesque les livres sacrez, & que de son temps il s'en trouvoit des exemplaires. Ce devoit être la version d'Ulfila, dont on a encore les évangiles. Valafrid ajoûte, que chez les Scytes de Thomi on célebroit les divins offices en la même langue. Depuis que les Goths, les Francs & les autres peuples Germaniques se furent répandus dans les provinces Romaines, ils se trouverent en si petit nombre, en comparaison des habitans, qu'il ne parut pas nécessaire de changer pour eux le langage de l'église : mais quand on porta la foi dans les païs où leur langue étoit dominante, ou plutôt unique, il semble qu'on devoit leur accorder tout ce qui pouvoit servir à les instruire & à les affermir dans la religion.

Toutefois je ne puis penser que St. Augustin d'Angleterre & St. Boniface de Mayence aient manqué de prudence ou de charité. Ils voïoient les choses de près, & craignoient peut-être que ces peuples ne demeurassent trop séparez du reste des Chrétiens, si la langue latine ne les unissoit avec eux, principalement avec Rome centre de l'unité ecclésiastique. Peut-être craignoient-ils la difficulté de traduire, non-seulement l'écriture, où il est si dangereux de se méprendre, mais les autres livres nécessaires pour l'instruction des fideles. Nous voïons bien dès le septiéme siecle en Angleterre & dès le huitiéme en Allemagne des versions de l'Evangile; mais c'étoit plutôt pour la consolation des particuliers, que pour l'usage public de l'église. Je trouve encore qu'aux conciles de Tours & de Reims tenus l'an 813. on ordonne que chaque évêque aura pour l'instruction de son troupeau des ho-

Conc. Rem. an. 15. Tur. c. 17. tom. 7. 20. conc.

Digitized by Google

melies traduites en langue Romaine rustique & en langue Tudesque, afin que tout le monde les puisse entendre. La langue Sclavone a été plus favorisée : saint Cyrille & saint Methodius apôtres des Sclaves, leur donnerent en leur langue l'écriture sainte & la liturgie. Il est vrai que le pape Jean VIII. le trouva mauvais, mais étant mieux informé, il l'approuva ; & quoique Gregoire VII. l'eût encore défendu, l'usage en est resté en quelques lieux. Au reste je ne suis point touché de la raison qu'alleguent plusieurs modernes, de conserver le respect pour la religion. Ce respect aveugle ne convient qu'aux fausses religions, fondées sur des fables & des superstitions frivoles : la vraie religion sera toujours d'autant plus respectée, qu'elle sera mieux connuë. Au contraire, depuis que le peuple s'est accoutumé à ne point entendre ce qui se dit dans l'église, il a perdu le desir de s'en instruire ; & son ignorance a été jusques à ne pas penser qu'il eût besoin d'instruction. Pour les gens d'esprit ignorans, ils sont tentez d'avoir mauvaise opinion de ce qu'on leur cache avec tant de soin.

Hist. liv. XLVI. n. 6. *Hist. liv. LIII. n. 6. 26.*

XXV. Apologie des cinq siecles.

De tout ce discours il résulte, ce me semble, que les siecles que l'on compte ordinairement pour les plus obscurs & les plus malheureux, ne l'ont pas été autant qu'on le croit, & n'ont été dépourvûs ni de science ni de vertu. Mais c'est qu'il faut chercher la religion où elle étoit en chaque temps ; & ne pas s'effraïer de voir le vice & l'ignorance même dans les plus grands siéges.

Dans le septiéme & le huitiéme siecle, la religion s'affoiblit en France & en Italie, mais elle se fortifie en Angleterre ; dans le neuviéme, elle refleurit en France ; dans le dixiéme, en Allemagne. Tandis qu'elle fait de si grandes pertes

sous la domination des Musulmans en Orient, en Afrique, en Espagne, elle fait en récompense de nouvelles conquêtes en Saxe, en Dannemarc, en Suede, en Hongrie, en Pologne. On y voit renouveller les merveilles des premiers siecles, ces peuples ont leurs docteurs & leurs martyrs; & les églises affligées d'Espagne & d'Orient ont aussi les leurs. Il ne reste qu'à admirer la conduite de la Providence, qui sçait faire tout servir à ses desseins, & tirer des plus grands maux les plus grands biens. Malgré les incursions redoublées des barbares, le renversement des empires, l'agitation de toute la terre; l'église fondée solidement sur la pierre, a subsisté toujours ferme, & toûjours visible comme la cité bâtie sur une montagne: la suite de ses pasteurs n'a point été interrompue, elle a toûjours eu des docteurs, des vierges, des pauvres volontaires, & des saints d'une vertu éclatante.

Je sçai ce qui a décrié les siecles dont je parle en ces discours, c'est la prévention des humanistes du quinziéme siecle, un Laurens-Valle, un Platine. un Ange Politien. Ces prétendus sçavans ayant plus de littérature que de religion & de bon sens, ne s'arrêtoient qu'à l'écorce, & ne pouvoient rien goûter que les écrivains de l'ancienne Rome & de l'ancienne Grece. Ainsi ils avoient un souverain mépris pour les écrits du moyen âge, & comptoient que l'on avoit tout perdu, en perdant la pure latinité & la politesse des anciens. Ce préjugé passa aux Protestans, qui regardoient le renouvellement des études comme la source de leur réformation. Ils prétendoient que la ruine & la désolation de l'église étoit l'effet de l'ignorance: que le regne de l'antechrist & le mystere d'iniquité s'étoit mis en train, à la faveur des ténebres. Je n'ai rien dissimulé dans ce discours de l'état de ces

Hist. de Beze.

ſiecles obſcurs, ni des cauſes & des effets de cette ignorance : mais y avez-vous rien vû qui donnât atteinte à l'eſſentiel de la religion ? A-t-on jamais ceſſé de lire & d'étudier l'écriture ſainte & les anciens docteurs ; de croire & d'enſeigner la Trinité, l'Incarnation, la néceſſité de la grace, l'immortalité de l'ame & la vie future ? A-t-on jamais ceſſe d'offrir le ſacrifice de l'Euchariſtie & d'adminiſtrer tous les ſacremens ? A-t-on enſeigné impunément une morale contraire à celle de l'évangile ? On ne peut tirer à conſéquence les déréglemens des particuliers, & les abus toûjours condamnez comme abus.

Qu'importe, après tout, que l'on parle & que l'on écrive mal, pourvû que l'on croie bien & que l'on vive bien ? Dieu ne regarde que leur cœur : la groſſiéreté du langage & la ruſticité des mœurs n'eſt rien à ſon égard. Il n'y a en JESUS-CHRIST ni Grec, ni Barbare, ni Scythe, ni libre ni eſclave. Voyez comment ceux qui ont trouvé grace devant Dieu, ſont loués dans l'écriture. Noé fut un homme juſte : Job étoit un homme ſimple & droit : Moïſe étoit le plus doux de tous les hommes : il y avoit bien de quoi loüer ſon eſprit. Au contraire les railleurs ſont blâmez & déteſtez en cent endroits de l'écriture : quoique d'ordinaire ce ſoit ceux qui cultivent le plus l'élegance du langage & la politeſſe des mœurs. En effet, qui n'aimera mieux avoir à faire à un homme d'une vertu ſolide ſous un exterieur groſſier, qu'à l'homme le plus agréable, mais ſur lequel il ne peut compter ? On pardonne aux enfants de ſe laiſſer éblouir par ce qui brille au dehors ; un homme ſenſé aime la vertu, ſous quelque apparence qu'il la découvre. Juſques ici donc, vous avez vû comment JESUS-CHRIST a accompli ſa promeſſe, en conſervant ſon égliſe, malgré la foibleſſe de la nature humaine, & les efforts de l'enfer.

Coloſſ. III. 11.

Gen. VI. 8. *Job.* 1. *Num.* XII. 3.

Digitized by Google

TABLE DU DISCOURS.

I. Inondation des barbares. Pag. 3.
II. Chûte des études. 5.
III. Menaces & promesses temporelles. 8.
IV. Reliques. 11.
V. Pelerinages. 13.
VI. Superstitions. 14.
VII. Etat de l'Orient. 15.
VIII. Clercs chasseurs & guerriers. 18.
IX. Seigneuries temporelles des églises. 20.
X. Confusion des deux puissances. 22.
XI. Richesse des églises. 26.
XII. Corruption des mœurs. 28.
XIII. Incontinence du Clergé. 30.
XIV. Hostilitez universelles. 31.
XV. Simonie. 32.
XVI. Pénitences. 34.
XVII. Censures. 36.
XVIII. Déposition des rois. 40.
XIX. Succession d'évêques. 46.
XX. Conciles. 47.
XXI. Ecoles & succession de docteurs. 48.
XXII. Monasteres. 49.
XXIII. Cérémonies. 54.
XXIV. Propagation de la foi. 56.
XXV. Apologie des cinq siecles. 61.

Digitized by Google

SOMMAIRES DES LIVRES.

LIVRE SOIXANTIEME.

AN.

1. LETTRE *du pape au patriarche d'Antioche.* II *Lettre à Michel Cerularius.* III. 1053.
Lettres aux évêques d'Afrique. IV. *Légation à* 1054.
C. P. V. *Mort de Léon IX.* VI. *Réponſe à Michel Cerularius par Humbert.* VII. *Reponſe à Nicetas Pectorat.* VIII. *Sa rétractation* IX. *Excommunication de Michel Cerularius.* X. *Son decret.* XI. *Lettre de Pierre d'Antioche à Dominique de Grade.* XII. *Lettre de Michel Cerularius à Pierre d'Antioche.* XIII. *Réponſe de Pierre d'Antioche.* XIV. *Réplique de Michel.* XV. *Mort de Conſtantin Monomaque. Theodora imperatrice.* XVI. *Concile de Narbonne.* XVII. *Victor II. pape.* XVIII. *Hildebrand légat en France.* XIX. *Maurille archevêque de Rouen.* XX. *Thierri abbé de S. Evroul.* XXI. 1055.
Concile de Toulouſe. XXII. *Mort de l'empereur Henri III. Henri IV. roi d'Allemagne.* XXIII. 1056.
Mort de Victor II. Etienne IX. pape. XXIV. *Pierre Damien évêque.* XXV. *Mort de Theodora. Iſaac Comnene empereur.* XXVI. *Mort de Michel Cerularius. Conſtantin Licudes patriarche de C. P.* XXVII. 1057.
Mort d'Etienne IX. XXVIII. *Benoît antipape.* XXIX. *Nicolas II. pape.* XXX. *L'abbé Didier* 1058.
cardinal. XXXI. *Concile de Rome.* XXXII. *Rétractation de Berenger.* XXXIII. *Gui archevêque de* 1059.

Digitized by Google

Milan. XXXIV. *Pierre Damien légat à Milan.* XXXV. *Sermens de l'archevêque & du clergé.* XXXVI. *Désintéreſſement de Pierre Damien.* XXXVII. *Il renonce à l'épiſcopat.* XXXVIII. *Il écrit pour le célibat des prêtres.* XXXIX. *Le pape cede la Poüille aux Normands.* XL. *Conſtantin Ducas empereur.* XLI.

1060. *Couronnement de Philippe I. roi de France.* XLII. *Gervais archevêque de Reims.* XLIII. *Conciles de*

1061. *Gaule.* XLIV. *Concile d'Yacca.* XLV. *Aldrede archevêque d'Yorck.* XLVI. *Mort de Nicolas II. Alexandre II. pape.* XLVII. *Cadaloüs antipape* XLVIII.

1062. *S. Annon archevêque de Cologne.* XLIX. *Diſpute ſynodale de Pierre Damien.* L *Autres écrits de Pierre Damien.* LI. *S. Dominique le cuiraſſé.* LII. *Compenſations de pénitences.* LIII. *Flagellations.* LIV. *Dévotions à la ſainte Vierge.* LV. *S. Vulſtan évêque de Vorcheſtre.* LVI. *S. Edoüard roi d'Angleterre.* LVII. *Egliſe du nord.* LVIII. *S. Gotheſcale prince des Sclaves.*

LIVRE SOIXANTE-UNIEME.

1. *SCHISME à Florence.* II. *S. Rodolphe*

1063. *d'Eugubio.* III. *Commencement de ſaint Jean Gualbert.* IV. *Fondation de Vallombreuſe.* V. *Concile de Rome.* VI. *Chanoines reguliers.* VII. *Concile de Châlon.* VIII. *Lettres d'Alexandre II.* IX. *Combat dans l'égliſe à Goſtar.* X. *Egliſe d'Al-*

1064. *lemagne.* XI. *Concile de Mantouë.* XII. *Pelerinage à Jeruſalem.* XIII *Commencement des Turcs Sel-*

1065. *jouquides.* XIV. *Héréſie des inceſtueux.* XV. *Abus des excommunications* XVI. *Impunité des Evêques* XVII. *Martyrs chez les Sclaves.* XVIII. *Fin de S.*

1066. *Edouard.* XIX. *Guillaume de Normandie, roi d'Angleterre.* XX. *Ecrit de Lanfranc contre Berenger.* XXI. *Réponſes aux paſſages des peres.* XXII. *Doctrine catholique.* XXIII. *Egliſes d'Allemagne,*

Digitized by Google

XXIV. *Saint Thibaud de Provins.* XXV. *Saint Arialde martyr.* XXVI. *Légation à Milan.* XXVII. *Suite du ſchiſme de Florence.* XXVIII. *Epreuve du feu.* XXIX. *Hugues le Blanc légat en Eſpagne.* XXX. *Conciles d'Auch & de Toulouſe.* XXXI. *Mœurs du roi Henri.* XXXII. *Il veut quitter ſa femme.* XXXIII. *Concile de Mayence.* XXXIV. *Nouveaux évêques en Angleterre.* XXXV. *Lanfranc archevêque de Cantorberi.* XXXVI. *Lanfranc à Rome.* XXXVII. *Monaſteres en Sardaigne.* XXXVIII. *Dédicaſſe du Mont-Caſſin.* XXXIX. *Charles nommé à l'évêché de Conſtance.* XL. *Jean Xiphilin patriarche de C. P.* XLI. *Romain Diogene pris par les Turcs.* XLII. *Fin de S. Pierre Damien* XLIII. *Ses écrits.* XLIV. *Cérémonies.* XLV. *Diſcipline monaſtique.* XLVI. *Fin d'Adalbert archevêque de Brême.* XLVII. *Adam de Brême hiſtorien.* XLVIII. *Etat du nord.* XLIX. *Suenon roi de Dannemarc.* L. *S. Annon rentre en faveur.* LI. *Concile d'Angleterre.* LII. *Lettres de Lanfranc au pape.* LIII. *Moines aux cathedrales d'Angleterre.* LIV. *Concile de Roüen.* LV. *Retraite de l'imperatrice Agnés.* LVI. *Robert abbé de Richenou dépoſé.* LVII. *Retraite de S. Annon de Cologne.* LVIII. *Concile d'Erford.* LIX. *Fin d'Alexandre II.* LX. *Mort de S. Jean Gualbert.* 1067. 1068. 1069. 1070. 1071. 1072. 1073.

LIVRE SOIXANTE-DEUXIEME.

I. GREGOIRE *VII. pape.* II. *Ses premieres lettres.* III. *Shiſme à Milan.* IV. *Saint Anſelme évêque de Luques.* V. *Hugues évêque de Die* VI. *Landri évêque de Mâcon* VII. *St. Etienne de Tiers.* VIII. *Le pape travaille à pacifier l'Allemagne.* IX. *Concile de Rome.* X. *Evêché d'Olmuts rétabli.* XI. *Légation en Allemagne.* XII. *Rebellion des clercs concubinaires.* XIII. *Lettres du pape pour* 1074.

Digitized by Google

l'Allemagne. XIV. *Projet de la croisade.* XV. *Eglise de Venise.* XVI. *Lettre contre Philippe roi de France.* XVII. *Concile de Rouen.* XVIII. *Ecrit de Guimond contre Berenger.* XIX. *Fin de Suenon roi de Dannemarc.* XX. *Concile de Rome.* XXI. *Herman de Bamberg déposé.* XXII. *Autres affaires d'Allemagne.* XXIII. *Fin de S. Annon de Cologne.* XXIV. *Concile de Londres.* XXV. *Hidulphe archevêque de Cologne.* XXVI. *Conjuration à Rome contre le pape.* XXVII. *Lettre du pape au roi Henri.* XXVIII. *Le*

1075. *pape déposé à Vormes.* XXIX. *Le Roi Henri déposé à Rome.* XXX. *Autres excommuniez.* XXXI. *Mort de Guillaume évêque d'Utrecht.* XXXII. *Lettre du pape sur l'excommunication des rois.* XXXIII. *Lettres aux Allemands.* XXXIV. *Eglise d'Afrique.* XXXV. *Samuel de Maroc.* XXXVI. *Assemblée de Tribur contre Henri.* XXXVII. *Il passe en Italie.*

1077. XXXVIII. *Comtesse Mathilde.* XXXIX. *Le pape à Canosse.* XL. *Absolution d'Henri.* XLI. *Indignation des Lombards.* XLII. *Assemblée de Forcheim.* XLIII. *Rodolphe élû roi.* XLIV. *Incertitude du pape.* XLV. *Plaintes des Allemands.* XLVI. *Hugues évêque de Die légat en France.* XLVII. *Concile d'Autun.*

1078. XLVIII. *Donation de Mathilde.* XLIX. *Affaires de France.* L. *Commencement de S. Anselme.* LI. *Quatrième concile de Rome.* LII. *Egilbert archevêque de Treves.* LIII. *Plaintes de Manassés de Reims.* LIV. *Lettres du pape à S. Hugues de Clugni.* LV. *Odon évêque d'Ostie.* LVI. *Affaires de Dol en Bretagne.* LVII. *Cinquiéme concile de Rome.* LVIII. *Michel Parapinace déposé. Nicé-*

1079. *phore Botaniate empereur.* LIX. *Hugues duc de Bourgogne moine.* LX. *Sixiéme concile de Rome. Rétractation de Berenger.* LXI. *Primatie de Lyon.* LXII. *Saint Stanislas martyr.* LXIII. *Légation en Angleterre.* LXIV. *Soin des églises éloignées.*

Digitized by Google

LIVRE SOIXANTE-TROISIEME.

1. SEPTIEME concile de Rome. Rodolphe confirmé roi. II. Manaſſés de Reims condamné. III. Guibert antipape. IV. Gregoire cherche le ſecours des Normands. V. Mort du roi Rodolphe. VI. Office Romain reçu en Eſpagne. VII. En Sclavon défendu. VIII. Concile de Lillebonne. IX. Huitiéme concile de Rome. X. Autres lettres ſur l'excommunication des rois. XI. Prétentions du pape ſur tous les roïaumes. XII. le roi Henri devant Rome. XIII. Nicéphore dépoſé. Alexis Comnene empereur. XIV. S. Arnoul évêque de Soiſſon. XV. Geofroi évêque de Chartres. XVI. Henri aſſiége Rome. XVII. L'abbé Didier devant Henri XVIII. Lambert uſurpateur du ſiége de Teroüane. XIX. S. Arnoul de Soiſſons en Flandre. XX. Robert Guichard délivre le pape. XXI. Schiſmatiques abattus. XXII. Aſſemblée de Bercah. XXIII. Concile de Quedlimbourg. XXIV. Concile de Mayence. XXV. Mort de Gregoire. VII. XXVI. Ecrits du cardinal Bennon. XXVII. L'abbé Didier élû pape. XXVIII. Travaux de S. Anſelme de Luques. XXIX. Ses écrits contre les ſchiſmatiques. XXX. Sa mort. XXXI. Victor III. pape. XXXII. Tranſlation de ſaint Nicolas. XXXIII. Plaintes de Hugues de Lyon contre Victor. XXXIV. Continuation du ſchiſme. XXXV. Concile de Benevent. XXXVI. Mort de Victor III. XXXVII. Saint Canut martyr. XXXVIII. Mort de Guillaume roi d'Angleterre. XXXIX. Fin de ſaint Arnoul de Soiſſons. XL. Fin de Berenger. XLI. Urbain II. pape. XLII. Il paſſe en Sicile. XLIII. Bernard archevêque de Tolede, primat. XLIV. Autres affaires d'Eſpagne. XLV. Egliſe d'Allemagne. XLVI. Suite du chiſme. XLVII. Fin de Lanfranc. XLVIII. 1080. 1081. 1082. 1084. 1085. 1086. 1087. 1088. 1089.

Digitized by Google

1090. *Metropole de Tarragone.* XL. X. *Concile de Melfe.* L. *Saint Bruno fondateur des Chartreux.* LI. *Egliſe d'Allemagne.* LII. *Lettre de Valtram & la réponſe.* LIII. *Lettre de Bernard de Conſtance.* LIV. *Beranger archevêque de Tarragon.* LV. *Concile de Benevent.* LVI. *Egliſe d'Eſpagne.* LVII. *Egliſe d'Allemagne.* LVIII. *Freres convers.* LIX. *Saint Ulric. de Clugni.* LX. *Coûtumes de Clugni.* LXI. *Odon abbé de ſaint Martin de Tournai.*

LIVRE SOIXANTE-QUATRIEME.

I. IVES *évêque de Chartres.* II. *Son decret.*
1091. III. *Concile d'Eſtampe.* IV. *Erreur de Roſcelin de Compiegne.* V. *Foulques évêque de Beauvais.* VI. *Le roi Philippe épouſe Bertrade.* VII. *Rétabliſſement de l'évêché d'Arras.* VIII. *Piſe archevêché.* IX. *Concile de Troyes.* X. *Saint*
1093. *Anſelme archevêque de Cantorberi.* XI. *Il eſt calomnié.* XII. *Sainte Marguerite reine d'Ecoſſe.* XIII. *Conrad ſe revolte contre l'empereur ſon pere.* XIV. *Evêchés de Sicile.* XV. *Suite de l'affaire*
1094. *d'Arras.* XVI. *Affaire de Dol en Bretagne.* XVII. *Geofroi abbé de Vendôme à Rome.* XVIII. *Saint Nicolas Peregrin.* XIX. *Egliſe d'Allemagne.* XX.
1095. *Concile de Reims.* XXI. *Concile d'Autun.* XXII. *Concile de Plaiſance.* XXIII. *Autres affaires d'Italie.* XXIV. *Le roi d'Angleterre irrité contre ſaint Anſelme.* XXV. *Aſſemblée de Rochingham.* XXVI. *Saint Anſelme reçoit le pallium.* XXVII. *Le pape Urbin en France.* XXVIII. *Concile de Clermont.* XXIX. *Canons de ce concile.* XXX. *Primatie de Lyon confirmée.* XXXI.
1096. *Voiage de Pierre l'hermite* XXXII. *Croiſade publiée.* XXXIII. *Le pape dédie pluſieurs égliſes.* XXXIV. *Commencement de Robert d'Arbriſſelles.*

Digitized by Google

XXXV. *Concile de Roüen.* XXXVI. *Concile de Tours, &c.* XXXVII. *Concile de Niſmes.* XXXVIII. *Reliques de ſaint Antoine en France.* XXXIX *Sanction évêque d'Orleans.* XL. *Voyage des croiſez.* XLI. 1097. *Juifs maſſacrez.* XLII. *Le pape en Italie.* XLIII. *Egliſe d'Eſpagne.* XLIV. *Daimbert. archevêque de Sens.* XLV. *Les croiſez a C. P.* XLVI. *Priſe de Nicée.* 1098. XLVII. *Siege d'Antioche.* XLVIII. *Baudri évêque de Noyon.* XLIX. *S. Anſelme ſort d'Agleterre.* L *Il ſéjourne à Lyon.* LI. *Il vient à Rome.* LII. *Son traité : pourquoi Dieu s'eſt fait homme.* LIII. *Siege de Capouë.* LIV. *S. Anſelme veut renoncer à l'épiſcopat.* LV. *Monarchie de Sicile.* LVI. *Concile des Schiſmatiques* LVII. *Lunden archevêque.* LVIII. *Priſe d'Antioche.* LIX. *Concile de Bari.* LX. *Juſtification d'Ives de Chartres.* LXI. *Jean II. évêque d'Orleans.* LXII. *Concile de Rome.* LXIII. *Saint Jean évêque de Teroüane.* LXIV. *Fondation de Ciſteaux.* LXV. *Fin d'Urbain. II.* LXVI. *Priſe de Jeruſalem.* LXVII. *Godefroi de Boüillon roi.*

APPROBATION

De Monſieur COURCIER, *Docteur de la Faculté de Sorbonne, & Théologal de Paris.*

J'AI lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un manuſcrit, qui eſt *le treiziéme Volume de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Monſieur l'Abbé Fleury.* Fait à Paris le 15. Septembre 1707.

COURCIER, Théologal de Paris.

Digitized by Google

APPROBATION.

De Monſieur PASTEL, Docteur & Profeſſeur de Sorbonne.

J'AI lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit, qui a pour titre, *le treizieme volume de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Mr. l'Abbé Fleury.* Je n'y ai rien trouvé qui ne ſoit conforme à la Foi catholique & aux bonnes mœurs. & j'ai continué à y admirer la ſincérité & l'exactitude de l'Auteur, auſſi bien que le fond d'érudition qu'on admire dans les volumes précédens. Fait à Paris le 15 Septembre 1707.

PASTEL, Profeſſeur de Sorbonne.

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

LIVRE SOIXANTIEME.

PENDANT que le pape Leon IX. étoit prisonnier des Normands, il reçut une lettre de Pierre nouveau patriarche d'Antioche, qui lui donnoit part de sa promotion, & lui envoyoit sa profession de foi, demandant sa communion. Le patriarche avoit envoyé cette lettre par un pélerin de Jerusalem à Argyre duc d'Italie, pour la faire tenir au pape. Le pape fit réponse, louant le patriarche de reconnoître la primauté de l'église Romaine, & l'exhortant à soûtenir la dignité du siege d'Antioche, qui est le troisiéme du monde : ce qu'il dit à cause du patriarche de C. P. qui s'étant attribué le second rang, rejet-

I. Lettre du pape au Patriarche d'Antioche. *Petr. ep. ad Domin. Cotel. mon. to. 2. p. 133. Leo. ep. 5.*

Digitized by Google

A N. 1053. toit le patriarche d'Antioche au quatriéme. Le pape approuve la promotion de Pierre, pourvû qu'elle soit canonique ; & déclare catholique sa profession de foi ; puis il met la sienne selon l'ancienne coûtume, mais il n'y compte que sept conciles généraux, apparemment parce que le huitiéme n'avoit décidé aucun point de doctrine.

II. Lettre à Michel Cerularius.

Vers le même temps Humbert cardinal évêque de sainte Rufine étant à Trani dans la Pouille, vit une lettre écrite par Michel Cerularius patriarche de C. P. & par Leon évêque d'Acride métropolitain de Bulgarie, adressée à Jean évêque de Trani. Cette lettre commençoit ainsi : *Ap. Baron. an. 1054.* La charité nous a engagez à vous écrire, & par vous à tous les évêques & les prêtres des Francs, aux moines, aux peuples & au pape même, & à vous parler des azymes & du sabat, que vous observez communiquant avec les Juifs. Ensuite Michel & Leon prétendent montrer que JESUS-CHRIST après avoir célébré l'ancienne Pâque avec les azymes, institua la nouvelle avec du pain levé, qu'ils soutiennent être le seul vrai pain. En second lieu, ils reprochent aux Latins d'observer le sabat en carême, parce qu'ils jeûnoient le samedi ; au lieu que les Grecs ne jeûnoient ni le samedi ni le dimanche. Le troisiéme reproche est de manger des animaux suffoquez & par conséquent du sang. Le quatriéme de ne point chanter *Alleluia* en carême. Michel & Leon finissent cette lettre en exhortant l'évêque de Trani à désabuser les autres sur ces points, comme il l'étoit déja lui-même ; & promettant, s'il le fait, de lui envoïer un écrit contenant des vérités plus importantes.

Le cardinal Humbert ayant lû cette lettre écrite en grec, la traduisit en latin & la porta au pape, qui y répondit par une lettre très-longue,

Digitized by Google

Elle commence par un grand lieu commun sur la paix, & une véhémente déclamation contre ceux qui l'ont violée; puis le pape s'adressant au partiarche de C. P. & à l'évêque d'Acride, leur parle ainsi : On dit que par une entreprise nouvelle & une audace incroïable, vous avez condamné ouvertement l'église Latine, sans l'avoir entendue, principalement parce qu'elle célebre l'eucharistie avec des azymes. L'église Romaine commencera donc après environ mille vingt ans depuis la passion de Notre-Seigneur, à apprendre comme elle doit en faire la mémoire, comme s'il ne lui servoit de rien d'avoir été instruite par saint Pierre même. On comptoit que JESUS-CHRIST étoit mort à trente-trois ans, ainsi les mille vingt ans marquent l'an 1053. de l'incarnation.

AN. 1053.

Leo epist. 5. c. 5.

La lettre continue en relevant les héréſies & les erreurs des Grecs, & particulierement des évêques de C. P. & soutenant que personne n'a droit de juger le siege de Rome. L'auteur de *la lettre* ajoûte, que l'empereur Constantin ne trouvant pas raisonnable que celui à qui Dieu a donné l'empire du ciel fût sujet à l'empire de la terre, accorda à S. Silvestre & à ses successeurs non-seulement la puissance & la dignité impériale, mais les ornemens & les officiers convenables. Et ensuite : Mais de peur que vous ne soupçonniez encore la domination terrestre du saint siege de s'appuïer sur des fables, nous rapporterons quelque chose du privilege de Constantin, pour établir la vérité & confondre le mensonge. Il met ensuite la meilleur partie de cette fameuse donation, qui est aujourd'hui reconnuë pour fausse par tous les sçavans, mais qui n'étoit pas alors révoquée en doute.

c. 8.

c. 10.

c. 12.

c. 13.

to. 1. conc. p. 1530.

Il reproche aux Grecs l'usage d'ordonner des eunuques, même pour l'épiscopat, ce qui a

c. 23.

donné occaſion, ajoûte-t-il, à ce que l'on dit publiquement, qu'une femme a été placée ſur le ſiege de C. P. Mais ce crime ſeroit ſi abominable que nous ne pouvons le croire. Ce reproche montre bien que l'on n'avoit pas encore inventé la fable de la papeſſe Jeanne; car on la place entre Leon IV. & Benoît III. environ deux cens ans avant Leon IX. Il reproche au patriarche Michel ſon ingratitude contre l'égliſe Romaine ſa mere, qui a ordonné en quelques conciles que l'évêque de C. P. ſeroit honoré comme évêque de la ville impériale; ſans préjudice toutefois des patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Cependant, continue-t-il, on dit que vous avez fermé chez vous toutes les égliſes des Latins; & que vous avez ôté les monaſteres aux moines & aux abbez, juſques à ce qu'ils vivent ſelon vos maximes. Combien l'égliſe Romaine eſt-elle plus moderée? puiſqu'au dedans & au dehors de Rome il y a pluſieurs monaſteres & pluſieurs égliſes des Grecs, ſans qu'on les empêche de ſuivre les traditions de leurs peres. Au contraire on les y exhorte, parce que nous ſçavons que la différence des coutumes ſelon les lieux & les temps ne nuit point au ſalut, pourvû que l'on ſoit uni par la foi & la charité. Il dit enfin, qu'ayant vû leur écrit contre les azymes adreſſé aux évêques de la Poüille, il envoye quelques paſſages des peres pour réfuter leurs calomnies, en attendant qu'il y réponde plus amplement.

A N. 1053.

c. 27.

c. 29.

Leo. ep. 6. 7. L'empereur Conſtantin Monomaque voulant s'attirer le ſecours des Allemands & des Italiens contre les Normands, & ſçachant le crédit qu'avoit le pape ſur l'empereur Henri, écrivit une lettre au pape, où il témoignoit un grand déſir de rétablir l'union alterée depuis long-temps entre l'égliſe Greque & la Latine; & obligea le patriarche Michel Cerularius d'écrire au pape à

Digitized by Google

même fin. Ces lettres furent envoyées par un officier de la garde-robe de l'empereur, qui les rendit à Argyre duc d'Italie, & celui-ci les fit tenir au pape vers la fin de l'an 1053. A N. 1053. *Mich. ep. ad P. An.*

III. Lettres aux évêques d'Afrique.

Cependant le pape reçut des lettres de trois évêques, des cinq qui restoient en Afrique sous la domination des Musulmans. Ces trois se plaignoient des entrepriſes de l'évêque de Gommi, & demandoient quel métropolitain ils devoient reconnoître. C'est que Carthage ayant cessé d'être la capitale, étoit tombée en ruine depuis long-temps. Le pape leur écrivit deux lettres : la premiere à Thomas, que l'on croit avoir été l'évêque de Carthage, & à qui d'abord il témoigne la compassion qu'il a de l'église d'Afrique réduite à si peu d'évêques, au lieu de deux cens cinquante que l'on voit dans les anciens conciles. Ensuite il déclare que l'évêque de Carthage est le métropolitain de toute l'Afrique ; sans le consentement duquel l'évêque de Gommi n'a aucun droit de consacrer ou de déposer des évêques, ou de convoquer le concile provincial, mais seulement de regler son dioceſe particulier. Au reste, ajoûte-t-il, sçachez que sans l'ordre du pape on ne peut tenir de concile général, ni prononcer de jugement définitif contre un évêque, ce que vous trouverez dans les canons, c'est-à-dire, dans les fausses décretales. Cette lettre est dattée du dix-septiéme de Décembre, la cinquiéme année du pontificat de Leon, indiction septiéme, qui est l'an 1053. La seconde lettre adressée aux deux autres évêques nommez Pierre & Jean, contient la même décision, & ajoûte l'établissement des métropoles, comme il est rapporté dans les fausses décretales qui y sont citées. *Leo. Ep. 3*

IV. Légation à C. P.

En même temps le pape destinoit trois légats, pour envoyer à C. P. Humbert, Pierre & Fri-

deric. Humbert avoit été premierement moine à Moyen-Mouſtier au dioceſe de Toul, d'où il fut amené à Rome par Brunon ſon évêque lorſqu'il devint pape, & il le fit cardinal & évêque de Blanche-ſelve ou ſainte Rufine. Pierre étoit archevêque d'Amalfi. Frideric étoit frere de Godefroi duc de Lorraine & de Toſcane, & parent du pape & de l'empereur Henri: il étoit alors diacre & chancelier de l'égliſe Romaine, & fut depuis pape ſous le nom d'Etienne IX. Ces légats furent chargez de deux lettres, l'une à l'empereur Conſtantin Monomaque, l'autre au patriarche Michel Cerularius, pour réponſe à celles que le pape avoit reçûës d'eux.

AN. 1053.

Vita Leon. IX. ſæc. 6. Bened. n. 9. & ib. Mabil.

Leo. ep. 7. Dans la lettre à l'empereur le pape le loue d'avoir fait le premier des propoſitions de paix & de concorde après une ſi longue & ſi pernicieuſe diviſion. Enſuite il rapporte ainſi ce qui s'étoit paſſé entre lui & les Normands: Voïant une nation étrangere & ſans diſcipline s'élever par-tout contre les égliſes de Dieu, avec une fureur incroïable & une impieté plus que païenne; tuer les Chrétiens & faire ſouffrir à quelques-uns des tourmens horribles, ſans épargner les enfants, les femmes ni les vieillards, ſans faire aucune différence entre les choſes ſaintes & les profanes; dépouiller les égliſes; les brûler & les abattre entierement: Voïant, dis-je, ces maux, j'ai ſouvent repris cette nation de ſes crimes, j'ai emploïé les inſtructions, les prieres, les menaces de la vengeance divine & humaine. Mais ce peuple eſt demeuré ſi endurci, qu'il faiſoit de jour en jour pis que devant.

J'ai donc crû devoir attirer de tous côtez des ſecours humains, pour réprimer ſon audace: & étant accompagné ſelon que le peu de temps & le beſoin preſſant l'a permis, j'ai voulu con-

Digitized by Google

férer avec le duc Argyre votre fidele ſerviteur & prendre ſon conſeil ; non pour procurer la mort aux Normands, ou à quelque homme que ce ſoit ; mais pour ramener au moins par la crainte des hommes, ceux qui ne craignent point les jugemens de Dieu. Cependant comme nous eſſaïions de les réduire par des exhortations ſalutaires, & qu'ils nous promettoient par feinte toute ſorte de ſoûmiſſion, ils attaquerent tout d'un coup les gens de notre ſuite. Mais leur victoire leur donne encore à préſent plus de triſteſſe que de joie ; car ſuivant ce que vous avez bien voulu nous écrire pour notre conſolation, ils ont à craindre une plus grande perte que celle qu'ils avoient déja faite. Auſſi ne nous déſiſterons-nous point de cette entrepriſe, pour délivrer la chrétienté, avec le ſecours que nous eſperons inceſſamment de notre cher fils l'empereur Henri & de vous. A N. 1054.

Et parce que le ſaint ſiege de Rome a été trop long-temps occupé par des mercenaires au lieu de paſteurs, qui ne cherchant que leurs intérêts ont miſerablement ravagé cette égliſe ; la divine providence a voulu que j'en priſſe la charge ; & quoique je ſente ma foibleſſe, je n'ai pas peu d'eſperance avec de ſi puiſſans ſecours. Il demande enſuite à l'empereur Conſtantin la reſtitution des patrimoines de l'égliſe ſituez dans les pays de ſon obéiſſance ; il ſe plaint de la perſécution que l'archevêque Michel fait à l'égliſe Latine, anathématiſant tous ceux qui reçoivent le ſacrement fait avec des azymes ; & de l'entrepriſe par laquelle il prétend ſe ſoûmettre les patriarches d'Alexandrie & d'Antioche ; il déclare que ſi Michel ne s'en déſiſte, il ne peut avoir avec lui de paix ; enfin il recommande ſes légats.

Dans la lettre à Michel Cerularius le pape ne *Epiſt. 6.*

A N. 1054.

le qualifie qu'archevêque de C. P. & dit avoir oüi depuis long-temps des bruits fâcheux contre lui. On dit, ajoûte-t-il, que vous êtes néophyte, & que vous n'êtes point monté à l'épiscopat par les degrez; & que vous voulez priver les patriarches d'Alexandrie & d'Antioche de leurs anciens privileges, pour les soûmettre à votre domination. Vous prenez par une usurpation sacrilege le titre de patriarche universel, quoique saint Pierre même ni aucun de ses successeurs n'ait consenti à recevoir ce titre monstrueux. Et ensuite : Qui ne s'étonnera, qu'après tant de saints & de peres orthodoxes pendant mille vingt ans depuis la passion du Sauveur, vous ayez commencé à colomnier l'église Latine, anathématisant & persécutant publiquement tous ceux qui participent au sacrement fait avec des azymes ? Nous avons connu cette entreprise & par le bruit commun & par la lettre écrite sous votre nom aux évêques de la Poüille, où vous prétendez prouver que Notre-Seigneur institua avec du pain levé le sacrement de son corps. Après avoir dit quelque chose pour réfuter cette erreur, il renvoye à un écrit plus ample dont ses légats sont chargez. Cette lettre est dattée du mois de Janvier indiction septiéme, qui est l'an 1054. Ainsi l'on peut juger que les légats chargez de ces deux lettres partirent peu de temps après.

V. Mort de Leon IX. *Sup. liv.* LIX. *n.* 82. *Vita. c.* 12.

Le pape étoit toujours à Benevent, entre les mains des Normands, s'occupant aux exercices de piété que j'ai marquez; & de plus on rapporte, que bien qu'il eût plus de cinquante ans, il étudioit l'écriture sainte en grec, peut-être à cause du commerce qu'il étoit obligé d'avoir avec les Grecs. Il fut toûjours dans l'affliction depuis le jour que ses troupes furent défaites par les Normands; enfin il tomba malade, & l'étoit

déja au jour de l'anniverſaire de ſon élévation dans le ſaint ſiege, qui étoit le douziéme de Fevrier; mais il ne laiſſa pas de célebrer une meſſe ſolemnelle pour la derniere fois. Enſuite il fit ſouvenir le comte Humfroi l'un des chefs des Normands, de la promeſſe qu'il lui avoit faite de le conduire juſqu'à Capoüe, toutes les fois qu'il voudroit y aller. Le comte l'y conduiſit lui-même avec une eſcorte conſiderable de Normands : Le pape partit de Benevent le douziéme de Mars, ſe faiſant porter en litiere; & étant arrivé à Capoüe y demeura douze jours, & fit venir Richer abbé du Mont-Caſſin, qui l'accompagna juſqu'à Rome. Il demeura quelques jours au palais de Latran, puis il ſe fit porter à ſaint Pierre, où il ſe fit donner l'extrême-onction en préſence de pluſieurs évêques, abbez & autres qui l'étoient venu viſiter; depuis il reçut le corps & le ſang de Notre-Seigneur; & fit à Dieu une priere en allemand, qui étoit ſa langue naturelle, demandant d'être promptement délivré de ſa maladie, ſoit par la guériſon, ſoit par la mort. Enfin il mourut le dix-neuviéme d'Avril 1054. & fut enterré avec grande ſolemnité près l'autel de ſaint Gregoire devant la porte de l'égliſe. Il avoit vécu cinquante ans, c'étoit la vingt-ſixiéme année depuis qu'il fut ordonné évêque de Toul, la ſixiéme de ſon entrée dans le ſaint ſiege, qu'il tint cinq ans deux mois neuf jours; & il vacqua enſuite près d'un an. L'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau, outre ceux qu'il avoit faits de ſon vivant. Il eſt fait mention de ſes miracles dans la chronique d'Herman qui mourut la même année 1054. Il étoit fils du comte Volferard, & fut ſurnommé en Latin *Contractus*, parce que dès l'enfance il eut tous

A N. 1054.

c. 14. *Chr. Caſſ.* II. *c.* 87.

Martyr. R. 19. *Apr.*

Digitized by Google

A N. 1054. les membres retirez : mais il se distingua entre tous les hommes de son temps par sa science & sa vertu.

Herm. Chr. 1054. Cependant les légats arriverent heureusement à C. P. & furent reçus avec honneur par l'empereur Constantin Monomaque. Pendant leur séjour le cardinal Humbert, le premier des légats, composa une ample réponse à la lettre de Michel Cerularius & de Leon d'Acride contre les Latins, où il rapporte le texte de cette lettre divisée en plusieurs articles, avec sa réponse sur chacun : ainsi c'est comme un dialogue entre le Constantinopolitain qui objecte, & le Romain qui répond. En voici la substance.

VI. Réponse à Michel Cerularius par Humbert. *Chr. Cass.* II. *c.* 18. *ap. Baron. to.* II. *p.* 683.

Vous dites que c'est la charité & la compassion qui vous engagent à reprendre les Francs & le pape même de judaïser en observant les azymes & le sabat : pourquoi donc négligez-vous ceux dont vous êtes chargez, souffrant chez vous des Jacobites & des autres hérétiques, leur parlant, mangeant avec eux ? Ensuite il rapporte l'institution des azymes, citant les chapitres douze & treiziéme de l'Exode & le vingt-troisiéme du Lévitique : ce qui montre que la division des chapitres que nous suivons étoit dès-lors établie. Après avoir rapporté ces textes, il ajoûte : Pendant ces sept jours de la Pâque nous mangeons du pain levé comme à l'ordinaire ; & ne les distinguons point à cet égard du reste des jours de l'année. Il est vrai que nous les fêtons ; mais vous les fêtez aussi.

Quant au sabat, nous travaillons le samedi comme les cinq jours précédens, & nous jeûnons comme le vendredi. C'est plutôt vous qui judaïsez, faisant bonne chere les samedis, & ne jeûnant point ceux du carême hors un seul. Que s'il ne faut jeûner qu'un seul samedi de l'année en mémoire de la sépulture de Jesus-Christ ;

Digitized by Google

Il faut donc auſſi ne jeûner qu'un vendredi, en mémoire de ſa paſſion, & ne célébrer qu'un dimanche en mémoire de ſa réſurrection. De tout temps les Latins jeûnoient les ſamedis de carême & des quatre temps ; le reſte de l'année ils ſe contentoient les ſamedis de s'abſtenir de la chair. Encore cette abſtinence n'avoit-elle commencée que l'an 1033. ſelon Glabert. Humbert continuë.

A N. 1054.

Mabill. præf. ſæc. 5. n. 116.

Glab. lib. IV. c. 5.

Vous dites que JESUS-CHRIST, à la cene, prit du pain nommé en grec *ártos*, & vous inſiſtez ſur l'étymologie de ce nom, que vous tirez de ce que le pain eſt élevé & enflé par la fermentation ; d'où vous concluez que l'azyme ou pain ſans levain n'eſt pas proprement du pain. Nous répondons que ce raiſonnement eſt puerile & cette étymologie arbitraire ; & nous rapportons pluſieurs paſſages de l'écriture, même ſelon l'édition grecque, où le pain ſans levain eſt nommé *ártos* comme le pain levé ; entre autres le pain que l'ange apporta à Elie, & les pains de propoſition, puiſque toute offrande devoit être ſans levain. Ainſi *ártos* en grec comme *lehem* en hébreu ſignifie toute ſorte de pain. Humbert prouve enſuite que JESUS-CHRIST a inſtitué l'euchariſtie avec du pain ſans levain, parce que les jours de la Pâque étant commencez, il ne pouvoit, ſelon la loi, en avoir d'autre. Car il ſoûtient avec le plûpart de interprêtes, que JESUS-CHRIST célébra la pâque légale.

3. Reg. XIX. 6.

Levit. XI.

En répondant au mépris que les Grecs témoignoient des azymes, il dit : Nous ne mettons ſur la table de J. C. que du pain tiré de la ſacriſtie, dans laquelle les diacres avec les ſoudiacres ou les prêtres mêmes revêtus d'habits ſacrez, l'ont paîtri & préparé dans un fer en chantant des pſeaumes. Au contraire vous achetez votre pain levé du premier venu, ſouvent dans les bouti-

p. 691. 693.

Digitized by Google

ques, après qu'il a été manié par des mains ſales. Et quelle raiſon pouvez-vous donner de ce que vous prenez avec une cuilliere le pain ſacré mis en miettes dans le calice ? JESUS-CHRIST n'en uſa pas ainſi ; il bénit un pain entier, & l'ayant rompu le diſtribua par morceaux à ſes diſciples, comme l'égliſe Romaine obſerve encore.

AN. 1504.

L'égliſe de Jeruſalem, la premiere de toutes, a gardé cette ſainte inſtitution. On n'y offre que des hoſties entieres, que l'on met ſur les patenes, ſans avoir, comme les Grecs, une lance de fer pour couper l'hoſtie, qui eſt mince & de fleur de farine ; & s'il reſte quelque choſe de la ſainte euchariſtie, on ne le brûle point & on ne le jette point dans une foſſe ; mais on le ſerre dans une boëte bien nette ; & on en communie le peuple le lendemain. Car on y communie tous les jours, à cauſe du grand concours de pélerins de toutes les provinces chrétiennes. Tel eſt l'uſage de Jeruſalem & des égliſes qui en dépendent ; quant aux Grecs qui y demeurent, les uns ſuivent l'uſage du pays, les autres le leur. Mais d'enterrer l'euchariſtie, comme on dit que font quelques-uns, ou la mettre dans une bouteille & la répandre, c'eſt une grande négligence, c'eſt n'avoir point de crainte de Dieu. L'égliſe Romaine en uſe comme celle de Jeruſalem : nous mettons ſur l'autel des hoſties minces faites de fleur de farine, ſaines & entieres ; & les ayant rompuës après la conſécration, nous en communions avec le peuple, enſuite nous prenons le ſang tout pur dans le calice.

p. 696. *Levit.* VII. 13. XXIII. 17.

Comme les Grecs inſiſtoient ſur ce que les azymes appartiennent à l'ancienne loi, Humbert montre fort au long qu'elle étoit ſainte, bien qu'imparfaite : puis il remarque qu'elle ordonnoit auſſi des offrandes de pain levé ; d'où il s'enſuit que l'on devroit auſſi rejetter ce pain

comme appartenant à la loi Moſaïque. Il conclut qu'il n'y a que la loi cérémoniale d'abolie. A N. 1054.

Sur le reproche de manger du ſang & des viandes ſuffoquées, Humbert demande aux Grecs, pourquoi ſur ce point ils veulent obſerver l'ancienne loi, qu'ils mépriſent tant ſur les azymes. Enſuite il ajoûte : Ce n'eſt pas que nous voulions ſoûtenir contre vous l'uſage du ſang & des viandes ſuffoquées, nous les avons auſſi en horreur ſuivant la tradition de nos peres ; & nous impoſons une rude pénitence à quiconque en mange hors un péril extrême de mourir de faim : car nous tenons pour loix apoſtoliques toutes les anciennes coûtumes, qui ne ſont point contre la foi. Quant à l'*alleluia*, ce n'eſt point ſeulement à Pâque que nous le chantons, mais tous les jours de l'année, excepté neuf ſemaines, où nous nous appliquons particulierement à effacer les fautes du reſte de l'année. *p.* 701.

Il *finit* en repprochant aux Grecs pluſieurs abus : de rebaptiſer les Latins, d'enterrer les reſtes de l'euchariſtie, de permettre aux prêtres l'uſage du mariage, de refuſer la communion ou le baptême aux femmes en péril pendant leurs couches, ou leurs incommoditez ordinaires ; de ne point baptiſer les enfans avant huit jours, au hazard de les envoyer au feu érernel ; de condamner les moines qui portent des calleçons, ou qui mangent de la chair étant malades. Le cardinal Humbert compoſa en latin cette réponſe, qui fut traduite en Grec, & publiée par ordre de l'empereur Conſtantin.

VII. Réponſe à Nicetas Pectorat. *p.* 706.

Humbert répondit auſſi à un écrit compoſé contre les Latins par un moine de Stude, qui étoit en grande réputation chez les Grecs, nommé Nicetas, & ſurnommé Stethatos, que les La-

tins avoient traduit par Pectorat. Cet écrit contenoit les mêmes reproches que celui de Michel Cerularius & ſur les mêmes preuves : mais Nicetas ajoûtoit, que les Latins rompoient le jeûne en célébrant la meſſe tous les jours de carême, parce que la diſant à l'heure de Tierce, ſuivant la regle, ils ne jeûnoient pas juſques à Non ; au lieu que les Grecs les jours de jeûne ne célebroient que la meſſe des préſanctifiez ſans conſacrer, & à l'heure de None, comme ils font encore. Nicetas ſoûtient enſuite les mariages des prêtres, attribuant le canon qui les autoriſe au ſixiéme concile, où il dit que préſidoit le pape Agathon : & il ſe fonde par-tout ſur des pieces apocryphes comme les canons & les conſtitutions attribuées aux apôtres. Ce fut à C. P. que le cardinal Humbert lui répondit, & d'un ſtile encore plus aigre que celui de Nicetas. Il le reprend de ce qu'il cite des écrits apocryphes : mais il en cite auſſi lui-même. Au reſte il releve fort bien ſur le pape Agathon, qui ne préſida pas au ſixiéme concile en perſonne, mais ſeulement par ſes légats : toutefois il ajoûte, ce que nous ne trouvons point dans les actes de ce concile, que l'empereur Conſtantin Pogonat interrogea les légats de la maniere dont l'égliſe Romaine offroit le ſaint ſacrifice, & qu'ils répondirent : Dans le calice on ne doit pas offrir du vin pur, mais mêlé d'eau : l'hoſtie au contraire ne doit avoir aucun mélange de levain, & le ſaint ſacrifice ne doit pas être célebré ſur de la ſoïe ou ſur une étoſe teinte, mais ſur un linge blanc, qui repréſente le linceul de la ſépulture, comme nous liſons que ſaint Silveſtre l'a ordonné. Humbert rejette enſuite l'autorité des canons de Trulle attribuez par les Grecs au ſixiéme concile, & ſoûtient qu'ils n'ont jamais été reçûs par l'égliſe Romaine, ajoûtant que ſi le

A N. 1054.

p. 712.

p. 715. *Sup. liv.* XL. *n.* 11.

Sup. liv. XL. 54.

Digitized by Google

pape Agathon avoit voulu changer les traditions de ſes prédéceſſeurs, les Romains ne l'auroient pas écouté. A N. 1054.

Il dit enſuite : Nous jeûnons exactement tous les jours de carême, juſques à faire quelquefois jeûner avec nous des enfans de dix ans. Nous n'en exceptons que le dimanche, ſuivant l'autorité des peres, particulierement du concile de Gangres, qui ne défendent de jeûner que ce ſaint jour, & non pas le ſamedi. Il traite enſuite Nicetas de Stercoraniſte, nom que l'on donnoit à ceux, qui croyoient que l'euchariſtie comme les autres viandes, étoit ſujette à la digeſtion & à toutes ſes ſuites ; ce qu'il ne paroît pas que Nicetas ait jamais dit : mais Humbert tire cette conſéquence de ce qu'il dit que la communion rompt le jeûne.

Or, dit-il, qui reçoit le corps de JESUS-CHRIST reçoit la vie éternelle, & non pas une viande corruptible. Nous le prenons, ajoûte-t-il, en très-petite quantité, pour n'en pas dégoûter les hommes charnels ; & il ne faut pas douter que dans la moindre particule, on ne reçoive la vie toute entiere, c'eſt-à-dire, JESUS-CHRIST. Mais ſoit que nous diſions la meſſe à tierce, à none ou à quelque autre heure, nous la célebrons parfaite ; & nous ne réſervons point une partie de l'oblation pour célébrer cinq jours durant une meſſe imparfaite ; parce que nous ne liſons point que les apôtres en ayent uſé de la ſorte. Notre-Seigneur lui-même après avoir béni le pain ne le reſerva pas pour le lendemain ; il le rompit & le diſtribua auſſi-tôt. Nous n'ignorons pas que nos peres ont établi l'uſage de célebrer la meſſe à l'heure de tierce le dimanche & les fêtes ſolemnelles, à cauſe de la deſcente du Saint-Eſprit. Mais on ne pêche pas pour cela en célébrant les jours de jeûne à l'heure de

Digitized by Google

A N. 1054. none ou de vêpres, puiſque Notre-Seigneur lui-même a inſtitué ce grand ſacrement le ſoir, & a accompli ſon ſacrifice en expirant à l'heure de none. C'eſt pourquoi bien que ces heures de tierce & de none ſoient plus convenables: toutefois à quelque heure qu'on diſe la meſſe à cauſe d'un voïage, ou par quelque autre néceſſité, on ne rompt pas le jeûne: comme on ne le rompt point en célebrant la meſſe la nuit de Noël.

Au reſte nous ne nous ſoucions pas d'apprendre le rit de votre meſſe, parce que nous y trouvons une grande négligence. Quand vous rompez le pain ſacré, vous ne vous mettez pas en peine des miettes qui tombent de côté & d'autre; ce qui arrive encore quand vous eſſuïez les patenes avec des feuilles de palme ou des broſſes de ſoye de porc. Quelques-uns d'entre vous ſerrent le corps de JESUS-CHRIST avec ſi peu de réverance, qu'ils en comblent les boëtes & les preſſent avec la main de peur qu'il n'en tombe. Ils conſument les reſtes comme du pain commun juſqu'à s'en dégoûter, & s'ils ne peuvent tout prendre, ils l'enterrent ou le jettent dans un puits.

Comme Nicetas avoit relevé l'abſtinence des Grecs pendant le carême, Humbert lui reproche que pluſieurs d'entre eux jeûnoient peu ou point du tout; & que quelques-uns apportoient des légumes ou d'autres viandes pour manger dans l'égliſe. Quant à nous, continuë-t-il, nous tâchons d'obſerver exactement ce jeûne de quarante jours; & nous ne ſouffrons pas que perſonne le rompe en quoi que ce ſoit, ſinon en cas de grieve maladie. Et il n'eſt pas permis chez nous, comme chez vous, après l'unique repas, de prendre des fruits ou des herbes les jours de jeûne. Dans ces paroles de Humbert, nous voyons l'origine des collations. Il finit cette réponſe par

Digitized by Google

l'article du mariage des prêtres, ſur lequel il accuſe les Grecs de l'héréſie des Nicolaïtes ; & prononce enfin anathême à Nicetas, s'il ne ſe rétracte. A N. 1054.

VIII. Rétractation de Nicetas.

Il ſe rétracta en effet : ce qui ſe paſſa ainſi. Le jour de la ſaint Jean vingt quatriéme de Juin la même année 1054. les trois légats du pape vinrent au monaſtere de Stude à C. P. & là en préſence de l'empereur le moine Nicetas Pectorat, à l'inſtance des légats, anathématiſa l'écrit publié ſous ſon nom contre le ſaint ſiege & toute l'égliſe Latine, intitulé : De l'azyme, du ſabat & du mariage des prêtres ; de plus il anathématiſa tous ceux qui nieroient que l'égliſe Romaine fût la premiere de toutes les égliſes, ou qui oſeroit reprendre en quelque point ſa foi toûjours orthodoxe. Auſſi-tôt, à la pourſuite des légats, l'empereur fit brûler en préſence de tout le monde le livre de Nicetas ; & on ſe retira. Le lendemain Nicetas alla trouver de ſon bon gré les légats hors de la ville, au palais de Pige, où ils demeuroient ; & ayant reçu d'eux la ſolution parfaite de ſes difficultez, il anathématiſa encore volontairement tout ce qu'il avoit dit ou fait ou entrepris contre le ſaint ſiege. Ainſi ils le reçurent en leur communion, & il devint leur ami particulier.

Narrat. ap. Baron. an. 1054. *To.* IX. *conc. p.* 991.

IX. Excommunication de Michel Cerularius.

Au reſte, tout ce que les légats avoient écrit contre les diverſes calomnies des Grecs, principalement contre les écrits de Michel de C. P. de Leon d'Acride, & du moine Nicetas, tout cela fut traduit en Grec par ordre de l'empereur & gardé à C. P. Cependant comme le patriarche Michel ne vouloit ni parler aux légats ni même les voir ; ils allerent à ſainte Sophie le ſamedi ſeiziéme de Juillet à l'heure de tierce, comme le clergé étoit préparé pour la meſſe ; & après s'être plaints de l'obſtination de Michel,

Digitized by Google

ils mirent ſur le grand autel un acte d'excommu-
AN. nication en préſence du clergé & du peuple. Et
1054. étant ſortis auſſi-tôt, ils ſecouërent la pouſſiere
Matth. x. de leurs pieds, ſuivant l'évangile, pour leur ſer-
14. *Ex.* IV. vir de témoignage, en criant : Que Dieu le voïe
21. & qu'il juge. Enſuite ayant reglé les égliſes des Latins qui étoient à C. P. & prononcé anathême contre tous ceux qui déſormais communieroient de la main d'un Grec blâmant le ſacrifice des Latins, ils prirent congé de l'empereur avec le baiſer de paix, & reçurent ſes préſens tant pour ſaint Pierre que pour eux ; puis ils ils partirent contens le dix-huitiéme de Juillet pour retourner à Rome.

Deux jours après comme ils étoient à Selimbrie, ils reçurent une lettre de l'mpereur, qui les rappelloit à C. P. à l'inſtante priere de Michel Cerularius, qui prommettoit enfin de confrer avec eux. Ils revinrent donc le même jour en diligence au palais de Pige : Michel ayant appris leur retour, voulut les obliger à ſe trouver le lendemain à ſainte Sophie, pour tenir un concile ; prétendant les y faire aſſommer par le peuple, à qui il montreroit leur acte d'excommunication, qu'il avoit falſifié en le traduiſant. Mais l'empereur prévoyant ſagement ce péril, ne voulut point qu'on tînt de concile qu'il n'y fût préſent ; & comme Michel s'y oppoſoit abſolument, l'empereur fit auſſi-tôt partir les légats. Michel irité d'avoir manqué ſon coup, excita contre l'empereur même une grande ſédition. ſous prétexte qu'il avoit été d'intelligence avec les légats. En ſorte que l'empereur fut contraint de faire foüetter & empriſonner Peaul & ſon fils Smaragde interprêtes des Latins, & de les livrer à Michel ; ainſi le tumulte fut appaiſé. Mais l'empereur envoya après les légats, qui étant déjà chez les Ruſſes lui envoïerent un

Digitized by Google

exemplaire fidele de l'excommunication. Ainſi Michel fut convaincu de l'avoir falſifiée : de quoi l'empereur fortement irrité contre lui, ôta les charges à ſes amis & à ſes parens, & les chaſſa du palais. A N. 1054.

L'excommunication dont il s'agit portoit en tête le nom des légats, & contenoit en ſubſtance : Nous avons été envoïez par le ſaint ſiege de Rome en cette ville imperiale, pour connoître la vérité des rapports qu'on lui en avoit faits ; & nous y avons trouvé beaucoup de bien & beaucoup de mal. Car quant aux colonnes de l'empire, les perſonnes conſtituées en dignité & les ſages citoyens, elle eſt très-chrétienne & très-orthodoxe : mais quant à Michel nommé abuſivement patriarche, & ſes fauteurs, on y ſeme tous les jours beaucoup d'héréſies. Car ils vendent le don de Dieu comme les Simoniaques : ils rendent eunuques leurs hôtes comme les Valeſiens, & enſuite les élevent non-ſeulement à la clericature, mais à l'épiſcopat : imitant les Ariens, il rebaptiſent des gens baptiſez au nom de la ſainte Trinité, principalement les Latins : comme les Donatiſtes, ils diſent que hors l'égliſe Greque il n'y a plus dans le monde ni égliſe de JESUS-CHRIST, ni vrai ſacrifice, ni vrai baptême : comme les Nicolaïtes, ils permettent le mariage aux miniſtres de l'Autel : comme los Severiens, ils diſent que la loi de Moïſe eſt maudite : comme les Macedoniens, ils ont retranché du ſymbole que le Saint-Eſprit procede du Fils ; comme les Manichiens, ils diſent entre autres choſes que tout ce qui a du levain eſt animé : comme les Nazaréens, ils gardent les purifications judaïques, ils refuſent le baptême aux enfans qui meurent avant le huitiéme jour & la communion aux femmes en couche, & ne reçoivent point à

Sup. liv. XI. n. 16. Epiph. har. 58.

Digitized by Google

A N. 1054. leur communion ceux qui ſe coupent les cheveux & la barbe, ſuivant l'uſage de l'égliſe Romaine.

Michel admoneſté par les lettres du pape Leon à cauſe de ſes erreurs & de pluſieurs autres excès qu'il a commis, n'en a tenu compte; & de plus, comme nous voulions réprimer ces maux par des voyes raiſonnables, il a refuſé de nous voir & de nous parler, ni de nous donner des égliſes pour célebrer la meſſe. Comme dès auparavant il avoit fermé les égliſes des Latins, les nommant Azymites, les perſécutant par-tout & en leurs perſonnes, anathématiſant le ſaint ſiege, au mépris duquel il prend le titre de patriarche œcuménique. C'eſt pourquoi par l'autorité de la ſainte Trinité, du ſaint ſiege apoſtolique, des ſept conciles & de toute l'égliſe catholique, nous ſouſcrivons à l'anathême que le pape a prononcé, & nous diſons: Michel patriarche abuſif néophyte revêtu de l'habit monaſtique par la ſeule crainte des hommes & diffamé pour pluſieurs crimes; & avec lui Leon dit évêque d'Acride & Conſtantin ſacellaire de Michel, qui a foulé de ſes pieds profanes le ſacrifice des Latins; eux & tous leurs ſectateurs ſoient anathêmes avec les Simoniaques, les hérétiques qui ont été nommez & tous les autres, & avec le diable & ſes anges, s'ils ne ſe convertiſſent. *Amen*, *amen*, *amen*. Les légats prononcerent de vive voix une autre excommunication en préſence de l'empereur & des grands en ces termes: Quiconque blâmera opiniâtrement la foi du ſaint ſiege de Rome & ſon ſacrifice, ſoit anathême & ne ſoit point tenu pour catholique, mais pour hérétique Prozymite, c'eſt-à-dire, défenſeur du levain. Ces héréſies imputées aux Grecs n'étoient la plûpart que des conſéquences tirées de leur

doctrine ou de leur conduite, mais ils ne les avouent pas.

A N. 1054. X.

Michel Cerularius fit de son côté un decret contre cette excommunication, à la tête duquel sont nommez après lui douze métropolitains, puis deux archevêques, faisant quinze prélats en tout. Ce decret porte en substance : Des hommes impies sortis des ténebres de l'Occident sont venus en cette pieuse ville, d'où les sources de la foi orthodoxe se sont répanduës par tout le monde, & ont entrepris de corrompre la sainte doctrine, par la diversité de leurs dogmes, jusques à mettre sur la sainte table un écrit portant anathême contre nous & contre tous ceux qui ne se laissent pas entraîner à leurs erreurs. Nous reprochant entre autres choses de ne nous pas raser la barbe comme eux, de communiquer avec les prêtres mariez, de ne pas corrompre le symbole par des paroles étrangeres. Il rapporte les autoritez que les Grecs employoient pour soûtenir ces trois articles ; puis il ajoûte parlant des l'égats :

Decret de Michel Cerularius.

ap. Allat. de libr. eccles. p. 161.

Ils ont supposé qu'ils venoient de Rome & qu'ils étoient envoyez par le pape : mais en effet ils sont venus d'eux-mêmes par les artifices d'Argyre, & ont fabriqué des lettres au nom du pape, comme on a reconnu entre autres preuves par la fausseté des sceaux. L'écrit donc qu'ils ont dressé contre nous ayant été mis par eux sur l'autel, en présence des soûdiacres de la seconde semaine, ces soûdiacres ont voulu les obliger à le reprendre, & il a été jetté par terre ; mais nous l'avons pris, afin que les blasphêmes qu'il contient ne soient pas rendus publics. Puis nous l'avons fait traduire de Latin en Grec, par le protospataire Cosme, Romain le Roux, & le moine Jean Espagnol ; & il contient ce qui suit. Il rapporte l'acte d'excommuni-

p. 165.

Digitized by Google

cation fidelement traduit, puis il continue;

AN. 1054. *p.* 169. Ne voulant pas laisser impunie une telle insollence, nous en parlâmes à l'empereur, & comme il y avoit un jour qu'ils étoient partis, il envoya les rappeller en cette ville. Mais ils ne voulurent ni nous venir trouver, ni paroître dans le grand concile, ni donner aucune réponse sur les impiétez qu'ils avoient proferées. Voulant soûtenir leur écrit & même y ajoûter, ce que l'empereur nous fit dire de leur part à nous & au concile. Cependant l'empereur ne voulant pas les contraindre à se présenter, parce qu'ils paroissoient revêtus du titre de légats, ni laisser une telle audace impunie, il nous envoïa une lettre, qui portoit: Aïant examiné ce qui s'est passé, j'ai trouvé que la source du mal vient des interprêtes & de la part d'Argyre: quant à ces étrangers apostez par d'autres, je n'ai rien à faire contre eux; mais je vous envoïe les coupables, après les avoir fait foüetter pour servir d'exemple à d'autres. Pour l'écrit, il sera brûlé publiquement, après que l'on aura anathématisé ceux qui l'ont conseillé, publié, écrit, ou qui en ont été complices. J'ai aussi fait mettre en prison le Vestraque gendre d'Argyre, & son fils, pour les punir de cette supposition. Donné au mois de Juillet indiction septiéme.

Suivant cet ordre de l'empereur, l'écrit impie, avec ceux qui l'ont fait ou publié, & leurs complices ont été anathématisez dans la grande sale du conseil, en présence de ceux que l'empereur avoit envoïez; & il a été ordonné que le vingt-quatriéme du présent mois de Juillet, auquel jour on a accoûtumé de lire publiquement le decret du cinquiéme concile, on publiera le même anathême. L'original de l'écrit impie n'a point été brûlé; mais on l'a dépos*é*

Menolog.

au cabinet du cartophylace, pour la perpetuelle condamnation de ceux qui ont proferé de tels blasphêmes. Or il faut sçavoir que le vingtiéme jour de ce mois, quand ils furent anathématisez tous les métropolitains & les archevêques qui se trouvoient en cette ville y furent présens; sçavoir outre ceux qui sont assemblez aujourd'hui, Leon d'Athenes & six autres qui y sont nommez. A. N. 1054.

On voit encore comment Michel Cerularius racontoit ce qui s'étoit passé entre lui & les légats du pape, par les lettres qu'il écrivit cette même année à Pierre, patriarche d'Antioche, & dont voici l'occasion. Dominique patriarche de Grade écrivit au même Pierre, disant que sur la réputation il desiroit d'être connu de lui; & d'obtenir son amitié, comme étant patriarche en Italie, & assis à la droite du pape dans les conciles. Mais, ajoûtoit-il, je ne puis vous dissimuler ce que j'ai appris des reproches que le clergé de C. P. fait à l'église Romaine. Ils blâment les azymes dont nous usons pour consacrer le Corps du JESUS-CHRIST, & nous croïent pour ce sujet séparez de l'église: au lieu que c'est principalement en vûë de l'unité que nous conservons cet usage, comme une tradition des apôtres & de JESUS-CHRIST même. Toutefois nous approuvons aussi la coûtume des églises orientale d'user de pain levé, & donnons à l'un & lautre des significations mistyquës. Vous devez donc réprimer ceux qui combattent si impudamment les ordonnances des apôtres, & qui pensant édifier, détruisent & renversent même les fondemens. Car en vain saint Pierre & saint Paul ont prêché en Italie, si toute l'église d'Occident est privée de la vie éternelle, n'ayant point au saint sacrifice le Corps de JESUS-CHRIST: Nous desirons d'être instruits par votre réponse.

XI. Lettre de Pierre d'Antioche à Dominique de Grade. *Monum. Gr. Cotel. to. 2. p. 108.*

A N. 1055. Le patriarche Pierre lui répondit par une lettre, où après quelques diſcours de civilité, il dit : J'ai été nourri dans les ſaintes lettres depuis mon enfance juſqu'à la vieilleſſe ; mais je n'ai point encore oüi dire que l'évêque d'Aquilée de la Venetie fût nommé patriarche. Car il n'y a que cinq patriarches dans le monde par la diſpoſition divine, ſçavoir ceux de Rome, de C. P. d'Alexandrie, d'Antioche & de Jeruſalem. Encore n'y a-t-il que celui d'Antioche qui s'appelle proprement patriarche : ceux de Rome & d'Alexandrie s'appellent papes, ceux de C. P. & de Jeruſalem archevêques. Et enſuite : Il y a dans le monde pluſieurs provinces plus grandes que la vôtre, qui ne ſont gouvernées que par des métropolitains & des archevêques, comme la Bulgarie, la province de Babylone, la Coraſane & les autres d'Orient, où nous envoyons des archevêques & des catholiques, qui ont ſous eux des métropolitains : On nommoit en Orient catholiques, c'eſt-à-dire, généraux, certains évêques plus diſtinguez.

Ibid. p. 112.

c. 7. *p.* 117. Quant aux azymes, Pierre d'Antioche dit : Le patriarche de C. P. n'attaque pas ſi violemment que vous dites votre réputation, & ne vous retranche pas de l'égliſe. Il ſçait bien que vous êtes orthodoxe & que vous croyez comme nous la Trinité & l'Incarnation : mais il eſt affligé de ce que vous manquez en ce ſeul point, n'offrant pas le ſacrifice comme le reſte de l'égliſe, & comme les quatre patriarches. Pierre d'Antioche s'étend enſuite à combattre les azymes : inſiſtant principalement ſur l'exemple de JESUS-CRIST, & ſoûtenant qu'il inſtitua l'euchariſtie avec du pain levé, & qu'il prévint la pâque des Juifs ; puiſque ſaint Jean dit qu'il fit la cêne avant la fête de pâque, & que

Jo. XIII. 1. XVIII. 28.

les

les Juifs ne voulurent point entrer dans le prétoire pour pouvoir manger la pâque. Il ajoûte que si S. Pierre & S. Paul ont établi l'usage des azymes, ils l'ont fait par cette condescendance qui leur faisoit tolerer dans les commencemens quelques observances judaïques. A N. 1054. c. 24.

Il dit ensuite : Au commencement de mon pontificat, j'écrivis au pape de Rome une lettre de recommandation que j'envoïai par un de ceux qui viennent accomplir leur vœu à Jerusalem, & je l'adressai à Argire duc d'Italie, pour la faire tenir à sa Sainteté : mais il s'est passé deux ans depuis sans que j'en ai pû rien apprendre. Je vous en envoye une copie, afin que vous la fassiez tenir à sa béatitude, & que vous m'en envoïiez la réponse ; & si vous voulez bien lui envoyer aussi celle-ci après l'avoir lûë, vous me ferez un grand plaisir. Peut-être sera-t-il content de ce qui y est écrit, & se conformera-t-il à nous, pour nous réunir tous dans les mêmes sentimens, & offrir à Dieu le même sacrifice. c. 26.

XII. Lettre de Michel Cerularius à Pierre d'Antioche. *Ibid. n.* 135. *n.* 3. *n.* 13.

Michel Cerularius ayant vû cette lettre ; & de son côté en ayant reçu une de Pierre d'Antioche sur une affaire particuliere, lui écrivit une lettre, où après avoir répondu sur cette affaire, il ajoûte : Il y a quelque temps qu'ayant appris de ceux qui viennent ici de l'ancienne Rome, la vertu, la noblesse & la science du pape qui vient de mourir, je lui écrivis assez amplement & avec beaucoup d'humilité touchant la concorde & la réünion sur les sujets de scandale contre la foi qu'on leur attribue, comme vous pourrez voir vous-même par la lettre. Mon intention étoit, tant de gagner le pape lui-même, que de nous attirer par son moyen du secours contre les Francs, c'est-à-dire, contre les Normands d'Italie, contre lesquels les Grecs sçavoient que le pape étoit irrité, & qu'il avoit

Digitized by Google

grand crédit auprès de l'empereur Henri.

A N. 1054. Michel continue : Je donnai cette lettre au veſtiaire qui étoit chargé de celle de l'empereur au pape, eſperant qu'il les lui rendroit l'une & l'autre & nous en rapporteroit la réponſe. Mais cet officier étant arrivé auprès d'Argyre duc d'Italie, ſe laiſſa ſurprendre & lui remit les lettres, ſous prétexte de les envoyer au pape plus promptement. Cependant Argyre, comme nous en ſommes très-bien informez, étant toujours mal intentionné pour l'empire, prit l'argent que l'empereur envoïoit & le tourna à ſon profit, & quant aux lettres il uſa de cet artifice. Il fit venir des gens en qui il avoit une confiance particuliere, dont l'un avoit été évêque d'Amalfi & depuis chaſſé de cette égliſe pour de bonnes raiſons, enſorte qu'il eſt demeuré fugitif depuis cinq ans : l'autre a ſeulement le nom d'archevêque, & on ne peut dire où eſt ſon évêché. C'eſt le cardinal Humbert, dont l'évêché de ſainte Rufine étoit dès lors peu de choſe. Il donna au troiſiéme le titre de chancelier de l'égliſe Romaine, pour s'en ſervir à ſes deſſeins comme d'une forteresſe impénétrable. Enſuite ayant ouvert ma lettre, il en compoſa une pour moi ſous le nom du pape, & en ayant chargé ces miſerables, voyez la malice & la fourberie, il les perſuada de me les apporter à C. P.

Quand ils y furent arrivez, ils ſe préſenterent premierement à l'empereur, avec un air, un habit, une démarche d'une extrême arrogance. Mais quand ils vinrent me trouver, qui pourroit exprimer leur inſolence, leur vanité, leur effronterie ? Ils ne me dirent pas une parole, ils ne firent pas la moindre inclination de tête & ne voulurent pas me rendre le ſalut accoûtumé, ni s'aſſeoir derriere les métropolitains qui étoient avec moi dans la ſalle. Ils le prenoient à injure.

Digitized by Google

Pourquoi ne dis-je pas ce qui eſt ancore plus inſenſé? Ils ne s'humilierent pas même devant l'empereur : ils entrerent dans le palais avec la croix & des bâtons à la main. Ils ſe contenterent donc de me donner une lettre ſcellée, & ſe retirerent auſſi-tôt : mais l'ayant conſiderée attentivement pour l'ouvrir, je trouvai le ſceau falſifié, & la lettre pleine d'artifice & de fourberie. Car elle contenoit nettement ce qu'Argyre m'avoit dit ſouvent étant à C. P. principalement touchant les azymes, & qui m'a obligé de l'excommunier juſques à quatre fois. Je vous envoye la copie de ma lettre au pape & la traduction grecque de celle du pape, que m'ont apportée ces ſcelerats, afin que vous connoiſſiez mieux la vérité. Cette fourberie a été encore mieux découverte par l'archevêque de Trani, qui eſt venu ici & nous a tout déclaré, comme je l'ai dit à l'empereur. A N. 1054.

Au reſte il m'eſt revenu que vous, le patriarche d'Alexandrie & celui de Jeruſalem, avez mis ce pape dans les ſacrez diptyques. Mais vous êtes trop inſtruit pour ne pas ſçavoir, que depuis le ſixiéme concile le pape a été ôté des diptyques dans nos égliſes, à cauſe que Vigile qui l'étoit alors ne voulut pas venir à ce concile & anathématiſer les écrits de Theodoret, de Cyrille & d'Ibas. On dit auſſi que ces deux prélats reçoivent ceux qui mangent des azymes, & qu'eux-mêmes employent quelquefois des azymes au ſaint ſacrifice. Mais comme je n'ai perſonne en main pour m'en informer & que je ne m'en fierois pas à d'autres, je vous prie de vous en enquerir exactement & de me le faire ſçavoir.

Or le duc d'Antioche Sclerus m'a mis entre les mains une copie de la lettre que vous avez écrite à l'évêque de Grade ou d'Aquilée; &

Digitized by Google

l'aïant parcouruë, j'ai trouvé que vous y parlez
AN. 1054. au long des azymes, ſans rien dire des autres erreurs des Romains, qui ſont bien plus conſiderables. Peut-être cet évêque vous a-t-il écrit ainſi, parce que je lui en ai écrit : mais il n'en a jamais rien fait ſçavoir au pape, ni à aucun autre de ſes évêques, hors la lettre dont je vous envoye copie ; & l'on voit par leurs écrits & leurs actions que ce ne ſont que des menteurs & des fourbes. Sçachez donc qu'outre cette erreur touchant les azymes, connuë de tout le monde, les Romains en ont pluſieurs qui obligent à s'éloigner d'eux.

n. 12. Ils judaïſent en pluſieurs autres manieres. En mangeant des viandes ſuffoquées, en ſe raſant, en gardant le ſabat, en mangeant des viandes immondes : en ce que leurs moines mangent de la chair & du lard. La premiere ſemaine de carême ils ne quittent la chair qu'avec les laitages. Ils mangent de la chair le mercredi ; le vendredi ils mangent du fromage & des œufs, & jeûnent le ſamedi tout le jour. Il eſt étonnant que Michel traite ces obſervances de cérémonies judaïques. Il continuë, parlant toûjours des Latins : Ils ont fait cet addition au ſymbole : Et au Saint-Eſprit Seigneur & vivifiant, qui procede du Pere & du Fils. Et à la meſſe ils chantent : Un ſaint, un Seigneur JESUS-CHRIST pour la gloire du Pere par le Saint-Eſprit. De plus ils défendent le mariage aux prêtres : c'eſt-à-dire, qu'ils ne veulent point que ceux qui ont des femmes reçoivent l'ordination : deux freres épouſent les deux ſœurs. A la meſſe au temps de la communion un des officians embraſſe les autres. Leurs évêques portent des anneaux aux mains, pour marque, diſent-ils, que leurs égliſes ſont leurs épouſes ; ils vont à la guerre, ſouillent leurs mains de ſang ; & ſont tuez après

Digitized by Google

avoir tué leurs ames. On nous assure qu'ils donnent le baptême par une seule immersion, & qu'ils s'empliſſent de sel la bouche de ceux qu'ils baptisent. Au lieu de dire dans l'apôtre : Un peu de levain leve toute la pâte, ils liſent qu'il la corrompt, en haine du levain. Ils n'honorent point les reliques des saints ; & quelques-uns n'honorent pas même les images. Ils ne comptent point entre les saints S. Gregoire le théologien, S. Baſile & S. Chryſoſtome ; & font encore d'autres choſes, qu'il seroit difficile de rapporter par le menu. Et ensuite : Ce qui eſt de plus insuportable, c'eſt qu'ils diſent qu'ils ne ſont pas venus ici pour être instruits, mais pour nous instruire, & nous faire embraſſer leurs opinions.

AN. 1054.
I. Cor. v. 6. Gal. v. 2.
n. 15.

XIII. Réponſe de Pierre d'Antioche.

Pierre d'Antioche répondant à cette lettre commence par l'article des diptyques, & dit : J'en ſuis honteux, & je ne ſçai comment vous le dire, & encore plus ſi vous avez écrit de même aux autres patriarches ; que vous aïez ainſi cru ſur un vain rapport ce qui n'eſt pas ſans l'avoir examiné. Car comment aurois-je mis le pape dans les diptyques où votre ſainte égliſe ne l'a point mis ? moi qui ſuis éleve de votre égliſe & jaloux autant que perſonne de ſes privileges. Mais ce que votre lettre rapporte de Vigile, témoigne une étrange inapplication de votre cartophilace, qui ſçait plus de tétorique que d'hiſtoire eccléſiaſtique. C'eſt ainſi que Pierre d'Antioche détourne ſur le ſecretaire l'gnorance groſſiere de Michel Cerularius. Il explique enſuite comment le pape Vigile étoit du temps du cinquiéme concile & 129. ans avant le ſixiéme tenu ſous le pape Agathon.

Ibid. p. 145. c. 3.
Sup. liv. XXXIII. n. 43.

Il ajoûte : Je ſuis témoin irréprochable & plusieurs autres eccléſiaſtiques conſiderables avec moi, que du temps de Jean d'heureuſe mémoire patriarche d'Antioche, le pape de Rome nom-

Digitized by Google

mé aussi Jean étoit dans les sacrez diptyques.
A N. 1054. Et étant allé à C. P. il y a quarante-cinq ans sous le patriarche Sergius, je trouvai que le même pape étoit nommé à la messe avec les autres patriarches. Ces quarante-cinq ans remontent à l'an 1009. & au pontificat de Jean XVIII. Pierre d'Antioche continuë : Mais comment le nom du pape en a été ôté ou pour quelle cause, je n'en sçai rien ; & je ne crois pas que vous deviez vous mettre plus en peine sur cet article.

J'ai parcouru les autres abus des Romains dont vous faites le dénombrement ; & il m'a paru que l'on en devoit éviter quelques-uns, que l'on peut remedier à d'autres, & qu'il y en a qu'on doit dissimuler. Car que nous importe que leurs évêques rasent leurs barbes & portent des anneaux, pour marque qu'ils ont épousé l'église ! Nous nous faisons aussi une couronne sur la tête en l'honneur de S. Pierre, & nous portons de l'or à nos ornemens. Quant à ce qu'ils mangent des viandes immondes, & que leurs moines mangent de la chair & du lard : vous trouverez, si vous l'examinez bien, que les nôtres en usent de même. Car on ne doit rejetter aucune créature de Dieu quand on la prend avec action de graces. Il ajoûte que les peres ont permis de mettre un peu de lard aux légumes quand on manque de bonne huile ; & cite des passages de saint Basile, pour ne pas user de viandes recherchées sous prétexte d'abstinence : il rapporte aussi l'exemple de S. Pacôme, qui nourrissoit des porcs pour les faire manger aux hôtes, & en donnoit les pieds & les entrailles aux moines infirmes.

c. 13. Mais le plus grand mal, ajoûte-t-il, c'est l'addition au symbole ; & il s'étend sur cet article, qu'il juge digne d'anathême. Il croit que l'on peut excuser l'autre addition : Un saint,

Digitized by Google

un Seigneur JESUS-CHRIST, & le reſte, que l'on attribuoit aux Latins, & qui ſemble marquer la fin du *Gloria in excelſis*. Puis il continuë : Nous devons regarder la bonne intention, & quand la foi n'eſt point en péril, incliner plutôt à la paix & à la charité fraternelle. Ceux-ci ſont auſſi nos freres, quoiqu'il leur arrive ſouvent de manquer par ruſticité ou par ignorance. Et il ne faut pas chercher la même exactitude chez des nations barbares, que chez nous qui ſommes nourris dans l'étude. C'eſt beaucoup qu'ils conſervent la ſaine doctrine ſur la Trinité & l'Incarnation. A N. 1054.

Toutefois nous n'approuvons pas qu'ils défendent aux prêtres qui ont des femmes légitimes, de toucher aux choſes ſaintes, ni qu'ils quittent en même temps la chair & les laitages au commencement du carême. Quant à la queſtion des azymes, je l'ai ſuffiſamment traitée dans ma lettre à l'évêque de la Venetie ; & cette pratique ne peut ſe ſoûtenir, que par l'ancienne coûtume. Pour l'uſage des viandes ſuffoquées & les mariages des deux freres avec les deux ſœurs, je ne crois pas que le pape ni les autres éveques le permettent. Ce ſont des excès commis par les particuliers, comme il s'en commet à notre inſçu dans l'empire. Vous trouverez bien des gens à C. P. même, qui mangent du ſang de porc, & l'on y voit du boudin expoſé ſur les boutiques. Nous négligeons quantité d'abus qui ſe commettent chez nous, tandis que nous recherchons ſi curieuſement ceux des autres.

Vous ferez bien d'inſiſter ſur l'addition au ſymbole & le mariage des prêtres, mais on peut mépriſer le reſte, dont peut être la plus grande partie eſt fauſſe. Car nous ne devons pas croire aiſément de vaines calomnies. Il faut donc que vous écriviez au pape, quand il y en aura un

Digitized by Google

A N. 1054.

d'élû : peut-être reconnoîtra-t-il la vérité, & peut-être dira-t-il pour ſa défenſe, que ces reproches ſont faux. Car comment peut-on croire qu'ils n'honorent pas les reliques, eux qui ſe glorifient tant d'avoir celles de S. Pierre & de S. Paul ? & comment peut-on dire qu'ils n'honorent pas les images, après que le pape Adrien a préſidé au ſeptiéme concile & anathématiſé les Iconoclaſtes ? Vous avez à C. P. tant d'images apportées de Rome, parfaitement ſemblables aux originaux ; & nous voïons ici les pélerins Francs entrer dans nos égliſes & rendre toute ſorte d'honneur aux ſaintes images.

Je vous conjure donc, me jettant en eſprit à vos pieds, de vous relâcher & d'uſer de condeſcendance ; de peur qu'en voulant redreſſer ce qui eſt tombé, vous ne rendiez la chûte plus grande. Conſiderez que de cette longue diviſion entre notre égliſe & ce grand ſiege apoſtolique, ſont venus toutes ſortes de malheurs : les roïaumes ſont en trouble, les villes & les provinces déſolées, nos armées ne proſperent nulle part. Pour dire mon ſentiment ; s'ils ſe corrigeoient de l'addition au ſymbole, je ne demanderois rien de plus, & je laiſſerois même la queſtion des azymes comme indifférente. Je vous prie de vous rendre à cet avis, de peur qu'en demandant tout, nous ne perdions tout. Et enſuite : Vos lettres au patriarche d'Alexandrie & de Jeruſalem leur ont été envoïées. Je vous ai envoïé la copie de la lettre que le défunt pape m'a écrite. Elle eſt en Latin, parce que je n'ai pû trouver perſonne pour la bien traduire en Grec. C'eſt pourquoi je l'ai fait copier au Franc qui me l'a apportée, & qui ſait écrire en Latin : vous pourrez la faire traduire fidelement Je prie le Dieu de paix de vous inſpirer la condeſcendance.

Digitized by Google

Michel Cerularius répliqua par une seconde lettre à Pierre d'Antioche, où après avoir répété que les légats du pape étoient des imposteurs envoïés par Argyre avec des lettres fausses, il ajoûte : Ils se vantoient d'être venus pour nous corriger, & non pour pervertir les leurs. Pour moi j'ai évité de leur parler & de les voir, sçachant qu'ils sont incorrigibles dans leur impiété, & jugeant qu'il étoit indigne & contraire à la coûtume établie, de traiter de telles affaires avec des légats du pape, sans vous & les autres patriarches. Mais poussant plus loin leur audace, ils ont jetté sur l'autel de la grande église un écrit, portant anathême contre toute l'église orthodoxe, parce qu'elle ne reconnoît pas que le Saint-Esprit procede du Pere & du Fils, & toutes les autres erreurs.

A N. 1054. XIV. Replique de Michel. *Ap. Cotel. to. 2. p. 162. c. 3.*

Le meilleur étoit de brûler cet écrit impie, mais on ne l'a pas fait, parce qu'il avoit été mis sur l'autel publiquement. Nous n'avons pas cru non plus devoir tirer vengeance de ceux qui nous insultoient de la sorte, pour ne pas donner aux Romains occasion de scandale : d'autant plus que celui qui paroissoit le chef de la légation, se disoit chancelier de l'église Romaine & cousin du roi & du pape. Cependant nous avons anathématisé cet écrit impie dans la grande salle du conseil, par ordre de l'empereur, après avoir exhorté fortement ces légats à venir devant nous renoncer à leurs erreurs. Mais ils ont menacé de se tuer eux-mêmes si on continuoit de les presser. Nous vous écrivons ceci, afin que vous sçachiez ce qui s'est passé, & que si on vous en écrit de Rome, vous répondiez avec la circonspection qui vous convient. Je vous envoie ces lettres pour les autres patriarches entierement conformes à celle-ci, parce que je n'ai trouvé personne pour les envoïer sûrement. Vous les

A N. 1054.

leur ferez tenir ; & vous y joindrez les vôtres pour les encourager à ſoûtenir la foi orthodoxe, & les inſtruire de ce qu'ils ont à répondre en cas qu'on leur parle de ce qui s'eſt paſſé à Rome.

XV. Mort de Conſtantin Monomaque. Theodora impératrice.

Michel. Pſel. I. M. S. Cedr. p. 790 791. *Lonar. l* XVII. *c.* 27. 28.

La même année 1054. l'empereur Conſtantin Monomaque mourut de la goutte, qui l'avoit affligé pendant preſque tout ſon regne. Il étoit naturellement gai & jovial, & depuis qu'il fut devenu empereur, il ne ſongea qu'au repos & au plaiſir : enſorte que ſa nonchalance affoiblit notablement l'empire. Il aima Sclerene, femme d'une grande famille, juſques à la faire paroître à côté de lui avec l'imperatrice Zoé, lui au milieu. Zoé à qui il devoit l'empire mourut avant lui âgée de ſoixante & douze ans ; & nonobſtant ſes défauts & ſes crimes, il voulut la faire reconnoître pour ſainte. Après ſa mort il prit une concubine barbare de la nation des Alains, à laquelle il donna le titre de Sebaſte, c'eſt-à-dire Auguſte, n'oſant la déclarer imperatrice. Cependant il faiſoit bâtir un monaſtere magnifique en l'honneur de ſaint George, au lieu nommé Mangane : mais pour fournir à cette dépenſe, il chargea le peuple d'impoſitions odieuſes. Ayant appris qu'à la grande égliſe de C. P. on n'offroit le ſaint ſacrifice qu'aux principales fêtes, aux dimanches & aux ſamedis, faute de revenus ; il donna de quoi le célébrer tous les jours, & fit à cette égliſe de grands préſens de vaſes précieux & d'autres ornemens. Enfin il mourut le trentiéme de Novembre 1054. indiction huitiéme, après avoir regné douze ans & près de ſix mois ; & fut enterré à ſon monaſtere de Mangane. Theodora ſœur de Zoé fut reconnuë ſeule imperatrice, & regna un an & neuf mois. Du temps de Conſtantin, deux chefs des Patzinaques, eſpece de Scythes, ſe convertirent avec pluſieurs de la na-

Cedr. p. 775.

tion pour avoir du secours contre leur prince qui les maltraitoit : ensorte que ces conversions semblent un peu interessées. ANN. 1054.

En France la même année 1054. indiction septiéme, le vingt-cinquiéme d'Août, on tint à Narbonne un concile de dix évêques, sçavoir, Guifroi archevêque de Narbonne président, Bernard de Beziers, Gontier d'Agde, Rostaing de Lodeve, Arnauld de Magalone, Frotier de Nîmes, Guifroi de Carcassone, Berenger de Gironne, Guifroi de Barcelone, & Guillaume d'Albi. L'archevêque procura la tenue de ce concile par la protection du comte Pierre Raimond & du vicomte Berenger : il y assista grand nombre d'abbez & de clercs, de nobles & d'autres laïques : le principal but étoit de confirmer la treve de Dieu, & on y fit vingt-neuf canons. On renouvelle donc la défense aux Chrétiens, de se faire aucun mal depuis le mercredi au soir jusques au lundi matin ; & d'ailleurs, depuis le premier dimanche de l'avent jusques à l'octave de l'épiphanie, depuis le dimanche de la quinquagesime jusques à l'octave de pâque, & pendant les autres jours de fêtes & de jeûnes qui sont specifiez : le tout sous peine d'anathême & d'exil perpetuel. Quiconque voudra bâtir une forteresse vers le temps de la treve, sera obligé de commencer quinze jours devant. Autrement tous auroient choisi pour se fortifier ces temps où on ne pouvoit les attaquer.

XVI. Concile de Narbonne. *To. IX. conc. p. 1072.*

Sup. liv. LIX. p. 28. n. 41. c. 22.

c. 3.

c. 4. 5.

c. 7.

Les débiteurs qui refusent de payer seront excommuniez, & leurs églises interdites jusques à ce qu'ils satisfassent. Défense de couper les oliviers, parce qu'ils fournissent la matiere du saint crême & du luminaire des églises. Les brebis & leurs pasteurs seront en sûreté en vertu de la treve en tout temps & en tous lieux. Quant aux églises, on observera une entiere

c. 8.

c. 9.

c. 10.

c. 11. 12. &c.

Digitized by Google

paix, & il ne sera permis d'y exercer aucune violence ni à trente pas à l'entour : ni de rien usurper des biens & des revenus des églises. Les clercs & les moines, les religieuses & ceux qui les accompagnent sans armes, seront aussi en sûreté, avec tous les biens des personnes consacrées à Dieu. Défense de piller les marchands & les pélerins. On joint en ces canons les peines temporelles aux spirituelles, parce que les deux puissances concouroient en ce concile. Environ deux ans après, vingt-deux évêques de la même province & des provinces voisines, avec les archevêques d'Arles & de Vienne, tinrent un concile à saint Gilles ; où ils firent trois canons pour la confirmation de la paix.

A N. 1054. *c.* 15. *c.* 24. *Bom.* 9. *p.* 1082.

XVII. Victor II. pape.

Les légats du pape étant arrivez en Italie à leur retour de C. P. chargez des présens de l'empereur Constantin, tant pour eux que pour S. Pierre : Trasimond comte de Tiete les arrêta comme ils passoient par ses terres, les garda quelque temps & les relâcha enfin, après leur avoir ôté tout ce qu'ils apportoient. Cependant les Romains après la mort du pape Leon, avoient envoyé à l'empereur Henri Hildebrand soûdiacre de l'église Romaine, avec charge d'élire en Allemagne, au nom du clergé & du peuple de Rome, celui qu'il jugeroit digne de remplir le saint siege, parce qu'il ne s'en trouvoit point dans l'église Romaine. Cette élection se fit dans une assemblée tenuë à Mayence, où Hildebrand fit élire par les évêques Gebehard, évêque d'Eichstet, proche parent de l'empereur, suivant l'intention des Romains. L'empereur en fut fort affligé, car il aimoit tendrement cet évêque. Il disoit qu'il lui étoit absolument nécessaire, & en proposoit d'autres qu'il jugeoit plus propres à cette dignité : mais il ne put jamais persuader à Hilde-

Chr. Cass. II. *c.* 88. *c.* 89. *Contin. Herm. an.* 1054.

brand de changer. Gebehard lui-même ne vouloit point être pape : car outre sa grande capacité dans les affaires, il étoit après l'empereur le plus puissant & le plus riche du roïaume. Hildebrand l'emmena donc à Rome malgré l'empereur & malgré lui ; & ont prétendit depuis, que c'étoit la cause pourquoi ce pape n'aimoit point les moines : car Hildebrand l'étoit. Il fut reçu à Rome avec grand honneur, reconnu pape d'un commun consentement, & introniſé le jeudi saint treiziéme d'Avril 1055. on le nomma Victor II. & il tint le saint siege deux ans & trois mois, gardant en même temps l'évêché d'Eichstet. Un soûdiacre voulant le faire périr, mis du poison dans le calice ; & le pape ne le pouvant lever après la consécration, se prosterna avec le peuple, pour demander à Dieu de lui en découvrir la cause. Aussi-tôt l'empoisonneur fut saisi du démon ; & le pape connoissant son crime, fit enfermer le calice dans un autel avec le sang de Notre Seigneur, pour le garder à perpétuité avec les reliques : puis il se prosterna de nouveau en priere avec le peuple, jusques à ce que le soûdiacre fût délivré. C'est Lambert auteur grave & du temps, qui raconte cette merveille.

A N. 1055.

Cont. Herm.

Lamb. an. 1054.

Lempereur vint en Italie la même année, & ayant célébré la Pâque à Mantouë, il fit la Pentecôte à Florence, où le pape tint un grand concile en sa présence. On y corrigea plusieurs abus, & on y renouvella entre autres les défenses d'aliener les biens des égliſes. Le pape envoya en France le soûdiacre Hildebrand pour réprimer la simonie qui ravageoit principalement l'Italie & la Bourgogne. Il tint un concile à Lyon, où le premier jour on accusa un évêque d'être entré par simonie dans son siege : mais la discution de l'affaire n'aïant pû être

XVIII. Hildebrand, légat en France. *Contin. Herm. Petr. Dam. lib.* IV. *epist.* 12.

Vita Greg. VII *n.* 17. *to.* IX. *conc. p.* 1080.

Digitized by Google

achevée ce jour-là, on la remit au lendemain. L'évêque accuſé craignant la ſévérité inflexible du Juge, corrompit par argent pendant la nuit les accuſateurs & les témoins. Le lendemain il ſe préſenta au concile, demandant fierement où étoient ſes accuſateurs. Tous gardoient le ſilence : mais le légat Hildebrand jettant un profond ſoupir dit à l'évêque coupable : Croyez-vous que le Saint-Eſprit ſoit de même ſubſtance que le Pere & le Fils ? Je le crois, répondit-il. Hildebrand continua : Dites *Gloria Patri.* L'évêque commença, mais il ne put jamais nommer le Saint-Eſprit, quoiqu'il eſſayât juſques à trois fois. Alors ſe jettant au pied du légat il confeſſa ſon crime & fut dépoſé de l'epiſcopat ; & auſſitôt il prononça ſans peine le *Gloria Patri* entierement. On cite pour témoin de ce fait le pape Calliſte II. qui tenoit le ſaint ſiege en 1120. & ſaint Hugues abbé de Clugni ; & Pierre Damien dit l'avoir appris de Hildebrand même. Il ajoûte qu'il y eut ſix évêques dépoſés en ce concile pour divers crimes.

A N. 1055.

Opuſc. XIX. *c.* 6.

Le même Hildebrand & un cardinal nommé Gerard auſſi légat du ſaint ſiege, tinrent la même année un concile à Tours, où Berenger ſe trouva & Lanfranc auſſi. On donna à Berenger la liberté de défendre ſon opinion : mais ne l'oſant faire, il confeſſa publiquement la foi commune de l'égliſe, & jura que dès lors il croiroit ainſi. Il ſouſcrivit de ſa main cette abjuration ; & les légats le croïant converti, le reçurent à la communion.

To. IX. *conc. p.* 181. *Mabil. præf.* 2. *ſæc.* 6. *n.* 23.

XIX. Maurille archevêque de Roüen.

La même année on tint un concile à Roüen, où l'archevêque Maurille préſida, & où l'on traita de la continence des clercs & de l'obſervation des canons. On croit que c'eſt le même concile où on dreſſa une profeſſion de foi, portant que le pain mis ſur l'autel n'eſt que du

pain avant la consecration, mais qu'alors il est changé en la substance du corps de JESUS-CHRIST; & de même le vin en son sang; avec anathême contre quiconque attaque cette créance. Maurille avoit succedé la même année à Mauger, qui deshonoroit le siege de Roüen par sa vie scandaleuse, & en dissipoit les biens par ses prodigalités. Il y avoit été mis jeune, & l'occupoit depuis dix-huit ans, sous les papes Clement II. Damase II. & Leon IX. dont aucun ne voulut lui envoïer le pallium; & ayant été plusieurs fois appellé à Rome pour assister à des conciles, il ne tint compte d'y obéir. Le duc Guillaume son neveu l'avoit plusieurs fois averti de se corriger; enfin il fit tenir à Lisieux cette année 1055. un concile, où présida Hermenfroi, évêque de Sion en Valais, légat du pape Leon IX. avec tous les évêques de la province de Roüen, & Mauger y fut dépose. Le duc lui donna une isle près du Contentin, où il vêcut plusieurs années d'une maniere indigne de son caractere, & se noïa enfin dans la mer, laissant un fils nommé Michel, qui fut un brave chevalier.

A N. 1055.

2. *Analect.* p. 461. *Gesta. Guil.* p. 194. 195. *Order. Vital. lib.* v. c. 45.

Acta. Arc. Rothom. to. 2. *Analect* p. 439. *Chr. Cadom. hist. Norm.* p. 1017.

Maurille, qui fut mis à la place de Mauger, étoit né d'une famille noble au dioceſe de Reims & fut élevé dans l'égliſe de la même ville, d'où il passa à Liege & y apprit tous les arts liberaux; ensuite il fut écolâtre de l'égliſe d'Halberſtat en Saxe, & y vêcut honorablement pendant plusieurs années. Puis touché du desir du ciel & dégoûté du monde, il vint se rendre moine à Fescamp, apparemment sous l'abbé Guillaume, & y demeura long-temps, donnant un grand exemple de vertu. Mais l'amour de la perfection l'en fit sortir par la permission de l'abbé. Il passa en Italie avec Gerbert son ami, saint & sçavant moine, depuis abbé de saint Vandrille,

Elog. Sæc. 6. *Ben. par.* 2. p. 222.

Digitized by Google

& ils menerent quelque temps la vie heremitique, travaillant de leurs mains.

A N. 1055.

L'abbé de sainte Marie à Florence étant venu à mourir, le marquis Boniface seigneur du païs la donna à Maurille, qui malgré sa répugnance fut obligé de l'accepter par le conseil des gens de biens, & y demeura long-temps, faisant observer la regle de S. Benoît autant qu'il lui étoit possible. Mais les moines accoutumez à la licence sous son prédécesseur, s'efforcerent de l'empoisonner. Ainsi voïant qu'il exposoit sa vie sans aucun fruit, il les quitta & revint à Fescamp, où il croïoit passer en repos le reste de ses jours, quand il en fut tiré pour être ordonné archevêque de Roüen en 1055. & la même année il célébra dans sa cathédrale le concile dont j'ai parlé avec tous ses suffragans, en présence du duc Guillaume, pour réparer la discipline si déchûe sous ses trois prédecesseurs Hugues, Roger & Mauger: Maurille tint le siege de Roüen douze ans.

XX. Thierri, abbé de S. Evroul. *Elog. sæc. 6. Act. Ben. par. 2. p. 127. ex Orderic. lib. 3. &c.*

L'année suivante 1056. il alla à l'abbaïe de saint Evroul, pour y mettre la paix entre l'abbé Thierri & le prieur Robert. Ce monastere après avoir été ruiné & long-temps abandonné, venoit d'être rétabli par deux gentilshommes du païs, Hugues de Grentemaisnil & Robert son frere, qui y mirent pour premier abbé Thierri moine de Jumieges natif du païs Caux. Hugues évêque de Lisieux lui donna la bénédiction abbatiale l'an 1050. & dès qu'il y fut établi, il s'appliqua à réparer les bâtimens, & faire garder au-dedans une observance exacte: ensorte que ce monastere devint une école célebre pour les mœurs & pour la doctrine. L'abbé Thierri s'occupoit pour le travail des mains, à transcrire des livres, & y occupoit ses moines; & il enrichit sa maison d'une bibliotheque considerable pour le temps.

Digitized by Google

Cette application à l'interieur faisoit murmurer quelques-uns de ses moines. De quoi vivront, disoient-ils ceux qui prient, si personne ne travaillent au-dehors ? Un homme ne merite pas d'être abbé quand il ne songe qu'à lire ou écrire dans le cloître, au lieu de procurer aux freres de quoi vivre. Celui qui s'éleva le plus contre lui fut le prieur du monastere, Robert un des fondateurs, frere de Hugues de Grentemaisnil. C'étoit un jeune homme d'ailleurs de bonnes mœurs, mais fier de sa noblesse & des biens qu'il avoit donnez au monastere, vif & prompt, facile à mettre en colere, plus disposé à commander qu'à obéir, toujours prêt à recevoir & à donner. A N. 1056.

L'abbé Thierri après avoir long-temps souffert ses murmures & ses reproches, voïant qu'il ne gagnoit rien par la patience, & que le scandale augmentoit au préjudice de la communauté, alla trouver Guillaume duc de Normandie, & lui voulut remettre sa crosse, pour marque qu'il renonçoit à l'abbaïe. Mais le duc usant d'un sage conseil, renvoïa le jugement de cette affaire à l'archevêque Maurille, qui se rendit à saint Evroul avec le sçavant Fulbert son conseiller, Hugues évêque de Lisieux, diocesain de l'abbaïe, Ansfrid abbé de Preaux, Lanfranc prieur du Bec, & plusieurs autres hommes de grande capacité. Ils y célébrerent la fête de saint Pierre & saint Paul en 1056. puis aïant soigneusement examiné les causes de la division, ils ordonnerent à l'abbé Thierri de continuer à gouverner le monastere, comme il avoit fait jusqu'alors; & exhorterent le prieur Robert à lui être entierement soumis.

Le monastere de saint Evroul demeura quelque temps en paix : mais comme Robert étoit d'un esprit inquiet, il recommença à le trou-

Digitized by Google

bler : enſorte que l'abbé Thierri réſolut abſolu-
A N. 1056. ment de quitter. Il aſſembla donc en chapitre les moines de ſaint Evroul, leur déclara qu'il alloit en pélerinage à Jeruſalem & leur donna ſa bénédiction. Puis il alla à Liſieux trouver Hugues ſon évêque, à qui il remit le ſoin de leurs ames, & partit laiſſant tous ſes amis très-affligés. Mais il n'alla que juſques en l'iſle de Chipre, où étant entré dans une égliſe, & y ayant fait ſa priere, il ſe trouva mal, étant accablé de vieilleſſe & de fatigue, & mourut ſubitement le premier jour d'Août 1058. Il fut enterré dans la même égliſe avec grand honneur, & eſt honoré comme ſaint.

XXI. Concile de Toulouſe. *to. 9. conc. f. 1084.* Le pape Victor II. fit tenir un concile à Toulouſe par ſes légats Raimbaud archevêque d'Arles & Ponce archevêque d'Aix. Guifroi archevêque de Narbonne y aſſiſta avec Arnaud évêque de Toulouſe, & quatorze autres prélats, dix-huit en tout. Ce concile s'aſſembla le treiziéme de Septembre 1056. & fit treize canons la plûpart contre la ſimonie, pour être obſervez dans les provinces de Gaule & d'Eſpagne, où s'étendoit le pouvoir de ces évêques. On y ordonne entre autres choſes, que ſi un clerc ſe fait moine dans un monaſtere à l'intention d'en devenir abbé, il y demeurera moine, ſans pouvoir être abbé, ſous peine d'excommunication. On renouvelle la loi de la continence des clercs, ſous peine de dépoſition.

t. 5. c. 7.

En ce concile Berenger vicomte de Narbonne propoſa une plainte contre l'archevêque Guifroi où il diſoit en ſubſtance : Du temps de l'archevêque Ermengaud mon oncle, l'archevêché de Narbonne étoit le meilleur qu'il y eut de Rome juſques en Eſpagne. Il étoit riche en terres & en châteaux ; l'égliſe pleine de livres & d'argenterie ; les chanoines y faiſoient l'office régulierement aux heures. Cet archevêque étant mort,

To. 9. p. 1254.

Digitized by Google

Guifroi comte de Cerdaigne, dont j'avois déjà épouſé la ſœur, vint à Narbonne, & propoſa à mon pere, à ma mere & à moi de faire avoir cet archevêché à ſon fils qui n'avoit encore que dix ans, promettant une ſomme de cent mille ſols à partager entre mon pere & le comte de Rodés. Mon pere & ma mere ne le vouloient point : mais je me ſéparai d'eux ſur ce ſujet, touché de l'alliance ſi proche & de la feinte amitié, juſques à menacer de les tuer, s'ils ne ſe rendoient à mon avis. Mon pere me voïant ſi paſſionné acquieſça : Guifroi païa les cent mille ſols ; nous donnâmes l'archevêché à ſon fils, & il nous fit ſerment, prenant Dieu à témoin, que s'il étoit notre archevêque, comme il l'eſt, ni nous, ni les nôtres, ni l'archevêché n'en ſouffririons aucun dommage. A N. 1056.

Mais quand il a été établi dans le ſiege, & plus avancé en âge, loin d'être mon protecteur comme j'eſpérois, il s'eſt élevé contre moi comme un démon : il m'a donné des ſujets d'indignation, bâtiſſant des châteaux, venant contre moi avec une grande armée, & m'a fait une cruelle guerre, où environ mille hommes ont été tuez de part & d'autre. Alors il a ôté à Dieu & à ſes ſerviteurs les châteaux & les terres de l'égliſe, & celles des chanoines, pour les donner au démon & à ceux qui portoient les armes pour lui : enſorte que les laïques qui poſſedent ces biens, les tiennent comme leur patrimoine. Cependant Eribal évêque d'Urgel étant venu à mourir, notre archevêque a acquis cet évêché pour Guillaume ſon frere, moyennant cent mille ſols : de quoi j'aurois été fort content, ſi je n'en avois point ſouffert. Mais pour païer cette ſomme, l'archevêque a épuiſé le tréſor de ſon égliſe : il a pris les croix, les chaſſes des reliques, les patenes d'or & d'argent, & les a

envoïées en Eſpagne à des orfevres Juifs. Il a enlevé les livres, les chapes, les dalmatiques, & les autres ornemens, & diſſipé le clergé; enſorte qu'il n'y reſte que des miſerables réduits à la mendicité. Enfin ce qui eſt de plus honteux, il s'eſt mis ſous la protection de la comteſſe d'Urgel, prêtant ſerment entre ſes mains: ce qui l'a rendu très-odieux, non-ſeulement à moi, mais à tous les nobles du païs.

A N. 1056.

Berenger continue ſa plainte, accuſant l'archevêque d'avoir violé la trêve de Dieu, après l'avoir jurée, & d'avoir transféré ſon ſiege dans un village, au préjudice de la ville métropolitaine, où toutefois il étoit revenu depuis. Il l'accuſe encore de retenir les droits de ſa femme, ſœur de l'archevêque; puis il continuë: J'ai voulu m'en rapporter au jugement des évêques de ſa province & de l'archevêque d'Arles; ce qu'il a refuſé. J'ai propoſé le jugement du légat apoſtolique & de ce concile, il l'a encore mépriſé. Enfin j'ai appellé à ſaint Pierre & au pape, promettant d'aller ſoutenir mon droit devant lui. Il n'en a tenu compte; mais il m'a excommunié avec ma femme, mes enfants & toute notre terre, ſi cruellement, qu'il a défendu d'y donner le baptême, la communion, ou la ſépulture. Si ce n'étoit la crainte de Dieu, nous ferions peu de cas de l'excommunication d'un homme que nous connoiſſons chargé de tant de crimes & anathématiſé par le pape Victor, avec ſix-vingt évêques. On croit que c'étoit dans le concile de Florence, tenu l'année précedente. Berenger continue: Nous ſçavons que c'eſt un ſimoniaque, qui a vendu tous les ordres qu'il a conferez, particulierement les conſécrations d'évêques, qu'il a fait païer juſques à la derniere obole. Si vous ne le croïez pas, demandez à l'évêque de Lodeve & à l'évê-

Digitized by Google

que d'Elne ; & il n'a point voulu consacrer les églises de ma terre, qu'il n'en eût reçu le salaire ; c'est pourquoi je fais cette plainte à vous & à Dieu, & vous demande justice. Si je ne l'obtiens, je ne tiendrai compte de son excommunication, & je ne garderai point de trêve dans ma terre. Je prie le pape au nom de Dieu & de saint Pierre de m'absoudre de cette excommunication, & de me faire justice de mon évêque : je ne refuse point d'aller jusques à Rome, pour lui il n'ira jamais que lié. On ne sçait point l'effet de cette plainte du vicomte de Narbonne. A N. 1056.

XXII. Mort de l'empereur Henri III. Henri IV. roi d'Allemagne. *Cont. Herm. Lamb. Schaf. Marian. Scot.*

L'empereur Henri avoit invité le pape à le venir trouver en Saxe, & le reçut à Goslar, où il célébra la fête de la nativité de la Vierge, le huitiéme de Septembre 1056. & la plûpart des seigneurs de son roïaume s'y trouverent. L'empereur passa ensuite à Bothfeld, où il tomba malade d'affliction des calamitez publiques. Il demanda pardon à ceux qu'il avoit offensez, pardonna à ceux qui avoient mérité son indignation, rendit les terres qu'il avoit usurpées ; & fit confirmer par le pape, par les évêques & les seigneurs présens, l'élection de son fils Henri reconnu roi, & couronné à Aix-la-Chapelle le vingt-uniéme de Juin 1054. Enfin il mourut après sept jours de maladie, le cinquiéme d'Octobre, âgé de trente-huit ans, dont il avoit regné dix-sept comme roi & quatorze comme empereur. Il sembloit avoir appellé ce qu'il y avoit de plus grand dans l'empire pour assister à sa mort : car outre le pape, le patriarche d'Aquilée y étoit présent, l'évêque de Ratisbonne oncle de l'empereur, & une infinité d'autres seigneurs ecclésiastiques & laïques. Son corps fut porté à Spire, & enterré près de son pere & de sa mere dans l'église de Notre-

Digitized by Google

A. N. 1057. Dame qu'il avoit bâtie, mais qui n'étoit pas achevée. On raconte de cet empereur que jamais il ne prenoit les ornemens impériaux, comme c'étoit l'uſage aux grandes fêtes, que par la permiſſion d'un évêque, après s'être confeſſé & avoir reçu la diſcipline. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Henri IV. qui n'avoit pas encore cinq ans, étant né l'onziéme de Novembre 1051. auſſi regna-t-il cinquante ans. L'impératrice Agnés ſa mere prit d'abord le gouvernement de l'état; & dans une grande aſſemblée, qui ſe tint à Cologne, le pape Victor la reconcilia avec le jeune roi Baudouin comte de Flandres & Godefroi duc de Lorraine, & pacifia le royaume autant qu'il lui fut poſſible.

Vita. S. An. Colon. l. c. 6. ap. Sur. 4. Dec.

Lamb. an. 1051.

XXIII. Mort de Victor II. Etienne IX. pape.

Il célébra à Ratisbonne la fête de Noël avec le roi, puis il retourna en Italie, & mourut en Toſcane le vingt-huitiéme de Juillet 1057 aïant tenu le ſaint ſiege deux ans trois mois & demi. La nouvelle de ſa mort ayant été promptement apportée à Rome par Boniface évêque d'Albane, pluſieurs Romains, tant du clergé que des citoïens, vinrent trouver le cardinal Frideric abbé du Mont-Caſſin, qui ſe trouvoit à Rome, & le conſulterent ſur le choix qu'ils devoient faire d'un pape. Ils paſſerent en ces délibérations le reſte du jour, la nuit entiere & le jour ſuivant; & enfin Frideric leur nomma cinq ſujets, qu'il connoiſſoit les plus dignes, entre ceux qui étoient en ces quartiers-là. C'étoit Humbert, évêque de ſainte Rufine, Jean évêque de Veletri, l'évêque de Perouſe, l'évêque de Tuſculum, & le ſoûdiacre Hildebrand Les Romains déclarerent qu'aucun de ceux-là ne leur paroiſſoit convenable, & qu'ils le vouloient élire lui-même: à quoi il leur répondit, qu'il n'en feroit que ce qu'il plairoit à Dieu. Quelques-uns vouloient attendre le retour d'Hildebrand,

Chr. Caſſ. lib. II. c. 97.

Digitized by Google

qui étoit demeuré en Toscane, où il avoit suivi le pape Victor : mais les autres jugerent qu'il ne falloit point différer ; & vinrent dès le grand matin trouver l'abbé Frideric à saint André de Pallare, où il logeoit. Ils l'en tirerent par force & le menerent à l'église de saint Pierre aux liens, où ils l'élurent pape, & le nommerent Etienne, parce que c'étoit la fête de saint Etienne pape le second jour d'Août. Ensuite ils le menerent au palais patriarchal de Latran, suivi de toute la ville avec des acclamations de joie. Le lendemain qui étoit un dimanche, tous les cardinaux, le clergé & le peuple, vinrent dès le grand matin le prendre pour le mener à saint Pierre, où il fut sacré avec une allegresse publique. A N. 1057.

Frideric étoit frere de Godefroi duc de Lorraine, un des plus grands princes de ce temps. Il fut d'abord archidiacre de Liege, d'où le pape Leon IX. le tira pour l'emmener en Italie & le fit chancelier de l'église Romaine. Ce fut un des trois légats qu'il envoïa à C. P. en 1054. mais Frideric à son retour trouva le pape mort, & l'empereur Henri irrité contre lui, à cause du duc Godefroi son frere, qu'il regardoit comme son plus grand ennemi, principalement depuis qu'il eut épousé Beatrix, veuve de Boniface, marquis de Toscane. Pour éviter son indignation, Frideric se retira au Mont-Cassin, où il fut reçû par l'abbé Richer, & embrassa la vie monastique. Richer étant mort l'an 1055. Pierre doyen du monastere, vieillard vénérable, fut élu par les moines : mais le pape Victor II. mal satisfait que cette élection eût été faite sans sa permission, envoya le cardinal Humbert au Mont-Cassin pour s'en informer. Les anciens protesterent que suivant la regle & la concession du saint siege, l'élection de leur abbé n'appar- *Mabil. sæc. 6. par. 2. p. 584.* *Sup. n. 4.* *Ibid. p. 583.*

Digitized by Google

tenoit à homme vivant qu'aux moines : que Pierre avoit été élû canoniquement & malgré lui, & qu'ils n'en recevroient point d'autre par ordre de qui que ce fût. Humbert n'eut rien à répondre, & ſe retira. Mais enſuite quelques moines ayant excité du tumulte, Pierre céda volontairemene ; & Humbert ayant fait aſſembler le chapitre, le moine Frideric fut élû d'un conſentement unanime le vendredi d'après la Pentecôte vingt-troiſiéme de Mai 1057. Il alla auſſitôt en Toſcane trouver le pape, qui de cardinal diacre le fit prêtre du titre de ſaint Chryſogone : puis lui donna la bénédiction abbatiale, que ſuivant l'ancienne coûtume, l'abbé du Mont-Caſſin ne devoit recevoir que du pape. Frideric aïant enſuite pris congé du pape, revint à Rome prendre poſſeſſion de ſon titre de S. Chryſogone: mais il n'y avoit pas ſéjourné un mois quand il fut ordonné pape, ſous le nom d'Etienne IX.

A N. 1057.

Petr. Dam. ad epiſc. Taur. opuſc. XVIII. c. 7.

Il demeura quatre mois à Rome, où il tint pluſieurs conciles, pour empêcher principalement les mariages des prêtres & des clercs, & les mariages inceſtueux entre parens. Il chaſſa tous ceux du clergé qui avoient été incontinens depuis la défenſe du pape Leon IX. Quoiqu'ils euſſent quitté leurs femmes & embraſſé la pénitence, il voulut qu'ils ſortiſſent du ſanctuaire pour un temps, & n'euſſent plus d'eſpérance de pouvoir célébrer la meſſe. Le pape retourna au mont-Caſſin à la ſaint André, & y paſſa deux mois & plus juſques à la fête de Ste. Scolaſtique dixiéme de Février. Là il s'appliqua particulierement à bannir le vice de proprieté qui depuis pluſieurs années s'étoit inſenſiblement gliſſé dans ce Monaſtere. Il avoit gardé le titre d'abbé : mais étant tombé dangereuſement malade vers Noël, & croïant mourir, il fit élire pour ſon ſucceſſeur le moine Didier, qui fut auſſi pape.

Etienne

Digitized by Google

Etienne IX. connoissant le mérite de Pierre Damien, le tira de sa solitude, & le fit évêque d'Ostie & premier des cardinaux, comme très-digne de l'épiscopat & très-nécessaire aux affaires de l'église. Le pape, les évêques & tous ceux qui aimoient l'église en jugeoient ainsi : mais Pierre ne pouvoit se resoudre à quitter sa retraite, & résistoit de tout son pouvoir. Il fallut en venir à le menacer d'excommunication, s'il s'obstinoit davantage ; & le pape lui prenant la main, lui donna l'anneau & le bâton pastoral, pour marque qu'il épousoit l'église d'Ostie : mais il se plaignit toûjours de la violence qu'on lui avoit faite, ne cherchant qu'à se décharger de l'épiscopat.

A N. 1057. XXIV. Pierre Damien évêque. *Vita Petr. c. 14.*

On peut rapporter à ce temps de sa promotion la lettre qu'il écrivit aux évêques ses confreres ; c'est-à-dire aux sept évêques cardinaux, qu'il appelle évêques de l'église de Latran, parce que c'étoit ceux qui avoient droit d'y officier au lieu du pape. On les nommoit aussi collatéraux, comme étant ordinairement à ses côtez, hebdomadiers comme servant tour-à-tour par semaine. Cette lettre commence par une lamentation sur les maux de l'église. Sa discipline, dit-il, est presque par-tout négligée : on ne rend point aux évêques le respect qui leur est dû, on foule aux pieds les canons, & on ne travaille qu'à satisfaire la cupidité. Ceux qui portent le nom de Chrétiens vivent judaïquement. Il montre ensuite que l'épiscopat ne consiste pas dans la pompe extérieure, la magnificence des habits, l'or & les fourures précieuses dont on usoit alors ; les chevaux fringans, la nombreuse suite des cavaliers armez : mais dans la pureté de la vie & l'exercice de toutes les vertus.

Cod. Vat. ap Baron. an. 1057. Lib. 2. ep. 1.

Il insiste sur cette parole de l'apôtre, que l'évêque doit être irrépréhensible, & ajoûte : 1. *Tim.* III. 2.

AN. 1058. Malheur à ceux qui menant une vie blâmable, se rendent encore plus criminels, en desirant une place où on doit vivre sans reproche. Tels sont ceux qui oubliant leur patrie, suivent les armées des rois dans des pays barbares & inconnus; l'amour des dignitez périssables a plus de pouvoir sur eux que la promesse des récompenses célestes; & pour obtenir à la fin le pouvoir de commander, ils se soûmettent à une dure sujétion. Il leur en coûteroit moins, s'ils donnoient une fois de l'argent pour acheter ces dignitez. Car comme il y a trois sortes de présens, il y a trois sortes de simonies: celle de la main en donnant de l'argent, celle des services, celle de la langue par les flatteries. Or ceux qui suivent ainsi les princes dans leurs voyages, commettent toutes les trois.

Ch. Cass. liv. III. c. 9. Le pape Etienne IX. avoit resolu de garder toute sa vie l'abbaye du Mont-Cassin: c'est pourquoi ayant approuvé l'election du moine Didier, il ne changea pas le dessein qu'il avoit pris de l'envoyer son légat près de l'empereur de C. P. mais il ordonna que si Didier revenoit de ce voyage, lui vivant, il lui donneroit le gouvernement de l'abbaye: si le pape mouroit avant le retour de Didier, celui-ci seroit reconnu pour abbé sans difficulté. Le pape envoya avec lui Etienne cardinal & Mainard depuis évêque de sainte Rufine, les chargea de lettres pour l'empereur de C. P. & leur recommanda de revenir au plûtôt, après avoir accompli leur légation. C'étoit au commencement de l'année 1058.

XXV.

Mort de Theodora. Isaac Comnene empereur.

L'empereur de C. P. étoit alors Isaac Comnene. La vieille Theodora étant demeurée seule impératrice après la mort de Constantin Monomaque, c'est-à-dire, au commencement de Décembre 1054. ne déclara point d'empereur par le conseil de ses eunuques, qui sous son auto-

Cedr. p. 791. Zonar. lib. XVII. c. 29.

rité disposoit de tout, s'étant fait donner les plus grandes charges. Nonobstant son grand âge elle se flattoit d'un long regne, fondée sur son corps robuste & sur les promesses de quelques moines, suivant lesquelles elle devoit vivre des siecles : toutefois elle ne regna qu'un an & neuf mois. Leon d'Acride archevêque des Bulgares étant mort, elle mit à sa place le moine Teodule, natif d'Icone & abbé du monastere de saint Mocius, ignorant des sciences prophanes, mais très-sçavant dans la théologie & très-vertueux. Theodora regna donc pendant toute l'année 1055. & jusqu'au vingt-deuxiéme d'Août 1056. l'an du monde 6564. indiction neuviéme, qu'elle mourut sans avoir été mariée, & en elle finit la race de Basile Macedonien.

A N. 1058.

Scylitz.

Comme elle étoit à l'extrémité, ses eunuques l'engagerent à déclarer empereur le patrice Michel Strationique, qui étoit très-vieux & ne sçavoit que la guerre, étant au reste incapable du gouvernement. Aussi s'éleva-t'il bientôt des révoltes contre lui ; & enfin le dixiéme de Juin de l'an 1057. 6565. indiction dixiéme, Isaac Comnene fut déclaré empereur. Michel voulut quelque temps soûtenir la guerre contre lui : mais il fut obligé de ceder l'empire avant deux mois. Comme on vit Isaac proche de C. P. plusieurs patrices allerent à sainte Sophie, suivis de quantité d'autres personnes, le dernier jour d'Août dès le grand matin, criant au patriarche qu'il déscendît, parce qu'ils avoient à le consulter sur une affaire importante. C'étoit toûjours Michel Cerularius. Il s'étoit enfermé, & refusant de descendre, il leur envoya ses neveux pour lui rapporter ce qu'ils desiroient. Les séditieux les menacerent de les étrangler, si le patriarche ne descendoit aussi-tôt. Il descendit revêtu des ornemens pontificaux, témoignant

Digitized by Google

A N. 1058. une grande indignation de la violence qu'on lui faiſoit. Ils le porterent dans l'égliſe près de l'autel ; & d'abord ils le prierent de retirer de l'empereur Michel le ſerment qu'ils lui avoient fait par écrit ; mais incontinent après, ils proclamerent Comnene empereur, déclarant ennemis de l'état tous ceux qui n'y conſentoient pas. Le patriarche Michel fut le premier à témoigner qu'il l'approuvoit, auſſi-bien que Theodore patriarche d'Antioche, qui étoit préſent ; & qui dit qu'il falloit abbattre les maiſons des grands qui ne l'approuveroient pas.

Le patriarche de C. P. envoya dire à Comnene de venir inceſſamment, & de lui tenir compte du ſervice qu'il lui avoit rendu : mais pour Michel Strationique, il lui fit dire de ſortir du palais, où il n'avoit plus que faire. Ainſi on vit clairement que Michel Cerularius avoit joüé la comédie, & qu'il étoit non-ſeulement complice, mais auteur de la révolte. Michel Strationique demanda aux métropolitains qui vinrent lui propoſer de quitter l'empire, quelle recompenſe le patriarche lui prommettoit. Le royaume du ciel, répondirent-ils. Auſſi-tôt il quitta la pourpre & les autres marques de la dignité imperiale, & deſcendit du palais : comme s'il y eût eu un grand mérite à ceder l'empire quand il ne pouvoit plus le garder. Il avoit regné un an & dix jours. Le lendemain premier de Septembre Comnene arriva à C. P. & fut couronné ſolemnellement dans la grande égliſe par le patriarche.

Cang. fam. Byz. 28. Iſaac Comnene étoit d'une ancienne famille que l'on croit originaire d'Italie. Son pere Manuel eut le gouvernement de tout l'Orient ſous l'empereur Baſile Bulgaroctone, & mourut avant ce prince, à qui en mourant il recommanda ſes enfans. Il avoit deux fils, Iſaac & Jean,

Curop. p. 808.

Digitized by Google

que ſon frere étant devenu empereur fit curopalate, puis grand domeſtique, & dont la poſterité donna pluſieurs empereurs. Iſaac étoit homme de guerre, & s'appliqua à réparer la foibleſſe des regnes précedens & l'épuiſement des finances. Pour cet effet, il retrancha les revenus de quelques monaſteres ; & après avoir fait calculer ce qui leur ſuffiſoit pour vivre ſuivant la pauvreté qu'ils avoient voüée, il leur ôtat le ſurplus & l'appliqua au profit de l'état. Les uns traitoient cette conduite d'impiété & de ſacrilege ; les autres diſoient que c'étoit bien fait d'ôter aux moines l'occaſion de vivre dans les délices & d'inquiéter leurs voiſins. A N. 1058.

L'empereur Iſaac rendit à la grande égliſe de C. P. la liberté de gouverner par elle-même ſes affaires, ſans que l'empereur s'en mêlât ; & au lieu que c'étoit lui auparavant qui établiſſoit des économes pour les revenus & des gardiens du tréſor de l'égliſe, il laiſſa le tout au patriarche, tant pour le choix des perſonnes que pour la *diſpoſition* des choſes. Il réduiſit auſſi à l'ancienne coûtume les droits des évêques, ſoit pour les ordinations, ſoit pour les redevances des paroiſſes. Sçavoir, pour l'ordination d'un ſimple clerc ou d'un lecteur une piece d'or, trois pour un diacre, trois pour un prêtre, faiſant ſept en tout. Pour une paroiſſe de trente feux, une piece d'or, deux d'argent, un mouton & le reſte qui eſt ſpécifié : les autres paroiſſes à proportion. On voit ici que chez les Grecs les ordinations n'étoient pas gratuites. *p.* 807. *Jus Græc. Rom. lib.* 2. *p.* 121. *V. Cang. Gloſſ. Gr. p.* 578.

XXVI. Mort de Michel Cerularius. Conſt. Lichudes patriarche de C. P.

Le patriarche Michel Cerularius ſe fiant à l'amitié de l'empereur, qu'il croyoit ſans bornes, lui demandoit continuellement & d'une maniere odieuſe, juſques à uſer de menaces quand il étoit refuſé ; & dire, qu'il ſçauroit bien abattre l'édifice qu'il avoit élevé. Il entreprit même

de porter la chauſſure d'écarlate, qui étoit une marque impériale, ſoûtenant qu'il y avoit peu ou point de difference entre l'empire & le ſacerdoce. L'empereur ayant appris qu'il tenoit ſourdement de tels diſcours, reſolut de le prévenir; & prit l'occaſion de la fête des Archanges, qui obligeoit le patriarche à ſortir de C. P. pour l'aller célébrer en leur égliſe. J'entends la fête de ſaint Michel que les Grecs font le ſixiéme de Septembre. L'empereur envoya des Barangues, c'eſt-à-dire, des Anglois de ſa garde, qui enleverent honteuſement le patriarche de ſon trône, le mirent ſur un mulet & le menerent avec ſes neveux juſques au bord de la mer, l'embarquerent & le conduiſirent à Proconeſe, lieu de ſon exil. Enſuite l'empereur ayant examiné avec quelques métropolitains la maniere de le dépoſer, lui envoya dire qu'il prévînt par ſa renonciation l'affront d'être dépoſé dans un concile. Le patriarche répondit avec tant de fermeté, que l'empereur déſeſperoit de le faire dépoſer: mais comme il étoit en cet embarras le patriarche mourut. Alors l'empereur ſe repentit de l'avoir maltraité, & le fit enterrer honorablement dans ſon monaſtere. Il fut même touché d'un miracle que l'on prétendoit être arrivé à la main du patriarche, dont les doigts étoient demeurez croiſez, comme pour donner la bénédiction.

A N. 1058.

Curopal. 808.

On élut à ſa place patriarche de C. P. Conſtantin Lichudes protoveſtiaire ou maître de la garde-robe, qui avoit déjà eu le ſuffrage des métropolitains, du clergé & du peuple. C'étoit un homme qui avoit beaucoup brillé dans les affaires de la cour & de l'état, depuis le regne de Conſtantin Monomaque, & y avoit acquis beaucoup de gloire. Comme ſon élection étoit conteſtée, l'empereur voulut profiter de l'oc-

Digitized by Google

caſion pour ſe rendre maître des élections ; & après que Conſtantin fut ordonné prêtre, il fit differer ſon ſacre juſques à ce qu'il ſe fût juſtifié dans un concile. Mais Conſtantin voyant l'intention de l'empereur, donna les éclairciſſemens que l'on déſiroit : enſorte qu'il n'y eut plus de prétexte pour differer ſon ordination. Il fut fort liberal, & étendit ſes ſoins, non-ſeulement ſur les eccléſiaſtiques, mais encore ſur tout le peuple. A N. 1058.

XXVII. Mort d'Etienne IX. *Chr. Caſſ. lib.* II. *c.* 98. *c.* 99.

Le pape Etienne IX. retournant du Mont-Caſſin à Rome le dixiéme de Février 1058. emmena avec lui le moine Alfane élû archevêque de Salerne, qu'il ordonna prêtre aux quatre-temps du mois de Mars, & archevêque le dimanche ſuivant. Peu de temps après il manda au prévôt du Mont-Caſſin, de lui apporter le plus promptement & le plus ſecretement qu'il pourroit, tout ce qu'il y avoit d'or & d'argent au tréſor du monaſtere, prommettant d'en renvoyer bientôt beaucoup davantage. Car il ſe préparoit à aller en Toſcane conferer avec le duc Godefroi ſon frere, à qui l'on diſoit qu'il deſtinoit la couronne imperiale : puis il devoit revenir avec lui chaſſer d'Italie les Normands, qu'il haïſſoit extrêmement. Les moines du Mont-Caſſin ayant reçû cet ordre du pape en furent fort conſternez, & ne laiſſerent pas de l'exécuter dès le lendemain. Le pape ayant vû le tréſor qu'on lui avoit apporté, fut ſaiſi de frayeur ; & touché de l'affliction des freres & d'une viſion qu'avoit euë un d'entre eux, il ſe repentit, verſa des larmes & renvoya le tréſor, prenant ſeulement une image grecque qu'il avoit apportée de C. P. Au contraire il fit, ſoit devant, ſoit après, pluſieurs riches préſens au Mont-Caſſin. *c.* 102.

Enſuite ayant aſſemblé dans l'égliſe les évê- *c.* 100.

AN. 1058. ques, le clergé & le peuple Romain, il ordonna très-expressément, que s'il venoit à mourir pendant l'absence du soudiacre Hildebrand, que l'on envoyoit à l'impératrice pour des affaires d'état, on ne fît point d'élection, mais qu'on laissât vaquer le saint siege jusques au retour d'Hildebrand, pour en disposer par son conseil. Le pape Etienne partit alors pour la Toscane; mais peu de temps après il tomba subitement malade & mourut à Florence le vingt-neuviéme de Mars 1058. Il fut assisté à la mort par saint Hugues abbé de Clugni, qui se trouva présent, & enterré avec honneur dans la cathédrale. On dit même qu'il se fit des miracles à son tombeau.

Vita S. Hug.

XXVIII. Benoît antipape. *Chr. Chass. c. 101.*

Cependant à Rome Gregoire fils d'Alberic comte de Tusculum, & Girard de Galere, ayant appris la mort du pape, s'assemblerent de nuit avec quelques-uns des plus puissans de la ville, suivis d'une troupe de gens armez; & élurent pour pape Jean évêque de Veletri, qu'ils nommerent Benoît. Pierre Damien voulant observer le décret du pape Etienne, s'opposa à cette élection avec les autres cardinaux, prononçant anathême contre ceux qui l'avoient faite. Mais comme ils étoient les plus forts, Pierre & les autres opposans furent obligez à s'enfuir & se cacher en divers lieux. C'étoit à Pierre Damien en qualité d'évêque d'Ostie à sacrer le pape; mais en son absence Gregoire & ceux de son parti prirent son archiprêtre, l'emmenant de force, & le contraignirent de couronner Benoît le dimanche de la passion cinquiéme d'Avril 1058. Il tint le saint siege près de dix mois. Il donna le pallium à Stigand archevêque de Cantorberi, qui n'avoit pû l'obtenir des papes légitimes. Ce prélat qui avoit déjà quitté un moindre évêché pour passer à celui de Vincheſtre, abusa de la

Malmesburg. pont. lib. 1. p. 204.

ſimplicité du bon roi Edoüard, pour ſe faire donner l'archevêché ſans quitter l'évêché, outre pluſieurs abbayes. Il étoit habile pour les affaires temporelles, mais ſans lettres, comme étoient alors preſque tous les évêques d'Angleterre : ainſi il traitoit les affaires de l'égliſe comme celles de l'état, & ne ſongeoit qu'à ſatisfaire ſon ambition & ſon avarice, trafiquant publiquement des évêchez & des abbayes. Il tint dix-ſept ans le ſiege de Cantorberi ; & n'ayant pû obtenir le pallium, quoique l'argent eû beaucoup de pouvoir à Rome, il s'aviſa de reconnoître pour pape ce Benoît, dont les autres archevêques ſe mocquoient ; & Benoît lui en ſçut tant de gré, qu'il lui envoya le pallium. Les Romains donnerent par mépris à Benoît le ſurnom de Mincio ou plûtôt Minchione, qui en Italien ſignifie un ſtupide. *Petr. Dam. opuſc. xx. c. 3.* A N. 1058.

L'abbé Didier & les deux autres légats du pape Etienne IX. attendoient à Bari le vent favorable pour paſſer à C. P. quand vers le ſoir du dimanche des Rameaux arriverent des moines du Mont-Caſſin, qui lui apprirent la mort du pape, le priant, au nom de toute la communauté, de revenir inceſſamment au monaſtere, pour en prendre le gouvernement. Il partit dès le lendemain, & craignoit d'être arrêté par les Normands ; mais au contraire Robert Guiſchard leur chef lui donna un ſauf-conduit & des chevaux. Il arriva au Mont-Caſſin le jour de Pâque de grand matin, & le jour même il fut mis en poſſeſſion de l'abbaye par le cardinal Humbert, qui s'y étoit retiré, n'oſant demeurer à Rome à cauſe des ſchiſmatiques. *Chr. Caſſ. lib. III. c. 9. 10.*

XXIX. Nicolas II. pape.

Quand Hildebrand fut revenu de ſon ambaſſade auprès de l'impératrice ; & qu'il eut appris l'élection que l'on avoit faite à Rome, contre la défenſe expreſſe du pape Etienne, il s'arrêta à Florence, écrivit aux Romains les mieux in- *c. 13.*

Digitized by Google

tentionnez, & ayant reçû leur conſentement ſans reſtriction, il élut pape Gerard évêque de Florence né dans le royaume de Bourgogne. Cette élection ſe fit paiſiblement à Sienne, avec le ſecours de Godefroi duc de Lorraine & de Toſcane; & Gerard fut nommé Nicolas II. Les ſeigneurs Romains envoyerent cependant en Allemagne, pour aſſurer le roi qu'ils lui garderoient la foi qu'ils avoient promiſe à ſon pere; & que c'étoit dans cette intention qu'ils avoient laiſſé le ſaint ſiege vacant juſques alors, le priant d'envoyer qui il voudroit, parce que l'intruſion faite contre les regles, n'empêchoit point une élection légitime. Le roi, de l'avis des ſeigneurs, approuva l'élection de Gerard, agréable aux Romains & aux Allemands, & ordonna au duc Godefroi de le mener à Rome.

AN. 1058.

Lambert. an. 1059.

III. *epiſt. 4.* Pierre Damien fut conſulté ſur le ſujet de ces deux élections, par un archevêque, à qui il répondit ainſi: Celui qui tient à préſent le ſaint ſiege, il parle de l'antipape Benoît, eſt ſimoniaque, à mon avis, ſans qu'on puiſſe l'excuſer, puiſque nonobſtant nos oppoſitions, c'eſt-à-dire, de tous les évêques cardinaux, & ſans avoir égard à nos anathêmes, il a été intronisé de nuit & en tumulte, avec des troupes de gens armez. Enſuite on eut recours aux largeſſes; on diſtribua de l'argent au peuple par les quartiers & les ruës; on entendoit par toute la ville forger de la monnoye, & on employoit pour les diſciples de Simon le tréſor de ſaint Pierre. Quant à ce qu'il allegue pour ſa défenſe, qu'il a été contraint: bien que je n'en ſois pas bien éclairci, je ne veux pas tout-à-fait en diſconvenir. Car cet homme eſt ſi ſtupide, que l'on peut croire qu'il n'a pas ſçû ce que l'on machinoit pour lui; mais il eſt coupable de demeurer volontairement dans le bourbier où on l'a jetté malgré lui.

Digitized by Google

Or pour ne pas m'étendre ſur ſa promotion, tandis que nous autres évêques cherchions à nous cacher en divers lieux, un prêtre de l'égliſe d'Oſtie, qui ne ſçait pas lire une page, même en épellant, fut enlevé de force par ces ſatellites de ſatan, pour mettre ſur le ſaint ſiege celui qu'ils avoient élû. Vous voyez bien, vous qui ſçavez les canons, que ce ſeul article ſuffit pour le condamner. Car s'il faut dépoſer le prêtre qui a fait la fonction d'évêque, que deviendra celui qu'il a ordonné? On pouvoit répondre que Jean étant déjà évêque de Veletri, il ne s'agiſſoit que de l'introniſer, ce qu'un prêtre pouvoit faire. A n. 1058.

Pierre Damien rapporte enſuite la défenſe que le pape Etienne avoit faite, de proceder à l'élection avant le retour d'Hildebrand; puis il ajoûte, parlant de Gerard: Quant au pape élû, voici ce qui m'en ſemble. Il eſt ſuffiſamment lettré, d'un eſprit vif, de mœurs pures au deſſus du ſoupçon, fort aumônier. Je n'en dis pas davantage, pour ne paroître pas aimer le particulier plus que le public. Au contraire, ſi l'autre peut bien expliquer une ligne, je ne dirai pas d'un pſeaume, mais d'une homelie, je ne reſiſte plus, & je lui baiſe les pieds. Quant à ce que vous m'avez mandé de vous écrire ſecretement pour ne me pas expoſer; à Dieu ne plaiſe que dans une telle affaire je craigne de ſouffrir les plus rudes traitemens. Au contraire, je vous prie de rendre publique cette lettre, afin que tout le monde ſçache ce que l'on doit penſer de ce péril commun.

Après que le pape Nicolas II. eut été élû, il tint conſeil avec Hildebrand, & avec les cardinaux, de ce qu'il y avoit à faire au ſujet de l'antipape, & il fut réſolu de tenir un concile à Sutri, ville du patrimoine, où l'on appelleroit, *Geſta Rom. pont. ap. Baron. an.* 1059.

A N. 1059. non-ſeulement les évêques de Toſcane & de Lombardie, mais le duc Godefroi & le chancelier Guibert : ce qui fut exécuté ſans délai. L'antipape l'ayant appris fut touché de remords, quitta le ſaint ſiege & retourna en ſa maiſon ; & quand le pape Nicolas en fut bien informé, il tint conſeil avec les cardinaux, & alla à Rome avec eux & avec le duc Godefroi ; mais paiſiblement & ſans troupes. C'étoit au mois de Janvier 1059. Le pape Nicolas fut reçu à Rome par le clergé & le peuple avec l'honneur convenable, & mis dans le ſaint ſiege par les cardinaux, ſuivant la coûtume. Quelques jours après, l'antipape Jean, par l'entremiſe de quelques perſonnes, vint ſe préſenter au pape ; & ſe jettant à ſes pieds, il proteſta qu'on lui avoit fait violence, ne niant pas toutefois qu'il étoit un uſurpateur & un parjure. Le pape leva l'excommunication prononcée contre lui, mais à condition qu'il demeureroit à ſainte Marie majeure, dépoſé de l'épiſcopat & de la prêtriſe. Le ſchiſme fut ainſi terminé ; mais il reſtoit au pape une grande peine, que les capitaines établis par les papes, retenoient par force la ſeigneurie à Rome, & les droits de l'égliſe qu'ils avoient uſurpez.

XXX. L'Abbé Didier cardinal.

Enſuite le pape envoya au Mont-Caſſin, dire à l'abbé Didier de venir au plûtôt à ſa rencontre, comme il alloit dans la Marche. L'abbé le rencontra au monaſtere de Farfe, & en fut reçu avec de grands témoignages d'amitié. De-là il le ſuivit à Oſſimo, où le ſixime de Mars, qui étoit le ſecond ſamedi de carême, le pape l'ordonna prêtre cardinal du titre de ſainte Cecile ; & le lendemain dimanche, il lui donna la bénédiction abbatiale, avec une ample confirmation des priviléges du monaſtere. De plus, il le fit ſon vicaire pour la réformation de tous

Chr. Caſſ. III, *c.* 13.

les monasteres dans la Campanie, la Principauté, la Pouille & la Calabre. AN. 1059.

L'abbé Didier, qui fut un des grands personnages de ce siecle, étoit de l'illustre famille des princes de Benevent. Dès l'enfance il fréquentoit les églises, écoûtoit volontiers les saintes lectures, & s'en entretenoit avec des personnes pieuses : mais son pere qui n'avoit que lui, vouloit l'engager dans le monde, & sitôt qu'il fut en âge, il le fiança avec une fille noble contre son inclination. Peu de temps après le pere ayant été tué par les Normands, le jeune Daufier, car c'étoit le premier nom de Didier, âgé d'environ vingt-ans, résolut de se retirer secretement ; & par le secours d'un moine nommé Jacquint, il se déroba de ses parens, & reçut l'habit monastique de la main d'un saint hermite nommé Santari. Mais ses parens l'ayant découvert, lui arracherent le saint habit, & le ramenerent par force à Benevent, où il demeura près d'un an étroitement gardé dans la maison de sa mere. Il s'échappa toutefois & vint à Salerne trouver le prince Gaimar son parent, & lui dit : Puisque je ne puis être moine en mon pays, souffrez que je le sois ici sous votre protection. Gaimar admirant la résolution du jeune homme, lui promit ce qu'il desiroit, sur tout de ne le point rendre à ses parens malgré lui. Ainsi Daufier demeura quelque temps au monastere de la Trinité de Cave près de Salerne. Enfin Landulfe prince de Benevent cédant aux importunitez de la mere, vint lui-même à Salerne & le ramena : à condition qu'il auroit la liberté de vivre au monastere de sainte Sophie près de Benevent. Il y fut reçû avec plaisir par l'abbé Gregoire, qui lui changea son nom en celui de Desiderius ou Didier.

Chr. Cass. lib. III c. 1. 2. &c. Acta SS. Ben. sæc. 6. p. 586.

Ayant vécu quelques années dans ce monas-

tere avec grande édification, il paſſa à celui de
A N. Tremite dans une iſle de la mer Adriatique,
1059. dite autrefois de Diomede : mais voyant que l'abbé le vouloit mettre à ſa place, il s'en retira & demeura trois mois avec des hermites : enfin par ordre du pape il revint à ſainte Sophie. C'étoit Leon IX. qui peu de temps après étant venu à Benevent, connut le mérite de Didier, par le cardinal Humbert & le chancelier Frideric; & le prit tellement en amitié, que ſouvent il le faiſoit ſervir à l'autel, & chanter l'évangile à ſa meſſe. Enſuite Didier alla à Salerne, pour ſe faire traiter d'une grande maladie cauſée par ſes abſtinences & ſes veilles. Il y fit amitié avec Alfane, clerc très-noble & très ſage, lui perſuada d'embraſſer la vie monaſtique, & l'emmena à ſainte Sophie de Benevent.

Victor II. ayant ſuccédé à Leon IX. Alfane craingnit ſon indignation ; parce que ſes freres étoient accuſez de la mort de Gaimar prince de Salerne, & voulut eſſayer de gagner ſes bonnes graces, eſperant d'y réuſſir par le moyen du chant qu'il ſçavoit en perfection, & de la medecine dont il avoit auſſi une grande connoiſſance, & dont il avoit apporté quelques livres de Salerne. Ayant donc compoſé & préparé autant qu'il put de médicamens, il alla à la ſuite de l'archevêque de Benevent, trouver le pape à Florence & y emmena Didier. Les deux amis acquirent bien-tôt une grande familiarité auprès du pape : mais Didier conſiderant que le ſéjour en cette cour ne convenoit point à ſa profeſſion, perſuada à Alfane de s'en retirer. Ils vinrent ſe proſterner aux pieds du pape, lui demandant leur congé, & la permiſſion de paſſer au Mont-Caſſin pour y vivre plus régulierement ; & l'ayant obtenuë, ils s'acheminerent à ce monaſtere avec deux moines que l'abbé Pierre avoit

envoyez au pape, pour lui faire sçavoir son élection. Didier & Alfane y demeurerent quelque temps, se faisant aimer de tous les freres : puis Gisulfe prince de Salerne demanda Alfane pour être abbé de saint Benoît près la même ville, & enfin pour en être archevêque, comme j'ai dit. Il est célebre entre les auteurs ecclésiastiques de ce siecle pour plusieurs ouvrages qu'il composa. Didier fut envoyé au monastere de saint Benoît de Capouë, pour le gouverner comme prevôt, & en renouvella l'église. Ensuite l'abbé Frideric étant devenu pape sous le nom d'Etienne IX. le fit venir à Rome, & peu de temps après il fut lui-même élû abbé & destiné à la légation de C. P. Il renouvella tous les bâtimens du Mont-Cassin, & en fut compté pour le quatriéme restaurateur après saint Benoît, Petronax & Aligerne.

A N. 1059.

Sup. n. 26.

Au mois d'Avril de la même année 1059. indiction douziéme, le pape Nicolas II. tint à Rome un concile, où se trouverent cent treize évêques, avec des abbez, des prêtres & des diacres. C'étoit au palais de Latran dans la basilique de Constantin: les saints évangiles étoient proposez. Quand on fut assis, le pape dit : Vous sçavez, mes freres, comme après la mort d'Etienne mon prédécesseur le saint siege a été exposé aux insultes des simoniaques, ensorte que l'église même sembloit être en péril. Afin donc de prévenir de tels accidens, nous ordonnons, suivant l'autorité des peres, que le pape venant à mourir, les évêques cardinaux traitent ensemble les premiers de l'élection, qu'ils y appellent ensuite les clercs cardinaux, & enfin que le reste du clergé & le peuple y donne son consentement. Nous devons sur-tout nous souvenir de cette sentence du bienheureux Leon notre prédécesseur : Il n'y a point de raison de

XXXI. Concile de Rome.

to. IX. conc. p. 1105. Apud Grat. dist. 23. c. 1.

Digitized by Google

compter entre les évêques ceux qui ne ſont mi
AN. élûs par le clergé, ni demandez par le peuple,
1059. ni conſacrez par les évêques de la province avec le jugement du métropolitain. Et comme le pape n'a point de métropolitain, les évêques cardinaux en tiennent la place.

On choiſira dans le ſein de l'égliſe même, s'il s'y trouve un ſujet capable, ſinon dans une autre, ſauf l'honneur dû à notre cher fils Henri, qui eſt maintenant roi, & qui ſera, s'il plaît à Dieu, empereur, comme nous lui avons déja accordé; & on rendra le même honneur à ſes ſucceſſeurs, à qui le ſaint ſiege aura perſonnellement accordé le même droit. Que ſi le pouvoir des méchans prévaut juſqu'à empêcher qu'on ne puiſſe faire dans Rome une élection pure & gratuite, les cardinaux évêques avec le reſte du clergé, & les laïques catholiques, quoiqu'en petit nombre, auront droit d'élire le pape dans le lieu qu'ils jugeront le plus convenable. Que ſi après l'élection, la guerre ou quelqu'autre obſtacle venant de la malice des hommes, empêche que l'élû ne ſoit introniſé dans le ſaint ſiege ſuivant la coûtume; il ne laiſſera pas, comme vrai pape, d'avoir l'autorité de gouverner l'égliſe Romaine, & de diſpoſer de tous ſes biens, comme nous ſçavons que ſaint Gregoire l'a fait avant ſa conſécration.

Si quelqu'un eſt élû, ordonné, ou introniſé au mépris de ce decret, qu'il ſoit anathématiſé & dépoſé avec tous ſes complices, comme ante-chriſt, uſurpateur & deſtructeur de la Chrétienté; & que toute audience lui ſoit déniée ſur ce point. On ajoûte quantité de malédictions contre les infracteurs de ce decret, qui fut ſouſcrit par le pape, par Boniface évêque d'Albane, Humbert de ſainte Ruſine, Pierre d'Oſtie qui eſt Pierre Damien, & d'autres

évêques au nombre de ſoixante & ſeize, avec les prêtres & les diacres. On fait ici paſſer pour un privilege perſonnel le droit de l'empereur, pour approuver l'élection du pape, quoique dans la ſuite de cette hiſtoire nous ayons vu ce droit établi depuis pluſieurs ſiecles. Il ſemble que la cour de Rome vouloit ſe prévaloir de la minorité du Roi Henri. A N. 1059.

En ce même concile de Rome on fit treize canons, dont le premier n'eſt que l'abregé de ce decret touchant l'élection du pape. Enſuite on défend d'entendre la meſſe d'un prêtre que l'on ſçait certainement avoir une concubine. Tout prêtre, diacre, ou ſoûdiacre, qui depuis la conſtitution du pape Leon aura pris ou gardé une concubine, on lui défend de célebrer la meſſe, y lire l'évangile ou l'épitre, de demeurer dans le ſanctuaire pendant l'office, ou recevoir ſa part des revenus de l'égliſe. Ceux qui ont gardé la continence, ſuivant la même conſtitution, mangeront & dormiront enſemble près des égliſes pour leſquelles ils ſont ordonnez, & mettront en commun tout ce qui leur vient de l'égliſe, s'étudiant à pratiquer la vie commune & apoſtolique. C'eſt l'origine des chanoines reguliers. Défenſe à un prêtre de tenir enſemble deux égliſes : défenſe de prendre l'habit monaſtique dans l'eſperance d'être abbé. *to.* IX. *conc. p.* 1099. *c.* 3. *c.* 4. *c.* 8. *c.* 7.

On fit auſſi dans ce concile un decret particulier contre les ſimoniaques, portant qu'ils ſeroient dépoſez ſans miſericorde. Quant à ceux, ajoûte le pape, qui ont été ordonnez gratuitement par des ſimoniaques, nous décidons la queſtion agitée depuis long-temps, en leur permettant par indulgence de demeurer dans les ordres qu'ils ont reçus. Car la multitude de ceux qui ont été ainſi ordonnez, eſt ſi grande, que nous ne pouvons obſerver à leur égard la ri- *p.* 1100.

Digitized by Google

A N. 1059. gueur des canons. Toutefois nous défendons très-expreſſément à nos ſucceſſeurs, de prendre pour regle cette indulgence, que la néceſſité du temps nous a extorquée. Mais à l'avenir, ſi quelqu'un ſe laiſſe ordonner par celui qu'il ſçait être ſimoniaque, l'un & l'autre ſera dépoſé.

T. 1096. ep. 8. En conſéquence de ces decrets du concile de Rome, le pape écrivit une lettre aux évêques, aux clers, & à tous les fideles de Gaule, particulierement d'Aquitaine & de Gaſcogne, où il marque une partie de ce qui y avoit été ordonné, apparemment ce qui étoit le plus néceſſaire pour ces provinces : ſçavoir le decret contre les clercs mariez, qu'il traite de Nicolaïtes, avec l'ordonnance pour la vie commune des clercs continens. Les clercs & les moines apoſtats qui quittent la tonſure & renoncent à leur profeſſion, ſeront excommuniez. Excommunication contre ceux qui pillent les pélerins, les clers, les moines, les femmes & les pauvres ſans armes, & contre ceux qui violent la franchiſe des égliſes à ſoixante pas à l'entour, & des chapelles à trente pas.

XXXII. Rétractation de Berenger. *Lanfr. de corp. c. 1. 2.* Berenger étoit venu à Rome ſous ce pontificat, ſe fiant à la protection de ceux qu'il avoit gagnez par ſes bienfaits. Toutefois il n'oſa défendre ſes ſentimens, & pria le pape Nicolas, & ce concile de cent treize évêques, de lui donner par écrit la foi qu'il falloit tenir. La commiſſion en fut donnée au cardinal Humbert, qui dreſſa la confeſſion de foi en ces termes : Moi Berenger indigne diacre de l'égliſe de ſaint Maurice d'Angers, connoiſſant la vraie foi apoſtolique, j'anathématiſe toutes les héréſies, principalement celle dont j'ai été accuſé juſques ici : qui prétend ſoûtenir que le pain & le vin qui ſont mis ſur l'autel, ne ſont après la conſécration que le ſacrement, & non pas le vrai corps & le vrai ſang

Digitized by Google

de Notre-Seigneur J. C. & que ce n'eſt qu'en ſacrement qu'il peut être ſenſiblement touché ou rompu par les mains des prêtres, ou froiſſé par les dents des fideles. Je ſuis d'accord avec la ſainte égliſe Romaine & le ſiege apoſtolique ; & je proteſte de cœur & de bouche, que je tiens la même foi touchant le ſacrement de la table du Seigneur, que le pape Nicolas & ce ſaint concile m'a preſcrite ſuivant l'autorité des évangiles & de l'apôtre. C'eſt à ſçavoir que le pain & le vin qui ſont mis ſur l'autel, ſont après la conſécration, non ſeulement le ſacrement, mais encore le vrai corps & le vrai ſang de Notre-Seigneur JESUS-CHRIST ; & ſont touchez & rompus par les mains des prêtres, & froiſſez par les dents des fideles ſenſiblement : non-ſeulement en ſacrement, mais en vérité. Je le jure par la ſainte Trinité & par ces ſaints évangiles ; & je déclare dignes d'un anathême éternel ceux qui contreviendront à cette foi, avec leurs dogmes & leurs ſectateurs. Que ſi jamais j'oſe moi-même penſer ou prêcher rien au contraire, je ſerai ſoûmis à la ſévérité des canons. L'ayant lû & relû, je l'ai ſouſcrit volontairement. AN. 1059.

Le cardinal Humbet ayant dreſſé cette formule, elle fut approuvée de tout le concile, & Humbert la donna à Berenger, qui l'ayant lûe, déclara que c'étoit ſa créance, la confirma par ſerment, & enfin y ſouſcrivit de ſa main. Même il alluma un feu au milieu du concile, & y jetta les livres qui contenoient cette erreur. Le pape Nicolas ſe réjouiſſant de ſa converſion, envoya ſa profeſſion de foi à toutes les villes d'Italie, de Gaule & de Germanie ; & en tous les lieux où on pouvoit avoir oüi parler de ſon erreur, pour réparer le ſcandale qu'elle avoit cauſé en tant d'égliſes : mais ſi-tôt que Berenger fut hors du concile, il écrivit contre cette

Digitized by Google

profeſſion de foi, chargeant d'injures le cardinal Humbert qui l'avoit dreſſée.

A N. 1059.

XXXIII. Gui Archevêque de Milan.

Heribert ou Aribert archevêque de Milan étant mort le ſixiéme de Janvier 1046. après vingt-ſix ans d'épiſcopat, Gui Vavaſeur de Velate lui ſuccéda la même année. Le peuple avoit propoſé quatre prêtres de la métropolitaine pour en élire un, & Gui étoit propoſé par une partie de la nobleſſe; mais il termina le différend, en donnant de l'argent à l'empereur Henri, qui le mit en poſſeſſion de l'archevêché. Il parut clairement combien il étoit odieux, dès la premiere meſſe pontificale qu'il célébra dans la grande égliſe: car tout le clergé & le peuple le laiſſa ſeul à l'autel. Toutefois il demeura dans le ſiege de Milan, & le tint pendant vingt-deux ans. Au commencement de l'année ſuivante 1047. il aſſiſta au concile de Rome, tenu par le pape Clement II. & y diſputa le premier rang à Humfroi archevêque de Ravenne, qui l'emporta ſur lui. Il fut cité comme ſimoniaque devant le pape Leon IX. il y comparut, & s'y défendit ſi bien, que le pape le déclara archevêque légitime, & étant revenu triomphant à ſon ſiege, il aſſiſta au concile de Verſeil en 1050.

Sup. liv. LIX. n. 35. Ital. ſæc. to. 4. p. 141. Laſ.

Sup. liv. LIX. n. 51.

XXXIV. Pierre Damien légat à Milan.

Mais Nicolas II. étant monté ſur le ſaint ſiege, l'égliſe de Milan lui envoya une députation, pour le ſupplier d'avoir compaſſion de ſes maux: c'étoit principalement la ſimonie & l'incontinence des clercs. Le pape y envoya Pierre Damien cardinal évêque d'Oſtie, & Anſelme évêque de Luques, en qualité de légats, qui trouverent une grande diviſion entre le clergé & le peuple de Milan, au ſujet de ces deux vices. On les reçut toutefois avec le reſpect dû à des légats du ſaint ſiege, & ils déclarerent le ſujet qui les avoit amenez; mais un jour après, il s'éleva tout d'un coup par la faction des clercs

Geſta pontific. ap. Baron. an. 1059.

Petr. Dam. ep. 5.

On murmure parmi le peuple, qui disoit, que l'église de Milan ne devoit point être soûmise aux loix de Rome ; & que le pape n'avoit aucun droit de juger ou de regler cette église. Il nous seroit honteux, disoient-ils, de la laisser assujettir à une autre, puisqu'elle a toûjours été libre sous nos ancêtres. Avec ces cris ils accouroient de tous côtez au palais épiscopal : on sonna les cloches & une grande trompe qui se faisoit entendre par toute la ville. A N. 1059.

On menaçoit les légats ; & Pierre Damien fut averti que l'on en vouloit à sa vie. Ce qui le rendoit plus odieux, c'est que tout le clergé du diocese de Milan étant assemblé comme en synode, il y avoit présidé, ayant à sa droite l'autre légat Anselme de Luques, & à sa gauche l'archevêque de Milan. Pour appaiser ce tumulte il monta au jubé, & ayant avec peine obtenu silence, il parla ainsi : Sçachez, mes freres, que je ne suis pas venu ici pour chercher la gloire de l'église Romaine, mais la vôtre & votre salut. Comment auroit-elle besoin des louanges d'un homme mépriſable, après l'éloge qu'elle a reçu de la bouche du Sauveur ? Et quelle province sur la terre est exempte de son pouvoir, qui s'étend jusques à lier & délier le ciel même ? Ce sont les rois, les empereurs, & enfin de purs hommes, qui ont établi les bornes des patriarchats, des métropoles, des dioceses de chaque évêques, & leur ont accordé des privileges ; mais c'est JESUS-CHRIST même qui a fondé l'église Romaine, en donnant à saint Pierre les clefs de la vie éternelle au ciel & sur la terre. Ainsi ce n'est qu'une injustice de priver de ses droits quelqu'autre église que ce soit : mais de disputer à l'église Romaine sa prérogative, c'est une hérésie.

Ensuite pour établir la supériorité de l'église

A N. 1059.

Romaine sur celle de Milan en particulier. Pierre Damien dit, que S. Lin, par ordre de S. Pierre, avoit baptisé S. Nazaire, qui avec S. Celse fut martirisé à Milan ; & que S. Gervais & S. Protais étoient disciples de S. Paul : par conséquent que l'église de Milan est fille de l'église Romaine. Ce qui est de remarquable, c'est qu'il ne dit rien de S. Barnabé, que l'on prétend avoir été le premier évêque de Milan. Le peuple appaisé par ce discours, promit d'exécuter tout ce que Pierre proposeroit. Dans le clergé très-nombreux de Milan, à peine s'en trouvoit-il un seul qui eût été ordonné gratis. Car c'étoit une regle inviolable dans cette église, que pour tous les ordres, même pour l'épiscopat, il falloit avant de les recevoir, païer la somme prescrite. Pierre Damien se trouva fort embarrassé. D'interdire toutes les églises d'une ville si considérable & d'une province si étendue, il sembloit que c'étoit y détruire la religion. Il étoit odieux & même injuste de pardonner à quelques-uns préférablement aux autres, puisque presque tous étoient coupables ; & la moindre division dans ce peuple auroit causé une grande effusion de sang.

V. Tillem. to. 1. p. 687.

En cet embarras Pierre Damien se souvint de cette regle rapportée par le pape Innocent, que les péchez de la multitude demeurent impunis ; c'est-à-dire, que l'on ne doit pas exercer contre une mulitude entiere la sévérité des canons. Il considera l'indulgence dont les peres avoient usé envers les Donatistes, les Novatiens & les hérétiques semblables ; & ne pouvant remedier aux maux de l'église de Milan suivant la pureté des canons, il résolut de chercher au moins à mettre fin aux abus, & établir pour l'avenir que les ordinations fussent gratuites.

Digitized by Google

Il obligea donc l'archevêque & le clergé de Milan, à le promettre par écrit & avec serment. La promesse de l'archevêque Gui adressée à son clergé & à son peuple, portoit en substance : Vous n'ignorez pas la détestable coûtume qui s'étoit anciennement établie en cette église, que pour recevoir le soûdiaconat on donnoit douze deniers, pour le diaconat dix huit, pour la prêtrise vingt-quatre, comme une taxe réglée. Maintenant en présence de Dieu & des saints, de Pierre, évêque d'Ostie, légat du pape, d'Anselme de Luques, & de vous tous, je condamne & déteste cette perverse coûtume & toute simonie. De plus, je m'oblige moi & mon clergé & tous nos successeurs, à ne rien prendre pour la promotion aux ordres. Si quelqu'un y contrevient, soit en donnant, soit en recevant, qu'il soit avec Simon frappé d'un anathême perpétuel. Nous condamnons aussi l'hérésie des Nicolaïtes, & promettons d'éloigner autant qu'il nous sera possible, les prêtres, les diacres & les soûdiacres, de la compagnie de leurs femmes & de leurs concubines. Nous promettons de même, que nous ne prendrons rien, ni nous, ni nos domestiques, pour la provision des abbayes ou des chapelles; pour l'investiture des églises, la promotion des évêques, le saint crême & la consécration des églises.

An. 1059. XXXV. Serment de l'archevêque & du clergé.

Cette promesse fut souscrite par l'archevêque Gui, trois prêtres, quatre diacres & cinq soûdiacres. Puis l'archevêque s'approchant de l'autel la confirma par serment entre les mains de Pierre Damien. Le vidame de l'église de Milan, le chancelier & tous les autres clercs qui étoient présens, en firent de même. Arnoul clerc & neveu de l'archevêque fit encore serment pour son oncle, y ajoutant, qu'il n'ordonneroit aucun clerc qu'il n'eût fait serment de

Digitized by Google

AN. 1059.

n'avoir rien donné ni promis. Enſuite l'archevêque ſe proſterna ſur le pavé & demanda pénitence, pour n'avoir pas extirpé, comme il devoit, cet uſage ſimoniaque. Pierre Damien lui impoſa cent ans de pénitence, dont il lui taxa le rachat par une ſomme d'argent, qu'il devoit payer chaque année. Ils entrerent enſuite dans la grande égliſe, & monterent au jubé; & là en préſence d'un grand peuple & du clergé, Pierre fit jurer ſur les évangiles le clerc de l'archevêque, j'entends ſon neveu, que l'archevêque pendant ſa vie feroit tous ſes efforts pour extirper ces deux héréſies des Nicolaïtes & des Simoniaques. Une très-grande partie du peuple, non ſeulement de la ville, mais de la campagne, avoit déjà fait le même ſerment. Enſuite on jugea à propos, que tous les clercs, après avoir reçu une pénitence, fuſſent réconciliez pendant la meſſe, recevant leurs ornemens de la main de l'évêque. Et premierement ils prêterent ce ſerment: Je déclare que je tiens la foi que les ſept conciles ont confirmée par leur autorité, & que les papes ont enſeignée. J'anathématiſe généralement toutes les héréſies, & en particulier les deux dont l'égliſe eſt la plus affligée en ce temps, des Simoniaques & des Nicolaïtes, prononçant un éternel anathême contre tous ceux qui les ſuivent. La pénitence des clercs fut telle: Ceux qui ont ſeulement payé la taxe accoûtumée pour les ordinations, ce que quelques-uns ſçavoient à peine être un péché; ceux-là feront cinq ans de pénitence, pendant leſquels ils jeûneront deux jours la ſemaine au pain & à l'eau, & trois jours la ſemaine pendant l'avent & le carême. Ceux qui ont donné plus que la taxe, feront ſept années de pénitence comme la précédente, & enſuite jeûneront les vendredis toute leur vie. Celui qui ne peut jeûner

jeûner aiſément, peut racheter un de ces jours de la ſemaine, en recitant un pſeautier, ou la moitié avec cinquante génuflexions : ou il nourrira un pauvre ; & après lui avoir lavé les pieds lui donnera un denier. De plus, l'archevêque promit de les envoyer tous en pélerinage lointain, ſoit à Rome, ſoit à Tours ; & l'archevêque promit d'aller lui-même à ſaint Jacques en Eſpagne. A N. 1059.

Après avoir ainſi reconcilié le clergé de Milan, on réſolut de ne pas rendre auſſi-tôt à tous indifferemment l'exercice de leurs fonctions ; mais ſeulement à ceux que l'on trouveroit lettrez, chaſtes & de mœurs graves : les autres ſe contenteroient d'être reconciliez à l'égliſe, dont ils avoient été juſtement retranchez. Avant que Pierre Damien eût appris ſi le pape approuvoit ce qu'il avoit fait à Milan, il envoya la relation à ſon ami Hildebrand, alors archidiacre de l'égliſe Romaine, qui l'avoit ſouvent prié de compoſer un recuëil abregé de ce qu'il trouveroit de particulier dans les decrets & les hiſtoires des papes, touchant l'autorité du ſaint ſiege : à quoi Pierre crut ſatisfaire par cette relation. *Opuſ.* v.

En ce voyage de Milan, Pierre Damien étoit accompagné d'un clerc nommé Landulphe, diſtingué par ſa litterature & par ſa naiſſance ; car il étoit d'une famille de ſenateurs. Dans le fort de la ſédition, comme le peuple les menaçoit de mort l'un & l'autre, Landulphe fit vœu de ſe conſacrer à Dieu par l'état monaſtique. Pierre l'avertit de ne pas s'engager par la crainte de la mort, s'il n'étoit réſolu d'accomplir ſon vœu réellement ; & Landulphe ſe ſoûmit au jugement de Dieu, ſi jamais il manquoit à cette promeſſe. Pierre attendit quelque temps, & voyant que ſon ami demeuroit toujours engagé dans le *Opuſc.* XLII.

monde, il lui écrivit ſur ce ſujet, pour le preſſer d'accomplir ſon vœu, étant perſuadé qu'il n'en étoit pas moins valide pour avoir été cauſé par la crainte.

AN. 1059.

XXXVI. Déſintéreſſement de Pierre Damien. *Opuſc.* LIII. c. 4.

Pendant qu'il étoit à Milan, l'abbé de ſaint Simplicien lui fit préſent d'un petit vaſe d'argent. Sa premiere penſée fut de le refuſer; & il examina la conduite de l'abbé, pour voir s'il n'avoit point quelque affaire, ou s'il n'avoit point acquis ſa dignité par ſimonie. Car c'étoit la pratique des miniſtres du ſaint ſiege les plus déſintereſſez, de ne rien prendre de ceux qui avoient des affaires encore indéciſes: mais de ne pas refuſer ce que donnoient volontairement ceux qui n'avoient aucune affaire. Pierre Damien ayant donc trouvé que cet abbé lui avoit fait ce préſent, ſans autre intérêt que de gagner ſon amitié, ne laiſſa pas de le prier de le reprendre, l'aſſurant que ſon amitié n'étoit pas vénale. Toutefois il n'étoit pas fâché qu'il le preſſât de garder ſon préſent. La nuit en recitant ſes pſeaumes il en eut du ſcrupule; & le matin il alla le prier de reprendre ſon vaſe d'argent. L'abbé n'en voulut rien faire, & après quelque conteſtation, ils convinrent qu'il l'envoyeroit à un des deux monaſteres que Pierre venoit de fonder. Mais étant retourné à ſon deſert, il eut encore du ſcrupule d'avoir reçû ce préſent, de quelque maniere que ce fût, & n'eut point de repos qu'il ne l'eût renvoyé; tant il étoit délicat ſur cette matiere,

XXXVII. Pierre Damien renonce à l'épiſcopat. *Lib.* I. *epiſt.* 8.

Il ne ſe regardoit plus que comme un ſimple moine, & prétendoit avoir renoncé à l'épiſcopat, comme il paroît par deux lettres au pape Nicolas II. Dans la premiere il ſe plaint indirectement, qu'on lui a ôté les revenus de ſon évêché, diſant que c'eſt une marque que l'on doit bientôt lui ôter la dignité épiſcopale; & il

Digitized by Google

finit en déclarant qu'il y renonce pour toute sa vie. Dans l'autre lettre, qui est plûtôt un livre, il parle plus sérieusement, & dit d'abord : Vous sçavez que si le besoin du saint siege & notre ancienne amitié ne m'avoit retenu, aussi-tôt après la mort du pape Etienne, j'aurois renoncé à l'évêché, dont il m'avoit chargé malgré moi contre les canons. Car vous sçavez combien je vous en ai fait de plaintes, combien il m'en a coûté de gémissemens & de larmes. Je ne pus alors obtenir mon congé, parce que l'interêt de l'église Romaine, qui sembloit menacer ruine, ne le permettoit pas : maintenant que le calme est revenu, & que vous gouvernez en paix la barque de saint Pierre, ne refusez pas, je vous prie, ce repos à ma vieillesse. Je vous déclare donc que, pour la rémission de mes péchez, je me démets du droit de l'épiscopat, & par cet anneau j'y renonce sans esperance d'y jamais revenir. Je vous rends aussi l'un & l'autre monastere. Il rapporte ensuite plusieurs exemples, pour montrer qu'il est permis de renoncer à l'épiscopat. Toutefois il n'obtint pas sous ce pape le congé qu'il demandoit.

A N. 1059.

Opusc. XIX.

XXXVIII. Pierre Damien écrit pour le célibat des prêtres.

Il adressa au même pape un autre écrit touchant le célibat des prêtres ; & il le commence ainsi : Dernierement dans une conference que j'eus par votre ordre avec quelques évêques, je voulus leur persuader la nécessité de la continence pour les ecclésiastiques : mais je ne pus tirer d'eux sur ce point de promesse positive. Premierement, parce qu'ils désespérent de pouvoir atteindre à la perfection de cette vertu : ensuite, parce qu'ils ne craignent pas d'être punis pour l'incontinence par le jugement d'un concile. L'église Romaine est accoûtumée en notre temps à dissimuler ces sortes de pechez, à cause des reproches des séculiers. Cette conduite seroit

Opusc. XVII.

Digitized by Google

A N. 1059.

supportable, si c'étoit un mal caché : mais il est tellement public, que tout le peuple connoît les lieux de débauche, les noms des concubines & de leurs parens ; on voit passer les messages & les présens, on entend les éclats de rire, on sçait les entretiens secrets : enfin il est impossible de cacher les grossesses des femmes & les cris des enfans. Ainsi on ne peut excuser ceux qui devroient punir des pécheurs si décriez. Il conclut, en exhortant la pape à arrêter le cours de ces désordres.

XXXIX. Le pape céde la Pouille aux Normands. *Gesta pontif. ap. Baron. an.* 1059. *Chr. Cass. lib.* III. *c.* 13. 16.

Après le concile de Rome le pape Nicolas II. fit un voïage en Poüille à la priere des Normands, qui lui envoïerent des députez, pour lui persuader de venir recevoir leurs soûmissions, & les reconcilier à l'église. Le pape après en avoir déliberé en concile, partit de Rome & vint dans la Poüille, où il tint un concile dans la ville de Melfe. Les Normands se présenterent devant lui, & remirent en sa libre disposition toutes les terres de saint Pierre dont ils s'étoient emparez : le pape de son côté leur donna l'absolution de l'excommunication qu'ils avoient encouruë, & les reçût aux bonnes graces du saint siege. Et parce qu'ils étoient les plus puissans dans cette partie d'Italie, & les plus capables de secourir le pape contre ceux qui avoient usurpé les biens de l'église Romaine, le pape Nicolas leur ceda, à la réserve de Benevent, toute la Poüille & la Calabre, dont ils lui firent serment de fidelité.

On nomme en cet accord deux chefs des Normands : Richard, à qui le pape confirma la principauté de Capouë, dont il s'étoit emparé sur les Lombards ; & Robert Guischard, à qui il confirma le duché de Poüille & de Calabre, dont il étoit aussi en possession ; & ses prétentions sur la Sicile, qu'il avoit commencé de conquérir sur les Sarrasins. En cette premiere concession

Digitized by Google

Robert promit au pape une redevance annuelle de douze deniers monnoïe de Pavie pour chaque paire de bœufs, payable à perpetuité à la fête de Pâque : & de plus se rendit vassal du saint siege, comme il paroît par ses sermens ; & telle fut l'origine du roïaume de Naples. AN. 1059. *ap. Baron.*

Ensuite le pape Nicolas aïant reglé tout ce qui concernoit le patrimoine de Benevent, où il tint un concile au mois d'Août, revint à Rome ; & les Normands ayant assemblé des troupes, le suivirent conformément à l'ordre qu'il leur en avoit donné. Ils ravagerent les terres de Preneste, de Tusculum & de Nomento, dont les habitans étoient rebelles au pape leur seigneur ; & ayant passé le Tibre, ils ruinerent Galere & tous les châteaux du comte Gerard, insigne voleur. Ainsi les Normands commencerent à délivrer Rome des petits seigneurs qui la tyrannisoient depuis si long-temps. *Gesta pontif. To. IX. conc. p. 1105.*

XL. Constantin Ducas, empereur.

Cependant l'empereur Isaac Comnene étant à la chasse, fut frappé d'un éclair qui le fit tomber de cheval, écumant & sans connoissance. Etant revenu à lui, il crut que cette maladie étoit une punition de ses péchez ; & pour appaiser la colere de Dieu, il renonça à l'empire qu'il avoit usurpé, & prit l'habit monastique. Ce qui fit connoître la sincerité de sa pénitence, c'est qu'il ne choisit pour successeur ni Jean son frere, ni son neveu Theodore, ni celui qu'il pouvoit faire son gendre, ni aucun autre de sa famille : mais Constantin Ducas, qu'il crut le mieux instruit des affaires, & le plus capable de les rétablir. Isaac aïant déliberé quelque temps, & voïant que sa maladie étoit incurable, c'étoit apparemment le mal caduc, il entra dans le monastere de Studius, encouragé dans cette résolution par l'impératrice Catherine son épouse. C'étoit en 1059. Isaac avoit regné deux ans & trois mois, & en *Curopal. p.* 811.

A N. 1059. vêcut moins dans le monaſtere, rendant à l'abbé toute ſorte d'obéïſſance, juſques à devenir portier, & exercer avec humilité toutes les autres fonctions. On le loue, entre autres vertus, d'avoir été fort chaſte pendant toute ſa vie. L'impératrice ſa femme & Marie ſa fille, embraſſerent auſſi la vie monaſtique. Conſtantin Ducas fut couronné empereur le vingt-cinquiéme de Décembre 1059. & regna ſept ans & demi.

p. 812.

Cang. famil. 26. p. 161.

XLI. Couronnement de Philippe I. roi de France.

Le pape Nicolas avoit envoyé deux légats en France, qui la même année aſſiſterent au couronnement de Philippe, fils aîné du roi Henri. Ce prince n'avoit encore que ſept ans, mais le roi ſon pere eut ſoin de le faire reconnoître roi de ſon vivant, comme avoient fait ſon pere & ſon ayeul; & c'eſt le premier ſacre des rois de la troiſiéme race dont nous aïons l'acte authentique. Il ſe fit à Reims le jour de la Pentecôte vingt-troiſiéme de Mai 1059. par les mains de l'archevêque Gervais. Les légats du pape qui y aſſiſterent étoient Hugues, archevêque de Beſançon, & Ermenfroi évêque de Sion en Valais. Les prélats François étoient Mainard, archevêque de Sens & Barthelemi de Tours, Heidon, évêque de Soiſſons, Roger de Châlons, Elinand de Laon, Baudoüin de Noïon, Frolland de Senlis, Iſembert d'Orléans, Imber de Paris, & pluſieurs autres, au nombre de vingt-quatre en tout, tant de France que de Bourgogne & d'Aquitaine. Il y avoit vingt-neuf abbez, entre autres ceux de ſaint Remi de Reims, de ſaint Benoît-ſur-Loire, de ſaint Denis en France & de ſaint Germain. La meſſe étant commencée, avant la lecture de l'épître l'archevêque Gervais ſe tourna vers le jeune prince, & lui expliqua la foi catholique, lui demandant s'il la croïoit & s'il la vouloit défendre. Il dit

Ducheſne, t. 4. *p.* 161. *to.* IX. *Conc. p.* 1107.

qu'oüi ; & on apporta la formule de ſon ſerment, qu'il prit, la lut & y ſouſcrivit. Elle portoit, qu'il conſerveroit aux évêques & à leurs égliſes leurs droits ſelon les canons, & les défendroit eux & leurs égliſes, comme il eſt du devoir d'un roi ; qu'il rendroit auſſi juſtice au peuple ſelon les loix. A N. 1059.

Aïant lû ce ſerment, il le remit entre les mains de l'archevêque de Reims qui, prenant le bâton paſtoral de ſaint Remi, repréſenta comment l'élection & la conſécration du roi lui appartenoit depuis que ſaint Remi baptiſa & ſacra Clovis ; que par ce bâton le pape Hormiſdas donna ce pouvoir à ſaint Remi avec la primauté de toute la Gaule, & que le pape Victor lui avoit donné le méme pouvoir & à ſon égliſe. C'eſt que Gervais avoit reçu le pallium de Victor II. Enſuite, par la permiſſion du roi Henri, il élut pour roi le prince ſon fils. Après lui les légats du pape donnerent leur ſuffrage ; ce qui leur fut accordé par honneur : car le conſentement du pape n'y étoit point néceſſaire, comme porte expreſſément l'acte de ce couronnement. Enſuite les archevêques, les évêques, les abbez, & tout le clergé donnerent leurs voix : puis les ſeigneurs, dont les premiers étoient Gui duc d'Aquitaine, Hugues fils & député du duc de Bourgogne, les députez de Baudouin comte de Flandres, & ceux de Geofroi comte d'Anjou, Hebert de Vermandois, Gui de Ponthieu, Guillaume d'Auvergne, Fouques d'Angoulême, & pluſieurs autres. Enfin, les ſimples chevaliers & tout le peuple, en criant trois fois : Nous l'approuvons, nous le voulons. Le nouveau roi Philippe donna des lettres pour la confirmation des droits de l'égliſe de Reims, & l'archevêque de Reims y ſouſcrivit comme grand chancelier : car le roi lui donna alors cette dignité, qu'il

Sup. liv. xxx. n. 46.

Digitized by Google

AN. 1059. prétendoit avoir appartenu à ſes prédéceſſeurs. La précaution du roi Henri, en faiſant couronner ſon fils, ne fut pas vaine : car il mourut l'année ſuivante 1060. le quatriéme d'Août, âgé de cinquante-cinq ans, dont il avoit regné vingt-neuf. Le roi Philippe en regna quarante-neuf.

XLII. Gervais archevêque de Reims. *Marlot. t. 2. c. 34.* *Sup. liv. LIX. n. 63.*

Gervais archevêque de Reims étoit fils d'Aimon, ſeigneur du château du Loir, & d'Hildeburge de Belleſme, ſœur d'Aveſgaud, évêque du Mans. Son neveu Gervais lui ſuccéda en 1035. mais quelques années après Geofroi, comte d'Anjou, le mit en priſon, où il le tint ſept ans ; & nonobſtant les menaces du pape Leon IX & du concile de Reims, il ne le délivra qu'en lui faiſant abandonner ſon château du Loir. Gervais ſe retira en Normandie près du duc Guillaume ; & enfin, le roi Henri voulant l'attacher à ſes intérêts, lui donna l'archevêché de Reims vaquant par le décès de Gui ; & il y fut transféré du conſentement du clergé & du peuple l'onziéme d'Octobre 1055.

Lo. IX. conc. p. 1042.

Lo. IX. conc. p. 1091. Nous avons quatre lettres du pape Nicolas à l'archevêque Gervais. Dans la premiere, le pape témoigne que l'on avoit rendu l'archevêque ſuſpect de favoriſer l'anti-pape Benoît. Il l'exhorte à ſoûtenir le roi par ſes avis ſalutaires, contre les mauvais conſeils de ceux qui cherchoient l'impunité de leurs crimes, dans la diviſion de l'égliſe Romaine. Dans une autre lettre, il ordonne à l'archevêque d'interdire l'évêque de Beauvais, que l'on diſoit avoir été ordonné par ſimonie, juſques à ce qu'il vienne à Rome ſe juſtifier au concile que l'on y devoit tenir. Dans une autre enfin, il lui recommande de faire juſtice à l'égliſe de Verdun, pour quelque dommage qu'elle a ſouffert, attendu qu'elle eſt ſous la protection particuliere du ſaint ſiege.

epiſt. 2.

epiſt. 3.

Digitized by Google

La même année 1060. le pape Nicolas fit tenir deux conciles dans les Gaules, par son légat Etienne, prêtre cardinal : le premier à Vienne, le lundi dernier jour de Janvier; le second à Tours, le mercredi premier de Mars. Ce qui nous reste de ces conciles est mot pour mot la même chose, excepté la date & le nom de la ville & de l'église. Ce qui fait juger que les canons qui leur sont attribuez n'étoient pas formez par délibération des évêques, mais que le légat les apportoit de Rome tout dressez. Il est dit qu'ils sont faits pour affermir l'état des églises ébranlées & presque ruinées par tout le monde, particulierement dans les Gaules.

AN. 1060.

XLIII. Conciles de Gaule. *to.* IX. *conc. p.* 1108. *Marten. coll. n. p.* 224.

Ces canons sont au nombre de dix, dont il ne reste que les trois premiers sous le titre du concile de Vienne. Ils regardent principalement la simonie & l'incontinence des clercs, & ne font que renouveller ce qui avoit été tant de fois ordonné sur ce sujet, & sur quelques autres points de discipline. Si un évêque confere par simonie quelque ministere ecclésiastique, ou la prébende, c'est-à-dire, la pension qui y est attachée, il est permis au clergé de s'y opposer, & d'avoir recours aux évêques voisins, même, s'il est besoin, au saint Siege. Défense aux évêques d'aliéner les biens d'église à titre de bénéfice, c'est-à-dire, de fief. A la fin du concile de Tours il est marqué que dix prélats, tant archevêques qu'évêques, y assisterent : mais il ne paroît pas que Johon prétendu archevêque de Dol s'y soit trouvé, quoique le légat Etienne l'y eût cité nommément.

can. 2.

En Espagne on tint un concile la même année 1060. Ere 1098. à Yacca en Arragon. Neuf évêques y assisterent, tant de deça que de delà les Pirenées, entre autres, Paterne, archevêque de Sarragoce; & le roi Ramir, fils de Sanche le grand, s'y trouva avec ses enfans & les grands du

XLIV. Concile d'Yacca. *to.* IX. *conc. p.* 1111.

A N. 1060.

roïaume. On y fit pluſieurs réglemens, pour rétablir les mœurs & la diſcipline, alterez par les guerres continuelles. On ordonna de ſuivre le rit Romain dans les prieres eccléſiaſtiques, au lieu du rit Gothique ; & l'on établit à Yacca le ſiege épiſcopal du dioceſe, qui étoit auparavant à Hueſca, parce que celle-ci étoit au pouvoir des infideles ; à condition toutefois que ſi elle en étoit délivrée, le ſiege d'Yacca lui ſeroit ſoûmis. On nomma dès lors évêques d'Yacca ceux que l'on nommoit auparavant évêques d'Arragon.

XLV. Aldrede archevêque d'Yorc.

En Angleterre Quinſin, archevêque d'Yorc, étant mort le vingt-deuxiéme de Décembre 1060. Aldrede, évêque de Vorcheſtre, ſe fit élire par argent pour lui ſuccéder. Il avoit été moine à Vincheſtre, puis abbé de Taveſtone. En 1046. il ſuccéda à Living, évêque de Vorcheſtre, & dix ans après il ſe fit donner l'évêché d'Herford. Il eſt vrai qu'il le quitta pour être archevêque d'Yorc, mais il garda Vorcheſtre, & abuſant de la ſimplicité du roi Edouard, il lui perſuada qu'il le pouvoit, allégant la coûtume de ſes prédéceſſeurs. Enſuite, de concert avec le roi, il alla à Rome, accompagné de deux évêques, Giſon de Veli, & Gaultier d'Herford & de Toſtin, comte de Northumberland, fils de Goduin, & beau-frere du roi Edouard. Quand ils furent arrivez à Rome, le pape Nicolas reçut le comte favorablement, & le fit aſſeoir auprès de lui dans un concile qu'il tenoit contre les ſimoniaques. Il accorda aux deux évêques ce qu'ils demandoient ; c'eſt-à-dire, comme je crois, la confirmation de leur dignité, parce qu'ils n'étoient pas entiérement dépourvus de ſcience, & n'étoient point notez de ſimonie : mais Aldrede étant trouvé par ſes propres réponſes ſimoniaque & ignorant, le

Malmesb. pontif. lib. 3. p. 271.

Vita S. Vulſt. ſæc. c. Ben. par. 2. p. 847. Roger. annal. p. 445.

Digitized by Google

pape le dépouilla de toute dignité, d'autant plus qu'il ne vouloit pas renoncer à l'évêché de Vorchestre. A N. 1061.

Comme ils s'en retournoient, ils furent attaquez par des voleurs, dont le chef étoit Gerard, comte de Galere, qui leur ôterent tout ce qu'ils avoient, hors leurs habits. Ils retournerent à Rome, où l'état auquel on les avoit mis fit pitié à tout le monde; & le comte Tostin fit de grands reproches au pape, disant que les nations éloignées ne doivent gueres craindre ses excommunications, puisque les voleurs qui étoient si proches s'en moquoient. Que s'il ne lui faisoit rendre ce qu'ils lui avoient pris, il le croiroit d'intelligence avec eux; & que le roi d'Angleterre en étant informé, ne païeroit plus le tribut à saint Pierre. Les Romains épouvantez de cette menace, persuaderent au pape d'accorder à Aldrede l'archevêché & le pallium, disant, qu'il étoit cruel de le renvoïer dépouillé d'honneur & de biens. Le pape l'accorda, mais à condition qu'il quitteroit l'évêché de Vorchestre, & qu'on y ordonneroit un évêque. Il renvoïa ainsi les Anglois chargez de présens, pour les consoler de leur perte; & après eux il envoïa des légats pour l'exécution de ses ordres. *Sup. n. 39.*

XLVI. Mort de Nicolas II. Alexandre II. pape. *Papebr. conat.*

Le pape Nicolas II. mourut à Florence vers la fin du mois de Juin l'an 1061. & y fut enterré dans l'église de sainte Raparate. Car il garda le siege de Florence avec celui de Rome pendant tout son pontificat, qui fut de deux ans & près de cinq mois. Pierre Damien rapporte, sur le témoignage de Mainard, évêque de sainte Rufine, que ce pape ne passoit pas un seul jour sans laver les pieds à douze pauvres, & que s'il n'avoit pû le faire pendant le jour, il le faisoit la nuit.

Digitized by Google

A N. 1061.

Il y eut une très-grande diviſion entre les Romains pour l'élection du ſucceſſeur ; & ils envoïerent en Allemagne, au jeune roi Henri & à l'impératrice Agnès ſa mere, Etienne prêtre cardinal, avec des lettres au nom du ſaint ſiege : mais on ne voulut pas lui donner audience ; & il fut obligé de s'en revenir ſans avoir rien fait, rapportant ſes lettres fermées. Enfin, après environ trois mois de vacance, l'archidiacre Hildebrand ayant tenu conſeil avec les cardinaux & les nobles Romains, réſolut de ne point attendre la réponſe de la cour, de peur que la diviſion ne ſe fortifiât, & fit élire pape Anſelme, fils d'Anſelme, Milanois, évêque de Lucques, qui fut nommé Alexandre II. Ils eſperoient qu'il ſeroit agréable à la cour, parce qu'il y étoit fort connu. Le cardinal Didier, abbé du Mont-Caſſin étoit venu à Rome avec Robert Guiſchard, prince de la Poüille, & ils appuïerent l'élection, comme Robert y étoit obligé par ſon ſerment. Alexandre fut couronné le dimanche trentiéme de Septembre 1061. & tint le ſaint ſiege onze ans & demi.

Chr. Caſſin. lib. III. c. 21. Contin. Herm. an. 1061. Diſcept. Sinod. Pet. Dam. opuſc. IV.

XLVII. Cadaloüs antipape.

Le roïaume d'Italie étoit gouverné par Guiberi de Parme, homme noble, que l'impératrice en avoit fait chancelier. Il excita les évêques de Lombardie, la plûpart ſimoniaques & concubinaires, qui s'aſſemblerent avec une grande multitude de clercs infectez des mêmes vices, & conclurent à ne point recevoir de pape d'ailleurs que du paradis d'Italie, c'eſt ainſi qu'ils nommoient la Lombardie ; & qu'il falloit un homme qui eût de la condeſcendance pour leurs foibleſſes Cette réſolution étant priſe, quelques-uns d'entre eux paſſerent les monts, portant une couronne pour le jeune roi ; & repréſenterent à l'impératrice ſa mere, qu'il devoit avoir la dignité de patrice auſſi bien que l'empereur ſon pere. Ils

Geſta pontif. ap. Baron. an. 1061. 1062.

Digitized by Google

la prierent en même temps de faire élire un pape, assurant que Nicolas II. avoit ordonné que désormais on ne reconnoîtroit pour pape que celui qui avoit été élû par les cardinaux, & dont l'élection avoit été confirmée par le consentement du roi. A N. 1062.

Ces députez étant arrivez à la cour, on tint une assemblée ou diete générale à Basle, en laquelle se trouverent les évêques d'Italie, c'est-à-dire de Lombardie, & le roi y fut couronné de nouveau & nommé patrice des Romains. Mais quand on eut appris qu'Anselme de Lucques avoit été élû pape & couronné, sans attendre le consentement de l'empereur, l'imperatrice & son conseil le prirent à injure, & regardant cette élection comme nulle, ils firent élire Cadalus ou Cadaloüs, évêque de Parme, sous le nom d'Honorius II. Cette élection se fit le jour de saint Simon saint Jude, vingt-huitiéme d'Octobre, par les deux évêques de Verceil & de Plaisance, concubinaires publics.

Cadaloüs étoit lui-même concubinaire & simoniaque; comme lui reproche Pierre Damien dans une lettre qu'il lui écrivit quelque temps après. Il dit d'abord que l'église Romaine lui a souvent pardonné, quoiqu'il ait été condamné en trois conciles, de Pavie, de Mantouë & de Florence. Comment donc, continuë-t-il, avez-vous souffert d'être élû évêque de Rome, à l'insçu de l'église Romaine, pour ne rien dire du sénat, du clergé inférieur & du peuple? Et que vous semble des évêques cardinaux, qui sont les principaux électeurs du pape, & ont d'autres prérogatives qui les mettent au-dessus, non-seulement des évêques, mais des patriarches & des primats? Il marque ensuite la mitre & la chape rouge comme les marques de la dignité du pape. Il dit qu'il doit être élû prin- *Lib. 1. ep.* 20.

Digitized by Google

cipalement par les évêques cardinaux, en ſecond lieu le clergé doit donner ſon conſentement, enſuite le peuple : puis on doit tenir l'affaire en ſuſpens, juſques à ce que l'on conſulte le roi ; ſi ce n'eſt, comme il vient d'arriver, qu'il y ait quelque danger qui oblige à preſſer la choſe.

A N. 1062.

Venant enſuite aux crimes de Cadaloüs, il dit : Juſques ici on ne parloit que dans une petite ville du trafic criminel que vous faiſiez des prébendes & des égliſes, & d'autres actions bien plus infâmes, que j'ai honte de dire : maintenant tout le monde en parle dans toute l'étenduë du roïaume. Si je vous les reprochois, comme vous ne pourriez nier ce que vous avez commis à la face du ciel & de la terre, vous ne manqueriez pas de promettre de vous en corriger, comme font tous ceux qui deſirent des dignitez, & ſentent des remords pour leur vie paſſée. Mais l'élevation les expoſe à de plus grands périls de pécher. Pierre Damien conclut cette déclamation par une menace en vers latins, dont le dernier peut être ainſi rendu. Je ne trompe point, tu mourras dans l'année ; mais l'évenement ne confirma pas cette prophetie.

Ceſta. pont. ap. Baron.

Cependant Cadaloüs ayant amaſſé beaucoup d'argent & de troupes, vint ſe préſenter devant Rome, à l'improviſte, le quatorziéme d'Avril l'an 1062. Il y avoit gagné beaucoup de gens par ſes largeſſes, entre autres les capitaines de la ville. Il campa dans les prez de Neron près le Vatican & eut de l'avantage au premier combat, où quantité de Romains furent tuez ; mais Godefroi duc de Toſcane étant arrivé peu de temps après, Cadaloüs ſe trouva tellement preſſé, qu'il ne put ſauver même ſa perſonne qu'à force de prieres & de préſens. Il retourna donc à Parme, ſans toutefois abandonner ſon entrepriſe.

Digitized by Google

Alors Pierre Damien lui écrivit une ſeconde lettre, où il lui reproche qu'il ruine ſon égliſe pour en uſurper une étrangere ; qu'il met ſa confiance en ſes tréſors, & qu'il fait périr par le fer les Romains, dont il prétend être le pere. AN. 1062. *Lib.* 1. *ep.* 21.

XLVIII. S. Annon archevêque de Cologne. *Cont. Herm. Lambert. an.* 1062.

En Allemagne le Roi Henri célébra la fête de Pâque à Utrecht avec l'impératrice ſa mere, mais il fut ſéparé d'elle quelque temps après. Les Seigneurs étoient jaloux de l'autorité qu'elle donnoit à Henri évêque d'Ausbourg, ſon principal miniſtre, & parloient mal de la familiarité qu'elle avoit avec ce prélat. Ainſi Annon archevêque de Cologne, de concert avec quelques autres, enleva le jeune roi âgé alors de dix ans, avec la ſainte lance & les ornemens impériaux, & l'emmena à Cologne.

Vita S. Ann. ap. Sur. 4. Dec. Lam. an. 1075. *p.* 229. *&c.*

Annon, qui en étoit archevêque depuis ſix ans, nâquit dans la haute Allemagne, d'une famille médiocre, mais honnête. Son oncle, chanoine de Bamberg, l'y emmena, & il l'y fit étudier avec tant de ſuccès, qu'il gouverna l'école de cette égliſe. Sa réputation s'étant étendue juſques à l'empereur Henri le noir, il le fit venir auprès de lui, lui donna le premier rang dans ſes bonnes graces entre tout le clergé de ſa cour, & le fit prévôt de Goſlar, qui étoit une place de faveur. Annon s'attira l'amitié du prince & de tous les gens de bien, par ſon pur mérite, ſa doctrine, ſon amour pour la juſtice & ſa liberté à la ſoûtenir. Il avoit auſſi les avantages du dehors, la belle taille, la bonne mine, la facilité à parler : il ſçavoit ſe paſſer au beſoin de nourriture & de ſommeil, & avoit toutes les diſpoſitions naturelles à la vertu.

Herman II. archevêque de Cologne étant mort, l'empereur choiſit Annon pour lui ſuccéder ; & lui donna la verge & l'anneau paſto-

Digitized by Google

ral : mais il ne fut pas reçu à Cologne ſans con-
A N. 1062. tradiction, & quelques-uns ne le trouvoient pas d'une naiſſance aſſez relevée, pour remplir un ſiege qu'avoit occupé Brunon frere de l'empereur Otton. Toutefois la volonté de l'empereur l'emporta, & Annon fut ſacré ſolemnellement
Herm. & Lamb. le dimanche troiſiéme jour de Mars 1056. Sa conduite juſtifia le choix de l'empereur, & bientôt il ſe diſtingua entre tous les ſeigneurs du roïaume, par ſa vertu autant que par ſa dignité. Il s'acquittoit également bien de ſes devoirs dans l'égliſe & dans l'état; & porta pour le moins auſſi-loin que ſes prédeceſſeurs, la dignité extérieure du ſiege de Cologne. Cependant il n'en avoit pas moins d'application aux exercices ſpirituels. Il jeûnoit fréquemment : il paſſoit en priere la plûpart des nuits, & viſitoit les égliſes nuds pieds, ſuivi d'un ſeul domeſtique. Il faiſoit quantité d'aumônes & de grandes liberalitez aux clercs, aux moines & aux pélerins. Il ne laiſſa aucune communauté dans ſon dioceſe, qu'il n'eût gratifiée de terres & de penſions ou de bâtimens; & il paſſa pour conſtant, que depuis la fondation de l'égliſe de Cologne, jamais évêque n'en avoit tant augmenté les biens & la dignité.

Il rendoit la juſtice à ſes ſujets avec une droiture parfaite. Il prêchoit avec tant de force, qu'il tiroit des larmes de ceux dont les cœurs étoient les plus durs; & à tous ſes ſermons l'égliſe retentiſſoit des gémiſſemens du peuple. Il fonda à Cologne deux monaſteres de chanoines; & en divers lieux trois de moines, dont le plus fameux fut celui de Sigeberg. Mais voïant que la diſcipline étoit extrêmement relâchée par toute l'Allemagne, il craignoit que les grandes
Sup. liv. LIX. n. 21. dépenſes qu'il faiſoit pour ces fondations ne fuſſent mal emploïées. Allant à Rome pour des af-

faires d'état, il passa au monastere de Frutare en Lombardie, où il admira la régularité des moines, & en amena quelques-uns qu'il mit à Sigeberg. A son exemple les autres évêques d'Allemagne réformerent la plûpart des monasteres, par des moines qu'ils tirerent de Gorce, de Clugni, de Sigeberg, & d'autres lieux. Pour lui il respectoit tellement ses moines de Sigeberg, qu'il leur obéissoit comme à ses maîtres, les servoit de ses propres mains ; & quand il étoit avec eux, gardoit exactement le silence & leurs autres observances. Tel étoit Annon archevêque de Cologne. Aïant pris le gouvernement du jeune roi Henri, du consentement des seigneurs, il ôta aussi-tôt à Guibert de Parme la charge de chancelier d'Italie, qu'il donna à Gregoire évêque de Verceil, & fit tenir un concile à Osbor en Saxe, où Cadaloüs fut dépose. Pierre Damien aïant avis que l'on alloit tenir un concile, composa pour la défense du pape Alexandre II. un écrit en forme de dialogue entre l'avocat du roi Henri & le défenseur de l'église Romaine, comme s'ils parloient dans le concile, où il est probable que cet écrit fut envoïé. En voici la substance.

AN. 1062.

Gesta pontif.

Opusc. IV. c. IX. *conc.* P. 1156.

XLIX. Dispute synodale de Pierre Damien.

L'avocat : Vous avez introniſé le pape sans le consentement du roi, au mépris de la majesté roïale. Or selon les canons, l'évêque doit être élû par ceux qui lui doivent obéir, & le roi comme chef du peuple Romain doit obéir au pape : son cosentement est donc nécessaire pour l'élection du pape. Le défenseur : Saint Etienne, saint Corneille, saint Clement, saint Pierre même n'étoient donc pas papes, puisqu'ils n'ont pas été élûs par les empereurs de leur temps. L'avocat : Ces empereurs étoient païens ; mais les empereurs chrétiens ont toûjours élû les papes. Le défenseur : Parcourez

Digitized by Google

avec moi le catalogue des papes, vous en trouverez très-peu qui aïent été élûs du conſentement des princes. Il nomme la plûpart des papes depuis ſaint Damaſe juſqu'à ſaint Gregoire, & les empereurs chrétiens du même temps, dont il ſoûtient que le conſentement n'a point été requis pour leur élection : puis il ajoûte : Quant à ce que nous liſons, que l'empereur Maurice a donné ſon conſentement pour l'élection de ſaint Gregoire, & quelques autres princes en petit nombre pour l'élection de quelques papes, le malheur des temps, troublez par les guerres, en a été cauſe. Il allegue enſuite la donation de Conſtantin qui n'étoit pas conteſtée.

A N. 1062.

Sup. liv. XXV. *n.* 1.

L'avocat : Vous ne pouvez nier au moins, que l'empereur, pere du roi mon maître, a été fait patrice des Romains, & a reçû d'eux le premier rang dans l'élection du pape. Et ce qui eſt plus fort, c'eſt que le pape Nicolas a accordé au roi ce privilege, qu'il tenoit déja de ſon pere, & l'a confirmé par un décret ſynodal. Comment donc le roi mon maître a-t'il perdu ce droit ? Le défenſeur : Nous ſoûtenons auſſi que notre roi a ce privilege, & nous ſouhaitons qu'il en joüiſſe toûjours : mais l'égliſe Romaine dans l'occaſion préſente a agi en qualité de ſa mere & ſa tutrice, & a ſuppléé à ſon bas âge, qui le rendoit incapable d'élire un évêque : d'ailleurs, les circonſtances du temps obligent quelquefois à changer de conduite. Quand le pape a été élû, les citoïens Romains étoient ſi animez l'un contre l'autre, & le peuple ſi diviſé, que nous ne pouvions attendre la réponſe du roi d'un païs ſi éloigné, ſans nous expoſer à une guerre civile.

Sup. n. 30.

L'avocat : Vous dites que vous n'avez pas eu le temps d'attendre le conſentement du roi ; cependant il eſt certain qu'il s'eſt paſſé environ

trois mois depuis la mort du pape Nicolas, jusques au premier d'Octob. où celui-ci a succedé. A N. 1062.

Le défenseur : Vous me contraignez à dire publiquement ce que j'avois résolu de passer sous silence, par respect pour la cour. Car vous, qui la gouverniez, avez assemblé un concile avec quelques évêques d'Allemagne, où vous avez condamné le pape & cassé tout ce qu'il avoit ordonné, & par conséquent le privilege qu'il avoit accordé au roi. Mais Dieu nous garde de nous prévaloir de la témérité de qui que ce soit, pour faire perdre son droit au roi qui en étoit innocent, & que nous esperons voir élevé à la dignité imperiale. Mais afin de parcourir toute l'histoire de nos malheurs, Etienne prêtre cardinal, dont le mérite est si connu, étant envoïé à la cour avec des lettres apostoliques, ceux qui gouvernoient lui refuserent audience, & il demeura à la porte pendant près de cinq jours au grand mépris du saint siege. Il le souffrit paisiblement, comme étant un homme grave & patient : mais il ne put accomplir sa légation ; & rapporta les lettres dont il étoit chargé toutes scellées, parce que les courtisans ne lui avoient pas permis de voir le roi. Nous n'en accusons ni le roi, ni l'imperatrice sa mere : elle est excusable par la foiblesse de son sexe & lui par son âge. Mais enfin, pourquoi avez-vous osé élire un pape à l'insçu de Rome ?

L'avocat : Il y avoit long-temps que le comte Gerard & d'autres Romains, comme l'abbé du Mont-Scaurus, nous pressoient de faire cette élection ; nous ne l'avons donc pas faite comme vous dites à l'insçu de Rome. Le défenseur : Vous faites pour moi en déclarant avoir communiqué avec Gerard. Car pour ne point parler encore de l'abbé & des autres, Gerard étoit excommunié, presque par tous les papes qui ont

été de son temps. Enfin, il le fut un peu avant sa mort, à cause d'un comte & d'un archevêque, tous deux Anglois, qu'il insulta & dépouilla comme ils revenoient de Rome, & leur ôta jusques à mille livres d'argent monoïe de Pavie. Pour ce sujet il fut excommunié dans un concile plenier où présidoit le pape Nicolas, & condamné à un anathême perpétuel avec extinction de luminaire. Un tel homme devoit-il donner un chef à l'église Romaine, dont il étoit l'ennemi déclaré, & qu'il a toûjours cruellement persécutée? Ne faut-il pas plutôt reconnoître celui que les cardinaux évêques ont élû tout d'une voix, suivant le desir du clergé & du peuple, qui n'a pas été tiré de l'extrémité de la terre, mais de Rome même? Il est vrai que l'église aïant plusieurs bons sujets dans son clergé, leur a préferé celui-ci, pour témoigner son affection envers le roi dont il étoit comme domestique.

A N. 1062. *Sup. n. 44.*

A ce discours l'avocat du roi Henri témoigne être satisfait; mais il faut se souvenir que c'est Pierre Damien qui le fait parler. Il conclut par exhorter les ministres de la cour & ceux du saint siege, à conspirer ensemble pour l'union du sacerdoce & de l'empire, afin que le genre humain gouverné par ces deux souveraines puissances ne soit jamais divisé, & qu'elles se soutiennent l'une l'autre: ensorte que le pape, quand il sera besoin, réprime les criminels par la loi du prince, & que le roi ordonne avec ses évêques ce qui concerne le salut des ames, suivant les canons. Que le pape, comme pere, ait la prééminence; que le roi, comme un fils unique & bien-aimé, repose toûjours dans son sein; & qu'ils concourent ensemble à faire refleurir la religion.

Nous ne sçavons de quel usage fut cet écrit de Pierre Damien: mais nous sçavons par lui-

Opusc. XVIII. c. 8.

même, que Cadaloüs, dans l'année de son élection & la veille de saint Simon saint Jude, c'est-à-dire, le vingt-septiéme d'Octobre 1062. fut condamné & dépose par tous les évêques d'Allemagne & d'Italie, en présence du roi. Par là Pierre prétendit sauver la prédiction qu'il avoit faite si hardiment, que Cadaloüs mourroit dans l'an, disant qu'il étoit mort à sa dignité & à son honneur. A N. 1062.

Pierre Damien se tenoit pour déchargé de l'épiscopat, depuis la renonciation qu'il avoit faite sous Nicolas II. réïterée sous Alexandre; & dès lors il ne prit plus dans ses lettres que la qualité de moine. Dans ces premiers temps, après sa retraite, il écrivit une grande lettre aux évêques cardinaux, où les regardant comme juges & conseillers du pape dans les conciles, il les exhorte à fuir l'avarice; & non-seulement ne pas rechercher des présens, mais ne pas même recevoir ceux qu'on leur offriroit volontairement, parce qu'ils ne laissent pas de rendre les juges plus favorables à ceux dont ils les reçoivent. Il s'étend sur la malignité de l'avarice, qui ruine toutes les vertus, & rend inutiles toutes les bonnes œuvres. Que l'avare, dit-il, bâtisse des églises, qu'il s'applique à la prédication, qu'il accorde les differends, qu'il affermisse ceux qui sont chancelans dans la foi, qu'il offre des sacrifices tous les jours, qu'il soit éloigné des affaires séculieres; tant que l'avarice le domine, elle corrompt toutes ses vertus. L. Autres écrits de Pierre Damien. *Opusc.* xxxi. *c.* 3.

Et ensuite: On commet la simonie, non-seulement en vendant ou achetant les saints ordres, mais en vendant le jugement d'un concile; quoique je ne condamne pas celui qui donne de l'argent pour se faire rendre justice. J'ai vû, ajoûte-t-il, un de nos confreres qui se réjouissoit quand le temps du concile venoit, *c.* 4. *c.* 5.

comme à l'approche de la mort ou de la vieillesse, & il avoit des émissaires pour lui attirer de l'argent de côté & d'autre. Et ensuite : Qui a reçu des presens n'ose plus parler contre son bienfaicteur ; & quand il ne les auroit reçus qu'après le jugement, il s'engage pour les affaires suivantes.

A N. 1062.

c. 6. Et encore : Ce n'est point pour subvenir aux besoins de la nature que les hommes cherchent les richesses ; mais afin que les bassins comblez de viande sentent les épiceries des Indes, & que le vin emmiellé brille dans les vases de cristal. Afin que par-tout où ils arrivent, on revête aussitôt les murailles & les plafonds de leurs chambres de tapisseries magnifiques, & leurs sieges de riches tapis. Leurs serviteurs sont partagez : les uns demeurent en respect devant eux, attentifs à leurs moindres signes : les autres courent de tous côtez avec empressement pour leurs services. Leurs lits sont plus richement parez que les autels. La pourpre paroît trop simple, on y emploie des étoffes de diverses couleurs. On mépriſe la dépouille des agneaux, & on fait venir de bien loin les fourrures de martres & d'hermines. Je ne parle point des chapes ornées d'or & de pierreries, des crosses entiérement revêtues d'or, & des anneaux chargez de pierres énormes.

Pierre Damien se plaint encore du luxe des évêques, & des défauts de la cour de Rome, dans un des écrits qu'il fit pour justifier sa renonciation à l'épiscopat. Le temps n'est plus, dit-il, où l'on puisse garder la modestie, la mortification, la severité sacerdotale. Moi-même quand je viens vous trouver (il parle au pape & à Hildebrand) vous voïez aussi-tôt sortir en foule les railleries, les plaisanteries, les bons mots, les questions sans nombre, & les paroles

Opusc. XX. c. 7.

Digitized by Google

inutiles, la dissipation qui éteint la dévotion & ruine le bon exemple. Si nous ne nous laissons aller à ces excès, on nous accuse de dureté & d'inhumanité. J'ai honte de parler des désordres plus honteux, la chasse, la fauconnerie, la fureur des jeux de hazard ou des échecs, qui font un boufon d'un évêque. Un jour comme j'étois en voïage avec l'évêque de Florence, on vint me dire qu'il jouoit aux échecs. Ce discours me perça le cœur. Je pris mon temps pour lui montrer l'indécence de cet amusement, en un homme dont la main offre le corps de Nôtre-Seigneur & dont la langue le rend médiateur entre Dieu & les hommes, vû principalement que les canons défendent le jeu aux évêques. L'évêque prétendit qu'ils ne défendoient que les jeux de hazard; mais je soûtins qu'ils devoient s'entendre en général de tous les jeux. Il se rendit, & me pria de lui imposer une pénitence. Je lui ordonnai de réciter trois fois le psautier, laver les pieds à douze pauvres, & leur donner à chacun un denier, afin de réparer le péché qu'il avoit commis par la langue & par les mains. A N. 1062.

Dans un autre écrit Pierre Damien se plaint de la maniere dont plusieurs parvenoient à l'épiscopat, qui étoit en s'attachant à la cour des princes. Ils quittent l'église, dit-il, parce qu'ils veulent dominer dans l'église, & deviennent laïques afin d'être évêques. Or, je soûtiens qu'ils sont coupables de toutes les especes de simonie. Ils donnent de l'argent pour acquerir les dignitez ecclésiastiques, par les dépenses qu'ils font en voïages & en habits précieux. Supposons deux clercs, qui aient chacun cent livres de deniers, dont l'un aille à la cour d'un roi & y dépense petit à petit ce qu'il avoit amassé, l'autre demeure chez lui & garde son argent. Qu'on *Opusc.* XXII. c. 1. c. 2.

Digitized by Google

leur donne enſuite en même jour chacun un évêché : l'un donne pour l'acheter tout ſon argent à la fois, l'autre ne donne rien de nouveau, parce qu'il a long-temps ſervi à la cour. Lequel des deux, je vous prie, a le plus cherement acheté ſon évêché ? N'eſt-ce pas celui à qui, outre ſon argent, il a tant coûté de travail, plûtôt que celui qui eſt demeuré en repos, & n'a donné que ſon argent ?

A N. 1062.

Quant aux deux autres eſpeces de ſimonie de la langue & des ſervices, il eſt évident que les clercs courtiſans en ſont coupables. Ils ne font coutinuellement que flatter le prince, étudier ſes inclinations, obéir à ſes moindres ſignes, applaudir à tous ſes diſcours, lui complaire en tout. Ils lui ſont ſoûmis avec la derniere baſſeſſe ; & comme ils ſe ruinent dans la vuë de devenir riches, l'envie de dominer les rend eſclaves. Or c'eſt acheter cherement les dignitez, que de les acquerir par une longue ſervitude, & faire le métier de paraſite & de boufon, pour devenir évêque. Ceux qui ſont ainſi parvenus à l'épiſcopat, prodiguent enſuite les biens de l'égliſe, pour ſe faire des amis & gagner ceux qui auroient dû les élire. Ce qui les rend coupables de ſimonie, quand ils ne l'auroient pas été auparavant, puiſqu'ils donnent en vuë de poſſeder paiſiblement l'évêché ; & il importe peu que l'on donne devant ou après le ſacre.

c. 1.

L. I. Saint Dominique le cuiraſſé. *Vita Dom. Sæc. 6. Ben. p. 343.*

En 1062. Pierre Damien perdit un illuſtre ami, dont il nous a conſervé l'hiſtoire toute merveilleuſe. C'eſt Dominique, ſurnommé en latin *Loricatus*, à cauſe d'une cuiraſſe de fer qu'il portoit continuellement par pénitence. Comme il étoit déjà clerc, ſes parens donnerent à l'évêque une peau de bouc pour le faire ordonner prêtre : mais cette faute fut cauſe de ſa converſion ; car il en fut tellement effraïé, qu'il

qu'il quitta le monde & se fit moine, puis hermite avec Pierre Damien, en un lieu nommé Luceole en Ombrie, sous la conduite d'un saint homme nommé Jean de Montfeltro ; & parce qu'il avoit été ordonné par simonie, il s'abstint toute sa vie du service de l'autel. Il garda la virginité, & eut un attrait particulier pour les austéritez corporelles. A N. 1062.

Les hermites de Luceole habitoient en dix-huit cellules, & leur regle étoit de ne boire point de vin ; n'user d'aucune graisse pour assaisonner leur nourriture ; ne manger rien de cuit que le dimanche & le jeudi, jeûner au pain & à l'eau les cinq autres jours, & s'occuper continuellement de la priere & du travail des mains. Tout leur bien consistoit en un cheval ou un âne pour apporter leur subsistance. Ils gardoient le silence toute la semaine ; & ne parloient que le dimanche entre vêpres & complies. Dans leurs cellules ils étoient nuds pieds & nuds jambes. Dominique se soûmit, du consentement de son prieur, à la direction de Pierre Damien, & demeuroit dans une cellule proche de la sienne, ensorte qu'il n'y avoit que l'église entre deux. Il porta sur sa chair pendant un grand nombre d'années une chemise de mailles de fer, qu'il ne dépouilloit que pour se donner la discipline : mais il ne se passoit gueres de jour qu'il ne chantât deux psautiers en se frappant à deux mains avec des poignées de verges ; encore étoit-ce dans le temps où il se relâchoit le plus : car pendant le carême, ou lorsqu'il acquittoit une pénitence pour quelqu'un, il disoit au moins trois psautiers par jour, en se fustigeant ainsi. Souvent il disoit deux psautiers de suite, se donnant continuellement la discipline, & demeurant toûjours debout, sans s'asseoir, ni cesser un moment de se frapper.

A N. 1062.

Pierre Damien lui aïant un jour demandé, s'il pouvoit faire quelque génuflexion avec ſa cuiraſſe, il répondit : Quand je me porte bien je fais cent génuflexions à tous les quinze pſeaumes ; c'eſt-à-dire, mille pendant un pſeautier. Un ſoir il le vint trouver aïant le viſage tout livide de coups de verges, & lui dit : Mon maître, j'ai fait aujourd'hui ce que je ne me ſouviens point d'avoir encore fait ; j'ai dit huit pſeautiers en un jour & une nuit. Il eſt vrai que pour dire plus vîte le pſeautier, il avouoit lui-même qu'il ne prononçoit pas les pſeaumes entiérement, & ſe contentoit d'en repaſſer les paroles dans ſon eſprit ; mais il diſoit, que pour réciter vîte, il falloit être fort attentif. Il vécut quelque temps éloigné de ſon directeur, qui s'étant enſuite informé de ſa maniere de vivre, il lui répondit, qu'il vivoit en homme charnel, & que les dimanches & les jeudis, il relâchoit ſon abſtinence. Quoi ! dit Pierre Damien, mangez-vous des œufs ou du fromage ? Non, dit-il : Mangez-vous du poiſſon ou du fruit ? Je les laiſſe aux malades. Enfin, il ſe trouva que ce relâchement conſiſtoit à manger du fenouil avec ſon pain, comme il eſt d'uſage en Italie.

Aïant ſçu que Pierre Damien avoit écrit de lui, qu'il avoit récité un jour neuf pſeautiers avec la diſcipline, il en fut lui-même étonné, & voulut en faire encore l'expérience. Il ſe dépouilla donc un mercredi, & aïant pris des verges à ſes deux mains, il ne ceſſa toute la nuit de réciter en ſe frappant : enſorte que le lendemain il avoit dit douze pſeautiers, & le treiziéme juſques à *Beati quorum.* A ſon exemple l'uſage de la diſcipline s'établit tellement dans le païs, que non-ſeulement les hommes, mais les femmes nobles s'empreſſoient à ſe la donner. Dominique trouva un jour un écrit, portant que, ſi on diſoit

Digitized by Google

quatre-vingt fois douze pseaumes qui y étoient marquez, en tenant les bras élevez en croix, on racheteroit un an de pénitence. Aussi-tôt il le mit en pratique, & récitoit tous les jours ces douze pseaumes les bras en croix quatre-vingt fois de suite sans intervalle. En disant le pseautier, il ne se contentoit pas des cent cinquante pseaumes, il y ajoûtoit les cantiques, les hymnes, le symbole de saint Athanase, & les litanies que l'on trouve encore à la fin des anciens pseautiers. AN. 1062.

Quelques années avant sa mort, aïant trouvé que les lanieres de cuir étoient plus rudes que les verges, il s'accoûtuma à s'en servir ; & quand il sortoit, il portoit ce fouet sur lui, pour se donner la discipline par-tout où il couchoit. Quand il n'étoit pas en lieu où il pût se dépouiller entiérement, il se frappoit au moins sur les jambes, les cuisses, la tête & le col ; car quoiqu'il allât nuds pieds, son habit ne lui venoit qu'à mi-jambe : au lieu que ceux des autres hermites alloient jusques à terre, pour les garantir du froid. Le jeûne & le poids de sa cotte de maille, lui avoient rendu la peau noire comme celle d'un negre. Il portoit de plus quatre cercles de fer, deux aux cuisses & deux aux jambes ; & ensuite il y en ajoûta quatre autres. Cette affreuse pénitence ne l'empêcha pas d'arriver à une grande vieillesse ; & à sa mort on trouva, qu'outre la chemise de maille qu'il portoit ordinairement, il en avoit une autre étendue sous lui, comme pour lui servir de drap. Il mourut en 1062. le quatorziéme d'Octobre, jour auquel l'église honore sa mémoire. On l'enterra d'abord dans sa cellule, de peur que les moines du voisinage ne l'enlevassent : mais Pierre Damien le fit ensuite transférer honorablement dans le chapitre, & le corps se trouva entier, quoique ce fût le neuviéme jour après sa mort. *Martyr.* 14 *Octob.*

Digitized by Google

A N. 1062. LII. Compenſations de pénitences.

Ce n'étoit pas ſeulement pour lui-même, que Dominique ſe mortifioit ainſi, c'étoit encore pour acquitter les pénitences des autres. Car on étoit alors perſuadé, que pour chaque péché on étoit obligé d'accomplir la pénitence marquée par les canons; enſorte que s'il y avoit dix ans pour l'homicide, celui qui en avoit commis vingt, devoit deux cens ans de pénitence. Et comme il étoit impoſſible de l'acquitter, on avoit trouvé des moiens de la racheter. Or, Pierre Damien dit avoir appris de Dominique, que l'on accompliſſoit cent ans de pénitence par vingt pſeautiers, accompagnez de diſcipline. Car trois mille coups de diſcipline valoient un an de pénitence, & mille coups ſe donnoient pendant dix pſeaumes: par conſéquent les cent cinquante pſeaumes valoient cinq ans de pénitence; & les vingt pſeautiers en valoient cent. Dominique accompliſſoit facilement en ſix jours cette pénitence de cent ans, & en acquittoit ainſi les pécheurs. Une fois même, au commencement d'un carême, il pria Pierre Damien de lui impoſer mille ans de pénitence, & peu s'en fallut qu'il ne l'achevât avant la fin du carême.

Opuſ. 11. *c.* 8.

c. 9.

p. 22. *Opuſc.* XIII. *c.* 6.

Dans un autre ouvrage intitulé, la perfection des moines, Pierre Damien ſoutient, que les moines qui ont commis de grands péchez, lorſqu'ils vivoient dans le monde, n'en ſont pas quittes par la commune obſervance de la regle, & qu'ils doivent y ajoûter des pénitences proportionnées à leurs péchez. Un moine, dit-il, me vint trouver, & me confeſſa les péchez qu'il avoit commis étant laïque. Il devoit faire, s'il m'en ſouvient bien, ſoixante & dix ans de pénitence, ſelon les canons; & il y avoit environ ſept ans qu'il portoit l'habit de religion. Je lui demandai combien il avoit déjà fait de pénitence

Digitized by Google

pour ſes péchez : il répondit qu'il les avoit tous confeſſez à l'abbé, mais qu'il ne lui avoit impoſé aucune pénitence outre l'obſervance commune du monaſtere; aſſurant que la ſeule converſion, c'eſt-à-dire, la pratique de la regle, ſuffiſoit pour la rémiſſion de tous ſes péchez. J'en eus horreur, & je m'écriai, que ce pauvre homme avoit été trompé, puiſqu'il n'avoit pas commencé ſa pénitence, au lieu qu'il pouvoit l'avoir achevée par diverſes auſtéritez. Pierre Damien ne rapporte à mon avis aucune preuve ſolide de cette opinion, qui n'étoit fondée que ſur ces ſupputations de tant d'années de pénitences inconnues à l'antiquité. AN. 1062.

Il dit ailleurs, écrivant à un évêque : Vous n'ignorez pas que quand nous recevons des pénitens quelque fonds de terre, nous leur relâchons de la quantité de leur pénitence à proportion de leur préſent. Ce qui venoit encore du même principe d'eſtimer & commuer les pénitences ; & c'étoit un moïen facile d'enrichir les égliſes. *Lib.* IV. *epiſt.* 21.

Quelques-uns toutefois blâmoient les flagellations, & en général les compenſations de pénitence, comme il paroît par les écrits même de Pierre Damien. Car dans une lettre au clergé de Florence, il ſe plaint de ce que l'on a rendu public ce qu'il a écrit ſur le ſujet des diſciplines, quoiqu'il ne l'ait écrit ni pour les laïques, ni pour les clercs, mais ſeulement pour les moines ; & qu'il n'ait repréſenté que ce qu'ils pratiquent tous les jours. Puis faiſant parler ceux qui blâmoient cet uſage, il ajoûte : Voilà, diſent-ils, une pénitence nouvelle & inouie juſques à préſent pendant tant de ſiecles : ſi on l'admet une fois, on détruit tous les canons & on anéantit la tradition. Ils vouloient dire que par ces compenſations on aboliroit les péniten- *Lib.* V. *epiſt.* 8.

ces canoniques ; en quoi ils ne ſe trompoient pas, comme l'événement a fait voir.

A N. 1504. LIII. Flagellations.

Mais, répond Pierre Damien, notre Sauveur n'a-t-il pas été flagellé ? Saint Paul n'a-t-il pas reçu cinq fois les trente-neuf coups de foüet ? Tous les apôtres n'ont-ils pas été foüettez ? Combien de martyrs ont ſouffert le même ſupplice ? On rapporte que ſaint Jerôme & d'autres, ont été foüettez par ordre de Dieu. On dira que tous ces ſaints ont été foüettez par d'autres & non par eux-mêmes. Je réponds qu'il ne faut donc plus porter auſſi notre croix, puiſqu'il n'y a plus de perſécuteurs pour nous crucifier ; & que, comme on n'accuſe point de témérité celui qui jeûne volontairement, ſans qu'un prêtre le lui ait ordonné, on ne doit pas non plus condamner celui qui ſe donne la diſcipline de ſes propres mains. C'eſt une très-bonne pénitence de châtier la chair, pour réparer la perte que l'on a faite en cherchant les plaiſirs de la chair.

2. *Cor.* XI. 24. *Act.* v. 40. *Hier. epiſt.* 22.

Que ſi cette diſcipline à coups de verges paroît nouvelle, & par conſéquent repréhenſible à ceux qui ne la pratiquent pas, faut-il auſſi reprendre le vénérable Bede, qui ordonne, après les anciens canons, de mettre aux fers certains pénitens ? L'auteur ajoûte quelques exemples d'auſtéritez ſingulieres, tirées de la vie des peres, mais il n'en rapporte aucun de flagellations : ainſi il convient tacitement de leur nouveauté. Tout ce qu'il conclut, c'eſt qu'il eſt permis de pratiquer des pénitences qui ne ſont pas ſpecifiées dans les canons. Auſſi ne trouvai-je point d'exemples de flagellations volontaires avant cet onziéme ſiecle, & les premiers que l'on rapporte ſont de ſaint Gui, abbé de Pompoſie, mort en 1046. & de ſaint Poppon, abbé de Stavels, mort en 1048.

Mabill. præf. ſæc. 6. *n.* §33. *Sup. liv.* LIX. *n.* 48. *n.* 33.

Digitized by Google

Pierre Damien continue : Quand les évêques prescrivent à quelques pécheurs une pénitence de plusieurs années, ne leur taxent-ils pas quelquefois une somme d'argent pour en racheter le temps, & pour les dispenser des jeûnes qui leur font trop de peine ? Condamnera-t'on ce rachat de pénitence à prix d'argent, parce qu'il ne se trouve point dans les anciens canons ? Que si on permet aux laïques de racheter leurs péchez par des aumônes, que doit-on ordonner à un moine, à qui il reste une longue pénitence à acquitter, & qui a autrefois abandonné tout son bien ? Ne pourra-t'il pas racheter ses péchez en mortifiant sa chair ? A N. 1054.

Il traite encore cette matiere dans une lettre à un moine nommé Pierre Testu, qui avoit écrit aigrement contre ces disciplines, dont toutefois il ne blâmoit que l'excès & la longueur. Mais, dit Pierre Damien, s'il est permis de donner cinquante coups de discipline ; pourquoi n'en donnera-t'on pas soixante, ou même cent ? Si on en peut donner cent, pourquoi non cinq cens ou mille ? Ce qui est bon ne peut être poussé trop loin. Si le jeûne d'un jour est bon, celui de deux ou de trois jours est meilleur. Suivant ce principe, la perfection seroit de se laisser mourir de faim, ou d'expirer sous les coups de discipline. Mais ce n'est pas dans les écrits de Pierre Damien qu'il faut chercher la justesse du raisonnement. *lib.* VI. *ep.* 27.

Les moines du Mont-Cassin avoient embrassé cette pratique de la discipline avec le jeûne du vendredi, à la persuasion de Pierre Damien, & à leur exemple cette dévotion s'étoit étendue, non-seulement aux monasteres de leur observance, mais encore aux villes & aux villages. Toutefois quelques-uns au Mont-Cassin s'éleverent *Chr. Cass. lib.* III. *c.* 22.

A N. 1062. contre la pratique des flagellations, disant, qu'il étoit mal-honnête de paroître nud en présence d'une grande communauté : car la discipline se donnoit ordinairement en plein chapitre. Celui qui s'y opposa le plus fut le cardinal Etienne, qui avoit été moine du Mont-Cassin, & il défendit d'y pratiquer davantage cette pénitence. Pierre Damien écrivit sur ce sujet à la communauté, soûtenant qu'il est honnête & salutaire de souffrir par pénitence la confusion de la nudité. Et comme le cardinal Etienne étoit mort assez subitement, peu de temps après qu'il eut blâmé cette pratique, il dit que ce peut bien être en punition de cet attentat, quoique d'ailleurs il avoue que ce cardinal avoit de la vertu.

Opusc. XLIII.

LIV. Dévotions à la sainte Vierge.

Pierre Damien parle encore de quelques autres dévotions nouvelles, mais déjà établies de son temps, sçavoir, le petit office de la Vierge : le samedi consacré en son honneur, le vendredi à la Croix, & le lundi aux Anges. Voici ce qu'il en dit écrivant au cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin : Il s'est établi en quelques églises une belle coûtume, que l'on célébre tous les samedis une messe particuliere de la sainte Vierge, s'il ne se rencontre une fête ou une férie de carême. Nous avons aussi dans nos hermitages & nos monasteres trois jours de la semaine assignez à des saints, en l'honneur desquels nous célébrons des messes. Or, selon la pieuse opinion des hommes illustres, les ames des défunts ne souffrent point le dimanche, & retournent le lundi au lieu de leurs supplices. C'est pourquoi on dit la messe ce jour-là en l'honneur des Anges, pour attirer leur protection aux morts & à ceux qui doivent mourir. On attribue aussi avec raison le vendredi à la croix, & ce jour nos freres se donnent l'un à l'autre

Opusc. XXXIII. c. 3.

la diſcipline en chapitre avec les verges, & jeûnent au pain & à l'eau. Et enſuite : Ce même jour ils célébrent la meſſe de la Croix, pour obtenir ſa protection. Quant au ſamedi, qui eſt le jour où il eſt écrit que Dieu ſe repoſa, il eſt très-convenable de le dédier à la ſainte Vierge, où la ſageſſe s'eſt repoſée par le myſtere de l'incarnation ; & il ne faut pas douter que ceux qui lui rendent ces honneurs, ne s'attirent ſon ſecours. A N. 1062.

Le petit office de la Vierge étoit en uſage dès le ſiecle précédent, puiſqu'il eſt marqué que ſaint Uldaric d'Auſbourg le diſoit tous les jours. Pierre Damien exhorte un moine nommé Etienne à ne pas manquer à cette pratique, & rapporte ſur ce ſujet l'exemple d'un clerc de Nevers qui, étant malade à l'extrémité, fut viſité par la ſainte Vierge, & elle lui fit couler de ſon lait dans la bouche & le guérit à l'inſtant, parce qu'il avoit été fidele à dire ſon office tous les jours. Il rapporte ailleurs l'exemple d'un autre clerc qui, bien que chargé de grands péchez & même d'impureté, ſe trouvant à l'article de la mort, fut aſſuré par la ſainte Vierge que ſes péchez lui étoient remis : par la même raiſon d'avoir recité ſon office à toutes les heures. Les écrits de Pierre Damien ſont remplis de ſemblables hiſtoires, & ce ſont ſes preuves les plus ordinaires. Au reſte, on ne peut nier que ces dévotions ne fuſſent bonnes en elles-mêmes : mais la ſuite des temps a fait voir, qu'il eût mieux valu s'en tenir aux ſages inſtitutions des anciens. Car en accablant les clercs & les moines de tant d'offices, on a diminué le temps de l'étude & du travail, & les offices mêmes étant ſi longs, ont été acquitez plus négligemment. *Vita n. 44. Sup. lib. LV. n. 46. lib. VI. ep. 29.* *Opuſc. X. c. 17.*

E. V. S. Vulſtan évêque de Worceſtre.

Le pape Nicolas avoit envoïé deux légats en

A N. 1062.

Angleterre, dont l'un étoit Hermenfroi, évêque de Sion. Aldredre, archevêque d'Yorc, qui les avoit amnez, les préſenta au roi Edouard, & ce prince les aïant reçus avec un très-grand honneur ſuivant ſa piété ordinaire, les renvoïa chez l'archevêque avec lequel ils avoient fait connoiſſance pendant le voïage, en attendant le parlement de Pâque, où ils reviendroient à ſa cour & auroient audience. L'archevêque Aldrede aïant ſuivi l'ordre du pape, & parcouru avec les légats preſque toute l'Angleterre, vint à Vorcheſtre aux approches du carême de l'année 1062. & delà étant allé dans ſes terres, il laiſſa les légats dans le monaſtere de la cathédrale, dont Vulſtan étoit prévôt.

Sup. n. 45. Vita Vulf. c. 10. fæc. 6. Ben. par. 2. p. 848.

Il les traita avec toute l'humanité & la libéralité poſſible, ſans toutefois rien relâcher de ſa régularité & de ſon auſtérité. Il paſſoit les nuits à chanter des pſeaumes avec de fréquentes génuflexions : trois jours de la ſemaine il ne prenoit aucune nourriture & gardoit le ſilence : les trois autres jours il mangeoit des choux ou des porreaux avec ſon pain, le dimanche du poiſſon & bûvoit du vin. Tous les jours il nourriſſoit trois pauvres & leur lavoit les pieds. Les légats admirerent cette maniere de vie, & les inſtructions que Vulſtan ſoûtenoit d'un tel exemple. Etant donc retournez à la cour, comme il fut queſtion de choiſir un évêque de Vorcheſtre, ils propoſerent Vulſtan ; & faiſant connoître ſon mérite, ils obtinrent aiſément l'agrément du bon roi Edouard. Les deux archevêques Stigand de Cantorberi & Aldrede d'Yorc y conſentirent ; & ce qui détermina ce dernier, c'eſt qu'il regardoit Vulſtan comme un homme ſimple, qui ſouffriroit ſes uſurpations ſur l'égliſe de Vorcheſtre, dont il prétendoit retenir les revenus.

Digitized by Google

On manda Vulſtan en diligence; mais quand il fut arrivé à la cour, la difficulté fut de lui faire accepter l'évêché. Il fallut que les légats y emploïaſſent toute l'autorité du pape. Un reclus nommé Vulfin, qui vivoit en ſolitude depuis plus de quarante ans, aida à le déterminer, lui reprochant vivement ſon obſtination & ſa déſobéiſſance. Le roi lui donna donc l'inveſtiture de l'évêché de Vorcheſtre; & il fut ſacré à Yorc par l'archevêque Aldrede, le dimanche huitiéme de Septembre 1062. Il auroit dû être ſacré par l'archevêque de Cantorberi, dont il étoit ſuffragant; mais Stigand, qui rempliſſoit alors ce ſiege, avoit été interdit par le pape, pour l'avoir uſurpé du vivant de Robert ſon prédéceſſeur. Toutefois ce fut à lui que Vulſtan promit obéiſſance, & Aldrede déclara, qu'il ne prétendoit point que cette ordination lui donnât aucun droit ſur le nouvel évêque.

A N. 1062. *Vita ap. Boll. 19. Jan. tom. 2. p. 139.*

Vulſtan étoit alors âgé d'environ cinquante ans, né dans le comté de Varvic de parens très-pieux, qui ſur la fin de leurs jours embraſſerent l'un & l'autre la vie monaſtique. Après leur mort, il s'attacha à Brithege, évêque de Vorcheſtre, qui touché de ſon mérite, l'ordonna prêtre encore jeune, & lui offrit une cure d'un bon revenu près de la ville: mais Vulſtan la refuſa, & peu de temps après, il embraſſa la vie monaſtique dans la cathédrale de la même ville. Il paſſa par les charges du monaſtere, fut maître des enfans, chantre & ſacriſtain. Tous les jours il diſoit les ſept pſeaumes avec une génuflexion à chaque verſet, & toutes les nuits il diſoit de même le grand pſeaume cent dix-huitiéme; & ſe proſternoit ſept fois le jour devant chacun des dix-huit autels de l'égliſe.

On le fit enfin prévôt du monaſtere vers l'an 1046. & en cette place il prenoit ſoin non-ſeule

ment des moines, mais du peuple. Dès le matin
A N. 1062. il ſe préſentoit à la porte de l'égliſe, pour ſecourir les opprimez, ou baptiſer les enfans des pauvres : car les prêtres avoient déjà introduit la mauvaiſe coûtume de ne point baptiſer gratis. Cette charité de Vulſtan attira un grand concours de peuple des villes & de la campagne, des riches comme des pauvres ; & il ſembloit qu'il n'y eût point d'enfant bien baptiſé, s'il ne l'étoit de ſa main, tant étoit grande l'opinion de ſa ſainteté. Voïant auſſi la corruption des mœurs que cauſoit le défaut d'inſtruction, il ſe mit à prêcher dans l'égliſe tous les dimanches & les jours ſolemnels. Un moine ſçavant & éloquent lui en fit des reproches, comme d'une entrepriſe ſur les fonctions épiſcopales : mais il fut réduit à lui demander pardon. Tel étoit le prévôt Vulſtan quand il fut ordonné évêque de Vorceſtre, dont il remplit le ſiege trente-quatre ans.

LVI. S. Edouard roi d'Angleterre. *Vita ap. Boll. 5. Jan. 10. 1. p. 230. Sup. liv. LIX. n. 14.*

Saint Edouard, qui regnoit en Angleterre depuis vingt ans, étoit fils du roi Ethelred & d'Emme, ſœur de Richard duc de Normandie. L'an 1013. peu de temps après ſa naiſſance, le roi ſon pere l'envoïa avec ſa mere en Normandie, pour éviter la violence des Danois ; & il y demeura pendant le regne de Canut-le-Grand, & de ſes deux fils Harold & Canut II. Après leur mort, il fut rappellé en 1042. par Godouin, comte de Cant, qui avoit épouſé la fille de Canut I. & qui donna ſa ſœur à Edouard ; mais il garda toute l'autorité. Car Edouard étoit un homme très-ſimple, & qui avoit plus de piété que de capacité pour le gouvernement : mais on vit une protection particuliere de Dieu ſur lui, en ce que l'Angleterre fut tranquille pendant plus de vingt-trois ans qu'il regna, tant il étoit reſpecté des ſiens & craint des étrangers.

Digitized by Google

Dès la premiere année de son regne, il se laissa tellement prévenir par Godouin contre la reine sa mere, qu'il lui ôta tous ses biens, l'enferma dans un monastere, & l'obligea de se purger par le fer chaud du mauvais commerce dont on l'accusoit avec l'évêque de Vincheſtre. La reine Emme soûtint l'épreuve, & marcha nuds pieds sur neuf coutres de charrue ardens, sans se brûler. Le roi lui demenda pardon, reçut la discipline de la main des deux accusez, c'est-à-dire, de l'évêque & de sa mere, & leur rendit ce qu'il leur avoit ôté. Il rédigea les loix qu'avoit publiées le roi Edgar son aïeul, & que la domination des Danois avoit abolies. Elles comprenoient en substance ce que les rois plus anciens avoient ordonné, & contenoient plusieurs reglemens sur les matieres ecclésiastiques. Ces loix du roi Edoüard furent fameuses & respectées dans toute la suite des temps. *To. IX. conc. p.* 1010.

A N. 1062.

Ce saint roi voulant reconnoître la grace que Dieu lui avoit faite de l'avoir rétabli sur le trône de ses peres, fit vœu d'aller à Rome en pélerinage, & prépara les frais du voïage & les offrandes qu'il devoit faire aux saints apôtres. Mais les seigneurs Anglois se souvenant des troubles passez, & craignant que son absence n'en causât de nouveaux, vû principalement qu'il n'avoit point d'enfans, le prierent instamment d'abandonner ce dessein, offrant de satisfaire à Dieu pour son vœu, par des messes, des prieres & des aumônes. Comme le roi ne se rendoit point, on convint enfin d'envoïer de part & d'autre deux députez à Rome; sçavoir Elrede évêque de Vorcheſtre & depuis archevêque de Cantorberi, & Herman évêque de Schirburne, avec deux abbez. Ces quatre députez devoient exposer au pape le vœu du roi & l'opposition des Seigneurs; & le roi promit de s'en tenir à la décision du pape. *Charta I. Eduardi, to. x. conc. p.* 1189.

Digitized by Google

A N. 1062. C'étoit Leon IX. & quand les députez arriverent à Rome, ils trouverent qu'il tenoit un concile avec deux cens cinquante évêques, devant leſquels ils expoſerent le ſujet de leur voïage; & le pape, de l'avis du concile, écrivit au roi Edoüard une lettre, portant en ſubſtance: Puiſqu'il eſt certain que Dieu eſt proche de tous ceux qui l'invoquent ſincérement en quelque lieu que ce ſoit, & que l'Angleterre ſeroit en péril par votre abſence; nous vous abſolvons, par l'autorité de Dieu & du concile, du péché que vous craignez d'encourir à cauſe de votre vœu; & nous vous ordonnons, pour pénitence, de donner aux pauvres ce que vous aviez préparé pour la dépenſe de ce voïage, & de fonder un monaſtere en l'honneur de S. Pierre, ſoit que vous en bâtiſſiez un nouveau, ſoit que vous en répariez un ancien. Nous confirmons dès à-préſent toutes les donations & les privileges que vous lui accorderez, & nous voulons qu'il ne ſoit ſoûmis à aucune puiſſance laïque que la roïale.

En exécution de cette bulle & de l'ordre que le reclus Vulfin prétendit en avoir reçu de ſaint Pierre par révélation, le roi Edoüard réſolut de rétablir l'ancien monaſtere de ſaint Pierre, près de Londres, fondé dès le commencement de la converſion des Anglois, mais alors preſque détruit. On le nommoit Oüeſtminſter à cauſe de ſa ſituation; c'eſt-à-dire, monaſtere d'Occident. Pour cette œuvre le roi mit à part la dîme de tout ce qu'il avoit en or, en argent, en bétail & de tous ſes autres biens; & ayant fait abbattre l'ancienne égliſe, il en fit bâtir une nouvelle.

Cependant le pape Leon IX. étant mort, le roi Edoüard envoya au pape Nicolas II. Aldrede archevêque d'Yorc & deux évêques élûs pour être ordonnez par le pape. Ils étoient chargez

d'une lettre, par laquelle le roi demandoit qu'il confirmât la fondation de ce monastere, & confirmoit de son côté les revenus que le saint siege avoit en Angleterre, & en envoyoit ce qui étoit échû avec des présens de sa part. Le pape Nicolas, de l'avis d'un concile où les députés du roi furent oüis, confirma l'absolution qu'il avoit obtenuë & la fondation du monastere, le déclarant exempt de toute juriſdiction épiſcopale, & en donnant au roi la protection, comme de toutes les égliſes d'Angleterre. Ce fut donc au retour de ce voïage que l'archevêque Aldrede amena les légats du pape. AN. 1062.

Cependant Harold roi de Norvege y exerçoit une cruelle tyrannie. Il abattit pluſieurs égliſes, & fit mourir pluſieurs Chrétiens par les ſupplices. Il étoit même adonné aux maléfices, que le saint roi Olaf son frere avoit travaillé à exterminer du païs avec tant de zele, qu'il lui en avoit coûté la vie. Harold, loin d'être touché des miracles qui ſe faiſoient à ſon tombeau, en enlevoit les offrandes & les diſtribuoit à ſes ſoldats. Adalbert archevêque de Brême affligé de ſes déſordres, envoya des députés à Harold avec des lettres, où il lui en faiſoit des reproches, l'avertiſſant particulierement qu'il ne devoit pas tourner au profit des laïques les oblations, ni faire venir des évêques d'Angleterre & de France au mépris de ſa juriſdiction, puiſque c'étoit à lui de les ordonner comme légat du ſaint ſiege.

LVII. Egliſes du nord. *Adam, lib.* III. *c.* 18. *p.* 43. *Sup. liv.* LIX. *n.* 13.

Harold irrité de ces remontrances, renvoya avec mépris les députez d'Adalbert, diſant, qu'il ne reconnoiſſoit en Norvege ni archevêque ni autre perſonne puiſſante que lui-même. L'archevêque Adalbert s'en plaignit au pape Alexandre II. qui écrivit au roi Harold en ces termes : Comme vous êtes encore peu inſtruit dans la foi & la diſcipline canonique, nous devrions, nous qui avons

Alex. epiſt. 2. *tom.* IX. *conc. p.* 116.

Digitized by Google

la charge de toute l'égliſe, vous donner de fré-
A N. quens avertiſſemens; mais la longueur du chemin
1062. nous empêchant de le faire par nous-mêmes, ſçachez que nous en avons donné la commiſſion à Adalbert archevêque de Brême notre légat. Or il s'eſt plaint à nous par ſes lettres, que les évêques de votre province ne ſont point ſacrez, ou ſe font ſacrer pour de l'argent en Angleterre ou en France. C'eſt pourquoi nous vous admoneſtons vous & vos évêques de lui rendre la même obéiſſance
Adam. c. 13. que vous devez au ſaint ſiege. L'archevêque Adalbert avoit auſſi irrité Suein ou Suenon roi de Danemarc, en lui faiſant de terribles reproches, de ce qu'il avoit épouſé ſa parente : il l'avoit même menacé d'excommunication ; & enfin le roi touché des lettres du pape, répudia ſa parente, mais il prit pluſieurs autres femmes & pluſieurs
c. 20. concubines. L'archevêque ſongea depuis à rentrer dans les bonnes graces de ce prince, eſpérant qu'il lui faciliteroit l'exécution de ſes deſſeins. Il vint donc à Sleſvic, où s'étant fait aimer par ſes libéralitez, il gagna le roi même par des préſens & par des feſtins, diſputant de magnificence avec lui. Ils ſe donnerent, ſuivant la coûtume des barbares, des repas tour à tour pendant huit jours, où l'on traita pluſieurs affaires eccléſiaſtiques; & on prit des meſures pour la paix des Chrétiens & la converſion des païens. L'archevêque revint chez lui plein de joie, & perſuada à l'empereur de faire venir en Saxe le roi de Danemarc, & traiter avec lui une alliance perpétuelle, à la faveur de laquelle l'égliſe de Brême reçut de grands avantages, & la miſſion chez les peuples du Nord prit
Epiſt. 4. de grands accroiſſemens. Cette réconciliation arriva du vivant de l'empereur Henri III. & on voit par une lettre du pape Alexandre II. à ce roi Suenon, que les rois de Suede païoient un cens annuel au ſaint ſiege.

Digitized by Google

La religion chrétienne prospéroit aussi chez les Sclaves au-delà de l'Elbe. Gothescalc gendre du roi de Danemarc s'étoit rendu puissant comme un roi, & c'étoit un prince très-religieux & grand ami de l'archevêque Adalbert. Il étoit fils d'Uton un des princes des Sclaves, dont les freres étoient païens & lui mauvais Chrétien : aussi fut-il tué pour sa cruauté par un Saxon transfuge. Son fils Gothescalc étoit dans le monastere de Lumbourg, où il faisoit ses études : mais ayant appris la mort de son pere, il entra en telle fureur, qu'il renonça aux études & à la religion chrétienne, passa l'Elbe & se jetta chez les Vinules païens, avec le secours desquels il fit la guerre aux Chrétiens, & tua plusieurs milliers de Saxons pour venger son pere. Bernard duc de Saxe le prit comme un chef de voleurs, & le mit en prison : mais voyant que c'étoit un brave homme, il fit alliance avec lui & le renvoya. Gothescalc alla trouver le roi Canut, passa avec lui en Angleterre, & y demeura long-temps. Il étoit rentré dans le sein de l'église, & le roi Canut lui donna sa fille en mariage.

A N. 1062. LVIII. Saint Gothescale, prince des Sclaves. *Boll. 7. Jun. to. 20. p. 40. ex. Adamo. Adam. lib. II. c. 48.*

Etant retourné d'Angleterre, il étoit irrité contre les Sclaves, qui l'avoient dépouillé des biens de son pere, & obligé à se retirer en païs étranger : ainsi il leur faisoit la guerre & étoit la terreur des païens. Mais après qu'il fut rentré dans ses biens, il voulut faire des conquêtes pour Dieu, & ramener sa nation au Christianisme, qu'elle avoit autrefois reçu & oublié depuis. Il venoit souvent à Hambourg accomplir des vœux. Son zele étoit grand pour la propagation de la foi ; il avoit résolu de contraindre tous les païens à l'embrasser ; & il avoit déjà converti le tiers de ceux qui, sous son aïeul Miſtivoi, étoient retombez dans le paganisme. Sous son regne tous les peuples des Sclaves appartenant à la province

Helm. lib. I. c. 20.

Digitized by Google

A N. 1066. de Hambourg étoient Chrétiens, & on en comptoit juſqu'à ſept, entre leſquels étoient les Obodrites. Les provinces étoient pleines d'égliſes, & les égliſes de prêtres, qui exerçoient librement leurs fonctions. Le prince Gotheſcalc oubliant ſa dignité, parloit ſouvent lui-même dans l'égliſe, pour expliquer au peuple plus clairement en Sclavon, ce que diſoient les évêques & les prêtres.

Le nombre étoit infini de ceux qui ſe convertiſſoient tous les jours : on fondoit dans toutes les villes des couvents de chanoines, de moines & de religieuſes ; & il y en avoit trois à Meclebourg capitale des Obodrites. L'archevêque Adalbert, ravi de cet accroiſſement de l'égliſe, envoya au prince des évêques & des prêtres, pour fortifier dans la foi ces nouveaux Chrétiens. Il ordonna évêque à Aldinbourg le moine Eiſon, à Meclebourg Jean Ecoſſois, à Ratzebourg Ariſton venu de Jeruſalem, & d'autres ailleurs. De plus, il invita Gotheſcalc à venir à Hambourg, où il l'exhorta fortement à conduire juſqu'à la fin ſes travaux pour JESUS-CHRIST, lui promettant que la victoire l'accompagneroit par-tout, & que quand même il ſouffriroit quelque adverſité pour une ſi bonne cauſe, il n'en ſeroit pas moins heureux. L'archevêque exhortoit de même le roi de Dannemarc, qui venoit ſouvent le trouver ſur la riviere d'Eider. Ce prince l'écoutoit avec attention & avec profit ; excepté ſur l'article des excès de bouche & des femmes, dont il ne ſe
b. 25. corrigea point. Enfin, on auroit pû dès-lors convertir tous les Sclaves, ſans l'avarice des Seigneurs Saxons gouverneurs de la frontiere, qui ne ſongeoient qu'à en tirer des tributs.

b. 26. L'archevêque Adalbert eut toûjours grand ſoin de ſes miſſions du Nord, même depuis qu'il ſe relâcha de l'application à ſes autres devoirs, par l'accablement des affaires temporelles auſ-

Digitized by Google

quelles il se livra jusqu'à l'excès. Il étoit si affable & si liberal envers les étrangers, qu'ils accouroient à Brême de toutes parts ; & cette ville, quoique petite, étoit comme la Rome du Nord. Il y venoit des députez d'Islande, de Groenlande, des Orcades, demander à l'archevêque des missionnaires, & il leur en envoyoit. L'évêque des Danois étant mort, le roi Sucin divisa son dioceſe en quatre, & l'archevêque mit un évêque en chacun. Il envoya aussi des ouvriers en Suede, en Norvege & aux Isles.

A N. 1062.

Digitized by Google

A N. 1062.

LIVRE SOIXANTE-UNIEME.

I. Schiſme à Florence. *Andr. Jan. to. 3. Ital. ſacr. p. 94.*

EN Italie il y avoit une grande diviſion entre l'évêque de Florence & les moines. L'évêque nommé Pierre étoit de Pavie, fils de Theuzon Mezabarba, homme noble, mais fort ſimple. Comme il vint voir l'évêque ſon fils, les Florentins lui demanderent artificieuſement : Seigneur Theuzon, avez-vous donné beaucoup au roi pour acquérir à votre fils cette dignité ? Par le corps de S. Syr, répondit-il, on n'obtiendroit pas un moulin chez le roi, ſans qu'il en coûte cher. Par S. Syr, j'ai donné pour cet évêque trois mille livres comme un ſol. S. Syr eſt compté pour le premier évêque de Pavie, & l'égliſe l'honore le neuviéme de Décembre. Les moines oppoſez à l'évêque Pierre avoient à leur tête S. Jean Gualbert, fondateur de la nouvelle congrégation de Vallombreuſe, & ſon autorité entraînoit une grande partie du peuple & du clergé. Il ſoûtenoit que l'évêque étant ſimoniaque, & par conſéquent hérétique, il n'étoit pas permis de recevoir les ſacremens de ſa main, ni de ceux qu'il avoit ordonnez. Pierre Damien étant à Florence, tenta inutilement d'appaiſer ce différend. Il n'approuvoit pas le ſentiment des moines, & ſoûtenoit qu'on ne devoit pas ſe ſéparer de l'évêque tant qu'il n'étoit pas juridiquement condamné.

Comme les Florentins interprétoient mal ſes ſentimens, & l'accuſoient de favoriſer la ſimonie, il leur écrivit une grande lettre pour s'en juſtifier. D'abord il proteſte qu'il anathématiſe la ſimonie, comme la premiere de toutes les héréſies ; mais, ajoûte-t-il, nous croïons fer-

Opuſc. XXX.

Digitized by Google

ment que toute la plénitude de la grace appartient à l'église : ensorte que les méchans qui sont dans son sein peuvent conférer les sacremens. Il renvoye à ce qu'il en a écrit dans le livre *Gratissimus* ; puis il continue : Quant à votre évêque, quelques-uns croient qu'il a acheté sa dignité, d'autres assurent qu'il y est entré gratuitement. Et qui suis-je pour me jetter au milieu de deux partis si échauffez l'un contre l'autre, & pour charger un homme d'un tel crime avant qu'il en soit convaincu ? Le concile que l'on tient tous les ans à Rome est proche ; c'est là que doit s'adresser quiconque croit avoir un juste sujet de plainte contre son évêque.

A N. 1063. *Opusc.* VI. *Sup. liv.* LIX. *n.* 77.

Je m'adresse maintenant à mes freres les moines, que je n'ignore pas être les auteurs de cette querelle. Ils disent que tels évêques ne peuvent ni consacrer le saint crême, ni dédier des églises, ni ordonner des clercs, ni célébrer la messe ; & ils le soûtiennent avec une telle impudence, qu'en trois paroisses ils ont obligé à baptiser les catécumenes sans onction du saint crême. Cependant aucune hérésie, que je sçache, n'a jamais eu la hardiesse de séparer le crême du baptême. Que si on emprunte le crême d'un autre église, comme fait un prêtre de leur parti, c'est un sacrilege & un adultere spirituel. Et ensuite parlant toûjours des mêmes moines : On dit que plus de mille personnes trompées par leurs vains discours, sont mortes sans recevoir le corps & le sang de Notre-Seigneur. Il y a plusieurs églises dans lesquelles ils ne veulent pas entrer, ni même les saluer, les croïant consacrées par des évêques indignes.

c. 13.

Celui qui avoit le plus d'autorité sur ces moines & sur Jean Gualbert lui-même, étoit un

reclus nommé Theuzon, qui paſſa cinquante ans enfermé près le monaſtere de Ste. Marie, à Florence, d'où il donnoit des conſeils ſalutaires à ceux qui le venoient trouver. Il avoit un grand zele contre la ſimonie, & ce fut par ſon conſeil que Jean Gualbert alla crier en place publique, que l'évêque étoit manifeſtement ſimoniaque, ne craignant point d'expoſer ſa vie pour l'utilité de l'égliſe. L'évêque Pierre voyant une grande partie de ſon clergé & de ſon peuple animée contre lui, crut les intimider en faiſant tuer les moines qui étoient les auteurs de la ſédition. Pour cet effet, il envoya de nuit une multitude de gens à pied & à cheval, avec ordre de brûler le monaſtere de ſaint Salvi, & faire main-baſſe ſur les moines. Ce monaſtere, ſitué prés de Florence, étoit ſous la conduite de Jean Gualbert, & l'évêque croïoit qu'on l'y trouveroit; mais il en étoit ſorti la veille.

A N. 1063. *Vita Jo. Gualb. c. 9.*

Les gens de l'évêque étant entrez dans l'égliſe où les moines célébroient les nocturnes, ſe jetterent ſur eux l'épée à la main. L'un reçut un coup au front, qui entroit juſques au cerveau; un autre eut le nez abattu avec la machoire ſupérieure, qui lui tomba ſur la barbe, d'autres reçurent des coups dans le corps. Ces meurtriers renverſerent les autels, pillerent tout ce qu'ils trouverent, & mirent le feu aux logemens. Enfin trouvant le reſte des moines, qui étoient encore dans l'égliſe, ſans ſe défendre, ni rompre autrement le ſilence, qu'en chantant les ſept pſeaumes avec les litanies, ils ſe contenterent de les dépouiller. Mais cette violence ne fit que rendre l'évêque plus odieux, & groſſir beaucoup le parti des moines. Dès le lendemain quantité de Florentins de l'un & de l'autre ſexe vinrent à ſaint Salvi, apporter chacun ſelon ſon pouvoir ce qui étoit néceſſaire aux

moines. Ils s'estimoient heureux d'en voir quelqu'un, ou de recueillir de leur sang, & le garder pour relique. Jean Gualbert qui étoit alors à Vallombreuse, ayant appris cette nouvelle, revint promptement à saint Salvi, par le desir du martyre. Il félicita l'abbé & les moines de ce qu'ils avoient souffert, & ils allerent hardiment à Rome accuser l'évêque dans le concile qui s'y tint en 1063. A N. 1057.

II. Saint Rodolphe d'Eugubio. *Vita S. Rod. sæc. 6. Ben. par. 2. p. 152. & ap. Petr. Dam. p. 209.*

En arrivant à Florence, Pierre Damien apprit la mort de Rodolphe évêque d'Eugubio, dont il fut sensiblement affligé ; & comme le pape Alexandre lui avoit ordonné de ne lui écrire que des lettres édifiantes & dignes d'être gardées, il lui écrivit la vie de ce saint prélat qui avoit été son disciple. Il y a environ sept ans, dit-il, qu'ayant mis ses serfs en liberté, il me donna, du consentement de sa mere & de ses freres, son château qui étoit imprenable, avec toutes ses terres, & vint à notre désert, c'est-à-dire, à Fontavellane, où il prit l'habit monastique. Pierre son frere aîné embrassa aussi la vie hermitique, & ils la pratiquerent avec tant de régularité & d'austérité, qu'ils étoient admirez de ceux qui vivoient avec eux, ou qui en entendoient parler.

Un jour comme nous étions en chapitre faisant une conférence, il échappa une parole inconsiderée à Pierre, qui étoit encore novice. Je lui en fis une sévere réprimande ; & lui ordonnai de s'abstenir de vin pendant quarante jours, bien résolu de moderer cette pénitence, que je ne lui avois imposée que pour le détourner de tels discours. Mais l'ayant oublié, je demandai au bout du terme comment il en avoit usé, & j'appris de nos freres qu'il avoit accompli sa pénitence. J'en eu regret ; mais j'admirai sa soumission.

Digitized by Google

AN. 1063. Rodolphe étant devenu évêque, continua de mener la vie monaſtique, ſans rien relâcher de ſes auſtéritez. Il portoit les mêmes cilices & les mêmes habits très-pauvres : dans le plus grand froid il couchoit nud en chemiſe ſur une planche ; il ne mangeoit d'ordinaire que du pain d'orge & en petite quantité. Il diſoit tous les jours au moins un pſeautier, en ſe donnant la diſcipline à deux mains ; & ſe chargeoit ſouvent de cent années de pénitence, qu'il accompliſſoit en vingt jours. Il regardoit ſon évêché d'Eugubio comme un hoſpice, où il logeoit en paſſant, & ſa cellule du déſert comme ſon habitation. Car il avoit affaire à un peuple indocile & intéreſſé, qui n'attendoit de lui que des graces temporelles. Auſſi ne deſiroit-il que de quitter ſon ſiege ; mais Pierre Damien l'obligeoit à le garder. Il prêchoit aſſiduëment & donnoit aux pauvres tout ce qu'il pouvoit épargner. Il tenoit tous les ans un ſynode : mais il ne permettoit pas que l'on exigeât ce que les clercs avoient accoûtumé d'y donner, ni que l'on prît rien des pénitens. Il n'avoit gueres que trente ans quand il mourut, le vingt-ſixiéme de Juin, & comme l'on croit l'an 1063. & il eſt compté entre les ſaints.

Pierre Damien ayant écrit la lettre qui contenoit cette vie, attendoit une occaſion pour l'envoïer au pape, quand il s'aviſa d'y joindre celle de Dominique le cuiraſſé, mort un an auparavant. Je crains, ajoûte-t-il, que ſa vie ne paroiſſe incroïable à quelques-uns de nos freres ; mais Dieu me garde d'écrire un menſonge. Je n'ignore pas ce que dit l'apôtre : Si JESUS-CHRIST n'eſt pas reſſuſcité, nous portons faux témoignage contre Dieu. Par où il nous apprend, que quiconque attribuë un faux miracle à Dieu ou à ſes ſeviteurs, eſt coupable

1. *Cor.* XV. 15.

de

de faux témoignage contre celui qu'il a voulu loüer. On voit par là que Pierre Damien étoit au moins de bonne foi, quoiqu'il soit difficile de le justifier de crédulité excessive, à l'égard de plusieurs histoires peu vraisemblables, qu'il écrit sur le rapport d'autrui. A N. 1063.

Il raconte ensuite la vie de Dominique telle que je l'ai rapportée, & ajoûte : Quelqu'un peut-être seroit plus curieux de sçavoir quels miracles ce saint homme a faits, que sa maniere de vivre. Je lui réponds qu'on ne lit point que la sainte Vierge ni saint Jean-Baptiste aient fait de miracles. J'ajoûte, que la vie des saints étant imitable, est plus utile que les miracles, qui ne sont qu'un sujet d'admiration. Enfin, la vie si extraordinaire de ce saint homme n'a-t'elle pas été un miracle continuel ? *Sup. lib. IX. n. 51. Vita n. 14.*

III. Commencemens de saint Jean Gualbert. *Vita sæc. 6. Bened. par. 2. p. 268.*

L'abbé Jean fondateur de Vallombreuse étoit Florentin. Son pere Gualbert, dont le nom lui demeura, étoit noble & homme de guerre : il eut deux fils, Hugues & Jean dont nous parlons. Un de leurs proches aïant été tué, le meurtrier évitoit la rencontre de toute la famille, qui, suivant les loix barbares, avoit droit de venger cette mort. Jean allant un jour à Florence avec ses écuïers, rencontra ce meurtrier dans un chemin si étroit, qu'il étoit impossible de se détourner l'un de l'autre. Le coupable le voïant venir de loin, désespera de sa vie ; & descendant aussi-tôt de cheval, il se jetta par terre sur le visage, les mains étenduës en croix, & attendoit ainsi la mort. Jean en fut touché, & par respect pour la croix qu'il représentoit par sa posture, il resolut de lui pardonner. Il lui dit donc de se lever sans rien craindre, & l'assura que désormais il pouvoit aller librement où il voudroit. Jean vint ensuite à l'église de saint Miniat, & y étant entré pour prier, il vit le

haut de la croix s'incliner vers lui, comme pour le remercier de ce qu'à ſa conſidération il avoit pardonné à ſon ennemi. On garda cette croix dans le monaſtere de ſaint Miniat, & on la montre encore à Florence.

A N. 1063.

Jean touché de ce miracle, commença à penſer ſérieuſement à quitter le monde, & ſe donner tout à Dieu; & quand il fut arrivé près de Florence, il y envoïa ſes gens préparer le logis, & retourna ſur ſes pas à ſaint Miniat, où étant deſcendu de cheval, il demanda l'abbé, & le pria de l'aider dans ſon deſſein, lui déclarant le miracle de la croix. L'abbé lui conſeilla de quitter le monde; mais pour l'éprouver, il lui repréſenta les rigueurs de la vie monaſtique, & combien il étoit difficile d'en ſouffrir la pauvreté dans la fleur & la force de la jeuneſſe. Cependant un de ſes gens voïant qu'il ne venoit point à Florence, retourna à la maiſon, & dit au pere ce qui s'étoit paſſé. Celui-ci fort allarmé, vint à Florence, cherchant par-tout ſon fils: il alla auſſi à ſaint Miniat, & ſçachant qu'il y étoit & qu'il vouloit prendre l'habit monaſtique, il pria l'abbé de le lui amener. Jean ne vouloit point paroître devant ſon pere, ſçachant bien qu'il ne le demandoit que pour le tirer du monaſtere; & tandis que Gualbert crioit & menaçoit ſi on ne lui rendoit ſon fils, le jeune homme dit en lui-même: De qui puis-je plus dignement recevoir le ſaint habit, que de l'autel où on offre le ſang de JESUS-CHRIST? Alors trouvant à l'écart la cucule d'un des moines, il la porta promptement à l'égliſe, la mit ſur l'autel avec reſpect, & après s'être coupé les cheveux, il s'en revêti avec joie. Tous les moines admirerent ſa foi, & l'abbé étant entré &, le voïant aſſis avec les autres, fit auſſi entrer ſon pere. D'abord qu'il vit ſon fils en cet état, il cria,

déchira ses habits, se frappa la poitrine, s'égratigna le visage, & paroissoit hors de son bon sens. Enfin l'abbé, les moines & son fils même, lui parlerent si efficacement, qu'il revint à lui, donna sa bénédiction à son fils, & l'exhorta à s'avancer dans la vertu. A N. 1063.

Il fit un tel progrès, que quelque tems après l'abbé étant mort, tous les moines unanimement l'élurent pour lui succéder, mais il le refusa; & ensuite, l'amour de la solitude & le desir d'une plus grande perfection, le fit sortir de saint Miniat avec un autre moine. Aïant passé en divers lieux, ils vinrent à Camaldoli & y demeurerent assez long-temps. Le prieur voulut engager Jean Gualbert à prendre les ordres & promettre la stabilité en ce lieu-là; mais il le refusa, parce que son attrait étoit pour la vie cénobitique, selon la regle de saint Benoît, & les Camaldules menent la vie heremitique.

IV. Fondation de Vallombreuse. *Mabil. Iter. Ital. n. 16. p. 183.*

Delà il revint avec son compagnon à Vallombreuse, lieu ainsi nommé, parce que c'est une vallée ombragée par les forêts de sapins qui couvrent les montagnes voisines. Ce lieu, situé dans l'Apennin, à demi-journée de Florence, plut à Jean Gualbert, il s'y arrêta, & sa réputation s'étendant peu à peu, il lui vint de divers endroits plusieurs disciples, tant laïques que clercs, même plusieurs moines du monastere de saint Miniat qu'il avoit quitté. Jean leur faisoit observer exactement la regle de saint Benoît, particulierement pour l'épreuve des novices: il avoit une grace particuliere pour connoître à la premiere vuë ceux qui se présentoient avec un desir sincere de se convertir, & recevoit plus volontiers des pauvres que des riches. Itta, abbesse de saint Hilaire, à qui appartenoit le lieu où ils s'étoient établis, leur envoïa quelques secours de vivres & de livres; & enfin leur donna le lieu

même, nommé Belle-eau, & d'autres terres plus éloignées. Quelque temps après l'empereur Conrad étant à Florence, & aïant oüi parler de ce monaſtere, envoïa Rodolfe évêque de Paderborn pour en dédier l'égliſe; car le ſiege de Fieſole, dans le dioceſe duquel étoit Vallombreuſe, ſe trouvoit vacant. C'eſt ce qui paroît par l'acte de la donation de l'abbeſſe, datté de l'an 1039.

A. N. 1063.

Le monaſtere de Vallombreuſe étant ainſi formé, Jean en fut élû abbé, malgré ſa réſiſtance, qui fut extrême. Il s'appliqua à faire obſerver la regle à la rigueur, principalement quant à la clôture des moines; & les fit habiller d'une étoffe brune & groſſiere, faite de la laine blanche & noire de leurs brebis, mêlée enſemble. Outre les moines, il reçut des laïques ou freres convers, qui menoient la même vie, & ne différoient que par l'habit & le ſilence, qu'ils ne pouvoient garder ſi exactement, étant occupez aux travaux du dehors. C'eſt le premier exemple que l'on trouve de freres lais ou convers, diſtinguez par état des moines du chœur, qui dès-lors étoient clercs pour la plûpart, ou propres à le devenir. L'abbé Jean avoit un tel reſpect pour les ſaints ordres, qu'il ne permettoit à aucun de ſes moines d'en faire les fonctions, ſi avant ſa converſion il avoit été ſimoniaque, concubinaire, ou coupable de quelque autre crime. Pour lui, il n'oſoit même ouvrir les portes de l'égliſe, ſi un clerc ne les ouvroit le premier.

Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 90.

Pluſieurs perſonnes nobles lui offroient des places pour bâtir de nouveaux monaſteres. Pluſieurs le prioient d'en reformer d'anciens. Ainſi il fonda de nouveau ſaint Salvi près de Florence, & réforma Paſſignan près de Sienne, où il reçut en paſſant le pape Leon IX. avec ſa ſuite.

Digitized by Google

Un jour ſes moines manquant de vivres, il fit tuer un mouton pour leur diſtribuer avec trois pains qui reſtoient : mais ils ne voulurent point toucher à la viande, ce contentant chacun d'un petit morceau de pain, & le lendemain on leur amena des ânes chargez de bled & de farine, ſuivant la prédiction de l'abbé. Une autre fois il fit tuer un bœuf en pareille occaſion, aimant mieux donner de la chair à ſes moines que de les laiſſer mourir de faim : mais ils n'y toucherent point, & Dieu pourvut encore à leur beſoin. L'exemple de Jean Gualbert & ſes exhortations convertirent pluſieurs clercs, qui laiſſant leurs femmes & leurs concubines, commencerent à s'aſſembler près des égliſes & à vivre en commun. Il fit auſſi bâtir pluſieurs hôpitaux & réparer pluſieurs anciennes égliſes. A N. 1063.

Etant un jour allé viſiter Muſcetan, un de ſes monaſteres, il en trouva les bâtimens trop grand & trop beaux ; & aïant appellé Rodolfe qui en étoit abbé, il lui dit d'un viſage très-ſerein : Vous avez ici bâti des palais à votre gré, & y avez emploïé dès ſommes qui auroient ſervi à ſoulager un grand nombre de pauvres. Puis ſe tournant vers un petit ruiſſeau qui couloit auprès, il dit : Dieu tout-puiſſant, vengez-moi promptement par ce ruiſſeau de cet énorme édifice. Il s'en alla & auſſi-tôt le ruiſſeau commença à s'enfler, & tombant de la montagne avec impétuoſité, il entraîna des roches & des arbres qui ruinerent les bâtimens de fond en comble. L'abbé épouvanté vouloit changer le monaſtere de place ; mais le ſaint homme l'en empêcha, & l'aſſura que ce ruiſſeau ne leur feroit plus de mal ; ce qui arriva. Une autre fois aïant appris que dans un de ſes monaſteres on avoit reçu un homme qui y avoit donné tout ſon bien, au préjudice de ſes héti-

tiers, il y alla auſſi-tôt, & demanda à l'abbé
AN. l'acte de la donation. L'aïant pris, il le mit en
1063. piéces, & dit avec beaucoup d'émotion : Dieu tout-puiſſant, & vous ſaint Pierre prince des apôtres, vengez-moi de ce monaſtere. Auſſi-tôt il ſe retira en colere. Il n'étoit pas loin quand le feu prit au monaſtere & en brûla la plus grande partie : mais le ſaint homme ne daigna pas même ſe retourner pour le regarder. On raconte de lui pluſieurs autres miracles ; mais ceux-ci
c. 36. m'ont paru les plus édifians. Un clerc qui étoit fort riche, vendit tout ſon bien, & apporta au ſaint abbé une grande partie de l'argent ; mais il lui dit : Tant que vous en garderez un denier, vous ne pouvez être de mes amis. Le clerc diſtribua tout aux pauvres, & revint trouver l'abbé, qui le reçut.

c. 42. Comme il étoit à Vallombreuſe, le pape Etienne IX. paſſant là auprès, l'envoïa prier de le venir trouver. Jean qui étoit conſidérablement malade s'en excuſa ; & le pape renvoïa lui dire, que s'il ne pouvoit venir autrement, il ſe fît apporter ſur ſon lit. Le ſaint homme entra dans l'égliſe, & pria Dieu de lui donner quelque expédient pour éviter ſans ſcandale d'aller trouver le pape. Comme il ſe faiſoit porter ſur ſon lit, il vint un grand orage de vent & de pluie. Ce que voïant les envoïez du pape, ils le firent retourner au monaſtere ; & le Pape l'aïant appris, dit :
c. 34. C'eſt un ſaint, je ne veux plus qu'il vienne ; qu'il demeure dans ſon monſtere, & qu'il prie Dieu pour moi & pour l'égliſe. L'archidiacre Hildebrand voulant un jour lui faire des reproches, oublia ce qu'il avoit préparé pour lui dire ; & depuis ce jour, ils furent amis intimes. Tel étoit ſaint Jean Gualbert, fondateur de la congrégation de Vallombreuſe, qui ſubſiſte encore en Italie.

Digitized by Google

Ses diſciples allerent donc à Rome, accuſer Pierre évêque de Florence, dans le concile qui s'y tint en 1063. par le pape Alexendre II. & plus de cent évêques. Les moines y dénoncerent publiquement l'évêque comme ſimoniaque & hérétique, déclarant qu'ils étoient prêts à entrer dans un feu pour le prouver : mais le pape ne voulut ni dépoſer l'évêque, ni accorder aux moines l'épreuve du feu. Car la plus grande partie des évêques favoriſoient celui de Florence : mais l'archidiacre Hildebrand prenoit le parti des moines.

AN. 1063. V. Concile de Rome. *to.* IX. *conc. an.* 1175. *Vita. Jo. Gual. c.* 62.

Ce fut peut-être à cette occaſion que le pape Alexandre fit une conſtitution adreſſée au clergé & au peuple de Florence, où il dit : Suivant le concile de Calcedoine, nous ordonnons aux moines, quelque vertueux qu'ils ſoient, de demeurer dans leur cloître, conformément à la régle de ſaint Benoît : nous leur défendons d'aller par les villages, les châteaux & les villes ; & ſi quelqu'un veut prendre leur habit pour le ſalut de ſon ame, il pourra les conſulter, mais dans leurs cloîtres.

To. IX. *conc. p.* 1155. 16. *q.* 1. *c. Juxta.*

Ce concile de Rome fit douze canons, que le pape adreſſa à tous les évêques, le clergé & le peuple, leur en ordonnant l'exécution. Ils regardent principalement la ſimonie, & ſont les mêmes preſque mot pour mot du concile tenu à Rome en 1059. par le pape Nicolas II. Le plus remarquable eſt le quatriéme, que l'on croit être le fondement de l'inſtitution des chanoines réguliers. Il eſt conçu en ces termes : Nous ordonnons que les prêtres & les diacres qui, obéiſſant à nos prédéceſſeurs, garderont la continence, mangent & dorment enſemble près des égliſes pour leſquelles ils ſont ordonnez, comme doivent faire des clercs religieux, & qu'ils aïent en commun tout ce qui leur vient de l'é-

Sup. liv. LX. *n.* 30.

gliſe. Et nous les exhortons à faire tout leur poſſible pour parvenir à la vie commune apoſtolique.

A N. 1063. V I.

Un écrit de Pierre Damien adreſſé au pape Alexendre II. l'excita ſans doute à faire cette ordonnance. Le but de cet écrit eſt de montrer, que les chanoines ne doivent rien avoir en propre, & il le prouve principalement par l'autorité de ſaint Auguſtin, dans les ſermons de la vie commune, qui ont ſervi de fondement à la regle des chanoines. Car ſe ſaint docteur y dit expreſſément, qu'il ne veut garder dans la communauté des clercs qui vivent avec lui, que ceux qui n'auront rien en propre. Les chanoines ſe défendoient par leur regle, qui étoit celle d'Aix-la-Chapelle, dreſſée & approuvée en 816. à la pourſuite de l'empereur Loüis-le-Debonnaire. Car cette regle leur permet d'avoir des biens en propre, ſoit de leur patrimoine, ſoit des oblations, ou des autres revenus de l'égliſe. Mais Pierre Damien dit, qu'il n'approuve cette regle, qu'en tant qu'elle s'accorde avec les ſaints docteurs de l'égliſe, & que dans le reſte il la rejette avec mépris. Il l'approuve en ce qu'elle dit, que les clercs doivent ſe contenter de la nourriture & du vêtement : mais il la traite d'abſurde, en ce qu'elle leur accorde de plus leur part des oblations ; & prétend qu'elle ſe contredit, en leur donnant du ſuperflu, après les avoir réduits au néceſſaire.

Chanoines réguliers.

Opuſc. XXIV.

Sup. lib. XXIV. *n.* 40. 41.

Aug. ſerm. 355. 356. *c.* 3.

Sup. liv. XLVI. *n.* 23. *conc. Aquiſgr. c.* 115. 120. *t.* VII. *conc. p.* 1389.

Il remonte enſuite à l'origine de la vie commune, qui eſt l'exemple des Chrétiens de Jeruſalem rapporté dans les actes des apôtres ; & ajoûte, qu'un clerc qui garde ſon bien, ne ſuit pas le conſeil de la perfection évangélique ; & que ſi après l'avoir quitté il veut profiter du bien de l'égliſe, ce n'eſt pas mépriſer les richeſſes, mais les chercher. Il remarque les inconve-

c. 4. *Act.* IV. 31. 32. *Luc.* XII. 33.

niens de la propriété, qui rend les clercs désobéissans à leur évêque, soûmis aux séculiers, & moins propres au ministere de la parole. Il conclut en exhortant le pape à réprimer cet abus. AN. 1063.

Dès la fin du dixiéme siecle, plusieurs chapitres de cathédrales & plusieurs abbayes de chanoines avoient repris la vie commune par les soins de leurs évêques, comme l'église du Pui, celles de Troyes & celle d'Apt vers 990. Mâcon en 1010. Angoulême en 1027. Ausch en 1040. Maguelone en 1054. l'abbaye de Dorat en 987. saint Ambroise de Bourges en 1012. Sancere en 1025. Espernai en 1032. saint Sauveur de Melun en 1047. mais ces reformes n'étoient que suivant la regle d'Aix-la-Chapelle. Depuis le concile de Rome de l'an 1063. on poussa la réforme des chanoines jusques à l'exclusion de toute propriété, les rendant en ce point conformes aux moines. Ceux qui embrasserent cette réforme furent nommez chanoines religieux ou chanoines réguliers, & ce dernier nom leur est demeuré. *Moulinet, Rest. l. p.* 24.

VII. Concile de Châlon.

Hugues abbé de Clugni vint à ce concile de Rome, & se plaignit de la violence de Drogon évêque de Mâcon, qui à la persuasion de ses domestiques, principalement de ses clercs, prétendoit établir sa jurisdiction sur le monastere de Clugni. Il y vint donc cette année 1063. accompagné de gens armez pour prêcher dans l'église de saint Maïeul, se disant autorisé par le jugement d'un saint concile. C'étoit apparemment celui d'Anse, tenu en 1025. qui avoit adjugé à Goslin, évêque de Mâcon, le droit d'ordonner les moines de Clugni. L'évêque Drogon prétendoit donc maintenir sa jurisdiction sur ce monastere, non comme un droit nouveau, mais comme une ancienne possession; toute- *Bibl. Cluniac. p.* 509. *to.* IX. *conc. p.* 1177. *To.* IX. *p.* 859. *Sup. liv.* LIX. *n.* 7.

A N. 1063.

fois il trouva une telle réſiſtance, qu'il ne put entrer dans l'égliſe.

Cette entrepriſe fut le ſujet de la plainte que l'abbé Hugues forma devant le concile de Rome. Pluſieurs en furent touchez, & témoignerent s'intereſſer pour la liberté d'un monaſtere ſi célebre, & Pierre Damien, entre les autres, alla juſques à s'offrir à faire pour ce ſujet le voïage de Clugni, dans un âge fort avancé. Ce n'eſt pas qu'il n'eût grande répugnance à quitter ſa chere ſolitude de Fontavellane, mais l'abbé Hugues lui promit qu'il ſeroit de retour au premier d'Août, & toutefois il ne put être en Italie qu'à la fin d'Octobre. Il vint donc en France en qualité de légat du ſaint ſiege, & aſſembla un concile à Châlon ſur Saône, où il corrigea pluſieurs abus par l'autorité des canons, & jugea la cauſe du monaſtere de Clugni, qui étoit le principal ſujet de ſon voïage.

Pet. Dam. Liv. 6. ep. 2. 5.

Sup. Liv. LIV. n. 45.

On lut en préſence de tout le concile, la charte de la fondation du monaſtere, faite par Guillaume duc d'Acquitaine en 910. qui ne laiſſe aucun droit ſur cette maiſon à aucun homme ni à aucune égliſe, excepté au pape ſeul. On lut auſſi les privileges des papes pour la protection & la liberté perpétuelle de ce monaſtere. On demanda à tous les évêques, s'ils conſentoient à l'exécution de ces privileges; & ils déclarerent qu'ils l'ordonnoient, non-ſeulement par une acclamation commune, mais chacun par un ſuffrage particulier, même l'évêque de Mâcon comme les autres. Il avoit excommunié les moines de Clugni, mais ſous condition, en cette forme: S'il y a dans ce monaſtere des perſonnes de ma juriſdiction qu'il me ſoit permis d'excommunier, je les excommunie. On prétendit toutefois qu'il avoit contrevenu aux privileges des papes, qui défendoient ſous peine

d'anathême à quelque évêque que ce fût, de porter une sentence d'excommunication contre les moines de Clugni. Et quoique l'évêque de Mâcon soûtînt qu'il n'avoit point eu connoissance de ces privileges, le concile ne laissa pas de l'obliger à faire un serment sur les évangiles, par lequel il disoit : Quand je vins à Clugni avec émotion, je ne le fis pas au mépris du saint siege, ni du pape Alexandre ; & je n'avois pas une entiere connoissance des privileges qui viennent d'être lûs. Après lui quatre clercs de son église firent le même serment : mais le légat en dispensa deux autres qui devoient aussi le faire. Aussi-tôt l'évêque de Mâcon se prosterna sur le pavé, demanda pardon, confessant qu'il avoit péché, & reçut une pénitence de sept jours, pendant lesquels il devoit jeûner au pain & à l'eau. A N. 1063.

Le lendemain, à l'instante poursuite de ses clercs, il demanda qu'on lût aussi dans le concile le privilege accordé autrefois à son église par le pape Agapit. Mais on n'y trouva rien outre le droit commun de toutes les églises ; & tous les évêques du concile jugerent qu'il n'y avoit point eu de raison de le lire, parce qu'il ne dérogoit en rien aux privileges du monastere lûs le jour précédent. Ainsi la liberté de Clugni fut confirmée, & le different entre l'évêque de Mâcon & l'abbé entierement terminé.

VIII. Lettres d'Alexandre II. *Epist.* 21. *to.* IX. *conc.* p. 1131.

La légation de Pierre Damien s'étendoit par toute la France, comme il paroît par la lettre du pape Alexandre, adressée aux cinq archevêques Gervais de Reims, Richer de Sens, Barthelemi de Tours, Aymon de Bourges, & Goscelin de Bourdeaux. Le pape leur ordonne de recevoir Pierre comme lui-même, & d'obéir à ses jugemens, sous peine d'encourir la dis-

grace du ſaint ſiege. Par une autre lettre à l'archevêque de Reims en particulier, il paroît que
A N. 1063. Haderic évêque d'Orleans avoit été accuſé de ſimonie au concile de Châlon ; & pour couvrir ſon crime, avoit trompé Pierre Damien par un faux ſerment. Enſuite il refuſa d'obéïr aux lettres, par leſquelles le pape l'appelloit pour en rendre compte. C'eſt pourquoi le pape ordonna à l'archevêque de Sens de l'excommunier, & exhorta l'archevêque de Reims à l'aider en cette affaire. Il le remercia en même-temps d'avoir concouru à chaſſer du ſiege de Chartres un uſurpateur intrus par ſimonie, & d'avoir conſeillé au roi Philippe de mettre à ſa place un
Ep. 22. digne ſujet. Dans une autre lettre, il lui ordonne d'anathématiſer Renaud, qui avoit envahi par ſimonie l'abbaye de ſaint Medar, & avoit été condamné en concile par Pierre Damien & par lui ; ce qui montre, ou que Gervais aſſiſta au concile de Mâcon, ou que Pierre Damien en tint pluſieurs pendant cette légation en France.

Vers le temps du concile de Rome, le pape Alexandre réünit les deux égliſes de Dioclée &
Ep. 4. d'Antibari en Epire. Dioclée étoit métropole depuis environ deux cens ans : mais aïant été ruinée, les archevêques s'étoient retirez à Antibari, ville forte dans la même province. Pierre rempliſſoit alors ſe ſiege, & ce fut à ſa priere que le pape fit cette réunion. Il donne à l'archevêque autorité ſur tous les monaſteres de Latins, de Grecs & de Sclaves : car la province étoit mêlée de ces trois nations. Il lui accorde le pallium, & le droit de faire porter la croix devant lui par toute la Dalmatie & l'Eſclavonie. La bulle eſt dattée du dix-huitiéme de Mars, la ſeconde année du pontificat d'Alexandre, qui eſt l'an 1063.

La même année il arriva un grand ſcandale à Goſlar en Saxe, réſidence ordinaire du roi. C'étoit une coûtume établie depuis long-temps, que dans les aſſemblées d'évêques l'abbé de Fulde étoit aſſis le plus proche de l'archevêque de Mayence ; mais Hecilon évêque d'Hildesheim prétendoit que dans ſon dioceſe, où étoit Goſlar, perſonne ne devoit le précéder que l'archevêque. Il étoit animé tant par ſes richeſſes, plus grandes que celles de ſes prédéceſſeurs, que par le bas âge du roi, pendant lequel on faiſoit tout impunément. La querelle commença dès le jour de Noel 1062. comme on plaçoit les ſieges des évêques pour les vêpres, les valets de chambre de l'évêque d'Hildesheim & ceux de Viderad abbé de Fulde, en vinrent des injures aux coups de poing ; & auroient tiré les épées, ſi Otton duc de Baviere, oncle du roi & protecteur de l'abbé, n'eût interpoſé ſon autorité.

A N. 1063. IX. Combat dans l'égliſe à Goſlar. *Lambert. an.* 1063.

Mais à la Pentecôte de l'année ſuivante 1063, au même lieu de Goſlar, & à la même occaſion de placer les ſieges pour vêpres, la querelle ſe renouvella, non plus par hazard comme la premiere fois, mais de deſſein prémédité. Car l'évêque d'Hildesheim, piqué de l'affront qu'il avoit reçû, avoit caché derriere l'autel le comte Ecbert, avec des gentilshommes bien-armez, qui, au bruit que firent les valets de chambre, accoururent auſſi-tôt, pouſſerent à coups de poing & de bâton les gens de l'abbé de Fulde, & dans la premiere ſurpriſe les chaſſerent aiſément du ſanctuaire. Ceux-ci crierent aux armes, & leurs camarades en ayant pris, vinrent en troupe ſe jetter dans l'égliſe au milieu du chœur & du clergé qui chantoit, & frapperent à grands coups d'épée.

Alors commença un combat furieux : l'é-

Digitized by Google

gliſe ne retentit plus que de cris menaçans ou de voix plaintives : on voïoit couler des ruiſſeaux de ſang & maſſacrer des hommes juſques ſur l'autel. L'évêque d'Hildesheim s'étant ſaiſi d'un lieu élevé, encourageoit les ſiens au combat, les exhortant à n'être point retenus par le reſpect du lieu, puiſqu'ils agiſſoient par ſon ordre. Le jeune roi, qui étoit préſent, crioit de ſon côté pour retenir le peuple, mais on ne l'écoutoit pas. Enfin, ſes ſerviteurs lui conſeillerent de ſonger lui-même à la ſureté de ſa perſonne, & à grande peine put-il percer la foule pour ſe retirer dans ſon palais. Les gens de l'évêque, qui étoient venus préparez au combat, eurent l'avantage; & ceux de l'abbé, qui avoient été ſurpris, furent chaſſez de l'égliſe, dont on ferma auſſi-tôt les portes. Les gens de Fulde s'étant raſſurez & raſſemblez, ſe rangerent en bataille dans le parvis, pour attaquer leurs ennemis au ſortir de l'égliſe : mais la nuit termina le combat. A N. 1063.

Le lendemain l'affaire fut examinée avec beaucoup de ſévérité ; mais le comte Ecbert ſe juſtifia facilement par ſon crédit auprès du roi, dont il étoit couſin germain : tout le poids de l'accuſation tomba ſur l'abbé de Fulde. On ſoûtenoit qu'il étoit la ſeule cauſe du déſordre ; qu'il étoit venu à deſſein de troubler la cour, puiſqu'il avoit amené une ſi grande ſuite & des gens ſi bien armez. Sa profeſſion même & le nom de moine, odieux en cette cour, lui nuiſoit ; & il eût été privé de ſon abbaye, s'il ne ſe fût ſauvé à force d'argent, aux dépens du monaſtere, dont il épuiſa les tréſors en cette occaſion. Cependant l'évêque d'Hildesheim excommunia tous ceux qui s'étoient déclaré contre lui, tant morts que vivans. L'abbé de Fulde retourné chez lui, eut à ſoûtenir une violente rebellion de

ſes moines irritez depuis long-temps. Elle alla ſi loin, que pluſieurs ſortirent en proceſſion pour aller porter leurs plaintes au roi ; & l'abbé ne les ſoûmit que par la force du bras ſéculier.

A N. 1063. X. Egliſes d'Allemagne. *Lamb.*

L'éducation du jeune roi Henri & le gouvernement de l'état étoit entre les mains des évêques, dont les plus diſtinguez étoient Sigefroi archevêque de Mayence, & Annon de Cologne. Ils joignirent à eux Adalbert de Brême, tant pour ſa naiſſance & ſon âge, que pour la dignité de ſon ſiege. Mais en peu de temps il gagna tellement l'eſprit du roi, par ſon aſſiduité à lui parler, ſes complaiſance & ſes flatteries, qu'il prit le deſſus ſur tous les autres prélats, & gouvernoit preſque abſolument le royaume. Il étoit ſecondé par le comte Vernher, jeune homme emporté. Eux deux diſpoſoient de tout : c'étoit d'eux que l'on achetoit les évêchez, les abbayes & toutes les dignitez eccléſiaſtiques & ſéculieres : le mérite étoit inutile ſi on ne leur faiſoit de riches préſens.

Ils étoient un peu plus retenus à l'égard des évêques & des ducs ; mais comme ils ne craignoient point les abbez, ils ne les épargnoient point ; prétendant que le roi n'avoit pas moins de pouvoir ſur eux, que ſur ſes fermiers & ſes receveurs. Ils commencerent par diſtribuer à leurs partiſans pluſieurs terres des monaſteres mêmes, ſe les faiſant donner par le roi, qui ne leur pouvoit rien refuſer L'archevêque de Brême en prit deux pour ſa part, Loresheim & Corbie en Saxe ; & pour détourner l'envie, il en fit donner deux à l'archevêque de Cologne, un à celui de Mayence, ſçavoir Selingſtat, Altaha à Otton duc de Baviere, & Kempten à Rodolfe duc de Suaube.

L'antipape Cadaloüs ſe ſoûtenoit toûjours ; & XI. Concile de Mantouë.

A N. 1064. il avoit même attiré à ſon parti Godefroi duc de Lorraine & de Toſcane, qui d'abord lui avoit réſiſté vigoureuſement & l'avoit chaſſé de devant Rome. Pierre Damien l'aïant appris, lui en écrivit une lettre très-forte, le preſſant de reconnoître ſa faute & de revenir à l'obéïſſance du pape Alexandre. Il écrivit auſſi ſur ce ſujet au jeune roi Henri, ſe plaignant de ſes miniſtres, qui ſembloient tantôt reconnoître le vrai pape, tantôt prendre le parti de l'antipape. En cette lettre il parle ainſi des deux puiſſances, la roïale & la ſacerdotale : Comme elles ſont unies en JESUS-CHRIST, elles ont auſſi une alliance mutuelle dans le peuple chrétien, chacune a beſoin de l'autre : le ſacerdoce eſt protegé par la roïauté, & la roïauté appuïée ſur la ſainteté du ſacerdoce. Le roi porte l'épée pour s'oppoſer aux ennemis de l'égliſe ; le pontife veille & prie pour rendre Dieu propice au roi & au peuple. L'un doit terminer par la juſtice les affaires terreſtres, l'autre doit nourrir les peuples affamez de la doctrine céleſte. L'un eſt établi pour réprimer les méchans par l'autorité des loix ; l'autre a reçu les clefs pour uſer ou de la ſévérité des canons ou de l'indulgence de l'égliſe. Pierre Damien écrivit auſſi ſur ce ſujet à Annon archevêque de Cologne, dont il connoiſſoit le crédit auprés du roi, le priant de procurer au plûtôt la tenue d'un concile univerſel, pour réprimer l'inſolence de Cadaloüs & finir le ſchiſme.

Sup. liv. LX. n. 46.

Lib. VII. ep. 10.

Ibid. ep. 3.

Lib. III. ep. 6.

Lamb. an. 1064. On ſçavoit à la cour de Saxe, que les Romains étoient toujours mal contens de ce que le roi avoit voulu faire Cadaloüs pape ſans les conſulter ; & ils ſembloient diſpoſez à ſe révolter pour ce ſujet. C'eſt pourquoi la cour jugea à propos d'envoïer à Rome Annon archevêque de Cologne. Il quitta donc les affaires d'Allema-

Geſta pontific. ap. Baron. an. 1064.

gne, entra en Lombardie, & traversant la Toscane, se rendit proptement à Rome. Le pape le reçut humainement, & l'achevêque lui dit avec douceur & modestie : Mon frere Alexandre, comment avez-vous reçû le pontificat sans l'ordre & le consentement du roi mon maître ? Car les rois sont depuis long-temps en possession incontestable de ce droit ; & commençant par les patrices & les empereurs, il nomma ceux, par l'ordre & le consentement desquels plusieurs papes étoient entrez dans le saint siege : mais l'archidiacre Hildebrand & les évêques cardinaux dirent à l'archevêque de Cologne : Soïez fermement persuadé, que selon les canons les rois n'ont aucun droit à l'élection des papes ; & ils rapportent plusieurs décrets des peres, entr'autres celui de Nicolas II. souscrit de cent treize évêques. Enfin après plusieurs contestations, l'archevêque de Cologne demeura si-bien convaincu, disent les Romains, qu'il n'avoit rien de raisonnable à leur opposer : mais il pria le pape de vouloir bien célébrer un concile en Lombardie pour y montrer la justice de son élection. Le pape prétendoit que cette proposition étoit nouvelle & contraire à sa dignité ; toutefois considérant le malheur du temps, il convoqua le concile à Mantoüe.

An. 1064.

Sup. liv. LX. n. 30.

Il voulut que Pierre Damien y assistât, & pour cet effet il lui ordonna de venir à Rome : mais Pierre déja vieux & attaché à son désert de Fontavellane, s'en excusa, & promit seulement d'aller à Mantoüe. Le temps marqué étant venu, le pape Alexandre s'y rendit avec les évêques & les cardinaux. Tous les évêques de Lombardie s'y trouverent, hors Cadaloüs, quoique l'archevêque de Cologne lui eût ordonné d'y venir. En ce concile le pape Alexandre se purgea par serment de la simonie dont il étoit accusé, &

Petr. lib. II epist. 16.

Gesta Pont. tif.

Sigebert. ann. 1067.

Digitized by Google

A N. 1064. prouva par de ſi bonnes raiſons la validité de ſon élection, qu'il ſe reconcilia les évêques de Lombardie qui lui avoient été oppoſez. Au contraire, Cadaloüs fut condamné tout d'une voix comme ſimoniaque.

Lamb. Geſta pont. Il ne ſe rendit pas néanmoins, mais après que l'archevêque de Cologne fut parti, il vint à Rome une ſeconde fois en cachette; & aïant gagné les capitaines, & diſtribué de l'argent aux ſoldats, il entra de nuit dans la cité de Leonine, & s'empara de l'égliſe de ſaint Pierre. Le matin le bruit s'en étant répandu dans Rome, le peuple accourut en foule à ſaint Pierre; ce qui épouventa tellement les ſoldats qui étoient venus avec Cadaloüs, qu'ils l'abandonnerent tous, & ſe cacherent dans les caves & d'autres lieux. Alors Cencius fils du préfet, méchant homme, vint au ſecours de Cadaloüs, le reçut dans le château ſaint Ange, & lui promit par ſerment de le défendre. Il y demeura deux ans aſſiegé par les ſerviteurs du pape Alexandre, & n'en ſortit qu'en ſe rachetant de Cencius, moïennant trois cent livres d'argent. Il ſe retira lui troiſiéme en cachette, parmi les pélerins, pauvre & dépoüillé de tout; & arriva au mont-Bardon, puis au bourg de Barette. Durant le peu de temps qu'il ſurvécut, il continua toujours de ſe porter pour pape légitime ſous le nom d'Honorius II. & de traiter Alexandre d'antipape, faiſant des ordinations, & envoïant ſes decrets & ſes lettres aux égliſes.

Lambert.

Geſta pontif. Hugues le Blanc, qui avoit été fait cardinal par Leon IX. homme ſéditieux & double, s'étoit attaché à Cadaloüs, & avoit ſouffert beaucoup de maux ſous lui; enfin, il demanda pardon au pape Alexandre, & l'obtint après une ſatisfaction convenable. Mais Henri, archevêque de Ravenne, perſiſta, au moins quelque

24. q. 1. audiv.

temps, dans le ſchiſme, & étant excommunié, loin de demander l'abſolution, il excommunioit les autres.

A N. 1064.

XII. Pélerinage à Jéruſalem.

Pendant l'automne de l'année 1064. une grande troupe de pélerins partit d'Allemagne pour aller à Jeruſalem, aïant à leur tête Sigefroi archevêque de Mayence, Gunther évêque de Bamberg, Otton de Ratiſbonne, Guillaume d'Utrecht, & pluſieurs autres perſonnages conſidérables: toute la troupe étoit d'environ ſept mille hommes. Etant arrivez à C. P. ils ſaluerent l'empereur Conſtantin Ducas, qui regnoit depuis quatre ans: ils virent ſainte Sophie & baiſerent une infinité de reliquaires. Mais aïant paſſé la Lycie, & étant entrez ſur les terres des Muſulmans, ils furent attaquez par des voleurs Arabes. Leurs richeſſes qu'ils affectoient de montrer dans leurs habits & dans leurs équipages, leur attirerent ce malheur; car les habitans tant des villes que de la campagne, s'amaſſoient à grandes troupes pour voir ces étrangers, & de l'admiration ils paſſoient au deſir de profiter de leurs dépoüilles.

Lam. an. 1064. Sigeb. an. 1065. Sup. liv. LX. n. 39. Lambert. an. 1065.

Celui qui s'attiroit le plus de ſpectateurs étoit Gunther évêque de Bamberg. Il étoit dans la fleur de ſon âge, de ſi belle taille & de ſi bonne mine, qu'on s'eſtimoit heureux de l'avoir vû. Quelquefois dans les logemens, la foule du peuple étoit ſi grande, que les autres évêques l'obligeoient à ſe montrer au dehors, pour les délivrer de cette importunité. Il étoit très-riche, aïant un très-grand patrimoine outre le revenu de ſon évêché. Mais il avoit des qualitez bien plus eſtimables: des mœurs très-pures, beaucoup de modeſtie & d'humilité: il étoit éloquent, de bon conſeil & bien inſtruit des ſciences divines & humaines.

Les pélerins furent donc attaquez le vendre-

A N. 1064. di ſaint vingt-cinquiéme de mars de l'année 1065. par des Arabes, qui avertis de leur venuë, s'étoient aſſemblez de toutes parts en armes pour les piller. Les pélerins qui avoient auſſi des armes, voulurent d'abord ſe défendre; mais au premier choc ils furent renverſez, chargez de bleſſures & dépoüillez de tout ce qu'ils avoient. Guillaume évêque d'Utrecht demeura demi mort, nud & eſtropié d'un bras. Les autres Chrétiens ſe défendoient à coup de pierres, que le lieu fourniſſoit abondamment, ſongeant moins à ſe ſauver qu'à différer leur mort. Toutefois ils ſe retiroient peu à peu à un village qu'ils gagnerent enfin; & les évêques occuperent une maiſon entourée d'une muraille très-baſſe & très-foible. Les pélerins ſe défendirent ſi bien dans ce village, qu'ils arrachoient aux ennemis leurs boucliers & leurs épées, & faiſoient même des ſorties ſur eux. Ce qui fit prendre aux Arabes la réſolution de les aſſieger en forme, & de les prendre par famine, les harcelant toutefois continuellement; ce qui leur étoit facile, étant environ douze mille.

Les Chrétiens ſoutinrent leurs attaques le vendredi & le ſamedi ſaint, & le jour de Pâque juſques à neuf heures du matin, ſans avoir un moment de relâche pour prendre du repos: car pour la nourriture ils n'y penſoient pas, aïant la mort devant les yeux, outre qu'ils manquoient de vivres. Comme leurs forces étoient épuiſées, un des prêtres qui étoient entre eux s'écria, qu'ils avoient tort de tenter Dieu & de ſe confier en leurs armes: que puiſqu'il avoit permis qu'ils fuſſent réduits à cette extrémité, il falloit ſe rendre; d'autant plus que les Arabes n'en vouloient pas à leur vie, mais à leur argent. Ce conſeil fut approuvé, & auſſi-tôt ils demanderent par interprète à capituler.

Digitized by Google

Le chef des Arabes s'avança avec dix-sept des principaux, & entra dans l'enclos qui servoit de camp aux Chrétiens, laissant à la porte son fils, pour empêcher les autres d'y entrer. Quand il fut monté à la chambre où l'archevêque de Mayence & l'évêque de Bamberg étoient enfermez, l'évêque le pria de prendre tout ce qu'ils avoient & les laisser aller. Le barbare, fier de sa victoire & irrité de leur résistance, dit, que ce n'étoit pas à eux à lui faire la loi, & qu'après leur avoir tout ôté, il prétendoit encore manger leur chair & boire leur sang; & aussi-tôt dénouant son turban, il le mit autour du col de l'évêque. Le prélat qui étoit grave, quoique jeune & vigoureux, ne put souffrir cette indignité, & lui donna un si grand coup de poing dans le visage, qu'il le jetta sur le carreau, criant qu'il falloir commencer par le punir de son impiété, d'avoir mis sa main profane sur un prêtre de JESUS-CHRIST. Les autres Chrétiens vinrent au secours, prirent ce chef & ceux qui l'avoient accompagné, & leur lierent les mains derriere le dos, si serrées, que le sang sortoit par les ongles. Le combat recommença avec plus de violence que devant: mais les Chrétiens, pour arrêter l'effort des Arabes, leur présentoient leurs chefs liez, avec un homme l'épée à la main, prêt à leur couper la tête. AN. 1064.

En cette extrêmité les Chrétiens apprirent qu'il leur venoit du secours. Car quelques-uns d'entre eux s'étoient sauvez à Ramla après le premier combat du vendredi; & sur leur avis, le gouverneur de la place vint avec des troupes nombreuses pour délivrer les Chrétiens. Ils furent extrêmement surpris que des infideles les secouruſſent contre d'autres infideles: mais c'étoit apparemment des Turcs, qui depuis peu s'étoient rendus maîtres du pays. Sitôt que les

A. N. 1064. Arabes apprirent qu'ils marchoient contre eux ; ils quitterent les Chrétiens, & ne songerent qu'à se sauver eux-mêmes, en fuyant chacun de leur côté. Le gouverneur de Ramla arriva, & s'étant fait représenter les Arabes prisonniers, il fit aux Chrétiens de grands remerciemens, d'avoir si bien combattu contre ces voleurs, qui ravageoient impunément le pays depuis plusieurs années, & les fit garder pour les mener au roi son maître. Ensuite ayant reçu des Chrétiens l'argent dont ils étoient convenus, il les mena chez lui, & leur donna une escorte pour les conduire jusques à Jerusalem.

Ingulf. p. 904. Ils y furent reçus par le patriarche Sophrone, qui étoit un vieillard vénérable, & conduits en procession à l'église du saint Sepulchre, au bruit des cymbales, & avec un grand luminaire, accompagnez des Syriens & des Latins. On les *Sup. liv.* LVIII. *n.* 28. mena à tous les autres lieux saints de la ville ; ils virent avec douleur les églises que le calife Fatimite Haquem avoit ruinées ; & ils donnerent des sommes considérables pour les rétablir. Ils auroient bien voulu voir le reste de la terre sainte & se baigner dans le Jourdain ; mais les voleurs Arabes tenoient tous les chemins, & ne permettoient pas de s'éloigner de Jerusalem. Les pélerins s'embarquerent donc sur une flotte de vaisseaux Genois, qui étoient arrivez au printemps, & qui après avoir débité leurs marchandises dans les villes maritimes, avoient aussi visité les saints lieux. Ils aborderent à Brindes, s'arrêterent à Rome pour visiter les églises, puis retournerent chacun chez eux.

Vita. ap. Tengnagel. p. 36. Quelques-uns passerent par la Hongrie, entre autres Gunther évêque de Bamberg, qui y mourut la même année 1065. & Altman chapelain de l'empereur, qui y reçut la nouvelle de son élection à l'évêché de Passau. Altman

Etoit né en Saxe de parents nobles ; & après avoir étudié les arts libéraux, la philosophie & la théologie, il fut chanoine de l'église de Paderborn, & choisi pour en gouverner les écoles, comme il fit pendant plusieurs années. Sa réputation l'ayant fait connoître à la cour, il fut prévôt du chapitre d'Aix-la-Chapelle, & servit dans le palais près l'empereur Henri le noir. Après la mort de ce prince, il ne servit pas moins utilement l'impératrice Agnés sa veuve, dans les troubles qui agiterent l'Allemagne. Depuis qu'il fut parti pour le pélerinage de la terre sainte, Egelbert évêque de Passau mourut ; & l'impératrice Agnés, du consentement des grands, nomma Altman pour lui succéder. Le clergé & le peuple y applaudirent, & ce choix fut généralement approuvé. On envoya donc au devant de lui jusques en Hongrie des personnes considérables, lui porter l'anneau & le bâton pastoral, & peu de temps après il fut sacré par Gebehard, archevêque de Salsbourg, son ancien ami.

AN. 1065.

Lamb. an. 1065. *p.* 174. *Bertold.* 1064.

XIII. Commencement des Turcs Seljouquides.

Les Turcs qui s'étoient rendus puissans en Orient depuis quelques années, étoient les Seljouquides, ainsi nommez de Seljouc fils de Decac, le premier de cette famille qui se fit Musulman. Michel, fils de Seljouc, laissa quatre fils, dont le plus fameux fut Togrulbec, nommé par les Grecs Tagrolipex : son nom Musulman étoit Mahomet Aboutalib. Celui-ci conquit tout le Corasan, & fut appellé à Bagdad par le quarante-septiéme calife nommé Caïm Biamrilla, pour le délivrer d'un autre Turc nommé Basasiri, qui après avoir été esclave du prince Persan qui commandoit dans le pays, s'y étoit rendu le plus puissant. Togrulbec vint donc à Bagdad l'an 447. de l'hégire 1055. de JESUS-CHRIST, & s'en rendit le maître, du consen-

Elmac. lib. III. *c.* 7. *p.* 267. *Bibl. oriene. p.* 800. *p.* 1027. *Cedr. p.* 768. *A. Elmac. p.* 271.

tement du calife qui épousa sa sœur, & lui donna le titre & les ornemens de sultan, avec le surnom de Rocneddin, c'est-à-dire colonne de la loi. Car depuis plus de cent ans, comme je l'ai dit en son lieu, ces califes de Bagdad n'étoient que de vains fantômes, reconnus pour chefs de la religion dans leur obédience, mais sans aucun pouvoir sur le temporel. Je dis dans leur obédience; car le schisme continuoit toujours entre les Musulmans, dont une grande partie reconnoissoit le calife Fatimite résidant au Caire, & celui qui y regnoit alors se nommoit Almoustanser-billa.

A N. 1065. *Sup. liv. LV. n. 13.*

Togrulbec mourut l'an 455. de l'hégire 1063. de JESUS-CHRIST. C'etoit un grand prince, & qui s'étoit rendu terrible même aux rois. Il eut pour successeur son neveu Mahomet, surnommé Olub-Arselan, fils de son frere Jafer-berg. Il regna neuf ans & étendit ses conquêtes en Syrie. Cette famille continua de prospérer, & forma le plus grand empire que l'on eût vû depuis l'origine des Musulmans.

XIV. Hérésies des incestueux.

En Italie il s'éleva une dispute, dont Pierre Damien raconte ainsi l'origine, écrivant à Jean évêque de Cesene & à l'archidiacre de Ravenne. J'ai été, dit-il, à Ravenne depuis peu, comme vous sçavez, & l'ai trouvé troublée par une erreur dangereuse. Il y avoit une grande dispute sur les dégrez de parenté; & les sçavans de la ville étant assemblez, avoient répondu aux Florentins qui les consultoient, que la septiéme génération marquée par les canons devoit s'entendre ainsi: qu'après avoir compté quatre degrez d'un côté & trois d'un autre, on pouvoit contracter un mariage légitime. Pour établir cette mauvaise proposition, ils alléguoient ce passage des Instituts de Justinien: On ne peut épouser la petite-fille de son frere ou de sa sœur, quoi-

Instit. lib. 1. tit. 10. de Nupt. §. 3.

quoiqu'elle soit au quatriéme degré. Sur quoi ils raisonnoient ainsi : Si la petite fille de mon frere est à mon égard au quatriéme degré, il s'ensuit que mon fils est pour elle au cinquiéme, mon petit-fils au sixiéme, & mon arriere-petit-fils au septiéme. Je leur répondis sur le champ comme je pus, & j'écrasai, pour ainsi dire, cette nouvelle hérésie par l'autorité des canons ; mais puisque vous voulez que je rédige par écrit ce que je dis alors, afin qu'il soit utile à tous ceux qui sont dans cette erreur, je vous obéirai en ceci comme en tout le reste. AN. 1065.

Pierre Damien entrant en preuve, met d'abord pour principe, que l'on appelle parens ceux que les loix séculieres reconnoissent pour tels & admettent aux successions, & allégue sur ce point une fausse décrétale du pape Calliste. D'où il conclut, que puisque l'on admet à la succession ceux qui sont au septiéme degré, on ne doit pas leur permettre de se marier ensemble. Il allégue l'arbre généalogique que l'on inséroit dans les canons, & où l'on mettoit six degrez de chaque côté ; ce qui seroit inutile, si pour faire sept degrez il suffisoit d'en compter quatre d'un côté & trois de l'autre. Il cite un concile de Meaux, qui ne se trouve que dans les citations de Burchard & des autres compilateurs, & qui porte expressément, que l'on doit observer la parenté jusqu'à la septiéme génération. *c.* 1. *c.* 4. *Surch.* VII. *c.* 16. *Ivo. part.* IX. *c.* 51. *art.* 35. *q.* 2. *c.* 1. *c.* 6.

Quant à l'objection des Jurisconsultes, Pierre Damien soûtient, que la maniere de compter les degrez de parenté selon les loix civiles, est différente de celle des canons, qui mettent en même degré tous ceux qui sont également distans de la souche commune, en quelque nombre qu'ils soient : au lieu que les loix comptent autant de degrez qu'il y a de personnes engen-

drées, remontant toûjours à la ſouche commune. Il prétend établir la ſupputation canonique ſur la maniere de compter les générations dans l'écriture ; mais il montre fort bien la différence de l'une & de l'autre par l'autorité de ſaint Gregoire, qui lui étoit objectée. Car ſaint Gregoire déclare nuls les mariages des couſins germains ; & toutefois il permet aux Anglois les mariages au quatriéme degré : il ne s'accorde donc pas avec les loix civiles, qui mettent au quatriéme degré les couſins germains. Quand les perſonnes qui veulent ſe marier ſont en degrez inégaux, comme l'une au ſixiéme, l'autre au ſeptiéme, Pierre Damien croit que le degré le plus proche doit l'emporter & empêcher le mariage. Ce qu'il remet toutefois à la déciſion du ſaint ſiege.

AN. 1065.

c. 7. Lib. XII. epiſt 31.

Sup. liv. XXXVI. n. 38.

§. 9.

Le pape Alexandre II. fut bien-tôt informé de cette diſpute, & fit examiner la queſtion dans un concile tenu à Rome au palais de Latran, auquel, outre les évêques & les clercs, il appella des juges de diverſes provinces. Après avoir long-temps examiné les loix & les canons, on trouva que leur différente maniere de compter les degrez de parenté venoit de leurs différens objets. Les loix n'ont fait mention de ces degrez qu'à cauſe des ſucceſſions : les canons à cauſe des mariages. Ainſi, parce que la ſucceſſion paſſe d'une perſonne à une autre, l'empereur a marqué un degré en chaque perſonne : mais parce qu'il faut deux perſonnes pour contracter mariage, les canons ont mis deux perſonnes en un degré. Juſtinien n'a point déterminé juſques où s'étend la parenté, marquant que l'on peut compter plus de degrez que les ſix qu'il a ſpécifiez : mais les canons ne comptent plus de parenté après la ſeptiéme génération. L'une & l'autre ſupputation reviennent au même, parce que deux

35. q. 5. c. 2. to. IX. conc. p. 1140. & 1181.

Inſtit. lib. IV. tit. 6. de grad. cogn. §. 7.

degrez des loix font un degré des canons: enſorte que les freres, qui ſelon les loix ſont au ſecond degré, ſelon les canons ſont au premier ; les couſins germains ſelon les loix au quatriéme, ſelon les canons au ſecond, & ainſi du reſte. A N. 1065.

Tout ceci eſt rapporté dans la décrétale que le pape écrivit ſur ce ſujet, adreſſée aux évêques, aux clercs & aux Juges d'Italie, où pour confirmer la différente maniere de compter les degrez ſelon les loix & ſelon les canons, il rapporte l'autorité de S. Gregoire dans ſa lettre à S. Auguſtin d'Angleterre. Et comme quelques-uns vouloient ſe prévaloir de cette lettre, pour dire que S. Gregoire avoit permis les mariages au troiſiéme ou au quatriéme degré, le pape Alexandre cite la lettre à Felix de Meſſine, où il eſt marqué que c'eſt une indulgence pour les Anglois nouveaux Chrétiens : mais cette lettre eſt fauſſement attribuée à S. Gregoire. Au reſte, le pape Alexandre, tant dans cette lettre que dans une autre écrite ſur ce ſujet au clergé de Naples en particulier, emploïe les mêmes preuves que Pierre Damien avoit employées dans ſon traité ; enſorte qu'il paroît avoir été principalement conſulté ſur cette queſtion. La déciſion du concile de Rome & la concluſion de la décrétale eſt, que l'on doit compter les degrez de parenté ſuivant l'ancienne coûtume de l'égliſe, avec défenſe ſous peine d'anathême de les compter autrement dans la célébration des mariages.

epiſt. 38. *Greg. lib.* XII. *epiſt* 31. *interrog.* 5. 6. *Lib.* XII. *epiſt.* 33. *epiſt.* 27.

On nomma cette erreur touchant les mariages, l'héréſie des inceſtueux ; & pour la condamner le pape tint deux conciles la même année, que l'on croit être 1065. C'eſt Pierre Damien qui marque ces deux conciles & le peu d'effet qui en ſuivit. A-t-on vû, dit-il, un ſeul homme de tant de milliers, qui ait rompu cette conjonc- *Opuſc.* XII. *c.* 29.

tion abominable, on qui ait cessé d'entrer dans
AN. 1065. l'église, pour ne se pas rendre plus criminel ? Quelqu'un s'est-il retiré de leur familiarité ? Tous sont donc compris sous l'excommunication du saint siege. En effet, quiconque épouse une femme noble, belle ou riche, principalement s'il en a des enfans, aime mieux renoncer à Dieu, qu'à un mariage si avantageux. Au contraire, celui à qui sa femme est à charge fait une fausse généalogie, dont il cite pour témoins des morts, & fait casser son mariage sous prétexte de parenté.

XV. Abus des excommunications. *lib.* II. *ep.* 12.

Ce mépris des excommunications venoit de ce qu'elles étoient trop fréquentes ; & c'est de quoi Pierre Damien se plaignoit ainsi dans une lettre au pape Alexandre : Presque dans toutes les décrétales on prononce la peine d'anathême contre ceux qui y désobéiront ; ce qui cause une perte infinie pour les ames, en donnant une occasion très-facile de tomber dans la mort éternelle, avant que l'on se soit apperçu d'avoir commis même une faute legere. Ainsi c'est tendre des pieges à ceux qui croïent marcher en sûreté. Ce n'est pas comme dans les tribunaux séculiers; l'on y prive les coupables de la liberté, on confisque leurs biens, ou on impose des amendes : ici pour la moindre faute on est séparé de Dieu même. C'est traiter tous les péchez d'égaux, comme les Stoïciens. S. Gregoire & les anciens papes n'en ont pas usé ainsi, & ils n'ont gueres prononcé d'anathême qu'en matiere de foi. C'est pourqui faites ôter, s'il vous plaît, cette clause des décrétales, & mettez-y une amende pécuniaire, ou quelqu'autre peine contre les transgresseurs. Il est remarquable que Pierre Damien crût que le pape avoit droit d'imposer des peines pécuniaires.

XVI. Impunité des évêques.

Dans la même lettre il se plaint d'un autre

abus : c'est que les évêques prétendoient qu'il n'étoit point permis à leurs inférieurs de les accuser. Quelle est, dit-il, cette arrogance & ce faste, qu'un évêque puisse vivre bien ou mal à sa fantaisie, & qu'il ne puisse souffrir que ses inférieurs lui reproche ses excès ; vû principalement qu'ils ne s'adressent pas aux tribunaux séculiers, où ces maux pourroient tourner en dérision ; mais aux tribunaux ecclésiastiques, où on y remedie avec la gravité épiscopale. Il est raisonnable que l'évêque attaqué rende raison de son innnocence, ou s'avoüe humblement coupable. S. Pierre ne trouva point mauvais qu'on lui demandât pourquoi il étoit entré chez le centenier Corneille, & rendit humblement compte de sa conduite. Il souffrit de même la réprimande que S. Paul lui fit en face. Que si l'évêque qui péche dans l'église ne veut pas y être jugé, qui voudra désormais se soûmettre aux loix de l'église ? S'il n'est pas permis aux enfans de votre église d'ouvrir la bouche contre vous, ira-t-on chercher des témoins au dehors, qui n'ayant point vécu avec vous, ne sçavent point vos actions ? Qu'on banniſſe donc de l'église cette pernicieuse coûtume ; qu'on donne accès aux justes plaintes qu'une église opprimée par son évêque porte à son supérieur, afin que l'arrogance des prélats soit réprimée par la crainte du jugement des conciles.

A N. 1065.

Act. XI. 3.

Gal.

XVII. Martyrs chez les Sclaves.

Le christianisme avoit fait de grands progrès chez les Sclaves, qui habitoient au-delà de l'Elbe dans la partie septentrionale de la Saxe ; leur prince Gotheſcalc en avoit converti une grande partie ; mais l'an 1065. il fut tué par les païens qu'il vouloit encore convertir. Il souffrit le martyre le septiéme de Juin, dans la ville nommée alors Leontia, & depuis Lenzin ou Lents. Avec lui souffrit le prêtre Ippon, qui fut tué sur

Adam. lib. IV. c. II. & c. Sup. lib. LX. n. 57. Bol. 7. Jun. to. 20. p. 40.

l'autel; & plusieurs autres tant laïques que clercs souffrirent divers supplices pour JESUS-CHRIST.

AN. 1065. Le moine Ansuer & plusieurs autres furent lapidez à Racisbourg le quinziéme de Juillet ; & comme Ansuer craignoit que le courage ne manquât à ses compagnons, il pria les païens de les lapider avant lui, & s'étant mis à genoux pria pour ses persécuteurs.

Chr. M. S. ap. Mabil. sæc. 6. p. 155. On gardoit cependant à Meclebourg Jean évêque Ecossois, qui étoit venu en Saxe huit ans auparavant en 1057. & y avoit été reçu humainement par l'archevêque Adalbert. Ce prélat l'envoya peu après chez les Sclaves près le prince Gothascale ; & dans le séjour qu'il y fit, il baptisa plusieurs milliers de païens. L'évêque Jean, qui étoit un vénérable vieillard, fut premierement frappé à coups de bâton, puis mené par dérision dans toutes les villes des Sclaves ; & comme il demeuroit ferme à confesser JESUS-CHRIST, on lui coupa les pieds & les mains, & enfin la tête. On jetta son corps dans la rue : les païens porterent sa tête au bout d'une pique en signe de victoire, & l'immolerent à leur Dieu Redigast, Cela se passa le dixiéme de Novembre, à Rethre métropole des Sclaves.

La veuve du prince Gothescalc, fille du roi de Dannemarc, ayant été trouvée à Meclebourg avec d'autres femmes, fut long-temps battuë toute nuë. Les païens ravagerent par le fer & par le feu toute la province de Hambourg, ruinerent la ville de fond en comble ; & tronquerent les croix en dérision du Sauveur. Ils détruisirent de même Slesvic, ville très-riche & très-peuplée. On disoit que l'auteur de cette persécution étoit Plusson, qui avoit épousé la sœur de Gothescalc, & qui étant retourné chez lui fut aussi tué. Enfin les Sclaves, par une conf-

Digitized by Google

piration générale, retournerent au paganisme, & tuerent tous ceux qui demeurerent Chrétiens. C'est la troisiéme apostasie de cette nation ; car elle fut convertie à la foi, premierement par Charlemagne, ensuite par Otton, la troisiéme fois par Gotheſcalc. A N. 1065.

En Angleterre le bâtiment de l'église d'Oüestminster étant achevé en 1065. le roi Edoüard en remit la dédicace au jour des Innocens, pour la faire plus solemnellement, à l'occasion de la cour pléniere qu'il devoit tenir selon la coûtume aux fêtes de Noël. Il étoit persuadé que sa mort approchoit, suivant la révélation que lui avoient apportée deux pélerins de la part de saint Jean l'évangéliste, auquel il avoit une singuliere dévotion. La nuit même de Noël la fievre le prit ; mais il le dissimula, & ne laissa pas de se mettre à table au festin solemnel avec les évêques & les Seigneurs. Le jour des Innocens étant venu, il fit faire la dédicace avec toute la magnificence possible, mettant en cette église quantité de reliques qui lui venoient du roi Alfrede & de Charlemagne. Il fit aussi lire en cette solemnité une charte, où en conséquence des bulles des papes Leon & Nicolas, il confirme les biens & les privileges de ce monastere, même l'exemption de la jurisdiction épiscopale; & cela du consentement des évêques & des seigneurs, y ajoûtant le droit d'asyle. Cette charte fut souscrite par le roi, la reine son épouse, Stigand archevêque de Cantorberi, Eldred archevêque d'Yorc, & dix autres évêques, par cinq abbez & plusieurs Seigneurs, dont le premier est le duc Harold, successeur d'Edoüard. La datte est de ce jour vingt-huitiéme de Décembre 1066. mais c'est en commençant l'année à Noël, comme on faisoit aussi en Allemagne.

XVIII. Fin de saint Edouard.

Vita c. 9. ap. Boll.

Cad. in Angl. scrip. 10. p. 398.

Charta ex to. IX. Conc. p. 1289. c. 3.

A N. 1066. La maladie du roi augmentant toûjours, il déclara qu'il avoit vécu avec la reine comme s'il eût été ſon frere, & la recommanda au duc Harold dont elle étoit ſœur. Il prit ſoin auſſi de ceux qui l'avoient ſuivi de Normandie ; & ordonna ſa ſépulture dans la nouvellle égliſe d'Oüeſtminſter, défendant de céler ſa mort, afin de ne pas retarder les prieres pour ſon ame. Enfin il mourut le quatriéme de Janvier 1066. indiction quatriéme, après avoir regné vingt-trois ans, ſix mois & vingt-ſept jours. En lui finit la race des rois Anglois, 620. ans après la premiere entrée de la nation en la grande Bretagne, qui fut l'an 446. On rapporte pluſieurs miracles du roi Edoüard pendant ſa vie & après ſa mort ; & il fut canoniſé quatre-vingt-quinze ans après. L'égliſe honore ſa mémoire le cinquiéme de Janvier ſous le nom de ſaint Edoüard le confeſſeur, pour le diſtinguer du martyr.

Sup. liv. XXXIV. *n.* 14. XXXVI. *n.* 1. *Martyr. R.* 5. *Janv.*

XIX. Guillaume de Normandie, roi d'Angleterre. *Geſta Guil.* p. 196.

Auſſi-tôt après ſa mort, le duc Harold ſon beau-frere ſe fit couronner roi d'Angleterre, par Stigand archevêque de Cantorberi, & il regna neuf mois : mais S. Edoüard avoit inſtitué héritier Guillaume duc de Normandie, ſon couſin germain, en reconnoiſſance des bons traitemens qu'il avoit reçus de ſon pere & de lui pendant ſon exil, & Harold lui avoit juré fidélité. Ce prince donc, réſolu de ſoutenir ſon droit, envoya à Rome, pour ſe rendre favorable le pape Alexandre, de qui il reçut un étendart comme une marque de la protection de S. Pierre. Enſuite il paſſa en Angleterre, gagna contre Harold la bataille de Haſtings, le quatorziéme d'Octobre 1066. & le jour de Noël ſuivant il fut couronné à Oüeſtminſter par Aldrede archevêque d'Yorc ; car il ne voulut pas l'être par Stigand de Cantorberi, qui avoit été dépoſé & excommunié par le pape.

Sup. liv. LX. *n.* 54.

Pour rendre graces à Dieu de cette victoire & en éterniser le souvenir, le roi Guillaume fonda un monastere au même lieu où il avoit gagné la bataille contre Harold. Il fut dédié en l'honneur de saint Martin, & nommé saint Martin le Bel, en Latin *de Bello*. Le roi y donna de grands biens & y mit des moines, tirez de Marmoutier près de Tours. Car ce monastere étoit un des mieux réglez & des plus fameux de France, depuis que saint Mayeul de Clugni y avoit rétabli l'observance réguliere. L'abbé de Marmoutier étoit alors Barthelemi, qui gouverna ce monastere pendant vingt ans, depuis 1064, jusques en 1084. & mourut en odeur de sainteté. Il eut beaucoup à souffrir de Geoffroi le Barbu, comte d'Anjou & de Touraine, qui vouloit l'obliger à prendre de lui l'investiture de l'abbaïe. On lui demanda de ses moines pour réformer plusieurs monasteres, tant en France qu'en Angleterre.

A. N. 1066. *Orderic. Lib. 4. init. Monast. Angl. to. 1. p. 310.*

Sup. lib. LVII. n. 35. Act. SS. Ben. sæc. 6. part. 2. p. 384.

Le roi Guillaume étoit fils bâtard de Robert II. duc de Normandie, à qui il succéda; mais ses vertus couvrirent le vice de sa naissance. Sa postérité a toûjours regné depuis en Angleterre, où il porta les mœurs & la langue Françoise. Car les Normands depuis leur établissement en France, c'est-à-dire, pendant cent cinquante ans, étoient devenus tous François. Ce regne, qui dura vingt-un an, fut un renouvellement pour l'Angleterre, dont l'histoire est beaucoup mieux connuë depuis, & dont les rois pendant le siecle suivant furent les plus puissans de la chrétienté. Les lettres y furent cultivées, & la religion y prit un nouveau lustre.

Gesta. p. 194.

Entre les hommes distinguez par leur sçavoir & leur piété, Guillaume n'étant encore que

Sup. lib. LIX. n. 72.

A N. 1066. duc de Normandie, avoit pris en affection le moine Lanfranc, dont j'ai déjà parlé; il l'avoit admis à ſa familiarité intime, & lui communiquoit ſes plus ſecretes penſées. Enfin il le tira de l'abbaïe du Bec, pour le faire abbé du nouveau monaſtere de ſaint Etienne, qu'il venoit de fonder à Caën. La cauſe de cette fondation fut que le duc Guillaume avoit épouſé Mathilde fille du comte de Flandres, quoiqu'elle fût ſa parente. Lanfranc en reprenoit le duc; & le pape mit pour ce ſujet toute la Normandie en interdit. Lanfranc alla à Rome, & fit entendre au pape Nicolas II. l'inconvénient de cette cenſure, parce que le duc ne pourroit ſe réſoudre à quitter la princeſſe qu'il avoit épouſée, tant par l'affection qu'il lui portoit, que par la crainte de s'attirer une guerre de la part du comte de Flandres. Le pape touché de ces raiſons, accorda dipenſe pour la validité de ce mariage, à condition que le duc & la ducheſſe fonderoient chacun un monaſtere.

Vita Lanf. n. 8. ſæc. 6. Bened.

Ce fut donc en exécution de cet ordre du pape, que le duc Guillaume fonda deux monaſteres à Caën, l'un d'hommes pour lui, en l'honneur de ſaint Etienne, l'autre de femmes pour la ducheſſe ſon épouſe, en l'honneur de la ſainte Trinité. L'un & l'autre ſubſiſtent encore.

Celui de ſaint Etienne fut fondé en 1064. & Lanfranc, à la priere du duc & des ſeigneurs, en fut le premier abbé. Il y attira un grand nombre de bons ſujets, & y établit une obſervance très-exacte. Mais le plus célebre de ſes diſciples fut Guillaume, fils de Rabod évêque de Sées, qui fut le ſecond abbé de ſaint Etienne de Caën, & depuis archevêque de Rouen.

XX. Ecrit de Lanfranc contre Berenger.

Pendant que Lanfranc étoit abbé de ſaint Etienne, il écrivit ſon livre de l'euchariſtie contre Berenger, adreſſé à lui-même en forme

de lettre, qui commence ainſi : Si Dieu vous inſpiroit de vouloir bien conférer avec moi en quelque lieu convenable, ce ſeroit un grand bien peut-être pour vous, & certainement pour ceux que vous ſéduiſiez. Car il en arriveroit, ou que vous céderiez à l'autorité de toute l'égliſe, ou que ſi vous demeuriez dans votre opiniâtreté, ils ſe rendroient aux véritez qu'on leur feroit entendre, & que l'égliſe ne ceſſe point d'enſeigner. Mais vous avez pris le parti de ſoûtenir en cachette votre erreur devant les ignorans, & de confeſſer la foi orthodoxe dans les conciles ; non par l'amour de la vérité, mais par la crainte de la mort. C'eſt pourquoi vous me fuïez, & vous fuïez les perſonnes pieuſes qui peuvent juger de vos diſcours & des miens, principalement des paſſages favorables à vos opinions, que vous inventez par une témérité criminelle, & que vous attribuez aux ſaints docteurs, par malice ou par ignorance, en citant tel ou tel ouvrage de ſaint Auguſtin, de ſaint Gregoire, de ſaint Jerôme, ou de quelqu'un de ceux dont l'autorité eſt la plus reſpectée dans l'égliſe. Car toutes les chicanes ſeroient à bout quand on apporteroit les livres, & que l'on montreroit plus clair que le jour, que les paſſages que vous en citez ſont faux ou corrompus.

A N. 1066.

Mabil. præf. 2. ſæc. 6. n. 57.

Enſuite il lui reproche ſa condamnation au concile de Rome ſous Nicolas II. & l'abjuration qu'il y avoit faite, au préjudice de laquelle, continuë-t-il, vous avez depuis compoſé un écrit, auquel j'ai entrepris de répondre en cet ouvrage ; afin que l'on voïe plus clairement ce que vous dites & ce que je réponds, je mettrai tour à tour en tête de chaque article votre nom & le mien, ſans toutefois répondre à tout, mais abrégeant autant qu'il me ſera poſſible.

Sup. liv. LX. n. 31.

Digitized by Google

AN. 1066. c. 2.

Berenger rapportoit une partie de son abjuration faite sous Nicolas II. disant : que c'étoit un écrit du cardinal Humbert contraire à la vérité catholique ; & que ce cardinal, qu'il traite de Bourguignon impertinent, l'avoit voulu obliger à professer son erreur. Lanfranc répond : Tous ceux qui ont connu Humbert par eux-mêmes ou par les autres, sçavent que c'étoit un homme pieux, qui a persévéré dans la foi chrétienne & dans les bonnes œuvres, & très-instruit des sciences ecclésiastiques & séculieres. Le saint pape Leon l'emmena à Rome, non de Bourgogne, mais de Lorraine, & l'ordonna archevêque pour prêcher en Sicile : ensuite l'église Romaine le fit cardinal, & il a vécu de telle maniere dans cette place, qu'il n'y a jamais eu le moindre soupçon contre sa doctrine. Il présidoit à tous les conciles & à tous les conseils du saint siege, comme toute l'église Latine en est témoin. Quand il auroit été Bourguignon, ce seroit une impertinence de lui reprocher sa patrie ; & en soûtenant qu'il a écrit contre la vérité catholique, ce n'est pas lui seul que vous accusez, ce sont les papes, l'église Romaine & plusieurs peres ; & vous tombez dans le cas de ce qu'ils ont dit d'un commun consentement, que l'hérétique est celui qui s'écarte de la doctrine de l'église Romaine & de l'église universelle.

Lanfranc reproche ensuite à Berenger d'avoir exprès retranché le commencement de son abjuration, pour faire croire aux lecteurs, que ce qu'il traitoit d'hérésie étoient les paroles du cardinal Humbert & non pas les siennes. Lanfranc rapporte l'abjuration entiere, telle que Berenger l'avoit luë & souscrite dans le concile de Rome ; puis il ajoûte : Pourquoi donc attribuer cet écrit à l'évêque Humbert, plutôt qu'à

Digitized by Google

vous, qu'au pape Nicolas, qu'à son concile ; enfin, qu'à toutes les églises qui l'ont reçu avec respect, & ont rendu graces à Dieu de votre conversion ? Si ce n'est parce que vous persuadez plus aisément aux ignorans, qu'un seul homme a pû se tromper, que tant de personnes & tant d'églises, & qu'en vous l'attribuant vous vous convaincriez de parjure, puisque vous vous efforcez de le détruire. A N. 1066.

Berenger disoit : Le Bourguignon étoit dans l'opinion, ou plutôt la sottise du vulgaire, de Paschase & de Lanfranc, que la substance du pain & du vin ne reste plus sur l'autel après la consécration. Lanfranc répond : Je veux que vous sçachiez, vous & mes amis & toute l'église, que quand je n'aurois ni autorité, ni raison pour prouver ma créance, j'aimerois mieux être avec le vulgaire un catholique rustique & ignorant, que d'être avec vous un hérétique poli & agréable. Et comme Berenger accusoit Humbert de contradiction, Lanfranc ajoûte : Misérable que vous êtes, pourquoi juriez-vous que vous croïez ce que vous trouviez si contradictoire ? Si vous pensiez avoir la vraie foi, ne valoit-il pas mieux finir votre vie par une mort glorieuse, que de commettre un parjure ? c. 4.

Pour montrer cette prétendue contradiction, Berenger disoit : Quiconque dit que le pain & le vin de l'autel sont seulement des sacremens, ou que le pain & le vin sont seulement le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ, celui-là certainement soûtient que le pain & le vin demeurent. Lanfranc répond : Le concile de Rome n'a rien décidé de semblable, & l'évêque Humbert ne vous a point proposé de le confesser. La premiere opinion que le pain & le vin ne sont que des sacremens, est la vôtre & celle de vos sectateurs : la seconde, que le c. 5.

Digitized by Google

pain & le vin ſont ſeulement le vrai corps & le
A N. vrai ſang de JESUS-CHRIST, n'eſt l'opinion de
1066. perſonne. Car vous niez la vérité de la chair & du ſang ; & l'égliſe en croïant que le pain eſt changé en chair & le vin en ſang, croit auſſi que c'eſt un ſigne de l'Incarnation, de la paſſion de notre-Seigneur, de la concorde & de l'unité des fideles. Lanfranc conclut delà, qu'il n'y avoit aucune contradiction dans l'écrit que l'on fit ſouſcrire à Berenger, puiſque pour y en trouver & s'excuſer de parjure, il y ajoûtoit ce qui n'y étoit pas.

c. 6. Quant à ce que Berenger avançoit, qu'en diſant que le pain & le vin ſont le corps & le ſang de JESUS-CHRIST, on reconnoît que le pain & le vin demeurent ; Lanfranc répond : *Gen.* III. 19. *v. c.* 20. On donne ſouvent aux choſes le nom de ce dont elles ſont faites, comme quand Dieu dit à Adam : Tu es terre & tu retourneras en terre. Ainſi l'écriture nomme pain le corps de notre-Seigneur, ſoit parce qu'il eſt fait de pain & qu'il en retient quelques qualitez, ſoit parce qu'il eſt la nourriture de l'ame & le pain des anges.

c. 7. Il reproche enſuite à Berenger, qu'au défaut de l'autorité, il avoit recours à la dialectique ; & il ajoûte : Dieu m'eſt témoin, que quand il s'agit des ſaintes lettres, je ne voudrois ni propoſer ni réſoudre de ces ſortes de queſtions ; & ſi quelquefois le ſujet de la diſpute eſt tel, qu'il ſoit plus facile à expliquer par les regles de cet art, je le cache autant que je puis ſous des expreſſions équivalentes. Il le refute enſuite par les regles les plus ſolides de la dialectique, & il
c. 8. ajoûte : Quand vous affectez dans une queſtion de cette importance les mots d'affirmation, ſujet, attribut, & les autres termes de l'art, il paroît que vous ne le faites que pour montrer

aux ignorans combien vous êtes habile dans la diſpute, puiſque vous pourriez ſoûtenir de même votre opinion ſans uſer de ces termes.

A N. 1066.

XXI. Réponſes aux paſſages des peres.

Berenger. Par la conſécration, le pain & le vin deviennent le ſacrement de la religion, non pour ceſſer d'être ce qu'ils étoient, mais pour être ce qu'ils étoient, & être changez en autre choſe, comme dit ſaint Ambroiſe au livre des ſacremens. Lanfranc ſe récrie ſur cette citation, & rapporte un autre paſſage de ſaint Ambroiſe, où il dit nettement, que l'euchariſtie n'eſt plus ce que la nature avoit formé, mais ce que la bénédiction a conſacré. Puis revenant au paſſage cité par Berenger, il le rapporte tout entier, & montre que ſaint Ambroiſe compare le miracle de l'euchariſtie avec la création, & dit: Si donc la parole du Seigneur JESUS eſt aſſez puiſſante pour faire que ce qui n'étoit point ait commencé d'être; combien plus peut-elle faire que ce qui étoit ſubſiſte, & ſoit changé en autre choſe? A quoi il ajoûte: Saint Ambroiſe témoigne, que ce qui étoit ſubſiſte, ſelon l'apparence viſible: mais que ſelon l'eſſence intérieure, il eſt changé dans la nature de ce qu'il n'étoit pas auparavant. Et il remarque qu'en d'autres exemplaires on liſoit ainſi la fin de ce paſſage: Que ce qui étoit ſoit changé en autre choſe.

De myſter. c. 9. n. 50. Sup. liv. XVIII. n. 54.

De ſacram. lib. IV. c. 4. n. 15. edit. Benedictin. v. notas.

Berenger. Le ſacrement de l'égliſe eſt compoſé de deux parties, l'une viſible & l'autre inviſible: le ſigne & la choſe. La choſe eſt le corps de J. C. qui ſeroit viſible s'il étoit devant les yeux; mais il eſt élevé au ciel & aſſis à la droite du Pere, & juſques au temps du rétabliſſement de toutes choſes, comme dit ſaint Pierre, on ne pourra l'en faire deſcendre. Lanfranc. C'eſt auſſi ce que nous ſoûtenons, que le ſacrifice de l'égliſe eſt compoſé de deux parties, de l'apparence viſible

Act. III. 21.

Digitized by Google

A N. 1066. des élémens, & de la chair & du ſang de JESUS-CHRIST, qui ſont inviſibles : du ſigne & de la choſe ſignifiée, c'eſt-à-dire, du corps de JESUS-CHIRST, qui eſt mangé ſur la terre, quoiqu'il demeure au ciel. Si vous demandez comment cela ſe peut faire, je réponds que c'eſt un myſtere de foi, & qu'il eſt ſalutaire de le croire, & non pas utile de l'examiner.

V. 13. 15. *c.* 14. *epiſt.* 98. *al.* 23. *n.* 9. *v. Perron. paſſ. c.* 3. Il répond enſuite à quelques paſſages de ſaint Auguſtin, & dit par occaſion, que le ſang eſt verſé du calice dans la bouche des fideles : ce qui ſemble montrer que l'on communioit encore ordinairement ſous les deux eſpeces. Quant au paſſage tiré de l'épître à l'évêque Boniface, où ſaint Auguſtin dit, que le ſacrement du corps de JESUS-CHRIST eſt en quelque maniere le corps JESUS-CHRIST ; Lanfranc répond, que le corps de JESUS-CHRIST inviſible & couvert de la forme du pain, eſt le ſacrement & le ſigne de ce même corps viſible & palpable, tel qu'il fut immolé ſur la croix ; & que la célébration du ſacrement eſt la repréſentation de ce premier ſacrifice. Et pour montrer qu'il n'y a point d'inconvénient, que la chair & le ſang de JESUS-CHRIST pris à un certain égard, ſoient les ſignes d'eux-mêmes pris ſelon un autre égard, il apporte l'exemple de JESUS-CHRIST, qui, lorſqu'il apparut aux diſciples allant à Emmaüs & feignit d'aller plus loin, étoit, ſelon ſaint Auguſtin, la figure de lui-même montant au ciel.

Luc. XXIV. 13. 28. *Aug. cont. mend. c.* 13. *n.* 28.

c. 15. Berenger. Saint Auguſtin dans la même lettre à Boniface dit, que JESUS-CHRIST a été immolé une fois en lui-même, & que néanmoins il eſt immolé tous les jours en ſacrement. Lanfranc. C'eſt-à-dire, que JESUS-CHRIST n'a été immolé qu'une fois, montrant ſon corps à découvert ſur la croix, lorſqu'il s'offrit à ſon

Digitized by Google

Pere étant paſſible & mortel. Mais dans le ſacrement que l'égliſe célébre en mémoire de cette action, ſa chair eſt tous les jours immolée, partagée, mangée, & ſon ſang paſſe du calice dans la bouche des fideles. L'un & l'autre véritable, l'un & l'autre tiré de la Vierge. AN. 1066.

Berenger diſoit que l'égliſe Romaine étoit l'aſſemblée des méchans, & que le ſiege apoſtolique étoit le ſiege de ſatan. Lanfranc répond, que jamais aucun hérétique, ſchiſmatique, ou mauvais Chrétien, n'a encore parlé de la ſorte, & qu'ils ont tous reſpecté le ſiege de ſaint Pierre. c. 16.

Berenger. Qui peut comprendre par la raiſon, ou convenir qu'il ſe puiſſe faire par miracle, que le pain ſoit rompu dans le corps de JESUS-CHRIST, qui depuis ſa réſurrection eſt abſolument incorruptible, & demeure au ciel juſques à la fin du monde? Lanfranc. Le juſte qui vit de la foi, n'examine point & ne cherche point à concevoir par la raiſon, comment le pain devient chair & le vin ſang, changeant l'un & l'autre eſſentiellement de nature. Il aime mieux croire les myſteres céleſtes, pour obtenir un jour la récompenſe de la foi, que de travailler en vain pour comprendre ce qui eſt incompréhenſible. Mais c'eſt le propre des hérétiques de ſe moquer de la foi des ſimples, & vouloir tout comprendre par la raiſon. Au reſte, quand nous croïons que JESUS-CHRIST eſt mangé ſur la terre véritablement & utilement pour ceux qui le reçoivent dignement, nous ne laiſſons pas de croire très-certainement qu'il eſt entier & incorruptible dans le ciel. Il rapporte enſuite l'autorité du concile d'Epheſe & de ſaint Cyrille d'Alexandrie. c. 17. *Sup. liv.* XXV. *n.* 22. *Lib.* XXXVII. *n.* 1.

XXII. Doctrine catholique.

Après avoir réfuté les calomnies de Berenger contre le cardinal Humbert & l'égliſe Romaine, il vient aux preuves de la doctrine catholi-

A N. 1066. que. Nous croïons, dit-il, que les ſubſtances terreſtres, qui ſont ſanctifiées ſur la table du Seigneur par le miniſtere des prêtres, ſont par la
c. 18. puiſſance ſuprême changée d'une maniere ineffable & incompréhenſible en l'eſſence du corps du Seigneur, à la réſerve des eſpeces & de quelques autres qualitez de ces mêmes choſes, de peur qu'on n'eût horreur de prendre de la chair crue & du ſang, & afin que la foi ait plus de mérite. Enſorte toutefois que le même corps du Seigneur demeure au ciel, à la droite du Pere, immortel, ſain & entier, & que l'on puiſſe dire que nous prenons le même corps qui eſt né de la Vierge, & non pas le même. C'eſt le même quant à l'eſſence, la propriété de la vraïe nature & la vertu: ce n'eſt pas le même ſi l'on regarde les apparences du pain & du vin. Telle eſt la foi qu'a tenu dès les premiers temps, & que tient encore à préſent l'égliſe, qui étant repandue par toute la terre, porte le nom de catholique. Il
c. 18. 19. prouve cette doctrine par les paroles de l'inſti-
Ambroſ. de Myſt. c. 9. *de ſacr.* tution de l'euchariſtie, par ſaint Ambroiſe au
IV. *c.* 4. 5. livre des myſteres & au livre des ſacremens, par
Aug. in pſ. ſaint Auguſtin ſur les pſeaumes & ſur ſaint Jean,
33. 45. 65. par ſaint Leon & ſaint Gregoire, & par pluſieurs
98. miracles dont il ſoûtient que la vérité ne peut être revoquée en doute.

c. 20. Lanfranc répond enſuite à quelques objections. Berenger diſoit: Ce que vous prétendez être le vrai corps de JESUS-CHRIST, eſt nommé dans les auteurs eccléſiaſtiques eſpece, reſſemblance, figure, ſigne, myſtere, ſacrement. Or ces mots ſont relatifs, & par conſéquent ne peuvent ſignifier la choſe à laquelle ils ſe rapportent; c'eſt-à-dire, le corps de JESUS-CHRIST. Lanfranc répond: L'euchariſtie s'appelle eſpece ou reſſemblance, par rapport aux choſes qu'elle étoit auparavant, ſçavoir le pain & le vin;

ce qui n'empêche pas que ce ne soit la vraie chair & le vrai sang de JESUS-CHRIST, quant à l'essence, même pour ceux qui le reçoivent indignement, quoiqu'ils n'en reçoivent pas l'efficace salutaire. A N. 1066.

Et ensuite : Vous croïez que le pain & le vin de la sainte table demeurent ce qu'ils étoient quant à la substance ; & qu'on les nomme la chair & le sang de JESUS-CHRIST, parce qu'on les emploïe pour célébrer la mémoire de sa chair crucifiée & de son sang répandu. Si cela est vrai, les sacremens des Juifs ont été plus excellens que ceux des Chrétiens. Car la manne envoïée du ciel & les animaux que l'on immoloit, valoient mieux qu'une bouchée de pain & un peu de vin ; & il est plus divin d'annoncer l'avenir que de raconter le passé. c. 22.

Lanfranc conclut par l'autorité de l'église, en disant à Berenger : Si ce que vous soûtenez touchant le corps de JESUS-CHRIST est véritable, ce que l'église universelle en croit est faux. Car tous ceux qui se disent Chrétiens, se glorifient de recevoir en ce sacrement la vraie chair & le vrai sang de JESUS-CHRIST. Interrogez tous ceux qui ont connoissance de la langue latine & de nos livres. Interrogez les Grecs, les Arméniens, les Chrétiens de quelque nation que ce soit ; ils disent tout d'une voix, que c'est leur créance. Or, si la foi de l'église universelle est fausse, ou il n'y a jamais eu d'église, ou elle a péri : mais aucun catholique ne conviendra de l'un ni de l'autre. Il apporte les passages de l'écriture, qui prouvent l'universalité de l'église ; & ajoûte : Vous dites que l'église a été formée & a fructifié chez toutes les nations ; mais que par l'ignorance de ceux qui ont mal entendu sa doctrine, elle a erré, elle a péri, & est demeurée en vous seuls

Digitized by Google

ſur la terre. A quoi il oppoſe la promeſſe de JESUS-CHRIST & les preuves de ſaint Auguſtin, qui montrent que l'égliſe ne peut périr. Tel eſt l'écrit de Lanfranc contre Berenger.

ANN. 1066.

Matth. XXVIII. 20.

En Allemagne Adalbert, archevêque de Brême, s'étoit attiré la principale autorité, & pour la conſerver retenoit en Saxe le roi Henri, ſans le laiſſer aller dans les autres provinces; de peur qu'il ne fût plus maître abſolu des affaires, ſi ce jeune prince en communiquoit avec les autres ſeigneurs. Sigefroi, archevêque de Mayence & Annon de Cologne, cherchoient avec pluſieurs autres ſeigneurs les moïens de s'affranchir de la tyrannie d'Adalbert. Enfin, ils indiquérent une diete ou aſſemblée générale à Tribur près de Mayence, & réſolurent de déclarer au roi qu'il devoit choiſir, de renoncer au roïaume ou à l'amitié de l'archevêque de Brême. C'étoit vers le commencement de l'année 1066. Le roi s'étant rendu à Tribur, on lui fit cette propoſition. Comme il reculoit & ne ſçavoit quel parti prendre, l'archevêque de Brême lui conſeilla de s'enfuir la nuit ſuivante, & d'emporter ſon tréſor, pour ſe retirer à Goſlar, ou en quelque autre lieu de ſûreté. Mais les ſeigneurs en aïant avis, prirent les armes & firent garde toute la nuit autour du logis du roi. Le matin ils étoient ſi animez contre Adalbert, qu'à peine le roi put les empêcher de porter la main ſur lui. Enfin, il fut chaſſé honteuſement de la cour avec tous ceux de ſon parti; & le roi lui donna une eſcorte pour le conduire chez lui. Ainſi le gouvernement revint aux évêques, pour donner tour à tour leurs conſeils au roi.

Egliſes d'Allemagne.

Lamb. an. 1066.

Herman. Contin. Lamb.

Il célébra à Utrecht la fête de Pâque, qui cette année 1066. étoit le ſixiéme d'Avril. Le ſamedi ſaint l'archevêque Eberard de Treves aïant officié, mourut dans la ſacriſtie encore

revêtu des ornemens. Annon, archevêque de Cologne, fit donner ce siege à son neveu Cuno ou Conrad, prévôt de son église : mais le clergé & le peuple de Treves furent extrêmement irritez de n'avoir point eu de part à ce choix, & s'exhortoient l'un & l'autre à effacer cet affront par quelque exemple mémorable. Le comte Dietric, alors majordome de l'église de Treves, étoit un jeune homme féroce, & par son tempérament & par la chaleur de l'âge. Le jour que le nouvel archevêque devoit entrer dans la ville, il alla au-devant avec des troupes nombreuses ; & comme le prélat sortoit de son logis, il se jetta sur lui, tua le peu de ses gens qui voulurent résister, mit en fuite les autres, pilla les richesses qu'il avoit apportées, qui étoient grandes, & le prit lui-même. Après l'avoir gardé long-temps en prison, il le livra à quatre chevaliers pour le faire mourir. Ils le jetterent par trois fois du haut d'une roche dans un précipice, mais il ne se rompit qu'un bras. Un d'eux lui demanda pardon ; un autre lui voulant couper la tête, lui abattit seulement la machoire ; enfin il mourut entre leurs mains le premier jour de Juin 1066. On le regarda comme un martyr, & on prétendit qu'il se faisoit des miracles à son tombeau. Uton lui succéda dans le siege de Treves par l'élection unanime du clergé & du peuple. Il étoit de la haute Allemagne, fils du comte Eberard & d'Ide, fondateurs du monastere de Schafhouse, dont la ville de ce nom a tiré son origine. Eberard & Ide embrasserent l'un & l'autre la vie monastique, & moururent en réputation de sainteté.

A N. 1066. *Hist. Trev. to.* XII. *Spicil. p.* 223

Mabil. sæc. 6. Act. par. 2. p. 337.

La même année Reinher évêque de Messein étant mort, Craft, prévôt de Goslar, lui succéda. Aïant reçu cette dignité, il revint à Goslar, & après dîné s'enferma dans sa chambre,

Lambi

comme voulant reposer. Là étoit son trésor qu'il aimoit passionnément & qu'il y avoit enterré, sans que personne en sçût rien. Ses valets de chambre ayant attendu jusqu'au soir, & s'étonnant qu'il dormît si long-temps contre sa coûtume, frapperent à sa porte; & enfin, voïant qu'il ne répondoit point, l'enfoncerent. Ils le trouverent mort, la tête cassée & le visage noir, couché sur son trésor. AN. 1066.

XXIV. S. Thibaut de Provins. *Vit. sæc. 6. Bened. par. 2. p. 158.*

Cette même année mourut près de Vicence en Lombardie saint Thibaut, fameux solitaire. Il étoit François, né à Provins au dioceſe de Sens, de parens très-nobles & très-riches, de la famille des comtes de Champagne, entre lesquels Thibaut III. qui regnoit alors, le tint sur les fonts. Le jeune homme eut toûjours grande inclination pour la vie hermitique, & alla trouver secretement un hermite nommé Bouchard, qui demeuroit dans une isle de la Seine. Par son conseil il partit avec un de ses chevaliers nommé Gautier, & chacun un écuïer. Ils allerent à Reims, où ils se déroberent de leurs gens, passerent à pied au-delà; & aïant changé leurs habits avec deux pauvres pélerins, ils entrerent en Allemagne. Ils y vêcurent long-temps dans une extrême pauvreté, subsistant du travail de leurs mains, sans dédaigner les travaux les plus vils, comme de faucher les foins, porter des pierres, curer des étables, & sur-tout de faire du charbon. Un jour entre autres s'étant louez tous deux pour arracher les herbes dans des vignes, Thibaut, que sa délicatesse empêchoit d'avancer autant que les autres, fut cruellement maltraité par l'inspecteur de l'ouvrage, & Gautier ne put lui faire entendre raison, parce qu'ils ne sçavoient pas la langue l'un de l'autre.

Aïant amassé quelque peu d'argent par leur

travail, ils allerent nuds pieds en pélerinage à ſaint Jacques en Galice, & revinrent en Allemagne. Cependant Thibaut pria ſon compagnon de chercher quelque pauvre clerc qui lui apprît à lire, parce que c'étoit un moïen de mieux ſçavoir & mieux pratiquer les commandemens de Dieu. Gautier trouva un maître qui lui enſeigna les ſept pſeaumes de la pénitence; mais Thibaut n'avoit point de pſeautier ni de quoi en acheter. Gautier perſuada au maître d'aller à Provins trouver Arnoul, pere de Thibaut, & lui demander un pſeautier pour ſon fils. Le maître partit chargé d'un pain, que Thibaut envoïoit à ſes parens, n'aïant point d'autre préſent à leur faire, encore le lui avoit-on donné par charité. Arnoul & Guille ſa femme apprenant la ſainte vie de leur fils, en rendirent graces à Dieu, & reçurent le pain comme un grand préſent, & en firent manger à pluſieurs malades de diverſes fiévres, qui furent tous guéris. AN. 1066.

Arnoul qui deſiroit ardemment de voir ce cher fils, ſuivit le maître qui le mena à Treves, & le fit attendre hors de la ville, ſous un arbre, où Thibaut avoit accoûtumé de venir lire. Il l'y mena lui-même, ſous prétexte de voir le profit qu'il avoit fait dans la lecture en ſon abſence: mais quand il vit ſon pere, il dit: Vous m'avez trahi, & retourna promptement. Arnoul le ſuivit fondant en larmes, & diſant: Pourquoi me fuïez-vous, mon cher fils? Je ne veux pas vous détourner de votre bon deſſein; je ne veux que vous voir & vous parler une fois, & porter de vos nouvelles à votre mere affligée. Thibaut répondit: Seigneur, (car depuis qu'il l'eut quitté il ne le nomma plus ſon pere) ne troublez point mon repos: allez en paix & me permettez d'avoir la paix en

Digitized by Google

JESUS-CHRIST. Son pere lui dit : Mon fils ; vous manquez de tout ; nous avons de grands biens, recevez au moins quelque chose pour vous souvenir de nous. Il répondit : Je ne puis rien prendre après avoir tout quitté pour Dieu, & se retira. Gautier dit au pere que son fils n'avoit besoin que d'un pseautier, & il le donna avec joie.

A N. 1066.

Pour éviter à l'avenir de pareilles visites, Thibaut s'en alla à Rome, dans le dessein de faire encore un plus long voïage. En effet, au retour de Rome, il prit le chemin de Venise, voulant aller à Jerusalem. Mais Gautier ne pouvant plus, à cause de son âge, supporter tant de fatigues, ils s'arrêterent près de Vicence, en un lieu nommé Salanique, par la permission des propriétaires, & y aïant bâti une petite cabane, ils y finirent leurs jours. Ils avoient voïagé trois ans depuis leur retraite, & Gautier en vécut encore deux dans cette solitude : mais Thibaut le survécut de sept ans. Il ne se nourrit pendant longtemps que de pain d'orge & d'eau, & en vint enfin à ne vivre que de fruits, d'herbes & de racines, sans boire. Il portoit toûjours un cilice : il se donnoit souvent la discipline avec un foüet de plusieurs lanieres de cuir, & ne dormoit qu'assis. L'évêque de Vicence touché de son mérite l'ordonna prêtre, après l'avoir fait passer par tous les degrez ecclésiastiques, & la derniere année de sa vie il reçut l'habit monastique.

c. 28. Arnoul apprenant la réputation de sainteté où étoit son fils, résolut d'aller à Rome en pélerinage pour le voir en passant, comme il fit ; & à son retour il raconta à Guille sa femme ce qu'il avoit vû. Elle voulut aussi voir son fils : Arnoul retourna avec elle accompagné de beaucoup de noblesse : mais Guille étant arrivée près de son cher

cher fils, ne voulut point le quitter, & se consacra avec lui au service de Dieu dans la solitude. Enfin, douze ans après que Thibaud eut quitté son pays, & neuf ans depuis qu'il se fut retiré à Salanique, il mourut saintement le premier jour de Juillet 1066. & fut enterré à Vicence. Il avoit fait plusieurs miracles pendant sa vie, il s'en fit encore plusieurs à son tombeau; & l'église honore sa mémoire le jour de sa mort. AN. 1066.

XXV. S. Arialde Martyr. *Vita ap. Baron. an.* 1066. *v. Boll.* 27. *Jun. to.* 23. *p.* 279. *Id. an.* 1061.

La même année, & cinq jours auparavant, fut martyrisé saint Arialde, diacre de l'église de Milan. Il étoit d'une noblesse distinguée, frere d'un marquis, dignité rare en ces temps-là, & né entre Milan & Come. Dès l'année 1056. il vint à Milan, & y combattit dix ans contre les simoniaques & les clercs incontinens, particulierement contre l'archevêque Gui. Au commencement du pontificat d'Alexandre II. il alla à Rome, & Herlembaud, son ami, l'y suivit. C'étoit un Seigneur d'une grande piété, & zelé comme lui contre la simonie & l'incontinence des clercs. Il étoit depuis peu revenu de Jerusalem, & vouloit embrasser la vie monastique; mais Arialde lui promit une plus grande recompense de la part de Dieu, s'il différoit d'entrer dans un monastere, pour s'opposer avec lui aux ennemis de JESUS-CHRIST. Herlembaud voulant éprouver le conseil d'Arialde, prit des chemins détournez pour aller à Rome, & consulta tous les serviteurs de Dieu, hermites ou moines qu'il trouva sur sa route. Tous lui donnerent le même conseil; & quand il fut arrivé à Rome, le pape Alexandre & les cardinaux lui commanderent absolument de retourner à Milan, & de résister avec Arialde aux ennemis de JESUS-CHRIST jusques à l'effusion de son sang. Ils lui donnerent même de la part de saint

A N. 1066. Pierre un étendart, qu'il devoit prendre en main pour réprimer la fureur des hérétiques, quand il seroit besoin ; ce qu'il fit constamment pendant dix-huit ans. Le même Herlembaud avoit une dévotion singuliere à laver les pieds des pauvres ; & pour s'humilier davantage, après les avoir lavez, il se prosternoit & les mettoit sur sa tête. Arialde disoit de lui en soupirant : Hélas ! hors Herlembaud & le clerc Nazaire, je ne trouve presque personne qui par une fausse discrétion ne me conseille de me taire, & de laisser les simoniaques & les impudiques exercer en liberté les œuvres du démon.

Il y avoit donc dix ans qu'Arialde combattoit contre eux, lorsque Gui, archevêque de Milan, le fit prendre en trahison, & mener en des déserts inaccessibles, au-delà du lac Major. C'est le même archevêque qui avoit témoigné se convertir quand Pierre Damien fut envoyé légat à Milan en 1059. mais oubliant le serment qu'il fit alors, il étoit retombé dans les mêmes crimes, & ne pouvoit souffrir les reproches qu'Arialde lui en faisoit. Ce saint homme ayant donc été arrêté, la niéce de l'Archevêque craignit que ceux mêmes qui l'avoient pris ne le cachassent & ne lui sauvassent la vie ; c'est pourquoi elle envoya deux clercs pour le tuer. Si-tôt qu'ils furent débarquez de dessus le lac, ils demanderent où étoit Arialde. Ceux qui l'avoient amené répondirent qu'il étoit mort. Les clercs répliquerent : la niéce de l'archevêque nous a commandé de le voir vif ou mort ; & regardant plus loin, ils le virent lié & assis sur une pierre.

Sup. liv. LX. n. 34.

Ils se jetterent sur lui l'épée à la main & le prirent chacun par une oreille, en disant : Dis, pendart, notre maître est-il véritablement archevêque ? Arialde répondit : Il ne l'est ni ne

l'a jamais été, puisqu'il n'en a jamais fait les œuvres. Alors ils lui couperent les deux oreilles. Il leva les yeux au ciel, & dit : Je vous rends graces, JESUS, de m'avoir fait aujourd'hui l'honneur de me mettre au nombre de vos martyrs. Ils lui demanderent encore si Gui étoit véritablement archevêque ; & il répondit encore que non ; c'est pourquoi ils lui couperent le nez avec la levre d'en haut, puis ils lui arracherent les deux yeux. Ensuite ils lui couperent la main droite, en disant : C'est cette main qui écrivoit les lettres qu'on envoyoit à Rome. Ils le mutilerent encore d'une maniere plus honteuse, par une cruelle dérision de la chasteté. Enfin, ils lui arracherent la langue par dessous le menton, en disant : Faisons taire cette langue qui a troublé le clergé. Il mourut ainsi entre leurs mains le vingt-septiéme de Juin 1066. Son corps ayant été plusieurs fois découvert, fut jetté au fond du lac, & au bout de dix mois fut trouvé au bord sans corruption. Herlembaud le tira à main armée, & le transféra à Milan, & la sainteté d'Arialde fut attestée par plusieurs miracles. *An.* 1066.

Pour faire cesser ces troubles à Milan, le pape Alexandre y envoya l'année suivante deux légats : Mainard cardinal, évêque de sainte Rufine, successeur d'Humbert ; & Jean, prêtre cardinal, qui y étant arrivez, y publierent des constitutions dont voici la substance. Nous défendons, suivant les anciennes regles, que dans tout ce dioceſe aucun abbé reçoive un moine pour un prix dont il soit convenu, & qu'un chanoine soit reçu autrement que *gratis* ; que dans aucune ordination des personnes ecclésiastiques, dans les consécrations des églises, ou la distribution du saint crême, il intervienne aucune récompense convenue.

XXVI. Légation à Milan. *ap. Baron. an.* 1067. *to.* IX. *conc. p.* 1119.

AN. 1067.

Le prêtre, le diacre ou le ſoudiacre, qui retient publiquement une femme pour être ſa concubine, tant qu'il demeurera en faute, ne fera aucune fonction, & n'aura aucun bénéfice eccléſiaſtique. Mais celui qui, ſans la tenir chez lui, ſera tombé par fragilité humaine, en étant convaincu, ſera ſeulement ſuſpendu de ſes fonctions juſqu'à ce qu'il ait fait pénitence. Nous défendons de plus qu'aucun de ces clercs ne ſoit condamné ſur un ſoupçon, ni privé de ſes fonctions ou de ſon bénéfice, s'il n'eſt convaincu par ſa confeſſion ou par des témoins ſuffiſans. Et de peur qu'on ne prenne occaſion de les calomnier à cauſe des femmes qu'ils ont quittées, nous leur défendons de demeurer en même maiſon, de boire ou manger avec elles, & de leur parler, qu'en préſence de deux ou trois témoins irréprochables. S'ils l'obſervent, on n'aura rien à leur imputer pour ce ſujet. Qu'on les oblige, s'il ſe peut, à demeurer près des égliſes. Or, nous réglons la maniere de les punir canoniquement, pour conſerver la dignité des miniſtres de l'autel, & empêcher qu'à l'avenir aucun clerc ſoit ſoumis au jugement des laïques; ce que nous défendons abſolument.

Si un laïque a de ces clercs en ſa ſeigneurie, ſitôt qu'il ſçaura certainement que quelqu'un d'eux retient une femme, ou a peché avec elle, il en avertira l'archevêque & les chanoines de cette égliſe qui en ſeront chargez. S'ils lui interdiſent ſes fonctions, le laïque fera exécuter leur jugement: ſi l'archevêque ou ſes chanoines négligent l'avis, le laïque empêchera que dans ſa ſeigneurie le clerc coupable faſſe aucune fonction, ou tienne aucun bénéfice. Mais le laïque ne diſpoſera pas du bénéfice: il ſera réſervé à la diſpoſition de l'égliſe. Nous défen-

donſ auſſi à tout laïque de faire aucune violence à un clerc, quoique coupable ; ſoit dans ſes héritages, s'il en a, ſoit dans ſon bénéfice ſéculier, c'eſt-à-dire ſon fief ou ſes autres biens, hors le bénéfice eccléſiaſtique, comme il a été dit. Défenſe auſſi à tout laïque de rien exiger d'un clerc, pour le faire promouvoir à quelque ordre que ce ſoit. L'archevêque ira une fois ou deux, s'il le peut, par toutes les parroiſſes, pour confirmer & faire ſa viſite ſelon les canons, ſans qu'aucun laïque ou clerc lui réſiſte ; au contraire, ils lui obéiront & le ſerviront en ce qui regarde la religion. Il aura auſſi une entiere puiſſance de juger & punir ſelon les canons tout ſon clergé, tant dans la ville que dehors. A N. 1067.

Quant aux clers & aux laïques, qui ont juré contre les ſimoniaques & les clercs incontinens, de s'employer de bonne foi à reprimer ces déſordres, & ſous ce prétexte ont brûlé, pillé, répandu du ſang & commis pluſieurs violences, nous leur défendons abſolument d'en uſer de même à l'avenir. Mais qu'ils ſe contentent de bien vivre, & de dénoncer les coupables à l'archevêque, aux chanoines de cette égliſe & aux évêques ſuffragans. Qu'il n'y ait aucune pourſuite pour les dommages ou les injures reçues à cette occaſion, & qu'on n'en garde aucun reſſentiment ; mais que la paix de JESUS-CHRIST regne dans vos cœurs. Et parce que quelques-uns ſont plus touchez des peines temporelles que des éternelles, nous condamnons ceux qui n'obſerveront pas ces conſtitutions, ſçavoir l'archevêque à cent livres de deniers, & juſques au payement il demeurera interdit ; les capitaines à vingt livres, les vaſſaux à dix ; c'étoient de moindres gentilshommes ; les négocians à cinq ; les autres à proportion : le tout au profit de

A N. 1067. l'égliſe métropolitaine. Ce décret eſt datté du premier jour d'Août, l'an 1067. ſixiéme du pape Alexandre II. indiction cinquiéme. On y voit juſques où étoit allé le zele indiſcret contre les ſimoniaques & les clercs ſcandaleux.

Diſt. 81. *c.* 16. On trouve un decret du même pape adreſſé aux évêques & au roi de Dalmatie, portant que ſi un évêque, un prêtre ou un diacre prend une femme ou garde celle qu'il avoit déjà, il ſera interdit, juſqu'à ce qu'il ait ſatisfait; n'aſſiſtera point au chœur, & n'aura aucune part aux biens de l'égliſe. Ce decret fait voir que la Dalmatie ſuivoit l'uſage de l'égliſe latine, & non de la Grecque.

XXVIII. Suite du ſchiſme de Florence. A Florence, l'évêque Pierre n'ayant point été condamné au concile de Rome, perſécutoit violemment ceux de ſon clergé, qui continuoient avec les moines à ſe ſéparer de lui comme ſimoniaque: enſorte que l'archiprêtre & pluſieurs autres furent obligez à ſortir de la ville & ſe réfugier au monaſtere de Septime. Il étoit de la congrégation de Vallombreuſe, ainſi nommé, parce qu'il étoit à ſept milles de la ville. L'abbé Jean Gualbert les reçut avec charité, & leur donna tout le ſecours qui lui fut poſſible: mais le parti de l'évêque étoit protégé par Godefroi, duc de Toſcane, qui menaçoit de mort les moines & les clers qui lui étoient oppoſez, ce qui leur attira une grande perſécution.

Vita S. Joan. G. c. 63.

Le pape vint alors à Florence, & vit le bois préparé pour le feu où les moines vouloient entrer, afin de prouver que l'évêque étoit ſimoniaque. Mais le pape ne voulut pas alors recevoir cet examen, & ſe retira, laiſſant le clergé & le peuple dans la même diviſion. Il arriva *c.* 64. enſuite, que tout le clergé & le peuple de Florence étant aſſemblé, commença à ſe plaindre à l'évêque Pierre, de ce qu'il en avoit chaſſé

Digitized by Google

plusieurs, entr'autres l'archiprêtre leur chef, dont ils avoient ainsi perdu le conseil & le secours; & de ce qu'une bonne partie des citoïens les voïant aller vers l'évêque, leur disoit; Allez, hérétiques, allez trouver votre hérétique. C'est vous qui ferez abîmer cette ville; c'est vous qui en avez chassé JESUS-CHRIST & saint Pierre, & y avez fait entrer Simon le magicien pour l'adorer. Les clers conclurent, en priant l'évêque de les délivrer de ce reproche, & ajoûterent: Si vous vous sentez innocent, & si vous l'ordonnez, nous voilà prêts à subir pour vous le jugement de Dieu; ou si vous voulez recevoir l'épreuve que les moines ont voulu faire ici & à Rome, nous allons les en prier instamment. AN. 1067.

L'évêque refusa l'un & l'autre: au contraire, il obtint un ordre de mener prisonnier au gouverneur quiconque ne le reconnoîtroit pas pour évêque, & ne lui obéiroit pas: que si quelqu'un s'enfuïoit de la ville, ses biens seroient confisquez; & que les clercs qui s'étoient réfugiez à l'église de saint Pierre, se reconcilieroient avec l'évêque, ou seroient chassez de la ville, sans espérance d'être écoutez. En exécution de cet ordre, le soir du samedi après les cendres, vraisemblablement la même année 1067. comme ces clercs répétoient les leçons & les répons du dimanche suivant, on les tira hors de la franchise de l'église de saint Pierre. Alors il se fit un grand concours de peuple, & principalement de femmes, qui jettoient les voiles de leurs têtes, & marchoient les cheveux épars, se frappant la poitrine & jettant des cris pitoïables. Elles se prosternoient dans les rues pleines de boue, & disoient: hélas! hélas! JESUS, on vous chasse d'ici; on ne vous permet pas de demeurer avec nous. Vous le

Digitized by Google

voudriez bien, mais Simon le magicien ne vous le permet pas. O ſaint Pierre! comment ne défendez-vous pas ceux qui ſe réfugient chez vous? Etes-vous vaincu par Simon? Nous croyions qu'il étoit enchaîné en enfer, & nous le voyons lâché à votre honte. Les hommes ſe diſoient l'un à l'autre : Vous voyez clairement que JESUS-CHRIST ſe retire d'ici, parce que, ſuivant ſa doctrine, on ne réſiſte point à celui qui le chaſſe. Et nous auſſi, mes freres, brûlons cette ville, afin que le parti hérétique n'en jouiſſe pas; & nous en allons avec nos femmes & nos enfans par-tout où J. C. ira. Suivons-le ſi nous ſommes Chrétiens.

A N. 1067.

Ces diſcours toucherent les clers qui tenoient le parti de l'évêque Pierre : ils fermerent les égliſes & n'oſerent plus ſonner les cloches, ni chanter publiquement l'office ou la meſſe. Ils s'aſſemblerent, & par délibération de conſeil, ils envoyerent quelques-uns d'entre eux aux moines de ſaint Sauveur de Septime, les priant de leur faire connoître la vérité, & promettant de la ſuivre. Ils prirent jour au mercredi ſuivant, qui étoit celui de la premiere ſemaine de carême. Le lundi & le mardi ils firent des prieres particulieres pour ce ſujet. Le mercredi matin un de ces clercs alla trouver Pierre de Pavie, c'eſt ainſi qu'ils nommoient l'évêque, & lui dit : Au nom de Dieu, ſi ce que les moines diſent de vous eſt vrai, avouez-le franchement, ſans tenter Dieu & fatiguer inutilement le clergé & le peuple. Si vous vous ſentez innocent, venez avec nous. L'évêque Pierre dit : Je n'irai point; & vous n'irez point non plus, ſi vous m'aimez. Le clerc répondit : Aſſurément j'irai voir le jugement de Dieu, puiſque tout le monde y va, & je m'y conformerai, enſorte qu'aujourd'hui, ou je vous ho-

horerai plus que jamais, ou je vous mépriserai entiérement. A N. 1067.

Sans attendre ce député, tout le clergé & le peuple courut au monastere de saint Sauveur. Les femmes ne furent point effraïées par la longueur & l'incommodité du chemin rempli d'eaux bourbeuses. Les enfans ne furent point retenus par le jeûne; car ils l'observoient alors. Il se trouva environ trois mille personnes à la porte du monastere. Les moines leur demanderent pourquoi ils étoient venus. Ils répondirent: Pour être éclairez & connoître la vérité. Comment voulez-vous être éclairez, dirent les moines? Les clercs répondirent: Que l'on prouve par un grand feu ce que vous dites de Pierre de Pavie. Les moines reprirent: Quel fruit en retirerez-vous, & quel honneur en rendrez-vous à Dieu? Tous répondirent: Nous détesterons avec vous la simonie, & rendrons à Dieu des graces immortelles.

XXVIII. Epreuve du feu.

Aussi-tôt le peuple dressa deux buchers l'un à côté de l'autre, chacun long de dix pieds, large de cinq, haut de quatre & demi: entre les deux étoit un chemin large d'une brasse, semé de bois sec. Cependant on chantoit des pseaumes & des litanies. On choisit un moine nommé Pierre pour entrer dans le feu; & par ordre de l'abbé, il alla à l'autel pour célébrer la messe, qui fut chantée avec grande dévotion & avec quantité de larmes, tant de la part des moines que des clercs. Quand on vint à *l'Agnus Dei*; quatre moines s'avancerent pour allumer les buchers: l'un portoit un crucifix, l'autre l'eau bénite, le troisiéme douze cierges bénis & allumez, le quatrieme l'encensoir plein d'encens. Quand on les vit, il s'éleva un grand cri, on chanta *Kyrie eleison*

d'un ton lamentable. On pria JESUS-CHRIST
AN. de venir défendre ſa cauſe : on demanda les
1067. prieres de la ſainte Vierge, de ſaint Pierre, de ſaint Grégoire.

Alors le moine Pierre ayant communié & achevé la meſſe, ôta ſa chaſuble, gardant les autres ornemens, & portant une croix, il chantoit les litanies avec les abbez & les moines, & s'approcha ainſi des buchers déjà embraſez. Le peuple redoubla ſes prieres avec une ardeur incroïable. Enfin on fit faire ſilence, pour entendre les conditions auſquelles ſe faiſoit l'épreuve. On choiſit un abbé qui avoit la voix forte, pour lire diſtinctement au peuple une oraiſon, contenant ce que l'on demandoit à Dieu Tous l'approuverent, & un autre abbé ayant fait faire ſilence, éleva ſa voix, & dit : Mes freres & mes ſœurs, Dieu nous eſt témoin que nous faiſons ceci pour le ſalut de vos ames, afin que déſormais vous évitiez la ſimonie, dont preſque tout le monde eſt infecté. Car vous devez ſçavoir qu'elle eſt ſi abominable, que les autres crimes ne ſont preſque rien en comparaiſon.

Les deux buchers étoient déjà réduits en charbon pour la plus grande partie, & le chemin d'entre deux en étoit couvert, enſorte qu'en y marchant on en auroit eu juſques aux talons, comme on vit depuis par expérience. Alors le moine Pierre, par ordre de l'abbé, prononça à haute voix cette oraiſon, qui tira les larmes de tous les aſſiſtans : Seigneur JESUS-CHRIST, je vous ſupplie que ſi Pierre de Pavie a uſurpé par ſimonie le ſiege de Florence, vous me ſecouriez en ce terrible jugement, & me préſerviez de toute atteinte du feu, comme vous avez autrefois conſervé les trois enfans dans la fournaiſe. Après que tous les aſſiſtans eurent dit *amen*, il donna le baiſer de paix à

ſes freres ; & on demanda au peuple : Combien voulez-vous qu'il demeure dans le feu ? Le peuple répondit : C'eſt aſſez qu'il paſſe gravement au milieu. A N. 1067.

Le moine Pierre faiſant le ſigne de la croix, & portant une croix ſur laquelle il arrêtoit ſa vuë, ſans regarder le feu, y entra gravement nuds pieds, avec un viſage gaï. On le perdit de vuë tant qu'il fut entre les deux buchers ; mais on le vit bientôt paroître de l'autre côté ſain & ſauve, ſans que le feu eût fait la moindre impreſſion ſur lui. Le vent de la flamme agitoit ſes cheveux, ſoulevoit ſon aube, & faiſoit floter ſon étole & ſon manipule ; mais rien ne brûla, pas même le poil de ſes pieds. Il raconta depuis, que comme il étoit prêt à ſortir du feu, il s'apperçut que ſon manipule lui étoit tombé de la main, & retourna le reprendre au milieu des flammes. Quand il fut ſorti du feu, il voulut y rentrer ; mais le peuple l'arrêta, lui baiſant les pieds, & chacun s'eſtimoit heureux de baiſer la moindre partie de ſes habits. Le peuple s'empreſſoit tellement autour de lui, que les clercs eurent bien de la peine à l'en tirer. Tous chantoient à Dieu des louanges, répandant des larmes de joie : on exaltoit ſaint Pierre, & on déteſtoit Simon le magicien. *Deſid. Caſſin. Dialog. Lib.* 3.

Ce récit eſt tiré de la lettre que le clergé & le peuple de Florence en écrivit auſſi-tôt au pape Alexandre, le ſuppliant de les délivrer des ſimoniaques. Le pape y eut égard & dépoſa de l'épiſcopat Pierre de Pavie, qui ſe ſoumit à ce jugement, & ſe convertit ſi bien, qu'il ſe réconcilia avec les moines, & ſe rendit moine dans le même monaſtère de Septime. Il eut pour ſucceſſeur un autre Pierre, que l'on nomme le catholique, pour le diſtinguer du ſimoniaque. *Ital. ſac. to.* 3. *p.* 95.

A N. 1068.

Quant au moine Pierre, qui s'expoſa au feu avec tant de foi, il étoit Florantin, de la famille des Aldobrandins : s'étant rendu moine à Vallombreuſe, il y garda les vaches & les ânes par ordre de Jean Gualbert, puis il fut prévôt de Paſſignan, monaſtere de la même congrégation. Après le miracle du feu, le comte Bulgare pria Jean Gualbert de le faire abbé de Ficicle, & l'obtint. Il fut enſuite cardinal & évêque d'Albane ; & le nom de Pierre Ignée, en Latin *Igneus*, lui demeura, comme qui diroit Pierre du feu.

XXIX. Hugues le Blanc légat en Eſpagne. *Sandova. Pampel. fol. 4. v. Coſſart. to. IX. conc. p. 1197. 1181.*

Hugues le Blanc, prêtre cardinal, légat du pape Alexandre, aſſiſta à un concile que Sanche Ramirés roi d'Arragon fit tenir au monaſtere de Leire le dix-huitiéme d'Avril, la ſixiéme année de ſon regne, qui étoit l'an 1068. On traita dans ce concile de la confirmation des privileges de ce monaſtere pour laquelle Sanche, évêque de Pampelune & abbé de Leire, fut envoïé à Rome. On croit qu'il fut auſſi traité de l'introduction du rit Romain au lieu de Gothique ou Moſarabique ; ce qui ne put encore être exécuté. Le même légat Hugues tint un concile à Girone avec les évêques, les abbés & les ſeigneurs de Catalogne, où il confirma par l'autorité du pape la trêve de Dieu, ſous peine d'excommunication contre les infracteurs.

Marca. Hiſp. lib. IV. p. 457. Append. n. 269. p. 1141.

En Navarre regnoit un autre Sanche, fils de Garcia, & en Caſtille Sanche Fernandés : ces trois rois Sanches étoient couſins germains, enfans de trois fils de Sanche le grand, qui avoit réuni en ſa perſonne tous les roïaumes d'Eſpagne. Ferdinand, roi de Caſtille, ſurnommé auſſi le grand, à cauſe de ſes conquêtes ſur les Mores, mourut en 1065. après avoir regné vingt-neuf ans. On trouve une lettre du pape Alexandre II. adreſſée à tous les évêques de Gaule, qui porte : Nous avons appris avec

Pelag. Ouet. p. 74.

Epiſt. 34.

Digitized by Google

plaisir, que vous avez protegé les Juifs qui demeurent parmi vous, pour empêcher qu'ils ne fussent tuez par ceux qui alloient contre les Sarrasins en Espagne. C'est ainsi que saint Gregoire a déclaré, que c'étoit une impiété de les vouloir exterminer, puisque Dieu les a conservez par sa miséricorde, pour vivre dispersez par toute la terre, après avoir perdu leur patrie & leur liberté, en punition du crime de leurs peres. Leur condition est bien différente de celle des Sarrasins, contre lesquels la guerre est juste, puisqu'ils persécutent les Chrétiens, & les chassent de leurs villes & de leurs demeurent; au lieu que les Juifs se soûmettent par-tout à la servitude.

A N. 1068.

v. Sup. lib. XXXV. n. 21.

D'Espagne le cardinal Hugues le Blanc vint en Anquitaine, où il tint deux conciles la même année 1068. l'un à Auch, l'autre à Toulouse. A celui d'Auch assista l'archevêque Austind, avec tous les évêques ses suffragans, les abbez & les seigneurs de toute la Gascogne. Entre les réglemens qui y furent faits, on ordonna que toutes les églises du païs païeroient à la cathédrale le quart de leurs dîmes: mais Raimond, abbé de saint Orens s'y opposa, soutenant que les églises dépendantes de ce monastere en avoient toûjours été exemptes. Le légat, du consentement de tout le concile, confirma l'exemption en l'honneur de ce saint, un des plus illustres évêques d'Auch & patron de la ville, qui vivoit vers l'an 450. & que l'église honore le premier jour de Mai. On accorda la même exemption à plusieurs autres églises.

XXX. Concile d'Auch & de Toulouse.

to. IX. conc. p. 1195.

Bell. t. XII. p. 60.

Martyr. R. 1 Mai.

Au concile de Toulouse, que le cardinal Hugues tint la même année par ordre du pape, on traita de toutes les affaires des églises; & par les jugemens qui furent rendus sur diverses

Digitized by Google

accuſations, on y extirpa la ſimonie. On y rétablit entre autres choſes l'égliſe de Leitoure, changée mal-à-propos en monaſtere : on la rendit à Raimond ſon évêque, & on y remit des clercs à la place des moines. A ce concile aſſiſterent onze évêques ; ſçavoir, Guillaume, archevêque d'Auch, ſucceſſeur d'Auſtind, qui eſt compté entre les ſaints, & honoré le vingt-cinquiéme de Septembre, ſous le nom de ſaint Oſtent. Aymon, archevêque de Bourges, étoit auſſi à ce concile, avec Durand, évêque de Toulouſe, Gérauld de Cahors, Godemar de Saintes, Gregoire de Leſcar, Pierre d'Aire, Guillaume de Comminges, Raimond de Leitoure, Bernard de Conſérans & Bernard d'Acs. Il y avoit auſſi pluſieurs abbez, entre autres Hugues de Clugni, Ademar de ſaint Martial de Limoges, ceux de Condom, de ſaint Papoul & de ſaint Pons.

AN. 1068.

Le roi d'Allemagne Henri, à l'âge de dix-huit ans, étoit déja un des plus méchans de tous les hommes. Il avoit deux ou trois concubines à la fois ; & de plus, quand il entendoit parler de la beauté de quelque fille ou de quelque jeune femme, ſi on ne pouvoit la ſéduire, il ſe la faiſoit amener par violence. Quelquefois il alloit lui-même les chercher la nuit, & il expoſa ſa vie en de telles occaſions. Dès l'année 1066. il avoit épouſé Berthe, fille d'Otton, marquis d'Italie, étant à peine âgée de quinze ans. Mais comme il l'avoit épouſée par le conſeil des ſeigneurs, & non par ſon choix, il ne l'aima jamais, & chercha toûjours à s'en ſéparer. Pour en avoir un prétexte, il la fit tenter par un de ſes confidens ; & la reine feignant d'y conſentir, prit le roi lui-même, & le maltraita ; de ſorte qu'il en fut un mois au lit. Après avoir abuſé des femmes nobles, il les faiſoit épouſer à ſes valets.

XXXI. Mœurs du roi Henri. *Hiſt. belli. Saxon. p.* 102. & *Chr. Magdeb. M. S. an.* 1068.

Digitized by Google

Ces crimes l'engagerent à plusieurs homicides, pour se défaire des maris dont les femmes lui plaisoient. Il devint cruel, même à ses plus confidens ; les complices de ses crimes lui devenoient suspects, & il suffisoit, pour les perdre, qu'ils témoignassent d'une parole ou d'un geste désapprouver ses desseins. Aussi personne n'osoit-il lui donner de conseil qui ne lui fût agréable. Il sçavoit cacher sa colere, faire périr les gens lorsqu'ils s'en défioient le moins, & feindre d'être affligé de leur mort jusques à répandre des larmes. A N. 1069.

Il donnoit les évêchez à ceux qui lui donnoient le plus d'argent, ou qui sçavoient le mieux flatter ses vices ; & après avoir ainsi vendu un évêché, si un autre lui en donnoit plus, ou louoit plus ses crimes, il faisoit déposer le premier comme simoniaque, & ordonner l'autre à sa place. D'où il arrivoit que plusieurs villes avoient deux évêques à la fois, tous deux indignes. Tel étoit le roi Henri, & la suite de l'histoire le fera encore mieux connoître.

XXXII. Le Roi Henri veut quitter sa femme. *Id.* 1069.

En 1069. il tint une diete à Vormes après la Pentecôte, où il découvrit en secret à Sigefroi, archevêque de Mayence, le dessein qu'il avoit de quitter la reine son épouse ; le priant instamment de lui aider, & lui promettant, s'il le faisoit réussir, de lui être entierement soûmis, & d'obliger les Thuringiens, même par les armes s'il en étoit besoin, à lui païer les dîmes ; chose que le prélat avoit fort à cœur. Après donc qu'il eut consenti à la proposition du roi, & qu'ils se furent donné parole de part & d'autre, le roi déclara publiquement qu'il ne pouvoit vivre avec la reine Berthe, & qu'il ne vouloit plus tromper le monde, comme il faisoit depuis longtemps. Ce n'est pas, ajoûta-t-il, que j'aie aucun crime à lui reprocher ; mais je ne sçai par quelle

fatalité ou par quel jugement de Dieu, je n'ai
A N. 1069. pu conſommer mon mariage avec elle. C'eſt pourquoi je vous prie au nom de Dieu de me délivrer de ce malheureux engagement, & de nous rendre la liberté de nous pourvoir ailleurs. Car, afin qu'on ne la croïe pas deshonorée, je ſuis prêt de jurer que je l'ai gardée auſſi pure que je l'ai reçûe.

La propoſition parut honteuſe à tous les aſſiſtans & indigne de la majeſté roïale : perſonne toutefois n'oſoit rejetter une affaire pour laquelle le roi avoit tant d'ardeur, & l'archevêque de Mayence prenoit le parti de ce prince autant qu'il le pouvoit honnêtement. Ainſi du conſentement de tous, il indiqua un concile à Mayence pour la premiere ſemaine après la ſaint Michel. On envoïa cependant la reine à Loresheim ; & le roi peu de temps après aſſembla des troupes pour marcher contre Dedi, marquis de Saxe & les Thuringiens liguez avec lui. L'archevêque de Mayence prit cette occaſion de ſommer le roi de ſa parole touchant les dîmes : mais les Thuringiens envoïerent au roi des députez, pour lui déclarer, qu'ils ne prétendoient point favoriſer la révolte, mais ſeulement maintenir leur ancienne liberté touchant les dîmes, & que ſi l'archevêque entreprenoit de les lever de force, ils ſe défendroient. En effet, ſans agir contre le roi, ils inſulterent en toute occaſion les troupes de l'archevêque ; & le roi ſe contenta de leur ordonner pour la forme de païer les dîmes, ſans ſe mettre beaucoup en peine de l'exécution.

Cependant l'archevêque de Mayence écrivit
To. IX. conc. p. 1200. au pape une lettre, portant en ſubſtance : Notre roi Henri a voulu depuis quelques jours quitter la reine, qu'il a épouſée légitimement & fait ſolemnellement couronner, ſans alléguer

d'abord aucune cause de divorce. Surpris de cette nouveauté comme d'un prodige, nous lui avons résisté en face, de l'avis de tous les seigneurs qui se sont trouvez à la cour ; & nous lui avons déclaré, que s'il ne nous exposoit la cause de son divorce, nous le retrancherions de la communion de l'église, supposé premierement que vous le jugeassiez à propos. Il nous a dit pour cause de séparation, qu'il ne pouvoit consommer avec elle son mariage ; & elle en est demeurée d'accord. Comme ce cas est rare dans les affaires ecclésiastiques, & presque inoui quant aux personnes roïales, nous vous consultons comme l'oracle divin, & nous prions votre sainteté de décider cette importante question. Nos freres qui se sont trouvez présens, ont indiqué pour ce sujet un concile dans notre ville, où le roi & la reine doivent venir pour subir le jugement. Mais nous avons résolu de ne le point faire sans votre autorité ; & nous vous prions, si vous approuvez que nous terminions cette affaire dans un concile, d'envoïer de votre part des personnes capables, avec vos lettres, pour assister à l'examen & au jugement. A N. 1069.

XXXIII. Concile de Mayence. *Lamberti.*

Le pape envoïa en effet Pierre Damien comme son légat, qui se rendit à Mayence avant le jour marqué. Le roi apprit en chemin que le légat l'y attendoit, & qu'il devoit lui défendre de faire divorce, & menacer l'archevêque de Mayence de la part du pape, pour avoir promis d'autoriser une séparation si criminelle. Il faut croire que le pape ou le légat avoient appris d'ailleurs, que la conduite de l'archevêque n'étoit pas conforme à sa lettre. Le roi consterné de se voir enlever des mains ce qu'il desiroit depuis si long-temps, vouloit retourner en Saxe ; & à peine ses confidens purent-ils lui

AN. 1069.

perſuader de ne pas fruſtrer l'attente des ſeigneurs, qu'il avoit aſſemblez à Mayence en très-grand nombre. Il s'en alla à Francfort, & y manda l'aſſemblée.

Pierre Damien expoſa les ordres du pape dont il étoit chargé, & dit, que l'entrepriſe de Henri étoit très-mauvaiſe & indigne, non-ſeulement d'un roi, mais d'un chrétien. Que s'il n'étoit pas touché des loix & des canons, il épargnât au moins ſa réputation, & le ſcandale qu'il cauſeroit, donnant au peuple un ſi pernicieux exemple d'un crime que lui-même devroit punir. Enfin, que s'il n'écoutoit point les conſeils, le pape ſeroit obligé d'emploïer contre lui la ſévérité des canons, & que jamais il ne couronneroit empereur un prince qui auroit ſi honteuſement trahi la religion.

Tous les ſeigneurs s'éleverent alors contre le roi, diſant, que le pape avoit raiſon; & le priant, au nom de Dieu, de ne pas ternir ſa gloire par une action ſi honteuſe, & ne pas donner aux parens de la reine, qui étoient puiſſans, un tel ſujet de révolte. Le roi accablé plutôt que touché de ces raiſons, dit: Si vous l'avez réſolu ſi opiniâtrement, je me ferai violence; & je porterai comme je pourrai ce fardeau, dont je ne puis me décharger. Ainſi plus aigri contre la reine par l'effort que l'on avoit fait pour les réunir, il conſentit qu'on la rappellât: mais pour éviter même ſa vûe, il s'en retourna promptement en Saxe, aïant au plus vingt chevaliers à ſa ſuite. La reine le ſuivit à petites journées, avec le reſte de la cour, & les ornemens impériaux. Quand elle fut arrivée à Goſlar, à peine put-on perſuader au roi d'aller au-devant d'elle. Il la reçut aſſez honnêtement, mais il revint bien-tôt à ſa froideur; & ne ſe pouvant défaire de la reine, il

réſolut de la garder comme ſi elle n'eût point été ſa femme.

A N. 1070.

L'année ſuivante 1070. Sigefroi, archevêque de Mayence, Annon, archevêque de Cologne & Herman, évêque de Bamberg, allerent à Rome, où le pape Alexandre les avoit appellez. L'évêque de Bamberg étoit accuſé d'avoir uſurpé ce ſiege par ſimonie : mais par les riches préſens qu'il fit au pape, il l'adoucit de telle ſorte, que non-ſeulement il n'eut point d'égard à l'accuſation, mais il lui donna le pallium & d'autres honneurs archiépiſcopaux. L'archevêque de Mayence vouloit renoncer à ſa dignité ; mais le pape, & ceux qui étoient préſents l'en détournerent, quoiqu'avec bien de la peine. Tous les trois évêques Allemands furent ſéverement réprimandez, de ce qu'ils vendoient les ordres ſacrez, communiquoient ſans ſcrupule avec ceux qui les achetoient & leur impoſoient les mains. Enfin, après leur avoir fait faire ſerment de n'en plus uſer de même à l'avenir, on les renvoïa en paix. Annon de Cologne rapporta de Rome un privilege du pape pour l'abbaïe de Sigeberg qu'il avoit fondée, & le bras de ſaint Ceſaire martyr.

Lamb. an. 1070.

Vita S. Ann. c. 26. 34. *ap. Sur.* 4. *Dec.*

XXXIV. Nouveaux évêques en Angleterre.

En Angleterre le nouveau roi Guillaume aïant bien affermi ſa puiſſance, s'appliqua à rétablir toutes choſes, & pour le temporel & pour le ſpirituel. Il adoucit les mœurs des Anglois encore demi barbares, introduiſant les mœurs Françoiſes beaucoup plus polies : il les tira de la nonchalance, l'ignorance & la débauche ; renouvellant l'induſtrie, l'application aux armes & aux lettres. En un mot, depuis ce regne l'Angleterre prit une face nouvelle. Dès la quatriéme année de ſon regne, qui fut l'an 1069. le roi Guillaume confirma ſolemnellement les anciennes loix du païs, telles qu'elles avoient été

Guil. Malmesb. lib. 2. *p.* 102.

To. IX. *conc. p.* 1020.

en uſage ſous ſaint Edouard ſon prédéceſſeur, commençant par celles qui regardoient l'égliſe, & qui furent rédigées en latin en vingt-deux articles. On en fit un abregé en Roman ou François du temps. On y établit premierement la paix, c'eſt-à-dire, la ſûreté pour quiconque va aux égliſes, puis la maniere de ſe juſtifier des crimes non approuvez, & enfin la taxe du denier ſaint Pierre. Auſſi le pape Alexandre ne manqua pas d'écrire au roi Guillaume pour la continuation de cette redevance, dont une partie étoit emploïée à l'entretien d'une égliſe de Rome nommée l'ecole des Anglois.

A N. 1070. *p.* 1015. *Epiſt.* 8.

Guillaume incontinent après ſa conquête, envoïa de riches préſens aux égliſes de France, d'Anquitaine, de Bourgogne, d'Auvergne & d'autres païs. Sur-tout il envoïa au pape Alexandre quantité d'or & d'argent, pour le denier ſaint Pierre, avec des ornemens très-précieux; & en reconnoiſſance de l'étendart qu'il avoit reçu du pape, il lui envoïa celui du roi Harold, où étoit repréſenté un homme armé en broderie d'or. A la priere du roi, le pape Alexandre envoïa trois légats en Angleterre, Ermenfroi, évêque de Sion, Jean & Pierre, prêtres de l'égliſe Romaine, qui le couronnerent de nouveau le jour de Pâque, quatriéme d'Avril 1070. pour confirmer ſon autorité.

Geſta Guil. p. 206. *Vit. Lanfr. n.* 32.

A l'octave de Pâque, ces légats préſiderent à un concile tenu à Vincheſtre par ordre du roi & en ſa préſence, où Stigand, archevêque de Cantorberi, fut dépoſé pour trois raiſons : la premiere, d'avoir gardé l'évêché de Vincheſtre avec l'archevêché : la ſeconde, d'avoir uſurpé le ſiege de Cantorberi du vivant de l'archevêque Robert, & s'être ſervi de ſon pallium : la troiſiéme, d'avoir reçu le pallium de la part de l'antipape Benoît, excommunié par l'égliſe Ro-

Roger. Houed. p. 453. *to.* IX. *conc. p.* 1202. *Sup. lib.* XX. *n.* 27.

main pour avoir envahi le ſaint ſiege par ſimonie. Stigand étoit encore chargé de parjures & d'homicides. On dépoſa auſſi quelques-uns de ſes ſuffragans comme indignes, pour leur vie criminelle & l'ignorance de leurs devoirs : entre autres Agelmar ſon frere, évêque d'Eſtangle, & quelques abbez Car le roi ôtoit autant qu'il pouvoit les grandes places aux Anglois qui lui étoient ſuſpects, afin d'y mettre des Normands. C'eſt ainſi qu'en parlent les hiſtoriens Anglois ; mais ſelon les Normands il ne fit point dépoſer de prélats qui ne l'euſſent mérité. A N. 1070.

En ce concile, comme les autres évêques trembloient de peur de perdre leur dignité, ſaint Vulſtan, évêque de Vorcheſtre redemanda hardiment pluſieurs terres de ſon égliſe, que l'archevêque Aldrede avoit retenues en ſa puiſſence, quand il fut transferé du ſiege de Vorcheſtre à celui d'Yorc, & qui après ſa mort, étoient tombées au pouvoir du roi. Mais comme le ſiege d'Yorc étoit vacant, on remit la déciſion de cette affaire, juſques à ce qu'il y eût un archevêque qui pût défendre les droits de ſon égliſe. Depuis que Stigand fut dépoſé de l'archevêché de Camtorberi, le roi le tint en priſon à Vincheſtre le reſte de ſes jours. Il y vivoit chétivement du peu qu'on lui donnoit aux dépens du roi ; & comme ſes amis l'exhortoient à ſe mieux traiter, il juroit qu'il n'avoit pas un denier : mais après ſa mort on lui trouva de grands tréſors enterrez, dont il portoit la clef à ſon col. *Malmesb. pontif. lib. 1. p. 205.*

A la Pentecôte, le roi étant à Oüindſor, donna l'archevêché d'Yorc à Thomas, chanoine d'Evreux, & l'évêché de Vincheſtre à Vauquelin ſon chapelain. Le lendemain il fit tenir un concile, où préſida le légat Ermenfroi, car les cardinaux Jean & Pierre étoient partis pour *Roger.*

Digitized by Google

retourner à Rome. En ce concile, Algeric évêque de Suſſex fut dépoſé, puis mis en priſon. On dépoſa auſſi pluſieurs abbez, puis le roi donna à Arefaſte l'évêché d'Eſtample, & à Stigand celui de Suſſex. Ils étoient l'un & l'autre ſes chapelains; & il donna des abbaïes à quelques moines Normands.

A N. 1070.

XXXV. Lanfranc, archevêque de Cantorberi. *Vita c. 5. n. 11.*

Mais pour remplir le ſiege de Cantorberi, la premiere place de l'égliſe d'Angleterre, il choiſit Lanfranc, qu'il avoit fait abbé de ſaint Etienne de Caën. Après la mort de Maurille, archevêque de Rouen, arrivée en 1067. le clergé & le peuple aſſemblez, avoient voulu élire Lanfranc pour lui ſuccéder; mais il fit tant de réſiſtance qu'il l'évita, ne ſe trouvant que trop chargé de l'abbaïe qu'il auroit quittée s'il avoit pû le faire en conſcience. Le roi fit donc paſſer à l'archevêché de Rouen Jean, qu'il avoit déja fait évêque d'Avranches; mais pour obtenir du pape cette tranſlation, il envoïa à Rome l'abbé Lanfranc, qui rapporta le pallium à l'archevêque Jean, & celui-ci tint le ſiege de Rouen douze ans.

Le roi Guillaume étant réſolu, par le conſeil des ſeigneurs, à mettre Lanfranc ſur le ſiege de Cantorberi, envoïa en Normandie les légats Ermenfroi, évêque de Sion, & Hubert ſoudiacre cardinal, qui aſſemblerent un concile des évêques & des abbez de la province, où ils déclarerent à Lanfranc la volonté du roi, qui étoit auſſi la leur & des autres prélats. Lanfranc en fut tellement affligé & troublé, qu'ils crurent qu'il refuſeroit abſolument. Il repréſentoit ſa foibleſſe & ſon indignité, qu'il n'entendoit point la langue du païs, qu'il auroit affaire à des nations barbares: mais ces raiſons ne furent point écoutées. Toutefois, comme il agiſſoit toûjours avec diſcrétion, il demanda du

temps pour déliberer. Mais le roi avoit si bien pris ses mesures, que tout le monde lui conseilla & le pressa d'accepter, même Helloüin abbé du Bec, qu'il regardoit toûjours comme son pere. Ce n'est pas que ce saint homme n'eût grand regret à perdre un ami si cher, & qui lui avoit été si utile pour l'établissement de son monastere : mais il n'osoit s'opposer à la volonté de Dieu, & à une vocation si manifeste. A N. 1070.

Lanfranc bien affligé résolut donc de passer en Angleterre pour dire au roi ses excuses, ne croyant pas qu'on le pût forcer à recevoir cette dignité. Le roi le reçut avec une grande joie & un grand respect, & vainquit enfin sa résistance. Il appella les premiers de l'église de Cantorberi & un grand nombre de prélats & de seigneurs du royaume, & déclara Lanfranc archevêque de Cantorberi le jour de l'Assomption de Notre-Dame. Il fut sacré dans son église métropolitaine le dimanche vingt-neuviéme du même mois d'Août 1070. jour de la décolation de saint Jean. Il fut sacré, dis-je, par ses suffragans Guilllaume évêque de Londres, Sivard de Rocheſtre, Vauquelin de Vincheſtre, Remi de Lincoln, Herfaſte de Herford, Stigand de Selsei, Herman de Schireburne, & Gison de Veli. Les autres qui étoient absens envoyerent leurs excuses par députés. *Roger. pag. 453. Malmesb. p. 205. Vit. Lanfr. n. 22.*

La même année, Thomas, élû archevêque d'Yorc, vint se présenter à Lanfranc, pour être sacré de sa main, suivant l'ancienne coûtume. Lanfranc lui demanda une protestation de son obéissance par écrit & avec serment, comme ses prédécesseurs l'avoient donnée : mais Thomas répondit qu'il ne le feroit point, si on ne lui prouvoit par écrit & par témoins, qu'il le devoit faire, & qu'il le pouvoit sans porter préjadice à son église. Ce refus venoit d'ignorance *Vita n. 23.*

Digitized by Google

A N. 1070. plutôt que de présomption : car ce prélat, qui étoit nouveau en Angleterre, & en ignoroit absolument les usages, ajoûtoit trop de foi aux discours des flatteurs, particulierement d'Odon évêque de Bayeux, frere uterin du roi, qui étoit comme son lieutenant en Angleterre. Lanfranc montra la justice de sa prétention, en présence de quelques évêques qui étoient venus pour le sacre de Thomas : mais celui-ci ne voulut rien écouter, & retourna sans être sacré.

Le roi prévenu par son frere, en fut irrité contre Lanfranc, croyant qu'il se prévaloit de sa capacité, pour appuyer une prétention injuste. Mais peu de jours après Lanfranc vint à la cour, demanda audience au roi, & lui ayant rendu raison de sa conduite, l'appaisa, & mit de son côté les Anglois qui se trouverent présens. Car étant instruits de l'usage du pays, ils rendoient témoignage à la justice de sa cause. Ainsi le roi, du consentement de tous, ordonna que pour lors Thomas viendroit à Cantorberi, & donneroit à Lanfanc sa protestation solemnelle d'obéissance en tout ce qui regardoit la religion ; mais que ses successeurs ne la donneroient qu'après qu'il auroit été prouvé dans un concile, que les archevêques d'Yorc avoient toûjours rendu cette soûmission à ceux de Cantorberi. Thomas fut sacré à ces conditions ; & peu de temps après Lanfranc demanda & reçut la protestation d'obéissance de tous les évêques du royaume d'Angleterre, qui avoient été sacrez du temps de Stigand par d'autres archevêques ou par le pape.

XXXVI. Lanfranc à Rome. L'année suivante 1071. les deux archevêques, Lanfranc & Thomas, allerent à Rome demander le pallium. Le pape Alexandre reçut Lanfranc avec grand honneur, jusques à se lever devant

devant lui, & dit : Je ne l'ai pas fait parce qu'il est archevêque de Cantorberi, mais parce que j'ai été son disciple au Bec. Lanfranc avoit aussi instruit en cette école des parens du pape, ce qui montre combien elle étoit célébre. Le pape lui donna deux palliums pour lui seul : l'un que Lanfranc prit sur l'autel, suivant l'usage de Rome, l'autre que le pape lui présenta de sa main en signe d'amitié ; & on ne trouve que deux autres exemples de ces deux palliums ; l'un pour Hincmar de Reims, l'autre pour Brunon de Cologne. Thomas étoit accusé d'avoir reçu du roi Guillaume l'archevêché d'Yorc, pour récompense du service de guerre qu'il lui avoit rendu dans la conquête de l'angleterre ; & Remi évêque de Lincoln, qui étoit venu à Rome avec les deux archevêques, avoit été aussi jugé indigne de l'épiscopat, parce qu'il étoit fils d'un prêtre ; & on leur avoit ôté à l'un & à l'autre l'anneau & le bâton pastoral. Mais le pape, à la priere de Lanfranc, les rétablit tous deux, lui laissant le jugement de leur cause, & ils reçurent de la main de Lanfranc l'anneau & le bâton. Toutefois l'archevêque Thomas renouvella en présence du pape sa prétention contre la primatie de Cantorberi, soûtenant que l'église d'Yorc lui étoit égale, & que suivant la constitution de saint Gregoire, l'une ne devoit point être soumise à l'autre ; seulement que celui des deux archevêques qui étoit le plus ancien d'ordination, devoit avoir la préséance. Il prétendoit de plus avoir juridiction sur les trois évêques de Dorcestre ou Lincoln, de Vorcheſtre & de Licifeld, depuis Chestre. Lanfranc, quoi qu'indigné de ce procédé, répondit modestement, que la proposition de Thomas n'étoit pas véritable, & que la constitution de saint Gregoire ne regardoit pas l'é-

A N. 1071.

Mabill. hic.

Malmesb. pont. p. 126.

A N. 1071. gliſe de Cantorberi, par rapport à celle d'Yorc ; mais à l'égard de celle de Londres. Le pape Alexandre décida, que ce differend entre les deux archevêques devoit être examiné & jugé en Angleterre, par tous les évêques & les abbez du roïaume ; & bien que Lanfranc fût aſſuré pour ſon temps de la ſoumiſſion de Thomas, par la promeſſe qu'il lui en avoit faite, il aima mieux travailler pour ſes ſucceſſeurs, que leur laiſſer ce différend à terminer.

Alex. ep. 10. Le pape chargea Lanfranc d'une lettre pour le roi d'Angleterre, où après avoir loüé ſon zele pour la religion, il l'exhorte à ſuivre les conſeils de Lanfranc pour l'exécution de ſes bons deſſeins, déclarant qu'il avoit regret de ne le pouvoir retenir à Rome. Mais, ajoûte-t-il, nous nous conſolons de ſon abſence par l'utilité qu'en reçoit votre roïaume. Il ajoûte qu'il a donné à Lanfranc toute l'autorité du ſaint ſiege, pour l'examen & le jugement de toutes les affaires, c'eſt-à-dire, qu'il l'a établi légat dans le roïaume d'Angleterre.

XXVII. Monaſteres en Sardaigne. *Sup.* LX. *n.* 29. *Chr. Caſſ.* III. *c.* 16. 17. *&c. c.* 20. La même année 1071. le pape Alexandre II. fit la dédicace de la nouvelle égliſe du Mont-Caſſin. Depuis que le cardinal Didier fut abbé de ce monaſtere, il le renouvella entierement. Il lui attira de grands bienfaits de la part de Richard prince de Capoüe, & de Robert Guiſchard duc de Poüille & de Calabre, dont il avoit gagné l'amitié, & commença par donner à ſon

c. 23. égliſe quantité de riches ornemens. De ſon temps un roi de Sardaigne nommé Bareſon, envoïa des députez au Mont-Caſſin, demandant des moines, pour établir dans ſon roïaume un monaſtere ſuivant leur obſervance, qui y étoit encore inconnuë. L'abbé Didier choiſit douze des meilleurs ſujets de ſa communauté, à qui il donna des livres de l'écriture ſainte, des re-

Digitized by Google

liques, des vaſes ſacrez, des ornemens & tout ce qui leur étoit néceſſaire pour cette miſſion, avec un abbé pour les gouverner, & les envoïa en Sardaigne dans un vaiſſeau de Gaëte. Ils arriverent à une petite iſle nommée le Lis, & attendoient le temps propre pour paſſer outre, quand les Piſans, pouſſez d'envie contre les Sardiots, vinrent ſur eux à l'improviſte avec des bâtimens armez, les pillerent & les maltraiterent ſans diſtinction de perſonnes; & alloient pendre le chef de la députation, s'il n'eût pris l'habit d'un moine pour ſe ſauver. Ils brûlerent le vaiſſeau de Gaëte & s'en retournerent chargez de butin. Les douze moines du Mont-Caſſin dépoüillez de tout, hors de leurs habits, ſe diſperſerent en divers lieux: il en mourut quatre, & les huit autres revinrent au monaſtere dans l'année. A N. 1071.

Cependant le roi Bareſon aïant tiré ſatisfaction des Piſans pour cette inſulte, renvoïa au Mont-Caſſin, diſant, qu'il perſiſtoit encore plus ardemment dans le même deſir, & que cet accident ne devoit point les rebuter. On lui envoïa deux moines après environ deux ans: il les reçut avec joie, & leur donna une égliſe de ſainte Marie, puis une de ſaint Elie avec la montagne où elle étoit ſituée, & de grandes terres. Un autre roi de Sardaigne nommé Torchytor, par émulation du premier, envoïa auſſi au Mont-Caſſin une donation de ſix égliſes avec leurs dépendances, pour fonder un monaſtere. D'ailleurs le pape Alexandre envoïa un légat à Piſe, avec un moine du Mont-Caſſin, pour ordonner, ſous peine d'anathême, de rendre inceſſamment tout ce qui avoit été pris à ce monaſtere. Ce qui fut exécuté; & les Piſans aïant reconnu leur faute, ſe reconcilierent avec l'abbé Didier. Le même pape tira du Mont-Caſſin *c.* 24. *c.* 26.

plusieurs bons ſujets, ſoit pour les appeller auprès de lui au ſervice de l'égliſe Romaine, ſoit pour en faire des évêques & des abbez.

A N. 1071. XXXVIII. Dédicace du Mont-Caſſin.

L'abbé Didier trouvant les affaires du monaſtere dans une grande proſpérité & une grande paix, jouiſſant d'un grand revenu, honoré de tous ſes voiſins, entreprit de renouveller l'égliſe l'an 1066. Il commença par abattre l'ancienne, comme trop petite, & en bâtit dès les fondemens une plus grande & plus magnifique. Il acheta à Rome à grands frais des colonnes, des baſes, des chapitaux & des marbres de diverſes couleurs, qu'il fit apporter par mer juſques à la tour du Garillan. L'égliſe avoit 105. coudées de long, 43. de large & 28. de haut; les quatre coudées font une toiſe: il y avoit dix colonnes de chaque côté. Devant l'égliſe étoit un parvis de 77. coudées de long, & de 57. de large, environné de colonnes. Pour orner le dedans de l'égliſe, l'abbé Didier envoïa des députez à C. P. qui en firent venir des ouvriers de moſaïque & des marbriers: car ces arts étoient tombez en Italie depuis plus de cinq cens ans; & pour les y rétablir, il eut ſoin de les faire apprendre à pluſieurs des ſerfs du monaſtere, auſſi-bien que les autres arts utiles aux bâtimens.

c. 28.

c. 29.

c. 30.

L'égliſe du Mont-Caſſin étant achevée au bout de cinq ans, l'abbé Didier la voulut faire dédier avec toute la ſolemnité poſſible, & pria le pape Alexandre d'en faire lui-même la cérémonie. Le jour fut marqué au ſamedi premier d'Octobre 1071. & il y vint des prélats preſque de toute l'Italie: le pape, dix archevêques, quarante-trois évêques, une infinité d'abbez, de moines, de clercs & de laïques; entre autres Richard prince de Capoue, Jourdain ſon fils & ſon frere Rainulfe, Giſulfe prin-

ce de Salerne avec ses freres, Landulfe prince de Benevent, Sergius duc de Naples, Sergius duc de Surrente. Le duc Robert Guischard étoit occupé au siege de Palerme, qu'il prit la même année sur les Sarasins, & rendit à l'archevêque Grec l'église cathédrale de Notre-Dame, dont ils avoient fait leur mosquée. Ce prélat faisoit le service dans l'église de saint Cyriaque, en de continuelles allarmes. A N. 1071. *Gaufr. de Malater. lib. 2. c. 45.*

Le pape avoit promis indulgence de tous les péchez confessez à tous ceux qui assisteroient à cette dédicace, ou qui viendroient à la nouvelle église pendant l'octave; ce qui y attira une telle affluence de peuple, qu'il sembloit que personne n'en fût sorti depuis le premier jour, tant la foule y étoit grande jour & nuit. Non-seulement le monastere & la ville, mais la campagne des environs étoit remplie d'une multitude innombrable, & tous furent nourris par l'abbé de pain, de vain, de chair & de poisson, pendant les trois jours qui précéderent la dédicace & les trois jours qui la suivirent. Cette solemnité augmenta tellement la réputation du monastere & de l'abbé Didier, que tous les princes y envoyerent des présens, entre autres l'impératrice Agnés; & qu'en deux ans le nombre des moines augmenta jusques à près de deux cens. *Chr. Cass. c. 31.* *c. 30.*

XXXIX. Charles nommé à l'évêché de Constance. *Lambert. an. 1069.*

En Allemagne, Rumold évêque de Constance étant mort dès la fin de l'an 1069. le roi Henri lui donna pour successeur Charles chanoine de Magdebourg, qui d'abord fut bien reçu par le clergé de Constance: mais dans la suite, comme avant même que d'être sacré, il gouvernoit par caprice plutôt que par raison, son clergé irrité se sépara de sa communion, sur ce que l'on disoit qu'il avoit obtenu l'évêché par simonie, & détourné furtivement la plus gran-

Digitized by Google

de partie des tréſors de l'égliſe. Ces accuſations aïant été portées à Rome, où Sigefroi archevêque de Mayence étoit alors, le pape lui défendit de vive voix de ſacrer Charles évêque de Conſtance, juſques à ce qu'il fût juſtifié. Et comme Charles faiſoit de grandes inſtances auprès du pape pour être ſacré, & que le clergé de Conſtance continuoit de s'y oppoſer vivement, le pape réïtera par écrit la défenſe à l'archevêque de paſſer outre, & lui ordonna d'aſſembler un concile, où il inviteroit l'archevêque de Cologne, pour examiner & terminer cette affaire. L'archevêque de Mayence obéït, & s'attira par là l'indignation du roi, qui vouloit ſoûtenir l'évêque Charles qu'il avoit choiſi. Il envoïa ſouvent à l'archevêque des ordres de le ſacrer; il empêcha la tenuë du concile, par le commandement qu'il fit aux évêques de le ſuivre à la guerre; & il voulut envoïer Charles à Rome, pour le faire ſacrer par le pape. L'archevêque de Mayence écrivit au pape de n'en rien faire, pour ne pas donner au roi ſujet de croire qu'il n'avoit refuſé de le ſacrer que par animoſité. Mais, ajoûtoit-il, ſi vous le trouvez innocent, renvoïez-le moi pour le ſacrer ſelon les canons.

A N. 1071. *epiſt. Sigif. to.* IX. *conc. p.* 1205. *Lambert.* 1071.

To. IX. *p.* 1206.

En effet, l'archevêque tint pour cette affaire un concile à Mayence le quinziéme d'Août 1071. qui étoit la douziéme année de ſon pontificat. Avec lui y aſſiſterent deux archevêques, Gebehard de Juvave ou Salsbourg & Udon de Treves, & neuf autres évêques, ſçavoir ceux de Virsbourg, d'Eicſtet, d'Augsbourg, de Bamberg, de Straſbourg, de Spire, d'Oſnabruc, de Sion & de Modene. C'étoit douze évêques en tout. Il y avoit des députez chargez des excuſes des ſuffragans de Mayence qui étoient abſens. Le premier jour du concile fut

la fête de la Dormition de la ſainte Vierge, comme portent les actes, où, à cauſe de la ſolemnité du jour, on ne fit qu'entamer la matiere avant la célébration de l'office. Le lendemain chaque évêque propoſa les difficultez qu'il trouvoit dans ſon dioceſe, & on termina pluſieurs affaires particulieres. On commença auſſi à examiner celle de l'évêque de Conſtance, mais le roi la fit remettre au lendemain. Car il étoit à Mayence, & envoïoit des meſſages aux évêques pour les intimider & empêcher le jugement de cette affaire. C'eſt ce qui fit que les deux premieres ſéances ſe paſſerent ſans rien conclure. A N. 1071.

Le troiſiéme jour les évêques allerent trouver le roi, & lui repréſenterent avec zele l'interêt qu'il avoit lui-même de faire obſerver les canons pour le ſalut de ſon âme, & pour la paix de l'égliſe & de l'état. Il les écouta plus tranquillement que ne promettoit ſon naturel violent & ſon âge, car il n'avoit que vingt ans. Il ſoûtint qu'il avoit donné gratuitement à Charles l'évêché de Conſtance, & n'avoit fait avec lui aucune convention. Mais, ajoûta-t'il, ſi quelqu'un de mes domeſtiques a fait avec lui quelque traité pour le ſervir en cette recontre, ce n'eſt pas à moi de l'en accuſer ou de l'en juſtifier ; c'eſt ſon affaire. Après avoir ainſi parlé aux évêques, il vint avec eux au concile, on y fit entrer Charles & les clercs de Conſtance. Leur chef préſenta un libelle contenant les cauſes d'oppoſition au ſacre de Charles ; ſçavoir la ſimonie & la déprédation des biens de l'égliſe. Ils préſenterent auſſi les noms & les qualitez des témoins, par leſquels ils offroient de prouver chacun des chefs d'accuſation.

Charles propoſoit contre eux divers reproches, & proteſtoit de ſon innocence : le roi

A N. 1071. prenoit ſon parti, & s'efforçoit de le juſtifier, ou du moins d'affoiblir l'accuſation par des diſcours artificieux ; & quand les accuſateurs vouloient inſiſter & s'élever avec force, il emploïoit l'autorité pour les retenir. On diſputa ſi long-temps ſur le nombre & la qualité des accuſateurs & des témoins, & ſur les reproches de l'accuſé, que la ſéance dura bien avant dans la nuit, & on fut obligé de la terminer ſans rien conclure.

Mais le lendemain Charles, qui pendant la nuit avoit fait de ſérieuſes réflexions, remit l'anneau & le bâton paſtoral entre les mains du roi, diſant, que ſelon les décrets du pape Céleſtin, il ne vouloit point être évêque de ceux qui ne vouloient point de lui. Les peres du concile rendirent graces à Dieu, de les avoir tirez de cet embarras d'une maniere ſi peu attenduë ; ils ordonnerent que les actes de ce concile ſeroient gardez dans les archives de l'égliſe de Mayence, & que l'on en rendroit compte au pape pour lui en demander la confirmation. Charles étant retourné dans le dioceſe de Magdebourg, d'où il avoit été tiré, y mourut quatre mois après. *Lamb.*

XI. Jean Xiphilin patriarche de C. P. *Curopal. p. 817. D.*

Cependant le pape Alexandre envoïa un légat à C. P. vers le nouvel empereur Michel Parapinace. Conſtantin Ducas étoit mort dès l'an 1067. au mois de Mai, après avoir regné ſept ans & demi, & en avoir vécu un peu plus de ſoixante. Il aimoit tellement les lettres, qu'il eût ſouhaité qu'elles euſſent rendu ſon nom célebre, plutôt que la dignité impériale. De ſa femme Eudocie il laiſſa trois fils, Michel, Andronic, & Conſtantin ; & ſe voïant près de la mort, il fit dreſſer un acte où tous les grands ſouſcrivirent, portant qu'ils ne reconnoîtroient point d'autre empereur que ſes enfans ; l'impératrice Eudocie promit auſſi de ne ſe point

Digitized by Google

remarier, & cette promesse fut mise en dépôt entre les mains du patriarche. C'étoit Jean Xiphilin, natif de Trébisonde, qui étoit en grande réputation pour sa doctrine, sa capacité dans les affaires & sa vertu. Dès sa jeunesse il embrassa la profession monastique, mena assez long-temps la vie d'anachorete sur le mont Olympe ; & ce fut malgré lui qu'après la mort de Constantin Lichoudés, il fut mis sur le siege patriarchal en 1066. comme en étant le plus digne. Xiphilin est fameux par son abregé de l'histoire de Dion Cassius. AN. 1071.

L'impératrice Eudocie regna donc, avec ses trois fils, le reste de l'année 1067. pendant laquelle les Turcs Seljouquides firent de grands progrès, profitant de la foiblesse des troupes Romaines, qui manquoient de païe & de vivres. Les Turcs commandez alors par Olbul-Arselan, s'avancerent dans la Mesopotamie, l'Armenie, & jusques à Césarée de Cappadoce, pillant & brûlant tout. Ils pillerent entre autres l'église de saint Basile, qu'ils profanerent & en ôterent tous les ornemens : mais ils ne purent toucher à ses reliques, parce que son tombeau étoit environné d'une très-forte maçonnerie. Seulement ils emporterent les petites portes des ouvertures qui y étoient, parce que ces portes étoient ornées d'or, de perles & de pierreries. F. 819.

Pour arrêter leurs progrès, on vit bien à la cour de C. P. qu'il falloit un empereur capable de commander en personne les armées. L'impératrice choisit Romain, fils de Diogene, qui étoit vestarque, c'est-à-dire maître de la garderobe. Elle le fit venir à C. P. & le jour de Noël la même année 1067. elle le déclara maître des offices & général des armées. Elle vouloit aussi l'épouser ; & le faire empereur, mais elle craignoit le sénat, & le patriarche qui gardoit sa

Digitized by Google

promeſſe de ne ſe point remarier. Il fallut donc uſer d'induſtrie. L'impératrice envoïa au patriarche un eunuque ſon confident, qui lui dit en ſecret qu'elle vouloit épouſer Bardas, c'étoit le frere du patriarche, qui étoit un débauché, ne ſongeant qu'à ſon plaiſir. L'eunuque dit donc au patriarche, qu'il ne tenoit qu'à lui de faire ſon frere empereur, en ſupprimant cette promeſſe injuſte & contraire aux loix; & comme il vit qu'il donnoit dans le piege, il lui conſeilla de prendre l'avis des ſénateurs. Le patriarche les fit venir l'un après l'autre, & leur exagera l'injuſtice de cette promeſſe, & la néceſſité d'avoir un homme de merite pour empereur: enfin, il les gagna tous, ſoit par perſuaſion, ſoit par préſens. Mais quand tout fut bien diſpoſé, Romain Diogene entra de nuit bien armé dans le palais, & épouſa l'impératrice; puis il fut déclaré empereur le premier jour de Janvier indiction ſixiéme, l'an du monde 6576. de JESUS-CHRIST 1068. Cette action du patriarche Xiphilin, montre ce que l'on doit croire des louanges générales de vertu que lui done l'hiſtorien Jean Scylitzes curopalate.

A N. 1071.

XLI. Romain Diogene pris par les Turc *Curop. p.* 834.

Romain Diogene fit la guerre aux infideles avec quelque avantage les deux premieres années de ſon regne. Mais en 6578. indiction huitiéme, qui eſt l'an 1070. les Turcs pouſſerent leurs conquêtes en Natolie, & prirent entre autres Chones, autrefois Coloſſes, en Phrygie, où ils profanerent l'égliſe fameuſe de ſaint Michel, la remplirent de ſang & de carnage, & en firent une écurie. L'année ſuivante 1071. Diogene, après avoir refuſé la paix que le ſultan Olub-Arſelan lui offroit, fut pris dans un combat, où ſon armée fut miſe en déroute. Le ſultan ſe l'étant fait amener, ſe leva & le foula aux pieds, ſelon la coutume; puis l'aïant fait

p. 841.

Digitized by Google

relever, il l'embraſſa, le traita très-humainement & le retint huit jours, le faiſant manger avec lui. Il lui demanda un jour: Si tu m'avois pris, comment m'aurois-tu traité? Diogene lui répondit franchement: Je t'aurois fait mourir ſous les coups. Le ſultan répondit: Et moi je n'imiterai pas ta dureté; car j'apprens que votre Chriſt vous a commandé la paix & l'oubli des injures. En Effet, il fit avec Diogene un traité honnête & le renvoïa. A N. 1071.

Mais la nouvelle de ſa défaite étant venuë à C. P. le céſar Jean Ducas frere du défunt empereur, & les ſenateurs de ſon parti, firent raſer l'impératrice Eudocie, & l'envoïerent en exil dans un monaſtere qu'elle avoit fondé; déclarerent ſeul empereur Michel Ducas ſon fils aîné, & écrivirent par tout, que Romain Diogene ne fût plus reconnu pour empereur. Il fut pris à ſon retour, & quoique trois archevêques euſſent été envoïez pour promettre qu'on ne lui feroit point de mal, on lui arracha les yeux ſi cruellement, que ſa tête enfla: les vers s'y mirent, & il mourut en peu de jours, béniſſant Dieu, & ſouffrant ſes maux avec une grande patience. Le jeune Michel, ſurnommé Parapinace, regna ſix ans & demi. *p.* 843.

Ce fut à lui que le pape Alexandre envoïa pour légat Pierre évêque d'Anagnia, célebre par ſa vertu & par ſa doctrine, qui demeura un an à C. P. c'eſt-à-dire, tout le reſte du pontificat d'Alexandre. Pierre nâquit à Salerne, de la famille des princes, & y embraſſa dès ſon enfance la vie monaſtique. Le cardinal Hildebrand étant venu légat à Salerne, le demanda à ſon abbé, & l'emmena à Rome, où le pape Alexandre l'emploïa aux affaires eccléſiaſtiques, & le fit enſuite évêque d'Anagnia malgré ſa réſiſtance. Il gouverna cette égliſe quarante-trois *Vita per Brun. Aſt. tom. 2. p.* 153.

ans, & mourut le troiſiéme d'Août, jour auquel l'égliſe honore ſa mémoire, en exécution de la bulle de canoniſation donnée par le pape Paſcal II. le quatre de Juin 1109.

A N. 1072. *Martyr. R. 3. Aug. Paſc. ep. 11.*

XLII. Fin de Pierre Damien. *Vita c. 9. ap. Boll. 23. Febr. to. 5. p. 426. Item ſæc. 3. Bened. n 48. p. 464. c. 1. epiſt. 14.*

Henri archevêque de Ravenne, excommunié par le même pape, n'avoit pas laiſſé d'exercer ſes fonctions; & ſon peuple lui demeurant attaché, avoit auſſi encouru l'excommunication. Saint Pierre Damien en avoit écrit au pape, le priant d'exécuter la réſolution qu'il avoit priſe d'abſoudre ce prélat, & lui repréſentant qu'il n'étoit pas raiſonnable de laiſſer périr pour la faute d'un ſeul, une ſi grande multitude de perſonnes rachetées par le ſang de JESUS-CHRIST. Toutefois l'archevêque mourut le premier jour de Janvier 1070. ſans avoir été abſous; & quelque temps après, le pape Alexandre envoïa Pierre Damien à Ravenne, avec pouvoir de lever l'excommunication dont le peuple étoit encore chargé, jugeant que perſonne n'étoit plus propre à cette fonction que Pierre, tant pour l'autorité qu'il avoit par lui-même, que parce qu'il étoit enfant de cette égliſe. Bien qu'il fût accablé de vieilleſſe, il accepta volontiers cette commiſſion; il fut reçu à Ravenne avec grande joie, & tous aïant humblement accepté la pénitence que leur faute méritoit, il leur donna l'abſolution.

Retournant à Rome, la premiere journée il logea à Fayence, au monaſtere de Notre-Dame, hors de la porte, où la fiévre le prit. Elle ſe fortifia de jour en jour, & vers la minuit du huitiéme, il fit réciter autour de ſon lit, par les moines qui l'accompagnoient, les nocturnes & les matines de la chaire ſaint Pierre qui ſe rencontroit ce jour-là. Peu de temps après qu'ils eurent achevé il rendit l'eſprit, le vingt-deuxiéme de Février 1072. Il fut enterré avec un grand

Digitized by Google

concours de peuple dans l'égliſe du même monaſtere, qui depuis a paſſé à l'ordre de Citeaux ; & il eſt honoré comme ſaint dans l'égliſe de Fayence. A N. 1072.

Il pratiquoit le premier l'auſtérité qu'il recommandoit aux autres, & ne s'en relâcha point dans ſa vieilleſſe. Quand il revenoit à ſon déſert, il s'enfermoit dans ſa cellule comme en une priſon, & jeûnoit tous les jours, hors les fêtes, vivant de pain de ſon & d'eau gardée du jour précédent. Son corps étoit ſerré de tous côtez de pluſieurs liens de fer, & il ne laiſſoit pas de ſe donner ſouvent la diſcipline. En chapitre, après avoir fait l'exhortation, il ſe levoit de ſon ſiege, diſoit ſes coulpes, & ſe faiſoit donner la diſcipline des deux côtez, ſuivant la coûtume. Jean ſon diſciple, qui a écrit ſa vie, dit qu'il l'a vû pendant quarante jours n'avoir pris aucune nourriture qui eût paſſé par le feu, mais ſeulement des fruits & des herbes cruës, ſans boire. Il dit avoir oüi dire aux autres, qu'il avoit une autre fois paſſé quarante jours ſans autre nourriture qu'un peu de légumes trempées. Toutefois quand il ſe ſentoit trop affoibli, il uſoit de quelque relâchement pour ſe rétablir, & conſeilloit aux autres de faire de même. Au commencement des deux carêmes, devant Pâque & devant Noël, il paſſoit trois jours ſans prendre aucune nourriture. Il couchoit ſur une nate de jonc, & ne s'appuyoit jamais pendant l'office divin. Il travailloit des mains, & faiſoit des petits préſens de cuillieres de bois de ſa façon. *Vita. n. 401*

Carm. 183. 184. 185.

XLIII. Ecrits de S. Pierre Damien.

Il nous reſte de lui grand nombre d'écrits ; ſçavoir cent cinquante-huit lettres diſtribuées en huit livres, ſelon la qualité des perſonnes à qui elles ſont adreſſées. Soixante & quinze ſermons ; cinq vies de Saints, ſçavoir de ſaint Odilon de Clugni, de ſaint Maur évêque de

A N. 1072. Ceſene, de ſaint Romuald, de ſaint Rodolphe d'Eugubio, & de ſaint Dominique le cuiraſſé en un même diſcours; de ſainte Lucile & de ſainte Flore, vierges & martyres, dont on ne ſçait rien de certain. Nous avons auſſi ſoixante opuſcules de Pierre Damien, qui ſont les plus conſidérables de ſes écrits; & enfin, quelques prieres, quelques hymnes & d'autres poëſies. Ces écrits en général reſpirent un grand zele pour la perfection des mœurs & la pureté de la diſcipline, & montrent une érudition fort étendue pour le temps. Mais il y a peu de juſteſſe dans les raiſonnemens: les preuves les plus ordinaires ſont des ſens allégoriques de l'écriture, ſouvent forcez; ou des apparitions des morts, & d'autres hiſtoires plus merveilleuſes que vraiſemblables. Son ſtyle a de la force, quoique long & embarraſſé.

Baron. in Martyr. 29. Jul. Tillem. to. 4. p. 14.

V. Opuſ. 32. 44. 60. V. Opuſc. 33. 34. 35. 42.

XLIV. Cérémonies. Outre les opuſcules dont j'ai parlé, voici ceux qui me paroiſſent les plus remarquables. Le traité des heures canoniales adreſſé à un Seigneur laïque, à qui il preſcrit de les dire tous les jours, comme étant un devoir de tous les Chrétiens. Il compte ſept heures pour le jour; matines ou laudes, car c'eſt la même; prime, tierce, ſexte, none, vêpres, & complies; & pour la nuit, les vigiles ou nocturnes auſquelles il marque que le peuple n'aſſiſtoit point. Ou ſelon une autre diviſion, quatre heures pour la nuit, ſçavoir vêpres, complies, les nocturnes & les matines; & les quatre autres pour le jour. Il marque la différence de l'office des moines & de celui des clercs, telle que nous la voyons; & l'introduction nouvelle du ſymbole de ſaint Athanaſe à prime. Il recommande au ſeigneur à qui il écrit de ne jamais manquer à ce devoir, même en marchant, à cheval, ou en quelque occupation que ce ſoit: ce qui marque bien

Opuſc. x. præf. & c. 7. c. 2. c. 6. c. 2. 4. 5. c. 3. c. 7.

qu'il comptoit que l'on devoit dire les prieres à leurs heures. Il ajoûte : Si vous ne ſçavez pas lire, vous pourrez accomplir votre deſir par la ſeule oraiſon dominicale, entendant ſans doute qu'on la répete un grand nombre de fois. Il exhorte à dire auſſi tous les jours les heures de la Vierge. A N. 1072.

Quelques hermites doutoient ſi, diſant l'office ſeuls, ils devoient demander la bénédiction pour les leçons, & dire avant les oraiſons, *Dominus vobiſcum* Car, diſoient-ils, à qui adreſſons-nous ces paroles? Eſt-ce aux pierres ou aux planches de notre cellule? Les autres craignoient de manquer à aucune obſervance de la tradition eccléſiaſtique. Saint Pierre Damien fit ſur cette queſtion un traité particulier adreſſé à un reclus nommé Leon, qu'il regardoit comme ſon maître dans la vie ſpirituelle. Là il décide que récitant l'office en particulier, on doit tout dire, comme ſi on le récitoit en commun; parce, dit-il, que celui qui dit l'office canonial parle au nom de toute l'égliſe, & la repréſente. Autrement il faudroit retrancher tout ce qui ſe dit en pluriel, comme l'invitatoire : *Venite exultemus*, & juſqu'à l'*Oremus*; & les docteurs de l'égliſe n'ont point fait pour les particuliers un autre office que pour le public. *Opuſ.* XI. *c.* 5. 6. *c.* 7.

Il ſe plaint à l'archevêque de Beſançon de l'abus qu'il avoit vû dans ſon égliſe, où les clercs étoient aſſis pour la plûpart pendant l'office, & même pendant la meſſe. Il ſoûtient que non-ſeulement les clercs, mais les laïques & les femmes mêmes, doivent aſſiſter debout à l'office, & ne s'aſſeoir que pendant les leçons des nocturnes, s'ils n'y ſont obligez par leur mauvaiſe ſanté. Et il dit en avoir vû pluſieurs, même des laïques, qui demeuroient toûjours debout ſans aucun appui. *Opuſc.* XXXIX. *c.* 2. *c.* 4.

Digitized by Google

A. N. 1072. *Opuſc.* LIV. *Sup. liv.* LIX. *n.* 28. *n.* 74. *c.* 4.

Dans un ouvrage adreſſé à ſes hermites, il ſoûtient le jeûne du ſamedi, qui de l'égliſe Romaine, où il avoit toûjours été pratiqué, commençoit à s'étendre à tout l'Occident. Il dit en ce traité ces paroles remarquables : Nous devons prendre garde, mes chers freres, que cette vie ſi ſainte (il parle de leur obſervance) ne ſe relâche de notre temps ; & diminuant peu à peu, ne s'aboliſſe entierement. Nous ſçavons que d'une obſervance autrefois très-rigoureuſe, à peine en voyons-nous aujourd'hui de foibles reſtes ; & comme nous ne rétabliſſons point ce que nos prédéceſſeurs ont obmis, ainſi nos ſucceſſeurs ne répareront point les breches de notre négligence, & nous ſerons coupables de la leur. Ils diront qu'ils ne ſont pas meilleurs que leurs peres, & qu'ils s'en ſont tenus à ce qu'ils ont trouvé établi. Délivrons notre temps de ce reproche, & tranſmettons fidellement à nos enfans l'exemple de vertu que nous avons reçuë de nos peres. Il écrivit encore à ſes hermites, pour conſerver les jeûnes de quelques vigiles que l'on négligeoit. La veille de Noël, où, bien que l'on ne mangeât que le ſoir, quelques-uns bûvoient du vin & mangeoient pluſieurs mets cuits & préparez avec ſoin. Des eccléſiaſtiques mêmes en uſoient ainſi, ſous prétexte d'avoir plus de force pour chanter l'office. Il ſoûtient que l'on doit jeûner la veille de l'Epiphanie, & ne dire la meſſe qu'à none, quoique l'uſage fût déjà contraire. Parlant du ſamedi-ſaint, il dit : qu'on le jeûnoit plus rigoureuſement que les autres ſamedis ; mais qu'en quelques lieux on ſe relâchoit de cette obſervance, en faveur des infirmes, ou de ceux qui venoient de loin recevoir le baptême. Il ajoûte que le ſamedi-ſaint il eſt défendu de dire la meſſe le jour, & ordonné de la dire la nuit, afin que le baptême

Opuſc. LV.

général soit célébré entre la mort & la résurrection de JESUS-CHRIST. Il recommande le jeûne des grandes & des petites litanies, c'est-à-dire, de saint Marc & des Rogations, nonobstant le temps paschal, & toutes les vigiles des Apôtres sans distinction. A N. 1072.

La défense de célébrer les nôces en carême commençoit alors dès la Septuagésime, & s'étendoit aussi, outre l'avent, au carême de la saint Jean, qui étoit de trois semaines. Or quelques-uns prétendoient que l'on pouvoit se marier pendans ce temps, pourvû que l'on remît la consommation du mariage au temps où il étoit libre de le contracter. Pierre Damien s'éleve contre cette erreur, & soûtient que ces mariages sont nuls; parce que l'union des corps n'est pas essentielle au mariage, qui consiste principalement dans le consentement solemnel. Il remarque que les canons ordonnoient quarante jours de pénitence aux personnes mariées, qui ne gardoient pas la continence pendant le carême. *Opusc.* XLI. *c.* I. *c.* 4.

XLV. Discipline monastique.

Dans un autre ouvrage, il se plaint que la corruption des mœurs n'a pas seulement infecté les séculiers, mais les moines mêmes. Nous, dit-il, qui nous glorifions d'avoir renoncé au monde, pourquoi retournons-nous aux biens que nous avons mépriſez pour l'amour de Dieu? Pourquoi recherchons-nous, contre toutes les loix divines & humaines, ce qu'elles nous permettoient de posséder quand nous l'avons quitté? Mais dira quelqu'un de ces moines propriétaires, je garde très-peu d'argent & seulement pour la nécessité; je ne reçois rien des biens du monastere: si je me défais du peu que j'ai, comment vivrai-je? Pierre Damien répond: Le Monastere vous doit fournir vos besoins en espece, non pas en argent: un habit, par exemple, pour le vêtir aussi-tôt. Que n'en usez- *Opusc.* XLII. *c.* 2.

Digitized by Google

A N. 1072. vous de même à l'égard de ce que vous recevez du dehors ? Que ne l'employez-vous à vos beſoins, au lieu de le garder en argent ?

c. 9. Après le vice de propriété, il attaque l'inquiétude des moines & leurs fréquens voyages. Quelques-uns, dit-il, quittent le monde pour en éviter l'agitation & trouver du repos dans un monaſtere : mais quand ils y ſont, l'inquiétude les prend, & ils s'imaginent être en priſon.

c. 10. Les ſéculiers en ſont ſcandaliſez, & détournez d'embraſſer la vie monaſtique. Car, diſent-ils, qui étoit plus fervent qu'un tel lorſqu'il eſt entré dans le monaſtere ? Il a déjà oublié ce qu'il a promis, & ne reſpire que l'eſprit du ſiecle : il eſt plus du monde que moi ſous un autre habit. Cette inquiétude attire toutes

c. 11. ſortes de relâchemens. Un moine en voyage ne peut jeûner, les honnêtetez preſſantes de ſes hôtes ne le permettent pas : ſouvent même il ne garde pas la meſure de la ſobriété, de peur de paſſer pour incivil ou pour hypocrite. Les diſcours de ceux qui l'accompagnent l'empêchent de pſalmodier avec attention. Il ne peut chanter la nuit, parce qu'il n'eſt pas ſeul ; ni faire des génuflexions, parce qu'il eſt fatigué, ni garder le ſilence, parce qu'il ſe trouve ſouvent en néceſſité de le rompre. Il eſt trop diſſipé pour s'appliquer à la lecture ou à l'oraiſon : il voit ſouvent des objets dangereux pour la chaſteté, du moins de l'eſprit : les contre-temps fréquens l'expoſent à des mouvemens d'impatience, & à des paroles qu'il faut enſuite expier par des larmes. S'il prêche ceux au milieu deſquels il ſe trouve, la vaine gloire l'attaque ; s'il garde le ſilence, il s'accuſe d'être inutile au prochain. Mais quand il rentre dans ſa cellule, tout ce qu'il a vû & tout ce qu'il a oüi ſe préſente en foule à ſon imagination, principalement

Digitized by Google

quand il veut s'appliquer à la priere ; & plus il fait d'efforts pour chasser ces images importunes, plus il en est inquiété. Enfin, le moine qui sort, ne peut gueres éviter de communiquer avec des pécheurs excommuniez, ou dignes de l'être, ce qui est presque le même. Car l'auteur tenoit pour excommuniez, tous ceux qui avoient encouru l'excommunication portée par les décrets des conciles anciens ou modernes.

AN. 1072.

c. 13. 14.

Le moine qui sort ne peut entiérement éviter le vice de propriété, sous prétexte des nécessitez du voyage. Il veut aussi être plus proprement vêtu pour paroître en public, & ne s'apperçoit pas qu'il se rend par-là plus mépriſable aux séculiers. D'autres au contraire affectent de porter des habits extraordinairement pauvres & difformes, pour attirer les yeux du peuple & se faire montrer au doigt comme des prodiges de mortification. Les vrais parfaits n'affectent rien, & ne refusent pas des habits précieux si l'occasion le demande.

c. 15.

c. 17.

c. 19.

Le relâchement le plus déplorable est celui des hermites, dont quelques-uns ne demeurent dans leurs cellules qu'en carême, & se promenent tout le reste de l'année. L'habitude de garder sa cellule la fait trouver agréable, les courses la rendent horrible. La vie hermitique est douce si elle est continuelle ; mais si elle est interrompue, c'est un tourment. L'autorité d'un moine absent est grande ; mais elle s'évanouit par sa présence. Le monde écoutoit autrefois les prédications des moines, aujourd'hui personne n'en est touché. C'est inutilement qu'on donne des avis aux princes & aux papes : les évêques trouvent mauvais que nous parlions dans les conciles contre leur desordres, je le sçai par expérience. Il ne reste aux moines de

c. 24.

c. 25.

c. 26.

c. 29.

c. 32.

Digitized by Google

bon parti, que de conſerver le repos de leur ſolitude.

A N. 1072.

Pierre Damien blâme un hermite, qui étant ſorti du monaſtere peu après ſa converſion, & avant que d'être ſuffiſamment éprouvé, avoit choiſi ſa demeure dans une grande ville, & lui dit : Ceux qui cherchent la ſolitude dans les villes, comme ſi on manquoit de forêts, donnent lieu de croire qu'ils ne deſirent pas la perfection de la vie ſolitaire, mais la gloire qui en revient. Là entouré du peuple qui vous eſtime, vous ne dites rien qui ne ſoit reçu comme un oracle ; & vous ne vous meſurez pas ſur le témoignage de votre conſcience, mais ſur l'opinion de cette multitude qui vous flatte. Elle ſe paye de la pâleur de votre viſage, & s'étonne du ſeul nom de jeûne. Car c'eſt un prodige dans une ville de s'abſtenir de vin, & dans le déſert c'eſt une honte d'en boire. L'huile eſt comptée dans le déſert pour de grandes délices, le peuple regarde comme une grande abſtinence de ne point manger de graiſſe. Aller nuds pieds eſt la regle du déſert, dans la ville c'eſt une auſtérité exceſſive. La rareté rend ici merveilleux ce qui n'eſt ailleurs que la vie ordinaire des hermites.

Opuſc. LII. c. 3.

Opuſc. LVI.

Dans un autre opuſcule Pierre Damien combat l'opinion d'un évêque, qui ſoûtenoit que ceux qui avoient pris l'habit monaſtique étant malades à l'extrémité, pouvoient le quitter s'ils revenoient en ſanté, & reprendre la vie ſéculiere. J'ai rapporté pluſieurs exemples de cet uſage depuis la fin du ſeptiéme ſiecle. C'étoit une des manieres de profeſſer à l'article de la mort la pénitence publique, & de s'engager dans l'état monaſtique ſans probation précédente. Car anciennement la priſe d'habit & la profeſſion n'étoient point ſéparées, ſuivant la regle de ſaint

Sup. lib. XL. *n.* 3. *n.* 29. *Mabil. præf. ſæc.* I. *Actor. n.* 105. *Idem. præf. 2. ſæc. 4. n.* 191.

Benoît, & on n'y étoit reçu régulierement qu'après l'année de probation. C'eſt ſur quoi ſe fondoit cet évêque que Pierre Damien combat, & il ſoûtenoit que ceux qui avoient pris l'habit monaſtique ſans noviciat précédent, n'étoient point engagez. A N. 1072. *Opuſc.* XVI. *c.* I. 8.

Pierre Damien en avertit le pape, qui écrivit à Giſler évêque d'Oſſimo ; de réprimer cette erreur, & de frapper d'anathême ceux qui la ſoûtiendroient opiniâtrement. C'eſt à cet évêque Giſler à qui Pierre adreſſe ſon traité pour la réfuter. Il ſoûtient que la probation n'a été ordonnée que comme une précaution contre la légereté ou la diſſimulation de ceux qui ſe préſentent pour embraſſer la vie monaſtique, non comme une condition néceſſaire, & que le ſupérieur peut en diſpenſer quand il eſt ſuffiſamment perſuadé de la fermeté du poſtulant, & de la ſincérité de la converſion. Enfin, que la profeſſion eſt irrévocable de quelque maniere qu'elle ſe faſſe, pourvû que ce ſoit avec une pleine volonté. Il apporte l'exemple du baptême, qui n'eſt pas moins valable quand il eſt donné d'abord, qu'après de longues épreuves, & des enfans offerts au monaſtere par leurs parens ſuivant la regle de ſaint Benoît. Nous avons toutefois une lettre du pape Alexandre II. où il déclare qu'un prêtre qui étant malade a promis verbalement de ſe faire moine, ſans s'être livré à un monaſtere ou à un abbé, n'a point perdu ſon bénéfice ; parce, dit le pape, que ſaint Benoît & ſaint Gregoire ont défendu qu'on ſe fît moine avant une année de probation. *c.* 9. *c.* 8. *c.* 5. *Alex. epiſt.* 26.

Dans un autre ouvrage Pierre Damien ſe plaint de l'ignorance des prêtes, qui étoit telle, qu'il s'en trouvoit qui ſçavoient à peine lire deux ſyllabes de ſuite. Comment peuvent-ils, dit-il, prier pour le peuple, & offrir à Dieu, ſelon *Opuſc.* XXV. *Rom.* XII. I.

Digitized by Google

AN. 1072. c. 1.

l'apôtre, un ſervice raiſonnable, puiſqu'ils n'entendent pas ce qu'ils diſent ? Ainſi le peuple demeurant ſans inſtruction, s'abandonne à toutes ſortes de vices. Les prêtres mêmes vivent comme le peuple : ils plaident & ſe querellent comme les autres, & vont offrir le ſaint ſacrifice pleins de leurs paſſions. Leur négligence pour le ſervice du ſaint autel eſt ſi grande, que leurs calices ſont d'étain ou d'autre vil métal, craſſeux & enrouillez : ils enveloppent le corps de Notre-Seigneur dans un linge ſale : les napes ſont uſée & déchirées ; les ornemens & les livres à proportion. Les hommes légers s'en moquent, les ſages en gémiſſent. L'auteur rejette tous ces maux ſur la négligence des évêques. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits de S Pietre Damien.

XLVI. Fin d'Adalbert archevêque de Brême.

Lamb. an. 1072. Sup. n. 23.

Adalbert archevêque de Brême avoit repris le premier rang à la cour du roi Henri ; & triomphant de ſes concurrens, qui l'avoient chaſſé quelques années auparavant, il poſſedoit ſeul ce jeune prince & regnoit preſque avec lui, tant il avoit ſçu le gagner adroitement. Se ſentant épuiſé de vieilleſſe & de maladie, il employa tout l'art des médecins à combattre longtemps la mort ; & mourut enfin vers la mi-carême, le vendredi ſeiziéme de Mars 1072. Il avoit de grandes qualités, beaucoup de zele pour l'accroiſſement de la religion, une libéralité ſans bornes, une dévotion tendre, juſques à fondre en larmes en offrant le ſaint ſacrifice : on tenoit qu'il avoit gardé la virginité. Mais ces vertus étoient obſcurcies par ſon ambition, ſa paſſion de gouverner, ſous prétexte du bien de l'égliſe & de l'état, ſa dureté envers ſes ſujets, ſa vanité & la créance qu'il donnoit à ſes flatteurs ; car ces défauts deshonorerent principalement la fin de ſa vie. Il mourut à Goſlar où étoit

Adam, lib. IV. c. 33. 36. p. 59.

la cour, & fut rapporté à son église de Brême.

Il eut toûjours un grand soin de sa mission du Nord, comme j'ai déjà marqué, & y voyant un nombre suffisant d'évêques, il résolut de tenir pour la premiere fois un concile à Dannemarc, parce qu'il en trouva la commodité, & qu'il y avoit plusieurs abus à corriger dans ces nouvelles églises. Les évêques vendoient l'ordination; les peuples ne vouloient point donner les dîmes, & s'abandonnoient aux excès de bouche & aux femmes. Il convoqua donc ce concile à Slesvic, par l'autorité du pape dont il étoit légat, & avec le secours du roi de Dannemarc : mais les évêques d'outre-mer se firent long-temps attendre. On voit sur ce sujet une lettre du pape Alexandre II. à tous les évêques de Dannemarc.

A N. 1072. *Sup.* LX. *n.* 57. *Adam. lib.* IV. *c.* 42.

Epist. 7.

Adalbert ordonna en ce roïaume neuf évêques, à Slesvic, à Ripen, à Arhus, à Viborg, à Vendila ou Venzuzel. à Fari, à Finnen; en Zeeland, & en Schonen. En Suede il en ordonna six, & deux en Norvege : on rapporte les noms de ces huit, sans marquer leurs sieges, apparemment parce qu'ils n'en avoient point encore de fixes. Il en ordonna vingt en tout, dont il y en eut trois qui demeurerent inutiles, ne cherchant que leurs intérêts. L'archevêque en avoit toûjours quelques-uns auprès de lui, quelquefois jusqu'à sept, & au moins trois de ses suffragans ou d'autres; car il ne pouvoit être sans évêques. Il traitoit avec un grand honneur les légats du pape, & disoit qu'il ne reconnoissoit que deux maîtres, le pape & le roi. Le pape lui avoit accordé le privilege d'être son vicaire en ces quartiers-là lui & ses successeurs; d'établir des évêchez par tout le Nord, même malgré les rois, dans tous les lieux où il jugeroit à propos, & de choisir de sa chapelle ceux qu'il voudroit pour les ordonner évêques.

Adam. 44.

An. 1072. Le ſucceſſeur d'Adalbert fut Liemar, jeune homme de grande eſpérance & très-bien inſtruit de tous les arts libéraux. Il étoit Bavarois, & venu d'officiers du roi Henri, qui lui donna l'archevêché de Brême à la Pentecôte de la même année 1072. Il fut ordonné par ſes ſuffragans, reçut le pallium du pape Alexandre, & tint le ſiege trente ans.

Lam. an. 1072.

Hiſt. arch. Brem. p. 99.

XLVII. Adam de Brême, hiſtorien.

C'eſt à lui qu'Adam chanoine de Brême dédia ſon hiſtoire eccléſiaſtique, qui comprend les origines des égliſes du Nord, & la ſuite des évêques de Brême & de Hambourg, depuis l'entrée de ſaint Villehade en Saxe juſqu'à la mort de l'archevêque Adalbert, pendant près de trois cens ans. Adam vint à Brême la vingtiéme année de ce prélat, qui étoit l'an 1057. & rechercha curieuſement ces antiquitez dans ce qu'il trouva de mémoires écrits dans les lettres des princes & des papes, & dans la tradition vivante des anciens. Celui qui l'inſtruiſit le plus de vive voix, fut Suein ou Suenon roi de Dannemarc. Il étoit zélé pour la propagation de la foi, & envoya de ſes clercs prêcher en Suede, en Normandie, c'eſt-à-dire, en Norvege, & dans les Iſles. Il étoit homme de lettres & liberal envers les étrangers. Adam étant venu à Brême, & ayant oüi parler du mérite de ce prince, l'alla trouver & en fut très-bien reçu; & ce fut de ſes diſcours qu'il recueillit toute la partie de ſon hiſtoire qui regarde les barbares. Ce roi lui nomma quelques ſaints qui avoient été martyriſez de ſon temps en Suede & en Norvege. Un étranger nommé Héric qui, prêchant chez les Suedois les plus reculez, eut la tête tranchée. Un autre nommé Alfard qui, après avoir mené long-temps une ſainte vie en Norvege, fut tué par ſes propres amis. Il ſe faiſoit beaucoup de miracles à leur tombeau. Cette hiſtoire d'Adam

Sup. lib. XLIV. n. 15. n. 44.

Adam. lib. III. c. 5. p. 40.

Lib. IV. c. 16. p. 54.

Digitized by Google

Adam de Brême paroît d'une grande sincerité.

A N. 1072. XLVIII. Etat du Nord.

Il la termine par une description curieuse du Dannemarc, de la Suede, de la Norvege, & des isles qui en dépendent, où il décrit ainsi l'idolâtrie des Suedois. Leur temple le plus fameux est à Upsal. Il est tout revêtu d'or, & on y révere les statuës de trois dieux : au milieu est le trône du plus puissant, qu'ils nomment Thor; des deux côtez sont les deux autres, Vodan & Friccon. Ils disent que Thor gouverne l'air, le tonnerre, la foudre, les vents, les pluies, les saisons, & les fruits. Ils lui donnent un sceptre, & c'est comme le Jupiter des anciens Romains. Vodan est le dieu de la guerre, armé comme Mars. Friccon donne la paix & les plaisirs, & est représenté sous la figure infâme de Priape. Ils adorent aussi des hommes, qu'ils croïent être devenus dieux par leurs belles actions. Ils célébrent tous les neuf ans une fête solemnelle, où tous sont obligez d'envoïer leurs offrandes à Upsal : personne n'en est exempt : les Chrétiens mêmes sont contraints à se racheter de cette superstition. En cette fête on immole neuf animaux mâles de toute espece, & on en pend les corps dans un bois proche du temple, dont tous les arbres passent pour sacrez. Un Chrétien m'a dit y avoir vû jusqu'à soixante corps humains mêlez avec ceux des bêtes.

Adaluard, que l'archevêque Adalbert avoit fait évêque de Sictone, aïant en peu de temps converti tous les habitans de cette ville & des environs, entreprit, avec Eginon évêque de Scone en Dannemarc, d'aller à Upsal, & s'exposer à toutes sortes de tourmens, pour faire abattre ou plûtot brûler ce temple, qui est comme la capitale de l'idolâtrie du païs, esperant que sa ruine seroit suivie de la conversion de toute

A N. 1072.

la nation. Le roi de Suede Stenquil, qui étoit très-pieux, aïant appris ce dessein des deux évêques, les en détourna prudemment, les assurant qu'ils seroient aussi-tôt condamnez à mort, qu'on le chasseroit lui-même du roïaume, comme y aïant introduit des malfaicteurs; & que ceux qui étoient alors Chrétiens retourneroient au paganisme, comme il venoit d'arriver chez les Sclaves. Les deux évêques se rendirent à la remontrance du roi : mais ils parcoururent toutes les villes de Gothie, brisant les idoles & convertissant plusieurs milliers de payens.

XLIX. Suenon roi de Danne marc. *Saxe. Gram. lib.* XI. *Pontan. lib.* V. *p.* 180.

Le roi de Dannemarc, dont Adam avoit appris tant de faits importans, étoit Suenon, surnommé d'Estrithe, à cause de sa mere sœur de Canut le Grand. Il commença à regner vers l'an 1048. & peu de temps après, le siege de Roschild aïant vaqué, on y mit Guillaume, Anglois de naissance, qui avoit été secrétaire & chapelain du même Canut, & qui avoit la capacité & la vertu nécessaire pour l'épiscopat. Le païs de Schonen, qui jusques-là avoit été du diocese de Roschild, commença du temps de ce prélat à avoir des évêchez, & on en établit deux en deux villes fort proches, Lundon & Dalbi. Mais Henri évêque de Dalbi étant mort à force de boire, Egin évêque de Lundon réunit en lui toute l'autorité, & la mort honteuse du prélat causa la suppression du siege.

Pontan. p. 193.

Sous ce regne furent aussi érigez deux évêchez dans le Nord-Jutland, sçavoir, Vibourg & Burglave depuis transféré à Albor. Suenon affermit beaucoup la religion dans son roïaume, par sa liberalité à orner & à bâtir les églises, & son affection pour les ecclésiastiques sçavans & vertueux : mais il déshonora ses vertus par son incontinence. On compte jusques à onze fils &

Digitized by Google

une fille qu'il eut de diverſes concubines, & pas un enfant légitime. Car aïant voulu enfin ſe marier, il épouſa Guthe ſa parente, fille du roi de Suede. Les deux évêques Egin & Guillaume l'en-reprirent avec fermeté, & firent tous leurs efforts pour l'obliger à rompre ce mariage : mais voïant qu'ils n'y gagnoient rien, ils porterent leurs plaintes à l'archevêque de Brême, qui preſſa le roi de ſe ſéparer de la princeſſe. Le roi irrité menaça l'archevêque de lui faire la guerre, enſorte que le prélat ne ſe croïant pas en ſûreté à Hambourg, ſe retira à Brême. Enfin, l'évêque Guillaume fit comprendre au roi l'injuſtice de ſon reſſentiment, & lui perſuada d'obeir aux loix de l'égliſe. Il renvoïa donc Guthe, qui étant retournée chez ſon pere, prit l'habit de veuve, & paſſa le reſte de ſa vie dans la continence, s'occupant à faire des ornemens pour les égliſes. A N. 1072.

L'autorité de l'évêque Guillaume ſur le roi parut principalement en cette occaſion. Dans un feſtin que le roi donna aux grands, il découvrit que quelques-uns d'entre eux avoient mal parlé de lui en ſecret, & en fut tellement irrité, qu'il les fit tuer le lendemain matin jour de la Circonciſion, dans l'égliſe cathédrale dédiée à la Trinité. L'évêque Guillaume ne témoigna à perſonne la douleur qu'il ſentoit de ce ſacrilege, & ſe prépara à officier pontificalement. Mais quand on l'avertit que le roi venoit à l'égliſe, il n'alla point le recevoir ; & quand il voulu entrer, il l'arrêta avec ſa croſſe, dont il lui appuïa la pointe contre l'eſtomac, le traitan de bourreau, qui venoit de répandre du ſang humain. Enfin, il le déclara excommunié. *Saxo. lib. XI. p. 189.*

Les gardes du roi environnerent le prélat l'épée à la main, le voulant tuer ; mais le roi

A N. 1072.

les en empêcha ; & reconnoiſſant ſa faute, retourna à ſon palais, où il ôta ſes ornemens roïaux, & prit un habit de pénitent. Cependant l'évêque fit commencer la meſſe, & comme il alloit chanter *Gloria in excelſis*, on lui dit que le roi étoit à la porte en poſture de ſuppliant. Il fit ceſſer le chant, & s'étant avancé, il demanda au roi pourquoi il s'étoit mis en cet état. Le roi proſterné confeſſa ſon crime & en demanda pardon, promettant de réparer le ſcandale qu'il avoit donné ; & l'évêque leva auſſitôt l'excommunication, releva le roi en l'embraſſant, eſſuïa ſes larmes, & lui ordonna d'aller reprendre ſon habit roïal. Après lui avoir impoſé ſa pénitence, il fit avancer le clergé pour le recevoir en chatant, & l'amena juſques à l'autel, où il continua la meſſe. Le peuple témoigna ſa joie par de grands applaudiſſemens.

Le troiſiéme jour après les roi vint encore à l'égliſe en habit roïal, & pendant la meſſe il monta à la tibune, & aïant fait faire ſilence par un heraut, il confeſſa publiquement la grandeur de ſa faute & du ſcandale qu'il avoit donné. Il loüa l'indulgence de l'évêque, & déclara, que pour réparation du crime commis par ſon ordre, il donnoit à l'égliſe moitié de la province de Steffen. Depuis ce temps, le roi honora & aima l'évêque de plus en plus, & ils vécurent toûjours dans une parfaite union.

L. S. Annon rentre en faveur. *Lambert.*

Après la mort d'Adalbert archevêque de Brême, ſaint Annon archevêque de Cologne, reprit en Allemagne la principale autorité. Car le roi Henri étant venu à Utrecht célébrer la Pâque, qui étoit le huitiéme d'Avril 1072. y reçut de grandes plaintes des injuſtices qui ſe commettoient par-tout ſon roïaume, de l'oppreſſion des innocens & des foibles, & du pillage des égliſes

& des monaſteres. Touché de ſes déſordres ou fatigué des clameurs du peuple, il pria l'archevêque de Cologne de prendre ſous lui le ſoin de l'état. Tous les ſeigneurs joignirent leurs inſtances à celle du roi : mais l'archevêque réſiſta long-temps. Il ſe ſouvenoit des mauvais traitemens qu'il avoit reçus ; & d'ailleurs étant tout occupé de Dieu, il avoit peine à s'embarraſſer d'affaires temporelles : il céda toutefois au bien public, & au deſir unanime du roi & des ſeigneurs. On s'apperçut bien-tôt de ce changement : la violence fut reprimée, la juſtice reprit le deſſus, & le ſaint archevêque parut n'être pas moins digne de la roïauté que du ſacerdoce. A N. 1072.

L I. Concile d'Angleterre.

Le pape Alexandre avoit renvoïé au concile d'Angleterre la connoiſſance du differend entre les deux archevêques de Cantorberi & d'Yorc ; ce qui fut ainſi exécuté. A Pâque de cette année 1072. le roi Guillaume tint ſa cour à Vincheſtre, où ſe trouverent quinze évêques, pluſieurs abbez & pluſieurs ſeigneurs, avec Hubert lecteur de l'égliſe Romaine & légat du pape. Ils s'aſſemblerent en concile dans la chapelle du roi, qui étoit préſent, & qui les conjura par la foi qu'ils lui avoient jurée, d'écouter cette affaire avec une grande application, & de la juger ſans favoriſer les parties. Ils promirent l'un & l'autre. On apporta l'hiſtoire eccléſiaſtique de Bede, & on en lut des paſſages, par leſquels il parut, que depuis ſaint Auguſtin premier évêque de Cantorberi juſques à la fin de la vie de Bede, qui eſt un eſpace d'environ cent quarante ans, les archevêques de Cantorberi avoient eu la primatie ſur toute la grande Bretagne & l'Irlande : qu'ils avoient ſouvent célébré des ordinations d'évêques & des conciles dans la ville même d'Yorc & dans les lieux voiſins, où il leur

Sup. n. 36. *Lanf. anc. epiſt.* 3. & *to.* IX. *conc. p.* 1213. 1211.

Sup. lib. XXXVI. *n.* 40. *lib.* XLII. *n.* 11.

Digitized by Google

A N. 1072. avoit plû ; qu'ils avoient appellé les archevêques d'Yorc à ces conciles, & quand il avoit été beſoin, les avoient obligez à rendre compte de leurs actions. Quant aux évêques de Dunelme & de Licefeld, que l'archevêque d'Yorc prétendoit n'être point ſoûmis à celui de Cantorberi, il fut prouvé que pendant ces cent quarante ans, ils avoient été ſacrez & appellez aux conciles par les archevêques de Cantorberi, qui en avoient même dépoſé quelques-uns, par l'autorité du ſaint ſiege.

On lut pluſieurs conciles célébrez en divers temps par les archevêques de Cantorberi, qui tous contenoient des preuves de leur primatie. On lut les élections & les ordinations des évêques dont il étoit queſtion, contenant les proteſtations par écrit de leur obéiſſance à l'égliſe de Cantorberi. Tous les aſſiſtans rendirent témoignage, qu'ils avoient vû & ouï dire de leur temps les mêmes choſes que contenoient ces écrits. On lut dans l'hiſtoire, que lorſque l'Angleterre étoit diviſée en pluſieurs petits roïaumes, un roi de Northumbre, où eſt ſituée la vîlle d'Yorc, en aïant vendu l'évêchée, fut cité au concile pour cette ſimonie par l'archevêque de Cantorberi ; que n'y voulant point comparoître il fut excommunié ; & que toutes les égliſes de ces quartiers s'abſtinrent de ſa communion, juſques à ce qu'il ſe fût préſenté au concile, qu'il eût avoué & réparé ſa faute. Enfin, on lut les privileges, & les autres lettres des papes ſaint Gregoire, Boniface, Honorius, Vitalien, Sergius, Gregoire, Leon IX. écrites en divers temps aux archevêques de Cantorberi & aux rois d'Angleterre. Car les lettres des autres papes avoient peri dans un incendie de l'égliſe de Cantorberi, arrivé quatre ans auparavant ce concile.

Thomas archevêque d'Yorc allegua pour lui la lettre de saint Gregoire ; où il déclare que l'église de Londres & celle d'Yorc sont égales, & que l'une ne doit point être soûmise à l'autre. Mais tout le concile reconnut que cette lettre ne faisoit rien au sujet, parce que Lanfranc n'étoit point évêque de Londres, & qu'il n'étoit point question de cette église. Thomas fit quelques autres objections que Lanfranc détruisit facilement ; ensorte que le roi fit à Thomas des reproches, mais doux & paternels, de ce qu'il étoit venu avec de si foibles raisons attaquer des preuves si fortes & si nombreuses. Il répondit, qu'il ne sçavoit pas que la prétention de l'église de Cantorberi fût si bien appuïée, & il supplia le roi de prier Lanfranc, qu'il oubliât son ressentiment, qu'ils vécussent en paix, & qu'il lui relâchât même, en vuë de la charité, quelque partie de ses droits. Ce que Lanfranc lui accorda volontiers & avec action de graces.

A N. 1072.

XII. *p.* 15. *Sup. lib.* XXXVI. *n.* 37.

Cette affaire qui avoit été commencée à Vincheſtre à Pâque, fut terminée à la Pentecôte à Ouindsor ; & l'on forma le decret du concile, portant que la cause des deux archevêques aïant été examinée par l'ordre du pape & du consentement du roi, il avoit été prouvé que l'église d'Yorc devoit être soûmise à celle de Cantorberi, & obéir à son archevêque comme primat de toute la grande Bretagne en tout ce qui regarde la religion. Mais, ajoûte le decret, l'archevêque de Cantorberi a accordé à l'archevêque d'Yorc & à ses successeurs, à perpetuité, la juriſdiction sur l'évêque de Dunelme, c'est-à-dire de Lindisfarne, & de tous les païs depuis les confins de l'évêché de Licefeld & du grand fleuve d'Humbre jusques à l'extrémité de l'Ecosse, & tout ce qui appartient de droit au dio-

To. IX. *p.* 1211.

ceſe d'Yorc, de ce côté-là du fleuve. Enfin l'archevêque de Cantorberi peut aſſembler un concile par-tout où il lui plaira, & l'archevêque d'Yorc ſera tenu de s'y trouver avec tous les évêques qui lui ſont ſoumis & d'obéir à ſes ordonnances canoniques.

A N. 1072.

Lanfranc a prouvé par l'ancienne coûtume, que l'archevêque d'Yorc doit faire ſa ſoumiſſion avec ſerment à l'archevêque de Cantorberi : mais pour l'amour du roi, il a remis le ſerment à l'archevêque Thomas, & s'eſt contenté de recevoir ſa ſoumiſſion par écrit, ſans porter préjudice à ſes ſucceſſeurs, s'ils veulent exiger le ſerment des ſucceſſeurs de Thomas. Si l'archevêque de Cantorberi vient à mourir, l'archevêque d'Yorc viendra à Cantorberi, & avec les autres évêques de cette égliſe, il ſacrera comme ſon primat celui qui ſera élû. Mais ſi l'archevêque d'Yorc décede, celui qui ſera élû pour lui ſucceder, aïant reçû du roi le don de l'archevêché, viendra à Cantorberi, ou en tel lieu qu'il plaira à l'archevêque, & recevra de lui l'ordination canonique. Ce decret fut ſonſcrit par le roi Guillaume, la reine Mathilde ſon épouſe, Hubert légat du pape, l'archevêque Lanfranc, Guillaume évêque de Londres, ſaint Vulſtan de Rocheſtre, neuf autres évêques d'Angleterre & deux de Normandie qui avoient ſuivi le roi, ſçavoir Odon de Bayeux ſon frere uterin comte de Cant, & Geofroi de Coutances en qualité de ſeigneur en Angleterre. C'étoit quinze évêques en tout. Enſuite ſouſcrivirent onze abbez. L'archevêque Thomas donna ſa déclaration ſeparément, conforme au decret du concile. On envoïa des copies de ce decret aux principales égliſes d'Angleterre, & Lanfranc en envoïa une au pape, avec une lettre contenant la relation de ce qui s'étoit paſſé au

concile, le priant de lui envoïer un privilege; c'eſt-à-dire une bulle, pour la confirmation de ſon droit. Il envoïa en même-temps ſon écrit contre Berenger, que le pape lui avoit demandé. AN. 1072. *Vit. Lanfr. n. 28. 29.*

Lanfranc écrivit auſſi à l'archidiacre Hildebrand, qui avoit à Rome la plus grande autorité après le pape, le priant de lire la lettre qu'il envoïoit au pape, afin de voir ce que le pape lui devoit accorder. Hildebrand lui répondit: Nous avons été affligez de ne pouvoir ſatisfaire vos deputez, en vous envoïant, quoiqu'abſent, un privilege comme ils le demandoient; & vous ne devez pas le trouver mauvais, car ſi nous avions vû que de notre temps on l'eût accordé à quelque archevêque abſent, nous vous aurions volontiers rendu cet honneur, ſans vous fatiguer. C'eſt pourquoi il nous paroît néceſſaire que vous veniez à Rone, tant pour ce ſujet, que pour déliberer avec nous plus efficacement ſur tout le reſte. *Lanfr. ep. 5. epiſt. 6.*

LII. Lettres de Lanfranc au pape. *epiſt. 1. Sup. n. 38.*

Nous avons deux autres lettres de Lanfranc au pape Alexandre. Dans la premiere, il lui repréſente la maniere dont il a été élevé malgré lui ſur le ſiege de Cantorberi; puis il ajoûte: J'y ſouffre tous les jours en moi-même tant de peines, d'ennuis & de déchet du bien de mon ame: je vois, j'entends, je ſens continuellement dans les autres tant de troubles, d'afflictions, de pertes, d'endurciſſement, de paſſion, d'impureté, une telle décadence de l'égliſe, que la vie m'eſt à charge, & je gémis d'être venu juſques à ce temps. Car ce que l'on voit à preſent eſt mauvais, mais on en prévoit des ſuites bien plus mauvaiſes pour l'avenir. Je vous conjure donc au nom de Dieu, que comme vous m'avez impoſé ce fardeau par votre autorité, à laquelle il ne m'a pas été permis de réſiſter, vous m'en déchargiez par la même autorité, &

AN. 1072. me permettiez de retourner à la vie monaſtique, que j'aime ſur toutes choſes. Vous ne devez pas refuſer une demande ſi juſte & ſi néceſſaire. Et enſuite : Si vous croïez la devoir refuſer pour l'utilité des autres, vous devez craindre qu'en penſant mériter devant Dieu, vous ne vous rendiez coupable. Car je ne fais en ce païs aucun profit aux ames, ou il eſt ſi petit, qu'il n'eſt pas comparable à la perte que je ſouffre. Il conclut en priant le pape de prier pour la longue vie du roi d'Angleterre. Car, ajoûte-t-il, de ſon vivant nous avons quelque ſorte de paix : mais après ſa mort, nous n'eſperons ni paix ni aucun bien. Lanfranc n'obtint pas la liberté qu'il déſiroit, & il demeura archevêque toute ſa vie.

epiſt. 2. Dans l'autre, il conſulte le pape au ſujet de deux évêques d'Angleterre. Herman de Vincheſtre avoit déja quitté autrefois l'épiſcopat pour embraſſer la vie monaſtique, & le vouloit quitter encore, parce qu'étant accablé de vieilleſſe & de maladie, il ne cherchoit qu'à ſe préparer à la mort, ce que Lanfranc jugeoit raiſonnable. L'autre étoit l'évêque de Lichfeld, qu'il ne nomme pas, qui étant accuſé devant les légats du pape de concubinage public & d'autres crimes, ne vint point au concile, où il étoit appellé, & fut excommunié. Enſuite il vint trouver le roi tenant ſa cour à la fête de Pâque, & dans l'aſſemblée des évêques & des ſeigneurs lui remit l'évêché, & ſe retira dans un monaſtere où il avoit été élevé dès l'enfance. Lanfranc déclare qu'étant encore peu inſtruit des affaires d'Angleterre, il n'oſe ſacrer un évêque à la place de celui-ci, juſques à ce qu'il ait reçu l'ordre du pape.

LIII. Moines aux cathédrales d'Angleterre. Enfin, Lanfranc obtint du pape Alexandre II. la conſervation des moines dans les cathédrales d'Angleterre. Ils y étoient, comme nous avons vû, dès la fondation de ces égliſes ; mais les

Digitized by Google

clercs séculiers en étoient jaloux, & ils voulurent profiter du changement de domination, pour entrer en leur place, par l'autorité du nouveau roi. Car il avoit tiré d'entre le clergé presque tous les évêques qu'il avoit mis en Angleterre. Les clercs se tenoient si assurez de réussir, que Vauquelme évêque de Vincheſtre avoit déja rassemblé près de quarante clercs, qu'il tenoit tout prêts avec la tonsure & l'habit ce chanoines. Il ne restoit qu'à obtenir le consentement de Lanfranc qu'il croïoit facile : mais il y fut bien trompé. Car Lanfranc aïant appris le dessein de l'évêque en eut horreur, & déclara que de son vivant on ne l'executeroit jamais. On fit de plus grands efforts pour chasser les moines de saint Sauveur de Cantorberi, qui étoit l'église primatiale : car on alleguoit la dignité de cette église, qui avoit l'inspection sur toutes les autres, & plusieurs fonctions plus convenables à des clercs qu'à des moines. Lanfranc s'y opposa vigoureusement, nonobstant l'autorité du roi & le consentement des seigneurs ; & craignant qu'après sa mort on ne fît ce changement qu'il esperoit bien empêcher pendant sa vie, il fit confirmer l'ancienne possession des moines par l'autorité du pape. A N. 1072.

Nous avons la constitution du pape Alexandre sur ce sujet ; elle est adressée à Lanfranc, mais le pape ne manque point qu'elle soit donnée à sa priere. Il dit seulement avoir appris que quelques clercs, avec le secours de la puissance seculiere, veulent chasser les moines de saint Sauveur de Cantorberi pour y mettre des clercs, & faire le même changement dans toutes les cathédrales d'Angleterre. Il rapporte ensuite l'extrait de la lettre de sain Gregoire, par laquelle il ordonne à saint Augustin d'établir des moines en sa cathédrale, & de la lettre de Boniface V. qui confirmoit cette constitution. Le *Alex. epist. 39. ap. Lanf. 4.* *xii. ep. 31. inter. 1. Sup. lib. xxxvi. n. 38.*

pape Alexandre la confime aussi sous peine d'anathême, & les moines sont demeurez dans les cathédrales d'Angleterre jusques au schisme d'Henri VIII.

A N. 1072.

LIV. Concile de Rouen.

La même année du concile d'Angleterre, c'est à-dire en 1072. Jean archevêque de Roüen tint un concile dans son église métropolitaine de Notre-Dame avec ses suffragans Odon de Baïeux, Hugues de Lisieux, Robert de Sées, Michel d'Avranche, & Gilbert d'Evreux. On y fit vingt-quatre canons, où je remarque ce qui suit

Tom. IX. *p.* 1025.

Can. 1. La consécration des saintes huiles & des fonts baptismaux se fera à l'heure competente, c'est-

2. à-dire après none. On condamne l'abus de quelques archidiacres, qui n'aïant point d'évêque recevoient d'un autre évêque quelque peu des saintes huiles, & le méloient avec de l'huile commune, au lieu qu'elles doivent être entierement consacrées. Le prêtre doit baptiser à jeûn revêtu d'aube & d'étole, hors le cas de nécessi-

3. té. Le baptême général ne se fera que le samedi de Pâque & celui de la Pentecôte : on ne baptisera personne la veille ou le jour de l'Epiphanie, s'il n'est malade. Mais on donnera le baptême aux enfans quand ils le demanderont, en quelque jour que se soit. Cette distinction fait croire que l'on baptisoit encore beaucoup d'adultes en Normandie.

24.

c. 7. Celui qui donne la confirmation & ceux qui la reçoivent seront à jeûn, & on ne la donnera point sans feu; apparemment pour signifier le saint Esprit. On ne gardera point le viati-

6. que ou l'eau benite plus de huit jours; & il est très-expressément défendu de consacrer de nouveau une hostie déja consacrée, comme quelques-uns faisoient faute d'hosties. Saint Pierre Da-

Opusc. XXVI. *c.* 3. 8. mien marquoit aussi comme un abus de garder l'eucharistie plus de huit jours. Le concile de

Roüen continuë : On donnera les ordres au commencement de la nuit du ſamedi au dimanche, ou le dimanche matin, pourvû que l'on ait continué le jeune du ſamedi, pendant lequel en cette occaſion on ne mangeoit point. Les ordinans ſe préſenteront à l'évêque le jeudi précédent. Les prêtres, les diacres & les ſoûdiacres qui ont des femmes, ne pourront gouverner des égliſes par eux ni par d'autres, ni rien recevoir des bénéfices. Les clercs tombez dans un crime public ne ſeront pas rétablis trop promptement dans les ordres ſacrez, mais ſeulement après une longue pénitence, ſinon en cas d'extrême néceſſité. Pour remplir le nombre d'évêques néceſſaires à la dépoſition d'un clerc, il ſuffira que les abſens envoïent leurs vicaires.

Les moines vagabons ou chaſſez de leurs monaſteres pour leurs crimes, ſeront contraints par l'autorité des évêques de retourner à leurs monaſteres. Si les abbez ne veulent pas les recevoir, ils leur donneront par aumône de quoi vivre ; & de plus ces moines travailleront de leurs mains, juſques à ce qu'on voïe en leur vie de l'amendement. Il en eſt de même des religieuſes. Les mariages ne ſe feront ni en ſecret ni après dîner : mais l'époux & l'épouſe étant à jeûn recevront à l'égliſe la bénédiction du prêtre auſſi à jeûn. Celui dont la femme a pris le voile, ne pourra ſe marier elle vivante. On ne dînera point en carême avant que l'heure de none ſoit paſſée & que celle de vêpres commence : autrement ce n'eſt pas jeûner. Le ſamedi ſaint on ne commencera point l'office avant none : car il regarde la nuit de la réſurrection ; & en ces deux jours, le vendredi & le ſamedi, on ne célebre point le ſaint ſacrifice. Ces réglemens font croire que l'on commençoit à avancer le repas les jours de jeûne, & par conſéquent l'office,

	AN. 1072.
8.	
11.	
15.	
19.	
20.	
12.	
14.	
17.	
21.	
22.	

AN. 1072. *p.* 64. *Opuſc.* x.

En effet, le même archevêque Jean, dans ſon livre des offices eccléſiaſtiques, dit que le ſamedi ſaint après dîner on revenoit à l'égliſe dire complies : au lieu que dans les premiers ſiecles on paſſoit ce ſaint jour entier ſans manger. Jean compoſa cet ouvrage étant encore évêque d'Avranches, & le dédia à Maurille ſon prédéceſſeur dans le ſiege de Roüen. Il eſt aſſez conforme au traité de Pierre Damien des heures canoniales : mais il eſt baaucoup plus ample, & contient en détail les offices pendant tout le cours de l'année. On y voit pluſieurs antiquitez remarquables. Nous avons cinq lettres de Lanfranc à l'archevêque Jean, qui montrent la grande union qui regnoit entr'eux, & le ſoin que prenoit Lanfranc de la conſerver, malgré les artifices de quelques mauvais eſprits, qui s'efforçoient de les diviſer par de faux rapports. Dans une de ces lettres Lanfranc propoſe ſes difficultez, ſur ce que Jean avoit écrit touchant quelques cérémonies eccléſiaſtiques.

Sup. n. 44.

epiſt. 13. 14. *&c.*

epiſt. 13.

LV. Retraite de l'impératrice Agnès.

Du même temps vivoit Jean abbé de Feſcam, dont il nous reſte quelques écrits. Il étoit Italien, né à Ravenne, & fut diſciple de Guillaume abbé de Dijon, ſon compatriote, par l'ordre duquel il apprit la médecine, & fut le plus fidele imitateur de toutes ſes vertus. La petiteſſe de ſa taille le fit nommer Jeannelin. Il fut cheri de l'empereur Henri le Noir, qui lui donna l'abbaïe d'Erbreſtein en Saxe : car il en gouvernoit pluſieurs outre Feſcam. A la priere de l'imperatrice Agnés, veuve de cet empereur, Jean de Feſcam compoſa un recueil de prieres tirées de l'écriture & des peres de l'égliſe, qui depuis, par la négligence ou l'erreur des copiſtes, ont été attribuées à ſaint Ambroiſe, à ſaint Anſelme, & à d'autres auteurs.

Mabil. to. 1. *an. p.* 367. *Sup. lib.* LVII. *n.* 35. *Lib.* LIX. *n.* 21. *Anal.* 1. 433. *Lambert.* 62.

L'imperatrice Agnès voyant qu'on lui avoit

Ôté la conduite du roi son fils, se retira chez elle dès l'année 1062. résoluë de passer le reste de ses jours en personne privée ; & quelque temps après elle renonça au monde & vint à Rome, où elle se mit sous la conduite de Pierre Damien, comme il paroît par plusieurs lettres de ce saint évêque, entr'autres par un de ses opuscules. Il y raconte qu'étant venuë à saint Pierre, elle le fit asseoir devant l'autel & lui fit sa confession générale depuis l'âge de cinq ans, s'accusant exactement de tous les mouvemens de sensualité, de toutes les pensées & les paroles superfluës dont elle put se souvenir, & accompagnant sa confession de gémissemens & de larmes. A quoi il ajoûte, qu'il ne lui imposa autre pénitence que de continuer la vie humble, austere & mortifiée qu'elle avoit embrassée, & qui édifioit toute l'église. En effet, ses jeûnes & ses veilles sembloient excéder les forces ordinaires de la nature : ses habits étoient très-pauvres, ses aumônes immenses, ses prieres continuelles. A N. 1072. *Sigeb. cod. an. Lib.* VII. *ep.* 6. 7. 8. *Opusc.* LVI. *c.* 1.

Après avoir passé plus de six ans en Italie, elle revint en Allemagne dix ans après sa retraite, c'est-à-dire en 1072. & le roi son fils venant au-devant d'elle, se trouva à Vormes à la fête de saint Jacques vingt-cinquiéme de Juillet. Le sujet du voyage de l'imperatrice étoit de réconcilier Rodolfe duc de Suabe avec le roi son fils, & de prévenir par ce moyen une guerre civile. Elle vint donc à Vormes accompagnée d'un grand nombre d'abbez & de moines ; & ayant heureusement terminé l'affaire de Rodolfe, elle s'en retourna aussi tôt, pour montrer que la charité avoit été l'unique motif de son voyage. Elle vêcut encore cinq ans, & mourut à Rome le quatorziéme de Décembre 1077. ayant passé vingt-deux ans en viduité, & *Lamberti* 1072. *Bertold.* 1077. *Epitaph. ap. Baron.*

ſans avoir jamais conſenti au ſchiſme du roi ſon fils.

A N. 1072.

Hugues abbé de Clugni, qui avoit ſuivi l'imperatrice, rendit à Robert, abbé de Richenou, des lettres du pape, par leſquelles il étoit dépoſé & excommunié. Robert étoit auparavant abbé à Bamberg, où dès qu'il étoit ſimple moine, il avoit amaſſé des ſommes immenſes, par des uſures & d'autres gains ſordides, enſorte qu'on le nommoit l'argentier. Il ſoupiroit après la mort des évêques & des abbez; & comme il n'en mouroit point aſſez-tôt à ſon gré, outre les préſens qu'il faiſoit ſecretement aux favoris, il promit au rōi cent livres d'or pour avoir l'abbaïe de Fulde, en faiſant chaſſer l'abbé Viderad. Mais quelque gens de bien réſiſterent en face au roi, & empêcherent cette injuſtice. Ce fut cet abbé Robert qui, par ſon exemple, décria le plus alors la profeſſion monaſtique, & qui introduiſit l'abus de mettre publiquement à la cour les abbaïes à l'enchere; mais on ne pouvoit les mettre ſi haut, qu'il ne ſe trouvât des moines qui en donnoient davantage.

LVII. Robert abbé de Richenou dépoſé. *Id. an.* 1071. *p.* 184.

L'abbaïe de Richenou ayant donc vaqué en 1071. Robert l'obtint en comptant au tréſor du roi mille livres peſant d'argent pur. Mais quand il voulut prendre poſſeſſion, l'avoué de Richenou lui envoya dénoncer qu'il ne fût pas aſſez hardi pour entrer dans les terres du monaſtere, autrement qu'il iroit au-devant à main armée. Robert conſterné pour la perte de ſon argent & de ſa dignité (car l'abbaïe de Bamberg étoit donnée à un autre) vouloit tenter le ſort des armes, & ajoûter des homicides à la ſimonie. Mais ceux qui l'accompagnoient l'ayant aſſuré que l'entrepriſe étoit au-deſſus de ſes forces, il ſe retira confus dans les terres de ſon frere pour attendre l'événement. Cependant il

p. 189.

fut accusé à Rome, & cité jusques à trois fois pour venir se défendre en concile ; mais il ne comparut point ; & c'est pourquoi le pape prononça contre lui la condamnation dont l'abbé Huges fut le porteur. Elle contenoit excommunication, interdiction de tout office divin, hors la psalmodie ; exclusion perpétuelle de l'abbaïe de Richenou, & de toute autre dignité ecclésiastique. Robert fut donc contraint par le roi de rendre le bâton pastoral ; ce qui lui fut très-amer. A N. 1072.

Sigefroi Archevêque de Mayence étant parti à la nativité de Notre-Dame 1072. sous prétexte d'aller en pélerinage à saint Jacques en Galice, s'arrêta à Clugni, où il renvoya toute sa suite & quitta tous ses biens, résolu d'y embrasser la profession monastique, & y passer le reste de ses jours. Mais il ne persista pas, il céda aux prieres du clergé & du peuple de Mayence, & y revint à la saint André de la même année.

LVII. Retraite de S. Annon de Cologne.

Le roi Henri passa la fête de Noël à Bamberg, où Annon archevêque de Cologne ne pouvant plus souffrir les injustices qui se commettoient à la cour, pria le roi de le décharger des affaires d'état, alléguant son âge déjà avancé. Le roi n'eut pas de peine à y consentir, voyant depuis long-temps le prélat extrêmement choqué de ses passions déreglées & des folies de sa jeunesse, & qu'il s'y opposoit autant que le respect le permettoit. L'archevêque ayant obtenu son congé, se retira au monastere de Sigeberg qu'il avoit fondé, & y passa les trois années qu'il survécut, en veilles, en jeûnes & en prieres, accompagnées d'aumônes, n'en sortant que pour quelque nécessité inévitable. *Lambert. an.* 1075. *p.* 231.

Mais le roi, comme délivré d'un fâcheux

A N. 1073. gouverneur, s'abandonna auſſi-tôt ſans retenuë à toutes ſortes de crimes. Il commença à bâtir des fortereſſes ſur toutes les montagnes & les collines de Saxe & de Thuringe, & y mit des garniſons. Pour les faire ſubſiſter, il leur permit de piller le plat-païs, & de faire travailler les habitans par corvées aux fortifications de ces châteaux. Et afin de donner un prétexte à ces violences, il excita l'archevêque de Mayence à exiger les dîmes de Thuringe, comme il avoit commencé depuis pluſieurs années, promettant de lui prêter main-forte pour contraindre ceux qui les refuſeroient; mais à condition qu'il partageroit ces dîmes avec l'archevêque. Le prélat ſe laiſſa ſéduire par cette eſpérance, & indiqua un concile à Erford pour le dixiéme de Mars 1073.

LVIII. Concile d'Erford. *Lambert. an.* 1073. *to.* IX. *conc. p.* 1230.

Au jour marqué, le roi & l'archevêque s'y trouverent, accompagnez l'un & l'autre d'une grande troupe de ſçavans, qu'ils avoient affecté de faire venir de divers lieux, pour expliquer les canons ſuivant l'intention du prélat, & appuyer ſa cauſe par des ſubtilitez au défaut de la vérité. A ce concile étoient quatre évêques, Herman de Bamberg, Hecel d'Hildesheim, Eppon de Ceits, & Bennon d'Oſnabrue, qui étoient venus déterminez à appuyer les intentions du roi & de l'archevêque, quoique la plûpart les déſaprouvaſſent; mais la crainte du roi & l'amitié qu'ils avoient pour l'archevêque, ne leur laiſſoient pas la liberté de déclarer leurs ſentimens. Le roi avoit autour de lui un nombre conſiderable de troupes, pour arrêter par la force ceux qui voudroient troubler l'exécution de ſon deſſein.

La principale eſpérance des Thuringiens étoit aux deux abbez de Fulde & d'Herfeld, parce qu'ils avoient quantité d'égliſes levant dîmes,

Digitized by Google

& une infinité de terres dans la Thuringe. Ces abbez étant publiquement interpellez de payer les dîmes, commencerent par prier l'archevêque au nom de Dieu, de ne point donner d'atteinte aux anciens droits de leurs monasteres, que les papes avoient souvent confirmez par leurs bulles, & que les archevêques ses prédécesseurs jusques à Luipold, n'avoient jamais attaquez. L'archevêque répondit, que ces prédécesseurs avoient gouverné l'église en leur temps comme il leur avoit plû. Que comme leurs diocesains étoient encore presque néophites & foibles dans la religion, ils leur avoient souffert, par un sage ménagement, bien des choses, qu'ils prétendoient que leurs successeurs retrancheroient avec le temps. Pour moi, ajoûta-t-il, à présent que cette église est suffisamment affermie, je prétends y faire exécuter les loix ecclésiastiques; & par conséquent, ou vous vous y soûmettrez de honne grace, ou vous vous séparerez de l'unité de l'église. Les abbez recommencerent à le conjurer au nom de Dieu, que s'il n'avoit point d'égard à l'autorité du pape, aux privileges de Charlemagne & des autres empereurs, & à l'indulgence de ses prédécesseurs, il laissât au moins partager les dîmes suivant les canons & la pratique universelle des autres églises, & qu'il se contentât d'en prendre le quart. L'archevêque répondit, qu'il n'avoit pas tant pris de peine, ni remué cette affaire depuis environ dix ans, pour rien céder de son droit. Les deux premiers jours du concile se passerent en cette contestation, sans que l'on vit encore lequel des deux partis l'emporteroit; & les Thuringiens étoient prêts à recuser le concile pour appeller au saint siege. Mais le roi prenant Dieu à témoin, protesta que si quelqu'un étoit assez hardi pour le faire, il le pu-

A N. 1073.

niroit de mort, & feroit dans ſes terres une telle
A N. 1073. deſtruction, que l'on s'en ſouviendroit pendant pluſieurs ſiecles. L'abbé d'Herfeld épouvanté du peril de ſes ſujets, ne trouva point d'autre parti à prendre que de s'en rapporter au roi, & le prier de terminer comme il lui plairoit le différend entre l'archevêque & lui. Après que l'on eut long-temps déliberé, ils convinrent que dans dix paroiſſes où l'abbé prenoit les dîmes, il en auroit les deux tiers, & l'archevêque le tiers: que dans les autres ils partageroient par moitié: que dans celles qui appartenoient à l'archevêque, il auroit toute la dîme; & que tous les domaines, en quelques dioceſes qu'ils fuſſent, en ſeroient exempts.

L'abbé d'Herfeld étant ainſi ſubjugué, les Thuringiens qui ſe fioient principalement à ſon éloquence & à ſon habileté, perdirent toute eſpérance, & promirent auſſi-tôt de donner les dîmes. L'abbé de Fulde réſiſta pendant quelques jours: mais enfin la crainte du roi le fit convenir, que dans toutes les égliſes décimales, l'archevêque partageroit avec lui les dîmes par moitié: mais que ſes domaines en ſeroient exempts comme ceux de l'archevêque. Alors le roi ſçachant bien que ce qui s'étoit paſſé en ce concile ne ſeroit pas agréable au pape, défendit aux deux abbez, ſous peine de perdre ſes bonnes graces, de ſe pourvoir à Rome pour s'en plaindre en quelque maniere que ce fût. Ayant ainſi obtenu tout ce qu'il vouloit, il marcha en diligence à Ratiſbonne, où il célebra la Pâque, qui cette année 1073. étoit le dernier jour de Mars.

LIX. Fin d'Alexandre II. *Papebr. comm.* Le pape Alexandre II. mourut peu de temps après, ſçavoir le vingtiéme jour d'Avril 1073. & fut enterré à ſaint Pierre. Il avoit tenu le ſaint ſiege onze ans ſix mois & vingt-deux

jours. On raconte deux miracles qu'il fit vers la fin de sa vie : l'un d'un démoniaque délivré au Mont-Cassin, l'autre d'une femme boiteuse à Aquin. à qui il fit donner de l'eau dont il avoit lavé ses mains après la messe, & qui fut guerie aussi-tôt après l'avoir bûë. Il nous reste quarante-cinq lettres de lui, de la plûpart desquelles j'ai parlé : dans les autres je remarque ce qui suit. A N. 1073. *Chr. Cass.* III. c. 36.

Un mari ne peut embrasser la vie monastique, si sa femme n'y consent librement, & ne fait de son côté profession de continence. Celui qui par négligence a omis de recevoir le soûdiaconat avant le diaconat & la prêtrise, doit être interdit des fonctions de prêtre, jusques à ce qu'il ait été ordonné soûdiacre. Le prêtre attaqué du mal caduc doit être interdit de dire la messe, jusques à ce qu'il soit guéri, si les accés sont fréquens. *epist* 17. *ep.* 32. *ep.* 36.

On voit aussi dans ces lettres plusieurs exemples de pénitences canoniques. Un prêtre ayant tué un autre prêtre, devoit faire vingt-huit ans de pénitence : mais le pape la réduit à la moitié, marquant que les trois premieres années il n'entrera point dans l'église ; qu'il est interdit de ses fonctions pour toute sa vie, & qu'il doit entrer dans un monastere pour y accomplir sa pénitence sous la direction de l'abbé. Un laïque qui a tué un prêtre par lequel il étoit attaqué à main armée, fera dix ans de pénitence, dont il sera sept ans sans entrer dans l'église. Un frere, qui sans le vouloir, avoit été cause de la mort de son frere, & un pere qui avoit de même tué son fils, contre son intention, ne laissent pas d'être condamnez à sept années de pénitence, & privez de la sainte communion pendant les trois premieres. Dans tous ces cas on marque les jeûnes & les *ep.* 29. *ep.* 30. *ep.* 33. *ep.* 37.

Digitized by Google

autres auſtéritez que le pénitent doit pratiquer ; & on permet à l'évêque de lui en remettre quelque partie.

A N. 1073. LX.

La même année 1073. le douziéme de Juillet, mourut S. Jean Gualbert, fondateur de la congrégation de Vallombreuſe, en ſon monaſtere de Paſſignan, près de Florence, où l'on garde encore ſes reliques. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau ; il fut canoniſé dans le ſiecle ſuivant par le pape Celeſtin III. & l'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort.

Mort de ſaint Jean Gualbert. *Vita. n. 69. &c. Martyr. R. 12. Jul.*

A N. 1073.

LIVRE SOIXANTE-DEUXIEME.

I. Grégoire VII. pape. *Vita per. Paul. Bern. ap. Boll 25. Mai. to. 17. p 113. & sæc. 6. Ben. part. 2. p. 407.*

LE successeur d'Alexandre II. fut l'archidiacre Hildebrand, qui depuis long-temps avoit la principale autorité dans l'église Romaine. Il naquit en Toscane, & son pere, nommé Bonizon, étoit, dit-on, un charpentier: sa mere étoit sœur de l'abbé de Notre-Dame au Mont Aventin à Rome, sous la conduite duquel il fut mis dès l'enfance, pour être instruit aux lettres & à la piété. Etant plus grand, il vint en France continuer ses études à Clugni, comme l'on croit, & il est certian que dès sa jeunesse il embrassa la profession monastique. Quelques années après revenant à Rome, il fit quelque séjour à la cour de l'empereur Henri le Noir, qui disoit n'avoir jamais ouï personne prêcher la parole de Dieu avec tant d'assurance. Les meilleurs évêques admiroient ses discours.

Etant revenu à Rome, le zele avec lequel il poussoit ses parens à la perfection, lui attira leur haine, & pour y céder, il résolut de repasser en Allemagne & en France. Mais saint Pierre lui apparut trois fois en songe avant qu'il fût sorti d'Italie, & l'obligea à retourner. Le pape Leon IX. qui monta vers ce temps-là sur le saint siege, avoit une haute estime d'Hildebrand & suivoit en tout ses conseils. Il l'ordonna soûdiacre & lui donna à gouverner le monastere de saint Paul, qui étoit tombé en décadence, jusques-là que les bestiaux entroient dans l'église, une des patriarcales, & que le peu de moines qui y restoient se faisoient servir par des femmes dans le réfectoire. Hildebrand fit revenir les biens de ce monastere pillez par les seigneurs de

A N. 1073. Campanie, & y rétablit une communauté nombreuſe, gardant l'obſervance réguliere. Enſuite il fut envoyé légat en France, où il préſida, comme j'ai dit en 1055. aux conciles de Lyon & de Tours : puis Nicolas II. le fit archidiacre de l'égliſe Romaine. Enfin le jour de la ſépulture d'Alexandre II. qui étoit le lundi vingt-deuxiéme d'Avril, indiction onziéme, l'an 1073. les cardinaux & le reſte du clergé de l'égliſe Romaine étant aſſemblez à S. Pierre aux liens, avec les évêques, l'archidiacre Hildebrand fut élû pape du conſentement des abbez, des moines & du peuple, qui le témoigna par de fréquentes acclamations, comme porte le décret d'élection rapporté dans ſa vie, & à la tête de ſes lettres. Il prit le nom de Gregoire VII. pour honorer la mémoire de Gregoire VI. qui l'avoit élevé dans ſa jeuneſſe. Il ne fut ſacré que le trentiéme de Juin, & tint le ſaint ſiege onze ans dix mois & vingt-ſix jours.

Sup. lib. LX. n. 18.

Baron. an. 1073. Papebr. conat.

II. Premieres lettres de Grégoire VII. *epiſt. 1.*

Dès le lendemain de ſon élection, il en donna part à Didier abbé du Mont-Caſſin, en ces termes : Le pape Alexandre eſt mort, & ſa mort eſt retombée ſur moi, & m'a mis dans un trouble extrême ; car en cette occaſion le peuple Romain eſt demeuré ſi paiſible, contre ſa coûtume, & s'eſt tellement remis à notre conduite, que c'étoit un effet manifeſte de la miſéricorde de Dieu. Nous avons donc ordonné, par délibération, qu'après un jeune de trois jours, après des proceſſions, des prieres & des aumônes, nous déciderions ce qui nous paroîtroit le meilleur touchant l'élection du pape. Mais comme on enterroit le pape Alexandre dans l'égliſe du Sauveur, il s'eſt élevé tout d'un coup un grand tumulte du peuple ; & ils ſe ſont jettez ſur moi comme des inſenſez ; enſorte que je puis dire avec le prophete : Je ſuis

Pſ. 68.

venu

venu en haute mer & abîmé dans la tempête. Mais comme je suis au lit, si fatigué que je ne puis dicter long-temps, je ne vous parlerai pas davantage de mes peines ; seulement je vous conjure de me procurer les prieres de vos freres, afin qu'elles me conservent dans le péril qu'elles devoient me faire éviter. Ne manquez pas de venir au plutôt nous trouver, puisque vous sçavez combien l'église Romaine a besoin de vous, & la confiance qu'elle a en votre prudence. Saluez de notre part l'impératrice Agnès & le vénérable Rainald, évêque de Côme, & les priez de montrer à présent l'affection qu'ils nous portent. L'impératrice Agnès passa six mois au Mont-Cassin, où elle fit de magnifiques offrandes ; & l'évêque Rainald étoit dans son intime confiance.

A N. 1073.

Chr. Cass. lib. III. c. 32. Petr. Damien Opusc. LVI. c. 5.

Gregoire écrivit de même sur son élection à Guibert, archevêque de Ravenne, ajoûtant, que sans lui laisser la liberté de parler ni de déliberer, on l'avoit enlevé violamment pour le mettre sur le saint siege. Il demande à Guibert la continuation de son affection pour l'église Romaine & pour lui en particulier : Car, dit-il, comme je vous aime d'une charité sincere, j'en exige de vous une pareille avec tous ses effets. Faites que nous aïons souvent des nouvelles l'un de l'autre pour notre consolation nouvelle. On verra dans la suite comme Guibert répondit mal à ces avances du pape, qui témoigne encore dans une autre lettre l'estime qu'il avoit pour lui.

epist. 10.

Le lendemain de l'élection, Gregoire envoya des députez au roi Henri, qui étoit en Baviere ; car il célébra la Pâque à Ratisbonne, & à Ausbourg la Pentecôte, qui fut le dixiéme de Mai. Par ces députez, Gregoire donnoit avis à l'empereur de son élection, & le prioit instam-

Acta. ap. Boll p. 148. Lamb. an. 1073.

ment de n'y pas consentir, lui déclarant que s'il demeuroit pape, il étoit résolu de ne point laisser impunis les crimes manifestes dont ce prince étoit chargé.

A N. 1073.

Lam. an. 1083.

Les évêques Allemands & Lombards, qui sçavoient combien Hildebrand étoit zelé pour la discipline, commencerent à craindre qu'il ne recherchât leurs fautes avec trop de sévérité. C'est pourquoi, par délibération commune, ils conseillerent au roi de casser cette élection, qui avoit été faite sans son ordre; l'assurant, que s'il ne prévenoit de bonne heure l'entreprise d'Hildebrand, personne n'en souffriroit plus que lui. Le principal auteur de ce conseil étoit Gregoire, évêque de Verceil, chancelier du roi en Italie, comme il paroît par une lettre que Guilaume, abbé de saint Arnoul de Metz, écrivit au pape, pour le féliciter sur son élection. Aussitôt le roi envoïa le comte Eberard, pour demander aux seigneurs Romains, pourquoi, contre la coûtume, ils avoient fait un pape sans le consulter, & pour obliger même le pape à renoncer à sa dignité, s'il ne rendoit pas bonne raison de sa conduite. Le comte étant arrivé à Rome fut très-bien reçu par le pape élû, qui aïant ouï les ordres du roi, répondit: Je n'ai jamais recherché cette dignité, Dieu m'en est témoin. Les Romains m'ont élû malgré moi, & m'ont fait violence: mais ils n'ont jamais pû m'obliger à me laisser ordonner, jusques à ce que je fusse assuré, par une députation expresse, que le roi & les seigneurs du roïaume Teutonique consentissent à mon élection. C'est ce qui m'a fait différer mon ordination jusques à présent, & je la différerai sans doute, jusques à ce que quelqu'un vienne de la part du roi, m'assurer de sa volonté.

Analect. to. 1. *p.* 247.

Le roi aïant reçu cette réponse en fut satis-

fait, & envoïa aussi-tôt à Rome Gregoire de Verceil, pour confirmer l'élection par l'autorité du roi, & assister au sacre du pape; ce qui fut exécuté sans délai. Gregoire fut ordonné prêtre dans l'octave de la Pentecôte, & sacré évêque à la fête de saint Pierre, c'est-à-dire, le lendemain dimanche trentiéme de Juin, comme il paroît par les dates de ses lettres. On voit bien par ce délai de deux mois, que l'on attendit la réponse du roi pour le sacrer pape, quand même il n'y en auroit pas d'autre preuve. AN. 1073.

Pendant cet intervalle, Gregoire ne laissa pas de donner plusieurs ordres importans. Ebles comte de Rouci en Champagne, aïant dessein de passer en Espagne pour faire la guerre aux infideles, avoit traité avec le pape Alexandre pour jouir de ses conquêtes au nom de saint Pierre, moïennant certaines conditions dont ils étoient convenus par écrit, & l'archidiacre Hildebrand étoit intervenu en ce traité. Car on supposoit à Rome, comme un fait certain, que le roïaume d'Espagne avoit anciennement appartenu en propre à saint Pierre, c'est-à-dire, à l'église Romaine, quoiqu'il ne s'en trouve pas le moindre vestige dans aucun auteur, avant les lettres de Gregoire VII. Il donna donc au comte de Rouci une lettre adressée à tous les seigneurs qui se voudroient joindre à lui pour ce voïage d'Espagne, où il les exhorte à conserver les droits de saint Pierre. Puis il ajoûte: Si quelques-uns d'entre vous veulent entrer dans le même païs séparément avec leurs troupes particulieres, ils doivent se proposer la cause de guerre la plus juste, prenant dès-à-présent une ferme résolution de ne pas faire après leurs conquêtes, le même tort à saint Pierre, que lui font à présent les infideles. Car nous voulons que vous sçachiez, que si vous n'êtes réso-

Liv. I. ep. 7. lib. IV. ep. ult.

Epist. 7.

lus de faire païer équitablement en ce roïaume
ANN. les droits de ſaint Pierre, nous vous défendrons
1073. d'y entrer, plutôt que de ſouffrir que l'égliſe ſoit traitée par ſes enfans comme par ſes ennemis. Nous y avons envoyé le cardinal Hugues, qui vous expliquera plus amplement nos intentions.

C'étoit Hugues le Blanc, que le pape envoïoit en France & delà en Eſpagne, avec le comte de Rouci, pour tenir la main à l'exécution du traité, & corriger les erreurs des Chrétiens du païs. C'eſt ce qui paroît par la lettre à Giraud, *Epiſt. 6.* évêque d'Oſtie, & Raimbaud ſoudiacre de l'égliſe Romaine, légats en France. Le pape les prie de reconcilier le cardinal Hugues avec Hugues, abbé de Clugni, & de prier l'abbé de lui donner de ſes moines pour l'accompagner en ſa légation d'Eſpagne.

Godefroi le Boſſu, duc de Lorraine, avoit écrit au pape pour ſe conjoüir de ſon élection. *Epiſt. 9.* Le pape lui répond que c'eſt pour lui la cauſe d'une douleur amere; & qu'il y ſuccomberoit, s'il n'étoit aidé par les prieres des perſonnes ſpirituelles. Car, ajoûte-t-il, tous, & principalement les prélats, travaillent plutôt à troubler l'égliſe qu'à la défendre; & ne ſongeant qu'à ſatisfaire leur avarice & leur ambition, ils s'oppoſent, comme des ennemis, à tout ce qui regarde la religion & la juſtice de Dieu; & enſuite: Quant au roi, c'eſt Henri, roi d'Allemagne, vous pouvez compter que perſonne ne lui deſire plus que nous la gloire temporelle & l'éternelle. Car nous avons réſolu, ſitôt que nous en aurons la commodité, de lui envoïer des nonces, pour l'avertir paternellement de ce qui regarde l'utilité de l'égliſe & l'honneur de ſa couronne. S'il nous écoute, nous aurons autant de joie de ſon ſalut que du nôtre: s'il

nous rend la haine pour l'amitié, ce qu'à Dieu ne plaise, nous ne voulons pas nous attirer cette menace : Maudit celui qui n'ensanglante pas son épée. Car il ne nous est pas libre de préferer à la loi de Dieu la faveur de qui que ce soit. Il parle de même au sujet du roi Henri dans une lettre écrite quelques jours après à Beatrix, comtesse de Toscane, belle-mere du duc Godefroi, déclarant qu'il est résolu de répandre son sang, s'il est besoin, pour la défense de la vérité.

A N. 1073. *Jerem.* XLVIII. 20. *ep.* 2.

III. Schisme à Milan.

L'église de Milan étoit alors en trouble, à l'occasion de Godefroi de Castillon, qui du vivant de l'archevêque Gui, & par son crédit, avoit acheté du roi cet archevêché, & avoit été sacré par les évêques de Lombardie. La nouvelle en étant venue à Rome, Godefroi y fut excommunié en plein concile; & cette année même 1073. il fut obligé de s'enfuir de Milan, & s'enfermer dans son château de Castillon, où il fut assiégé par un chevalier de Milan nommé Herlambaud Cotta, qui se déclara chef du parti catholique, contre les simoniaques. C'est ce qui paroît par les lettres du pape Gregoire. Il écrit à tous les fideles de saint Pierre demeurant en Lombardie, c'est-à-dire, à tous ceux en qui il avoit confiance, de ne favoriser en aucune maniere l'usurpateur Godefroi, mais de lui résister de tout leur pouvoir. Il écrit à Guillaume de Pavie, comme le plus distingué des évêques de la province, de s'opposer à Godefroi & aux évêques excommuniez à son sujet; & de secourir ceux qui combattent contre lui. Il écrit pour le même sujet à Beatrix, comtesse de Toscane & à sa fille Mathilde : enfin, à Herlambaud, pour l'encourager dans la guerre qu'il faisoit à l'usurpateur.

Ital. Sacra. tom. 4. *p.* 156. *epist.* 15. *ep.* 12. 28. *epist.* II. *ep.* 25. 26.

IV. Saint Anselme, évêque de Luques.

Le pape Alexandre II. avoit gardé jusques à

la fin de ſa vie l'évêché de Luques en Toſcane.

A N. 1073. Après ſa mort on élut, pour remplir ce ſiege, un autre Anſelme, qu'Alexandre lui-même avoit jugé digne de l'épiſcopat, & l'avoit envoïé au roi Henri pour recevoir l'inveſtiture. Ce qui montre que le pape Alexandre ne condamnoit pas cet uſage. Mais Anſelme, perſuadé que les puiſſances ſéculieres ne devoient point donner les dignitez eccléſiaſtiques, fit ſi bien qu'il revint ſans avoir reçu l'inveſtiture. Après qu'il eut été élu évêque de Luques, le pape Gregoire en écrivit à la comteſſe Beatrix, comme d'un homme qui avoit une grande ſcience eccléſiaſtique & un grand diſcernement : & enſuite il écrivit à Anſelme lui-même, de ſe bien garder de recevoir de la main du roi l'inveſtiture de ſon évêché ; juſqu'à ce que ce prince fût reconcilié avec le pape : à quoi travailloient l'impératrice Agnès, la comteſſe Beatrix, avec Mathilde, & Rodolfe duc de Suabe.

Vit. Anſel. ſæc. 6. Ben. par. 2. p. 471.

epiſt. 11.

epiſt. 11.

Chr. Hugo. Flavin. an. 1074. p. 166.

Anſelme ſe préſenta pour être ordonné par le pape au mois de Décembre de cette année 1073. Mais il vint à Rome des envoïez du roi Henri, priant le pape de ne ſacrer ni Anſelme, ni Hugues, évêque de Die, qui attendoit avec lui, puiſqu'ils n'avoient pas reçu l'inveſtiture.

Vita. n. 3. 4. Le pape acquieſça à l'égard d'Anſelme, mais non pas à l'égard de Hugues. Anſelme fut donc ſacré, après avoir reçu l'inveſtiture par l'anneau & le bâton paſtoral. Mais il en eut depuis un ſi grand ſcrupule, que ſous prétexte d'un pélerinage, il alla ſe rendre moine à Clugni, & n'en ſortit que malgré lui, par ordre du pape Gregoire : il remit entre ſes mains l'anneau & le bâton qu'il avoit reçu du roi, & le pape le rétablit dans ſes fonctions épiſcopales, lui permettant toutefois de garder l'habit monaſtique.

Digitized by Google

L'élection de Hugues évêque de Die eut des circonstances singuliers. Le pape Alexandre II. avoit envoyé Giraud évêque d'Ostie en qualité de son légat en France & en Bourgogne. Il tint un concile à Châlon sur Saône, dont l'évêque étoit Roclen, très-sçavant, principalement dans les saintes lettres. Giraud retournant à Rome après ce concile, logea à Die, où il apprit que l'évêque Lancelin étoit un simoniaque. Il le cita pour comparoître devant lui : mais Lancelin se tenoit enfermé dans la maison épiscopale & s'y défendoit à main armée Le légat assembla les chanoines & les premiers du peuple, pour examiner ce qu'il y avoit à faire. Hugues, chambrier de Lyon, allant à Rome en pélerinage, entra pour faire sa priere dans l'église où ils étoient assemblez. Comme ils cherchoient un sujet digne d'être leur évêque, quelqu'un parla de Hugues : il se leva de grands cris en sa faveur, on le prit tout botté & éperonné, comme il étoit, & on l'amena au légat. Hugues se recrioit, disant, qu'il ne pouvoit être élu du vivant de l'évêque légitime, & qu'il ne vouloit point faire un chisme : mais le peuple insista si fortement, que le légat crut que la volonté de Dieu se déclaroit en faveur de Hugues ; & le contraignit par l'autorité du saint siége à acquiescer. Ainsi il fut élû évêque de Die le dix-neuviéme d'Octobre 1073.

A N. 1073.

V. Hugues, évêque de Die.

To. IX. *conc. p.* 308. & 1811. *ex. Chr. Hug. Flav. p.* 194.

Lancelin l'ayant appris fut consterné ; & craignant que dans la joie & le mouvement de cette élection, le peuple ne vînt l'attaquer en foule, il abandonna la maison épiscopale, & se retira pressé du trouble de sa conscience. Hugues fut donc introniſé. sans opposition & avec une joie universelle. Mais il trouva son église dans un désordre extrême ; & les biens de l'évêché tellement dissipez, qu'il n'y avoit pas de quoi

faire ſubſiſter ſa maiſon un ſeul jour. Il pu-
An. 1073. blia un décret, portant défenſe à aucun laïque de garder une égliſe, ou de prendre quelque partie des revenus eccléſiaſtiques. Tous lui obéirent avec plaiſir ; & il rétablit ainſi le temporel de ſon égliſe, avant même que d'être ſacré. Le légat Giraud étant de retour à Rome, rendit compte au pape Gregoire de l'élection de Hugues, qui arriva lui-même peu de temps après. Il n'avoit encore que la tonſure; car il n'avoit point voulu ſe faire ordonner par des évêques ſimoniaques : mais le pape, au mois de Décembre, lui donna tous les ordres, juſques à la prêtriſe ; le reſte fut enſuite différé, comme j'ai dit, à cauſe de l'oppoſition du roi Henri ; & la premiere ſemaine du carême ſuivant 1074. il fut ordonné prêtre le ſamedi, & le lendemain dimanche ſacré évêque. Par où l'on voit que dès-lors on diſoit deux meſſes, l'une le ſamedi des quatre-temps, l'autre le ſecond dimanche de carême.
1. ep. 69. Le pape renvoya Hugues, avec une lettre adreſſée à Guillaume comte de Die, où il lui ordonna de réparer le tort qu'il avoit fait à cette égliſe en l'abſence de l'évêque.

VI. Landri, évêque de Mâcon. *Greg. epiſt.* 35. 36. Philippe roi de France étoit extrêmement décrié ſur la ſimonie, & on avoit rapporté au pape Gregoire, qu'il n'y avoit point de prince qui pouſſât plus loin l'abus de vendre les égliſes. Toutefois un chevalier nommé Alberic, chambellan du roi, étant venu à Rome cette année 1073. avoit promis au pape de la part de ſon maître qu'il ſe corrigeroit, & qu'il diſpoſeroit à l'avenir des égliſes ſuivant le conſeil du pape. *Gall. Chr. to. 3. p. 680.* L'égliſe de Mâcon ayant vaqué longtemps après la mort de Drogon, arrivée l'année précédente, Landri archidiacre d'Autun fut élû d'un conſentement unanime du clergé & du peuple. Le roi même y avoit conſenti, mais

A N. 1073. *epist.* 35.

il ne vouloit pas lui accorder gratuitement l'investiture. Le pape écrivit pour ce sujet à Roclen évêque de Châlon, dont il connoissoit la prudence & la familiarité qu'il avoit avec le roi. Il le chargea donc de faire tous ses efforts pour persuader au roi, de laisser pourvoir selon les canons à l'église de Mâcon & aux autres. En cette lettre ces paroles sont remarquables : Ou le roi renoncera à la simonie, ou les François frappez d'un anathême général refuseront de lui obéir, s'ils n'aiment mieux renoncer au Christianisme. Nous n'avons point encore vû, que je sçache, de telles menaces contre un souverain. Le pape écrivit en même temps à Humbert archevêque de Lyon, de sacrer Landri pour l'évêché de Mâçon, quand même le roi persisteroit à s'y opposer, & que Landri lui-même le refuseroit : autrement que s'il vient à Rome, le pape l'ordonnera. Ces deux lettres sont du quatriéme de Décembre 1073. Enfin Landri fut sacré évêque de Mâcon par le pape.

epist. 36.

epist. 7. 6.

VII. S. Etienne de Tiers. *Vita ap. Boll. S. Febr. to.* 4. *p.* 205.

Dès cette premiere année de son pontificat, le pape Gregoire accorda la permission de fonder un monastere à Etienne auteur d'une célebre congrégation, connuë depuis sous le nom d'ordre de Grammont. Etienne fils du vicomte de Tiers en Auvergne nâquit l'an 1046. Il n'avoit que douze ans, quand son pere allant en pélerinage en Italie, le mena avec lui. A Benevent l'enfant tomba malade, & son pere le recommanda à l'archevêque, nommé Milon & natif d'Auvergne, où ils s'étoient connus dès la jeunesse. Le vicomte de Tiers revint chez lui, & le jeune Etienne étant guéri, demeura auprès de l'archevêque de Benevent, qui le fit étudier, & le tenoit à ses pieds lorsqu'il jugeoit les affaires de son diocèse. Au bout de douze ans, l'archevêque mourut; & il est compté

A. N. 1073.

entre les saints le vingt-troisiéme Février. Etienne alors âgé de ving-quatre ans, alla à Rome ; & demeura quatre ans avec un cardinal, où il entendoit parler de la conduite de divers religieux & du gouvernement de toute l'église.

ap. Mabil. præf. 2. sæc. 6. n. 84.

Il y avoit en Calabre une communauté de moines Bénédictins d'une observance très-réguliere, dont Etienne avoit souvent ouï parler avec grande estime à l'archevêque Milon, & qu'il avoit frequentez lui-même. Il résolut de les imiter ; & pour cet effet, demanda au pape un privilége. C'étoit Gregoire VII. qui le connoissoit dès le temps qu'il étoit archidiacre de l'église Romaine, & qui differa quelque temps de lui accorder ce qu'il desiroit, se défiant de la délicatesse de son temperament. Enfin, pressé par ses continuelles instances, il lui permit d'établir un ordre monastique suivant la regle de saint Benoît, qu'il avoit déjà long-temps pratiquée avec les moines de Calabre, défendant à toute personne laïque ou ecclésiastique, de le troubler lui & ses compagnons dans le lieu qu'il choisiroit pour faire pénitence, comme étant immédiatement soûmis au saint siége. La bulle fut donnée à Rome en présence de l'impératrice Agnès & de six cardinaux, le premier jour de Mai, la premiere année du pontificat de Gregoire, c'est-à-dire l'an 1073.

Avec ce privilége Etienne revint chez lui à Tiers en Auvergne ; mais il y demeura peu, & quittant ses parens, qui étoient ravis de son retour, il se retira seul & secretement sur la montagne de Muret en Limousin, où ayant fait une cabane de branches au milieu du bois, il fit vœu de virginité, se consacra à Dieu étant âge de trente ans, en 1076. & vêcut cinquante ans dans ce désert appliqué au jeûne & à la priere. Pendant ce temps il lui vint plusieurs dis-

Digitized by Google

ciples ; & telle fut l'origine de l'ordre de Grammont.

A N. 1074.

Le pape Gregoire témoignoit toûjours une grande affection pour Henri roi d'Allemagne, & un grand desir de le voir revenu de ses desordres, & bien uni avec l'église Romaine. On le voit par ses lettres à Rodolfe duc de Suabe, à Rainald évêque de Côme, directeur de l'imperatrice Agnès, & à Brunon évêque de Verone. Enfin, ayant appris que toute la Saxe étoit revoltée contre le roi, il écrivit à Vocelin ou Vezel archevêque de Magdebourg, à Bourchard ou Bucco évêque d'Halberstat, au marquis Dedi, & aux autres seigneurs de Saxe, pour les exhorter à une suspension d'armes, comme il y avoit exhorté le roi, jusques à ce qu'il envoyât des nonces en Allemagne pour prendre connoissance des causes de cette division & y rétablir la paix. Le pape promet dans cette lettre de faire justice à ceux qui se trouveront lézez, sans crainte ni égard pour personne.

VIII. Le pape travaille à pacifier l'Allemagne. *ep.* 19. 20. *epist.* 24. *epist.* 39. *V. Lamb. an.* 1073.

Mais avant que d'envoyer en Allemagne, il résolut de tenir un concile à Rome la premiere semaine du carême ; & il y invita les évêques & les abbez de Lombardie par deux lettres, l'une à Sicard archevêque d'Aquillée, l'autre aux suffragans de l'église de Milan : car il ne pouvoit écrire à l'archevêque Godefroi qui étoit excommunié. Il marque dans cette seconde lettre, que depuis long-temps il étoit établi dans l'église Romaine, d'y tenir un concile tous les ans.

epist. 41. *epist.* 43.

Le concile se tint en effet la premiere semaine de carême, comme il paroît par trois lettres du quatorze de Mars 1074. Il y fut ordonné, que ceux qui seroient entrez dans les ordres sacrez par simonie, seroient à l'avenir privez de toute fonction : que ceux qui avoient donné de

IX. Concile de Rome. *ep.* 51. 52. 525. *V. Sigebert. chr. ann.* 1074.

Digitized by Google

A N. 1074. l'argent pour obtenir des églises, les perdroient; que ceux qui vivoient dans le concubinage ne pourroient célebrer la messe ou servir à l'autel pour les fonctions inférieures : autrement, que le peuple n'assisteroit point à leurs offices. C'est ainsi que le pape lui-même marque le précis de ce qui fut reglé en ce concile dans une lettre à Otton évêque de Constance.

tom. x. conc. p. 315.

p. 68. En ce même concile le pape Gregoire excommunia Robert Guischard duc de Pouille, de Calabre & de Sicile, avec tous ses adhérans; parce que ce prince étoit entré dans la Campanie & avoit pris quelques terres de l'église : ce qui avoit obligé le pape d'y aller l'été précédent, & faire du séjour à Capouë, pour diviser les princes Normands, & s'opposer à leurs progrès.

Lib. I. ep. 25. 26. ep. 52. 53. 54. 55. 56.

On regla aussi en ce concile plusieurs affaires particulieres de France. On ni lut entre autres des lettres de Guillaume évêque de Bauvais, par lesquelles il prioit le pape d'absoudre son clergé & son peuple de l'excommunication qu'ils avoient encouruë, pour les mauvais traitemens qu'ils lui avoient faits : ce qui lui fut accordé. Il s'y trouva des évêques d'Espagne, qui suivant l'ordonnance du concile, promirent par écrit de recevoir l'office Romain au lieu de celui de Tolede, c'est-à-dire, du Mosarabique. On confirma aussi l'excommunication prononcée l'année précédente par les légats Giraud évêque d'Ostie & Rimbaud, contre Munion simoniaque, qui avoit usurpé le siege d'Huesca sur Simeon évêque légitime, comme il paroît par la lettre du pape à Alphonse roi de Castille, & à Sanche roi d'Arragon, en datte du dixiéme de Mars 1074. On reçut en ce concile des lettres de Geisa duc de Hongrie, à qui le pape promit son amitié & sa protection, lui indi-

I. ep. 64.

ep. 58.

Digitized by Google

quant le marquis Azon comme celui qu'il chériſſoit le plus entre les princes d'Italie, afin que Geiſa s'adreſſât à lui, quand il auroit quelque affaire à pourſuivre devant le ſaint ſiege. A N. 1074.

X. Evêché d'Olmuts rétabli. *ep.* 59. 60. 61. *Dubrav. lib.* 3. *p.* 59. *Long. ann. Polon.*

On trouve auſſi quelques lettres du pape écrites en ce même temps touchant l'évêché d'Olmuts en Moravie ; & cette affaire mérite d'être expliquée. Severe évêque de Prague, à la priere de Vratiſlas, depuis duc de Bohême, conſentit à la diſtraction de l'évêché d'Olmuts, qui depuis quatre-vingt-dix ans étoit uni à celui de Prague: & on y mit un évêque particulier, nommé Jean. Vratiſlas devint duc de Bohême, & l'évêque Severe mourut. Le duc avoit trois freres, Conrad, Otton & Jaromir. Conrad & Otton ayant appris la mort de l'évêque, firent venir en diligence Jaromir, qui étoit en Pologne, & pur laïque. Sitôt qu'il fut arrivé, ils lui firent raſer la barbe & faire la tonſure ; & l'ayant revêtu d'un habit clerical, le préſenterent au duc leur frere, le priant de lui donner l'évêché de Prague. Le duc Vratiſlas, qui connoiſſoit l'incapacité de ſon frere Jaromir, & ſon éloignement de la vie eccléſiaſtique, ne pouvoit conſentir à le voir évêque ; ſur-tout à la place d'un prélat comme Severe, qui avoit été très-inſtruit & très-zelé pour la diſcipline de l'égliſe. Ainſi il nomma, pour évêque de Prague, Lanes, noble Saxon, qui avoit été ſon chapelain, & qu'il avoit fait prévôt de Litomeric en Bohême pour ſa doctrine & ſes bonnes mœurs. Mais les Seigneurs de Bohême excitez par les deux freres Conrad & Otton, s'y oppoſerent, principalement en haine des Allemands ; & le duc fut contraint de conſentir à l'élection de Jaromir. Il falloit auſſi qu'elle fût confirmée par Henri, roi d'Allemagne ; & pour cet effet Jaromir vint le trouver à Mayence, où il fut ordonné par l'ar-

Digitized by Google

chevêque son métropolitain, qui lui changea son nom, lui donnant celui de Gerard. Car les noms Sclavons paroissoient barbares aux Allemands. A N. 1074.

Jaromir se voyant en possession de l'évêché de Prague, ne put souffrir qu'on en eût diminué le revenu par la désunion de celui d'Olmuts, & prétendit que Severe n'avoit pas eu le pouvoir de faire ce préjudice à ses successeurs. Le duc Vratislas, qui avoit procuré cette désunion, la vouloit soûtenir, & prenoit le parti de Jean évêque d'Olmuts. Jaromir en vint à la violence, & fit maltraiter de coups l'évêque Jean, qui appuye du duc, envoya à Rome un prêtre porter ses plaintes au pape Alexandre II. mais Jaromir fit prendre en chemin ce député : on lui ôta ses lettres & son argent, & on le chargea de coups. Le duc Vratislas anvoya d'aûtres députez mieux accompagnez, qui étant arrivez à Rome, le pape Alexandre informé de ce qui s'étoit passé, envoya à Prague le cardinal Rodolfe, pour prendre connoissance de l'affaire.

Le cardinal cita l'évêque Jaromir, qui n'ayant point comparu après trois citations, il l'interdit de ses fonctions. Les prêtres qui étoient du parti de Jaromir, firent fermer les églises & cesser les messes, déclarant qu'ils ne leveroient point cet interdit que la censure portée contre lui ne fût levée. Le cardinal irrité les excommunia tous ; & fit enfin promettre à Jaromir de venir à Rome se présenter au pape. Mais il y fut condamné & confiné dans un monastere. Toutefois il fut depuis rétabli à la priere de la comtesse Mathilde, dont il étoit parent, à la charge que l'évêché d'Olmuts demeureroit séparé. C'est ce que disent les historiens de Bohême & de Pologne : mais voici ce qui paroît par les lettres de Gregoire VII.

Digitized by Google

Dès le commencement de son pontificat, il envoya deux légats en Bohême, Bernard & Gregoire, qui furent très-bien reçus par le duc Vratislas ; mais l'évêque Jaromir ne voulut point se soûmettre à eux, & ils prononcerent une suspense contre lui. Le pape menace de la confirmer dans sa lettre au duc, dattée du huitiéme de Juillet 1073. & par une autre du mois de Décembre suivant, il promet de juger l'affaire que ses légats n'avoient pu terminer sur les lieux, confirmant par provision ce qu'ils avoient ordonné. Dans la même lettre, il dit que le pape Alexandre avoit envoyé au duc Vratislas la mitre qu'il lui avoit demandée : ce qu'on n'avoit pas accoûtumé d'accorder à un laïque.

A N. 1074.

epist. 17. *epist.* 38.

Toutefois à la fin de Janvier 1074. le pape se relâcha, & rendit à Jaromir tout ce que ses légats lui avoient interdit, hormis les fonctions épiscopales ; c'est-à-dire, la jouissance des dîmes & des autres revenus de l'évêché de Prague, afin qu'il n'eût plus de prétexte pour différer son voyage de Rome. Le pape lui ordonna de s'y rendre au dimanche des Rameaux, lui défendant de toucher aux biens de l'évêché d'Olmuts, & ordonnant à l'évêque Jean de se trouver à Rome en même temps. Cependant Sigefroi, archevêque de Mayence, prétendit, comme métropolitain, prendre connoissance du différend entre les deux évêques de Prague & d'Olmuts. Mais le pape le lui défendit, attendu qu'il ne s'étoit point mis en peine d'abord de faire justice au dernier, qui avoit été si maltraité, & que la cause étoit dévolue au saint siege par plusieurs plaintes de cet évêque. Le pape lui défend même de penser que lui ou aucun autre en puisse connoître, ni de s'élever contre l'église Romaine, sans la grace de laquelle, ajoûte-t-il, vous ne pourriez pas même garder votre place.

op. 44. 45.

epist. 60.

Digitized by Google

A N. 1074. *epiſt.* 78. Jaromir, évêque de Prague, vint enfin à Rome, & ſe purgea en partie des reproches faits contre lui ; car il nia qu'il eût frappé lui-même l'évêque d'Olmuts, & qu'il eût fait raſer la barbe & les cheveux à ſes ſerviteurs : ainſi le pape le rétablit dans ſes fonctions & dans tous ſes droits, remettant le jugement définitif de l'affaire au prochain concile, à cauſe de l'abſence de l'évêque d'Olmuts, à qui cependant il donna la proviſion des terres conteſtées entr'eux. C'eſt ce qui paroît par une lettre du ſeiziéme d'Avril 1074. Mais par trois autres du vingt-deuxiéme de Septembre ſuivant, le pape ſe plaint que l'évêque de Prague lui avoit manqué de parole ſur ce ſujet, & qu'il ne gardoit point la paix avec le duc ſon frere. Il remercie ce prince de cent marcs d'argent qu'il avoit envoyez à Rome, à titre de cens pour S. Pierre.

Lib. II. *ep.* 6. 7. 8.

epiſt. 7.

XI. Légation en Allemagne. *Lamb. an.* 1074. *p.* 210. *Acta Greg.* VII. *ap. Boll. to.* 17. *p.* 148. En Allemagne, le roi Henri célébra à Bamberg la fête de Pâque, qui, cette année 1074. étoit le vingtiéme d'Avril. Enſuite il alla à Nuremberg au devant des légats du pape, qui venoient avec l'imperatrice Agnès ſa mere. C'étoit les évêques d'Oſtie, de Paleſtrine, de Coire & de Côme, envoyez pour appaiſer les troubles du royaume, & reconcilier le roi à l'égliſe. Car il avoit été accuſé à Rome & excommunié, pour avoir vendu les dignitez eccléſiaſtiques : c'eſt pourquoi les légats ne voulurent point lui parler, quoiqu'on les en eût priez pluſieurs fois, juſques à ce qu'il ſe fût ſoumis à la pénitence ſuivant les loix de l'égliſe, & qu'il eût reçu d'eux l'abſolution.

Les légats demanderent de la part du pape la liberté de tenir un concile en Allemagne : mais tous les évêques s'y oppoſerent fortement, prétendant que c'étoit une choſe ſans exemple & contraire à leurs droits, & ils déclarerent qu'ils

Digitized by Google

n'accorderoient jamais la prérogative de se laisser préſider en concile qu'au pape en perſonne. En effet, le droit commun étoit que dans les conciles provinciaux, les évêques ne fuſſent préſidez que par leurs métropolitains ; & la préſence des légats du pape en ces conciles étoit une nouveauté, qui commençoit à s'introduire. Mais ce qui animoit en cette occaſion les prélats Allemands, c'eſt que pluſieurs ſe ſentoient coupables de ſimonie, & ils ſçavoient que l'intention du pape étoit de faire le procès à tous les évêques & les abbez qui avoient acheté leurs dignitez. Il avoit déjà ſuſpendu de toute fonction l'évêque de Bamberg & quelques autres, juſques à ce qu'ils vinſſent devant lui ſe purger de l'accuſation de ſimonie. Le roi ſouhaitoit paſſionnément la tenuë d'un concile, en haine de l'évêque de Vormes & quelques autres, qui l'avoient offenſé dans la guerre de Saxe : car il ſe tenoit aſſuré de les faire dépoſer comme ſimoniaques. Mais comme on déſeſpera de venir à bout de cette affaire par les légats, elle fut renvoyée à la connoiſſance du pape. A N. 1074.

Entre les évêques Allemands celui qui s'oppoſa le plus au concile fut Liemar, archevêque de Brême, ſoutenant que l'archevêque de Mayence & lui étoient légats du ſaint ſiege, ſuivant les privileges accordez à leurs prédéceſſeurs par les papes. A quoi les légats répondirent, que ces privileges ne s'étendoient point au-delà de la vie du pape qui les avoit donnez. Et comme l'archevêque de Brême perſiſtoit dans ſon oppoſition, les légats le ſuſpendirent des fonctions épiſcopales, & le citerent pour comparoître à Rome, au concile qui ſe devoit tenir à la ſaint André. Enfin, les légats voyant qu'ils ne pouvoient tenir de concile en Allemagne, ſe retirerent avec les bonnes graces du roi, qui les *Acta Greg. ap. Bar. & Boll.*

Greg. l. 2 ep. 28.

Digitized by Google

chargea de préſens & d'une réponſe favorable pour le pape.

AN. 1074.

C'étoit apparemment la lettre que nous avons, & où il témoigne une entiere ſoûmiſſion & un ſenſible repentir de ſes fautes. Il avoue qu'il n'a pas employé ſa puiſſance, comme il devoit, contre les coupables ; qu'il a uſurpé les biens eccléſiaſtiques, & vendu les égliſes, c'eſt-à-dire, les prélatures, à des perſonnes indignes. Pour réparer ces deſordres, il demande au pape ſon conſeil & ſon ſecours, particulierement pour appaiſer le trouble de l'égliſe de Milan ; dont il ſe reconnoît la cauſe. Mais ce que l'on connoît d'ailleurs du roi Henri, fait juger qu'il ne peſoit pas aſſez les conſéquences de ce qu'on lui faiſoit dire en cette lettre.

Lib. I. ep. Greg. poſt. 29.

XII. Rebellion des clercs concubinaires.

Le pape ayant fait publier par toute l'Italie les décrets du concile qu'il avoit tenu à Rome pendant le carême, contre la ſimonie & l'incontinence des clers, écrivit pluſieurs lettres aux évêques d'Allemagne, pour recevoir auſſi ces décrets dans leurs égliſes, leur enjoignant de ſéparer abſolument toutes les femmes de la compagnie des prêtres, ſous peine d'anathême perpétuel. Auſſi-tôt tout le clergé murmura violemment contre ce décret : diſant, que c'étoit une héréſie manifeſte & une doctrine inſenſée, de vouloir contraindre les hommes à vivre comme des anges ; quoique Notre-Seigneur parlant de la continence ait dit : Tous ne comprenent pas cette parole. Et qui la peut comprendre la comprenne. Et ſaint Paul : Qui ne peut ſe contenir, qu'il ſe marie, parce qu'il vaut mieux ſe marier que brûler. Que le pape voulant arrêter le cours ordinaire de la nature, lâchoit la bride à la débauche & à l'impureté. Que s'il continuoit à preſſer l'exécution de ce décret, ils aimoient mieux quitter le ſacerdoce que le ma-

Lambert. p. 212. *to.* 10. *conc. p.* 313.

Matth. XIX.

1. cor. VII.

riage ; & qu'alors il verroit où il pourroit trouver des anges pour gouverner les égliſes, à la place des hommes qu'il dédaignoit. AN. 1074.

Mais le pape ne ſe relâchoit point & ne ceſſoit d'envoïer des légations, pour accuſer les évêques de foibleſſe & de négligence ; & les menacer de cenſures s'ils n'executoient promptement ſes ordres. Sigefroi archevêque de Mayence, ſçavoit que ce n'étoit pas une petite entrepriſe, de déraciner une coûtume ſi invétérée, & de ramener le monde ſi córrompu à la pureté de la primitive égliſe. C'eſt pourquoi il agiſſoit plus moderément avec le clergé, & leur donna d'abord ſix mois pour déliberer, les exhortant à faire volontairement ce dont ils ne pouvoient ſe diſpenſer, & ne les pas réduire, le pape & lui, à la néceſſité de décerner contre eux des choſes fâcheuſes.

Enfin, il aſſembla un concile à Erford, au mois d'Octobre de cette année 1074. où il les preſſa plus fortement de ne plus uſer de remiſe ; & de renoncer ſur le champ au mariage, ou au ſervice de l'autel. Ils lui alleguoient pluſieurs raiſons pour éluder ſes inſtances & anéantir ce decret, s'il étoit poſſible : mais il leur oppoſoit l'autorité du ſaint ſiege, qui le contraignoit à exiger d'eux malgré lui ce qu'il leur demandoit. Voïant donc qu'ils ne gagnoient rien, ni par leurs raiſons, ni par leurs prieres, ils ſortirent comme pour déliberer, & réſolurent de ne plus rentrer dans le concile, mais de ſe retirer ſans congé chacum chez eux. Quelques-uns même crierent en tumulte, qu'il valoit mieux rentrer dans le concile, & avant que l'archevêque prononçât contre eux cette déteſtable ſentence, l'arracher de ſa chaire & le mettre à mort, comme il méritoit, pour donner à la poſterité un exemple fameux, & empêcher qu'aucun de ſes ſucceſ-

A N. 1074.

ſeurs ne s'aviſât d'intenter contre le clergé une pareille accuſation. L'archevêque étant averti de ce complot, les envoïa prier de s'appaiſer & de rentrer dans le concile, promettant d'envoïer à Rome ſitôt qu'il en auroit la commodité, & de faire ſon poſſible pour fléchir le pape.

Le lendemain, l'archevêque de Mayence fit entrer en ſon auditoire les laïques, auſſi-bien que les clercs, & recommença ſes vieilles plaintes touchant les décimes de Thuringe, nonobſtant le traité fait à Gerſting peu de temps auparavant. Les Thuringiens, qui croïoient ne plus entendre parler de cette prétention, en furent extrêmement indignez; & voïant que l'archevêque n'écoutoit point leurs remontrances paiſibles, ils ſortirent en furie, crierent aux armes, & aïant amaſſé en un moment une grande multitude, ils entrerent dans le concile, & auroient aſſommé l'archevêque dans ſon ſiege, ſi ſes vaſſaux ne les euſſent retenus par leurs raiſons & leurs careſſes; car ils n'étoient pas les plus forts. Les évêques & tous les clercs ſaiſis de fraïeur, ſe cachoient par tous les coins de l'égliſe. Ainſi ſe ſépara le concile. L'archevêque ſe retira d'Erford à Helengſtat, où il paſſa le reſte de l'année, & tous les jours de fête à la meſſe il faiſoit publier un ban pour appeller à pénitence ceux qui avoient troublé le concile.

Vita ap. Tegnag. p. 46.

Altman évêque de Paſſau aïant auſſi reçu le decret du pape Gregoire pour la continence des clercs, aſſembla ſon clergé & fit lire les lettres qui lui étoient adreſſées, les appuïant des meilleures raiſons qu'il lui fut poſſible. Mais le clergé ſe défendoit par l'ancienne coûtume, & par l'autorité des évêques précédens, dont aucun n'avoit uſé envers eux d'une telle ſévérité. Altman répondit, que lui-même ne les inquiéteroit pas, s'il n'étoit preſſé par l'ordre du pape: mais

qu'il craignoit de se rendre coupable, en consentant à ce désordre. Voïant donc qu'il ne gagnoit rien, il congédia l'assemblée. Ensuite aïant pris conseil de personnes sages, & leur aïant recommandé le secret, il attendit le jour de saint Etienne, patron de son église, où plusieurs seigneurs s'y trouverent à cause de la fête. Alors il monta au jubé & publia hardiment le decret du pape, en presence du clergé & du peuple, menaçant d'user d'autorité contre ceux qui n'obéiroient pas. Aussi-tôt s'éleverent de tous côtez de cris furieux; & peut-être le prélat auroit-il été mis en piéces sur le champ, si les seigneurs qui étoient présens n'eussent arrêté l'emportement de la multitude. A N. 1074.

XIII. Lettre du pape pour l'Allemagne. *Liv.* II. *ep.* 29.

Le pape aïant appris le peu de succès de sa légation en Allemagne, écrivit à l'archevêque de Mayence en ces termes: Nous croïons que vous vous souvenez combien vous nous avez aimé sincerement avant que nous fussions chargez de cette administration; & avec quelle confiance vous preniez notre conseil sur vos affaires les plus secretes. Nous avions encore plus d'esperance en votre piété, depuis que vous avez voulu vous retirer à Clugni. Mais nous avons appris que vous n'avez pas rempli nos esperances, & nous manquerions à l'amitié, si nous négligions de vous en avertir. C'est pourquoi nous vous admonestons de venir, si vous pouvez, au concile que nous célébrerons, Dieu aidant, la premiere semaine de carême, & d'y venir avec vos suffragans, sçavoir Otton de Constance, Garnier de Strasbourg, Henri de Spire, Herman de Bamberg, Imbric d'Ausbourg, Adelbert de Virsbourg. Que si vous ne pouvez venir, vous nous envoïerez des députez suffisans. Au reste, ne cedez ni aux prieres, ni à la faveur, pour ne pas vous informer très-exacte- *Sup. liv.* LXI. *n.* 56.

Digitized by Google

ment de l'entrée des évêques dans l'épiscopat & de leur conduite, & nous en instruire par vos députez. Et ne vous étonnez pas que nous en punissions un plus grand nombre de votre province que des autres : elle est plus grande, & il y a quelques évêques dont la réputation n'est pas louable.

AN. 1074.

Il écrivit plus fortement à Liemard archevêque de Brême. Il l'accusa d'ingratitude, & d'avoir trompé la confiance qu'il avoit en lui, comme devant être un ferme défenseur de l'église Romaine. Au contraire, dit-il, vous vous êtes opposé à nos légats Albert de Preneste & Giraud d'Ostie; vous avez empêché que l'on ne tînt un concile; & n'êtes point venu à Rome au jour où ils vous avoient cité, c'est-à-dire à la saint André. Nous vous ordonnons donc de venir au prochain concile, & cependant nous vous suspendons de toute fonction épiscopale. Ces deux lettres sont du quatriéme de Décembre 1074.

ep. 28.

Le pape écrivit du même style à Otton évêque de Constance. Après avoir fait, dit-il, un decret contre la simonie & contre l'incontinence des clercs, nous l'avons envoïé à l'archevêque de Mayence, qui a un grand nombre de suffragans & fort dispersez; afin qu'il le proposât pour être inviolablement observé. Par la même raison de la grande étenduë de votre dioceſe, nous vous avons adressé ce decret par des lettres particulieres. Le pape prouve ensuite que les clercs sont obligez à la continence, insistant principalement sur l'autorité de saint Leon & de saint Gregoire, qui défendent le mariage même aux soûdiacres. Puis il ajoûte : Nous avons appris, que contre ce decret vous avez permis aux clercs qui sont dans les ordres sacrez, de garder leurs concubines, ou d'en

Vita Greg. c. 4. & chr. Virdu. p. 210.

Leo. ep. 2. al. 92. ad. Rustic. ep. 12. al. 84. ad Anast. Sup. liv. XXXVI. n. 53.

prendre s'ils n'en ont pas encore. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons de vous préſenter au concile, que nous tiendrons la premiere ſemaine de carême. Il écrivit en même temps au clergé & au peuple de Conſtance, pour leur défendre de ne plus rendre aucune obéiſſance à leur évêque, s'il perſiſtoit dans ſon opiniâtreté & ſa déſobéiſſance au ſaint ſiege.

A N. 1074.

Greg. lib. I. *ep.* 42. III. *ep.* 34. *Sup. liv.* XXXVI. *n.* 38.

Il écrivit de même en général à tous les clercs & les laïques d'Allemagne, de ne plus reconnoître les évêques qui permettoient à leur clergé d'avoir des concubines ; & en particulier à Rodolfe duc de Suabe, & à Berthold duc de Carinthie : étant perſuadé du zele de ces deux ſeigneurs pour l'égliſe, il leur repréſente, que les évêques ne cherchent que la gloire & les plaiſirs du ſiecle, & entraînent le peuple dans le péché par leur mauvais exemple. Et ils ne péchent pas, ajoûte-t-il, par ignorance, mais par obſtination. Ils ſçavent que ceux qui ſont entrez dans les ordres par ſimonie, n'en doivent exercer aucune fonction ; & que ceux qui vivent dans l'incontinence ne doivent, ni célébrer la meſſe, ni ſervir à l'autel. Et bien que depuis le temps du pape Leon, c'eſt Leon IX. l'égliſe Romaine les ait ſouvent avertis dans les conciles par ſes légats & par ſes lettres, d'obſerver ces anciennes regles, ils demeurent encore déſobéiſſans, excepté un très-petit nombre, ſans ſe mettre en peine d'arrêter ni de punir cette déteſtable coûtume.

Lib. II. *ep.* 45.

Puis donc qu'ils mépriſent les ordres du ſaint ſiege, nous ſommes obligez d'emploïer contre eux toutes ſortes d'autres moïens : car il nous paroît beaucoup meilleur de ramener la juſtice de Dieu, même par de nouvelles voïes, que de laiſſer périr les ames avec les loix. C'eſt pourquoi nous nous adreſſons maintenant à vous

& à tous ceux en qui nous avons confiance ; comme nous étant fideles & dévoüez : vous priant & vous admoneſtant par l'autorité apoſtolique, que quoi que puiſſent dire les évêques, vous ne receviez point l'office de ceux que vous ſçaurez avoir été promus par ſimonie ou vivre dans l'incontinence ; & que vous les empêchiez, autant qu'il vous ſera poſſible, de ſervir aux ſaints myſteres, tant à la cour que dans les diettes du royaume, & dans les autres lieux ; uſant pour cet effet de perſuaſion & même de force, s'il eſt beſoin. Que ſi quelques-uns en murmurent comme ſi vous excédiez votre pouvoir, répondez-leur que c'eſt par notre ordre, & les renvoyez en diſputer avec nous. Cette lettre eſt de l'onziéme de Janvier 1075. & ce qu'elle a de plus remarquable, c'eſt que le pape reconnoît la nouveauté de ce moyen, de faire obſerver les canons par la force du bras ſéculier : mais il le croyoit néceſſaire en ces temps malheureux.

A N. 1074.

Ep. 50. Dès le ſeptiéme de Décembre 1074. il avoit écrit deux lettres au roi Henri. Dans la premiere il le loue du bon accuëil qu'il a fait à ſes légats, & de la ferme réſolution qu'il a témoignée d'extirper de ſon royaume la ſimonie & l'incontinence des clercs. Nous avons ſenti une grande joie, ajoûte-t-il, de ce que la comteſſe Beatrix & ſa fille Mathilde nous ont écrit de votre ſincere amitié ; & c'eſt par leur conſeil & par la perſuaſion de l'impératrice votre mere, que nous vous écrivons cette lettre. C'eſt pourquoi nous faiſons mémoire de vous à la meſſe ſur les corps des apôtres, priant Dieu de vous affermir dans ces bonnes réſolutions. Il l'exhorte enſuite à prendre conſeil des perſonnes déſintereſſées & qui ne cherchent que ſon ſalut. Enfin, il le prie de faire venir au concile

de Rome les évêques de la province de Mayence, qu'il y avoit appellez.

A N. 1074.

L'autre lettre du même jour septiéme de Décembre, est sur un sujet différent, & semble écrite pour être renduë publique. Le pape y témoigne une grande affection pour l'empereur, & le prie de ne point écouter ceux qui veulent semer de la division entre eux. Puis il ajoûte: Je vous donne avis, que les Chrétiens d'outre-mer, persécutez par les payens & pressez de la misere qui les accable, ont envoyé me prier humblement de les secourir de la maniere que je pourrois, & d'empêcher que de notre temps la religion Chrétienne ne périsse chez eux entierement. J'en suis pénétré de douleur, jusques à desirer la mort, & exposer ma vie pour eux, plutôt que de commander à toute la terre, en négligeant de les secourir. C'est pourquoi j'ai travaillé à y exciter tous les Chrétiens, & à leur persuader de donner leur vie pour leurs freres, en défendant la loi de JESUS-CHRIST, & montrer par cette preuve éclatante la noblesse des enfans de Dieu.

XIV. Projet de la croisade. *epist.* 31.

Les Italiens & les Ultramontains inspirez de Dieu, je n'en doute point, ont reçû de bon cœur cette exhortation, & il y en a déjà plus de cinquante mille qui se préparent à cette expédition, s'ils peuvent m'y avoir pour chef: résolus de marcher à main armée contre les ennemis de Dieu, & d'aller jusques au sépulcre de Notre-Seigneur. Ce qui m'excite encore puissamment à cette entreprise, c'est que l'église de C. P. divisée d'avec nous au sujet du Saint-Esprit, demande à se réünir au saint siege. Presque tous les Arméniens sont écartez de la foi catholique, & presque tous les Orienteaux attendent que la foi de saint Pierre décide entre leurs diverses opinions. Et parce que nos peres, dont

A N. 1074. nous desirons suivre les traces, ont souvent passé en ces pays-là pour confirmer la foi, nous sommes aussi obligez d'y passer, si Dieu nous en ouvre le chemin. Mais comme un si grand dessein a besoin d'un sage conseil & d'un puissant secours, je vous demande l'un & l'autre. Car si je fais ce voyage, je vous laisse après Dieu l'église Romaine, pour la défendre comme votre sainte mere. Faites-moi sçavoir au plutôt votre résolution sur ce sujet. Voilà le projet de la croisade, qui ne s'exécuta que vingt ans après.

Lib. 1. *ep.* 18. Dès l'année précédente, le pape Gregoire, au commencement de son pontificat, avoit reçû une lettre de l'empereur Michel, par deux moines nommez Thomas & Nicolas, portant créance sur ce qu'ils diroient au pape de vive voix. C'étoit de grandes choses, & apparemment la proposition de la guerre contre les infideles. C'est pourquoi le pape croyant ne devoir confier sa réponse qu'à une personne plus considérable, envoya à C. P. Dominique, patriarche de Venise, qu'il dit être très-fidele à l'empereur Grec, pour s'informer plus sûrement de ses intentions, & lui déclarer celles du pape. C'est ce qui paroît par la lettre de Gregoire du neuviéme de Juillet 1073.

1. *ep.* 46. Par une autre du quatriéme de Février de l'année suivante, le pape prie Guillaume comte de Bourgogne, de lui envoyer des troupes pour secourir l'église Romaine contre les Normands. Car nous espérons, ajoûte-t'il, qu'après avoir fait la paix avec eux, nous passerons à C. P. pour donner aux Chrétiens le secours qu'ils nous demandent instamment contre les fréquentes insultes des Sarrasins. Le pape écrivit vers le même temps une lettre générale à tous ceux qui voudroient défendre la foi chrétienne, où

2. *ep.* 49.

Digitized by Google

il dit : Le porteur de cette lettre revenant d'outre-mer, s'est présenté devant nous ; & nous avons appris de lui, comme de plusieurs autres, que les payens ont prévalu contre l'empire des Chrétiens, qu'ils ont tout ravagé presque jusques aux murs de C. P. & tué comme des bêtes plusieurs milliers de Chrétiens. C'est pourquoi, si nous aimons Dieu & si nous sommes Chrétiens, nous devons être très-sensiblement affligez du triste état de ce grand empire ; & donner notre vie pour nos freres, à l'exemple du Sauveur. Sçachez donc que, leur préparant du secours par tous les moyens possibles, nous vous exhortons par la foi qui vous rend enfans de Dieu, & par l'autorité de saint Pierre, d'y concourir de votre pouvoir, & de nous faire sçavoir incessamment votre résolution. La lettre est du premier de Mars 1074. Il en écrivit encore une semblable le seiziéme Décembre de la même année, adressée à tous les fideles de saint Pierre, principalement aux Ultramontains, ce qu'il faut toujours entendre par rapport à l'Italie, & il les exhorte à envoyer quelques-uns d'entre eux avec lesquels il puisse préparer l'exécution du voyage d'outre-mer. AN. 1074. II. *ep.* 37.

XV. Eglise de Venise.

A la fin de la même année, le pape Gregoire écrivit au duc & au peuple de Venise une lettre, où il dit : Vous sçavez que la divine providence a honoré votre pays d'un patriarchat, dignité si rare, qu'il ne s'en trouve que quatre dans tout le monde. Cependant cette dignité est tellement avilie chez vous, par le défaut des biens temporels & la diminution de sa puissance, que cette pauvreté ne conviendroit pas même à un simple évêché. Nous nous souvenons que le patriarche Dominique, prédécesseur de celui-ci, a voulu quitter la place, à cause de son indigence excessive ; & celui-ci dit, que la II. *ep.* 39.

sienne n'est pas moindre. C'est pourquoi nous vous exhortons à ne pas négliger plus longtemps votre gloire & la grace que vous avez reçue du saint siege : mais à vous assembler pour délibérer en commun des moyens de relever chez vous la dignité patriarchale, & nous en donner avis. La lettre est du trentiéme de Décembre 1074.

A N. 1074.

XVI. Lettre contre Philippe, roi de France.

Cependant le pape Gregoire, de plus en plus mal satisfait de Philippe roi de France, écrivit une lettre fulminante aux évêques de son royaume. Elle est adressée en particulier aux trois archevêques, Manassés de Reims, Richer de Sens & Richard de Bourges, & à Adralde évêque de Chartres. Le pape y déplore la décadence du royaume de France, autrefois si puissant & si glorieux, & la confusion où il est plongé par le mépris des loix & de la justice. Tous les crimes, dit-il, y sont impunis ; les parjures, les sacrileges, les inceftes, les trahisons sont comptées pour rien : les citoyens & les freres se pillent & se prennent l'un l'autre : on prend les pélerins qui vont à Rome ou qui en reviennent ; on les empriſonne, & on les tourmente plus cruellement que ne feroient des payens pour en exiger des raçons au-dessus de leurs forces.

II. *ep.* 5.

C'est votre roi qui est la cause de ces maux : lui qui ne mérite pas le nom de roi, mais de tyran, qui passe sa vie dans le crime & l'infamie ; qui portant inutilement le sceptre dont il s'est chargé, non-seulement donne occasion aux crimes de ses sujets, par la foiblesse de son gouvernement, mais les y excite par son exemple. Non content d'avoir mérité la colere de Dieu par les pillages des églises, les rapines, les adulteres, les parjures, le fraudes, dont nous l'avons souvent repris, il vient encore

d'extorquer une somme immense aux marchands qui étoient venus de divers pays à une foire de France : ce qu'on ne raconte point même dans les fables qu'aucun roi ait jamais fait. Vous, mes freres, vous êtes aussi en faute, puisque c'est fomenter ses crimes que de n'y pas résister avec la vigueur épiscopale. Car vous vous trompez fort, si vous croyez, en l'empêchant de mal faire, manquer au respect & à la fidélité que vous lui devez. C'est lui être bien plus fidele, de le retirer même du naufrage où son ame périroit. Vous n'avez d'ailleurs rien à craindre : si vous vous uniſſez pour la défense de la justice, vous aurez une force capable de le réprimer sans aucun péril pour vous ; & quand même il faudroit exposer votre vie, vous ne devriez pas manquer à faire votre devoir avec une liberté épiscopale. A N. 1074.

C'est pourquoi nous vous prions & vous admonestons par l'autorité apostolique, de vous assembler & de parler au roi par délibération commune, pour l'avertir du désordre & du péril de son royaume ; lui montrer en face combien ses actions sont criminelles, & vous efforcer de le fléchir par vos exhortations : afin qu'il répare le tort qui a été fait aux marchands ; autrement, comme vous sçavez vous-mêmes, ce sera la source de grandes inimitiez. Exhortez-le au reste à se corriger, à quitter les habitudes de sa jeunesse, à rétablir la justice & relever la gloire de son royaume : enfin, à se réformer le premier pour réformer les autres.

Que s'il demeure endurci, sans vouloir vous écouter : s'il n'est touché ni de la crainte de Dieu, ni de sa propre gloire, ni du salut de son peuple ; déclarez-lui de notre part, qu'il ne peut éviter plus long-temps le rigueur des censures apostoliques. Imitez aussi l'église Romai-

A N. 1074. ne votre mere : ſéparez-vous entierement du ſervice & de la communion de ce prince, & interdiſez par toute la France la célébration publique de l'office divin. Que ſi cette cenſure ne l'oblige pas à ſe reconnoître, nous voulons que perſonne n'ignore qu'avec l'aide de Dieu, nous ferons tous nos efforts pour délivrer le royaume de France de ſon oppreſſion. Et ſi nous voyons que vous agiſſiez foiblement en cette occaſion ſi néceſſaire, nous ne douterons plus que vous ne le rendiez incorrigible par la confiance qu'il a en vous, & nous vous priverons de toute fonction épiſcopale, comme complices de ſes crimes. Car Dieu nous eſt témoin, que perſonne ne nous a fait prendre cette réſolution, ni par prieres ni par préſens : nous n'y ſommes portez que par la vive douleur de voir périr, par la faute d'un malheureux homme, un ſi noble royaume & un peuple ſi nombreux. Cette lettre eſt du dixiéme de Septembre 1074.

11. epiſt. 18. Le pape écrivit du même ſtyle, deux mois après, à Guillaume comte de Poitiers. Il ſe plaint encore de la violence exercée par le roi contre ces marchands Italiens ; & il exhorte le comte à ſe joindre avec les évêques & les ſeigneurs de France, pour preſſer le roi de ſe corriger, & d'épargner les pélerins qui alloient à Rome : car on voit bien que les deux articles qu'il avoit le plus à cœur étoient ces pélerins & ces marchands. Puis il ajoûte : S'il perſévere dans ſa mauvaiſe conduite, nous le ſéparerons de la communion de l'égliſe dans le concile de Rome, lui & quiconque lui rendra l'honneur & l'obéiſſance comme à un roi ; & cette excommunication ſera confirmée tous les jours ſur l'autel de ſaint Pierre. Car il y a long-temps que nous diſſimulons ſes crimes : mais il s'eſt rendu maintenant ſi odieux, que quand il auroit la

Digitized by Google

puissance que les empereurs païens exerçoient contre les martyrs, aucune crainte ne pourroit nous obliger à laisser ses iniquitez impunies. Gregoire fait encore les mêmes menaces contre le roi Philippe, écrivant à Manassés archevêque de Reims, au mois de Décembre suivant: mais nous ne voyons en France aucun effet de ces lettres.

A N. 1074.

II. *ep.* 32.

XVII. Concile de Rouen.

Cette même année 1074. Jean, archevêque de Roüen, tint un concile à l'occasion du tumulte arrivé l'année précédente dans l'église de S. Oüen, le jour de la fête du saint, vingt-quatriéme d'Août. Le roi d'Angleterre, Guillaume, étoit au Mans, & avec lui l'archevêque & l'abbé de saint Oüen, comme plusieurs autres seigneurs. Le jour de la fête, l'archevêque devoit, selon sa coûtume, célébrer la messe dans l'église du monastere. Il partit du Mans, & envoya devant à Roüen avertir de son arrivée: mais comme il tardoit à venir, on commença la messe; & quand il arriva on avoit déjà chanté le *Gloria in excelsis*. Il en fut extrêmement indigné: il excommunia les moines, & leur fit cesser l'office, chassa de l'autel Richard abbé de Sées, qui avoit commencé la messe; & tandis qu'il se préparoit pour la célébrer, il fit continuer par son clergé ce que l'on avoit commencé.

ap. Lanfr. in not. ad ep. 14. *p.* 354. *V. Martenne collect. to.* I. *p.* 243.

Les moines obéirent à l'interdit, quitterent les ornemens & sortirent de l'église; mais en tumulte & en murmurant. Un d'entr'eux courut à la tour & sonna la grosse cloche; puis il sortit, & cria par les rues, que l'archevêque vouloit emporter le corps de saint Oüen à la cathédrale. Le peuple sortit des maisons, l'un prit une épée, l'autre une hache, l'autre ce qu'il trouva sous sa main. L'archevêque voyant venir contre lui ces furieux, & craignant princi-

A N. 1074. palement ceux qui étoient aux galeries hautes, quitta l'autel, & ſe retira à la porte de l'égliſe, où il ſe fit un rampart de ſieges & de formes; quelques-uns des ſiens armez de chandeliers, de cierges, de perches, ſe jetterent ſur les moines, qui les reçurent vigoureuſement. Le Vicomte de Roüen ayant appris le péril où ſe trouvoit l'archevêque, & craignant que s'il lui arrivoit du mal on ne s'en prît à lui-même, aſſembla ſes gens en armes, & criant de par le roi que l'on s'arrêtât, vint au ſecours du prélat, qui ne pouvoit plus réſiſter, & le délivra.

Le lendemain les moines envoyerent au Mans quelques-uns des leurs, pour raconter à leur abbé ce qui s'étoit paſſé, afin qu'il en inſtruisît le roi: mais le courier de l'archevêque le prévint, & on donna tout le tort aux moines. Le roi toutefois ordonna à l'archevêque de reconcilier l'égliſe de S. Oüen; & comme il le refuſa, le roi la fit reconcilier par Michel évêque d'Avranches.

To. x. conc. p. 310. On ordonna la tenuë d'un concile pour juger cette affaire; & il fut tenu l'année ſuivante 1074. à Notre-Dame de Roüen. Le roi Guillaume y aſſiſta, & l'archevêque Jean y préſida, aſſiſté de cinq de ſes ſuffragans, ſçavoir Odon de Bayeux, Hugues de Liſieux, Michel d'Avranches, Giſlbert de Liſieux & Robert de Sées. Il y avoit auſſi pluſieurs abbez. On y condamna la rebellion des moines de S. Oüen contre l'archevêque, & quatre des plus mutins furent mis en priſon en divers monaſteres.

En ce même concile on traita de la foi de la ſainte Trinité, qui fut confirmée ſuivant les quatre premiers conciles généraux: puis on fit quatorze canons de diſcipline, dont voici ceux

c. 2. qui me ſemblent les plus remarquables. On n'ordonnera point d'abbé qui n'ait long-temps pratiqué la vie monaſtique; & le moine qui ſera

Digitized by Google

tombé publiquement dans un crime d'impureté, ne pourra être abbé. Il en sera de même des religieuses. Les moines & les religieuses garderont exactement la regle de saint Benoît. On ne donnera point tous les ordres en même jour. Les clercs dépoſez ne porteront point les armes, comme s'ils étoient redevenus laïques. Celui qui pour se faire dépoſer dira qu'il n'a pas reçu tous les ordres, sera tenu de le prouver juridiquement. De même celui qui, pour rompre son mariage, s'accusera d'avoir auparavant péché avec la parente de sa femme, n'en sera pas cru sur sa parole.

A N. 1075.
c. 6.
c. 7.
c. 4.
12.
c. 11.
c. 10.

Au commencement de l'année suivante 1075. c'est-à-dire, le treiziéme de Janvier, Gerauld, cardinal évêque d'Ostie, légat du pape, tint un concile à Poitiers, où l'on agita la matiere de l'eucharistie, avec tant de chaleur, que Berenger qui étoit présent pensa y être tué. C'est à peu près le temps où Guimond écrivit contre lui. Guimond étoit moine de la Croix S. Leufroi, dans le diocese d'Evreux, & disciple de Lanfranc. Le roi Guillaume le fit passer en Angleterre & lui voulut donner un évêché, qu'il refusa constamment, & revint en Normandie dans son monastere : mais long-temps après le pape Urbain II. le fit archevêque d'Averse en Italie. Ce fut donc pendant qu'il étoit dans son monastere, qu'il écrivit contre Berenger, à la priere d'un moine nommé Roger, qu'il fait parler avec lui en forme de dialogue.

XVIII. Ecrit de Guimond contre Berenger. *Mabil. præf. 2. sæc. 6. n. 58.*

Bi. PP. Purif. to. 6. p. 325.

Il commence par le portrait de Berenger, qu'il fait ainsi : Etant encore jeune dans les écoles, à ce que disent ceux qui l'ont connu en ce temps-là, il faisoit peu de cas des sentimens de son maître, comptoit pour rien ceux de ses compagnons, & mépriſoit les livres des arts libéraux, qui véritablement étoient alors peu

connus en France. Berenger ne pouvant donc atteindre par lui-même à ce que la philoſophie a de plus profond, car il n'étoit pas fort pénétrant, cherchoit à ſe donner la réputation de ſçavant par de nouvelles définitions de mots, qu'il affecte encore par une démarche pompeuſe, par une chaire plus élevée que les autres, feignant de méditer long-temps, & tenant la tête enfoncée dans ſon capuce, d'où ſortoient enfin des paroles lentes, d'un ton plaintif. C'eſt ainſi qu'il paſſoit chez les ignorans pour un grand docteur dans les arts, quoiqu'il en eût peu de connoiſſance.

A N. 1075

Mais ayant été confondu par Lanfranc ſur une aſſez petite queſtion de dialectique, & ſe voyant abandonné de ſes diſciples, après que ce ſçavant homme eut fait revivre les arts libéraux, il ſe mit à expliquer les ſaintes écritures, qu'il avoit juſques-là peu étudiées; & cherchant les dogmes qui le pouvoient faire admirer par leur nouveauté, il combattit les mariages légitimes, ſoûtenant que l'on pouvoit uſer de toutes ſortes de femmes; & le baptême des enfans comme nul. En même temps il attaqua la vérité du corps de Notre-Seigneur dans l'euchariſtie, afin que ceux qui veulent pécher ne fuſſent point retenus par le reſpect de la ſainte communion. Et voyant que les deux autres erreurs étoient inſoûtenables, même devant les méchans, il s'appliqua tout entier à ſoûtenir celle-ci, qui paroiſſoit en quelque façon appuïée ſur le témoignage des ſens, & qui n'avoit pas été ſi amplement réfutée par les peres, parce qu'il n'en avoit pas été beſoin de leur temps.

Guimond remarque enſuite la diverſité de ſentimens qui ſe trouvoit entre les Berengariens. Tous, dit-il, s'accordent à dire, que le pain & le vin ne ſont pas changez eſſentiellement;

mais ils diffèrent en ce que les uns disent, qu'il n'y a rien absolument du corps & du sang de Notre-Seigneur dans le Sacrement, & que ce n'est qu'une ombre & une figure. D'autres cédant aux raisons de l'église, sans quitter leur erreur, disent que le corps & le sang de Notre-Seigneur y sont en effet contenus, mais cahez par une espece d'impanation, afin que nous les puissions prendre; & ils disent que c'est l'opinion la plus subtile de Berenger même. D'autres opposez à Berenger, mais touchez de ses raisons, disoient, que le pain & le vin sont changez en partie. D'autres croyoient que le pain & le vin sont entierement changez; mais que quand des indignes viennent pour communier, la chair & le sang de Notre-Seigneur redeviennent pain & vin. A N. 1075. p. 37. C.

Ensuite Guimond commence à réfuter les opinions des vrais Berengariens, c'est-à-dire, de ceux qui ne croyoient pas que le pain & le vin fussent changez essentiellement. La nature, disoient-ils, ne souffre pas un tel changement. C'est, répond Guimond, nier la toute-puissance de Dieu; car il n'est pas tout-puissant, c'est-à-dire, qu'il n'est pas Dieu, s'il ne fait pas tout ce qu'il veut; & il a fait la nature telle qu'il lui a plu. Il faut donc seulement chercher s'il a voulu faire ce changement. Non, disoient-ils, parce qu'il est indigne de JESUS-CHRIST d'être froissé par les dents. Mais il peut aussi-bien être touché par les dents que par les mains, comme il le fut de saint Thomas: que s'ils craignent de le blesser & de le mettre en piéces, ils ne considerent pas qu'il est immortel & impassible. Nous croyons aussi que le corps de JESUS-CHRIST ne peut plus être divisé en lui-même, quoique dans le sacrement il semble être divisé & distribué par parties, pour

s'unir à chacun des fideles en particulier. Nous
A N. pouvons encore dire, qu'il y en autant dans
1075. la moindre particule que dans l'hostie toute en-
p. 330. tiere; ensorte que chaque particule séparée est tout le corps de JESUS-CHRIST. Il se donne tout entier à chacun des fideles, un & plusieurs le reçoivent également; & quand on célébreroit mille messes à la fois, c'est un seul corps de JESUS-CHRIST indivisible. Ce n'est que par les sens qu'une particule paroît moindre que l'hostie entiere, mais les sens nous trompent sou-
p. 334. vent. Au reste, il n'est pas merveilleux que nous ne puissions comprendre l'état du corps glorieux de JESUS-CHRIST, puisque nous ne pouvons comprendre l'état du corps glorieux du moindre des hommes.

On prétend encore montrer l'impossibilité de ce changement, en ce que ce qui est changé substantiellement est changé en quelque chose qui n'existoit pas auparavant: or, le corps de JESUS-CHRIST existoit avant que le pain fût changé. Nous ne nions pas, répond Guimond, que nous n'ayons peine en cette vie à entendre ce changement: mais nous n'avons pas peine à le croire. Nous croyons la providence & le libre-arbitre, quoique notre raison ait peine à les accorder, & quantité d'autres vérités également certaines & incompréhensibles. Il n'est question que de sçavoir si Dieu a voulu faire ce changement.

Lib. 2. Berenger disoit: La chair de JESUS-CHRIST est incorruptible, & le sacrement de l'autel se peut corrompre, si on le garde long-temps. Ici Guimond semble nier le fait, & dire que le corps de JESUS-CHRIST ne paroît se corrompre que pour punir les péchez des hommes, comme leur incrédulité ou leur négligence. Et en effet, ce n'est point son corps qui se corrompt,

Digitized by Google

mais les apparences sensibles, comme il dit ensuite expressément. Berenger. Quand le corps de JESUS-CHRIST seroit aussi grand que la plus haute montagne, il seroit consumé depuis qu'on le mange. Guimond, Cela seroit bon, si nous concevions qu'il fût mis en piéces & mangé par parties : mais nous avons montré que c'est comme la voix d'un seul homme, que chacun des auditeurs entend toute entiere. A N. 1075. *p. 341. D.*

Berenger. Saint Augustin, dans le livre de la doctrine chrétienne, dit que le sacrement de l'autel est un signe, qu'il faut révérer, non par une servitude charnelle, mais avec une liberté spirituelle. Et ensuite, que quand l'écriture semble commander un crime, c'est une locution figurée. Comme en ces paroles : Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme. Guimond. Saint Augustin dit en cet endroit, que la célébration du corps de Notre-Seigneur est un signe, parce qu'en cette action nous ne le faisons pas mourir de nouveau, nous faisons seulement la mémoire de sa mort ; & ce qu'il dit de la servitude charnelle, regarde les Juifs & les signes de l'ancienne loi. Quant au crime que JESUS-CHRIST semble ordonner, en commandant de manger sa chair, saint Augustin s'explique nettement ailleurs, en montrant que ce crime n'étoit que dans l'imagination grossiere des Capharnaïtes, qui croioient qu'il faudroit mettre son corps en piéces pour le manger, comme la chair des animaux, & c'est en ce sens qu'il est dit, que la chair ne profite de rien. Au reste, nous ne craignons point de dire, que l'eucharistie est un signe & une figure. JESUS CHRIST lui-même est nommé signe dans l'écriture, & la figure n'exclut pas la réalité. Les autres réponses aux objections de Berenger sont à peu près les mêmes que celles de Lanfranc, que j'ai rapportées. *p. 34. E. Doct. Chr. III. c. 9. lib. c. 16.* *Joan. 6.* *Aug. in Ps. 98. & in Jo. tract. 27.* *p. 347.* *Sup. lib. LXI. n. 21.*

Digitized by Google

A N. 1075. Il emploie aussi les mêmes preuves, pour montrer que nous recevons le vrai corps de JESUS-CHRIST en sa substance. Premierement l'autorité de l'église catholique, puis en particulier celle de S. Augustin, qui sur le pseaume trente-troisiéme dit, que JESUS-CHRIST se portoit en ses mains. Celles de S. Ambroise, de S. Leon, de S. Cyrille d'Alexandrie, de S. Gregoire, de S. Hilaire. Il rapporte quelques miracles, à l'occasion desquels il remarque, que Berenger nioit, contre la foi de l'évangile, que JESUS-CHRIST fût entré chez ses disciples les portes fermées.

Greg. hom. 22. in, evan. *Hilar. 8. Trinit. p.* 369. *C.*

Guimond combat ensuite ceux qui soûtenoient l'impanation; c'est-à-dire que le pain & le vin demeuroient dans l'eucharistie avec le corps de JESUS-CHRIST. Il les réfute par l'autorité des peres, principalement de S. Ambroise, par les paroles de JESUS-CHRIST même, qui n'a pas dit: Mon corps est ici caché; mais: Ceci est mon corps. Enfin, par le canon de la messe, où nous demandons à Dieu, que notre oblation devienne le corps & le sang de son Fils, non pas qu'il vienne s'y cacher.

p. 366.

Il remarque le petit nombre des Berengariens, qui n'occupoient pas la moindre ville, ni le moindre village; d'où il conclut qu'ils ne sont pas l'église de Dieu. Elle a condamné, ajoûte-t-il, par le pape Leon, ces inventions de Berenger dès leur naissance; ensuite le pape Gregoire qui gouverne à présent l'église Romaine, & qui en étoit alors archidiacre, en montra la fausseté dans le concile de Tours, & reçut avec clémence Berenger qui paroissoit corrigé. Il remarque sa condamnation sous le pape Nicolas, & insiste fortement sur l'autorité de l'église universelle. Puis il ajoûte: Si ceux-ci sont l'église, ou elle n'a pas commencé par JESUS-

p. 367. *D.*

CHRIST, ou elle a cessé d'être quelque temps après : car il est très-manifeste qu'en ce temps ci, ces folies n'étoient point avant que Berenger les eût avancées. Or, il est certain par l'écriture, que l'église ne peut cesser d'être. Il montre l'utilité de la créance de l'église catholique, pour nous exciter à recevoir l'eucharistie avec un souverain respect & une ardente dévotion ; & il exhorte les hérétiques à se rendre à la vérité, puisqu'il ne s'agit pas ici de l'honneur de la victoire, comme dans les écoles, ou de quelque intérêt temporel, comme dans les tribunaux séculiers. En cette dispute il n'y va pas moins que de la vie éternelle. ANN. 1075.

Enfin, il réfute l'opinion de ceux qui disoient que le corps de JESUS-CHRIST cesse d'être dans l'eucharistie à l'égard des indignes. Il montre qu'elle est sans fondement ; & il ajoûte : Ce seroit donc au hazard que le peuple répondroit *Amen* à la communion, puisqu'il ne sçauroit si ceux qui s'en approchent seroient dignes ; & quand un prêtre indigne célébre la messe & communie seul, comme il arrive souvent, il ne se feroit point de changement ; les paroles de JESUS-CHRIST seroient sans effet, & la foi de l'église seroit vaine. *p.* 372.

Après Guimond, Durand abbé de Troarn, dans la même province de Normandie, écrivit aussi contre Berenger un assez long traité, divisé en neuf parties, mais d'un style diffus, avec peu d'ordre & de justesse dans ses raisonnemens. Je n'y vois rien de considérable qui n'ait été dit par Lanfranc & par Guimond. Il marque que quelques-uns ne communioient qu'une fois en neuf ans, & s'éleve contre cet abus. *Post. Lanf.* *p.* 72. *p.* 94. *A.*

XIX. Fin de Suenon, roi de Dannemarc.

Dans les premiers mois de l'année 1075. le pape écrivit deux lettres à Suenon, roi de Dannemarc, la premiere du vingt-cinquiéme de

Janvier, où il dit : Quand nous étions encore dans l'ordre de diacre, nous recevions ſouvent de votre part des lettres pleines d'affection ; mais il ſemble qu'elle ſoit réfroidie, puiſque nous n'en avons point reçu depuis que nous ſommes en une place plus élevée. Et comme à préſent le ſoin de toute l'égliſe nous regarde, nous vous écrivons d'autant plus volontiers, que nous ſçavons combien vous êtes diſtingué entre les princes, par la connoiſſance des lettres & l'amour des inſtructions eccléſiaſtiques. Et enſuite : Nous vous avons envoïé des légats, pour traiter avec vous ſur ce que vous avez demandé au ſaint ſiege du temps du pape Alexandre, tant pour l'établiſſement d'une métropole, que pour les autres avantages de votre roïaume : mais les troubles de l'Allemagne rendant le paſſage dangereux, ont obligé nos légats à revenir. C'eſt pourquoi ſi vous deſirez quelque choſe de nous, faites-le nous ſçavoir par des envoïez fideles, & ce que l'égliſe Romaine peut eſpérer de vous, ſi elle a beſoin de vos troupes contre les ennemis de Dieu. Au reſte, il y a près de nous une province très-riche, occupée par de lâches hérétiques, où nous déſirerions qu'un de vos fils vînt s'établir, pour en être le prince & le défenſeur de la religion, s'il eſt vrai, comme nous a dit un évêque de votre païs, que vous avez deſſein de l'envoyer avec quelques troupes choiſies au ſervice de la cour apoſtolique.

A N. 1075.

Al. ep. 51.

L'autre lettre au roi Suenon eſt du dix-ſeptiéme d'Avril, & contient en termes généraux les mêmes offres de la part du pape, qui apparemment ne ſçavoit pas encore la mort de ce roi arrivée l'année précédente 1074. après un regne de vingt-ſix ans. Il fut enterré à Roſchild dans l'égliſe cathédrale, & l'évêque Guillaume allant

Al. ep. 75. Eric. hiſt. p. 299. Pon. tan. lib. v. p. 191. Saxo lib. XI p. 192.

au-devant du corps, fit porter deux cercueils, un pour le roi, un pour lui-même; aussi mourut-il dans le temps des funerailles, & fut enterré avec lui. Après la mort de Suenon, il y eut quelque temps d'interregne, parce que les uns vouloient reconnoître pour roi Harald, son fils aîné; les autres, Canut, qui avoit beaucoup plus de mérite. Harald l'emporta, & Canut se retira en Suede. AN. 1075.

XX. Concile de Rome.

Le pape avoit indiqué un concile à Rome pour la premiere semaine de carême de l'année 1075. & il y avoit appellé plusieurs évêques en particulier. De Lombardie, Guibert de Ravenne, Cunibert de Turin, Guillaume de Pavie. De France, les évêques de Bretagne, Isembert, évêque de Poitiers, qui avoit dissipé à main armée un concile où présidoient les légats du pape, & où l'on devoit examiner la validité du mariage du comte de Poitiers. L'évêque Isembert avoit été cité à Rome pour la saint André 1074. & n'y avoit point comparu: c'est pourquoi il fut suspendu de ses fonctions, & cité au concile du carême suivant. Le pape y appella aussi plusieurs évêques d'Allemagne, sçavoir Liemar, archevêque de Brême, & Sigefroi, archevêque de Mayence, avec ses suffragans, comme j'ai dit: Bennon, évêque d'Osnabruc & l'abbé de Corbie en Saxe, si l'archevêque de Cologne ne les accordoit auparavant. Enfin, il y appella Hugues, évêque de Die, avec quelques-uns de ses dioceſains, qu'il avoit excommuniez pour avoir usurpé les biens de son église.

II. ep. 42. 33. 35. ep. 1. ep. 2. 23. 24.

II. ep. 28. 29.

epist. 252

epist. 43.

Le concile de Rome se tint en effet depuis le vingt-quatriéme de Février 1075. qui étoit le mardi de la premiere semaine de carême, jusques au dernier du même mois. Il y assista grand nombre d'archevêques, d'évêques, d'abbez, de clercs & de laïques. Entre autres decrets qui

To. X. p. 344.

Digitized by Google

y furent faits, le pape excommunia cinq domeſtiques du roi d'Allemagne, par le conſeil deſquels il vendoit les égliſes, à moins qu'ils ne vinſſent à Rome ſe juſtifier dans le premier jour de Juin. Le roi de France Philippe fut auſſi menacé d'excommunication, s'il ne donnoit aſſurance de ſa correction aux nonces du pape qui devoient aller en France. Liemar, archevêque de Brême, fut ſuſpendu de ſes fonctions, pour ſa déſobéiſſance, & interdit de la communion du corps & du ſang de Notre-Seigneur. Garnier, évêque de Strasbourg, & Henri de Spire furent ſuſpendus; & Herman de Bamberg, s'il ne venoit ſe juſtifier avant Pâques, qui cette année fut le cinquiéme d'Avril. En Lombardie, Guillaume, évêque de Pavie, & Cunibert de Turin furent ſuſpendus, & Denis de Plaiſance dépoſé. On confirma l'excommunication déjà prononcée contre Robert Guiſchard, duc de Pouille.

A N. 1075.

IV. *ep.* 54.

A ce concile ſe trouverent Jaromir, autrement Geboard, ou plutôt Gerard, évêque de Prague, & Jean, évêque d'Olmuts, & on y examina leur different, touchant quelques dîmes & quelques terres. L'affaire ſe trouva ſi embrouillée, qu'il ne fut pas poſſible de la terminer par un jugement définitif; mais pour établir la paix entre eux, on ordonna par proviſion un partage, en vertu duquel chacun joüiroit de la moitié, en attendant que les droits fuſſent mieux éclaircis; ce qu'ils pourroient faire dans le terme de dix ans. C'eſt ce qui paroît par la lettre du ſecond jour de Mars 1075. On peut remarquer dans le decret de ce concile, que le pape ne menace d'excommunication que les miniſtres du roi Henri, comme coupables de ſimonie. Mais le pape le ménageoit encore, eſpérant le ramener par la dou-

II. *ep.* 55. *Sup. n.* 8.

Digitized by Google

ceur : car ce prince témoignoit lui être fort soûmis & vouloir sincerement bannir de son royaume la simonie & l'incontinence des clercs. C'est ce que l'on voit par quelques lettres, où le pape le loüe de ses bonnes dispositions. Le roi parut les conserver, tant qu'il craignit les Saxons révoltez contre lui : mais quand ils les eut vaincus, il oublia tout ce qu'il avoit promis au pape.

A N. 1075.

Lib. II. *ep.* 3. 5. 7. 10.

XXI. Herman de Bamberg déposé.

L'affaire d'Herman, évêque de Bamberg, mérite d'être rapportée plus au long. Il fit bâtir à ses dépens une église à l'honneur de saint Jacques, où il mit vingt-cinq chanoines de bonnes mœurs, & leur donna abondamment de quoi vivre. Mais ensuite il les chassa sans avoir aucun sujet de plainte contre eux, & donna cette maison à des moines ; car il avoit une telle affection pour les moines, que s'il eût pû il les eût mis à la place des clercs par tout son diocèse. Les chanoines chassez se joignirent à ceux de la cathédrale, pour représenter à l'évêque, que son diocèse avoit plus besoin de clercs que de moines ; & que la nouvelle église n'étant qu'à trente pas de la cathédrale, ne convenoit pas à ceux ci, dont l'institut ne demande que la solitude. Mais l'évêque demeurant inexorable, les clercs allerent à Rome, & porterent leurs plaintes au pape. Ils soûtenoient que leur évêque étoit entré dans le siege par simonie, & qu'en ayant été accusé devant le pape Nicolas, il ne s'en étoit sauvé que par un parjure : qu'il étoit entierement ignorant, & qu'avant son ordination il avoit scandalisé la ville de Mayence, où il avoit été nourri, en s'abandonnant à toutes sortes de crimes. Que s'étant exercé dès sa jeunesse à amasser de l'argent & prêter à usure, il s'y étoit encore plus appliqué depuis son épiscopat, vendant les ab-

Lamb. an. 1075. *Epist.* 213.

AN. 1075. bayes & les égliſes de ſon diocèſe, & réduiſant à une extrême pauvreté les ſerfs de l'égliſe de Bamberg, riches auparavant. Par toutes ces raiſons ils demandoient au pape la dépoſition de leur évêque.

Le pape l'avoit déja ſuſpendu, & ſur cette relation il l'excommunia, parce qu'ayant été accuſé & appellé pluſieurs fois à Rome pendant deux ans, il n'avoit tenu compte d'y venir. Il lui ordonna de rendre l'égliſe de ſaint Jacques aux chanoines, qu'il en avoit chaſſez injuſtement, & manda au clergé de Bamberg de s'abſtenir de la communion de l'évêque, déclarant que jamais il ne le rétabliroit. Le pape envoya pour l'exécution de ſes ordres des légats, avec les députez du clergé de Bamberg; & quand ils furent arrivez, le clergé envoya dire à l'évêque de ſe retirer inceſſamment. En même-temps un jeune clerc inſolent lui préſenta un verſet d'un pſeaume, & lui dit: Si vous pouvez expliquer ce verſet, non pas dans le ſens miſtique ou allégorique, mais mot-à-mot, je vous déclarerai innocent & digne de l'épiſcopat. L'évêque ſurpris demandoit en colere à ſes clercs, d'où leur venoit cette nouvelle préſomption, quand les légats du pape ſe préſenterent; & outre les lettres qu'ils avoient en main, lui dénoncerent de vive voix la ſuſpenſe & l'excommunication.

Comme ſes clercs le preſſoient de ſe retirer, & proteſtoient qu'ils ne feroient aucun ſervice dans l'égliſe tant qu'il y demeureroit: ne ſçachant à quoi ſe reſoudre, il envoya à l'archevêque de Mayence ſon plus fidele ami, qu'il avoit gagné par pluſieurs bienfaits, & qui avoit eu part à ſon entrée dans l'épiſcopat, & à la maniere dont il s'y étoit conduit. L'archevêque n'ayant pû rien gagner auprès du clergé de Bamberg, réſolut d'aller à Rome, pour eſſayer

d'appaiſer le pape. Mais il penſa être dépoſé lui-même, pour avoir ordonné l'évêque de Bamberg par ſimonie, & il reçut ordre de publier l'excommunication prononcée contre cet évêque, & d'en ordonner un autre à ſa place. A N. 1075.

Herman voyant alors qu'il n'avoit plus rien à eſperer que dans la clémence du pape, alla à Rome avec des gens qu'il payoit bien pour plaider ſa cauſe Mais le pape étoit à l'épreuve des beaux diſcours, auſſi-bien que des préſens; & tout ce qu'Herman put obtenir, fut d'être abſous de l'excommunication, à la charge de paſſer le reſte de ſes jours dans un monaſtere. Etant de retour en Allemagne, il rapporta cet ordre du pape à ſes vaſſaux, dont il avoit gagné l'affection par ſes largeſſes: mais ils proteſterent qu'ils étoient réſolus de s'expoſer a tout, plutôt que de ſouffrir que leur égliſe fût ainſi deshonorée. Herman revint donc à Bamberg: pendant un mois ou cinq ſemaines qu'il y demeura, il exerça tous les droits épiſcopaux, hors les fonctions de l'autel: mais ſon clergé ne fit aucun office public dans toute la ville, & ni le roi, ni aucun évêque ne communiqua avec lui. C'eſt ainſi que l'hiſtorien Lambert raconte l'affaire.

Il paroît par les lettres du pape Gregoire, qu'Herman ne ſe préſenta point au concile de Rome de cette année 1075. quoiqu'il y eût été appellé; mais qu'étant venu près de Rome, il s'arrêta en chemin, & envoya devant ſes députez, avec de grands préſens, pour corrompre le pape & les évêques. Fruſtré de cette eſpérance & ſçachant qu'il avoit été condamné, il s'en retourna promptement, & promit aux clercs qui l'accompagnoient, qu'il renonceroit à l'épiſcopat, & embraſſeroit la vie monaſtique: ce qu'il n'exécuta pas; au contraire, il *Lib. II. ep. 76. III. ep. 1. 2. & 3.*

Digitized by Google

dépoüilla de leurs biens quelques clercs de ſon égliſe qui lui réſiſtoient. Cependant il fut dépoſé dans le concile ; & le pape ayant appris enſuite comment il avoit trompé ſes clers, écrivit à l'archevêque de Mayence & au roi Henri, de mettre à ſa place un autre évêque à Bamberg. Ces lettres ſont du vingtiéme de Juillet 1075.

An. 1075.

Le pape de ſon côté & le clergé de Bamberg du ſien, ne ceſſerent point de preſſer le roi de remplir ce ſiege. Herman ſe tenoit cependant dans les terres de l'égliſe, où ſes vaſſaux le ſoûtenoient : mais il n'oſoit faire aucune fonction épiſcopale ; & quoiqu'il eût toûjours été très-fidele au roi, ce prince loin de prendre ſa défenſe, réſolut d'exécuter ſa condamnation. Il vint donc à Bamberg, & le jour de ſaint André 1075. il en fit ordonner évêque Rupert prevôt de Goſlar. C'étoit un homme d'une très-mauvaiſe réputation, parce qu'il étoit intime confident du roi, & paſſoit pour le principal auteur de tout ce qu'il avoit fait de mauvais contre l'état. Herman perdant ainſi toute eſperance de ſe rétablir, ſe retira dans le monaſtere de Soüartz, & y prit l'habit ſous l'abbé Egbert, homme de ſainte vie. Incontinent après il alla à Rome avec ſon abbé, & s'étant ſoûmis humblement au pape & fait pénitence de ſa déſobéiſſance, il fut abſous de l'excommunication & rétabli dans les fonctions de prêtre, mais non pas d'évêque.

Lambert. p. 228.

p. 229.

XXII. Autres affaires d'Allemagne.

Au mois d'Octobre de cette année 1075. l'archevêque Sigefroi tint un concile dans ſa ville de Mayence, où ſe trouva l'évêque de Coire légat du pape, chargé de ſes lettres, par leſquelles il étoit enjoint à l'archevêque, ſous peine de dépoſition, d'obliger tous les prêtres de ſa province de renoncer ſur le champ à leurs

p. 223. to. x. conc. p. 345.

femmes ou au ministre de l'autel. Mais quand l'archevêque voulut exécuter cet ordre du pape, tous les clercs qui assistoient au concile se leverent, & s'emporterent tellement contre lui par leurs discours & par les mouvemens de leurs mains & de tout le corps, qu'il désespéroit de sortir en vie du concile. Il céda donc à la difficulté, & résolut de ne plus se mêler de cette reforme, qu'il avoit tant de fois proposé inutilement : mais de laisser au pape le soin de l'exécuter par lui-même, quand & comme il lui plairoit. A N. 1075.

L'abbaye de Fulde étant vacante, le roi Henri voulut procéder à l'élection, avec les seigneurs, le lendemain de la saint André. Il y eut de fortes brigues de la part des abbez & des moines qui étoient venus de divers endroits : l'un offroit de grandes sommes d'argent, l'autre de grandes terres de l'abbaye, l'autre d'augmenter le service qu'elle rendoit à l'état. Ils ne gardoient aucune mesure, ni dans les promesses, ni dans la maniere de les faire, quoique la veille ils eussent vû l'évêque de Bamberg déposé pour simonie. Le roi indigné de leur imprudence & fatigué de leurs importunitez, appella un moine d'Herfeld nommé Ruzelin, qui étoit venu à la cour par ordre de son abbé pour une affaire de son monastere. Le roi l'élut abbé de Fulde le premier, lui présentant le bâton pastoral, & pria instamment les moines & les vassaux de l'abbaye de lui donner leurs suffrages. Ruzelin qui ne s'attendoit à rien moins, pensa tomber en défaillance ; & voyant que tous concouroient à son élection avec de grand cris de joie, il représenta son incapacité, sa mauvaise santé, l'absence de son abbé : mais les évêques présens lui firent tant d'instances, qu'il consentit enfin à son élection. *Lambert. p.* 229.

Digitized by Google

A N. 1075.

La même année mourut saint Annon archevêque de Cologne, l'une des grandes lumieres de l'église d'Allemagne. Depuis sa retraite Dieu l'éprouva par plusieurs afflictions. Son frere

XXIII. Fin de Saint Annon de Cologne. *Lambert. p.* 229. *Sup. lib.* LXI. *n.* 56.

Vecel archevêque de Magdebourg, & son cousin Buccon évêque d'Halberstat, se trouverent enveloppez dans la guerre de Saxe, & par conséquent exposez à l'indignation du roi. Et comme Annon retenu par l'affection naturelle ne donnoit pas au roi des secours assez puissans à son gré, il lui devint lui-même suspect, & ce prince l'accusa d'infidelité & de parjure, jusques-là qu'il sollicita les citoyens de Collogne pour le tuer, & deux de ses domestiques en formerent le dessein. L'année précédente 1074. incontinent après Pâque, l'imprudence de ses gens excita contre lui à Cologne une sédition si furieuse, que sa vie fut en danger. Il avoit pour ce sujet excommunié & banni plusieurs citoyens de Cologne. Mais à Pâque de l'année 1075. il leur rendit la communion & leurs biens qui avoient été pillez. Enfin, il lui vint des ulceres aux aux pieds, qui firent tomber la chair, jusques à découvrir les os; puis montant aux jambes & aux cuisses, gagnerent le corps & les parties nobles; & ainsi après une longue maladie il mourut le quatriéme de Décembre 1075. jour auquel l'église honore sa mémoire. Il avoit tenu le siege de Cologne vingt ans & dix mois. Il fut enterré au monastere de Sigeberg, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau.

Lambert. 207. 232.

Martyr. R. 4. *Dec.* *Vita. ap. Sup. lib.* III. *c.* 17.

XXIV. Concile de Londres. *tom.* X. *p.* 346.

La même année 1075. neuviéme du roi Guillaume, on tint à Londres, dans l'église de saint Paul, un concile national de toute l'Angleterre, où présida Lanfranc archevêque de Cantorberi & primat de la grande Bretagne; accompagné de Thomas archevêque d'Yorc, Guillaume évêque

évêque de Londres, Geofroi de Coutances en Normandie, Vauquelin de Vincheſtre, Herman de Schirburne, ſaint Vulſtan de Vorcheſtre ; les évêques d'Herford, de Veli, de Lincoln, de Norvic, de Chicheſtre, d'Oxford, de Cheſtre : c'étoit quatorze évêques en tout. L'égliſe de Rocheſtre étoit vacante ; l'évêque de Lindisfarne, autrement de Dunelme, avoit une excuſe légitime. L'évêque de Coutances, quoiqu'étranger, aſſiſta à ce concile, parce qu'il avoit quantité de terres en Angleterre, A N. 1075.

Comme l'uſage des conciles avoit été longtemps interrompu dans ce roïaume, on renouvella les anciens canons, ſuivant leſquels on ordonna, que les évêques ſeroient aſſis ſelon le rang de leur ordination, excepté ceux qui avoient quelque privilege autoriſé par la coûtume. Sur quoi l'on conſulta les anciens, & ſuivant leur témoignage, on trouva que l'archevêque d'Yorc devoit être aſſis à la droite de celui de Cantorberi, & l'évêque de Londres à la gauche ; puis l'évêque de Vincheſtre près l'archevêque d'Yorc. Comme, ſuivant les anciens canons, les ſieges épiſcopaux ne doivent point être dans les villages, on permit à trois évêques de paſſer dans des villes par la conceſſion du roi & l'autorité du concile. Ces trois furent Herman de Schirburne, qui paſſa à Sariſberi, Stigand de Solſei à Chicheſtre, & Pierre de Liçefelde à Cheſter. On différa la tranſlation de quelques autres qui demeuroient encore en des villages ou des bourgs, juſques à ce que l'on en pût informer le roi, qui étoit alors à la guerre deçà la mer.

On défendit en ce concile pluſieurs ſuperſtitions ; ſçavoir, les divinations, les ſortileges, & de ſuſpendre en certains lieux les os des bêtes,

A. N. 1075.

ſous prétexte de préſerver les autres de contagion. Défenſe aux clercs de prendre part à un jugement tendant à la mort, ou à la mutilation des membres. Vingt abbez ſouſcrivirent à ce concile après les quatorze évêques.

XXV. Hidulfe archevêque de Cologne. *Lambert. an.* 1076. *p.* 233.

Le roi Henri célébra la fête de Noël à Goſlar en Saxe, où ſe trouverent grand nombre de députez du clergé & du peuple de Cologne, pour l'élection d'un archevêque. Le roi leur préſenta Hidulfe, chanoine de Goſlar, & les preſſa de l'élire; mais c'étoit un homme de petite taille, de mauvaiſe mine, d'une naiſſance obſcure, & qui ne paroiſſoit avoir aucun des talens néceſſaires dans une ſi grande place. Il fut donc refuſé avec un tel mépris de toute la cour, que dès qu'il paroiſſoit en public il excitoit de grandes huées, & on lui jettoit des pierres. Mais le roi ſe ſouvenant de la fermeté de l'archevêque Annon, vouloit lui donner un ſucceſſeur dont il pût diſpoſer abſolument. Comme il vit que ſes efforts pour faire élire Hidulfe étoient inutiles, il renvoya les députez de Cologne, & leur ordonna de venir à la mi-carême mieux conſeillez, leur proteſtant que de ſon vivant ils n'auroient jamais d'autre archevêque qu'Hidulfe.

A Goſlar ſe trouverent auſſi des légats du pape, qui dénoncerent au roi de ſe trouver à Rome le lundi de la ſeconde ſemaine de carême, pour ſe défendre ſur les accuſations formées contre lui: autrement, que ce jour-là, ſans autre délai, il ſeroit excommunié par le pape & retranché du corps de l'égliſe. Le roi extrêmement offenſé de cette dénonciation, chaſſa auſſi-tôt les légats honteuſement; & ordonna à tous les évêques & les abbez de ſon roïaume de ſe trouver à Vormes le dimanche de la Septuageſime, qui l'année ſuivante 1076.

Digitized by Google

devoit être le vingt-troisiéme de Janvier. Son dessein étoit de chercher avec eux le moïen de déposer le pape, étant persuadé que de ce point dépendoit son salut & l'affermissement de sa puissance. AN. 1075.

Cependant à Rome on conjuroit aussi contre le pape Gregoire. Après le concile de cette année 1075. les autres évêques retournerent chez eux, mais Guibert, archevêque de Ravenne demeura avec le pape. Il songeoit à se faire pape lui-même, & travailloit à gagner par présens & par promesses tous ceux qu'il trouvoit à Rome mal disposez contre Gregoire. Il se lia entre autres intimement avec le préfet Cencius, fils d'Etienne aussi préfet de Rome, & en fit son principal confident. Celui-ci étoit un débauché est un scélerat, fourbe, artificieux, accoûtumé aux parjures & aux meurtres. Il avoit soutenu le parti de Cadalous contre Alexandre II. & aïant fait bâtir une haute tour sur le pont saint Pierre, il exigeoit des passans un nouveau péage; & comme il étoit fort puissant par toute l'Italie, il exerçoit de grandes vexations dans les terres de l'église Romaine. Le pape l'en aïant plusieurs fois repris en particulier, en vint enfin à l'excommunication. XXVI. Conjuration contre le pape. *Acta Greg. ap. Boll. t. 17. p. 148. Vita. c. 5. ibid. p. 123.*

Cencius outré de dépit alla en Poullie trouver Robert Guischard & les autres, que le pape avoit excommuniez, pour concerter avec eux la maniere de prendre le pape & le faire mourir. Il envoïa son fils à Guibert, archevêque de Ravenne; & il écrivit au roi Henri, promettant de lui mener le pape. Ensuite il attendit le temps propre à exécuter son dessein, & il ne le trouva qu'environ au bout d'un an. Ce fut à Noël 1075. Le pape alla selon sa coûtume, célébrer l'office de la nuit à sainte Marie Majeure; mais le clergé & le peuple y vint en

petit nombre. Car il tomba cette nuit une pluie
A N. si excessive, qu'à peine chacun osoit-il sortir de
1075. sa maison & entrer chez son voisin, pour quelque nécessité de la vie. Cencius averti par ses espions, vint à l'église avec une troupe de gens armez & revêtus de cuirasses, aïant des chevaux prêts pour s'enfuir avec ses complices, en cas de besoin.

Le pape célébroit la premiere messe dans la chapelle de la crêche. Il avoit déja communié & le clergé aussi, & il en étoit à la communion du peuple, quand tout d'un coup on entendit de grands cris. Les conjurez parcoururent toute l'église l'épée à la main, frappant ceux qu'ils pouvoient, & se rassemblerent à la chapelle de la crêche, dont ils rompirent les petites portes. Là ils prirent le pape, & un d'eux voulant lui couper la tête, lui fit une assez grande blessure au front. Ils l'arracherent du saint lieu, le tirant par les cheveux & le frappant, sans qu'il leur resistât ou leur dît une parole; il levoit seulement les yeux au ciel: ils lui ôterent le pallium, la chasuble, la dalmatique & la tunique, lui laissant seulement l'aube & l'étole, & un d'entre eux le traînoit derriere lui.

Le bruit de cette violence s'étant répandu dans la ville, on cessa l'office par toutes les églises, & on dépouilla les autels; on sonna les cloches & les trompettes; on mit des gardes à toutes les portes, pour empêcher qu'on n'enlevât le pape hors de Rome: car on ne sçavoit ce qu'il étoit devenu. Enfin, le peuple étant assemblé au Capitole, quelques-uns rapporterent qu'on le tenoit prisonnier dans la tour de Cencius. Sitôt que le jour parut, ils coururent en foule à sa maison, on commença à combattre, mais au premier choc les conjurez s'en-

fuirent & s'enfermerent dans la tour. On l'aſſiegea, on amena des machines & des beliers, on alluma du feu à l'entour. Cependant un homme qui avoit ſuivi le pape avec une femme noble, travailloient dans la tour à le réchauffer avec des fourrures & à panſer ſa plaie : mais la ſœur de Cencius diſoit des injures au pape ; & un de ſes ſerviteurs tenant l'épée nue, diſoit en blaſphêmant, que le jour même il lui couperoit la tête. Celui-ci fut tué incontinent après d'un coup de lance dans la gorge. A N. 1075.

Cencius voyant que ſa tour alloit être priſe ſe jetta aux pieds du pape, & lui demanda pardon, prométtant de faire telle pénitence qu'il lui preſcriroit. Le pape lui ordonna de faire le voyage de Jeruſalem, & il le promit. Alors le pape ſe mit à une fenêtre, où étendant les mains, il fit ſigne au peuple de s'appaiſer, & demanda que quelques-uns des principaux montaſſent à la tour. Les autres croyant qu'il les exhortoit à achever de la prendre, l'eſcaladerent & tirerent le pape dehors. Le peuple fut extrêmement touché de le voir couvert de ſang. On le remena à ſainte Marie-Majeure, où il acheva la meſſe & donna la bénédiction au peuple ; puis il retourna au palais de Latran & donna le feſtin ſolemnel ſelon la coûtume.

Cependant Cencius s'enfuit avec ſa femme, ſes enfans & ſes freres. Le reſte des conjurés prit auſſi la fuite : on pilla tous leurs biens, car le pape leur ſauva la vie. Mais le lendemain de la fête, le peuple condamna Cencius à être banni de Rome pour toujours, & ruina par le fer & le feu ſa tour & tout ce qu'il avoit dans la ville & dehors. Cencius auſſi, de ſon côté, détruiſit tout ce qu'il put des terres de l'égliſe. Ainſi les effets de cette ſédition continuerent quelque temps.

A N. 1071. Enſuite l'archevêque Guibert demanda au pape la permiſſion de retourner à Ravenne ; & y étant arrivé, il conſpira ſecretement contre le pape avec Thedalde archevêque de Milan, & les autres évêques révoltés de Lombardie ; ce qui fit manquer l'entrepriſe que le pape avoit formée contre les Normands. Au contraire Guibert ſe ſervit du cardinal Hugues le Blanc, pour exciter contre le pape Robert Guiſchard & le roi Henri, qui n'y étoient déjà que trop diſpoſés.

XXVII. Lettre du pape au roi Henri. Cependant le pape, avant que d'avoir la réponſe de ſes légats auprès du roi, lui écrivit une lettre, où il diſoit en ſubſtance : On dit que vous communiquez avec ceux que le ſaint ſiege a excommuniés. Si cela eſt vrai, vous ne pouvez recevoir notre bénédiction, que vous ne les ayez ſéparés de vous & contraints à faire pénitence, & que vous ne l'ayez faite vous-même. Adreſſez-vous donc à quelque pieux évêque qui vous abſolve de notre part, & nous rende compte de votre ſatisfaction. Au reſte, nous ſommes fort étonnez, qu'après nous avoir écrit tant de lettres pleines d'amitié & de ſoumiſſion, vous agiſſiez d'une maniere ſi dure & ſi contraire aux ſaints décrets. Car pour ne point parler du reſte, on voit par les effets quelles étoient les promeſſes que vous nous aviez faites touchant l'affaire de Milan ; & vous venez encore de donner l'égliſe de Fermo & celle de Spolete à des perſonnes qui nous ſont inconnues. Et enſuite : *Hil. ep. 10.*

Nous avons aſſemblé cette année un concile où ont aſſiſté quelques-uns de vos ſujets ; & pour relever la diſcipline de l'égliſe, nous y avons fait un décret qui ne contient rien de nouveau ni de notre invention ; mais ſeulement les anciennes regles, c'eſt le décret contre les

Digitized by Google

clercs concubinaires ; & nous avons ordonné qu'il fût reçu & obſervé dans votre royaume & chez tous les autres princes chrétiens. Mais comme ce décret paroiſſoit impraticable à quelques-uns, à cauſe de la mauvaiſe coûtume, nous vous avons mandé de nous envoyer des hommes ſçavans & pieux de votre royaume, pour nous montrer ce que nous pouvions faire en conſcience, afin de modérer ce décret. Ce que vous avez fait depuis, montre combien vous avez conſideré nos avis. Il finit en l'exhortant à favoriſer la liberté de l'égliſe & reconnoître la grace que Dieu lui a faite, en lui donnant la victoire ſur ſes ennemis. Ce ſont les Saxons qu'il avoit défaits l'automne précédente ; car cette lettre eſt du huitiéme de Janvier 1076. A N. 1076.

XXVIII. Le pape dépoſé à Vormes. *Lambert. p.* 234. *Vita Greg. c.* 7.

Le roi ne manqua pas de ſe rendre à Vormes au jour nommé, qui étoit le dimanche de la Septuagéſime vingt-troiſiéme du même mois de Janvier : les évêques & les abbés s'y rendirent auſſi en très-grand nombre, & le cardinal Hugues s'y trouva fort à propos pour le deſſein du roi. Il venoit d'être dépoſé par le pape pour ſes mœurs déréglées & comme fauteur des ſimoniaques, & il étoit apparemment envoyé par l'archevêque de Ravenne. Il apportoit une hiſtoire fabuleuſe de la vie & de l'éducation du pape, la même, comme je crois, que nous avons ſous le nom du cardinal Bennon, contenant d'où il étoit ſorti, comment il s'étoit conduit depuis ſa jeuneſſe, par quelles mauvaiſes voies il étoit monté ſur le ſaint ſiége, les crimes qu'il avoit commis devant & après, qui étoient incroyables. C'eſt ainſi qu'en parle l'hiſtorien Lambert. Le cardinal Hugues apportoit auſſi des lettres au nom des cardinaux, du ſenat & du peuple, portant des plaintes au roi contre le pape, dont ils demandoient la dépo-

A N. 1076. ſition & l'élection d'un autre. Il ajouta qu'Hildebrand avoit beaucoup d'ennemis : les Normands, les comtes voiſins & pluſieurs Romains.

Les prélats de l'aſſemblée de Vormes reçurent ce cardinal comme envoyé du ciel, & ſuivant ſon autorité, ils déclarerent qu'Hildebrand ne pouvoit être pape, ni avoir en cette qualité aucune puiſſance de lier & délier. Tous les évêques ſouſcrivirent à ſa condamnation, quoique malgré eux pour la plûpart. Il n'y eut qu'Adalberon, évêque de Virſbourg, & Herman de Metz, qui réſiſterent quelque temps, diſant qu'il étoit contre les canons qu'un évêque fût condamné abſent ; à plus forte raiſon le pape, contre lequel on ne devoit pas même recevoir l'accuſation d'un évêque. Mais Guillaume évêque d'Utrecht les preſſoit de ſouſcrire avec les autres à la condamnation du pape, ou de renoncer à la fidelité qu'ils avoient jurée au roi. Cet évêque étoit alors en grande faveur auprès du prince & comme ſon premier miniſtre. Il étoit fort inſtruit des lettres humaines ; mais ſi vain, qu'à peine ſe pouvoit-il ſouffrir lui-même.

Bruno Bell. Sax. p. 122.

Vit. S. Anſelm. Luc. n. 23.

Le roi envoya des lettres dans toute la Lombardie & la Marche d'Ancone, pour faire ſouſcrire la condamnation du pape. Un Allemand nommé Eberard fut chargé de cette commiſſion ; & les évêques de ces provinces, déjà mal intentionnez, s'aſſemblerent à Pavie, où ils jurerent ſur les évangiles, qu'ils ne reconnoîtroient plus Gregoire pour pape, & envoïerent des députez qui firent jurer de même les autres. Le roi Henri écrivit auſſi au clergé & au peuple de Rome en ces termes : La vraie fidellité eſt celle qu'on garde aux abſens comme aux préſens. Nous ſçavons que la vôtre eſt telle ; nous vous prions d'y perſéverer, & d'être

Bruno Bell. Sax. p. 122. Chr. Magdeb. M. S.

amis de nos amis & ennemis de nos ennemis ; entre lesquels nous marquons le moine Hildebrand, parce que nous avons reconnu qu'il a envahi & opprimé l'église, & conjuré contre l'état, comme vous verrez par la lettre suivante. Là étoit inserée une lettre à Hildebrand où le roi lui disoit : Lorsque j'attendois de vous un traitement de pere & vous obéissois en tout, au grand déplaisir de mes sujets, j'ai appris que vous agissiez comme mon plus grand ennemi. Vous m'avez privé du respect qui m'étoit dû par votre siege ; vous avez tenté par de mauvais artifices d'aliéner de moi le royaume d'Italie ; vous n'avez pas craint de mettre la main sur les évêques & les avez traitez indignement. Comme je dissimulois ces excès, vous avez pris ma patience pour foiblesse, & avez bien osé me mander, que vous mourriez, ou que vous m'ôteriez la vie & le royaume. Pour réprimer une telle insolence, non par des paroles, mais par des effets, j'ai assemblé tous les seigneurs de mon royaume, comme ils m'en ont prié. Là on a découvert ce que la crainte faisoit taire auparavant, & on a prouvé, comme vous verrez par leurs lettres, que vous ne pouvez demeurer sur le saint siege. J'ai suivi leur avis, qui m'a semblé juste. Je vous renonce pour pape, & vous commande, en qualité de patrice de Rome, d'en quitter le siege. Le roi continuant ensuite d'adresser la parole à l'église Romaine, disoit : Elevez-vous donc contre lui, & que celui qui m'est le plus fidele soit le premier à le condamner : je ne demande pas son sang, la vie après sa déposition lui sera plus dure que la mort ; je veux seulement que vous le fassiez descendre du saint siege, pour y en mettre un autre que nous choisirons par votre conseil & par celui de tous les évêques.

A N. 1076.

AN. 1076. Il y avoit une ſeconde lettre du roi au pape, qui n'ajoûtoit gueres à la premiere que des injures. Il lui reproche principalement d'avoir traité les évêques avec mépris : il ſoûtient que ce n'eſt point du pape qu'il tient ſon royaume, mais de Dieu ſeul, & que ſuivant la tradition des peres, un ſouverain n'a que Dieu pour juge, & ne peut être dépoſé pour aucun crime, ſi ce n'eſt qu'il abandonne la foi. D'où il s'enſuit, ſelon le roi Henri, ou plutôt ſelon les évêques qui lui compoſoient cette lettre, qu'un prince qui renonce à la religion peut être legitimement dépoſé. Nous n'avons pas les lettres du concile de Vormes : mais elles contenoient à peu près les mêmes choſes. On y dénonçoit au pape, qu'il eût à céder le pontificat qu'il avoit envahi contre les loix de l'égliſe ; & qu'il ſçût qu'on tiendroit pour nul tout ce qu'il ordonneroit depuis ce jour. Un clerc de Parme nommé Roland fut chargé de ces lettres, & il prit ſi bien ſes meſures, qu'il arriva à Rome la veille de l'ouverture du concile, que le pape avoit indiqué pour la premiere ſemaine de carême.

Le concile donc étant commencé, Roland de Parme y entra, & préſenta au pape les lettres du roi & du concile de Vormes, en diſant : Le roi mon maître & tous les évêques Ultramontains & Italiens, vous ordonnent de quitter préſentement le ſaint ſiege que vous avez uſurpé. Et ſe retournant vers le clergé de Rome, il ajouta : Vous êtes avertis, mes freres, de vous trouver à la Pentecôte en la préſence du roi, pour recevoir un pape de ſa main ; puiſque celui-ci n'eſt pas un pape, mais un loup raviſſant. Alors Jean évêque de Porto ſe leva & s'écria : Qu'on le prenne ! Le préfet de Rome, avec la milice, ſe jetterent ſur Ro-

land l'épée à la main, le voulant tuer dans l'église du Sauveur où se tenoit le concile : mais le pape se mit au-devant, & le couvrant de son corps lui sauva la vie. AN. 1076.

Ayant à grand peine fait faire silence, il dit : Mes enfans, ne troublez pas la paix de l'église par une sédition. Voici les temps dangereux dont parle l'écriture, où il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avares, superbes, & désobéissans à leurs parens. Il faut qu'il arrive des scandales, & le Seigneur a dit qu'il nous envoyoit comme des brebis au milieu des loups. Nous devons donc avoir la douceur de la colombe avec la prudence du serpent, & sans haïr personne, supporter les insensez qui veulent violer la loi de Dieu. Nous avons assez long-temps vécu en paix. Dieu veut recommencer à arroser sa moisson du sang des saints. Préparons-nous au martyre, s'il est besoin, pour la loi de Dieu, & que rien ne nous sépare de la charité de JESUS-CHRIST. 2. Tom. Hist.

Nous avons entre les mains un signe que Dieu nous a donné de la victoire de son église. C'étoit un œuf de poule trouvé près de l'église de saint Pierre, autour duquel on voyoit en relief un serpent armé d'une épée & d'un écu, qui voulant s'élever au haut de l'œuf, étoit forcé de se replier en bas. Le pape avoit d'abord montré cet œuf dans le concile, & il en fit dans son discours une explication mysterieuse, puis il conclut ainsi : Il faut donc maintenant employer le glaive de la parole pour frapper le serpent à la tête & venger l'église : nous n'avons que trop de patience. Tout le concile approuva cet avis du pape, déclarant qu'ils étoient prêts à souffrir la mort pour une si bonne cause & il fut conclu, que Henri seroit privé de la dignité royale, & anathématisé avec tous ses complices.

Digitized by Google

ANN. 1076. XXIX. Le roi Henri dépoſé à Rome. *Lambert. Vita Greg. C. t. x. conc. p. 356.*

Le lendemain donc le pape fit lire dans le concile les lettres apportées de la part du roi ; puis il prononça contre lui l'excommunication en ces termes : Saint Pierre, prince des Apôtres, écoutez votre ſerviteur, que vous avez nourri dès l'enfance & délivré juſqu'à ce jour de la main des méchans qui me haiſſent, parce que je vous ſuis fidele. Vous m'êtes témoin vous & la ſainte mere de Dieu, ſaint Paul votre frere & tous les ſaints, que l'égliſe Romaine m'a obligé malgré moi à la gouverner ; & que j'euſſe mieux aimé finir ma vie en exil, que d'uſurper votre place par des moyens humains. Mais m'y trouvant par votre grace & ſans l'avoir mérité, je crois que votre intention eſt, que le peuple Chrétien m'obéiſſe, ſuivant le pouvoir que Dieu m'a donné à votre place, de lier & délier au ciel & ſur la terre.

C'eſt en cette confiance que pour l'honneur & la défenſe de l'égliſe, de la part de Dieu tout-puiſſant Pere & Fils & Saint Eſprit, & par votre autorité, je défends à Henri fils de l'empereur Henri, qui par un orgueil inouï s'eſt élevé contre votre égliſe, de gouverner le royaume Teutonique & l'Italie : j'abſous tous les Chrétiens du ſerment qu'ils lui ont fait ou feront ; & je défends à perſonne de le ſervir comme roi. Car celui qui veut donner atteinte à l'autorité de votre égliſe, mérite de perdre la dignité dont il eſt revêtu. Et parce qu'il a refuſé d'obéir comme Chrétien, & n'eſt point revenu au Seigneur, qu'il a quitté en communiquant avec des excommuniez, mépriſant les avis que je lui avois donnez pour ſon ſalut, vous le ſçavez ; & ſe ſéparant de votre égliſe, qu'il a voulu diviſer : je le charge d'anathême en votre nom, afin que les peuples ſçachent, même par expérience, que vous êtes Pierre,

que sur cette pierre le Fils du Dieu vivant a édifié son église, & que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. C'est la premiere fois qu'une telle sentence a été prononcée contre un souverain. Otton évêque de Frisingue, historien très-catholique & très-attaché aux papes, écrivant dans le siecle suivant, en parle ainsi. L'empire fut d'autant plus indigné de cette nouveauté, que jamais auparavant il n'avoit vû de pareille sentence publiée contre un empereur Romain. Et ailleurs : Je lis & relis les histoires des empereurs Romains, & je ne trouve nulle part qu'aucun d'eux ait été excommunié par un pape, ou privé du royaume.

A N. 1076.

2. *Gest. Frid. c.* 14

VI. Chr. c. 35.

XXX. Autres excommuniez à Rome.

Le pape prononça dans ce concile plusieurs autres excommunications. Premierement contre les évêques d'Allemagne, & nommément Sigefroi de Mayence, Guillaume d'Utrecht & Robert de Bamberg. Sigefroi est excommunié & dépose, comme auteur du schisme entre le royaume Teutonique & l'église Romaine ; les autres qui y ont consenti & souscrit volontairement, sont suspendus des fonctions épiscopales : quant à ceux qui y ont consenti malgré eux, on leur donne terme jusques à la saint Pierre, pour ce justifier devant le pape, en personne ou par députez. Les évêques de Lombardie sont suspendus & excommuniez, pour avoir conjuré par serment contre le saint siege. Il y avoit long-temps que le pape avoit excommunié Otton évêque de Ratisbonne, Otton de Constance, Bouchard de Lausane, le comte Eberard, Ulric & quelques autres, dont le roi suivoit les conseils.

En ce même concile de Rome, le pape excommunia quelques évêques de deça les monts ; sçavoir, Berenger évêque d'Agde, pour avoir communiqué avec l'archevêque de Narbonne

A N. 1076. excommunié, & avoir exercé quelques fonctions pour cet archevêque. Herman archevêque de Vienne fut aussi excommunié, parce qu'ayant été justement dépose pour simonie, parjure, sacrilege, & apostasie, il ne laissoit pas d'inquiéter l'église de Vienne : & on interdit les églises de Romans & de saint Irenée de Lyon, tant qu'Herman les occuperoit. On excommunia Didier & les clercs de l'église de Romans ; l'abbé de saint Gilles & le comte de saint Gilles à cause de sa parente ; Humbert de Beaujeu pour ses vexations contre l'église de Lyon. On excommunia Etienne évêque de Pui, simoniaque & homicide, & Ponce évêque de Grenoble ; & on confirma ce que l'évêque de Die avoit fait & ordonné dans sa légation.

Sup. n. 5. to. x. conc. p. 3. o. Ex. Hug. Flavin. C'étoit Hugues que le pape avoit, comme j'ai dit, ordonné évêque de Die en 1073. & fait son légat. Il tint en cette qualité plusieurs conciles : le premier à Ance près de Lyon ; le second à Clermont en Auvergne, où Etienne évêque de Clermont fut déposé, pour avoir quitté son siege & usurpé celui du Pui en Velai. *Gall. Chr. to. 2. p. 528.* C'étoit Etienne de Polignac, surnommé Taillefer, fils du vicomte Armand : il avoit été prévôt du Pui, & trouvoit cette église plus à sa bienséance. Dans le même concile de Clermont on déposa Guillaume, simoniaque & usurpateur du siege de Clermont ; & on en ordonna évêque Durand, second abbé de la chaise-Dieu. Etienne alla à Rome, & promit au pape, par serment, de quitter l'église du Pui : mais comme il ne laissoit pas de s'y maintenir par force, il fut encore excommunié par le légat Hugues, & le pape confirma cette excommunication. *Greg. lib. IV. epist. 18. 19.* C'est ce qui paroît par deux lettres du vingt-troisiéme de Mars.

Incontinent après le concile de Rome, le

pape envoya à tous les fideles le décret contre le roi Henri, avec une lettre où il dit : Vous avez appris, mes freres, l'entrepriſe inouie & l'audace criminelle des ſchiſmatiques, qui blaſphément le nom du Seigneur en la perſonne de ſaint Pierre : l'injure faite au ſaint ſiege telle que vos peres n'ont rien vû, ni rien ouï dire de ſemblable, & qu'aucun écrit ne nous apprend qu'il ſoit jamais rien venu de tel de la part des païens ou des hérétiques. C'eſt pourquoi ſi vous croyez que ſaint Pierre ait reçu de JESUS-CHRIST les clefs du royaume des cieux, penſez combien vous devez être maintenant affligez de l'injure qui lui eſt faite, & que vous n'êtes pas dignes de participer à ſa gloire dans le ciel, ſi vous ne prenez part ici bas à ſes ſouffrances. Nous vous prions donc d'implorer inſtamment la miſericorde de Dieu, afin qu'il tourne les cœurs de ces impies à la pénitence : ou qu'arrêtant leurs mauvais deſſeins, il montre combien ils ſont inſenſez de vouloir renverſer la pierre fondée par JESUS-CHRIST : vous verrez par ce papier inclus, comment & pour quelles cauſes ſaint Pierre a frappé le roi d'anathême.

AN. 1076. *Vita c. 9. Lib. III. epiſt. 6.*

Le roi Henri célébra à Utrecht la fête de Pâque, qui cette année 1076. fut le vingt-ſeptieme de Mars. Guillaume évêque d'Utrecht, pour faire ſa cour au prince, déclamoit furieuſement contre le pape ; & il n'y avoit preſque point de fête, où prêchant pendant la meſſe il n'en parlât indignement, l'appellant parjure, adultere & faux apôtre ; & déclarant que lui & les autres évêques l'avoient excommunié pluſieurs fois. Peu de temps après que les fêtes de Pâque furent paſſées, & que le roi ſe fut retiré d'Utrecht, l'évêque fut ſaiſi tout d'un coup d'une grieve maladie ; & ſentant des douleurs très-aiguës,

XXXI. Mort de Guillaume, évêque d'Utrecht. *Lambert. p. 235.*

A N. 1076. il crioit d'une voix lamentable devant tous les assistans, que par un juste jugement de Dieu il avoit perdu la vie présente & la vie éternelle, pour avoir secondé en tout avec empressement les mauvaises intentions du roi ; & que pour gagner ses bonnes graces, il avoit, contre sa conscience, chargé d'opprobres le pape, quoiqu'il sçût bien que c'étoit un saint homme & d'une vertu apostolique. On dit qu'il mourut de la sorte sans sacremens. Son successeur fut Conrard, camerier de l'archevêque de Mayence.

Acta ap. Boll. c. 2. p. 151. Cependant Guibert, archevêque de Ravenne, fit assembler à Pavie, après Paque, les évêques de Lombardie ; & là, ils excommunierent de nouveau le pape. Les seigneurs du royaume embarassez s'ils devoient déferer à cette excommunication, consulterent quelques évêques, qui leur dirent, que personne ne pouvoit juger ni excommunier le pape. Ainsi les esprits furent partagez en Allemagne & en Italie entre le pape & le roi : car ceux de son parti disoient aussi qu'il ne pouvoit être excommunié. C'est le sujet d'une grande lettre du pape à Herman *lib. 4. ep. 2.* évêque de Metz, qui étoit revenu à son obéissance, après avoir suivi le parti du roi. Il parle ainsi.

XXXII. Lettre du pape sur l'excommunication des rois. Quant à ceux qui disent qu'un roi ne doit pas être excommunié, quoique leur impertinence mérite qu'on ne leur réponde point, nous les renvoyons aux paroles & aux exemples des peres. Qu'ils lisent ce que saint Pierre ordonna au peuple dans l'ordination de saint Clement, touchant celui que l'on sçait n'être pas bien avec *2. Cor. x. c. 6.* l'évêque. Qu'ils apprennent que l'Apôtre dit : Etant prêts à punir toute désobéissance. Et de *1. Cor. v. 11.* qui il dit : Il ne faut pas même manger avec eux. Qu'ils considerent pourquoi le pape Zacharie déposa le roi de France, & déchargea

tous les François du serment qu'ils lui avoient fait. Qu'ils apprennent dans le registre de saint Gregoire, qu'en des privileges donnez à quelques églises, il n'excommunie pas seulement les rois & les seigneurs qui pourroient y contrevenir, mais il les prive de leur dignité. Qu'ils n'oublient pas que saint Ambroise, non content d'excommunier Theodose, lui défendit encore de demeurer à la place des prêtres dans l'église; quoique ce prince fût non-seulement roi, mais véritablement empereur, par ses mœurs & par sa puissance. Peut-être veulent-ils dire, que quand Dieu dit à saint Pierre: Paissez mes brebis, il en excepta les rois; mais ne voient-ils pas qu'en lui donnant le pouvoir de lier & de délier, il n'en excepta personne? Que si le saint siege a reçu de Dieu le pouvoir de juger les choses spirituelles, pourquoi ne jugera-t'il pas aussi les temporelles? Vous n'ignorez pas de qui sont membres les rois & les princes, qui préferent leur honneur & leur profit temporel à l'honneur & à la justice de Dieu. Car comme ceux qui mettent la volonté de Dieu avant la leur, & lui obéissent plûtôt qu'aux hommes, sont membres de JESUS-CHRIST; ainsi les autres sont membres de l'antechrist. Si donc on juge quand il le faut les hommes spirituels, pourquoi les séculiers ne seront-ils pas encore plus obligez à rendre compte de leurs mauvaises actions?

A N. 1076. *Lib.* X. *ep.* 20.

Joan. XXI. 17.

1. *Cor.* VI. 3.

Mais ils croïent peut-être que la dignité royale est au-dessus de l'épiscopale. On en peut voir la difference par l'origine de l'une & de l'autre. Celle-là a été inventée par l'orgueil humain, celle-ci instituée par la bonté divine: celle-là recherche incessamment la vaine gloire, celle-ci aspire toujours à la vie céleste. Aussi

ſaint Ambroiſe dit-il dans ſon paſtoral, que l'épiſcopat eſt autant au-deſſus de la royauté, que l'or au-deſſus du plomb; & l'empereur Conſtantin prit la derniere place entre les évêques.

A N. 1076.

Le pape dit enſuite, qu'il a donné à quelques évêques le pouvoir d'abſoudre les ſeigneurs, qui ont eu le courage de s'abſtenir de la communion du roi: mais pour le roi lui-même, il s'en reſerve l'abſolution, en connoiſſance de cauſe. Cette lettre eſt du vingt-cinquiéme d'Août 1076. On y voit les fondemens de cette doctrine inouïe juſques alors, que le pape eût droit de dépoſer les ſouverains. Je laiſſe aux ſçavans à juger combien les fondemens ſont ſolides: j'obſerve ſeulement ce qui ſuit, en faveur de ceux qui ſont moins inſtruits. La premiere autorité eſt tirée d'une lettre apocryphe de ſaint Clement à ſaint Jacques, & ne parle que de l'excommunication, non plus que les deux paſſages de ſain Paul. Or la queſtion n'étoit pas ſi les rois pouvoient être excommuniez, mais ſi l'excommunication les privoit de leur puiſſance temporelle. Quant aux exemples, le pape Zacharie ne dépoſa point le roi Childerc, mais il fut ſeulement conſulté par les François, qui vouloient le dépoſer; & ce prince n'étoit ni excommunié, ni criminel, mais ſeulement mépriſé par ſon incapacité. Le privilege de ſaint Gregoire eſt celui de l'hôpital d'Autun, où quelques-uns croient que cette clauſe de privation des dignitez temporelles à été ajoûtée; d'autres la regardent comme une malédiction & une menace. Quant à l'empereur Theodoſe, ſaint Ambroiſe ne prétendit jamais lui rien ôter de la puiſſance temporelle. Le reſte de ce qu'avance Gregoire VII. prouveroit trop s'il étoit vrai; car ſi ceux qui ont droit de juger le ſpirituel, avoient droit à

Edit. Cotelier. p. 540. n. 18.

Sup. liv. XLIII. n. 1.

Sup. liv. XXVI. n. 43.

Sup. liv. XIX. n. 21.

Digitized by Google

plus forte raison de juger le temporel, il ne faudroit plus d'autres juges, ni d'autres princes que les évêques; & si les puissances temporelles n'étoient établies que par l'orgueil humain, la religion devroit les détruire : mais l'écriture nous apprend, que toute puissance vient de Dieu, même celle des princes infideles. *Rom.* XIII. 1.

A N. 1076.

Vers le même temps le pape écrivit une autre grande lettre à tous les évêques, les seigneurs & les fideles du royaume Teutonique, où supposant le droit, il entreprend de justifier cette excommunication, par l'exposition des faits & de la conduite qu'il a tenuë a l'égard du roi. Lors, dit-il, que nous étions encore dans l'ordre de diacre, ayant été informez des actions honteuses du roi, & désirant sa correction, nous l'avons souvent averti par nos lettres & par ses envoyez, de mener une vie digne de sa naissance & de sa dignité : mais étant arrivez au pontificat, nous avons compris que Dieu nous demanderoit compte de son ame, avec d'autant plus de sévérité, que nous avions plus d'autorité pour le reprendre. C'est pour quoi voyant son iniquité croître avec l'âge, nous avons redoublé nos exhortations & nos instances. Il nous a souvent envoyé des lettres soûmises, s'excusant sur sa jeunesse & sur les mauvais conseils de ses ministres, & promettant de suivre nos avis : mais il les a mépriſez en effet, se plongeant de plus en plus dans les crimes. Alors nous avons invité à pénitence quelques-uns de ses confidens, par le conseil desquels il avoit vendu des évêchez & des abbayes à des personnes indignes; & voyant qu'après les délais que nous leur avions donnez, ils demeuroient opiniâtres dans leur malice, nous les avons excommuniez, comme il étoit juste, & averti le roi de les éloigner de sa maison & de ses conseils.

XXXIII. Lettres aux Allemands. *Vita Greg. c. 8. n. 65.*

AN. 1076. Cependant les Saxons se fortifiant, & le roi se voyant abandonné de la plus grande partie de son royaume, nous écrivit encore une lettre très-soûmise, nous priant de réparer les maux qu'il avoit faits à l'église, & nous promettant pour cet effet toute sorte d'obéissance & de secours. Et depuis il confirma ces promesses à nos légats Humbert évêque de Preneste & Gerauld évêque d'Ostie, qui le reçurent à pénitence, & entre les mains desquels il fit serment par les étoles qu'ils portoient. Mais quand il eut remporté la victoire contre les Saxons, les actions de graces qu'il en rendit à Dieu, furent d'oublier toutes ses promesses, de recevoir en sa familiarité les excommuniez, & remettre les églises dans la premiere confusion. Touchez d'une vive douleur, nous lui avons encore écrit, pour l'exhorter à se reconnoître, & lui avons envoyé trois hommes pieux de ses sujets, pour l'avertir en secret de faire pénitence de tant de crimes, pour lesquels il méritoit, non-seulement d'être excommunié, mais d'être privé de la dignité royale, selon les lois divines & humaines. Enfin, nous lui avons déclaré que s'il n'éloignoit de lui les excommuniez, nous ne pouvions donner autre jugement, sinon qu'il demeurât, selon son choix, excommunié avec eux.

Mais ce prince s'irritant contre la correction, n'a point cessé qu'il n'ait obligé presque tous les évêques d'Italie, & en Allemagne tous ceux qu'il a pû, à renoncer à l'obéissance du saint siege. Voyant donc son impiété montée au comble, nous l'avons excommunié par jugement synodal, pour avoir communiqué avec des excommuniez, pour n'avoir pas pas voulu faire pénitences de ses crimes, & pour avoir déchiré l'église par un schisme. Le pape exhorte ensuite les Allemands à demeurer fermes dans le bon

Digitized by Google

parti. Dans une autre lettre dattée du troisiéme de Septembre 1076. il les exhorte à élire un autre roi, si Henri ne se convertit pas, pourvû qu'ils le fassent de l'autorité du saint siege, & avec le consentement de l'impératrice Agnès mere du roi Henri. A N. 1076. IV. ep. 3.

Il y en eut effet plusieurs qui abandonnerent le roi; & plusieurs de ceux qu'il avoit fait souscrire à la condamnation du pape, envoyerent des députez au pape pour lui demander pénitence. Il les leçut à bras ouverts, & leur envoya des lettres de consolation. Il y eut même des évêques qui vinrent à Rome nuds pieds, & y attendirent patiemment jusques à ce que le pape les reçût en grace. Uton archevêque de Treves étant revenu de Rome, ne vouloit communiquer ni avec Sigefroi archevêque de Mayence, ni avec le nouvel archevêque de Cologne Hidulfe, ni avec plusieurs autres qui étoient les plus assidus auprès du roi, & dont il suivoit les conseils. Uton s'en éloignoit, parce que le pape les avoit excommuniez; & disoit que toutefois il avoit obtenu du pape, à grande peine, de pouvoir parler au roi seul, sans communiquer avec lui en aucune autre maniere. A son exemple plusieurs autres se retirerent de la cour, sans avoir égard aux ordres réiterez du roi, qui les rappelloit. Ceux du parti du roi irritez contre eux jusques à la fureur, n'épargnoient ni les injures ni les menaces. Ils soutenoient que la sentence du pape étoit injuste & nulle, puisqu'il les avoit condamnez sans les avoir citez canoniquement au concile, ni examinez, ni convaincus: que l'archevêque de Treves & ceux de son parti avoient depuis long-temps conspiré contre l'état, & n'employoient le prétexte de la religion & de l'autorité du pape, que pour ruiner celle du roi: qu'il devoit songer à maintenir sa di-

Vita n. 69.

Lambert. P. 237.

P. 238.

Digitized by Google

gnité ; & à tirer de bonne heure contre ſes ennemis l'épée, que ſuivant l'apôtre il avoit reçûë pour la punition des méchans. Il n'étoit pas difficile d'exciter le roi, qui n'étoit de lui-même que trop violent : mais voyant que les ſeigneurs l'abandonnoient peu-à-peu, ſous prétexte de religion, & que les menaces ſans force étoient inutiles, il s'accommodoit au temps, & tâchoit de ramener les ſeigneurs par la douceur. Toutefois il ne pouvoit renoncer à la haine implacable qu'il avoit conçuë contre les Saxons, & cherchoit toûjours à les reduire en ſervitude.

A N. 1076.

XXXIV. Egliſe d'Afrique. *lib.* 1. *ep.* 22.

Il reſtoit encore en Afrique des égliſes ſous la domination des Muſulmans, comme on voit par quelques lettres de Gregoire VII. Dès la premiere année de ſon pontificat, il écrivit au clergé & au peuple de Carthage, pour les reprendre de ce que quelques-uns d'entre eux avoient accuſé leur archevêque Cyriaque devant les Sarraſins : enſorte qu'il avoit été traité comme un voleur, & frappé de verge à nud. La lettre eſt du quinziéme de Septembre 1073.

1. *ep.* 23. Il écrivit en même temps à l'archevêque, louant ſa fermeté, de ce qu'étant préſenté à l'audiance du roi, il a mieux aimé ſouffrir pluſieurs tourmens, que de violer les canons, en faiſant des ordinations par l'ordre de ce prince infidele. Il le conſole, & prie Dieu de regarder enfin l'égliſe d'Afrique affligée depuis ſi long temps.

III. *ep.* 16. Il lui écrivit encore trois ans après, c'eſt-à-dire au mois de Juin 1076. déplorant la miſere de l'égliſe d'Affrique, où il ne ſe trouvoit pas trois évêques pour en ordonner un quatriéme. C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, nous vous conſeillons, à vous & à celui à qui nous venons d'impoſer les mains, de choiſir une perſonne digne, de nous l'envoyer, afin qu'après l'avoir

ordonné, nous vous le renvoyions, & que vous puissiez faire des ordinations selon les canons. A N. 1076.
Celui à qui le pape venoit d'imposer les mains, étoit un prêtre nommé Servand, que le pape avoit ordonné archevêque d'Hippone, ou plûtôt d'Hippa dans la Mauritanie de Sitifi, qu'il ne faut pas confondre avec Hippone de Numidie, que saint Augustin a renduë si célébre. Le pape avoit ordonné Servand à la priere du clergé & du peuple d'Hippone, qui l'avoit élû, & sur la recommandation d'Ansir roi de Mauritanie, qui bien que Musulman, le lui avoit demandé, lui envoyant des présens, avec quelques Chrétiens qui avoient été captifs chez lui. Le pape lui en fit ses remerciemens par une *III. ep.* 20*i*
lettre très-honnête, où il dit: qu'ils croyent & honorent un seul Dieu, quoi qu'en differente maniere, & lui souhaite la béatitude éternelle dans le sein d'Abraham. Il écrivit aussi à l'église d'Hippone, recommandant leur nouvel archevêque, & les exhortant à mener une vie si édifiante, qu'ils convertissent les Sarrasins qui les environnent. *epist* 21*i*

En ce temps vivoit Samuel de Maroc, Juif converti, dont nous avons un traité de controverses contre les Juifs. Il l'adresse à un autre Juif nommé Isaac, dont il louë extrêmement le sçavoir; & lui propose ses objections par maniere de doutes & de difficultez, qui le rempliſſent de crainte & d'inquiétude. D'où vient, dit-il, que nous autres Juifs sommes généralement frappez de Dieu dans cette captivité, qui dure depuis plus de mille ans: au lieu que nos peres, qui avoient adoré les idoles, tué les prophétes, & rejetté la loi de Dieu, ne furent punis que pendant soixante & dix ans dans la captivité de Babylone? toutefois l'écriture marque cette punition comme le plus grand effet de la

XXXV.
Samuel de Maroc. *Bibl. PP. Parif. t.* 4*e p.* 251.
c. 1.

Digitized by Google

colere de Dieu ; & nous ne voyons aucun terme prescrit à celle-ci, ni dans la loi ni dans les prophêtes. Il faut donc que nous ayons commis depuis quelque péché plus grand que n'étoit l'idolâtrie de nos peres. Car c'est sans doute cette désolation qui, suivant le prophête Daniel, doit durer jusqu'à la fin.

A N. 1076.

c. 1. *Dan.* IX. 27.

c. 7. Je crains, ajoûte-t'il, que ce péché ne soit d'avoir vendu & mis à mort ce JESUS que les Chrétiens adorent. Sur quoi il apporte plusieurs passages d'Isaïe & des autres prophêtes touchant la passion de JESUS-CHRIST, & marque que ce qui en est raconté dans notre évangile s'y accorde parfaitement. Il insiste sur la prophêtie de Daniel touchant les soixante & deux semaines, après lesquelles il dit que le CHRIST sera tué, la ville détruite & le sacrifice aboli. Je ne vois point, dit-il, d'évasion contre cette prophêtie, accomplie il y a plus de mille ans, par les mains de Titus & des Romains. Il distingue les deux avenemens du Messie ; l'un dans l'humilité, l'autre dans la gloire, & les prouve par les prophêtes. Il prouve aussi la réprobation des Juifs & l'élection des Gentils.

c. 8. *Dan.* IX. 20.

c. 9. 10. 11.

c. 15. 16.

c. 27. A la fin de cet écrit, Samuël emploie contre les Juifs ce qui est dit de JESUS-CHRIST dans l'alcoran & ses commentaires. Les Sarrasins, dit-il, reconnoissent qu'il étoit le Messie prédit, & qu'il avoit reçu de Dieu le pouvoir de faire des miracles, de guérir toutes les maladies, chasser les démons, & ressusciter les morts : qu'il sçavoit tout & connoissoit le secret des cœurs : qu'il a mépriſé les richesses & les plaisirs sensuels : enfin, qu'il est le Verbe de Dieu. Or, dit-il, quoique les Chrétiens ne nous alleguent pas ce témoignage, qui n'a pas plus d'autorité chez eux que chez nous, il ne laisse

laisse pas d'être embarrassant pour nous & avantageux pour eux.

AN. 1076.

XXXVII. Assemblée de Tribur contre Henri.

Rodolfe, duc de Suabe; Guelfe, duc de Baviere; Berthold, duc de Carinthie; Adalberon, évêque de Virsbourg; Adalbert, évêque de Vormes, & quelques autres Seigneurs, s'assemblerent à Ulme, & résolurent que tous ceux qui voulóient le bien de l'état s'assembleroient à Tribur, près de Mayence, le seiziéme d'Octobre, pour remédier aux maux dont la paix de l'église étoit troublée depuis tant d'années; & ils le dénoncerent aux seigneurs de Suabe, de Baviere, de Saxe, de Lorraine, & de Franconie, les conjurant au nom de Dieu de quitter toutes leurs affaires particulieres, afin de faire cette derniere tentative pour le bien public. Les esprits furent tellement frappez de l'attente de cette assemblée, que l'archevêque de Mayence & grand nombre d'autres, qui jusques-là avoient été fort attachez au parti du roi, le quitterent pour se joindre aux seigneurs. *Lambert. p. 242.*

Au jour nommé, les seigneurs de Suabe & de Saxe se trouverent à Tribur en très-grand nombre, résolus absolument à déposer le roi Henri, & en élire un autre. Il y avoit aussi deux légats du saint siege; Sigehard, patriarche d'Aquilée, & Altman évêque de Passau, homme d'une vie apostolique & d'une vertu singuliere. Le roi Henri l'ayant chassé de sa ville à main armée, il se retira en Saxe, sa patrie; ensuite il alla à Rome, & exposa au pape Grégoire le sujet de son voyage & la maniere dont il avoit été traité. Il renonça même à l'évêché entre les mains du pape, faisant scrupule d'en avoir reçu l'investiture de la main d'un laïque. Un jour, comme le pape délibéroit avec les cardinaux, sur la restitution d'Altman, qui s'y opposoit, une colombe volant par l'é- *p. 243.* *Sup. liv. LXI. n. 12. Vit. ap. Tegnag. cp. 48.*

A N. 1076.

gliſe, vint s'arrêter ſur la tête de l'humble évêque. Alors le pape, ſans plus héſiter, ôta ſa mitre & la mit ſur la tête d'Altman, le déclarant en même temps évêque & légat du ſaint ſiege, & le renvoya en Allemagne avec ſa bénédiction.

A l'aſſemblée de Tribur, les légats étoient accompagnés de quelques laïques, qui ayant quitté de grands biens, s'étoient réduits pour l'amour de Dieu à une vie privée & pauvre. Le pape les avoit envoyez pour déclarer à tout le monde, que le roi Henri avoit été excommunié pour de juſtes cauſes, & promettre le conſentement & l'autorité du pape pour l'élection d'un autre roi. Ces bons laïques ne vouloient communiquer avec perſonne qui eût communiqué, en quelque maniere que ce fût, avec le roi Henri depuis ſon excommunication, juſques à ce que celui-là eût été abſous par l'évêque Altman. Ils évitoient de même ceux qui avoient communiqué dans la priere avec les prêtres mariez ou les ſimoniaques.

On délibera ſept jours de ſuite ſur les moyens de prévenir la ruine de l'état. On repréſentoit toute la vie du roi Henri, les crimes infames dont il s'étoit deshonoré dès ſa premiere jeuneſſe, les injuſtices qu'il avoit faites à chacun en particulier & à tous en commun. Qu'ayant éloigné d'auprès de lui les ſeigneurs, il avoit élevé aux premieres dignitez des hommes ſans naiſſance, avec leſquels il délibéroit jour & nuit ſur les moyens d'exterminer la nobleſſe. Que laiſſant en paix les nations barbares, il avoit armé contre ſes propres ſujets, rempli de ſang & de diviſion le royaume que ſes peres lui avoient laiſſé très-floriſſant, ruiné les égliſes & les monaſteres, & employé la ſubſiſtance des perſonnes conſacrées à Dieu, à payer ſes trou-

pes, & à bâtir des forteresses ; non pour arrêter les courses des étrangers, mais pour troubler la tranquillité du pays, & réduire une nation libre à une dure servitude. Qu'il n'y avoit plus nulle part, ni consolation pour les veuves & les orphelins, ni refuge contre l'oppression & la calomnie, ni respect pour les loix, ni discipline dans les mœurs, ni autorité dans l'église, ni dignité dans l'état ; tant l'imprudence d'un seul homme avoit apporté de confusion. Ils concluoient que l'unique remede à tant de maux, étoit de mettre au plutôt à sa place un autre roi capable d'arrêter la licence, & de raffermir l'état chancelant. AN. 1076.

Pendant que l'on délibéroit ainsi à Tribur, le roi Henri, avec ceux de son parti, étoient à Oppenheim en deçà du Rhin, un peu plus haut, d'où il leur envoyoit souvent des députez pour leur faire de belles promesses. Il en vint jusques à leur offrir d'abandonner le gouvernement de l'état, pourvû qu'ils lui laissassent seulement le nom & les marques de la royauté. Ils répondirent, qu'après les avoir tant de fois trompez par ses promesses & par ses sermens, il ne pouvoit plus leur donner aucune assurance. Qu'il ne leur étoit pas même permis en conscience de communiquer avec lui, depuis qu'il étoit excommunié ; & que le pape les ayant absous des sermens qu'ils lui avoient faits, ils devoient profiter d'une si belle occasion pour se donner un digne chef. *Lambert. p. 244.*

Enfin, comme ils étoient prêts à passer le Rhin & aller attaquer le roi, ils lui envoyerent dire pour la derniere fois, qu'ils vouloient bien s'en rapporter au jugement du pape : qu'ils l'engageroient à venir à Ausbourg à la Purification de la Vierge : que l'on y tiendroit

une aſſemblée de tous les ſeigneurs du royaume, où le pape aïant ouï les raiſons des deux parties, condamneroit Henri, ou le renvoïeroit abſous. Que ſi par ſa faute il n'obtenoit pas ſon abſolution, avant l'an & jour de ſon excommunication il ſeroit à jamais déchu du royaume, ſans aucune eſpérance de retour. Si le roi acceptoit cette propoſition, ils demandoient pour preuve de ſa bonne volonté, qu'il renvoyât auſſi-tôt d'auprès de lui tous les excommuniez, qu'il retirât ſa garniſon de Vormes, & y rétablît l'évêque.

AN. 1076.

Le roi trop heureux de ſortir, même à des conditions honteuſes, du péril où il ſe trouvoit, promis tout ce qu'on voulut; & fit auſſi-tôt ſortir de ſon camp l'archevêque de Cologne, les évêques de Bamberg, de Strasbourg, de Bâle, de Spire, de Lauſane, de Ceitz, d'Oſnabruc, & les autres excommuniez. Il rendit Vormes à l'évêque, ſe retira à Spire, & y vécut comme les Seigneurs lui avoient preſcrit. Les Sueves & les Saxons s'en retournérent triomphans chez eux, & envoyerent des députez à Rome pour inſtruire le pape de ce qui s'étoit paſſé, & le prier inſtamment de vouloir bien ſe rendre à Ausbourg au jour nommé.

XXXVII. Henri paſſe en Italie.

Mais le roi comprit que ſon ſalut dépendoit d'être abſous de l'excommunication avant l'an & jour; & ne crut pas sûr d'attendre que le pape vînt en Allemagne, où il auroit à ſoûtenir la préſence, non-ſeulement de ce juge irrité, mais encore de ſes accuſateurs obſtinés à ſa perte. C'eſt pourquoi il jugea que le meilleur parti pour lui, étoit d'aller au-devant du pape juſques en Italie, & de faire tous ſes efforts pour obtenir, à quelque prix que ce fût, ſon abſolution, après laquelle tout lui deviendroit facile, puiſque la religion ne ſeroit plus un prétexte

Digitized by Google

pour empêcher les ſeigneurs de lui parler, & ſes amis de le ſecourir. Il partit donc de Spire peu de jours avant Noël, avec la reine ſa femme & ſon fils encore enfant, ſans être accompagné que d'un ſeul noble Allemand, & ſans preſque trouver perſonne qui l'aidât pour les frais d'un ſi grand voyage. A N. 1076.

Il fut bien averti que les ducs Rodolfe, Guelfe & Berthold avoient mis des gardes à tous les paſſages des montagnes pour l'empêcher d'entrer d'Allemagne en Italie; c'eſt pourquoi il laiſſa le droit chemin & vint par la Bourgogne, où il fut reçu par le comte Guillaume, oncle de ſa mere, & célébra la fête de Noël à Beſançon. De-là il entra en Savoye, dont le comte Amedée, bien que ſon beau-frere, ne lui permit le paſſage que moyennant la ceſſion d'une bonne province. Il trouva d'extrêmes difficultés à paſſer les Alpes, à cauſe de la rigueur de l'hyver, qui fut telle cette année, que le Rhin demeura glacé à le traverſer à pied depuis la ſaint Martin preſque juſques au mois d'Avril. Le roi Henri ne fut arrêté ni par les neiges, ni par les glaces, qui rendoient les chemins gliſſans dans les précipices, parce qu'il étoit preſſé par le terme que les ſeigneurs lui avoient preſcrit, ſçavoir le bout de l'an de ſon excommunication. p. 246.

Quand le bruit ſe fut répandu que le roi étoit arrivé en Italie, tous les évêques & les comtes de Lombardie vinrent à l'envi le trouver, lui rendant l'honneur qui étoit dû à ſa dignité, & en peu de jours une armée innombrable s'aſſembla auprès de lui; car il n'étoit point encore venu en Italie, où dès le commencement de ſon regne on deſiroit ſa préſence, pour reprimer les ſéditions, les brigandages & les autres déſordres dont ce royaume étoit affligé. D'ailleurs, on diſoit que le roi irrité contre le pape, p. 247.

venoit à deſſein de le dépoſer ; ce qui réjouiſſoit extrêmement les Lombards, croyant avoir trouvé l'occaſion de ſe venger du pape qui les avoit excommuniez.

A N. 1077.

XXXVIII. Comteſſe Mathilde.

Cependant Gregoire s'étoit mis en chemin pour ſe rendre à Ausbourg à la Chandeleur, ſuivant la priere des Seigneurs Allemands qui lui en avoient écrit. Il ſortit de Rome malgré les ſeigneurs Romains, qui le détournoient de ce voyage, à cauſe de l'incertitude de l'événement ; & il fut conduit par Mathilde, comteſſe de Toſcane. Cette princeſſe étoit fille du marquis Boniface & de la comteſſe Beatrix, qui en ſecondes nôces épouſa Godefroi, duc de Lorraine : & Godefroi le Boſſu, fils de ce prince du premier lit, épouſa Mathilde : mais ils vêcurent preſque toujours ſéparez ; car Malthide ne vouloit point quitter l'Italie pour ſuivre ſon mari en Lorraine ; & il y étoit retenu par le gouvernement de ſon état, & le ſervice du roi Henri, auquel il fut toujours très-fidele & très-utile : ainſi à peine venoit-il en Italie une fois en trois ou quatre ans. Ce duc, qui ſe trouve auſſi nommé Gozelon par diminutif, fut tué à Anvers le vingt-ſeptiéme de Février 1076. Ainſi Mathilde ſe trouva veuve à l'âge de trente ans ; car elle étoit née en 1046. & elle perdit ſa mere Beatrix environ ſix ſemaines après ſon mari. La mere & la fille avoient un grand attachement pour le pape Gregoire, comme il paroît par ſes lettres : mais depuis que Mathilde fut veuve, elle étoit preſque toujours auprès de lui, & le ſervoit avec une affection merveilleuſe. Et comme elle étoit maîtreſſe d'une grande partie de l'Italie, & plus puiſſante que les autres ſeigneurs du pays, partout où le pape avoit beſoin d'elle, elle y accouroit auſſi-tôt, & lui rendoit les mêmes devoirs qu'à un pere ou à un ſeigneur.

Lambert. p. 234. Dominico lib. 1.

Digitized by Google

C'eſt ce qui donna prétexte aux partiſans du roi Henri, & particuliérement aux clers, dont le pape condamnoit les mariages ſacrileges, de l'accuſer lui-même d'un commerce criminel avec Mathilde. Mais, ajoûte l'hiſtorien Lambert, toutes les perſonnes ſenſées voyoient plus clair que le jour, que c'étoit un faux bruit ; car la princeſſe n'auroit pû cacher ſa mauvaiſe conduite dans une auſſi grande ville que Rome & au milieu d'une ſi groſſe cour ; & le pape de ſon côté menoit une vie ſi pure & ſi exemplaire, qu'il ne donnoit pas lieu au moindre mauvais ſoupçon : outre que les miracles qui ſe faiſoient ſouvent par ſes prieres, joints à ſon zele ardent pour la diſcipline de l'égliſe, le juſtifioient aſſez. C'eſt ainſi que parle cet hiſtorien, homme très-ſenſé lui-même, & qui finit ſon hiſtoire cette année. A N. 1077.

XXXIX. Le pape à Canoſſe.

Le pape étant donc en chemin pour aller en Allemagne, fut bien ſurpris quand on lui dit que le roi étoit déjà en Italie. Il ne ſçavoit à quel deſſein ce prince étoit venu, ſi c'étoit pour demander pardon ou pour ſe venger d'avoir été excommunié. Le pape, en attendant qu'il fût mieux informé des intentions du roi, ſe retira, par le conſeil de Mathilde, dans une forteresſe qu'elle avoit en Lombardie. C'étoit le château de Canuſium ou Canoſſe, près de Rege, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancienne ville de Canoſſe vers Bari, à l'autre extrêmité de l'Italie. Pluſieurs évêques Allemands & pluſieurs laïques, que le pape avoit excommuniez, & que le roi, par cette raiſon, avoit été obligé d'éloigner de ſa perſonne, ayant échappé à ceux qui gardoient les paſſages, arriverent en Italie, & vinrent à Conoſſe nuds pieds, & vêtus de laine ſur la chair, pour demander au pape l'abſolution. Il répondit qu'il ne falloit pas refuſer le *Lambert. p.* 248.

A N. 1077. pardon à ceux qui reconnoîtroient ſincerement leur péché ; mais qu'une ſi longue déſobéiſſance demandoit une longue pénitence. Comme ils déclarerent qu'ils étoient prêts à ſouffrir tout ce qu'il leur preſcriroit, il fit ſéparer les évêques dans des cellules chacun à part, leur défendant de parler à perſonne, & de prendre autre nourriture qu'un repas médiocre le ſoir. Il impoſa auſſi aux laïques des pénitences convenables, ſelon l'âge & les forces de chacun. Après les avoir ainſi éprouvez pendant quelques jours, il les fit venir, leur fit une douce réprimande & leur donna l'abſolution : mais en les congédiant, il leur recommanda très-expreſſément de ne point communiquer avec le roi Henri, juſqu'à ce qu'il eût ſatisfait au ſaint ſiege, leur permettant ſeulement de lui parler pour l'exciter à pénitence.

Cependant le roi Henri fit venir la comteſſe Mathilde à une conférence, d'où il la renvoya au pape chargée de prieres & de promeſſes, & avec elle ſa belle-mere, la comteſſe de Savoye, avec le comte ſon fils, le marquis Azon & quelques autres ſeigneurs d'Italie, & Hugues, abbé de Clugni ; car il ſçavoit que ces perſonnes avoient beaucoup de crédit auprès du pape. Le roi le prioit de l'abſoudre de l'excommunication, & ne pas legerement ajoûter foi aux ſeigneurs Allemands, qui ne l'accuſoient que par paſſion. Le pape répondit, qu'il étoit contre les loix de l'égliſe d'examiner un accuſé en l'abſence de ſes accuſateurs ; & que ſi le roi ſe confioit en ſon innocence, il ne devoit point craindre de ſe préſenter à Auſbourg au jour nommé, où il lui feroit juſtice, ſans ſe laiſſer prévenir par ſes parties. Les députez dirent que le roi ne craignoit point de ſubir le jugement du pape en quelque lieu que ce fût ; mais qu'il étoit preſſé

Digitized by Google

par l'année de son excommunication prête à expirer ; & que les seigneurs attendoient ce jour, après lequel ils ne l'écouteroient plus, & le déclareroient privé sans retour de la dignité royale. C'est pourquoi il prioit instamment le pape de l'absoudre seulement de l'excommunication, se soûmettant pour cet effet à telle condition qu'il lui plairoit, & promettant ensuite de répondre à ses accusateurs en tel lieu & à tel jour que le pape ordonneroit, & de renoncer à la couronne, s'il ne pouvoit se justifier. AN. 1077.

Le pape résista long-temps, craignant la legereté du roi : mais enfin, cédant à l'importunité des députez & à leurs raisons, il dit : S'il est véritablement repentant, qu'il nous remette la couronne & les autres marques de la royauté, & qu'il s'en déclare désormais indigne. Les députez trouverent cette condition trop dure, & presserent le pape de ne pas pousser ce prince à l'extrémité. Il se laissa donc fléchir avec bien de la peine, & dit : Qu'il vienne, & qu'il répare, par sa soumission l'injure qu'il a faite au saint siege. Le roi vint en effet à Canosse, & laissant dehors toute sa suite, il entra dans la forteresse, qui avoient trois enceintes de murailles : on le fit demeurer dans la seconde sans aucune marque de sa dignité ; au contraire, il étoit nuds pieds, & vêtu de laine sur la chair ; & passa tout le jour sans manger jusqu'au soir, attendant l'ordre du pape. Il passa de même le second & le troisiéme jour. p. 249.

XL. Absolution de Henri.

Enfin, le quatriéme jour le pape permit qu'il vînt en sa présence ; & après plusieurs discours de part & d'autres, il convint de lui donner l'absolution aux conditions suivantes. Que Henri se présenteroit à la diete générale des seigneurs Allemands, au jour & lieu qui seroient marquez par le pape, & y répondroit aux accusations

A N. 1077. propoſées contre lui, dont le pape ſeroit juge s'il vouloit. Que ſuivant ſon jugement il garderoit ſon royaume ou y renonceroit, ſelon qu'il paroîtroit innocent ou coupable, ſans que jamais il tirât aucune vengeance de cette pourſuite faite contre lui. Que juſqu'au jugement de la cauſe, il ne porteroit aucune marque de la dignité royale, & ne prendroit aucune part au gouvernement de l'état; ſeulement qu'il pourroit exiger les ſervices, c'eſt-à-dire, les redevances néceſſaires pour l'entretien de ſa maiſon. Que ceux qui lui avoient prêté ſerment, en demeureroient quittes devant Dieu & devant les hommes. Qu'il éloigneroit pour toûjours de ſa perſonne Robert évêque de Bamberg, & les autres dont les conſeils lui avoient été préjudiciables. Que s'il ſe juſtifioit & demeuroit roi, il ſeroit toûjours ſoûmis & obéiſſant au pape, & lui aideroit, ſelon ſon pouvoir, à corriger les abus de ſon royaume contraires aux loix de l'égliſe. Enfin, que s'il manquoit à quelqu'une de ces conditions, l'abſolution ſeroit nulle; il ſeroit tenu pour convaincu, ſans jamais être reçu à ſe juſtifier, & les ſeigneurs auroient la liberté d'élire un autre roi.

Lib. IV. poſt epiſt. 12. Henri accepta toutes ces conditions, & on dreſſa un acte ſommaire, par lequel il promettoit de ſe rapporter au jugement ou à l'arbitrage du pape, touchant les plaintes formées contre lui par les ſeigneurs Allemands; & de donner entiere ſûreté au pape, pour aller de-là les monts ou ailleurs. Cet acte étoit daté du vingt-huitiéme de Janvier 1077. & toutefois Domnizon, auteur du temps, dit que le roi reçut abſolution le vingt-cinquiéme de Janvier, qui eſt le jour de la converſion de S. Paul. Le roi confirma ces promeſſes par les ſermens les plus ſolemnels; mais le pape voulut auſſi que les média-

teurs du traité fuſſent ſes cautions. Hugues, abbé de Clugni, prétendant que ſa profeſſion ne lui permettoit pas de jurer, donna ſa foi en la préſence de Dieu. Eppon, évêque de Ceitz en Saxe, Gregoire, évêque de Verceil, le Marquis Azon & les autres ſeigneurs de la conférence, jurerent ſur des reliques, que le roi obſerveroit inviolablement tout ce qu'il avoit promis. A N. 1077.

Ainſi le pape l'ayant abſous de l'excommunication, célébra la meſſe; & après la conſécration, il le fit approcher de l'autel avec les aſſiſtans, qui étoient en grand nombre; puis tenant à ſa main le corps de Notre-Seigneur, il dit: J'ai reçu depuis long-temps des lettres de vous & de ceux de votre parti, où vous m'accuſiez d'avoir uſurpé le ſaint ſiege par ſimonie, & d'avoir commis, tant avant mon épiſcopat que depuis, des crimes qui, ſelon les canons, me fermoient l'entrée aux ordres ſacrez. Et quoique je puſſe me juſtifier par le témoignage de ceux qui ſçavent comment j'ai vêcu depuis mon enfance, & de ceux qui ont été les auteurs de ma promotion à l'épiſcopat; toutefois pour ôter tout ombre de ſcandale, je veux que le corps de Notre-Seigneur que je vais prendre, ſoit aujourd'hui une preuve de mon innocence, & que Dieu me faſſe mourir ſubitement ſi je ſuis coupable. Ayant ainſi parlé, il prit une partie de l'hoſtie & la conſuma.

Le peuple fit des acclamations de joie, loüant Dieu & félicitant le pape de cette épreuve de ſon innocence; & le pape ayant fait faire ſilence s'adreſſa au roi, & lui dit: Faites, s'il vous plaît, mon fils, ce que vous m'avez vû faire. Les ſeigneurs Allemands vous chargent de quantité de crimes, pour leſquels ils prétendent que vous devez être interdit pendant toute votre vie, non-ſeulement de toute fonction publique & de la *P.* 250.

A N. 1077. communion eccléſiaſtique, mais de tout commerce de la vie civile. Ils demandent inſtamment que vous ſoyez jugé, & vous ſçavez l'incertitude des jugemens humains. Faites donc ce que je vous conſeille, & ſi vous vous ſentez innocent, déliviez l'égliſe de ce ſcandale, & vous-même de cet embarras : prenez cette autre partie de l'hoſtie, afin que cette preuve de votre innocence ferme la bouche à tous vos ennemis, & m'engage à être votre défenſeur le plus ardent, pour vous reconcilier avec les ſeigneurs, & finir à jamais la guerre civile.

Le roi qui ne s'attendoit à rien moins, ſurpris & embarraſſé, commença à reculer ; & s'étant retiré à part avec ſes confidens, il délibera en tremblant ſur ce qu'il devoit faire pour éviter une épreuve ſi terrible. Enfin, ayant un peu repris ſes eſprits, il dit au pape, que les ſeigneurs qui lui étoient demeurez fideles, étoient abſens pour la plûpart, auſſi bien que ſes accuſateurs ; & qu'ils n'ajoûteroient pas grande foi à ce qu'il auroit fait ſans eux pour ſa juſtification. C'eſt pourquoi il prioit le pape de réſerver l'affaire en ſon entier à un concile général. Le pape ſe rendit ſans peine à la priere du roi : il ne laiſſa pas de lui donner le corps de Notre-Seigneur ; & ayant achevé la meſſe, il l'invita à dîner, où il le traita avec beaucoup d'honneur ; & après l'avoir inſtruit ſoigneuſement de tout ce qu'il devoit obſerver, il le renvoya aux ſiens, qui étoient demeurez aſſez loin hors du château.

Incontinent après l'abſolution du roi, le pape en donna avis aux ſeigneurs Allemands, par une lettre où il dit : Suivant la réſolution priſe avec vos députez, nous ſommes venus en Lombardie, environ vingt jours avant le terme auquel quelqu'un des ducs devoit venir au-devant

de nous au passage des montagnes. Mais après ce terme expiré, on nous manda qu'on ne pouvoit nous envoyer d'escorte ; ce qui nous mit en grande peine, parce que nous n'avions pas d'ailleurs de moyen de passer chez vous. Cependant nous apprîmes certainement que le roi venoit, & avant que d'entrer en Italie, il nous offrit, par des envoyez, de satisfaire en tout à Dieu & à saint Pierre, & nous promit toute obéissance pour la correction de ses mœurs, pourvû qu'il obtînt son absolution. Nous consul âmes & différâmes long-temps, le reprenant fortement de ses excès par les envoyez de part & d'autre ; & enfin, il vint sans marque d'hostilité & peu accompagné à la ville de Canosse, où nous demeurions. A N. 1077.

Il fut trois jours à la porte sans aucune marque de dignité royale, nuds pieds & vêtu de laine, demandant miséricorde avec beaucoup larmes ; ensorte que tous les assistans ne pouvoient retenir les leurs, & nous prioient instamment pour lui, admirant notre dureté ; & quelques-uns crioient, que ce n'étoit pas une sévérité apostolique, mais une cruauté tyrannique. Enfin, nous laissant vaincre, nous lui donnâmes l'absolution, & le reçûmes dans le sein de l'église, après avoir pris de lui les sûretés transcrites ci-dessous, qui furent aussi confirmées par l'abbé de Clugni, par les comtesses Mathilde & Adelaïde, & plusieurs autres seigneurs, évêques & laïques. Ce qui s'étant ainsi passé, nous desirons passer chez vous, sitôt que nous en aurons la commodité, pour travailler plus efficacement à la paix de l'église & de l'état ; car vous devez être persuadez que nous avons laissé toute l'affaire en suspens, jusqu'à ce que nous la puissions terminer par votre conseil.

XLI. Indignation des Lombards.

Avant que le roi sortît de Canosse, le pape

A N. 1077. envoya Eppon, évêque de Ceitz, pour abſoudre ceux qui avoient communiqué avec ce prince avant ſon abſolution, de peur qu'il ne retombât dans l'excommunication en communiquant avec eux. Mais quand l'évêque eut expoſé aux Lombards le ſujet de ſa venuë, ils s'emporterent furieuſement contre lui de paroles & de geſtes, empêchant par des cris moqueurs, qu'on n'écoutât ce qu'il diſoit de la part du pape, & le chargeant des injures les plus infames. Ils déclarerent qu'ils ne comptoient pour rien l'excommunication d'un homme que tous les évêques d'Italie avoient excommunié lui-même, qui avoit uſurpé le ſaint ſiege par ſimonie, & l'avoit deshonoré par des homicides, des adulteres & d'autres crimes capitaux. Que le roi s'étoit couvert d'une honte irréparable, ſe ſoûmettant à un hérétique chargé de toutes ſortes de crimes, trahiſſant indignement l'égliſe & l'état, dont ils avoient crû qu'il ſeroit le protecteur, & les abandonnant honteuſement, après que pour le venger, ils s'étoient ſi hautement déclarez contre le pape. Les diſcours des ſeigneurs de Lombardie répandus parmi le peuple, exciterent bien-tôt une grande haine contre le roi; & elle vint à tel point, qu'ils réſolurent unanimement de le rejetter, & de reconnoître pour leur roi ſon fils encore enfant, de le mener à Rome, & d'y élire un autre pape, qui le couronneroit empereur & caſſeroit tout ce qu'avoit fait Hildebrand.

Lambert. p. 250.

p. 251.

Le roi ayant appris cette conſpiration, envoya tout ce qu'il avoit auprès de lui de ſeigneurs, pour appaiſer les Lombards à quelque prix que ce fût, en leur repréſentant qu'ils ne devoient pas prendre à injure ce qu'il n'avoit fait que dans une extrême néceſſité, ne pouvant ſatisfaire autrement les ſeigneurs Allemands, qu'en

se faisant absoudre avant le jour désigné. Il arrêta ainsi le premier mouvement de la révolte ; mais la plûpart des seigneurs Lombards se retirerent de son armée sans congé ; les autres le reçurent, mais avec peu de respect, témoignant ouvertement leur mépris de sa legereté, & leur indignation de ce qu'il avoit trompé leurs espérances. Il éprouvoit le même mépris des peuples dans toutes les villes où il passoit ; & il crut enfin que le seul moyen d'appaiser les Lombards & de regagner leur affection, étoit de rompre le traité qu'il venoit de faire avec le pape, comme il fit au bout d'environ quinze jours. Il commença donc à rappeller auprès de lui Ulric de Cosheim & ses autres confidens que le pape avoit excommuniez ; & dans l'assemblée des seigneurs, il déclamoit continuellement contre le pape, l'accusant d'être auteur de tous les troubles dans l'église & dans l'état ; & exhortant les Lombards à se venger sous sa conduite, des injures qu'ils en avoient reçûës : il les appaisa ainsi, & ses troupes croissoient tous les jours. A N. 1077.

LXII. Assemblée de Forcheim. p. 252.

En Allemagne, l'archevêque de Mayence, les évêques de Virsbourg & de Metz, les ducs Rodolfe, Guelfe & Bertold, avec plusieurs autres seigneurs, résolurent que les seigneurs Saxons & les autres qui s'intéressoient au bien de l'état, s'assembleroient le treiziéme de Mars à Forcheim en Franconie ; & ils écrivirent au pape, que puisque le roi, par ses artifices, l'avoit empêché de se trouver à Ausbourg à la Chandeleur, il ne manquât pas au moins de venir à Forcheim. Le pape étoit encore à Canosse & dans les forteresses voisines, résolu de ne retourner à Rome qu'après son voyage d'Allemagne. Ayant donc reçu les lettres des seigneurs Allemands, quoiqu'il fût déjà bien averti du changement du roi, il ne laissa pas de lui envoyer

un cardinal, nommé Gregoire, avec d'autres
A N. légats, pour lui dire, qu'il étoit temps d'accom-
1077. plir ſes promeſſes, & qu'il ſe trouvât à Forcheim, afin que ſa cauſe y fût jugée définitivement par le pape. Le roi diſſimulant de ſon côté, répondit, que comme c'étoit ſon premier voyage d'Italie, il y avoit trouvé tant d'affaires, qu'il ne pouvoit en ſortir ſi promptement ſans offenſer les Italiens; & que d'ailleurs le terme de l'aſſem-
Vita Greg. blée étoit trop court. Il pria même le pape de
c. 9. lui permettre de recevoir la couronne à Modoëce ou Monza, ſuivant l'uſage des rois de Lombardie, par les mains de l'évêque de Pavie & de l'archevêque de Milan; ou, parce que ces deux prélats étoient excommuniez, qu'il en donnât la commiſſion à quelqu'autre évêque. Mais le pape refuſa; car il ne prétendoit lui avoir rendu que la communion de l'égliſe, & non pas la royauté; ce qu'il diſoit ne pouvoir faire ſans le conſentement des ſeigneurs.

Le pape envoya donc en Allemagne Bernard, abbé de ſaint Victor de Marſeille, homme d'une haute vertu, & un cardinal diacre, nommé auſſi Bernard, pour ſe trouver à l'aſſemblée de Forcheim, raconter aux ſeigneurs Allemands ce qui s'étoit paſſé, & leur dire, que l'intention du pape étoit de s'y trouver lui-même; mais qu'Henri lui avoit ſi bien fermé tous les paſſages, qu'il ne pouvoit ni paſſer en Allemagne, ni retourner à Rome; ainſi, qu'il les exhortoit à donner cependant le meilleur ordre qu'ils pourroient à leurs affaires. C'eſt là que finit l'excellente hiſtoire de Lambert de Schafnabourg; mais l'auteur de la vie de Gregoire VII. nous apprend ce qui ſe paſſa à l'aſſemblée de Forcheim.

c. 10. Les légats y préſenterent les lettres du pape, & dirent, qu'il avoit peu de ſatisfaction du roi,

qui, contre ses promesses, n'avoit fait par sa présence qu'encourager les ennemis de l'église; & que toutefois, il les prioit de différer jusqu'à son arrivée l'élection d'un nouveau roi. Après que les légats eurent parlé, les évêques & les seigneurs se leverent l'un après l'autre pour leur faire honneur. Puis ils commencerent à se plaindre aux légats des maux que le roi Henri leur avoit faits, & qu'ils avoient encore sujet d'en craindre; ajoûtant qu'il les avoit tant de fois voulu surprendre, qu'ils ne pouvoient se fier à ses sermens; & que s'ils avoient souffert si longtemps depuis qu'il étoit dépose, ce n'étoit pas qu'ils espérassent sa correction, mais pour ôter à leurs ennemis tout prétexte de calomnie. Ce jour-là se passa en ces plaintes. A N. 1077.

XLIII. Rodolfe élu roi.

Le lendemain ils allerent trouver les légats à leur logis, & leur représenterent qu'ils exposoient le royaume à une division sans remede, s'ils n'élisoient un roi dans cette même assemblée. Les légats répondirent: Il nous semble que ce seroit le meilleur, si vous le pouviez sans péril, de différer l'élection jusqu'à l'arrivée du pape; mais vous avez l'autorité entre les mains, & vous connoissez mieux que nous l'intérêt de l'état. Les seigneurs donc incertains de l'arrivée du pape, & assurez du péril qu'il y avoit à différer, s'assemblerent chez l'archevêque de Mayence, & considererent que le pape avoit laissé le délai à leur choix; qu'il leur avoit défendu de reconnoître Henri pour roi; & que depuis, il ne lui avoit rendu que la communion & non pas la couronne. Ainsi se trouvant entierement libres, ils élurent pour roi Rodolfe, duc de Suaube, quoiqu'il y résistât & demandât au moins une heure pour déliberer; & ils lui firent serment de fidélité. Il ne voulut point assurer la succession à son fils, mais il déclara

Digitized by Google

qu'après sa mort, les seigneurs éliroient celui qu'ils jugeroient le plus digne. Il fut élû à Forcheim le quinziéme de Mars 1077. & douze jours après, sçavoir le dimanche vingt-septiéme du même mois, qui étoit la mi-carême, il fut sacré à Mayence par les archevêques de Mayence & de Magdebourg, avec leurs suffragans, en présence des légats.

A N. 1077.

Hist. bell. Sax. p. 135.

Le jour même du sacre, le roi Rodolfe, pour montrer sa soûmission aux ordres du pape, voyant un soûdiacre, qu'il sçavoit être simoniaque, se présenter revêtu des ornemens pour chanter l'épître à la messe, refusa de l'entendre: ensorte que l'archevêque Sigefroi fut obligé de le faire retirer, & d'en mettre un autre à sa place. Cette action rendit le roi Rodolfe fort odieux aux clers simoniaques & incontinens; & dès le jour même, le clergé de Mayence excita une sédition contre l'archevêque, le roi & les seigneurs: ensorte que quand le roi descendit du palais après le dîner pour aller à vêpres, le peuple en furie voulut se saisir de l'église & du palais, mais il fut repoussé par les chevaliers qui accompagnoient le roi, quoiqu'ils fussent sans armes; car c'étoit la coûtume de n'en point porter en carême. Il est vrai qu'après vêpres les séditieux étant revenus à la charge, il y en eut plus de cent, tant tuez que noyez; & les légats imposerent pour pénitence à ceux qui les avoient tuez, de jeûner quarante jours, ou de nourrir quarante pauvres. Le roi Rodolfe envoya aussi-tôt une ambassade au pape, pour lui donner part de son élection, & lui promettre obéissance.

XLII. Incertitude du pape.

Ce récit est tiré des auteurs les plus attachez au pape Gregoire. Toutefois dans une lettre adressée à tous les fideles, il parle ainsi de cette élection, prenant Dieu à témoin de ce qu'il dit;

Nous voulons bien vous déclarer que Rodolfe, qui a été ordonné roi par les Ultramontains, n'a pas reçu alors le royaume par notre ordre, ou par notre conseil ; & que nous avons même statué dans un concile, que si les archevêques & les évêques qui l'avoient ordonné ne rendoient bonne raison de cette action, ils seroient dépossez de leur dignité, & Rodolfe du royaume. AN. 1077. *Lib.* IX. *ep.* 28.

Il paroît encore que le pape ne tenoit pas le droit de Rodolfe pour inconteſtable, par deux lettres écrites peu de temps après qu'il put avoir connoissance de cette élection ; c'est-à-dire, le dernier jour de Mai 1077. La premiere, est adressée au cardinal Bernard & à l'abbé Bernard ses legats, à qui il dit : Vous sçavez que nous sommes sortis de Rome pour aller en Allemagne procurer la paix : mais faute de l'escorte qui nous avoit été promise, nous sommes demeurez en Lombardie en grand péril. C'est pourquoi nous vous enjoignons d'exhorter l'un & l'autre roi, Henri & Rodolfe, à nous donner sûreté pour passer en Allemagne : car nous désirons terminer leur differend avec le concile des clercs & des laïques du Royaume, & montrer auquel des deux la couronne appartient le plus justement. Si donc l'un des deux rois refuse de nous obéir en ce point, résistez-lui en toute maniere & jusques à la mort, s'il est besoin ; empêchez qu'il ne gouverne le royaume, & l'excommuniez avec tous ses adhérans. Soûtenez au contraire celui qui nous obéira, & le confirmez dans la dignité royale. Il parle de même dans l'autre lettre qui est adressée aux Allemands. Il dit que l'un & l'autre roi demande le secours du saint siege : il ordonne de rejetter comme membre de l'antechrist celui qui ne lui obéïra pas, & de rendre toute sorte d'obéissance à celui qui se soûmettra aux ordres des légats. En ces deux lettres *Lib.* IV. *epist.* 25. *epist.* 24.

Digitized by Google

A N. 1077.

il releve l'autorité de ſaint Gregoire, comme s'étant attribué le pouvoir de dépoſer les ſouverains : mais il n'en allegue que la clauſe ſuſpecte du privilege accordé à l'hôpital d'Autun.

XLV. Plaintes des Allemands contre le pape. *Sax. bell. hiſt. p.* 140.

Quand les Allemands du parti de Rodolfe eurent connoiſſance de ces lettres, ils perdirent l'eſpérance qu'ils avoient dans la fermeté du pape, & lui écrivirent une lettre, où ils diſoient : Vous ſçavez, & vos lettres que nous avons en rendent témoignage, que ce n'eſt ni par notre conſeil, ni pour notre interêt, mais pour les injures faites au ſaint ſiege, que vous avez dépoſé notre roi ; & vous avez défendu ſous de terribles menaces de le recconnoître pour tel. Nous vous avons obéi avec un grand péril, & ce prince a exercé une telle cruauté, que pluſieurs après leurs biens y ont encore perdu la vie, & laiſſé leurs enfans réduits à la pauvreté. Le fruit que nous en avons reçu eſt, que celui qui a été contraint de ce jetter à vos pieds, a été abſous ſans notre conſeil, & a reçu la liberté de nous nuire. Dans la lettre d'abſolution, nous n'avons rien vû qui révoquât la ſentence de privation du royaume, & nous ne voyons pas encore à préſent qu'elle puiſſe être révoquée. Après donc avoir été plus d'un an ſans roi, nous en avons élû un autre ; & comme il commençoit à relever nos eſpérances, nous avons été ſurpris de voir dans vos lettres, que vous nommez deux rois, & adreſſez vos légats à tous les deux.

Cette eſpece de diviſion que vous avez faite du royaume, a diviſé auſſi les eſprits, parce qu'on n'a vû dans vos lettres, que le nom du prévaricateur eſt toujours le premier, & que vous lui demandez ſauf-conduit, comme s'il lui reſtoit de la puiſſance. Ce qui nous trouble encore, c'eſt que comme vous nous exhortez à de-

Digitized by Google

meurer fermes dans notre entrepriſe, vous donnez auſſi de l'eſpérance au parti contraire : car les conſidens du roi Henri, bien qu'excommuniez avec lui, ſont reçus favorablement quand ils vont à Rome ; & nous paſſons pour ridicules, quand nous voulons éviter ceux avec qui vous communiquez. Au contraire, on nous impute leurs fautes, & on attribue à notre négligence de n'envoyer pas plus ſouvent à Rome, quoique ce ſoit eux qui nous en empêchent contre leur ſerment. Nous croyons que votre intention eſt bonne, & que vous agiſſez par des vûës ſubtiles : mais comme nous ſommes trop groſſiers pour les pénétrer, nous nous contentons de vous expoſer les effets ſenſibles de ce ménagement des deux partis : ſçavoir, les guerres civiles, les homicides inombrables, les pillages, les incendies, la diſſipation des biens eccléſiaſtiques & du domaine des rois, enſorte qu'à l'avenir ils ne pourront vivre que de rapines : enfin, l'abolition des loix divines & humaines. Ces maux ne ſeroient point, ou ſeroient moindres, ſi vous ne vous étiez détourné ni à droite ni à gauche de votre réſolution. Votre zele vous a engagé dans une route difficile, où il eſt pénible d'avancer & honteux de reculer. Si vous ne croyez pas prudent de réſiſter en face aux ennemis de l'égliſe, au moins ne détruiſez pas ce que vous avez déjà fait. Car s'il faut compter pour rien ce qui a été défini dans un concile de Rome, & depuis confirmé par un légat, nous ne ſçavons plus ce que nous devons tenir pour authentique. C'eſt l'excès de notre douleur qui nous fait parler ainſi : car nous trouvant expoſez à la gueule des loupes pour avoir obéi au paſteur, s'il nous faut prendre garde même du paſteur, nous ſommes les plus malheureux de tous les hommes. A N. 1077.

Digitized by Google

A N. 1077.

Cependant Gerard, élû évêque de Cambrai, alla à Rome, & avoüa franchement au pape, qu'après l'élection du clergé & du peuple, il avoit reçu du roi Henri le don de l'évêché, aſſurant qu'il ignoroit, & le décret par lequel le pape avoit défendu de recevoir des inveſtitures, & l'excommunication du roi Henri. Il ſe ſoûmit entierement au jugement du pape, qui fut touché de compaſſion, ſçachant d'ailleurs que l'élection de Gerard étoit canonique, & que ſa vie précédente étoit loüable. C'eſt pourquoi il écrivit à Hugues, évêque de Die, qu'il croyoit devoir conſentir à ſa promotion. Toutesfois, ajoute-t'il, afin que d'autres n'en prennent pas avantage, nous voulons qu'il ſe purge par ſerment, devant vous & devant l'archevêque de Reims, avec les autres évêques de la province, de n'avoir eu aucune connoiſſance ni de l'excommunication du roi, ni de notre décret contre les inveſtitures.

XLVI. Hugues, évêque de Die, légat en France. *IV. ep. 22.*

C'eſt pourquoi nous vous enjoignons d'aſſembler un concile en ces quartiers-là, avec le conſentement du roi de France, s'il ſe peut : mais s'il ne veut pas y conſentir, vous aſſemblerez le concile à Langers, de concert avec l'évêque, en qui nous avons une grande confiance, & qui nous a promis de nous aider en tout, nous & nos légats. Le comte Thibaut nous a fait auſſi la même promeſſe, que ſi le roi ne vouloit pas recevoir nos légats, il les recevroit avec une grande affection ; & leur donneroit toute ſorte de commodité & de ſecours, pour célébrer un concile & régler les affaires eccléſiaſtiques. Ce comte étoit ſans doute Thibaut III. comte de Champagne ; & quant à l'évêque de Langres, c'étoit Rainard, ſurnommé Hugues, frere de Milon comte de Tonnerre & de Bar. Cet évêque

Chr. Virdun. p. 199. Gall. Chr.

avoit un bel esprit, beaucoup de science & d'éloquence; car il avoit particulierement étudié la rhétorique, & il étoit de bon conseil. A N. 1077.

Le pape continuë: Voyez donc avec l'évêque de Langres où il sera plus à propos de tenir le concile: appellez-y l'archevêque de Reims, & le plus que vous pourrez d'archevêques & d'évêques de France; & y terminez premierement la cause de l'évêque de Cambrai, puis les affaires de évêques de Châlons, de Chartres, du Pui, de Clermont, & du monastere de saint Denis: ensorte que nous n'en soyons plus fatigué. Nous voulons aussi que vous fassiez assister au concile notre vénérable frere Hugues, abbé de Clugni, étant assurez de sa vertu & de son intégrité Au reste, vous aurez soin de dénoncer expressément dans ce concile, qu'aucun métropolitain, ni aucun évêque, n'impose les mains à celui qui aura reçu le don de l'évêché d'une personne laïque; & qu'aucune personne puissante, ni autre, ne s'ingere à faire de pareils dons, sous peine d'encourir les censures portées par le pape Adrien dans le huitiéme concile. Vous ferez confirmer ce décret par tout le concile; & si quelqu'un reçoit ensuite l'investiture, vous lui ordonnerez de nous en venir rendre raison. Cette lettre est du douziéme de Mai 1077.

Quant aux évêques qui y sont nommez, celui de Châlons étoit Roger III. fils de Herman de Turinge, comte de Hainaut. Dès le premier concile que le pape Gregoire VII. tint à Rome en 1074. il l'avoit cité pour venir répondre à la plainte que son égliſe avoit déja plusieurs fois réiterée contre lui, & l'avoit menacé de déposition: toutefois il tint ce siege jusques en l'an 1093. qu'il mourut. L'évêque de Chartres étoit Robert, qui étant moine avoit envahi cette

Gall. Chr. t. 2. p. 504. Lib. 1. ep. 56.

Digitized by Google

égliſe par ambition ; & après avoir juré ſur le
A N. corps de ſaint Pierre au mois d'Avril 1076.
1077. qu'il la quitteroit, s'étoit parjuré, en refuſant de le faire lorſqu'il en fut admoneſté par le
10. X. conc. p. 353. légat. C'eſt pourquoi le pape écrivit au clergé
IV. ep. 14. & au peuple de Chartres, de ne le pas reconnoître pour évêque, ni pour ſeigneur, & d'en
IV. ep. 15. élire un autre. Il en écrivit auſſi à Richer, archevêque de Sens, lui ordonnant de ſacrer celui qui ſeroit élû canoniquement ; & d'obliger par cenſures Robert & ſon frere Hugues, à reſtituer dans trois ſemaines au clergé de Char-
Sup. n. 28. tres ce qu'ils lui avoient ôté. Ces deux lettres ſont du quatriéme de Mars 1077. J'ai parlé d'Etienne de Polignac, évêque de Clermont, qui
VI. ep. 64. avoit uſurpé l'évêché du Puy. Enfin, l'abbé de ſaint Denis étoit Ives, contre lequel il y avoit déja eu des plaintes portées à Rome deux ans auparavant.

Manaſſés avoit ſuccédé à Gervais dans le ſiege de Reims dès l'année 1068. & s'étoit rendu odieux par ſon entrée ſimoniaque, la diſſipation du tréſor de l'égliſe, les vexations contre ſes clercs, qu'il dépouilloit de leurs biens, l'uſurpation des abbayes, les excommunications injuſtes. Il étoit noble; mais ſans politeſſe, plein de faſte, violent & emporté, affectant la compagnie de la nobleſſe & mépriſant le clergé. Il
I. p. 13. 14. Guill. ep. 10. I. Anaſt. p. 251. &c. dit un jour, que l'archevêché de Reims ſeroit un beau bénéfice, s'il n'obligeoit à chanter des meſſes. Dès l'année 1073. le pape Gregoire VII. l'ayant repris de ce qu'il uſurpoit le bien de l'abbaye de ſaint Remi, il la donna à Guillaume, abbé de ſaint Arnauld de Metz, homme de mérite, mais il la lui ôta enſuite : ce qui donna occaſion à l'abbé Guillaume de lui dire ſes véritez avec une grande liberté En 1076. ſur les plaintes de pluſieurs perſonnes, qui ſe

pré-

prétendoient injuſtement excommuniez par l'archevêque, le pape donna commiſſion à Joffroi évêque de Paris, d'examiner leurs cauſes ſur les lieux, & s'il les trouvoit juſtes, les abſoudre par l'autorité du ſaint ſiege. AN. 1077. IV. *ep.* 20.

XLVII. Concile d'Autun. *to. x. p.* 360. *ex. Chr. Virdun. p.* 199.

En exécution des ordres du pape, le légat Hugues, évêque de Die, aſſembla un concile à Autun la même année 1077. du conſentement de Hugues I. duc de Bourgogne. Il s'y trouva pluſieurs évêques, & pluſieurs abbez de France & de Bourgogne, accompagnez de clercs & de moines, & on y traita pluſieurs affaires eccléſiaſtiques. Manaſſès y fut accuſé par le clergé de Reims, comme ſimoniaque & uſurpateur de cette égliſe; & il fut ſuſpendu de ſes fonctions, parce qu'ayant été appellé au concile pour ſe juſtifier, il n'y comparut point. Quand les chanoines de Reims qui l'avoient accuſé retournerent du concile, il leur tendit des embûches, & enfin briſa leurs maiſons, pilla leurs biens & vendit leurs prébandes. Enſuite ayant reçu des lettres du pape pour aller ſe purger dans un concile, avec ſix évêques, il prit le chemin de Rome.

L'égliſe de Lyon étoit vacante par la retraite de l'archevêque Humbert, qui ayant été chaſſé comme ſimoniaque, s'étoit fait moine à ſaint Claude dans le Mont-Jura. C'eſt pourquoi à la cinquiéme journée du concile d'Autun, Geboüin archidiacre de Langres, qui accompagnoit ſon évêque, fut élu archevêque de Lyon, ſuivant le deſir des clercs & des laïques de la même égliſe, qui étoient préſens, & du conſentement de tout le concile. C'étoit un homme de grande probité & de mœurs exemplaires; on le tira de l'autel où il s'étoit réfugié, & on le garda pour être ſacré le dimanche ſuivant. L'évêque de Langres & ceux de ſon clergé, qui

A N. 1077.

étoient présens, furent affligez de ce qu'on leur enlevoit un si bon sujet ; & le lendemain sixiéme jour du concile, l'évêque se leva au milieu de l'assemblée, & fit un discours éloquent, où il se plaignit qu'on lui avoit arraché son œil droit, suivant le style des canons, qui nomment l'archidiacre l'œil & la main de l'évêque.

Ensuite il parla du monastere de saint Benigne de Dijon, dont l'abbé Adalberon étoit mort la même année. Ce monastere étoit fort déchû depuis la mort de l'illustre abbé Guillaume. Il avoit perdu une grande partie de son temporel, par la négligence des abbez & la violence de Robert premier, duc de Bourgogne, ayeul de Hugues alors regnant ; & la diminution du temporel avoit attiré le relâchement de l'observance. L'évêque de Langres représenta donc le triste état de ce monastere ; d'où autrefois on avoit tiré des prélats pour plusieurs églises, & où il ne se trouvoit pas même alors un sujet capable de le gouverner. Le légat lui ayant dit de nommer celui des assistans qu'il croyoit digne de cette place, il demanda Jarenton prieur de la Chaise-Dieu, qui étoit venu au concile se plaindre des injustices que l'on faisoit à son monastere ; & l'évêque de Langres, qui l'avoit connu séculier, avoit été fort édifié de sa conversion. Après que l'évêque l'eut demandé, il s'efforça de s'enfuir secretement, à la faveur du tumulte que faisoient les moines de sa suite pour s'opposer à cette élection : mais comme il s'échappoit, il fut pris pleurant & sensiblement affligé, & ramené dans le concile, où on le remit à l'évêque de Langres, qui le sépara des siens & le fit garder soigneusement. Les moines de saint Benigne donnerent leur consentement, & le dimanche suivant dix-septiéme de Septembre 1077. Gebouin fut sacré

Sup. liv. LIX. n. 21.

archevêque de Lyon par le légat, & Jarenton fut béni comme abbé de saint Benigne par l'évêque de Langres, puis le concile se sépara. A. N. 1077.

On jugea dans ce concile d'Autun plusieurs autres évêques de France, comme il paroît par une lettre du légat Hugues de Die, où il en rend compte au pape en ces termes: Nous vous prions de vouloir bien nous écrire votre sentiment touchant la disposition des églises de Reims, de Bourges & de Chartres. Sçachez aussi que le prétendu évêque de Noïon étant menacé d'un examen public, nous a confessé sa simonie en présence des évêques de Laon, de Langres & de quelques autres: c'est pourquoi il nous a promis, sur les évangiles, de quitter cette église quand vous l'ordonnerez. L'évêque de Senlis ayant reçu l'investiture de la main du roi, a été ordonné par cet hérésiarque de Reims contre votre défense. L'évêque d'Auxerre ordonné avant l'âge, n'a pas pris l'investiture de la main du roi, quoiqu'il ait gagné ses bonnes graces. C'étoit Robert, fils du comte de Nevers & proche parent du roi. *To. X. conc. p. 364.* *Hist. episc. Autiss. c. 52.*

La lettre continue: Quant à l'archevêque de Sens, je crois que vous aurez déja appris l'injure qu'il a faite à votre autorité en notre légation. L'archevêque de Bourdeaux ayant été appellé l'année passée au concile de Clermont, n'y vint point, & ne s'en excusa point canoniquement: c'est pourquoi il y fut suspendu; mais il n'a pas laissé d'exercer ses fonctions au mépris de notre censure. Etant encore appellé au concile d'Autun, nous l'avons suspendu, parce qu'il ne nous a point envoyé d'excuse. Nous vous prions donc de nous écrire ce que vous voulez faire sur tous ces chefs.

Nous vous prions instamment de nous envoyer par l'évêque de Valence le pallium pour

A N. 1077. l'archevêque de Lyon, afin d'autoriſer ſon ordination contre les hérétiques qui en murmurent, & ſe prévalent de l'indignation du roi. Il iroit lui-même ſe préſenter à votre ſainteté, ſi ſon égliſe abandonnée depuis long-temps, pouvoit ſouffrir ſon abſence. Ordonnez à l'evêque de Valence, & lui faites promettre de ſe trouver dans ſon égliſe à la ſaint Jean, comme nous en ſommes convenus, parce qu'il paroît très-propre à combattre l'arrogance des gens de la province. Nous vous recommandons comme un defenſeur ſincere de la foi catholique, Manaſſès notre ami en JESUS-CHRIST, qui dans le concile de Clermont quitta entre nos mains la prévôté de Reims qu'il avoit mal acquiſe; & Brunon, très-digne docteur de la même égliſe. Ils méritent que vous les ſouteniez par votre autorité, parce qu'ils ont été maltraitez pour le nom de JESUS-CHRIST: ainſi ils pourront vous donner conſeil & vous aider en France pour la cauſe de Dieu. Ce Maneſſès étoit fils d'un ſeigneur du même nom, qui étoit vidame de Reims, & il en fut archevêque vingt ans après. Brunon natif de Cologne, étoit recommandable dès-lors par ſa doctrine & ſa vertu, & devint enſuite bien plus illuſtre par l'ordre des Chartreux dont il fut le fondateur. Ces deux éto ent les principaux accuſateurs de l'archevêque Manaſſès. A la fin de la lettre, le légat Hugues marque qu'il devoit tenir un concile à Poitiers le quinziéme de Janvier.

XLVIII. Donation de Mathilde. *Domnizo.* Peu de temps après que le roi Henri eut reçu l'abſolution du pape, il voulut le prendre avec la comteſſe Mathilde, ſous prétexte d'une conference; mais la princeſſe en étant avertie, ſe retira promptement avec le pape dans des montagnes bien fortifiées; & depuis ce temps-là, le roi ne vit plus ni le pape ni Mathilde. Elle

retint le pape pendant trois mois, & ce fut alors qu'elle fit à l'église Romaine une donation par écrits de tous ses états, qui comprenoient la Toscane & une grande partie de la Lombardie, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant; mais elle employa toujours toutes ses forces à soûtenir le pape Gregoire. Il la quitta au mois de Mai pour retourner à Rome, ne voyant plus d'apparence de pouvoir passer en Allemagne: mais il séjourna en divers lieux à son retour, comme il paroît par les dattes de ses lettres, & il n'arriva à Rome qu'au mois de Septembre. Le peuple vint au-devant de lui & le reçut avec grande joye, principalement à cause de la donation de Mathilde.

A N. 1077. *Chr. Cassin. lib.* III. *c.* 49.

Il écrivit depuis son retour une lettre adressée à Richer archevêque de Sens, à Richard de Bourges & à leurs suffragans, où il dit: Vous sçavez combien Raimer évêque d'Orléans s'est montré désobéissant contre le saint siege, & vous n'ignorez pas les excès dont on l'accuse: car on dit qu'il a envahi cette église sans élection valable du clergé & du peuple, quoiqu'il n'eût pas l'âge légitime, & qu'il a vendu les archidiaconez & les abbayes. Nous l'avons appellé jusques à trois fois pour s'en justifier, sans qu'il ait seulement daigné envoyer personne pour proposer ses excuses; & après que nous l'avons suspendu & excommunié, il n'a pas laissé de faire les fonctions épiscopales. Il a même permis à ses gens de tenir long-temps prisonnier celui qui portoit nos lettres. C'est pourquoi nous vous enjoignons de vous assembler au lieu que vous jugerez le plus convenable, où vous l'appellerez pour répondre sur ces chefs. Que si dans quarante jours il n'y vient pas, ou ne se purge pas canoniquement, nous le déclarons dépolé sans espérance de restitution. Vous pu-

XLIX. Affaires de France. *Lib.* V. *ep.* 8.

blierez cette ſentence, & mettrez à la place de
AN. 1077. Rainier, Sanſon dont vous m'avez écrit. C'étoit un eccléſiaſtique que le clergé & le peuple d'Orléans, au moins une partie, avoit élû pour
V. ep. 9. III. ep. 17. IV. ep. 9. Gall. Chr. 10. 2. p. 245. évêque. Le pape écrivit une lettre conforme à Rainier lui-même ; & par deux lettres de l'année précédente, il paroît qu'il avoit déja été accuſé devant Alexandre II. Toutefois l'élection de Sanſon n'eut pas d'effet, & Rainier étoit encore évêque d'Orleans en 1082.

Le concile de Poitiers indiqué pour le quinziéme de Janvier 1078. ſe tint en effet, & le légat Hugues évêque de Die en rendit auſſi compte
Tom. 10. p. 366. au pape. Nous avons eſſuyé pluſieurs périls en allant à ce concile, & pluſieurs oppoſitions dans le concile même. Le roi de France m'avoit d'abord écrit des lettres, par leſquelles il témoignoit un grand deſir d'honorer & d'appuyer notre légation : mais enſuite il écrivit au comte de Poitiers, lui défendant, par la fidelité qu'il lui devoit, de ſouffrir que nous tinſſions un concile dans ſes états, & aux évêques de ſa dépendance de s'y trouver, prétendant que nous voulions ternir le luſtre de ſa couronne & des ſeigneurs de ſon royaume. Cette conduite du roi encouragea les ennemis de la vérité à nous inſulter, & détourna de nous ceux qui étoient bien diſpoſez. Car l'archevêque de Tours, la peſte & l'opprobre de l'égliſe, & l'évêque de Rennes avec lui, s'étoient preſque rendus maîtres de tout le concile. Il marque enſuite les reproches qu'il y avoit contre ces deux prélats, particulierement contre l'archevêque, accuſé de ſimonie, puis il ajoûte : Ils avoient preſque attiré l'archevêque de Lyon à leur parti ; & comme il parloit pour eux, leurs ſerviteurs ayant rompu à coups de haches les portes de l'égliſe, entrerent à main armée & troublerent le concile,

Digitized by Google

Notre frere Teuzon penſa être tué dans ce tumulte : nous demeurâmes en petit nombre honteuſement abandonnez, & l'archevêque de Tours ſe retira inſolemment avec ſes ſuffragans

AN. 1078.

Le lendemain le concile s'aſſembla dans l'égliſe de ſaint Hilaire ; & comme l'archevêque ne nous faiſoit aucune ſatisfaction de cette inſulte, nous le ſuſpendîmes de ſes fonctions : il appella au ſaint ſiege & nous vous le renvoyâmes. L'abbé de Bergues en Flandre fut accuſé de ſimonie & dépoſé. L'archevêque de Beſançon ne ſe préſenta ni au concile d'Autun, ni à celui de Poitiers, & n'y envoya point d'excuſe. Nous vous avons envoyé l'évêque de Bauvais accuſé de ſimonie, celui de Noyon & l'uſurpateur du ſiege d'Amiens, avec ceux qui l'ont ordonné. A la fin de la lettre il ajoûte : Que votre ſainteté ne nous expoſe pas plus long-temps à recevoir des affronts. Car les coupables que nous avons condamnez courent à Rome, & au lieu d'être traitez plus rigoureuſement, comme ils le meriteroient, on leur fait grace, & ils en deviennent plus inſolens.

On attribuë à ce concile de Poitiers dix canons, dont le premier défend aux évêques & aux autres eccléſiaſtiques de recevoir les inveſtitures des rois ou des autres laïques, ni aux laïques de les donner, ſous peine d'excommunication & d'interdit des égliſes. Défenſe d'avoir deux prélatures, deux prébandes, &, comme nous parlons aujourd'hui, deux bénéfices. Défenſe aux abbez & aux moines d'impoſer des pénitences, ſinon par commiſſion de l'évêque. Les abbez ſeront prêtres auſſi-bien que les archiprêtres : les achidiacres ſeront diacres ou perdront leur dignité.

c. 2.

c. 5.

c. 7.

L. Commencemens de S. Anſelme.

En Normandie, le vénérable Helloüin, abbé

A N. 1078.

du, Bec mourut ſaintement dans une heureuſe vieilleſſe, âgé de quatre-vingt-quatre ans, le vingt-ſixiéme d'Août 1078. Son ſucceſſeur fut Anſelme, né en 1033. dans la ville d'Aouſte aux confins de Bourgogne & de Lombardie. Etant maltraité par ſon pere, il quitta ſon pays, où il avoit commencé ſes études avec ſuccès; & après avoir paſſé environ trois ans, partie en Bourgogne, partie en France, il vint en Normandie, & attiré par la réputation de Lanfranc, il ſe rendit ſon diciple & gagna bien-tôt ſon amitié. Comme il étudioit infatigablement, apprenant & inſtruiſant les autres, abbattant ſon corps par les veilles, la faim & le froid, il lui vint en penſée, qu'il n'auroit pas plus à ſouffrir dans les auſteritez de la vie monaſtique, & ne perdroit pas le mérite de ſes ſouffrances. Il reprit donc le deſſein qu'il avoit eu dès l'âge de quinze ans de ſe faire moine, & ſongea où il ſeroit mieux, à Clugni ou au Bec. Mais, diſoit-il, en l'un & en l'autre le temps que j'ai employé à mes études ſera perdu: je ne pourrai y être utile à perſonne: à Clugni, à cauſe de la régularité de l'obſervance: au Bec, à cauſe de la grande capacité de Lanfranc, dont je ſerai offuſqué. Un reſte d'amour-propre le faiſoit penſer ainſi. Il s'en apperçut & dit: Eſt-ce donc être moine que de vouloir être eſtimé & préferé aux autres? Non, il faut entrer au lieu où je ſerai le plus mépriſé, où je ſerai compté pour rien.

Vita Herl. ſæc. 6. B. par. 2 p. 354.

Vita per Edmer. ap. Boll. 12. Apr. to. 10. p. 866.

Il conſulta Lanfranc & lui dit: J'ai inclination pour trois états, d'être moine, ou hermite, ou vivre de mon bien & en ſervir les pauvres: je vous prie de me déterminer. Son pere étoit mort & tout le bien le regardoit. Lanfranc ne voulut pas décider ſeul, & le mena à Roüen pour conſulter l'archevêque Maurille, qui décida en faveur de la vie monaſtique. Anſelme fut

donc reçu en l'abbaye du Bec en 1060. à l'âge de vingt-sept ans, Lanfranc en étant prieur sous l'abbé Helloüin. Trois ans après, Anselme fut établi prieur à la place de Lanfranc, devenu abbé de saint Etienne de Caën. Anselme s'appliqua alors avec plus de liberté à l'étude de la théologie, & y fit un tel progrès, qu'il résolut des questions très-obscures, inconnuës avant son temps, montrant clairement la conformité de ses décisions avec l'autorité de l'écriture sainte. Il n'étoit pas moins éclairé dans la morale. Il connoissoit si bien les mœurs de toutes sortes de personnes, qu'il découvroit à chacun les secrets de son cœur : il montroit les sources & les progrès des vertus & des vices, avec les moyens de les acquerir ou de les éviter. De-là il puisoit en abondance de sages conseils & de ferventes exhortations. A N. 1078.

Quand il fut fait prieur, quelques-uns des freres murmuroient qu'il leur eût été préferé, étant si jeune de profession : mais il ne se défendit contre eux que par sa patience & sa charité, qui enfin les gagna, leur faisant connoître la pureté de ses intentions. Un jeune moine nomme Osberne avoit beaucoup d'esprit & d'industrie, mais beaucoup de malice & de haine contre Anselme. Le saint homme y voyant dans le fond un beau naturel, avoit pour lui une grande indulgence, & souffroit ses puérilitez autant qu'il le pouvoit, sans préjudice de l'observance. Ainsi peu à peu il l'adoucit & s'en fit aimer. Le jeune homme commença à l'écouter & à se corriger ; & Anselme l'ayant pris en affection, lui retrancha les petites libertez qu'il lui avoit accordées, & l'accoûtuma à une vie plus sérieuse. Il faisoit de grands progrès dans la vertu, & donnoit de grandes esperances des services qu'il rendroit à l'église : mais Anselme

eut la douleur de le voir mourir encore jeune entre ses bras.

A N. 1078.

Fatigué de la multitude des affaires, il voulut quitter la charge de prieur, & alla à Roüen consulter l'archevêque Maurille, qui lui dit : Ne cherchez pas, mon fils, à vous décharger du soin des autres. J'en ai vû plusieurs, qui ayant renoncé pour leur repos à la conduite des ames, sont tombez dans la paresse, allant de pis en pis. C'est pourquoi je vous ordonne par la sainte obéissance de garder votre charge, & ne la quitter que par l'ordre de votre abbé. Si même vous êtes appellé quelque jour à une plus grande, ne la refusez pas : car je sçai que vous ne demeurerez pas long-temps en cette place. Anselme se retira fort affligé, & continua de gouverner avec tant de douceur & d'affection, que tous l'aimoient comme leur pere.

Cette application ne l'empêchoit pas de méditer les véritez de la religion, dont il écrivit quelques traitez pendant le temps qu'il étoit prieur du Bec. Le premier est celui qu'il nomma depuis Monologue, parce qu'il y parle seul; cherchant, par la pure méditation & les forces de la raison naturelle, les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu, d'où il passe à la connoissance de sa nature & même des personnes divines, autant que la raison aidée par la foi y peut atteindre. Il écrivit cet ouvrage à la priere de ses moines, particulierement de Maurice son cher disciple, pour recueillir ce qu'il leur en avoit dit en divers entretiens. Mais avant que de le publier, il l'envoya à l'archevêque Lanfranc pour le corriger, & même le supprimer s'il le jugeoit à propos. Anselme écrivit encore trois traitez étant prieur, sçavoir de la vérité, du libre-arbitre & de la chûte du démon, où il traite de l'origine du mal. Il en fit

IV. *ep.* 102. I. *ep.* 63.

un quatriéme qu'il intitula le Grammairien, parce que ce nom y sert d'exemple : mais c'est un traité de dialectique touchant la substance & la qualité. AN. 1078.

Ensuite il lui vint en pensée d'examiner, si par un seul argument suivi, on pouvoit prouver ce que dans le Monologue il avoit prouvé par plusieurs argumens ; c'est-à-dire, l'existence de Dieu & ses attributs. En y pensant attentivement, tantôt il croyoit l'avoir trouvé, tantôt il lui échappoit ; & il en étoit tellement occupé, qu'il en perdoit la nourriture & le sommeil, & n'avoit plus d'attention au service divin. Il crut donc que c'étoit une tentation, & voulut se défaire de ces pensées : mais plus il faisoit d'effort pour les chasser, plus elles le fatiguoient. Enfin ayant trouvé ce qu'il cherchoit, il écrivit aussi-tôt sur des tables cirées, car on s'en servoit encore, puis les fit transcrire sur du parchemin. Il nomma depuis cet ouvrage Prosloge, parce qu'il y parle à lui-même ou à Dieu ; & le légat Hugues archevêque de Lyon, l'obligea d'y mettre son nom. Gaunilon moine de Marmotier ayant lû cet ouvrage, fut choqué de ce qui y est dit, qu'on ne peut concevoir un être souverainement parfait, sans le concevoir existant ; & fit un petit écrit sur ce sujet. Anselme loin de le trouver mauvais, le remercia de sa critique ; mais il y répondit solidement, en montrant que l'existence étant une perfection, elle entre nécessairement dans l'idée de l'être souverainement parfait. Ces ouvrages & les autres semblables qu'Anselme fit depuis, montrent que c'étoit le plus excellent métaphysicien qu'ait eu l'église Latine depuis saint Augustin. Il est vrai qu'il avoit profité des lumieres de ce saint docteur, dont il employe quelquefois l'autorité pour se défendre. *Vita n.* 26. 1. *epist.* 68. 74.

A N. 1078.

Un abbé qui étoit en réputation de piété, ſe plaignoit un jour à lui des enfans qu'on élevoit dans ſon monaſtere, & diſoit : Nous les
Vita n. 30. foüettons continuellement, & ils n'en deviennent que pires. Et quand ils ſont grands, dit Anſelme, comment ſont-ils ? Des ſtupides, & des bêtes, répondit l'abbé. Voilà, reprit Anſelme, une belle éducation, qui change les hommes en bêtes. Mais, dites-moi, ſeigneur abbé, ſi après avoir planté un arbre dans votre jardin, vous l'enfermiez de tous côtez, enſorte qu'il ne pût étendre ſes branches ; qu'en viendroit-il, ſinon un arbre tortu, replié & inutile ? En contraignant ainſi les pauvres enfans, ſans leur laiſſer aucune liberté, vous faites qu'ils nourriſſent en eux-mêmes des penſées obliques, repliées, embarraſſées, qui ſe fortifient tellement, qu'ils s'obſtinent contre toutes vos corrections. D'où il arrive, que ne trouvant de votre part ni amitié ni douceur, ils n'ont point de confiance en vous, & croïent que vous n'agiſſez que par haine & par envie. Ces ſentiments croiſſent en eux avec l'âge, leur ame étant comme courbée & panchée vers le vice ; & n'ayant point été nourris dans la charité, ils regardent tout le monde de travers. Mais, dites-moi, ne conſiderez-vous pas que ce ſont des hommes comme vous ; & voudriez-vous être ainſi traité, ſi vous étiez à leur place ? Pour faire une belle figure d'une lame d'or ou d'argent, l'ouvrier ſe contente-t'il de frapper deſſus à grand coups de marteaux ? Donnez du pain à un enfant à la mamelle, vous l'étoufferez. Une ame forte ſe plaît dans les afflictions & les humiliations, & prie pour ſes ennemis : une ame foible a beſoin d'être menée par la douceur, l'invitant gayement à la vertu, & ſupportant charitablement ſes défauts. L'abbé ayant ouï

ce discours, se jetta aux pieds d'Anselme, reconnut qu'il avoit manqué de discretion, & promit de se corriger. AN. 1078.

Anselme pratiquoit ces maximes le premier, & se rendoit aimable à tout le monde. Sa réputation s'étendoit, non-seulement par toute la Normandie, mais par toute la France, toute la Flandre, & jusques en Angleterre. De tous côtez d'habiles clercs & de braves chevaliers venoient se soûmettre à sa conduite, & se donner à Dieu avec leurs biens : le monastere croissoit au-dedans en vertu, & en richesse au dehors. Le vénérable Helloüin ne pouvant plus agir à cause de son grand âge, toute la charge du gouvernement retomboit sur Anselme ; & le saint abbé étant mort, il fut élû tout d'une voix pour lui succéder. Il fit tout ce qu'il put, & par raisons & par prieres, pour s'en excuser ; mais enfin il accepta, étant principalement déterminé par ce que lui avoit dit Maurille archevêque de Roüen, quand il vouloit renoncer à la charge de prieur. Il l'avoit été quinze ans, & étoit âgé de quarante-cinq quand il fut élû abbé en 1078. Il reçut la bénédiction abbatiale de Gislebert évêque d'Evreux, le jour de la chaire saint Pierre de l'année suivante 1079, & gouverna l'abbaye du Bec quinze ans. *Chr. Bec. post. Lanf.*

Les biens que ce monastere possédoit en Angleterre obligeoient Anselme à y passer quelquefois ; & il y étoit encore attiré par l'amitié de son ancien maître Lanfranc. Par-tout où il alloit il étoit parfaitement bien reçu, dans les monastere de moines, de chanoines, de religieuses, & aux cours des seigneurs. Lui de son côté se faisoit tout à tous, & s'accommodoit à leurs manieres autant qu'il le pouvoit innocemment, afin d'avoir occasion de leur donner à tous des instructions convenables. Ce qu'il fai-

Digitized by Google

A N. 1078.

ſoit ſans prendre, comme les autres, le ton de docteur, mais d'un ſtyle ſimple & familier, employant des raiſons ſolides & des exemples ſenſibles: toujours prêt à donner conſeil à qui le demandoit. Auſſi étoit-il admiré & cheri de tout le monde. On s'eſtimoit heureux de lui parler; les plus grands étoient les plus empreſſez à le ſervir. Il n'y avoit en Angleterre ni comte ni comteſſe, ni perſonne puiſſante, qui ne crût avoir perdu ſon mérite devant Dieu, s'il n'avoit rendu quelque bon office à l'abbé du Bec. Le roi lui-même, Guillaume le conquérant, formidable à tout le reſte des hommes, étoit ſi affable pour Anſelme, qu'il ſembloit devenir un autre homme en ſa préſence.

LI. Quatrieme concile de Rome.

Le pape Gregoire ne put tenir le concile qu'il avoit indiqué pour le carême de l'année 1077. il en fut empêché par ſon voyage de Lombardie: mais il en tint un cette année 1078. & on le compte pour le quatriéme concile de ſon pontificat. Il y appella Guibert archevêque de Ravenne, & les évêques de la Romagne & de la Lombardie, par une lettre du vingt-huitiéme de Janvier, leur promettant toute ſureté pour le voyage: mais ni Guibert, ni pluſieurs autres ne vinrent. Le pape tint ce concile à Rome, avec environ cent évêques, la premiere ſemaine de carême. Tedald archevêque de Milan & Guibert de Ravenne, furent ſuſpendus de leurs fonctions, & l'anathême déja prononcé contre eux renouvellé. Arnoul évêque de Cremone dépoſé comme convaincu de ſimonie, Roland de Treviſe dépoſé comme auteur du ſchiſme entre le royaume & le ſacerdoce. On confirma la dépoſition & l'anathême contre le cardinal Hugues le Blanc, & contre Guifroi archevêque de Narbonne, le même contre lequel le vicomte Berenger fit tant de plaintes au concile de Toulouſe de l'an 1056.

lib. v. *ep.* 13. *t.* 10 *p.* 399.

Quant à l'Allemagne, il fut résolu d'y envoyer des légats pour tenir une assemblée générale de tout le royaume & y rétablir la paix, ou juger en connoissance de cause lequel des deux partis avoit la justice de son côté. Ainsi le pape supposoit toujours que le droit à cette couronne étoit douteux entre Henri & Rodolfe. Le decret du concile ajoûte une menace d'excommunication contre toute personne, roi, évêque ou autre, qui s'opposera à cette commission des légats; & dans cette clause ces paroles sont remarquables: Nous le lions par l'autorité apostolique, non-seulement quant à l'esprit, mais quant au corps, & lui ôtons toute la prospérité de cette vie & la victoire à ses armes. A N. 1078. *Sup. liv.* LX. *n.* 20.

Le pape prononça ensuite excommunication contre tous les Normands qui attaquoient & pilloient les terres de saint Pierre, & déposition contre les évêques & les prêtres, qui leur feroient l'office tant qu'ils demeureroient excommuniez. Il suspend les évêques qui n'étoient point venus au concile, y étant appellez. Il déclare nulles les ordinations faites par les excommuniez. Il renouvelle l'excommunication déjà prononcée contre ceux qui pillent les débris des naufrages.

Mais il s'apperçut lui-même que la multitude des excommunications les rendoit impraticables à la rigueur, & qu'il y avoit plusieurs personnes, qui, partie par ignorance, partie par crainte ou même par nécessité, ne pouvoient éviter d'avoir quelque communication avec les excommuniez. Enfin, que les excommunications s'étendroient à l'infini, si elles étoient encouruës par la seule communication avec ceux qui avoient communiqué avec les premiers excommuniez. Le pape déclare donc, qu'usant d'indulgence, il exceptede l'excom-

Digitized by Google

A N. 1078. munication les femmes & les enfans des excommuniez, leurs ſerfs & leurs autres ſerviteurs, ou ſergens, comme on les nommoit alors; & ceux qui ne ſont pas aſſez de la cour d'un prince, pour entrer dans ſes mauvais conſeils. De plus, ceux qui communiquent par ignorance avec les excommuniez, ou qui ne communiquent qu'avec ceux qui ont communiqué avec les excommuniez. Les pélerins & les voyageurs paſſant dans un pays d'excommuniez, peuvent recevoir d'eux, même gratuitement, les choſes néceſſaires à la vie; & on peut donner aux excommuniez les choſes néceſſaires, pourvû que ce ſoit par motif d'humanité, & non pas au mépris de l'excommunication. Ce decret eſt datté du troiſiéme de Mars 1078. qui étoit le ſamedi de la premiere ſemaine de carême.

V. epiſt. 15. En exécution du decret touchant la paix d'Allemagne, le pape écrivit aux évêques & aux ſeigneurs de ce royaume, les exhortant à tenir une aſſemblée, où il pût envoyer ſes légats *epiſt. 16.* pour terminer ce grand differend. Il en écrivit en particulier à Udon archevêque de Treves, en qui il témoigne avoir une grande confiance, quoiqu'il fût toûjours attaché au roi Henri. Ces deux lettres ſont du neuviéme de Mars 1078.

LII. Egilbert, Archevêque de Treves. *Hiſt. Trevir. to. 12. Spicil. p. 224.* L'archevêque Udon mourut la même année, étant à la ſuite du roi Henri, au ſiege du château de Tung, dans la haute Allemagne. Son ſucceſſeur fut Egilbert, grand ſchiſmatique. Il étoit de la nobleſſe de Baviere, & prévôt de la cathédrale de Paſſau. Un jour comme l'évêque publioit le decret du pape Gregoire, portant excommunication contre le roi Henri IV. & ſes adherans, Egilbert réſiſta en face à l'évêque, diſant, qu'il étoit permis au

roi de donner à qui il voudroit, *gratis* ou pour de l'argent, les biens temporels de l'église relevant de lui. L'évêque de Passau voyant Egilbert incorrigible, le déclara excommunié jusques à ce qu'il allât se faire absoudre par le pape. Egilbert après avoir long-temps hésité, résolut enfin d'aller à Rome : mais il voulut auparavant demander congé au roi, qui l'adressa à l'antipape Guibert, & le chargea de ses ordres. Comme il revenoit après s'être acquitté de sa commission, il apprit que l'archevêque Udon étoit mort, & que le roi étoit venu à Treves pour lui donner un successeur. Il se hâta donc d'y arriver, espérant d'obtenir cette place pour récompense de ses services. A N. 1078.

Le roi ayant ordonné au clergé de Treves de lui nommer celui qu'ils desiroient pour archevêque, ils lui en présenterent de leur corps plusieurs très-dignes : mais comme pas un ne lui avoit rien offert, il les refusa tous. Trois jours se passerent ainsi, & le quatriéme Egilbert arriva. Après qu'il eut rendu compte de sa commission, le roi dit, que puisqu'on n'avoit encore pû s'accorder pour le choix d'un archevêque de Treves, il falloit convenir de celui-ci. Thierri évêque de Verdun y consentit : mais Herman de Mets, Pibon de Toul & la plus grande partie du clergé & du peuple y répugnoient, quoiqu'ils n'osassent résister ouvertement au roi. Tout ce qu'ils purent obtenir fut de faire differer le sacre ; car le roi donna sur le champ l'investiture à Egilbert, par l'anneau & la crosse. C'étoit le sixiéme de Janvier 1078. j'entends 1079. avant Pâque. Egilbert demeura ainsi sans être sacré environ trois ans.

LIII. Plaintes de Manasses de Reims.

Le pape Gregoire écrivit aussi en France, pour déclarer ce qu'il avoit ordonné au quatrié-

A N. 1078.

me concile de Rome, touchant les évêques de France & de Bourgogne, que le légat Hugues de Die avoit ſuſpendus ou comdamnez. Quant à Manaſſés archevêque de Reims, nous l'avons, dit-il, rétabli dans ſes fonctions, après qu'il a fait ſerment ſur le corps de ſaint Pierre, que ce n'eſt pas par mépris qu'il a manqué de venir au concile d'Autun. Que toutes les fois qu'il ſera appellé de notre part, il ſe ſoûmettra à notre jugement ou à celui de notre légat. Enfin, qu'il conſervera les tréſors, les ornemens & les terres de l'égliſe de Reims. Le pape leve de même les ſuſpenſes prononcées contre les archvêques de Beſançon, de Sens, de Bourges & de Tours, & contre Godefroi évêque de Chartres, à la charge qu'ils ſe juſtifieront devant ſon légat: ce qui montre le ſujet qu'avoit ce prélat de ce plaindre de la facilité avec laquelle on levoit à Rome les cenſures qu'il avoit prononcées en France.

V. ep. 17.

Sup. n. 46.

L'archevêque Manaſſés, après ſon retour de Rome, écrivit au pape une lettre, où, entre autre choſe, il ſe plaint que Garmond archevêque de Vienne faignant d'être légat du pape, avoit dégradé & réhabilité des prêtres dans le dioceſe de Reims. Il ſe plaint auſſi que pendant qu'il étoit à Rome, les évêques de Laon & de Soiſſons ſes ſuffragans en avoient ordonné un pour Amiens, quoiqu'il eut reçû l'inveſtiture, & que le conſentement du métropolitain fût néceſſaire. Il demande la conſervation de ſon privilege, de n'être jugé que par le pape, ou par des légats Romains, & non de deça les monts; ſoûtenant que c'eſt à lui à convoquer les évêques de toute la Gaule.

Co. x. conc. p. 362. ex. ch. Vird. f. 203.

Le pape répondit à l'archevêque de Reims: Si par les légats Romains vous n'entendez que ceux qui ſont nez à Rome, ou qui après y

VI. ep. 2.

avoir été élevez dés l'enfance, y ont quelque dignité eccléſiaſtique, nous ſommes ſurpris que vous vouliez diminuer nos droits, & vous exempter ſeul de ce que nos prédéceſſeurs ont pratiqué dans toutes les occaſions. Vous ſçavez qu'Oſius préſida au concile de Nicée, & Cirille au concile d'Epheſe, comme légats des papes : que ſaint Gregoire donna à Syagre évêque d'Autun, ſuffragant de Lyon, la commiſſion de tenir dans la Gaule un concile général ; & que pour un pareil ſujet il fit ſon légat en Afrique un moine nommé Hilaire. Quant à ce que vous dites de votre privilege, nous répondons que l'on peut, ſuivant les circonſtances des perſonnes, des temps & des lieux, accorder des privileges, qu'il eſt permis enſuite de révoquer dans d'autres circonſtances, ſi la néceſſité ou une plus grande utilité le demande. Car les privileges ne doivent pas ruiner la diſcipline établie par les peres, mais pourvoir à l'utilité de l'égliſe ; delà vient que l'autorité de l'égliſe d'Arles, qui s'étendoit ſur tout le royaume de France, alors plus grand qu'aujourd'hui, a ceſſé au bout de quelque temps, & le ſaint ſiege a délegué ſon pouvoir à d'autres ſelon qu'il lui a plû. L'égliſe de Reims elle-même a été quelque temps ſoûmiſe à un primat après le pape. Il conclut en ordonnant à Manaſſés de ſe préſenter devant l'évêque de Die & l'abbé de Clugni ſes légats, tant pour ſe juſtifier des accuſations formées contre lui, que pour ſe faire rendre juſtice ſur les plaintes qu'il faiſoit contre l'archevêque de Vienne & les autres. Le pape en écrivit auſſi aux deux légats Hugues de Die & Hugues de Clugni, & ces deux lettres ſont du vingt-deuxiéme d'Août 1078.

A N. 1078.

Sup. liv. XI. *n.* 5.

Sup. liv. XXV. *n.* 37.

Sup. liv. XXXVI. *n.* 10.

Sup. liv. XXXV. *n.* 15.

VI. *ep.* 3.

LIV.

Lettres à S. Hugues de Clugni.

Le pape Gregoire avoit une confiance particuliere au ſaint abbé de Clugni, comme l'on

An. 1078. voit par ſes lettres, & par trois, entre autres, où il lui décharge ſon cœur, & lui communique ſes peines. Dans l'une, qui eſt de la premiere année de ſon pontificat, il ſe plaint de ce qu'il ne lui a point encore donné la conſolation de le venir voir à Rome, & l'exhorte à y venir au plutôt. Car, ajoûte-t'il, tout foible que nous ſommes, & quoique nos forces d'eſprit & de corps n'y ſuffiſent pas, nous portons ſeuls un grand poids d'affaires, non-ſeulement ſpirituelles, mais temporelles; & nous craignons tous les jours de ſuccomber ſous le faix, parce que nous ne pouvons trouver de ſecours dans ce malheureux ſiecle. C'eſt pourquoi nous vous prions au nom de Dieu, d'exhorter vos freres à le prier continuellement pour nous.

Lib. 1. ep. 62.

Lib. 2. ep. 49. L'année ſuivante il lui diſoit: J'ai ſouvent prié Notre-Seigneur, ou de m'ôter de cette vie, ou de me rendre utile à ſon égliſe; car je ſuis environné d'une douleur exceſſive & d'une triſteſſe univerſelle. L'égliſe Orientale abandonne la foi catholique, & les Chrétiens y ſont par-tout mis à mort. Quand je regarde l'Occident & les autres parties du monde, à peine trouvai-je des évêques dont l'entrée ait été légitime, dont la vie ſoit pure, & qui gouvernent leur troupeau par charité plûtôt que par ambition; & entre tous les princes ſéculiers, je n'en connois point qui préferent l'honneur de Dieu au leur, & la juſtice à l'interêt. Quant aux peuples entre leſquels je demeure, les Romains, les Lombards & les Normands, je leur dis ſouvent, je les trouve en quelque façon pires que des Juifs & des payens. Quand je reviens à moi-même, je me ſens ſi chargé du poids de mes péchez, que je n'ai d'eſperance pour mon ſalut qu'en la ſeule miſericorde de JESUS-CHRIST,

Il conclut en se recommandant aux prieres des moines de Clugni. ANN. 1078.

Enfin, dans une lettre de cette même année 1078. il parle ainsi : Nous sommes accablez de tant d'afflictions & fatiguez de tant de travaux, que ceux qui sont avec nous ont peine même à le voir. Et quoique l'écriture nous apprenne, que chacun sera récompensé selon son travail, la vie nous paroît souvent ennuyeuse & la mort désirable. Quand le bon JESUS me tend la main, il me donne de la joie : mais quand il me laisse à moi-même, je retombe dans le trouble ; & quand les forces me manquent entierement, je lui dis en gémissant : Si vous imposiez un tel fardeau à Moïse ou à Pierre, je crois qu'ils en seroient accablez. v. *epist.* 21.

LV. Odon, évêque d'Ostie.

Vers le même temps le pape demanda à l'abbé Hugues quelques-uns de ses moines les plus habiles, pour l'aider dans le gouvernement de l'église. Hugues lui envoya Odon prieur de Clugni, & Pierre depuis abbé de Cave près de Salerne. Odon, Eudes ou Otton (car c'est le même) étoit fils du seigneur de Lageri près de Châtillon sur Marne. Il nâquit vers l'an 1042. & fut élevé à Reims, où il fit ses études sous saint Bruno, alors chancelier de cette église. Odon en fut aussi chanoine : & comme ce chapitre observoit alors une grande régularité, quelques-uns on dit qu'il avoit été chanoine régulier. Il étoit archidiacre de Reims en 1070. mais peu de temps aprés il résolut de quitter le monde, apparemment par les exhortations de saint Bruno, & se retira à Clugni, où il eut pour maître le même Pierre avec lequel il fut depuis envoyé à Rome. Saint Hugues voyant la capacité d'Odon, le fit prieur du monastere peu d'années après sa conversion ; c'est-à-dire, vers l'an 1076. & deux ans après le pape Gregoire *Orderic. lib. 4. ann. 1073. Hist. S. Mart. Tornac. to. 12. Spicil. p. 464.*

Digitized by Google

VII. l'ayant fait venir à Rome, lui donna l'évêché d'Ostie, pour l'opposer à un schismatique nommé Jean, à qui l'empereur Henri l'avoit donné après la mort de Gerauld, fameux par ses légations. Odon devint alors le principal confident du pape, & fut quatre ans durant continuellement auprès de lui.

A. N. 1078.

Berthold. an. 1077.

LVI. Affaires de Dol en Bretagne.

Le pape Gregoire avoit renvoyé à son légat Hugues de Die, le different entre Even ou Ivon évêque de Dol en Bretagne, & Johonée son prédécesseur. Ce dernier étoit entré dans ce siege par simonie, en donnant au comte Alain de grands présens, au vû & sçû de tout le monde; & depuis son épiscopat, il s'étoit marié publiquement & avoit plusieurs enfans. Quand ses filles étoient venuës en âge d'être mariées, il leur avoit donné en dot des terres de l'église. Le pape Nicolas II. averti de ce scandale, avoit cité à Rome Johonée, mais inutilement. Gregoire VII. le déposa, & l'église de Dol lui envoya, pour être ordonné à sa place, un jeune homme nommé Geldoüin chanoine de Dol, qu'ils avoient élû. Il étoit de grande naissance & de bonnes mœurs; mais comme il n'avoit pas l'âge porté par les canons, ni la maturité nécessaire pour l'épiscopat, le pape Gregoire refusa de l'ordonner; & du consentement de Geldoüien même & de ceux qui l'accompagnoient, il ordonna évêque de Dol Even, abbé de saint Melaine, qui étoit de la même députation, homme sage & vertueux. Il ne s'attendoit à rien moins, & il fallut le forcer à accepter l'épiscopat: c'est ce qui paroît par la lettre du pape au clergé & au peuple de Dol en datte du vingt-septiéme de Septembre 1076. & par la lettre à Guillaume, roi d'Angleterre, dont la Bretagne relevoit, étant un arrier-fief de la Normandie.

Acta. ap. Martenne. p. 57.

p. 56.

p. 58.

Greg. VI. ep. 4. Argentré. liv. 3. c. 101.

Sup. liv. XLVIII. n. 44.

Comme l'évêque de Dol étoit en possession

depuis deux cens ans du titre d'archevêque & de la juriſdiction ſur les évêques de Bretagne, le pape lui donna le pallium, & écrivit à tous les évêques de la province, de lui rendre obéiſſance, ſans préjudice toutefois des droits de l'archevêque de Tours, qui ſe prétendoit toujours métropolitain de la Bretagne. Cette précaution n'empêcha pas que Raoul archevêque de Tours, ne ſe plaignît de ce que le pape avoit accordé le pallium à l'évêque de Dol: ſur quoi le pape lui répondit: Les ſeigneurs du pays ayant envoyé nous demander un évêque pour ce ſiege, & déclaré qu'ils vouloient renoncer à l'ancien abus de donner l'inveſtiture & de prendre de l'argent pour l'ordination des évêques, nous avons reçu leur offre avec joie, & avons crû leur devoir accorder ce qu'ils demandoient. Mais vous pouvez voir par nos lettres les précautions que nous avons priſes pour conſerver la dignité de l'égliſe de Tours. C'eſt pourquoi vous devez attendre, ſans murmurer, l'examen & la déciſion de cette affaire, qui ſe fera bien-tôt comme nous eſperons, ſoit ſur les lieux, ſoit à Rome en notre préſence.

A. N. 1078. IV. *ep.* 5. IV. *ep.* 13.

Johonée chaſſé de Dol s'efforçoit toujours d'y rentrer, ſe plaignant d'avoir été dépoſé injuſtement; & fit écrire au pape en ſa faveur par le roi d'Angleterre, à qui le pape répondit: Nous croyons cette affaire terminée; mais pour vous montrer l'attention que nous faiſons à votre priere, & de peur d'avoir été ſurpris, ce que nous ne croyons pas, nous avons réſolu d'envoyer ſur les lieux Hugues évêque de Die, Hubert ſoûdiacre de l'égliſe Romaine & le moine Teuzon, qui a déjà pris connoiſſance de cette affaire, pour l'examiner encore ſoigneuſement, & vous la faire connoître, ne doutant point que vous ne vous rendiez à ce que de-

IV. *ep.* 17.

Digitized by Google

mande la juſtice ; car nous ſçavons que vous êtes
A. N. 1078. principalement recommandable par cette vertu.
La lettre eſt du vingt-uniéme de Mars 1077.
v. *ep.* 23. L'année ſuivante le pape écrivit à quelques ſeigneurs Bretons, que l'archevêque Even s'étoit préſenté à lui, mais que la cauſe n'avoit pû être jugée par l'abſence de ſon compétiteur. C'eſt pourquoi, ajoûte-t'il, nous avons envoyé toute cette affaire à Hugues de Die notre légat, qui doit célébrer un concile en France, où nous vous prions de faire aſſiſter les évêques, les abbez & les autres perſonnes néceſſaires pour faire terminer ce différend. La lettre eſt du vingt-deuxiéme de Mai 1078.

LVII. Cinquiéme Concile de Rome.

La même année, au mois de Novembre, le pape tint un concile à Rome, dans l'égliſe du Sauveur, que l'on compte pour le cinquiéme de ſon pontificat. Berenger y étoit préſent, & étant preſſé de renoncer à ſon erreur, il donna une courte profeſſion de foi, & obtint délai juſques au prochain concile qui ſe devoit tenir pendant le carême ſuivant. En celui-ci on excommunia l'empereur de C. P. & pluſieurs autres ; & il s'y trouva des deputez des deux princes qui ſe diſputoient le royaume d'Allemagne, Henri & Rodolfe, qui jurerent chacun pour leur maître ; qu'ils n'uſeroient d'aucune fraude pour empêcher la conference que les légats du ſaint ſiege devoient tenir dans ce royaume.

Bertold. 1078. *Mabil. præf.* 2. *to.* 6. *n.* 28.

On fit auſſi dans ce concile quelques reglemens pour l'utilité de l'égliſe. Défenſe à toute perſonne de retenir les terres eccléſiaſtiques qu'il a reçuës d'un prince ſéculier, ou des évêques & des abbez malgré eux ; ce qui regardoit
c. 1. principalement l'Allemagne. Défenſe à tous,
c. 2. principalement aux Normands, d'uſurper les terres & les autres biens du Mont-Caſſin. Défenſe à tout clerc de prendre l'inveſtiture d'un évêché

évêché ou d'une autre église, de la main d'un prince ou d'un autre laïque. On déclare nulles les ordinations faites par simonie, ou sans le consentement du clergé & du peuple; en un mot, contre les canons. On déclare fausses les pénitences qui ne sont pas conformes à l'autorité des peres; comme de ceux qui ne renoncent pas à une profession qu'ils ne peuvent exercer sans péché, qui ne restituent pas le bien d'autrui, ou gardent de la haine dans leur cœur. Défense aux laïques de posséder des dîmes, ni aux abbez d'en retenir sans l'autorité du pape, ou le consentement de l'évêque diocesain; parce que, selon les canons, elles appartiennent aux évêques. Tous les fideles doivent faire leur offrande à la messe, s'ils veulent participer aux fruits du sacrifice. Défenses aux évêques de tolerer, par faveur ou par interêt, l'incontinence des prêtres ou des clercs. Tous les évêques feront enseigner les lettres dans leurs églises. Ce sont les principaux reglemens de ce concile. Guibert archevêque de Ravenne y fut dépose, comme il paroît par la lettre que le pape en écrivit à son peuple, où il l'accuse d'avoir pillé comme un tyran cette église, autrefois si riche, & de l'avoir scandalisée par son mauvais exemple; & leur défend de lui rendre à l'avenir aucune obéissance.

A N. 1078.
c. 4.
c. 5.
c. 8.
12.
11.
VI. *ep.* 10.

L'excommunication prononcée dans le concile de Rome contre ceux qui pilloient le Mont-Cassin, vint à cette occasion. Un évêque avoit mis en dépôt dans ce monastere une grande somme d'argent. Jourdain prince de Capouë l'ayant appris, envoïa des soldats, avec ordre de tirer cet argent du trésor de l'église: ce qu'ils executerent, nonobstant la remontrance des moines que c'étoit un dépôt. Le pape Gregoire l'ayant appris, mit en interdit l'église, & blâma la foiblesse de l'abbé Didier & des moines, qui avoient

Chr. Cass. III. *c.* 46.

A N. 1078. ſouffert ce ſacrilege, diſant, qu'il étoit plus tolerable d'abandonner au pillage les villages & les châteaux du monaſtere, que d'expoſer au mépris le lieu ſaint, reſpecté par tout le monde. Enſuite il fit dans le concile le decret que j'ai rapporté; & quelques mois après il écrivit une lettre à Jourdain, où il lui reproche cette violence & quelques autres, l'exhortant à les réparer.

VI. ep. 7.

LVIII. Michel Parapinace, dépoſé. Nicephore Botaniate, empereur. *Sup. liv. LXI. n. 4. Curopal. p. 845.*

L'empereur de C. P. qui fut excommunié en ce concile, étoit Nicephore Botaniate, regardé en Italie comme uſurpateur. Le jeune empereur Michel Parapinace regna ſix ans & demi, pendant leſquels les Turcs Seljouquides profitant de ſa foibleſſe, firent de grands progrès en Natolie. Car tandis que ce prince s'amuſoit à des jeux d'enfant, ceux qui gouvernoient ſous ſon nom rompirent le traité fait par Romain Diogene avec les Turcs, qui en étant irritez, & du traitement indigne que les Grecs avoient fait à cet empereur, entrerent ſur leurs terres, battirent pluſieurs fois leurs armées & firent de grandes conquêtes. Cependant l'empereur faiſoit des vers & compoſoit des harangues, ſuivant les inſtructions de Pſellus, le plus grand philoſophe du temps : car ce mot ne ſignifioit alors qu'un homme de lettres. Ce mauvais gouvernement cauſa deux révoltes en même temps : celle de Nicephore Brienne en Occident & celle de Nicephore Botaniate en Orient. Ils furent tous deux proclamez empereurs dans leur parti, mais Botaniate l'emporta.

p. 857. Il étoit Curopalate, & fut declaré empereur le premier d'Octobre 1077. indiction premiere;

p. 861. & étant appuyé par les Turcs, il marcha vers C. P. où il fut proclamé le jour de l'Annonciation vingt-cinquiéme de Mars 1078. par Emilien patriarche d'Antioche & le métropolitain d'Icone,

p. 862. du conſentement du clergé & du ſénat. Ils dépoſerent Michel, qui s'en étoit fui au palais

de Blanquernes avec Marie son épouse, & leur fils Constantin Porphyrogenete; & ils l'envoïerent sur un méchant cheval au couvent de Studé, pour y mener la vie monastique. C'étoit le samedi du Lazare, selon les Grecs, c'est-à-dire, la veille du dimanche des Rameaux, dernier jour de Mars. Enfin, Nicephore Botaniate entra à C. P. le mardi de la semaine sainte, & fut couronné par le patriarche Cosme. AN. 1078.

Jean Xiphilin étoit mort le second jour d'Août 1077. après avoir tenu le siege de C. P. onze ans & sept mois. La conformité du nom lui a fait attribuer l'abrégé de l'histoire Romaine de Dion Cassius: mais l'auteur dit lui-même qu'il étoit neveu du patriarche. Ce qui nous reste de plus considerable de ce prélat, sont trois constitutions sur des matieres ecclésiastiques. La premiere du vingt-sixiéme d'Avril l'an du monde 6574. de JESUS-CHRIST 1066. qui étoit la premiere année du patriarchat de Xiphilin. Il fit cette constitution dans un concile, où assisterent vingt-huit, tant métropolitains qu'archevêques, & elle contient un reglement sur les fiançailles: sçavoir, qu'encore que le mariage ne s'en soit point ensuivi, les fiançailles légitimement contractées ont le même effet que le mariage, pour produire une affinité qui empêche de contracter mariage avec les parens de l'autre partie, ou pour rendre un clerc bigame & par conséquent irrégulier. Cette constitution synodale fut ensuite confirmée en 1080. par une bulle d'or de l'empereur Nicephore Botaniate. La seconde constitution de Xiphilin, qui n'est qu'une confirmation de la premiere, fut faite l'année suivante 1076. dans un concile de quatorze, tant métropolitains qu'archevêques.

Liv. LXI. *n.* 54. *Anna Comn. liv.* II. *p.* 75. *Zonar. liv.* XVIII. *n.* 18. *p.* 71. *A.*

Jus Græco-Rom. p. 211.

p. 121.

p. 212.

La troisiéme est une ordonnance du patriarche seul, en datte du mardi seiziéme de Février, indiction huitiéme, qui est l'an 1070. Il y parle

p. 214.

ainſi : Voyant pluſieurs d'entre les eccléſiaſtiques & les moines ſoutenir les cauſes d'autrui, & poſtuler, tant au tribunal ſéculier que dans l'eccléſiaſtique ; & jugeant que cette conduite eſt illégitime & éloignée de l'uſage de l'égliſe, nous ordonnons qu'à l'avenir aucun moine ni eccléſiaſtique ne plaide pour un autre dans aucun tribunal : car c'eſt manifeſtement une action mercenaire, & nous ne la laiſſerons point impunie, ſi ce n'eſt que dans une cauſe eccléſiaſtique on prenne par notre ordre la défenſe de l'une des parties. Et ſera lûë la préſente ordonnance à tous les juges ſéculiers, afin qu'ils n'admettent point ces perſonnes à poſtuler devant eux.

A N. 1078.

A la place de Jean Xiphilin, l'empereur Michel Parapinace mit ſur le ſiege de C. P. Coſme, venu de Jeruſalem, qu'il honoroit ſingulierement pour ſa vertu, quoiqu'il n'eût aucune teinture des lettres humaines ; & il tint le ſiege de C. P. cinq ans & neuf mois. Emilien patriarche d'Antioche mourut auſſi peu de temps après, & Nicephore ſurnommé le Maure lui ſuccéda. Theophylacte, archevêque d'Acride en Bulgarie, vivoit du même temps, c'eſt-à-dire, depuis le regne de Romain Diogene, juſques à celui de Nicephore Botaniate. Il étoit de C. P. & regardoit comme un exil d'être obligé à paſſer ſa vie chez des barbares. C'eſt ce qui paroît par ſes lettres, où l'on voit auſſi combien l'égliſe de Bulgarie eut à ſouffrir dans l'irruption des Serviens ou Croates ; & combien les évêques étoient maltraitez, tant par les magiſtrats & les receveurs des impoſitions, que par les autres mauvais Chrétiens. Theophylacte eſt principalement célebre par ſes commentaires ſur les ſaintes écritures, qui ne ſont gueres que des extraits de S. Jean Chryſoſtôme. Il a commenté les évangiles, les actes des apôtres, les épîtres de S. Paul, & quatre des petits prophêtes.

Curopal. p. 860.

Epiſt. apud Baron. an. 1071.

ibid. an. 1073.

Nous avons aussi de lui une instruction pour un prince, adressée au jeune Constantin, fils de l'empereur Michel Parapinace dont il étoit précepteur. A N. 1078.

L'empereur Nicephore étant devenu veuf, épousa l'imperatrice Marie, femme de Michel son prédécesseur, quoiqu'il fût encore vivant. Aussi le prêtre qui leur avoit donné la bénédiction nuptiale fut dépose. Quant à l'empereur Michel, depuis qu'il eut embrassé la vie monastique, il fut ordonné métropolitain d'Ephese par un concile: mais il n'y alla qu'une seule fois, & revint à C.P. dans le monastere de Manuel, où il finit ses jours. *Curopal.* 864.

LIX. Hugues, duc de Bourgogne, moine.

Vers la fin de la même année 1078. Hugues duc de Bourgogne se rendit moine à Clugni. Il étoit petit-fils de Robert, fils du roi Robert & premier duc de Bourgogne, de la maison de France. Hugues lui aïant succedé en 1075. gouverna le duché environ trois ans; puis touché du desir de son salut, il quitta le monde & se retira à Clugni, sous la conduite de l'abbé Hugues son parent. Il fut principalement excité à se retirer par l'exemple de Simon, comte de Crespi en Valois, un des plus puissans seigneurs de France, qui, deux ans auparavant, persuada à son épouse, la nuit de ses nôces, de se consacrer à Dieu: & aïant renoncé à tout, s'alla rendre moine à S. Claude en Bourgogne, & y mourut saintement le dernier jour de Septembre 1082. après avoir fondé dix ou douze monasteres. Le pape ayant appris la retraite du duc de Bourgogne, en écrivit en ces termes à l'abbé de Clugni: Pourquoi, mon cher frere, ne considerez-vous pas en quel péril est l'église? Où sont ceux qui résistent aux impies & qui ne craignent point de mourir pour la vérité? Les hommes qui semblent aimer Dieu, abandonnent la guerre de JESUS-CHRIST, & sans se mettre en peine du salut de leurs freres, ils cherchent le repos & n'aiment qu'eux-mêmes. Les pasteurs *Mabil. sæc. 6. par. 2. p.* 373.

v. ep. 174.

Digitized by Google

AN. 1079. s'enfuïent, & même les chiens qui devroient défendre le troupeau : ainsi les loups & les voleurs ne trouvent plus de résistance. Vous avez enlevé ou du moins reçu ce duc dans le repos de Clugni, & vous avez laissé cent mille Chrétiens sans protecteur. Que si vous avez été peu touché de nos exhortations, pourquoi ne l'avez-vous pas été des larmes des veuves & des orphelins, du murmure des moines & des prêtres, de la ruine des églises ? On trouve assez de moines & de particuliers craignant Dieu, mais à peine trouve-t'on un bon prince. Cette lettre est du second jour de Janvier 1079.

Elle montre en quelle estime étoit le duc de Bourgogne, tant auprès du pape que du public ; & on voit par plusieurs chartes le soin qu'il eut de restituer aux églises, ce que son pere & ses ancêtres leur avoient ôté. Pendant les trois ans qu'il gouverna son état, il fut, par sa justice, l'amour des gens de bien & la terreur des méchans : mais depuis qu'il eut embrassé la vie monastique, il fut par son humilité l'admiration de tout le monde, s'abaissant au-dessous des personnes les plus viles, & jusques à graisser les souliers des freres. Il persevera constamment pendant quinze ans, & mourut l'an 1093. Vers le même temps, & suivant le même exemple de Simon de Crespi, Gui comte de Mâcon se donna aussi à Clugni avec ses enfans ; ensorte que ce comté fut réuni au duché de Bourgogne, qui passa à Eudes, surnommé Borel, frere de Hugues.

IX. Sixiéme concile de Rome. Rétractation de Berenger. *Tom. X. p. 378.*

Au mois de Février de la même année 1079. le pape tint à Rome, dans l'église du Sauveur, un concile, où assisterent cent cinquante évêques ; entre autres Henri patriarche d'Aquilée, Pierre Ignée évêque d'Albane, S. Anselme de Luques, Landulfe de Pise, Reignier de Florence, Hugues de Die & Altman de Passau. On y traita la ma-

tiere de l'eucharistie en présence de Berenger. La plûpart soutenoient, que par les paroles de la consécration & la vertu du S. Esprit, le pain & le vin est changé substantiellement au corps de Notre-Seigneur, qui est né de la Vierge, & qui a été attaché à la croix, & au sang qui a coulé de son côté; & ils le prouvoient par les autoritez des peres, tant Grecs que Latins: quelques-uns toutefois disoient, que ce n'étoit qu'une figure, & que le corps substantiel est assis à la droite du Pere. Mais avant la troisiéme journée du concile, ils furent si clairement convaincus, qu'ils cesserent de combattre la verité; & que Berenger lui-même, qui enseignoit cette erreur depuis si long-temps, confessa en plein concile qu'il s'étoit trompé, demanda pardon & l'obtint, en faisant la profession de foi suivante.

A N. 1079.

Mabill. præf. 2 sæc. 6 n. 28. 29. &c.

Anon. to. IX. conc. p. 1051.

Moi, Berenger, je crois de cœur & confesse de bouche, que le pain & le vin qu'on met sur l'autel, sont changez substantiellement par le mystere de l'oraison sacrée, & les paroles de notre Rédempteur, en la chair vraïe, propre & vivifiante, & au sang de Notre-Seigneur J. C. & qu'après la consécration, c'est son véritable corps, qui est né de la Vierge, qui a été offert sur la croix pour le salut du monde, & qui est assis à la droite du Pere; & le vrai sang de Jesus-Christ, qui a coulé de son côté: non seulement en signe & par la vertu du sacrement, mais en propriété de nature & vérité de substance, comme il est contenu dans cet écrit que j'ai lû & que vous avez entendu. Je crois ainsi, & je n'enseignerai plus rien de contraire à cette foi. Ainsi Dieu me soit en aide & ses saints évangiles. Alors le pape défendit à Berenger de la part de Dieu, de jamais plus disputer touchant le corps & le sang de Notre-Seigneur, ni d'instruire personne sur ce mystere, sinon pour ramener ceux qu'il avoit induits en erreur.

Digitized by Google

A N. 1079.

Entre ceux qui diſputerent contre Berenger en ce concile, on nomme deux ſçavans moines, Brunon, depuis évêque de Segni, & Alberic du Mont-Caſſin. Après le concile, le pape renvoya Berenger avec des lettres de ſauf-conduit, par leſquelles il menaçoit d'anathême tous ceux qui lui feroient injure en ſa perſonne ou en ſes biens, ou qui l'appelleroient hérétique ; & il envoya avec lui un clerc de ſa maiſon nommé Foulques. Il écrivit auſſi à Raoul archevêque de Tours, & à Euſebe évêque d'Angers, afin d'ordonner de ſa part à Foulques comte d'Anjou, de ne plus perſécuter Berenger. Mais à peine fut-il arrivé en France, qu'il publia un écrit contre la derniere profeſſion de foi qu'il venoit de faire à Rome, & cet écrit ſe trouve encore. Euſebe évêque d'Angers avoit renoncé à l'erreur de Berenger dès l'an 1062. par une profeſſion de foi contenant nettement la doctrine de l'égliſe ; & il ne paroît point avoir été depuis ſoupçonné de cette erreur.

To. x. conc. p. 410. ex tom. 2. Spicil. p. 508.

Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 20. to. x. conc. p. 379.

En ce même concile, que l'on compte pour le ſixiéme de Rome ſous le pontificat de Gregoire VII. les ambaſſadeurs du roi Rodolfe ſe plaignirent, que le roi Henri détruiſoit la religion en Allemagne, ſans épargner les lieux ni les perſonnes conſacrées à Dieu : qu'il traitoit comme de vils eſclaves, non-ſeulement les prêtres, mais les évêques, les mettoit aux fers & en faiſoit mourir quelques-uns. La plûpart du concile étoit d'avis que le pape emploïât contre lui la rigueur des cenſures : mais il différa par indulgence, & les ambaſſadeurs du roi Henri firent le ſerment qui ſuit : Vous recevrez dans l'Aſcenſion des ambaſſadeurs du roi mon maître, qui meneront & rameneront en ſureté les légats du ſaint ſiege ; & le roi leur obéira en tout ſelon la juſtice. Les ambaſſadeurs du roi Rodolfe jurerent ainſi de leur côté : Si l'on établit par votre ordre une con-

ference en Allemagne, le roi Rodolfe notre maître y viendra en personne, ou y envoyera ses évêques & ses serviteurs ; il sera prêt à subir le jugement du saint siege touchant le différend du roïaume, & s'emploïera à faire que vos légats puissent procurer la paix. Henri archevêque d'Aquilée fit aussi serment de fidélité & d'obéissance au pape, & on renouvella les excommunications contre quelques évêques de Lombardie. Ainsi le pape continuoit à demeurer neutre entre les deux rois. A N. 1079.

Geboüin archevêque de Lyon alla à Rome quelque temps après son ordination, demander le pallium & la confirmation de la primatie, qu'il prétendoit appartenir à son siege sur les quatre provinces de Lyon, de Roüen, de Tours & de Sens. Le pape supposant que l'église de Lyon avoit eu ce droit de toute antiquité, accorda à Geboüin ce qu'il demandoit ; & ordonna aux archevêques de Roüen, de Tours & de Sens, de le reconnoître pour primat. Toutefois le lecteur attentif peut se souvenir, que jusques ici nous n'avons vû aucune preuve de cette primatie, ni d'autres primats dans les Gaules, que ceux à qui les papes ont quelquefois délégué leurs pouvoirs, comme les archevêques d'Arles & de Vienne. LXI. Primatie de Lyon. VI. *ep.* 36. VI. *ep.* 34. *Sup. liv.* XXVII. *n.* 45.

Mais on voit dans la lettre de Gregoire VII. aux trois archevêques, le fondement de sa prévention en faveur de l'église de Lyon, car il parle ainsi : Les provinces ont été divisées pour la plûpart long-temps avant l'avénement de J. C. & depuis, cette division a été renouvellée par les apôtres & par S. Clement notre prédécesseur. Enforte que dans les capitales des provinces où étoient les primats de la loi du siecle, & où avoient recours ceux qui ne pouvoient aller à la cour des princes, en ces villes les loix divines & ecclésiastiques ont ordonné d'établir des patriarches ou des primats qui ont le même pouvoir sous VI. *ep.* 35.

AN. 1079.

divers noms. Les autres villes métropolitaines qui avoient de moindres juges, quoique plus grands que les comtes, ont des évêques métropolitains ſoûmis aux primats & ſupérieurs aux ſimples évêques. Or tout cet endroit de la lettre de Gregoire VII. eſt tiré mot pour mot d'une fauſſe décrétale attribuée à ſaint Anaclet, & eſt conforme à une autre fauſſe lettre de ſaint Clement; mais avant ces piéces tirées de la collection d'Iſidore, ſous le nom de primats on n'entendoit que les métropolitains ou ceux qui en tenoient le rang en quelques provinces. Sur ce fondement donc Gregoire VII. ordonne aux trois archevêques, de Roüen, de Tours & de Sens, de rendre à l'égliſe de Lyon l'honneur & la réverence que les papes ſes prédéceſſeurs ont preſcrite à leurs égliſes: ce qui montre qu'il ſuppoſoit dans le fait, que ce privilege avoit déjà été accordé par d'autres papes à l'égliſe de Lyon. Ces deux lettres touchant cette primatie ſont du vingtiéme d'Avril 1079.

Anacl. ep. 2. p. 4. to. 1. conc. p. 254. Clem. ep. 1. ibid. p. 91. v. Marca. diſſert. n. 2. 3. 50. &c. to. X. conc. p. 520. &c.

LXII.

S. Staniſlas, martyr. *Boll. 7. M. a. 13. p. 198.*

En Pologne le roi Caſimir le moine étant mort dès l'an 1058. Boleſlas II. ſurnommé le cruel, lui avoit ſuccédé & régnoit depuis vingt ans. Staniſlas évêque de Cracovie s'attira l'indignation de ce prince, en le reprenant hardiment de ſes vices, particuliérement de ſa cruauté & de ſon impudicité. Après l'avoir averti pluſieurs fois en public & en particulier, enfin il l'excommunia; & le roi devenu plus furieux, le tua de ſa main, comme il venoit d'achever la meſſe dans une chapelle de S. Michel, près de Cracovie, le huitiéme jour de Mai 1079. Il fit enſuite mettre le corps en piéces; mais elles furent raſſemblées, & il ſe fit pluſieurs miracles au tombeau du ſaint martyr. Les auteurs Polonois qui ont écrit ſa vie fort au long quatre cens ans après, diſent que le pape Gregoire VII. ayant appris ce meurtre, excommunia le

roi Boleſlas & tous ſes complices ; qu'il mit en interdit toute la province de Gneſne, qu'il priva Boleſlas de la dignité royale, & diſpenſa ſes ſujets du ſerment de fidelité. Mais je n'en trouve rien dans les lettres de Gregoire VII. & je ne ſçache aucun auteur contemporain qui parle de cette hiſtoire. S. Staniſlas fut canoniſé par le pape Innocent IV. en 1252. & l'égliſe Romaine l'honore le ſeptiéme jour de Mai.

A N. 1079.

V. *Dlugos*, *lib.* 3. 295.

Ap. Boll. p. 260. *Martyr. R.* 7. *Mai.*

Le pape Gregoire VII. avoit une haute eſtime de Guillaume roi d'Angleterre, comme il lui témoigna dès la premiere année de ſon pontificat, par une lettre, où après avoir marqué les devoirs d'un prince chrétien, il ajoûte : Nous appuïons ſur ces véritez, parce que nous croyons que de tous les rois vous êtes celui qui les aimez le plus ; & dans une autre lettre, il loüe particuliérement ſon amour pour la juſtice. Il lui avoit envoyé pour légat Hubert ſoudiacre de l'égliſe Romaine, avec un moine nommé Teuzon, touchant l'affaire de Dol en Bretagne ; & il l'avoit chargé de demander au roi, qu'il prêtât ſerment de fidelité au pape & à ſes ſucceſſeurs, & qu'il fût plus ſoigneux d'envoïer à Rome l'argent que les rois ſes prédéceſſeurs avoient accoûtumé d'y envoyer. Le roi répondit au pape, qu'il avoit accordé l'un & refuſé l'autre. Quant au ſerment de fidelité, dit-il, je ne l'ai voulu ni ne le veux faire, parce que je ne l'ai point promis ; & je ne trouve point que mes prédéceſſeurs l'aient fait aux vôtres. Quant à l'argent, la colecte s'en eſt faite négligemment pendant environ trois ans que j'ai été en France ; maintenant que je ſuis de retour dans mon roïaume, je vous envoie par votre légat ce qui a été recueilli ; & vous envoïerai le reſte par les députez de l'archevêque Lanfranc.

LXIII. Légation en Angleterre.

L. ep. 70.

IV. *ep.* 17.

ap. Lanfr. ep. 7.

Le pape fut irrité de ce refus, comme il paroît par ſa lettre au légat Hubert, en datte du

VII. *ep.* 2.

vingt-troiſiéme de Septembre 1079. où il marque qu'il eſtime peu l'argent ſans l'honneur. Il ſe plaint enſuite de ce que le roi d'Angleterre empêchoit ſes évêques d'aller à Rome. C'eſt, ajoûte-t-il, ce que n'a jamais oſé faire aucun roi, même payen; & s'il ne ſe modere, il doit ſçavoir qu'il attirera l'indignation de ſaint Pierre. Et enſuite: Ordonnez aux Anglois & aux Normands d'envoïer de chaque archevêché au moins deux évêques, au concile que nous célébrerons, Dieu aidant, le carême prochain.

A N. 1079.

vi. *ep.* 30. Six mois auparavant, le pape avoit écrit à Lanfranc une lettre pleine de reproches, de ce que la crainte du roi l'avoit empêché de le venir voir, depuis qu'il étoit monté ſur le ſaint ſiege. Il l'exhorte à conſeiller à ce prince d'en mieux uſer avec l'égliſe Romaine; & le preſſe de venir lui-même. Par une autre lettre plus dure, il lui ordonne abſolument de venir dans quatre mois, ſous peine de ſuſpenſe. Lanfranc répondit avec modeſtie & fermeté, que l'éloignement des lieux ne diminueroit jamais l'affection qu'il portoit au pape, ni l'obéiſſance qu'il lui devoit ſelon les canons. Puis il ajoute: Je me ſuis joint à votre légat, pour perſuader au roi ce que vous deſirez, mais je n'y ai pas réuſſi, comme vous verrez par ſa lettre.

vi. *ep.* 20.

Lanfr. ep. 8.

LXIV. Soin des égliſes éloignées.

On voit le ſoin que Gregoire VII. prenoit des égliſes du Nord par deux lettres, l'une de l'année précédente, l'autre de la ſuivante. La premiere eſt adreſſée à Olaf roi de Norvege, à qui il dit: Nous ſommes d'autant plus obligez à prendre ſoin de vous, qu'étant à l'extrémité de la terre, vous avez moins de commodité d'être inſtruits & fortifiez dans la religion chrétienne. C'eſt pourquoi nous déſirons, ſi nous le pouvions, vous envoyer quelques-uns de nos freres; mais comme il nous eſt très-difficile, tant à cauſe

vi. *ep.* 13.

de l'éloignement, que de la différence des langues, nous vous prions, comme nous avons mandé au roi de Dannemarc, d'envoyer à la cour apostolique des jeunes gens de la noblesse de votre pays; afin qu'étant instruits de la loi de Dieu, sous les aîles des saints apôtres, ils puissent vous reporter les ordres du saint siege, & cultiver utilement chez vous la religion. La lettre est du quinziéme de Décembre 1078. L'autre lettre, dattée du quatriéme d'Octobre 1080. est adressée au roi de Suede, que le pape exhorte à envoyer à Rome quelque évêque, ou quelqu'autre personne capable d'entre son clergé; afin, dit-il, qu'il puisse nous informer des qualitez de votre pays, & des mœurs de la nation, & s'instruire pleinement de tout pour vous porter nos ordres.

AN. 1079. VIII. *ep.*

D'un autre côté, Gregoire étendoit ses soins sur l'église d'Armenie. Un prêtre, nommé Jean, se plaignit à lui de la part de l'archevêque Arménien de Synnade en Phrigie, qu'un nommé Machar, chassé du pays pour hérésie, étant venu à Rome, & ayant été convaincu de la même erreur, avoit soûtenu que c'étoit la doctrine des Arméniens. Le prêtre Jean donna au pape une profession de foi orthodoxe; & le pape écrivit à l'archevêque de Benevent, dans le diocese duquel Machar s'étoit retiré, de le chercher pour le convertir, ou le punir, c'est-à-dire, le marquer d'un fer chaud comme hérétique, & le bannir du diocese. Mais pour s'assurer davantage de la foi des Arméniens, le pape écrivit à l'archevêque de Synnade en ces termes: Nous avons appris qu'au saint sacrifice vous ne mêlez point d'eau dans le vin; que vous faites le saint crême, non avec du beaume, mais avec du beurre; & que vous honorez & approuvez l'hérétique Dioscore d'Alexandrie. Quoique le prêtre Jean,

VII. *ep. ult.*

VIII. *ep.* 21

votre député, nous ait dit qu'il n'étoit pas ainſi, nous voulons toutefois que vous nous écriviez ce que vous en croyez, & des autres articles dont vous pouvez être en doute. Nous voulons auſſi ſçavoir ſi vous recevez, avec toute l'égliſe, les quatre conciles généraux, que S. Gregoire honoroit comme les quatre évangiles, & le cinquiéme concile. Nous vous exhortons à ne plus ajoûter au Triſagion ces paroles : Qui avez été crucifié pour nous, afin de ne point ſcandaliſer les autres égliſes. Au reſte, continuez de célébrer le ſaint ſacrifice avec du pain ſans levain, & mépriſez les vains reproches que les Grecs vous font ſur ce ſujet comme à nous. Cette lettre eſt du ſixiéme de Juin 1080.

A N. 1079.

Sup. liv. XXIX. n. 31.

A N. 1080.

LIVRE SOIXANTE-TROISIEME.

I. Septiéme concile de Rome. Rodolfe confirmé roi.

AU commencement de l'année 1080. le roi Henri croyant surprendre les Saxons, les attaqua en un lieu nommé Flatecheim : mais ils se défendirent si bien, ayant à leur tête le roi Rodolfe & le duc Otton, que le roi Henri fut défait & réduit à prendre la fuite. Cette troisiéme bataille fut donnée le lundi vingt-septiéme de Janvier ; & le roi Rodolfe envoya aussi-tôt à Rome un ambassadeur en porter la nouvelle au pape Gregoire, dans le concile qui s'y tint au commencement du carême. Le pape y réitera la défense de recevoir ou donner des investitures : il renouvella les excommunications contre Tedal de Milan, Guibert de Ravenne, & quelques autres évêques, & contre les Normands, qui pilloient en Italie les terres de l'église. Il condamna les fausses pénitences, comme il avoit déjà fait au cinquiéme concile ; & il défendit de chercher des personnes sans science & sans vertu, pour recevoir d'eux la pénitence. C'est qu'outre les pasteurs légitimes, il y avoit plusieurs abbez & plusieurs moines qui s'ingeroient de la donner. On s'en plaignoit dès le temps de Leon IX. auprès duquel S. Gervin, abbé de S. Riquier, fut obligé de se justifier, de ce que n'étant point évêque, il prêchoit & confessoit sans permission du pape. On recommande encore en ce concile de Rome les élections légitimes des évêques ; c'est-à-dire, que le siege étant vacant, l'évêque visiteur député par le pape ou par le métropolitain, procurera que l'élection se fasse librement par le clergé & le peuple.

Bruno bell. Saxon. p. 146.

Berthold. Chr. 1080.

Tom. x. p. 381.

Sup. liv. XLII. *n.* 53.

Vita S. Gerv. n. 22.

Acta Ben. sæc. 6. *p.* 2. *p.* 310.

Mais le decret le plus fameux de ce septiéme concile de Rome, est l'excommunication du

roi Henri. Le pape y adreſſe la parole à ſaint
AN. Pierre & à ſaint Paul, comme dans la premiere ;
1080. & après avoir marqué l'abſolution qu'il avoit donnée à ce prince, il ajoûte : Les évêques & les ſeigneurs Ultramontains apprenant qu'il ne tenoit point ce qu'il m'avoit promis, & comme déſeſpérant à ſon égard, élurent ſans mon conſeil, vous en êtes témoins, le duc Rodolfe pour leur roi, qui m'envoya un courier en diligence, déclarer qu'il avoit pris malgré lui le gouvernement du royaume, mais qu'il étoit prêt à m'obéir en tout ; & en effet, il m'a toûjours depuis tenu le même langage, promettant même de m'en donner pour ôtage ſon fils & celui du duc Berthold.

Cependant Henri commença à me prier de l'aider contre Rodolfe, & je lui répondis, que je le ferois volontiers, après avoir entendu les deux parties. Henri croyant pouvoir vaincre par ſes propres forces, mépriſa ma réponſe. Toutefois, quand il vit qu'il ne pouvoit faire ce qu'il eſpéroit, il envoya à Rome l'évêque de Verdun & celui d'Oſnabruc, qui me prierent de ſa part de lui faire juſtice ; ce que les députez de Rodolfe approuverent auſſi. Enfin, j'ordonnai dans le concile, qu'on tiendroit une conférence au-
Sup. liv. delà des monts. Il parle du concile de l'année
XXII, n. 56. précédente, & ajoûte, qu'Henri empêchant la conférence, a encouru l'excommunication prononcée en ce concile. Il conclut en excommuniant de nouveau Henri & ſes fauteurs, & lui ôtant le royaume d'Allemagne & d'Italie, enſorte qu'il n'ait aucune force dans les combats, & ne gagne de ſa vie aucune victoire.

Quant à Rodolfe, le pape lui donne le royaume Teutonique, & accorde à tous ceux qui lui ſont fideles l'abſolution de tous leurs péchez, avec la bénédiction des Apôtres en cette vie & &

en l'autre. Puis il ajoûte, adreſſant toûjours la parole à ces ſaints : Faites donc maintenant connoître à tout le monde, que ſi vous pouvez lier & délier dans le ciel, vous pouvez auſſi ſur la terre ôter ou donner les empires, les royaumes & les principautez, les duchez, les marquiſats, les comtez & les biens de tous les hommes, ſelon leurs mérites. Car vous avez ſouvent ôté aux indignes, & donné aux bons des patriarchats, les primaties, les archevêchez & les évêchez. Que ſi vous jugez les choſes ſpirituelles, que doit-on croire de votre pouvoir ſur les temporelles ? Et ſi vous devez juger les anges, qui dominent ſur tous les princes ſuperbes, que ne pouvez vous pas ſur leurs eſclaves ? Que les rois & les princes du ſiecle apprennent donc maintenant quelle eſt votre grandeur & votre puiſſance ; qu'ils craignent de mépriſer les ordres de votre égliſe ; & que votre juſtice s'exerce ſi promptement ſur Henri, que tous ſçachent qu'il ne tombera pas par hazard, mais par votre puiſſance. Dieu veuille les confondre, pour les amener à une pénitence ſalutaire. Cet acte eſt datté du ſeptiéme de Mars 1080. A N. 1080. *v. Sigebert. chr. ann.* 1080.

A ce concile de Rome ſe trouverent l'archevêque de Tours & l'évêque de Dol, & leur différend y donna bien de la peine au pape, ſans pouvoir être terminé. L'archevêque de Tours produiſoit des lettres des papes, qui prouvoient clairement, que la Bretagne devoit reconnoître l'égliſe de Tours pour ſa métropole ; l'évêque de Dol ne produiſoit point de titres, & ne diſoit même rien de ſolide ; toutefois parce qu'il diſoit avoir laiſſé un titre dans ſon pays, le pape jugea à propos de lui donner un délai, & d'envoyer des légats ſur les lieux, pour entendre

Digitized by Google

A N. 1080.

les parties, & juger definitivement cette affaire. C'eſt ce qui paroît par la lettre du pape adreſſée à tous les évêques de Bretagne, & à l'égliſe de Tours, & datée du huitiéme de Mars 1080.

VII. ep. 15.

II. Manaſsès, archevêque de Reims, condamné. *Chr. Vird. p. 205. To. X. conc. p. 390.*

En ce même concile de Rome, le pape confirma la ſentence portée au concile de Lyon contre Manaſsès, archevêque de Reims. Hugues, évêque de Die, avoit été chargé par le pape dès l'année précédente, de terminer un différend entre l'archevêque de Lyon & l'abbé de Clugni, & quelques autres affaires de France. Pour cet effet, Hugues indiqua un concile à Lyon, & y appella l'archevêque de Reims, pour ſe juſtifier des crimes dont il étoit accuſé. Hugues s'étant arrêté à Vienne, y reçut des députez de l'archevêque, qui le prioient inſtamment de ſe contenter qu'il ſe purgeât par ſerment avec ſix de ſes ſuffragans à ſon choix; & pour l'obtenir, ils offroient au légat trois cens livres d'or & de grands préſens à ſes domeſtiques. Ils offroient encore de plus grandes ſommes, ſi on permettoit à l'archevêque de ſe purger ſeul; & promettoit d'aſſurer le légat par ſerment, que jamais perſonne ne ſçauroit rien de ces conventions. Mais Hugues refuſa généreuſement toutes ces offres.

Muſæ, Italic. to. I. p. 119.

Auſſi l'archevêque Manaſsès ſe garda bien d'aller au concile de Lyon, & ſe contenta d'envoyer au légat une apologie, où il dit: Il eſt notoire preſque dans toutes les Gaules, en Italie même & à Rome, avec quelle violence & quelle injuſtice vous m'avez traité dans cette même province il y a deux ans. Il parle du concile d'Autun, tenu en 1077. J'en appellai au pape & j'allai à Rome; & parce que vous étiez abſent, j'y demeurai par ordre du pape, & je vous attendis près d'onze ſemaines. Enfin, je me

Sup. liv. LXII. n. 41

Digitized by Google

défendis si bien en présence du pape & du concile, contre ceux que vous aviez envoyez, que ce qui avoit été fait contre moi, fut jugé nul & irrégulier. Alors je déclarai publiquement au pape, que je ne voulois plus m'exposer à votre jugement ; & comme le pape me demanda de qui j'aimerois le mieux subir le jugement dans les Gaules, je choisis l'abbé de Clugni ; ce qui me fut accordé. Puis le pape me fit jurer, que si j'étois appellé de sa part à un concile dans les Gaules, je m'y trouverois, si je n'avois un empêchement canonique. C'est pourquoi quand vous indiquâtes dernierement un concile à Troyes, où l'abbé de Clugni devoit se trouver, je ne fis aucune difficulté d'y aller avec mes abbez, mes clercs & les vassaux de mon église ; & quoique vous ayez contremandé ce concile, j'ai fait de ma part ce qui dépendoit de moi, & me suis acquitté de mon serment. Mais je ne suis point allé à ce concile de Lyon, parce que j'ai plusieurs excuses canoniques. A N. 1080.

Il explique ensuite ces prétenduës excuses, qui ne sont en effet que des chicanes : sçavoir, que le concile de Lyon se tiendra dans la même province, où il a déjà été maltraité ; que ce lieu est éloigné de Reims, & qu'il n'est pas facile d'y amener des témoins ; que l'on ne peut y aller en sûreté, à cause des guerres qui troublent le pays ; que l'abbé de Clugni, qui devoit être son juge, n'y étoit point ; c'est-à-dire, qu'on ne lui avoit pas signifié qu'il y seroit ; qu'on lui ordonnoit d'amener dans vingt jours six évêques sans reproche, pour le justifier, en cas qu'il n'y eût point d'accusateurs contre lui : ce qui lui étoit impossible. Quant à ses trois accusateurs, il dit, qu'il s'est accordé avec Manasses & tous ceux de son parti, excepté deux, dont l'un, ajoûte-t-il, sçavoir Brunon, n'est *p.* 124. *p.* 124.

AN. 1080. point notre clerc, mais chanoine de ſaint Cunibert de Cologne, dans le royaume d'Allemagne; & nous ne cherchons gueres ſa ſociété, parce que nous ne connoiſſons point du tout ſa vie & ſa liberté, c'eſt-à-dire, s'il eſt ſerf ou libre de naiſſance; & que quand il a été chez nous, il en a mal uſé, après avoir reçu pluſieurs bienfaits. L'autre, qui eſt Ponce, a été convaincu de faux au concile de Rome, en notre préſence. C'eſt pourquoi nous ne devons répondre ni à l'un ni à l'autre dans un jugement eccléſiaſtique.

P. 127. Enfin, pour montrer qu'il ne veut pas fuir le jugement, il offre au légat, de la part du roi & de la ſienne, la liberté de tenir un concile en France, à Reims, à Soiſſons, à Compiegne ou à Senlis.

L'archevêque Manaſsès écrivit auſſi au pape, pour s'excuſer d'aller à ce concile de Lyon, ſous prétexte de la diviſion qui étoit en France; &

VII. *ep.* 121. toutefois il offroit d'aller à Rome. Sur quoi le pape lui répondit, qu'il devoit plutôt être jugé dans le pays, où ſes accuſateurs & ſes défenſeurs ſe trouveroient plus aiſément. La lettre eſt du troiſiéme Janvier 1080. Manaſsès ne s'étant donc point préſenté au concile de Lyon, y fut dépoſé; & le pape confirma ce jugement au ſeptiéme concile de Rome, comme il le lui dé-

VII. *ep.* 20. clara par ſa lettre du dix-ſeptiéme d'Avril, ajoûtant toutefois, par grace: Nous vous permettons, juſqu'à la ſaint Michel, de vous purger avec les évêques de Soiſſons, de Laon, de Cambrai, de Châlons & deux autres en qui nous ayons pareille confiance, à condition que vous rendrez tous les biens à Manaſsès, à Brunon & à tous les autres, qui ont parlé contre vous pour la juſtice; & que dans l'Aſcenſion vous quitterez l'égliſe de Reims, & vous vous retirerez à Clugni ou à la Chaiſe-Dieu, avec

Digitized by Google

un clerc & deux laïques, pour y vivre régulierement à vos dépens. Et pour vous épargner la peine de venir jusqu'ici, vous pourrez vous purger devant l'évêque de Die & l'abbé de Clugni. AN. 1080.

Comme Manassès n'exécuta rien de ce qui lui étoit prescrit, le pape le déclara excommunié & dépose, sans espérance de restitution. Il en écrivit au clergé & au peuple de Reims, & aux évêques de la province, leur ordonnant de procéder à l'élection d'un autre archevêque, du consentement de l'évêque de Die, son légat. Il en écrivit aussi à Ebles, comte de Rouci, qui avoit poursuivi la déposition de Manassès, afin qu'il favorisât cette élection ; & au roi Philippe, afin qu'il ne l'empêchât pas, & ne donnât aucune protection à Manassès. Ces quatre lettres sont du vingt-septiéme de Décembre 1080. Elles eurent leur effet : car Manassès voulant se maintenir à main armée, & continuer à dissiper les trésors de l'église de Reims, fut chassé par les seigneurs, le clergé & les bourgeois ; & étant banni du pays, il se retira auprès du roi Henri, & mourut vagabond & excommunié. VIII. *epist.* 17. 18. 19. 20. *Guibert de vita sua. c.* 11.

Quand on eut appris à la cour du roi Henri la nouvelle excommunication prononcée par le pape contre lui, dix-neuf évêques de son parti s'assemblerent à Mayence le jour de la Pentecôte, qui, cette année 1080. étoit le dernier de Mai ; puis en vertu de leurs lettres, trente évêques & plusieurs seigneurs d'Italie & d'Allemagne assemblez à Brixen dans le Tirol, déposerent Hildebrand, & élurent pape Guibert, archevêque de Ravenne, sans qu'il y eût personne pour représenter l'église Romaine, que le cardinal Hugues le Blanc. Le decret de cette élection étoit plein de calomnies contre Hildebrand, qu'ils accusoient entr'autres choses III. Guibert, élu antipape. *Ab. Ursp. Chr.* 1080. *Vita S. Anast. Luc. n.* 16.

A N. 1080.

d'avoir troublé l'empire chrétien, de ſoûtenir un roi parjure, de ſemer la diſcorde, d'exhorter aux ſacrileges, aux homicides & aux incendies. La datte étoit du jeudi vingt-cinquiéme de Juin. Le roi retourna enſuite chez lui, & Guibert marcha en Italie, revêtu des marques de la dignité papale, & prenant le nom de Clement III.

Acta ap. Boll. c. 3. tom. 17.

IV. Gregoire cherche le ſecours des Normands.

Cependant le pape Gregoire, pour ſe ſoûtenir contre le roi Henri, cherchoit l'appui des princes Normands; ſçavoir de Guillaume, roi d'Angleterre, & de Robert, duc de Calabre. En renvoyant ceux que le roi avoit envoyez à Rome avec le légat Hubert, il écrivit à ce prince une lettre bien différente de celles qu'il lui avoit écrites ſix mois auparavant. En celle-ci, il releve l'amitié qu'il a toûjours euë pour le roi Guillaume, & la confiance qu'il a en ſon obéiſſance & en ſon ſecours contre les ennemis de l'égliſe, lui promettant non-ſeulement la récompenſe éternelle, mais la victoire & la puiſſance en ce monde. Cette lettre eſt du vingt-quatriéme d'Avril 1080. & quinze jours après, en renvoyant le légat Hubert en Angleterre, le pape écrivit au même roi, à la reine Mathilde, ſon épouſe, & au prince Robert, leur fils.

Sup. lib. LXII. n. 62. VII. ep. 23.

VII. epiſt. 25. 26. 27.

Quant à Robert Guiſchard, duc de Poüille, de Calabre & de Sicile, le pape entra en conference avec lui, avec Jourdain, prince de Capoue, & les autres principaux ſeigneurs Normands qu'il avoit ſi ſouvent excommuniez; & il les reçut en grace, moyennant la promeſſe qu'ils lui firent de leur ſecours. Nous avons les actes faits avec le duc Robert, par où l'on peut juger des autres. Le premier eſt le ſerment de fidelité à l'égliſe Romaine & au pape Gregoire, avec promeſſe de le défendre contre tous & de procurer, quand le cas arriveroit, l'élection

VIII. ep. 7.

20. x. conc. p. 250.

Digitized by Google

canonique des papes, ses successeurs. La datte est du vingt-neuviéme de Juin 1080. jour de saint Pierre. Ensuite est l'investiture que le pape Gregoire lui donne de la terre qui lui avoit été accordée par les papes Nicolas & Alexandre : laissant en surséance ce qui regardoit Salerne, Amalfi, & une partie de la Marche de Fermo, que Robert possédoit injustement, à ce que prétendoit le pape. Cet article fait voir combien il étoit pressé de s'accorder avec Robert. Le troisiéme acte est la constitution de douze deniers de cens, que Robert promet au pape pour chaque paire de bœufs de son domaine, payable à Pâque tous les ans. AN. 1080.

Mais quand le pape eut appris ce qui s'étoit passé en Allemagne, & l'élection de l'anti-pape, il envoya des légats en Pouille & en Calabre, avec une lettre aux évêques de ces provinces, où il parle ainsi de l'entreprise des schismatiques : Ils se sont efforcez de renouveller leur ancienne conspiration, & d'établir sur eux pour antechrist & pour héréſiarque un homme sacrilege, parjure à l'église Romaine, & noté pour ses crimes abominables par tout le monde chrétien, sçavoir Guibert, qui a ravagé l'église de Ravenne. Cette assemblée de satan a été composée de gens dont la vie est détestable, & l'ordination hérétique ; & ce qui les a poussez à cette fureur, c'est le desespoir d'obtenir de nous, par prieres ou par promesses, le pardon de leurs crimes, sans se soûmettre à un jugement ecclésiastique. Nous les mépriſons d'autant plus, qu'ils croyent être montez plus haut, & nous esperons voir leur ruine prochaine & la tranquillité de l'église qui les aura vaincus & confondus. La lettre est du vingt-uniéme de Juillet 1080. VIII. *ep.* 51

Peu de jours après il écrivit aux mêmes évê-

A N. 1080.

ques au ſujet de Michel, empereur de C. P. dépoſé deux ans auparavant, que l'on diſoit être arrivé en Italie. Les auteurs Grecs diſent que c'étoit un impoſture, & que ce prétendu empereur étoit un moine, nommé Rector; & l'hiſtorien des princes Normands convient qu'il étoit au moins douteux ſi c'étoit l'empereur Michel, mais que Robert Guiſchard le crut, ou feignit de le croire, pour avoir un prétexte de faire la guerre à l'empereur Alexis. Le pape exhorte donc les évêques à encourager les troupes qui doivent paſſer en Grece à cette occaſion, & leur donne pouvoir de les abſoudre de leurs péchez.

VIII. *ep.* 6. *Anna. Comn. lib.* 1. *p.* 28. *Gauf. Malat lib.* 3. *n.* 13.

Il eſpéroit d'ailleurs, avec le ſecours des Normands & des ſeigneurs de Toſcane, vaſſaux de la princeſſe Mathilde, aller attaquer Guibert juſques dans Ravenne. C'eſt ce qui paroît par une lettre adreſſée à tous les fideles de ſaint Pierre, où il dit: Après le premier de Septembre, quand le temps commencera à ſe rafraîchir, voulant délivrer l'égliſe de Ravenne de la main des impies, nous irons, Dieu aidant, en ces quartiers-là à main armée. C'eſt pourquoi nous vous exhortons à mépriſer comme nous leurs vains efforts, vous tenant aſſurez de leur chûte, qui eſt proche. Je ne vois pas que le pape Gregoire ait effectivement marché en armes contre Ravenne; mais après avoir exhorté au mois d'Octobre le peuple & le clergé de cette ville, & les évêques voiſins, à élire un autre archevêque, enfin, au mois de Décembre il leur envoya Richar, qu'il avoit tiré de l'égliſe Romaine pour le revêtir de cette dignité, & qui ne paroît pas en avoir pris poſſeſſion.

VIII. *ep.* 7.

VIII. *ep.* 12. 13. 14.

V. Mort du roi Rodolfe.

Cependant le roi Henri entra en Saxe, & il y eut une ſanglante bataille ſur la riviere d'Elſter, dans l'évêché de Naumbourg, le jeudi quinziéme jour d'Octobre 1080. Les Saxons eurent l'a-

l'avantage ; Henri s'enfuit, son armée fut défaite, & on pilla le bagage, où il se trouva de grandes richesses, particuliérement des évêques qui avoient suivi le roi, au nombre d'environ quatorze. Les Saxons chanterent *Kyrie eleison*, comme un cantique de joie, sur le champ de bataille ; mais leur victoire devint inutile par la perte du roi Rodolfe, qui fut tué en cette journée d'un coup dans le bas-ventre. Il eut aussi la main droite coupée ; ce que ses ennemis regarderent comme une punition, d'avoir violé le serment qu'il avoit fait au roi Henri. Ce prince fut extrêmement regreté, principalement des pauvres ; & les Saxons firent des aumônes innombrables pour le repos de son ame. Il fut enterré magnifiquement à Mersbourg.

A N. 1080.

Brunon.bell. Sax. p. 105. Abb. Ursp. an. 1080. Bertold. eod.

Quand la nouvelle en fut venuë à Rome, la plûpart des serviteurs du pape l'exhorterent à se reconcilier avec le roi Henri, lui représentant que ce prince avoit pour lui presque toute l'Italie, & que s'il y passoit, le pape n'avoit point de secours à espérer des Allemands. Le pape craignoit d'ailleurs pour la comtesse Mathilde, dont les troupes avoient été battues en Lombardie le même jour de la mort de Rodolfe ; & ses propres vassaux la regardoient comme une folle, de vouloir soutenir Gregoire. C'est pourquoi il appréhendoit qu'elle ne fût réduite à s'accommoder avec Henri, ou à perdre son état : c'est ainsi que le pape Gregoire s'en explique dans une lettre à Altman, évêque de Passau, & à Guillaume, abbé d'Hirsauge, qu'il exhorte à retenirr dans son parti Guelfe, duc de Baviere ; puis il ajoute : Il faut avertir tous ceux qui aiment la liberté de l'église en vos quartiers, qu'ils ne se pressent point d'élire un roi qui n'ait les mœurs & toutes les autres qualitez nécessaires. Il leur envoye la formule du

xi. ep. 33.

A N. 1080.

ferment que doit faire le nouveau roi, comme vassal de saint Pierre, portant fidélité & obéissance au pape. Il ajoûte : Pour les Prêtres, nous sommes d'avis, à cause du trouble des peuples & de la disette de bons ouvriers, que vous les souffriez quant à présent, en moderant pour un temps la rigueur des canons. Dans une autre lettre à l'évêque Altman, qui étoit son légat en Allemagne, il l'exhorte à ramener ceux qui sont attachez au roi Henri, & les recevoir comme des freres, particuliérement l'évêque d'Osnabruc, que l'on disoit se vouloir réunir au pape.

XI. *ep.* 10.

VI. Office Romain reçu en Espagne.

I. *ep.* 63. 64.

En Espagne, Sanche premier roi d'Arragon écrivit au pape Gregoire des lettres d'obédience, où il déclaroit qu'il avoit reçu l'office Romain dans ses états ; de quoi le pape lui témoigna sa satisfaction par une lettre du vingtiéme de Mars 1074. Il écrivit en même temps à Alfonse, roi de Castille, pour lui persuader de faire le même, supposant que l'office Romain avoit d'abord été introduit en Espagne, par les sept évêques que saint Pierre & saint Paul y avoient envoyez prêcher la foi, & qu'il avoit été altéré depuis, par les Priscillianistes, les Goths Ariens, & enfin par les Sarrasins. Mais on ne trouve rien de la mission de ces sept évêques avant les martyrologes du neuviéme siecle ; & ce que Gregoire VII. dit de l'altération de l'office Romain en Espagne, ne s'accorde pas avec ce que j'ai observé en son lieu, touchant la liturgie attribuée à saint Isidore. Il semble aussi que ce pape ne faisoit pas d'attention à la maxime de saint Gregoire, de prendre dans les autres églises comme dans l'église Romaine, ce que l'on trouvoit de meilleur, même quant à la célébration des messes ; car c'est le conseil qu'il donnoit à saint Augustin d'Angleterre.

v. Boll. 15. *Mai. Tillem. t.* 1. *p.* 200.

Sup. lib. XXXVIII. *n.* 12. *Greg.* XII. *ep.* 31. *inter* 3.

Sup. lib. XXXVI. *n.* 38.

Digitized by Google

Alfonſe, déja roi de Leon, devint roi de Caſtille par le décès du roi Sanche ſon frere, qui fut tué en 1073. après avoir regné ſix ans. Alfonſe VI. du nom, en regna trente-ſix, pendant leſquels il fit de grandes conquêtes ſur les Mores, & releva conſiderablement le Chriſtianiſme en Eſpagne. Il avoit une vénération particuliere pour Hugues abbé de Clugni, croyant avoir été délivré par ſes prieres, de la priſon où il étoit retenu par le roi Sanche ſon frere. C'eſt pourquoi étant devenu roi de Caſtille, il fit venir en Eſpagne l'abbé Hugues, & lui rendit de grands honneurs. Il fonda deux monaſteres de l'ordre de Clugni, & rebâtit dès les fondemens l'égliſe de l'abbaye; ce qui lui coûta des ſommes immenſes. Il augmenta du double le cens annuel que le roi Ferdinand ſon pere payoit à ce monaſtere, & ordonna par teſtament aux rois ſes ſucceſſeurs de le continuer, ſous peine de privation du royaume.

A. N. 1080.

Vita S. Hug. c. 2. Boll. to. XI. p. 617. Bibl. Clun. p. 452.

Bertold. Chr. 1093.

C'eſt ce qui paroît par une lettre de ce prince à l'abbé Hugues, où il témoigne une eſtime & une affection ſinguliere pour le moine Robert, que cet abbé lui avoit envoyé; & qu'il le prie de lui laiſſer pour être auprès de lui à la vie & à la mort. Il ajoûte à la fin de la lettre: Quant à l'office Romain que nous avons reçû par votre ordre, ſçachez que notre pays en eſt extrêmement déſolé: c'eſt pourquoi je vous prie de faire enſorte, que le pape nous envoie le Cardinal Girauld, afin qu'il corrige ce qui a beſoin de l'être. La reine Conſtance femme d'Alfonſe, qui étoit née dans les Gaules, l'avoit auſſi ſollicité de recevoir l'office Romain; & pour cet effet, il avoit envoyé des ambaſſadeurs au pape Gregoire VII. qui envoya en Eſpagne le Cardinal Richard, premierement en 1078. & une ſeconde fois lorſqu'il le fit abbé de S. Vic-

Spicil. to 6. p. 445.

Pelag. Ovet. p. 76. Roderic. liv. VI. c. 25.

A. N. 1080.

tor de Marſeille, comme il paroît par ſes lettres du quinziéme d'Octobre 1079. Le moine Robert s'oppoſa au légat Richard, & fut cauſe que le roi ne le traita pas comme il convenoit à ſa dignité : c'eſt pourquoi le pape s'en plaignit à l'abbé Hugues, diſant que ce moine avoit ramené à leur ancienne erreur cent mille perſonnes, qui avoient commencé de revenir au chemin de la vérité ; c'eſt-à-dire de recevoir l'office Romain. Le pape ordonne à l'abbé de Clugni de rappeller ce moine, & le mettre en pénitence ; & d'écrire au roi, qu'il avoit attiré par cette conduite l'indignation de ſaint Pierre, & que s'il ne ſe corrigeoit, le pape l'excommunieroit, & exciteroit contre lui tout ce qu'il y avoit en Eſpagne de fideles de ce ſaint Apôtre. Et s'il ne nous obéit, ajoûte le pape, nous ne craindrions pas la peine d'aller en Eſpagne, & lui ſuſciter des affaires fâcheuſes, comme à un ennemi de la religion chrétienne. Cette lettre eſt du vingt-ſeptiéme de Juin 1080. & le pape charge l'abbé Hugues d'envoyer au roi Alfonſe celle qu'il lui écrivoit en même-temps, où il l'exhorte à ſuivre les conſeils de ſont légat Richard, & à rompre le mariage illicite qu'il avoit contracté avec une parente de ſa femme. Il paroît que ce prince céda aux remontrances du pape ; car il fit tenir à Burgos un concile par le légat Richard, & fit recevoir l'office Romain par tout ſon royaume. Le pape lui en témoigna ſa joie par une autre lettre, où il l'exhorte à ne pas ſouffrir que les Juifs exercent aucune puiſſance ſur les Chrétiens.

v. *ep.* 21. VII. *ep.* 6. 7. VIII. *ep.* 2.

VII. Office en Sclavon défendu.

Vratiſlas roi de Bohême avoit demandé au pape Gregoire la permiſſion de faire célébrer l'office divin en langue Sclavonne : mais le pape la refuſa abſolument. Car, dit-il, après y avoir

v. *ep.* 11.

Digitized by Google

bien pensé, il paroît que Dieu a voulu que l'écriture fût obscure en quelques endroits, de peur que si elle étoit claire à tout le monde, elle ne devînt mépriſable, & n'induiſît en erreur, étant mal entenduë par les perſonnes médiocres. Et il ne ſert de rien, pour excuſer cette pratique, que quelques ſaints perſonnages ont ſouffert patiemment ce que le peuple demande par ſimplicité, puiſque la primitive égliſe a diſſimulé pluſieurs choſes, qui ont été corrigées enſuite après un ſoigneux examen, quand la religion a été plus affermie & plus étendue. C'eſt pourquoi nous défendons, par l'autorité de ſaint Pierre, ce que vos ſujets demandent imprudemment, & nous vous ordonnons de réſiſter de toutes vos forces à cette vaine témérité. Apparemment Gregoire VII. ne ſçavoit pas ce qui s'étoit paſſé ſous Jean VIII. deux cens ans auparavant; & que ce pape, après avoir fait la même défenſe touchant la langue Sclavonne, la leva en connoiſſance de cauſe. Nous avons vû d'ailleurs que dans la plus ſaine antiquité & les ſiecles les plus éclairez, on liſoit l'écriture & on célébroit les divins offices dans la langue la plus uſitée en chaque pays. On peut donc marquer ſous Gregoire VII. le commencement de ces ſortes de défenſes. Cependant les Sclavons font à Rome publiquement l'office en leur langue, dans leur égliſe de ſaint Jerôme.

AN. 1080.

Sup. liv. LIII. n. 6. n. 26.

VIII. Concile de Lillebone, &c. *t. x. p. 391.*

Guillaume, roi d'Angleterre, fit tenir un concile à Lillebonne en Normandie, l'an 1080. où préſida Guillaume, archevêque de Roüen, avec les évêques & les abbez : le roi y aſſiſta avec les comtes & les autres ſeigneurs du pays, & on y fit treize canons. Le premier eſt pour maintenir la treve de Dieu par l'autorité des évêques & des ſeigneurs. Défenſe aux laïques

c. 4.

de rien prendre des revenus des égliſes, ni
A N. d'exiger des prêtres des ſervices qui les détour-
1081. nent de leur miniſtere. Défenſe aux évêques &
à leurs miniſtres de rien exiger des prêtres,
c. 5. outre les redevances qui leur ſont dûës, ni de
les condamner à l'amende à cauſe de leurs fem-
c. 12. mes. C'étoit un prétexte pour tolerer leur con-
cubinage. Si on donne à des moines une égliſe,
ce ſera ſans préjudice de la ſubſiſtance du prêtre
& du ſervice de l'égliſe, & les moines auront
c. 7. 10. 11. droit de préſenter à l'évêque un prêtre capable.
13. Il s'agit ici des cures. En ce concile on explique
aſſez au long les cas de la juriſdiction des évê-
ques, dès-lors fort étenduë, à l'occaſion des per-
ſonnes & des lieux conſacrez à Dieu ; & en plu-
ſieurs de ces cas, les amendes appartenoient aux
évêques. On les maintiens dans leur ancienne
poſſeſſion.

Vers le même temps, Hugues évêque de Die, légat du pape en France, prononça une ſuſpenſe contre tous les évêques de Normandie, excepté l'archevêque de Roüen, pour avoir manqué de ſe trouver à un concile. Sur quoi le pape
IX. *epiſt.* 5. lui écrivit ainſi : Quoiqu'en certaines choſes le roi d'Angleterre ne ſe conduiſe pas avec autant de religion que nous ſouhaiterions ; toutefois il s'attire plus d'eſtime & de conſidération que les autres rois, en ce qu'il ne détruit & ne vend point les égliſes, qu'il procure la paix & la juſtice entre ſes ſujets, qu'il a refuſé de faire alliance avec les ennemis de l'égliſe, & qu'il a obligé les prêtres à quitter leurs femmes, & les laïques à abandonner les dîmes qu'ils retenoient. C'eſt pourquoi il eſt raiſonnable de traiter plus doucement ſes ſujets, &
Lanfr. epiſt. 59. ſouffrir en partie leurs fautes. On voit par une lettre de l'archevêque Lanfranc, combien le pape avoit interêt de ménager le roi d'Angle-

Digitized by Google

terre. Celui à qui elle est écrite vouloit engager Lanfranc à se déclarer pour l'antipape Guibert. Lanfranc répond : Je n'approuve point que vous blâmiez le pape Gregoire, & que vous le nommiez Hildebrand, ni que vous donniez tant de loüanges à Clement. Je crois toutefois que l'empereur n'a point fait une telle entrepriſe ſans grande raiſon, ni remporté une ſi grande victoire ſans un grand ſecours de Dieu. Je ne vous conſeille pas de venir en Angleterre ſans la permiſſion du roi ; car notre iſle n'a pas encore rejetté le premier pape, ni déclaré ſi elle obéïra à celui-ci. On pourra mieux ſe déterminer après avoir ouï les raiſons de part & d'autre. An. 1081.

Le pape avoit auſſi ſoin de ménager le duc de Calabre Robert Guiſchard, par le moyen de Didier abbé du Mont-Caſſin, qui étoit à portée de connoître les diſpoſitions de ce prince. C'eſt ce qui paroît par une lettre écrite vers le commencement de l'année 1081. où le pape prie Didier de s'informer, s'il peut compter ſur le ſecours du duc après Pâque ; & marquer en paſſant, que les Normands ne combattoient point pendant le carême. Il lui demande quelque temps après, que le roi Henri eſt près de Ravenne, réſolu de venir à Rome, s'il peut, vers la Pentecôte ; & que l'on dit qu'il a fait un traité avec le duc Robert, par lequel le fils du roi doit épouſer la fille de ce duc. XI. *ep.* 4. IX. *ep.* 11.

IX. Huitiéme concile de Rome. *Bruno Bell. Sax. p.* 152. *Bertold an.* 1081. *t.* X. *p.* 593.

En effet, le roi Henri ne craignant plus les Saxons, abattus par la mort du roi Rodolfe, entra en Italie au mois de Mars 1081. & célébra à Veronne la fête de Pâque, qui fut le quatriéme d'Avril. Il ne permettoit à perſonne de prendre le chemin de Rome, qu'il n'eût fait ſerment de ne point aller trouver Gregoire. Ce pape tint cependant à Rome un huitiéme concile, où il

A N. 1081. excommunia de nouveau Henri & tous ceux de ſon parti, & confirma la ſentence de dépoſition prononcée par ſes légats contre les archevêques
p. 391. d'Arles & de Narbonne. En effet, Hugues de Die avoit tenu l'année précédente un concile à Avignon, où Achard, uſurpateur du ſiege d'Arles, fut dépoſé, & Gibelin élû à ſa place. Lantelme y fut auſſi élû archevêque d'Embrun,
Sup. liv. LI. *n.* 20. Hugues évêque de Grenoble, & Didier de Cavaillon; & le légat les mena à Rome, où ils furent ſacrez par le pape. Quant à l'archevêché
VIII. *ep.* 16. *Catel. Mem. liv.* 5. *p.* 781. de Narbonne, Guiffred qui l'avoit ſi long-temps poſſédé indignement, & qui avoit été tant de fois excommunié, mourut en 1079. & Dalmace fut élû canoniquement à ſa place; mais le vicomte Berenger voulut mettre en ce ſiege ſon fils Pierre; & c'eſt apparemment celui dont la dépoſition fut confirmée au concile de Rome.

X. Autre lettre ſur l'excommunication des rois. La même année 1081. Gebehard archevêque de Salſbourg, écrivit à Herman évêque de Metz, une lettre qui commence ainſi: Vous m'avez déja mandé deux fois de vous indiquer ce que l'on doit croire dans cette diviſion de l'égliſe, afin que vous puiſſiez répondre à ceux
epiſt. ap. Tengnagel. p. 7. qui ſont d'un autre ſentiment. Enſuite il met ainſi l'état de la queſtion: Dans l'affaire préſente, nous tenons ſeulement ce que l'égliſe a
p. 10. toûjours tenu juſques à ces malheureux temps; ſçavoir qu'il ne faut point communiquer avec les excommuniez: au lieu que nos adverſaires ne s'en abſtiennent point, & enſeignent que l'on
p. 15. ne doit pas s'en abſtenir. C'eſt la cauſe des di-
p. 17. viſions & des ſéditions. Il montre enſuite que l'excommunication ſubſiſte, juſques à ce qu'elle ait été caſſée après un examen canonique: puis il releve l'injuſtice des ſchiſmatiques, qui ont dépoſé le pape Gregoire à Vormes, ſans qu'il
p. 20. ait été convaincu, entendu, ni appellé. Voilà,

Digitized by Google

dit-il, les causes de la division, que nous ne communiquons point comme eux avec les excommuniez, que nous n'osons renoncer au pape, ni en reconnoître un autre, lui vivant & demeurant uni à l'église Romaine. AN. 1081.

Comme on reprochoit aux catholiques & au pape même, d'avoir violé le serment qu'ils avoient fait au roi Henri, Gebehard fait de grands efforts pour répondre à cette objection. Il dit, que le serment fait au pape par les évêques en leur ordination, est préferable à celui qu'ils ont fait au roi : que la meilleure maniere de garder la foi au prince, est de le servir fidelement ; & que ceux-là sont infideles, qui prennent part à ses crimes, & qui par leurs conseils l'engagent à de mauvaises affaires : que les sermens faits contre la justice ne sont point valables : enfin, qu'on vouloit obliger les catholiques à renoncer au pape, s'ils vouloient être fideles au prince. p. 24. 25. &c.

Il paroît par ces réponses, que Gebehard n'entendoit pas même l'état de la question. Car pour garder la fidelité à son roi, il n'étoit point nécessaire de renoncer à l'obéissance du pape : il falloit obéir au roi pour le temporel, & au pape pour le spirituel. Il falloit ne pas obéir au roi, s'il commandoit des crimes : mais il ne s'ensuit pas qu'il ne fallût lui rendre aucune obéissance. Il étoit défendu de communiquer avec lui, quant à l'exercice de la religion, mais non pas quant au service de l'état. On avoit raison de tenir Henri pour excommunié, Gregoire pour pape légitime & Guibert pour antipape ; & de soûtenir qu'on ne devoit point communiquer avec les excommuniez : mais on ne devoit pas en conclure, que Henri ne dût pas être regardé comme roi. Aussi dans toute cette lettre, qui est très-longue, Gebehard ne rapporte aucune

A N. 1081.

preuve du pouvoir de l'égliſe ſur le temporel des rois, & n'entreprend pas même de le prouver.

III. *ep.* 21.

Vers le même temps, le pape Gregoire écrivit à Herman évêque de Metz une ſeconde lettre, pour répondre à ceux qui ſoûtenoient, au ſujet de Henri, que l'on ne pouvoit excommunier les rois, ni abſoudre leurs ſujets du ſerment de fidelité. Il répete les mêmes preuves qu'il avoit employées dans la lettre de l'année 1076. & y ajoûte l'exemple de l'empereur Arcade, excommunié par le pape ſaint Innocent, pour avoir conſenti à l'expulſion de ſaint Jean Chryſoſtôme. Mais la lettre de ſaint Innocent contenant cette excommunication, eſt rejettée de tous les ſçavans; & quand elle ſeroit vraie, Arcade y eſt ſeulement excommunié & non pas dépoſé de la dignité imperiale: de quoi toutefois il étoit queſtion dans l'affaire du roi Henri. Gregoire VII. dit enſuite: On donne une plus grande puiſſance à un exorciſte qu'à aucun ſeigneur laïque: car les rois & les princes qui ne vivent pas chrétiennement, ſont eſclaves des démons. Si donc les exorciſtes ont reçu l'empire ſur les démons, combien plus ſur les eſclaves & les membres des démons; & ſi les exorciſtes ont ce pouvoir, combien plus les évêques? Il releve enſuite le pouvoir de remettre les péchez & de conferer les ſacremens, pour montrer combien les prêtres ſont au-deſſus des rois; & ajoûte: Enfin, les bons chrétiens, de quelque rang qu'ils ſoient, méritent bien mieux d'être eſtimez rois que les mauvais princes. Les uns cherchant la gloire de Dieu ſe gouvernent bien eux-mêmes; les autres ne cherchant que leurs interêts, oppriment tyranniquement leurs ennemis. Les uns ſont les membres de JESUS-CHRIST, les autres du diable. La

Sup. liv. XII. *n.* 30.

. 270. *B.* o. 2. *conc.* . 1037. *Hermant. ie ſaint Chryſ. liv.* K. *c.* 2.

conséquence naturelle seroit, de ne plus reconnoître pour princes les méchans : mais se seroit une héréſie, & on en diroit autant des évêques. Le pape ajoûte, pour humilier les rois, qu'il y en a peu de reconnus pour saints, & qu'ils sont ordinairement beaucoup de péchez & peu de pénitence. Il dit que le saint siege rend saints ceux qui le rempliſſent. Sur quoi il cite les decrets du pape Symmaque, c'eſt-à-dire, l'apologie d'Ennodius, que j'ai rapportée en son lieu. Mais il eſt étonnant qu'on ne fût pas déſabuſé de ce paradoxe, par la triſte experience de tant de papes indignes du dixiéme ſiecle.

AN. 1081.

Sup. liv. XXX. n. 55.

XI. Prétention du pape ſur tous les royaumes.

Gregoire VII. n'étoit pas ſeulement perſuadé en général, que ſuivant le bon ordre, la puiſſance temporelle devoit être ſoûmiſe à la ſpirituelle : il croyoit encore avoir des titres particuliers pour s'aſſujettir tous les royaumes de l'Europe, comme je vais le montrer en détail par ſes lettres.

Premierement, il prétendoit avoir droit de donner l'empire d'Occident avec la couronne impériale ; & c'eſt ſans doute la raiſon pourquoi jamais il n'emploie les années des empereurs dans la datte de ſes lettres, comme faiſoient les papes ſes prédéceſſeurs, au moins juſqu'à trente ans avant lui. Il eſt vrai que depuis Louis-le-Débonnaire, aucun prince n'avoit pris le titre d'empereur, qu'après avoir été couronné par le pape ; & depuis les Ottons, le titre d'empereur, étoit attaché au royaume d'Allemagne. Nous voyons qu'elle étoit la prétention du pape ſur ce royaume, par le ſerment qu'il vouloit que l'on exigeât du roi qui ſeroit élû à la place de Rodolfe ; ſçavoir, de lui rendre hommage comme ſon vaſſal, & lui obéir en tout ce qu'il lui commanderoit par vraie obéiſſance. C'étoit la formule du com-

Mabill. Diplom. II. c. 25. Pabeb. Conat. in Greg. VI.

IX. ep. 3.

mandement le plus exprès. Quant à la Saxe en particulier, il prétendoit que Charlemagne, aprés l'avoir ſoumiſe, l'avoit donnée à ſaint Pierre.

A N. 1081.

VIII. *ep.* 23.

Cad. ep. 23.

Il en diſoit autant de la France, & en écrivoit ainſi à ſes légats. Il faut dire à tous les François, & leur ordonner par vraie obéiſſance, que chaque maiſon paye à ſaint Pierre au moins un denier par an, s'ils le reconnoiſſent pour pere & paſteur ſuivant l'anciene coûtume. Car l'empereur Charles, comme on lit dans ſon livre qui eſt aux archives de l'égliſe de S. Pierre, recueilloit tous les ans, en trois endroits, douze cens livres, pour le ſervice du S. ſiege : ſçavoir, à Aix la Chapelle, au Pui en Velai & à S. Gilles, outre ce que chacun offroit par ſa dévotion particuliere. On ne voit rien de ces collectes, ni dans les capitulaires de Charlemagne, ni dans les hiſtoires & les autres monumens de ſon temps ; mais on pouvoit avoir fabriqué des faux titres pendant les deux ſiecles ſuivans.

Sup. liv. LXII. *n.* 53. II. *ep.* 51. 75.

Sup. liv. LXI. *n.* 49.

Quant à l'Angleterre, nous avons vû que le roi Guillaume envoyoit au pape le tribut en argent, accordé par ſes prédéceſſeurs ; mais qu'il refuſa l'hommage que le pape demandoit, & que le pape fut irrité de ce refus. Les deux lettres de Gregoire à Suenon, roi de Dannemarc, montrent qu'il prétendoit que ce prince avoit promis de ſe donner à ſaint Pierre, lui & ſon royaume, & ſe mettre ſous ſa protection ; mais nous ne voyons point d'effet de cette promeſſe. Et l'offre que le pape fait à ce roi, d'une province occupée par des hérétiques, pour la donner à un de ſes enfans, ſemble montrer qu'il croyoit avoir droit de diſpoſer des biens des hérétiques.

ep. 51.

I. *ep.* 6. 7. *Sup. lib.* LXII. *n.* 2.

Quant à l'Eſpagne, nous avons vû que dès le commencement de ſon pontificat, il préten-

doit qu'avant l'invaſion des Sarrazins, elle appartenoit à ſaint Pierre ; & qu'il aimoit mieux qu'elle demeurât à ces infideles, que d'être occupée par des Chrétiens qui n'en fiſſent pas hommage au ſaint ſiege. Il répétat la même prétention en 1076. envoyant pour légats en Eſpagne Amat évêque d'Oleron, & l'abbé de ſaint Pons. A N. 1081. VI. *ep.* 28.

Dès la premiere année il écrivit aux juges de Sardaigne, & en particulier à Orzoc de Caillari, de ſatisfaire aux droits de ſaint Pierre negligez par leurs ancêtres, avec menace, s'ils y manquoient, que leur pays en ſouffriroit. I. *ep.* 29. 41.

Quelques années après il écrivit au même Orzoc en ces termes : Nous ne voulons pas que vous ignoriez, que pluſieurs nations nous ont demandé votre terre, nous promettant de grandes redevances, ſi nous leur permettions de s'en rendre maîtres, enſorte qu'ils nous laiſſeroient la jouïſſance de la moitié & nous feroient hommage de l'autre. Cette propoſition nous a ſouvent été faite, non-ſeulement par les Normands, les Toſcans & les Lombards, mais encore par quelques Ultramontains : toutefois nous n'avons point voulu y donner notre conſentement, juſques à ce que nous ayons envoyé un légat pour ſçavoir votre intention. Puis donc que vous nous témoigné être dévoüé à ſaint Pierre, ſi vous perſeverez, comme vous devez, non-ſeulement nous ne donnerons à perſonne la permiſſion d'entrer dans votre terre ; mais ſi quelqu'un l'entreprend, nous l'en empêcherons par les voyes temporelles & ſpirituelles. C'eſt-à-dire, qu'il expoſera au pillage ces inſulaires, s'ils ne lui payent le tribut qu'il prétend. Dans la même lettre le pape dit : Vous ne devez pas trouver mauvais, que nous ayons obligé votre archevêque Jacques à raſer ſa barbe, ſuivant la VIII. *ep.* 10.

Digitized by Google

coûtume de l'égliſe Romaine obſervée par-tout
A N. 1081. l'Occident depuis le commencement du chriſtianiſme, qui eſt que le clergé ſoit raſé. Nous vous ordonnons de faire garder cet uſage par tout le clergé de votre obéiſſance, & de confiſquer au profit de l'égliſe les biens de ceux qui refuſeront de s'y ſoûmettre.

Salomon roi de Hongrie ayant été chaſſé par
Lamb. an. 1074. *p.* 211. Geïſa ſon parent, eut recours au roi Henri, dont il avoit épouſé la ſœur, & ſe rendit ſon vaſſal pour ſe faire rétablir. Le pape Gregoire
II. ep. 13. le trouva mauvais & écrivit ainſi à Salomon : Vous pouvez apprendre des anciens de votre pays, que le royaume de Hongrie appartient à l'égliſe Romaine, ayant été donné autrefois à ſaint Pierre par le roi, avec tout ſon droit & ſa puiſſance. De plus, l'empereur Henri, d'heureuſe mémoire, c'eſt Henri le noir, ayant conquis ce royaume, envoya au corps de ſaint Pierre la lence & la couronne, marques de la
Herman. an. 1074. dignité royale. Sachez donc que vous n'aurez point les bonnes graces de ſaint Pierre & ne regnerez pas long-temps ſans éprouver l'indignation du ſaint ſiege, ſi vous ne reconnoiſſez que vous en tenez votre ſceptre & non du roi. Quel-
II. ep. 63. que temps après il écrivit à Geïſa : Nous croyons que vous ſçavez que le royaume de Hongrie, comme les autres royaumes les plus nobles, doit garder ſa liberté ſans être ſoûmis à aucun roi étranger, mais ſeulement à l'égliſe Romaine ; & parce que votre parent l'a obtenu
II. ep. 70: par uſurpation du roi d'Allemagne, Dieu, comme nous croyons, l'a empêché par un juſte jugement d'en demeurer maître. Et dans une autre lettre au même Geïſa, parlant de Salomon, il dit : Quand il a mépriſé la noble ſeigneurie de ſaint Pierre pour ſe ſoûmettre au roi d'Allemagne, le Seigneur voyant l'injure

Digitized by Google

faite au prince de ſes apôtres, a fait paſſer en votre perſonne par ſon jugement la puiſſance du royaume. Enſorte que s'il y a eu quelque droit auparavant, il s'en eſt privé par cette uſurpation ſacrilege. AN. 1081.

Quant au royaume de Dalmatie, le pape Gregoire écrivit ainſi à un ſeigneur nommé Vezelin : Nous ſommes fort étonnez qu'ayant promis depuis long-temps d'être fidele à ſaint Pierre & à nous, vous vouliez maintenant vous élever contre celui que l'autorité apoſtolique a établi roi en Dalmatie. C'eſt pourquoi nous vous défendons de la part de ſaint Pierre, de prendre les armes contre ce roi, parce que l'entrepriſe que vous feriez contre lui ſeroit contre le ſaint ſiege. Si vous avez quelque ſujet de plainte, vous devez nous demander juſtice & attendre notre jugement. Autrement, ſçachez que nous tirerons contre vous le gleve de ſaint Pierre, pour punir votre audace & la témerité de tous ceux qui vous favoriſeront en cette entrepriſe. VII. *ep.* 4.

Gregoire étendoit ſes prétentions juſques ſur les Ruſſes, comme on voit par cette lettre à leur roi Demetrius : Votre fils viſitant les tombeaux des apôtres, eſt venu à nous, & nous a déclaré qu'il vouloit recevoir ce royaume de nos mains, comme un don de ſaint Pierre, en lui prêtant ſerment de fidelité, nous aſſurant que vous approuveriez cette demande. Et comme elle nous a paru juſte, nous la lui avons accordée, & nous lui avons donné votre royaume de la part de ſaint Pierre. Enfin, le Pape ſe prétendoit en droit de terminer les differends entre les princes pour leurs états, comme il paroît par une lettre à Berenger évêque de Gironne, où il l'exhorte à appaiſer la conteſtation ſurvenuë entre les deux fils du comte Raimond Berenger. II. *ep.* 74. VI. *ep.* 76.

Digitized by Google

A N. 1081. puis il ajoûte : Vous devez leur inculquer fortement, que s'ils nous déſobéiſſent & demeurent dans l'inimitié fraternelle, nous ôterons la grace de ſaint Pierre à celui qui ſera cauſe que cette paix ne ſe fera point, & nous le retrancherons avec tous ſes fauteurs de la ſocieté des Chrétiens : en ſorte qu'ils ne puiſſent plus déſormais obtenir aucune victoire à la guerre, ni aucune proſperité dans le ſiecle. Mais pour celui qui conſentira à la paix & rendra obéiſſance au ſaint ſiege, nous lui accorderons la protection invincible de ſaint Pierre ; nous lui procurerons toute ſorte de ſecours, pour obtenir l'héritage de ſon pere, & nous ordonnerons à tous les Chrétiens de ces quartiers-là, de l'aider & favoriſer en toutes choſes. Ces exemples ſuffiſent pour montrer l'idée qu'avoit Gregoire VII. de l'autorité du ſaint ſiege, & qu'il vouloit perſuader à tout le monde, que toutes les puiſſances temporelles dépendoient de la puiſſance ſpirituelle du pape

Lib. 2. poſt epiſt. 55. On trouve certaines maximes rapportées entre les lettres de Gregoire VII. ſous le nom de *Dictatus papæ*, comme qui diroit, ſentences du pape, mais dont on ne ſçait point l'auteur. Ce ſont vingt-ſept articles, dont les uns

1. ſont vrais, comme, que l'égliſe Romaine n'a

4. été fondée que par nôtre-Seigneur : que le légat du pape, quoiqu'il ſoit d'un rang inferieur,

21. préſide tous les évêques dans les conciles : que les cauſes majeures de toutes les égliſes lui doivent être portées : que l'égliſe Romaine n'a jamais erré, & qu'on ne tient point pour catho-

2. lique celui qui n'eſt point d'accord avec l'égliſe

26. Romaine. Tout catholique conviendra de ces cinq articles.

Mais il y en a de manifeſtement faux ; ſça-

23. voir, que le pape élû canoniquement devient

ſaint indubitablement, ſuivant le témoignage d'Ennodius, approuvé par le pape Symmaque : que le pape ſeul peut porter les ornemens impériaux, ce qui eſt pris de la donation de Conſtantin : qu'il n'y a que lui dont on récite le nom dans les égliſes. Quelques-uns de ces articles ſont tirez des fauſſes décrétales & contraires à l'ancienne diſcipline ; ſçavoir, qu'il n'y a que le pape qui puiſſe dépoſer les évêques ou les rétablir : qu'il n'y a que lui qui puiſſe les transferer ; ériger de nouveaux évêchez, diviſer les anciens ou les unir : que lui ſeul peut faire de nouvelles loix. Enfin, entrer ces articles eſt la maxime nouvelle, introduite, ou plûtôt ſuppoſée comme conſtante par Gregoire VII. que le pape peut dépoſer les empereurs, & abſoudre les ſujets du ſerment de fidelité fait aux princes injuſtes. Ces articles n'ont aucun rapport avec la lettre qui les précede ni avec celle qui les ſuit ; & il n'y a aucune preuve que Gregoire VII. les ait dictez, ni au concile de l'an 1076. ni ailleurs. Ainſi ils n'ont aucune autorité par eux-mêmes.

A N. 1081. 8. 10. 16. 3. 13. 7. 12. 27. *v. Baron. an.* 1976.

XII. Le roi Henri devant Rome. *Acta Greg. c.* 3. *ap. Boll. p.* 153. *Domnizo. c.* 3.

Le roi Henri marcha vers Rome avec l'antipape Clement, & y étant arrivé vers la Pentecôte, qui fut le vingt-troiſiéme Mai 1081. il campa dans les prairies de Neron. Mais les Romains refuſerent de recevoir l'antipape, le chargeant d'injures & ſe défendant à main armée : enſorte que le roi, après avoir fait le dégat dans le pays, fut obligé de retourner avec ſon pape en Lombardie. Ce fut la comteſſe Mathilde qui réſiſta le plus au roi en cette occaſion, par le moyen des forteresſes imprenables qu'elle avoit en pluſieurs endroits. Pendant tout le temps que dura cette guerre, elle n'épargna ni ſes vaſſaux, ni ſes richeſſes pour la défenſe de Gregoire. Elle étoit le refuge de tous

Digitized by Google

A N. 1081. c. I. les évêques, les clers & les moines Italiens ou Allemands, que le roi chaſſoit & dépoüilloit de leurs biens; & elle ne les laiſſoit manquer de rien: elle employoit auſſi toutes ſortes de moines pour ôter des partiſans au roi Henri; les uns en leur donnant des fiefs ou d'autres préſens, les autres en leur faiſant la guerre & brûlant leurs châteaux. Elle envoyoit ſouvent à Rome des ſecours d'argent au pape Gregoire. Elle ſuivoit principalement les conſeils de S. Anſelme du Luques, que le pape lui avoit donné pour directeur.

XIII. Nicephore dépoſé Alexis Comnene empereur. *Zonar. liv. XVIII. n. 19. 20.*

Robert Guichard, autre protecteur de Gregoire, étoit en Grece, où il faiſoit la guerre à l'empereur Alexis. Nicephore Botaniate étant très-vieux & mou naturellement, s'abandonna à deux eſclaves dont l'inſolence le rendit odieux: & l'amitié qu'il témoignoit aux deux freres Comnenes, Iſaaac & Alexis, le rendit ſuſpect à ces valets, qui les voulant perdre, les engagerent à prétendre ouvertement à l'empire. Alexis fut déclaré empereur par les troupes à Andrinople, & entra à C. P. par intelligence le jeudi-ſaint, premier jour d'Avril 1081. La ville fut pillée pendant tout le jour; & Nicephore ſe retira dans un monaſtere, dont il étoit bienfaiteur, & y prit l'habit.

Anne Dalaſſenes mere des Comnenes, eut un ſi grand crédit ſous leur regne, qu'on la nommoit ſimplement la Dame. Elle avoit grande opinion d'Euſtrate, moine eunuque ſurnommé Garidas, qui lui avoit prédit l'empire; & elle le vouloit faire patriarche, ſous prétexte que Coſme, qui rempliſſoit le ſiege de C. P. étoit un homme ſimple & peu propre aux affaires; quoiqu'Euſtrate lui-même n'en eût aucune expérience, ni aucune étude des lettres. Elle fit donc propoſer à Coſme de ſe retirer, comme

Digitized by Google

pour son propre interêt : mais il voulut auparavant couronner Alexis & Irene son épouse. Alexis fut touché d'un grand remords des violences exercées à C. P. à son entrée ; c'est pourquoi, par le conseil de sa mere, il assembla avec le patriarche Cosme, des évêques & des moines choisis, & les consulta sur les moyens d'expier sa faute. Ils lui imposerent une pénitence à lui & à ses parens, & aux autres auteurs de la révolte : sçavoir, un jeûne de quarante jours accompagné d'autres austeritez, de porter un cilice sur la chair, & de coucher à terre avec une pierre pour chevet. L'empereur accomplit exactement cette pénitence : les femmes n'en furent pas exemptes, & le palais étoit plein de gémissemens & de larmes. A N. 1081. *p.* 81.

Le jour de la fête de saint Jean l'évangeliste, que les Grecs célébrent le huitiéme jour de Mai, le patriarche Cosme, après avoir dit la messe, dit à celui qui le servoit : Prends mon pseautier & suis-moi ; & quitta ainsi son église mal satisfait du gouvernement présent, après avoir rempli le siege de C. P. cinq ans & neuf mois. L'empereur & son frere le prierent instamment de revenir : mais il le refusa & se retira dans le monastere de Callias. La mere des Comnenes fit mettre à sa place Eustrate Garidas, plus propre à garder le silence dans le coin d'un monastere, qu'à être patriarche de C. P. & il le fut toutefois pendant trois ans. *p.* 79.

Au mois d'Août de la même année 1081. l'empereur Alexis apprit que Robert Guischard avoit passé la mer avec une grande flotte. En effet, il prit Duras en Epire ; & quoiqu'il n'eût que quinze mille hommes, il battit & mit en fuite Alexis, qui étoit venu au-devant de lui avec 170. mille. Il remporta cette victoire le jour de saint Luc, dix-huitiéme d'Octobre de la mê- *p.* 83. *Chr. Cass.* III. *c.* 49.

Digitized by Google

A N. 1081. me année, la cinquiéme indiction étant commencée, & paſſa la nuit de devant la bataille à prier avec toute ſon armée dans l'égliſe du martyr ſaint Theodore, où ils communierent. Robert donna part de cette victoire au pape Gregoire, qui l'exhora a en témoigner ſa reconnoiſſance à ſaint Pierre, en donnant au ſaint ſiege le ſecours qu'il lui avoit promis contre le roi Henri.

Anna. Comn. lib. 4. p. 114.

IX. *ep.* 17.

Ann. lib. 5. p. 127. Pour ſoûtenir les dépenſes de cette guerre, l'empereur Alexis ne crut pas devoir épargner les choſes ſacrées. Car à ſon avénement à l'empire, il trouva les finances tellement épuiſées par la mauvaiſe conduite de ſon prédéceſſeur, qu'on ne fermoit pas même les portes du tréſor, & y paſſoit qui vouloit. En cette extrémité Iſaac Comnene, qui étoit demeuré à C. P. tandis que l'empereur ſon frere étoit à la guerre, aſſembla le concile des évêques préſens & du clergé, dans la grande égliſe, & repréſenta que les loix & les canons permettoient de vendre les vaſes ſacrez, pour la rédemption des captifs; & que ce qui reſtoit de richeſſes dans les égliſes d'Aſie, étoit expoſé au pillage des infideles: enſorte qu'il ſeroit employé plus utilement en monnoye pour payer les troupes. Il y eut quelque réſiſtance de la part des prélats: mais l'autorité l'emporta, & l'on fondit l'argenterie des égliſes à C. P. & par-tout l'empire.

p. 130. *Jus Græco. Rom. lib. 2. p.* 124. Cette entrepriſe attira de grands reproches aux Comnenes, & Leon entre autres, évêque de Calcedoine, s'en plaignit ſi haut & ſi longtemps, qu'à la fin l'empereur le fit dépoſer & exiler. Pour appaiſer l'indignation publique, l'empereur Alexis publia la ſeconde année de ſon regne une bulle d'or, où il avoüe qu'il a failli en touchant aux tréſors des égliſes, quoi-

Digitized by Google

qu'il l'ait fait ſans mauvaiſe intention, contraint par la néceſſité des affaires publiques. Craignant toutefois d'avoir attiré la colere de Dieu par ce péché, il en demande pardon publiquement, & promet de rendre tout ce qu'il a pris aux égliſes, quand les affaires de l'empire ſeront revenuës en meilleur état, en faiſant ſa dette propre. Il s'engage lui & ſes ſucceſſeurs de ne jamais en uſer ainſi à l'avenir, & ne point toucher aux choſes ſacrées, ſous prétexte de quelque néceſſité que ce ſoit ; & prononce de terribles malédictions contre quiconque oſera faire un pareil attentat. Cette conſtitution eſt du mois d'Août, indiction cinquiéme, l'an 6590. c'eſt-à-dire l'an 1082. A N. 1081.

Le patriarche Euſtrate Garidas ayant tenu le ſiege de C. P. trois ans, fut dépoſé par ordre de la cour, ſans qu'on en ſçût bien le ſujet. On mit en ſa place un autre moine Nicolas, ſurnommé le Grammairien, qui avoit paſſé ſa vie dans les exercices de piété, & n'étoit pas ingnorant de lettres humaines, quoiqu'il n'y fût pas fort ſçavant. Il entra dans le ſiege de C. P. l'an 6592. indiction cinquiéme, qui eſt l'an 1084. & le remplit pendant vingt-ſept ans. *Zonar. lib.* XVIII. *n.* 21. *Anna. lib. p.* 273. *Zon.* XVIII. *n.* 25.

Cependant les Saxons & les autres Allemands de leur parti élurent pour roi, à la ſaint Laurent, Herman ſeigneur de Luxembourg, qui célébra à Goſlar ſolemnellement la fête de Noel 1081. & le lendemain, jour de ſaint Etienne, il fut ſacré & couronné roi par les évêques, du conſentement des ſeigneurs. *Bruno Bell. Sax. in fine. Bertold.* 1081. 1082.

XIV. S. Arnoul, évêque de Soiſſons.

En France le légat Huges, évêque de Die, tint un concile à Maux ſous la protection de Thibaut compte de Champagne & de Brie, pour juger Urſion, intrus dans le ſiege de Soiſſons après la mort de l'evêque Thibaut. Urſion ne s'étant point préſenté fut condamné, & le con- *Vita. S. Ar. lib.* 2. *c.* 1. *ſæc.* 6. *act. Ben. p.* 2. *p.* 528.

A N. 1081.

cile donna au clergé de Soiſſons, qui étoit préſent, la liberté d'élire un évêque. La plus ſaine partie du clergé & les vaſſaux de la même égliſe élurent, de l'avis du concile, Arnoul, auparavant abbé de ſaint Medard de Soiſſons & alors reclus. Il étoit né en Brabant de parens nobles, avoit d'abord porté les armes chez pluſieurs princes avec grande réputation, & refuſé de grandes terres & des mariages avantageux. Enfin, ſous prétexte d'aller à la cour du roi de France, il quitta ſon pays, & vint ſe rendre moine à ſaint Medard de Soiſſons. Quelque temps après il ſe fit reclus par la permiſſion de l'abbé. Il étoit à découvert jour & nuit, vivoit d'un peu de pain d'orge & d'eau, & fut trois ans & demi ſans parler.

Lib. I. *c.* I.

L'Abbé Renald étant mort, un moine nommé Pons obtint du roi Philippe, par ſimonie, l'abbaye de ſaint Medard. Mais il en diſſipa les biens, pour entretenir les gens de guerre dont il ſe faiſoit accompagner; & les moines furent réduits à une telle pauvreté, qu'ils ceſſerent le ſervice divin. Les plus ſenſez s'adreſſerent à l'évêque de Soiſſons, & par ſon moyen obtinrent du roi la permiſſion d'élire un autre abbé. Ce fut Arnoul, & l'évêque, qui étoit Thibaut de Pierrefons, alla avec pluſieurs moines le trouver dans ſa recluſion; & après la priere ſolemnelle, lui commanda de prendre la charge d'abbé. Arnoul, qui n'avoit point parlé depuis trois ans & demi, fut fort ſurpris; & écrivit ſur une tablette, pour s'excuſer & demander au moins un délai juſques au lendemain, pour examiner la volonté de Dieu. On le lui accorda, mais on lui donna des gardes, de peur qu'il ne s'enfuît pendant la nuit. Toutefois les voyant endormis, il ſe ſauva par deſſus la muraille, & s'en alla près de Laon, où ayant appris qu'on le cher-

Digitized by Google

choit, il ſuivit un loup qu'il rencontra, croiant qu'il l'éloigneroit des chemins ; mais le loup le ramena à Soiſſons. Alors étant découvert, il rompit ſon ſilence & ſe ſoûmit à la volonté de Dieu. C'étoit environ l'an 1077. qu'il fut ordonné abbé de ſaint Medard de Soiſſons. A N. 1081.

En peu de temps il rétablit ce monaſtere, & pour le ſpirituel & pour le temporel, gardant toûjours une extrême modeſtie. Ses amis ſouffroient avec peine de le voir monté ſur un âne, au lieu que pluſieurs abbez de France marchoient à cheval avec faſte, & vivoient dans les délices. Il guerit pluſieurs malades, rendit la vûë à une femme aveugle & fit pluſieurs autres miracles. Un de ſes moines nommé Odon, jaloux de ſa dignité, dont il ſe croyoit plus capable, fit dire au roi Philippe, que quand il iroit quelque part à la guerre, il commandât à l'abbé de ſaint Medard de le ſuivre. Le roi le fit, & le ſaint abbé répondit à ſes envoyez : Il eſt vrai que j'ai autrefois porté les armes, on ſçait que la crainte de Dieu me les a fait quitter pour embraſſer le vie monaſtique ; & le Seigneur dit, que celui qui perſeverera juſqu'à la fin ſera ſauvé. J'aimerois mieux n'avoir jamais été abbé, que de ſervir au ſiecle ſous prétexte de cette dignité. Le roi lui fit dire : C'eſt une ancienne coûtume, que les vaſſaux de l'abbaye ſervent le roi à la guerre, ayant l'abbé à leur tête. Ou ſuivez la coûtume ou quittez la place, afin qu'on faſſe le ſervice. Arnoul profitant de l'occaſion obéit volontiers au roi & reprit la vie de ce reclus. Les moines affligez lui repréſenterent, que Pons reviendroit les déſoler, & par ſon conſeil ils élurent Gerauld, homme ſçavant & vertueux. Mais Pons ne manqua pas de revenir avec la reine Berthe, pour chaſſer Gerauld & ſe remettre en poſſeſſion. Arnould ſor- *c.* 16.

Digitized by Google

tit alors de ſa retraite pour s'oppoſer à cette violence ; & comme la reine ne vouloit point l'écouter, il lui dit : Croïez-moi Madame, ſi vous chaſſez d'ici l'abbé Gerauld, vous ſerez chaſſée du royaume, & mourrez dans l'affliction & le mépris ; & l'événement confirma cette prophétie, comme nous verrons en ſon lieu. Gerauld céda & ſe retira. Il étoit né à Corbie, & il avoit été élevé dans le monaſtere du lieu. Il fit le voyage de Rome avec Fouques ſon abbé, & ils y furent tous deux ordonnez prêtres par le pape Leon IX. Gerauld étant de retour à Corbie, alla en pélerinage à Jeruſalem, enſuite il fut abbé de ſaint Vincent de Laon : mais il renonça à cette prélature à cauſe de l'indocilité des moines ; & ayant été chaſſé de ſaint Medard de Soiſſons, il paſſa en Aquitaine, où l'an 1080. il fonda le monaſtere de Sauve-Majour, dans le dioceſe de Bourdeaux ; & pluſieurs autres enſuite. Il étoit fort eſtimé par le roi d'Arragon Sanche Ramirés. Il mourut en 1095. le cinquiéme d'Avril, & fut canoniſé cent ans après par le pape Céleſtin. III.

A N. 1081.

Bol. 5. ap. t. 9. p. 409. Acta SS. Ben. ſæc. 6. part. 2. p. 866.

Vit. c. 18. Quant à ſaint Arnoul, depuis ſa retraite il s'appliquoit aux jeûnes, aux veilles & à la priere, comme s'il n'eût fait que commencer ; & ſa reputation devint telle en France, que toute la nobleſſe s'empreſſoit à recevoir de lui quelque bénédiction ; & toutes les perſonnes conſtituées en dignité deſiroient ardemment de lui parler, & le conſulter, ſoit ſur la paix de l'égliſe, ſoit ſur leur ſalut. Il fit encore pluſieurs miracles, & diſſipa un faux bruit qui s'étoit répandu, que les Danois alloient inonder toute la France.

c. 31. Lorſqu'il étoit dans le monde il avoit eu pour ami un chevalier nommé Geric, qui depuis s'étoit

toit adonné aux pillages & aux violences, ſuivant l'abus de ce temps-là. Arnoul avoit ſouvent prié Dieu pour ſa converſion, & lui avoit ſouvent fait donner des avis ſalutaires, mais ſans fruit. Geric, après avoir vécu pluſieurs années dans une grande proſpérité, ayant nombre d'enfans, les perdit tous, & fut lui-même frappé d'une maladie qui le tint au lit trois ans & demi; enſorte qu'il n'attendoit plus que la mort. Déjà ſes neveux ſongeoient à s'emparer de ſes terres, & à chaſſer ſa femme ſans doüaire. En étant allarmée, elle lui perſuada de ſe faire porter en litiere à Arnoul ſon ancien ami, qui ſe réjoüiſſant de ſon arrivée, le fit venir devant ſa fenêtre, & lui dit: Mon frere Geric, j'ai obtenu de Dieu par mes prieres cette maladie, pour vous faire rentrer en vous-même: rendez-lui graces du péril dont il a délivré votre ame. Geric répondit: Mon cher pere, je ſuis venu vous trouver en réſolution de régler déſormais ma vie ſelon que vous l'ordonnerez: priez Dieu ſeulement qu'il me rende la ſanté. La femme de ſon côté le prioit avec larmes d'avoir auſſi pitié d'elle. Le ſaint homme lui dit: Soyez aſſurée que vous ſerez recompenſée, d'avoir fidelement ſervi votre mari dans ſa maladie. Il guérira parfaitement; vous en aurez un fils, qui naîtra dans un an ce même jour & ſera nommé Lambert. Il ſuccédera à ſon pere, vous nourrira dans votre vieilleſſe, & vous verrez ſes enfans avant que de mourir. C'eſt pourquoi je veux, mon cher frere Geric, que vous marchiez déſormais dans la voie de la juſtice. Honorez l'égliſe & le clergé; ne prenez rien aux pauvres; au contraire, rendez-leur ce que vous leur avez pris, & faites l'aumône continuellement & abondamment: donnez vos dixmes, mais ſuivant l'ordre de l'évêque. Cultivez vos

A N. 1081.

AN. 1081. terres, & vivez de votre revenu & de vos acquiſitions légitimes : traitez humainement vos cenſiers, & remettez-leur en partie ce qu'ils ne pourront payer. Gardez ſincérement la foi à votre prince & à vos égaux ; rendez graces à Dieu des biens qu'il vous fait, & ſoyez aſſidu aux divins offices. On vous a apporté malade, mais vous rerournerez à cheval en pleine ſanté. Tout fut accompli de point en point. Geric étant retourné chez lui, eut un fils qui náquit au jour marqué, qui ſuccéda à ſon pere & prit ſoin de ſa mere : il fut marié & elle vit ſes enfans.

Lib. II. *c.* I. Tel étoit ſaint Arnoul quand il fut élû évêque de Soiſſons au concile de Meaux. Le décret d'élection étant écrit, le légat Hugues envoya du concile même des perſonnes vénérables au monaſtere de ſaint Medard de Soiſſons, avec des lettres où il ordonnoit à Arnoul, par l'autorité du ſaint ſiege, de ſortir de ſa cellule, de venir promptement au concile ſous peine d'excommunication. Arnoul frappé de cet ordre, comme d'un coup de foudre, vint au concile : l'élection fut confirmée par les évêques, qui ſans écouter ſes excuſes, le firent aſſeoir avec eux ; & le légat lui commanda, en vertu de la ſainte obéiſſance, d'accepter l'épiſcopat. Ainſi il fut contraint de ſe ſoûmettre : on prit jour pour le ſacre, qui ſe devoit faire à Die par le légat ; & Arnoul retourna à Soiſſons, préparer ce qui lui étoit néceſſaire pour ce voyage. Il partit avec quatre moines & des perſonnes choiſies du clergé ; & paſſant par la Champagne, il fut reçû avec grand honneur par le comte Thibaut dans le château de Vertus. De-là Arnoul envoya un de ſes moines à Paris, dire à la reine Berthe, qu'elle étoit groſſe d'un fils,

Digitized by Google

qui seroit nommé Louis & régneroit après son pere. C'est que le roi Philippe & la reine son épouse, étant mariez depuis long-temps sans avoir d'enfans, avoient prié S. Arnoul de leur en obtenir par ses prieres. L'enfant qu'il avoit promis nâquit en effet la même année 1081. il régna depuis & est connu sous le nom de Loüis le gros. AN. 1081. *Lib. 1. c. 30. 11. c. 3.*

Arnoul ayant achevé son voyage, fut sacré par Hugues de Die le dimanche avant Noël, qui cette année 1031. fut le dix-neuviéme jour de Décembre. Comme le siege de Vienne étoit vacant, le peuple vouloit enlever Arnoul & l'élire pour archevêque, mais il se pressa de sortir du païs. Hugues, abbé de Clugni, averti de son passage, l'envoya prier de venir à son monastere, & l'y reçut avec grand honneur, plus en considération de sa vertu que de sa dignité; car Arnoul se conduisoit depuis long-temps par les conseils de l'abbé Hugues, & on disoit même que le saint abbé avoit contribué à le faire élire évêque de Soissons. L'abbé qui craignoit qu'il n'eût pas la doctrine nécessaire pour une telle place, lui proposa quelques questions de l'écriture, & demeura fort content de sa capacité.

Cependant le siege de Soissons étoit toujours occupé par Ursion, que le roi protégeoit, parce qu'il étoit frere de Gervais son sénéchal. Quand donc Arnoul voulut entrer à Soissons, Gervais vint au-devant avec une troupe de gens armez, & l'avertit qu'il se gardât d'y entrer, s'il vouloit conserver sa vie. Arnoul sans s'étonner, piqua son cheval pour passer outre. Mais Gervais l'arrêta par la bride, & le saint prélat ne voulant pas en venir aux mains céda à la violence, & se retira au château d'Ouchi dans le diocese, où il exerça ses fonctions sous la pro-

tection de Thibaut, comte de Champagne.

AN. 1081.

XV. Geofroi, évêque de Chartres.

Geoffroi évêque de Chartres, déjà déposé pour simonie par le légat Hugues, & rétabli par le pape au quatriéme concile de Rome en 1078. fut encore déposé par le même légat deux ou trois ans après; & alla s'en plaindre à Rome, avec son oncle Geoffroi évêque de Paris. Le pape les retint jusques à ce qu'il eût reçu réponse de Hugues de Die; & après l'avoir reçue, quoiqu'elle ne s'accordât pas avec l'exposé de l'évêque de Paris, le pape ne laissa pas de rétablir l'évêque de Chartres, après qu'il se fut purgé par serment sur le corps de saint Pierre. Hugues de Die s'en plaignit, & la suite fera voir que c'étoit avec raison. Geboüin archevêque de Lyon étant mort, Hugues, évêque de Die, fut élû pour lui succéder par le clergé & le peuple, & l'élection confirmée par le pape. Ainsi il entra dans ce grand siege en l'année 1080.

v ep. 17. Sup. liv. LXII. n. 44.

IX. ep. 31. Chr. Vird. p. 227.

XVI. Henri assiége Rome.

La même année le roi Henri rentra en Italie, vint à Rome par le duché de Spolete & l'assiegea pendant tout le carême. Il avoit amené avec lui l'antipape Clement, & demeura presque tout l'été devant Rome, sans y pouvoir entrer. Il voulut même mettre le feu à saint Pierre, pour surprendre la ville, pendant que les Romains seroient occupez à l'éteindre: mais le pape Gregoire y marcha le premier, & arrêta le feu qu'un traître avoit mis à quelques maisons voisines. Les chaleurs obligerent Henri à se retirer, après avoir mis garnison à quelques châteaux pour incommoder les Romains: il laissa l'antipape à Tibur pour commander ces troupes, & aïant pris l'évêque de Sutri & quelques autres, il retourna en Lombardie. L'antipape continua la guerre pendant tout l'été, faisant le dégat des bleds & des terres des Romains, & beaucoup d'autres maux.

Acta Greg. c. 3. ap. Boll. p. 153. Berthold. an. 1082.

Digitized by Google

Le roi Herman vouloit venir au secours du pape Gregoire, & s'avança jusques en Suaube, mais ses affaires l'obligerent de retourner en Saxe; & l'année suivante 1083. le roi Henri revint en Italie, & se trouva près de Rome avant la Pentecôte. Mais voïant que Hugues abbé de Clugni, qui étoit alors en Italie, & plusieurs autres saints personnages, le tenoient pour excommunié, il voulut se justifier auprès d'eux. Pour cet effet, il renvoïa l'évêque d'Ostie & plusieurs autres qu'il avoit pris: il donna sûreté, même par serment, à tous ceux qui voudroient aller à Rome visiter les saints lieux; & dit publiquement, qu'il vouloit recevoir la couronne impériale de la main du pape Gregoire. Le peuple Romain & les personnes pieuses ayant appris ces nouvelles en eurent une grande joie: & se jettant aux pieds du pape, ils le prioient instamment & avec larmes, d'avoir compassion de leur patrie presque perdue. Gregoire leur répondit: J'ai souvent éprouvé les artifices du roi: mais s'il veut satisfaire à Dieu & à l'église, je l'absoudrai volontiers & lui donnerai la couronne impériale; autrement je ne puis vous écouter.

A N. 1083.

Acta. c. 3. n. 15.

Comme le roi refusoit de faire cette satisfaction, & que le pape, nonobstant les instances du peuple, demeuroit ferme à la demander; le roi gagna insensiblement le peuple par argent & par crainte, outre qu'ils étoient fatiguez du siege qui duroit depuis trois ans. On convint donc que le pape assembleroit à la mi-Novembre un concile, où la question du royaume seroit décidée; & que Henri, les Romains & tous les autres seroient tenus d'en observer les décrets. Henri promit par serment de donner sûreté à tous ceux qui iroient à ce concile; & le pape y appella par ses lettres tous les évêques & les abbez. Henri retourna en Lombardie, &

Berthold.

Digitized by Google

la garniſon qu'il avoit laiſſée au château près
AN. de S. Pierre, mourut de maladie; enſorte que de
1083. quatre cens hommes à peine en reſta-t'il trente, ce que les Romains regarderent comme une punition de ſaint Pierre.

Henri renvoya l'antipape Guibert à Ravenne, & marcha vers Rome pour le concile, où les députez des ſeigneurs d'Allemagne ſe devoient trouver; mais Henri les fit arrêter en chemin à Forcaſſi en Toſcane, vers la S. Martin, nonobſtant la ſûreté qu'il avoit promiſe. C'étoit des moines & des clercs; & avec eux fut pris Otton évêque d'Oſtie, en revenant de ſa légation auprès de Henri. Pluſieurs prélats François, tant évêques qu'abbez, ne laiſſerent pas de venir au concile: mais Henri en empêcha particuliérement ceux qui étoient les plus néceſſaires au pape; ſçavoir, Hugues de Lyon, Anſelme de Luques & Renalde de Coſme.

to. x. p. 401. Le pape tint donc le le concile pendant trois jours, commençant le vingtiéme de Novembre, & on le compte pour le neuviéme concile de Rome ſous ſon pontificat; car les troubles l'avoient empêché pendant trois années de tenir un concile le carême, ſuivant la coûtume. En celui-ci il y eut pluſieurs prélats de la partie méridionale d'Italie. Le pape y parla ſi fortement de la foi, de la morale chrétienne, & de la conſtance néceſſaire dans la perſécution préſente, qu'il tira des larmes de toute l'aſſemblée. Il céda à peine aux prieres du concile, pour ne pas renouveller l'excommunication contre Henri; mais il la prononça contre quiconque avoit empêché ceux qui venoient à Rome.

Cependant les Romains, à l'inſçu du pape, avoient juré à Henri l'été précédent, d'obliger le pape à le couronner, ou d'élire un autre pape à ſa place. Le terme de leur promeſſe étant

échû, ils la déclarerent au pape, ajoûtant qu'ils n'avoient pas promis qu'il le couronnât solemnellement avec l'onction, mais simplement qu'il lui donnât une couronne. Le pape y consentit pour les acquitter de leur serment : ainsi les Romains manderent à Henri, qu'il vînt prendre la couronne, ou avec justice, en satisfaisant le pape, ou contre son gré, auquel cas il la lui jetteroit par une baguette du château saint-Ange. Henri refusa l'un & l'autre, & les Romains lui déclarerent qu'ils étoient quittes de leur serment. Lui de son côté s'appliqua de plus en plus à les gagner par menaces & par promesses. Depuis sept ans que duroit cette division entre le pape Gregoire & le roi Henri, il restoit dans ses états peu d'évêques fideles au pape, encore étoient-ils la plûpart chassez de leurs sieges, & réduits à se cacher dans des monasteres. AN. 1083.

Alexis empereur de C. P. voulant arrêter Robert Guischard en Italie, avoit écrit au roi Henri pour l'exciter à lui faire la guerre, & lui avoit envoyé 144000. sous d'or, & cent pieces d'écarlate. Mais Henri se servit de cet argent pour gagner le peuple de Rome, & par son secours il entra dans le palais de Latran, avec l'antipape Guibert, le jeudi fête de S. Benoît, vingt-uniéme de Mars 1084. Les nobles Romains demeurerent la plûpart fideles au pape, qui se retira au château saint-Ange. Le dimanche suivant, qui étoit le dimanche des Rameaux, Henri fit introniser Guibert sous le nom de Clement III. par les évêques de Boulogne, de Modene & de Cervia : au lieu que, suivant l'ancienne coûtume, l'ordination du pape appartenoit aux évêques d'Ostie, d'Albane & de Porto. Le jour de Pâque, dernier de Mars, l'antipape donna au roi Henri la couronne im-

Bertold. 1084. *Anna. Comn. lib. 3. p. 93.*

epist. Henr. to. 12. Spicil. p. 228. Chr. Vird. p. 2287. Acta Greg. ap. Boll. c. 3. n. 14.

A. N. 1084. périale : ils demeuroient l'un & l'autre au palais de Latran ; & ceux qui tenoient encore pour Gregoire ne leur permettoient pas d'aller à S. Pierre : l'empereur les attaqua dans la ſemaine même de Pâque, mais il y perdit environ quarante hommes, & pas un ne fut tué du côté du pape Gregoire. Enſuite l'empereur commença à aſſiéger le château ſaint-Ange. Auſſitôt il donna part de ſon entrée à Rome & de ſon couronnement à Thierri évêque de Verdun, un des plus zélez pour ſon parti, lui ordonnant de la part du pape Clement & de la ſienne, de ſacrer inceſſamment Egilbert archevêque de Treves : ce que Thierri exécuta peu de temps après, avec des évêques d'autres provinces. Mais quand Egilbert voulut faire une ordination, on lui repréſenta qu'il ne le pouvoit, n'ayant pas reçû le pallium. Il l'envoya donc demander à l'antipape Clement, qui le lui accorda avec plaiſir. Egilbert occupa le ſiege de Treves vingt-deux ans.

Hiſt. Trev. to. 12. Spicil. p. 22.

p. 232.

XXII. L'abbé Didier devant Henri.

Dès que les Seigneurs Lombards de la Poüille virent le roi Henri devant Rome, ils eſpérerent qu'après qu'il l'auroit priſe, ils pourroient chaſſer les Normands. Ceux-ci de leur côté, allarmez de cette conſpiration & de l'abſence de Robert Guichard, réſolurent de traiter avec le roi ; & la confiance qu'ils avoient en Didier, abbé du Mont-Caſſin, fit qu'ils le prierent de venir avec eux trouver ce prince, diſant qu'outre leur ſûreté, ils cherchoient à procurer la paix entre lui & le pape Gregoire. Le roi Henri de ſon côté manda pluſieurs fois l'abbé Didier, qui refuſa de l'aller trouver : mais enfin craignant la deſtruction de ſon monaſtere, il y alla avec les Normands & le prince de Capouë, ſe gardant toutefois en ſe voyage de communiquer avec les excommuniez. Ainſi quoiqu'il

Chr. Caſſ. lib. III. c. 50.

Digitized by Google

rencontrât plusieurs évêques & plusieurs personnes considerables, même de ses amis, entre autres le chancelier du roi, il ne leur donna point de baiser, ne pria & ne mangea point avec eux. AN. 1084.

Etant arrivé à Albane, il n'alla point trouver le roi, ne lui envoïa personne, & soutfrit pendant toute une semaine les menaces que le roi lui faisoit faire, pour l'obliger à lui jurer fidelité, & recevoir de sa main l'investiture de l'abbaye. Enfin, il vit le roi avec le prince de Capouë; & comme le roi le pressoit encore de recevoir l'investiture, il répondit: Quand je vous verrai couronné empereur, alors je la recevrai, si je le juge à propos. Ce qui marque, ou que Henri n'avoit pas encore été couronné par l'antipape, ou que l'abbé Didier ne comptoit pour rien ce couronnement: car on ne sçait pas le temps précis de cette entrevûë. Pendant qu'elle dura, l'abbé disputoit souvent sur les droits du saint siege avec les évêques de la suite du roi, particuliérement avec l'évêque d'Ostie, qui toutefois étoit pour le pape. Cet évêque alléguoit en faveur du roi le décret du pape Nicolas II. fait avec cent vingt-cinq évêques, & avec Hildebrand lui-même alors archidiacre, portant qu'on ne feroit point de pape sans le consentement de l'empereur. Mais Didier soutenoit, que ni pape, ni évêque, ni homme vivant, ne pouvoit validement faire un tel décret, parce que le saint siege est au-dessus de tout, & ne peut jamais être soûmis à personne. Il ajoûtoit: Si le pape Nicolas l'a fait, il l'a fait injustement & imprudemment: la faute d'un homme ne doit pas faire perdre à l'église sa dignité, & nous ne consentirons jamais que le roi des Allemands établisse le pape des Romains. L'évêque d'Ostie répondit: *Sup. liv. LX. n. 32.*

AN. 1084. Si les Ultramontains entendoient ce diſcours, ils ſe réuniroient tous contre vous. Didier répliqua : Quand tout le monde ſe réuniroit, il ne nous feroit pas changer d'avis ſur ce point. L'empereur peut prévaloir pour un temps, ſi Dieu le permet, & faire violence à l'égliſe : mais il ne nous y fera jamais conſentir. Didier diſputa ſur ce ſujet avec l'antipape Guibert, & lui reprocha ſon intruſion dans le ſaint ſiege ; ſur quoi Guibert ſe ſentant preſſé lui dit, qu'il l'avoit fait malgré lui, parce qu'autrement le roi Henri auroit perdu ſa dignité. L'abbé Didier obtint de Henri une bulle d'or en faveur de ſon monaſtere, & s'en retourna avec ſon congé.

XVIII. Lambert, uſurpateur du ſiege de Teroüanne. *Gall. Chr. t. 2. p. 430. Greg. lib. IX. ep. 34.*

En France, Hubert évêque de Teroüanne contraint de renoncer à ſon ſiege, ſe retira au monaſtere de ſaint Bertin ; & un nommé Lambert fut élû évêque à ſa place, par l'autorité de Robert le Friſon, comte de Flandres. Le clergé de Teroüanne s'en plaignit, & Lambert fut excommunié au concile de Meaux, par Hugues archevêque de Lyon & Amé évêque d'Oleron, légats du pape. C'eſt apparemment le concile de Meaux tenu le dix neuviéme d'Octobre 1082. où après la mort de Gautier, Robert abbé de Rebais fut ordonné évêque de Meaux. Mais parce que le légat Hugues avoit fait cette ordination ſans le conſentement de Richer archevêque de Sens & de ſes ſuffragans, ils excommunierent Robert, & ordonnerent à ſa place un autre Gautier, qui demeura évêque de Meaux.

Gall. Chr. to. 3.

Lambert élû évêque de Teroüanne, fut donc condamné en ce concile, pour s'en être fui de ſon égliſe ſans congé, & pour avoir pris priſonniers cinq clercs qui vouloient aller au concile de Rome porter leur plainte contre lui. Mais nonobſtant l'excommunication des légats, il ſe fit ordonner diacre, prêtre & évêque ;

Digitized by Google

par des évêques ſuſpendus de leurs fonctions. Enſuite le comte de Flandres vint avec ſes troupes le mettre en poſſeſſion à main armée ; & comme on avoit fermé les portes de l'égliſe, il les fit rompre à coups de hache. On avoit mis devant les portes fermées un crucifix, tenant à ſa main une proteſtation contre Lambert, qui en l'arrachant rompit la main du crucifix. A ſon entrée dans l'égliſe, quelques-uns du clergé furent bleſſez, les autres mis en fuite, & il fit piller les maiſons de tous ceux qui ne voulurent pas communiquer avec lui. Le comte de Flandres chaſſa de ſes terres tous les clercs qui refuſerent d'obéir à Lambert, après les avoir dépoüillez de tous leurs biens. A N. 1084.

Mais lorſque Lambert ſe fut mis ainſi en poſſeſſion, deux gentilshommes du pays employerent les mêmes moyens pour le chaſſer. Ils enfoncerent les portes de l'égliſe, & en pillerent l'argenterie & les ornemens. Ils tirerent Lambert de l'autel devant lequel il étoit proſterné, & lui couperent la langue & les doigts de la main droite. Il alla à Rome ſe plaindre de cette violence, & le comte écrivit au pape en ſa faveur : de ſorte que le pape, qui n'avoit pas encore reçû les lettres de l'archevêque de Lyon, fut touché de compaſſion, & donna à Lambert l'abſolution de l'excommunication prononcée contre lui, après toutefois lui avoir fait jurer, qu'il ſubiroit le jugement du ſaint ſiege ou des légats touchant l'évêché de Teroüanne. Le pape écrivit une lettre menaçante aux deux gentilshommes qui l'avoient ainſi maltraité, leur ordonnant, ſous peine d'excommunication, de faire ſatisfaction pour ce crime au jugement de l'archevêque de Lyon & de l'abbé de Clugni, ſes légats. Il écrivit auſſi à l'archevêque de Lyon, d'aſſembler un concile pour examiner ſoigneu- IX. *ep.* 30.

IX. *ep.* 30.

A N. 1084.

sement cette affaire. Et comme il dit : Vous êtes suspect à l'évêque Lambert, parce que vous êtes mal avec le roi de France, vous prendrez avec vous l'abbé de Clugni ; & vous userez de miséricorde avec Lambert, autant que la justice le permet, tant à cause de la peine qu'il a prise de venir à Rome, qu'en considération du comte Robert.

Ensuite le pape, mieux informé, écrivit au comte, pour l'obliger à abandonner Lambert ; mais le comte mépriſa ſes lettres, & dit des paroles outrageantes à ceux qui en étoient les porteurs. Après donc lui en avoir écrit deux fois inutilement, le pape s'adreſſa aux évêques & aux ſeigneurs de ſon obéiſſance, particuliérement à Gerard de Cambrai, Ratbod de Noyon, & Roricon d'Amiens ; & leur ordonna d'exhorter fortement le comte à ne plus ſoûtenir cet apoſtat. Enfin, un autre Gerard ayant été élû canoniquement évêque de Teroüanne en 1084. le pape enjoignit au comte de le recevoir, lui faiſant des reproches de ce qu'il vouloit encore ſoûtenir Lambert. Ainſi finit cette affaire ; car Gerard fut maintenu & tint le ſiege de Teroüanne environ quinze ans.

Ix. ep. 34.

Ix. ep. 1.

Gall. Chr. to. 2. fol. 430.

XIX.

S. Arnoul, de Soiſſons, en Flandres.

Ix. ep. 34.

Vita S. Arn. Sueſſ. lib. II. c. 13. Suc. 6. Ben. par. 2. p. 335.

Arnoul, archidiacre de Teroüanne & prévôt de S. Omer, étoit à la tête de ceux qui ſe plaignirent au pape de l'intruſion de Lambert, & de la protection que lui donnoit le comte Robert. Or, cet archidiacre étoit d'ailleurs odieux au comte, parce qu'il étoit entré dans la conjuration de pluſieurs nobles, qui vouloient chaſſer Robert comme uſurpateur & violent, & reconnoître pour comte de Flandres Baudoüin, comte de Hainaut, fils de ſon frere aîné, prince plus doux. Robert ayant découvert ce complot, prit les conjurez, en fit mourir quelques-uns & bannit les autres, après les avoir dé-

Digitized by Google

pouillez de leurs biens & de leurs dignitez. De ce nombre fut l'archidiacre Arnoul, qui, après avoir été long-temps en exil, s'avisa d'aller à Rome, & de porter ses plaintes au pape Gregoire. Le pape en fut touché, & résolut d'écrire au comte Robert, pour l'exhorter à pardonner à ceux qui avoient encouru sa disgrace, ou du moins leur donner la liberté de se justifier : mais il ne se trouvoit personne qui voulût se charger de ces lettres. Enfin, le pape jetta les yeux sur Arnoul, évêque de Soissons, dont la réputation étoit venuë jusqu'à lui ; & il lui manda de présenter au comte les lettres & les personnes dont il étoit question. A N. 1084.

Arnoul ayant été empêché d'entrer à Soissons, par la violence que j'ai marquée, faisoit sa résidence à Ouchi, & ne laissoit pas de s'acquitter de tous les devoirs d'un bon évêque ; car les curez & les anciens du clergé venoient le trouver, & le peuple y accouroit. Il prêchoit, il donnoit la confirmation, la pénitence & les autres sacremens ; & on rapporte plusieurs miracles qu'il fit en ces commencemens de son épiscopat. Ayant donc reçu les lettres du pape, il alla à Lille, & les présenta au comte Robert. Tandis qu'on les lisoit, quelques-uns des disgraciez, qui avoient suivi l'évêque, s'étant coulez secretement, prirent le comte par les pieds. Il en fut d'abord furieusement irrité, comme il parut à ses yeux & à tout l'air de son visage : mais Dieu le toucha, & tant à la considération du saint évêque, que pour le respect du saint siege, il leur pardonna, & leur accorda la vie & les biens. *Vita c. 7.*

Toute la Flandre étoit pleine de meurtres, & ses habitans si accoûtumez au sang, qu'ils estimoient honteux de passer un jour sans en répandre : les plus proches parens s'égorgeoient

pour les moindres sujets : à peine les peres & les enfans s'épargnoient l'un l'autre. Plusieurs de la noblesse du pays prierent le saint évêque d'aller dans les lieux où le mal étoit le plus grand, & de travailler à y établir la paix : il crut que Dieu le demandoit de lui, & l'événement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé. Il alla d'abord à Bruges & dans la Flandre intérieure, vers Outtembourg & Furnes, & fit si bien par la douceur de ses prédications, & par les exemples de sa vertu, qu'il appaisa ces esprits farouches, & les amena à la concorde. Ce fut avec bien de la peine, & il s'abaissa souvent jusqu'à se jetter aux pieds des plus intraitables. Ses exhortations furent soûtenuës de plusieurs miracles ; & pour en connoître l'effet, Erembold, gouverneur de Bruges, fit calculer par ordre du comte la somme à laquelle pouvoient monter les compositions des meurtres commis dans ce seul canton, dont le saint évêque avoit empêché les suites, & on trouva qu'on y auroit pas satisfait pour dix mille marcs d'argent. Aussi toute la Flandre le cherissoit tendrement : on chercha un lieu pour sa résidence, & on lui donna l'église de saint Pierre à Outtembourg, où il fonda un monastere de moines Bénédictins en 1084. & y mit pour premier abbé Arnoul, son neveu. La même année il revint prendre soin de son diocese de Soissons.

AN. 1084.

c. 1. 9.

Mabill. obs. p. 504.

X. Robert Guischard délivre le pape.

Le pape Gregoire étoit toûjours assiegé dans le château saint-Ange, autour duquel l'empereur Henri avoit fait élever une muraille ; mais il y avoit quelques forteresses qui tenoient encore pour le pape ; & Rustique, son neveu, se défendoit au milieu de Rome dans le Septizonium de Severe, ainsi nommé, parce que c'étoit un édifice à sept étages, dont on voit encore les restes. L'empereur alloit tous les jours dans une

Acta ap. Boll. p. 158. Vita Henr. edit. 1585. p. 385.

Digitized by Google

église, où il avoit choisi un endroit retiré pour prier avec plus d'attention. Un de ses ennemis ayant observé ce lieu, mit une grosse pierre sur la poutre qui soûtenoit le lambris, auquel il fit une ouverture, & prit bien ses mesures avec une corde, pour faire tomber la pierre précisément sur la tête de l'empereur. S'étant donc caché la nuit sur le lambris, quand il vit l'empereur en priere, il poussa la pierre; mais elle l'entraîna par son poids, il tomba, & l'empereur, qui heureusement s'étoit un peu retiré, n'eut point de mal. Le bruit de cet accident s'étant bien-tôt répandu dans toute la ville, le peuple se saisit du coupable, & malgré l'empereur, le mit en pieces, en le traînant sur des roches & sur des pierres. A. N. 1084.

Cependant l'empereur apprit que Robert Guischard étoit de retour en Italie, & qu'il venoit au secours du pape; & ne se sentant pas en état de lui résister, il quitta Rome, & retourna en Lombardie. En effet, depuis deux ans le pape Gregoire ne cessoit de presser le duc Robert, qui étoit en Grece, de venir le délivrer. Le duc avoit bien de la peine à quitter son entreprise contre l'empereur Alexis, sur lequel il faisoit de grandes conquêtes: mais regardant le pape comme son seigneur, depuis qu'il lui avoit fait serment de fidélité, il crut devoir préférer à tout autre intérêt son devoir & le service de l'église; & laissant à son fils Boëmond la conduite de son armée pour continuer la guerre en Grece, il s'embarqua peu accompagné, & vint descendre à Otrante. Il arriva à Rome au commencement de Mai 1084. & comme les Romains révoltez contre le pape lui voulurent résister, il pilla la ville & en brûla une grande partie. Il tira le pape du château saint-Ange, & le remit au palais de Latran; puis étant sorti de Rome, il ramena en peu de temps plusieurs châ- *Gaufr. de Malater. lib. III. c. 33.* *Bertold. an. 1084.*

teaux & pluſieurs villes à l'obéiſſance du pape.

A N. 1084. Gregoire étant ainſi rentré dans Rome, tint un dixiéme concile, où il réitera l'excommunication contre l'antipape Guibert, l'empereur Henri & leurs partiſans; & il en fit publier la ſentence deça les monts par ſes légats; en France, par Pierre, évêque d'Albane; & en Allemagne, par Otton, évêque d'Oſtie. Ce légat fit un aſſez grand ſéjour en Allemagne, & ordonna pluſieurs évêques dans les égliſes vacantes. Celle de Conſtance l'étoit depuis long-temps; & il y mit Gebehard, fils du duc Bertold, qui étoit moine, & plus illuſtre par ſa vertu que par ſa naiſſance. Il fut élu par le clergé & le peuple, malgré ſes larmes & ſa réſiſtance; & le légat le ſacra évêque de Conſtance, le dimanche vingt-deuxiéme de Décembre 1084. Le Samedi jour de ſaint Thomas, il l'avoit ordonné prêtre, & avec lui quelques autres, entre leſquels étoit Bertold, auteur de la meilleur chronique que nous ayons de ce temps-là. Le légat, en l'ordonnant prêtre, lui donna pouvoir, par l'autorité du pape, de recevoir les pénitens; ce qui mérite d'être obſervé.

Acta ap. Boll. c. 3. p. 153. Tandis que le pape étoit à Rome, il délivra l'égliſe de S. Pierre de ſoixante manſionnaires, qui s'en étant emparez, en occupoient tous les oratoires, à la réſerve du grand autel, & tournoient à leur profit toutes les offrandes des pélerins. C'étoit des citoyens Romains qui avoient des femmes ou des concubines; mais ayant la barbe raſe, comme les clercs, & portant des mitres, ils faiſoient accroire aux pélerins, & particulierement aux payſans de Lombardie, qu'ils étoient des prêtres cardinaux; & ayant reçu leurs offrandes, ils leur donnoient l'abſolution de leurs péchez, par une profanation ſacrilege.

La nuit ils ſe levoient ſous prétexte de garder

l'égliſe, & commettoient à l'entour des vols, des impuretez & des homicides. Le pape les ayant chaſſez avec beaucoup de peine, donna la garde de l'égliſe de ſaint Pierre à des clercs & des prêtres réglez; & ayant demeuré aſſez long-temps à Rome, il paſſa au Mont-Caſſin, où il fit quelque ſéjour; & delà à Salerne, où il demeura juſqu'à ſa mort ſous la protection de duc Robert, étant défrayé avec les évêques & les cardinaux qui l'avoient ſuivi, par l'abbé du Mont-Caſſin.

AN. 1084.

Chr. Caſſ. III. c. 35.

XXI. Schiſmatiques abattus.

L'empereur, au ſortir de Rome, vint en Lombardie, où il laiſſa l'antipape Guibert; & après avoir encouragé les Lombards à ſoûtenir ſon parti, il paſſa en Allemagne. Incontinent après, les évêques & les marquis de Lombardie, avec de grandes troupes, ſe jetterent ſur les terres de la comteſſe Mathilde, dont les vaſſaux étant ſurpris ne purent aſſembler que peu de monde. Mais Anſelme, évêque de Luques, les encouragea, leur envoyant ſa bénédiction par ſon pénitencier, à qui il recommanda particulierement, qu'il commençât par abſoudre ceux qui auroient communiqué avec des excommuniez; puis qu'il donnât à tous la bénédiction par l'autorité du pape, les inſtruiſant de quelle maniere ils devoient combattre, & avec quelle intention, afin que le péril où ils alloient s'expoſer leur ſervît pour la rémiſſion de tous leurs péchez. On donna la bataille, où les ſchiſmatiques tournerent le dos promptement: on prit l'évêque de Parme, pluſieurs nobles & d'autres ſans nombre: on prit quantité de chevaux, d'armes & de bagage. On ne pouvoit compter les morts du côté des ſchiſmatiques; & de la part des catholiques, il n'y en eut que trois de tuez & peu de bleſſez.

Vita S. Anſ. n. 20.

Bertold. Id. an. 1084.

Cette victoire abaiſſa conſidérablement le parti des ſchiſmatiques; & ceux qui revenoient

Digitized by Google

A N. 1084.

à l'obéiſſance du pape Gregoire, s'adreſſoient à Anſelme, évêque de Luques, que le pape avoit fait ſon légat dans toute la Lombardie, pour ſuppléer au défaut d'évêques catholiques; car il s'y en trouvoit très-peu. On venoit donc à lui de toutes parts: il donnoit l'abſolution aux excommuniez convertis, il donnoit la confirmation & les ſaints ordres, il décidoit toutes les queſtions. Pluſieurs s'adreſſoient à lui pour obtenir des graces de la comteſſe Mathilde, & lui offroient des préſens; mais quoiqu'il fût pauvre lui & tous les ſiens, il les rejettoit avec indignation, & diſoit: Si ce qu'ils demandent eſt injuſte, je ſerai complice de leur injuſtice; s'il eſt juſte, je ſerai coupable d'avoir vendu la juſtice.

XXII. Aſſemblée de Bercach. *Bertold. an.* 1085. *ab Urſperg. eod.*

Otton, évêque d'Oſtie, légat du pape en Allemagne, vint trouver en Saxe le roi Herman, au commencement de l'an 1085. après l'Epiphanie; & le vingt-uniéme de Janvier, il aſſiſta à une conférence entre les Saxons & les partiſans d'Henri, qui ne voulut pas y aſſiſter. La conférence ſe tint à Bercah en Turinge, & on choiſit deux prélats ſçavans & éloquens, pour parler au nom de tous: Gebehard de Salsbourg pour les Saxons; Vecilon de Mayence pour l'empereur Henri. Gebehard diſoit que les Saxons avoient raiſon d'éviter ce prince comme excommunié, parce que le pape leur avoit dénoncé par lettres l'anathême qu'il avoit prononcé contre lui au concile de Rome. Vecilon répondoit, que le pape & les ſeigneurs avoient fait tort à Henri, parce que tandis qu'il étoit à Canoſſe, pour ſatisfaire au pape, & déjà reçu à la communion, on avoit élû Rodolfe pour roi: après quoi le pape n'avoit pû l'excommunier, parce qu'étant ſpolié, il ne pouvoit être ni appellé en jugement, ni condamné.

Digitized by Google

Gebehard, au nom des Saxons, repliquoit que ce n'étoit pas à eux à examiner le jugement du ſaint ſiege, auquel ils n'avoient pas aſſiſté, & auquel ils ne devoient qu'obéir; que c'étoit plutôt avec le pape qu'il falloit traiter cette queſtion. Qu'un particulier n'étoit pas diſpenſé des loix divines pour être dépouillé de ſon bien; beaucoup moins un roi, dont l'état n'eſt pas ſon patrimoine, mais appartient à Dieu, qui le donne à qui lui plaît, comme il eſt dit dans Daniel. Et qu'avant la perte de la Saxe, Henri cité par le pape Alexandre, & enſuite par Gregoire, n'avoit tenu compte d'y ſatisfaire. Chaque parti applaudit à celui qui parloit pour lui, & ainſi ſe ſépara la conférence.

AN. 1085.

Dan. IV. 22.

Le roi Herman célébra le fête de Pâque à Quedlimbourg, & la même ſemaine le légat Otton y tint un concile avec les évêques & les abbez qui reconnoiſſoient le pape Gregoire. Il s'y trouva deux archevêques, Gebehard de Salsbourg, & Hartvic de Magdebourg, avec leurs ſuffragans, & ceux de Mayence en Saxe. Les évêques de Virſbourg, de Vormes, d'Auſbourg & de Conſtance n'y aſſiſterent que par leurs députez. Le roi Herman s'y trouva avec les ſeigneurs de ſa cour.

XXIII. Concile de Quedlimbourg. *to.* X. *p.* 404. *ex. Berihold.* 1831.

Quand tous furent aſſis ſelon leur rang, on produiſit les décrets des peres touchant la primauté du ſaint ſiege, pour montrer que le jugement du pape n'eſt point ſujet à réviſion, & que perſonne ne peut juger après lui. Ce que tout le concile approuva & confirma, contre les partiſans de Henri, qui, dans la conférence précédente, avoient voulu contraindre les Saxons à juger de le ſentence du pape. Un clerc de Bamberg, nommé Cunibert, s'avança au milieu du concile, ſoûtenant que les papes s'étoient eux-mêmes attribué cette primauté,

Digitized by Google

AN. 1085. c'eſt-à-dire, ce privilege que perſonne ne peut examiner juridiquement leur jugement, & de n'être ſoûmis au jugement de perſonne. Mais tout le concile s'éleva contre lui, & il fut réfuté, principalement par un laïque, qui allégua ce paſſage de l'évangile : Le diſciple n'eſt pas au-deſſus du maître ; & la maxime reçue dans tous les ordres eccléſiaſtiques, que le ſupérieur n'eſt point jugé par l'inférieur.

On déclara nulles toutes les ordinations faites par les excommuniez, entr'autres celle de Vecilon, archevêque de Mayence, de Sigefroi, évêque d'Auſbourg, & de Norbert de Coire. *Bertold. an.1084.* Vecilon étoit un clerc d'Halberſtat, qui ayant quitté ſon évêque, s'étoit attaché au roi Henri; & ce prince, pour récompenſe, lui avoit donné l'année précédente l'archevêché de Mayence, après la mort de Sigefroi, qui avoit tenu ce ſiege vingt-cinq ans. Vecilon fut un des plus ardens ſchiſmatiques, & il fut condamné comme hérétique en ce concile, parce qu'il ſoûtenoient que les ſéculiers dépouillez de leurs biens n'étoient point ſoûmis au jugement eccléſiaſtique, & ne pouvoient être excommuniez pour leurs crimes, & que les excommuniez pouvoient être reçus ſans abſolution. On ordonna que quiconque auroit été excommunié, même injuſtement, par un évêque non dépoſé ni excommunié, ne pourroit être reçu à la communion ſans abſolution eccléſiaſtique. On renouvella l'ordonnance de la continence des clercs, & quelques autres points de diſcipline.

On agita la queſtion de la parenté entre le roi Herman & la reine ſon épouſe. Le roi ſe leva au milieu du concile, & déclara qu'il obſerveroit en tout ſa déciſon : mais le concile jugea que cette affaire ne pouvoit alors être examinée canoniquement, parce qu'il n'y avoit

Digitized by Google

point d'accusateurs légitimes. A la fin du concile, on prononça anathême, avec les chandelles ardentes, contre l'antipape Guibert; les cardinaux Hugues le Blanc, évêque d'Albane, & Jean de Porto; Pierre, chancelier de l'église Romaine; Liutmar, archevêque de Brême; Uton, évêque d'Hildesheim; Otton de Constance, Bourchard de Basle, Huzman de Spire; enfin, contre Vecilon de Mayence, Sigefroi d'Ausbourg, & Norbert de Coire, dont les ordinations avoient été déclarées nulles. Dans les souscriptions de ce concile, Herman prend le titre de roi des Romains, & Oddon se dit seulement moine de Clugni & légat du pape Gregoire, sans faire mention de son évêché d'Ostie. A N. 1085.

XXIV. Concile de Mayence. *to.* 10. *p.* 409. 1831. *Dodechin. an.* 1085. *Sigebert. eod.*

Trois semaines après ce concile, les schismatiques en assemblerent un à Mayence, par ordre de l'empereur Henri, qui y assista avec les légats de l'antipape Clement, & obligea tous ceux qui s'y trouverent à le reconnoître pour pape légitime, même par écrit: mais il y en avoit qui dans le cœur ne laissoient pas d'être pour Gregoire. En ce concile présidoit Vecilon, archevêque de Mayence, avec Egilbert de Treves, Seguin de Cologne, & Liutmar de Brême: il y avoit dix-sept évêques, & les députez de plusieurs autres, même de Gaule & d'Italie. On confirma la déposition de Gregoire, & on prononça excommunication contre lui & contre tous ceux qui le reconnoissoient pour pape; on déposa même les évêques, & on en mit d'autres à leur place. Ainsi Herman fut chassé de Metz; mais le peuple ne voulut pas recevoir celui que l'empereur y avoit mis. Meginhard fut fait évêque de Virsbourg à la place d'Adalberon. En ce même concile on confirma la trêve de Dieu. *Ab. Urs.*

Peu de temps après moururent les principaux *Bertold. an.* 1085.

Digitized by Google

ſchiſmatiques de Lombardie ; ſçavoir, Eberard, évêque de Parme, qui avoit été pris l'année précédente, & qui avoit ſuccédé en ce ſiege à l'antipape Cadaloüs ; Gandulfe, évêque de Rege, & Tedal, archevêque de Milan, qui occupoit ce ſiege depuis dix ans, étant toûjours oppoſé au pape Gregoire. Il eut pour ſucceſſeur Anſelme III. catholique, & ſoûmis au pape légitime.

A N. 1085.

Ital. ſæc. 5. 2. p. 212.

XXV. Mort de Grégoire VII.

Cependant le pape Gregoire étoit à Salerne, où il tomba malade, & connut que ſa fin étoit proche. Les évêques & les cardinaux, qui étoient auprès de lui, le prierent de ſe nommer un ſucceſſeur qui pût ſoûtenir le bon parti contre l'antipape Guibert ; ſur quoi il leur nomma trois ſujets à choiſir ; Didier, cardinal & abbé du Mont-Caſſin, qui lui ſuccéda en effet ; Otton, évêque d'Oſtie, qui fut auſſi pape ſous le nom d'Urbain II. & Hugues, archevêque de Lyon. Mais comme Otton étoit en ſa légation d'Allemagne, & Hugues en ſa Province, le pape Gregoire conſeilla d'élire plutôt l'abbé Didier qui étoit proche. Il étoit venu voir le pape dans ſa maladie, à deſſein de l'aſſiſter à la mort ; mais le pape lui prédit qu'il n'y ſeroit pas : & en effet, il fut obligé de quitter pour donner ordre au ſecours d'un château du monaſtere, attaqué par les Normands.

Vita per Paul. c. 22.

Cependant on demanda au pape s'il vouloit uſer de quelque indulgence envers ceux qu'il avoit excommuniez. Il répondit : Excepté le prétendu roi Henri, l'antipape Guibert, & les principales perſonnes qui les ſoutiennent par leurs conſeils & leurs ſecours, j'abſous & je bénis tous ceux qui croyent que j'en ai le pouvoir. Ses dernieres paroles furent : J'ai aimé la juſtice & haï l'iniquité, c'eſt pourquoi je meurs en exil. Il mourut ainſi le vingt-cinquiéme de

v. Sigebert. an. 1085.

Digitized by Google

Mai 1085. & fut enterré à Salerne, dans l'église de S. Matthieu, dont le corps y avoit été trouvé environ cinq ans auparavant, & le pape en avoit félicité l'archevêque Alfane par un lettre du dix-huitiéme de Septembre 1080. Mais on ne dit point comment ce corps avoit été apporté à Salerne, ni comment on sçavoit que ce fût celui de saint Matthieu. AN. 1085.

Gregoire VII. avoit tenu le saint siege près de douze ans. Plusieurs auteurs du temps disent, qu'il se fit grand nombre de miracles à son tombeau. On rapporte entr'autres, qu'Ubalde, évêque de Mantouë, affligé depuis long-temps de maladie de rate, & ulceré par tout le corps, principalement aux jambes, après avoir beaucoup dépensé inutilement en médecins, ayant appliqué la mitre de Gregoire à l'endroit où il sentoit plus de douleur, recouvra une parfaite santé. Gregoire avoit envoyé en mourant cette mitre à saint Anselme de Luques, son ami & son imitateur, qui en fit encore d'autres miracles. La vie du pape Gregoire fut écrite environ quarante-cinq ans après sa mort, par Paul, chanoine régulier de Berneried en Baviere, qui releve principalement les faits qu'il estime miraculeux & propres à montrer la sainteté de Gregoire. Le pape Anastase IV. le fit peindre à Rome, dans une église, entre les saints, environ soixante ans après sa mort. En 1577. Marc-Antoine Colomne, archevêque de Salerne, trouva ses reliques entieres avec les ornemens pontificaux, & lui fit une épitaphe. En 1584. son nom fut inséré au martyrologe Romain, corrigé par les ordres du pape Gregoire XIII. Enfin, le pape Paul V. par un bref de l'an 1609. permit à l'archevêque & au chapitre de Salerne de l'honorer comme saint par un office public.

Vita Gr. c. 13. vita. Anſ. n. 26.

Pavebr. 25. Mai, p. 104. & conat. p. 208. Martyr. R. 25. Mai.

A N. 1085.

Nous voyons ce que les ſchiſmatiques publioient de ce pape par les écrits de Bennon, archiprêtre cardinal, du parti de l'antipape Guibert. Ce ſont deux lettres adreſſées à l'égliſe Romaine, qui marquent tant de paſſion, qu'il eſt difficile d'y diſcerner la vérité du menſonge. Dans la premiere, Bennon fait d'abord le dénombrement des membres de l'égliſe Romaine qui avoient quitté Hildebrand, entre leſquels il nomme dix cardinaux, le primicier des chantres & pluſieurs autres officiers, avec les compagnies dont ils étoient chefs. Dans la ſeconde lettre, il compte treize cardinaux. Venant enſuite aux reproches contre Hildebrand, il accuſe ſon élection d'irrégularité, en ce qu'elle fut faite le jour même de la mort du pape Alexandre, ſon prédéceſſeur; quoique les canons, dit-il, défendent d'élire le nouveau pape plutôt que trois jours après la ſépulture du défunt. Il a, dit-il, éloigné les cardinaux de ſon conſeil & de ſa familiarité, quoique les canons ordonnent que le pape ſoit toûjours accompagné de trois cardinaux prêtres, & de deux diacres, pour être témoins de ſa conduite.

XXVI. Ecrits du cardinal Bennon. *Faſcic. rer. expetend. fol.* 39.

Il a excommunié l'empereur contre la volonté des cardinaux, ſans obſerver l'ordre judiciaire, & ſans que ce prince eût été accuſé canoniquement dans aucun concile; & aucun cardinal n'a ſouſcrit cette excommunication. Quand il ſe leva de ſa chaire pour la prononcer, la chaire qui étoit neuve & d'un bois très-fort, ſe fendit tout d'un coup en pluſieurs morceaux, par l'ordre de Dieu, pour montrer le ſchiſme que cette excommunication devoit produire. Bennon ajoûte enſuite: Le lundi de Pâque, officiant à ſaint Pierre, il monta ſur l'ambon après l'évangile, & dit publiquement, que le roi Henri mourroit dans la fête de ſaint Pierre

Pierre, ou seroit chassé du royaume, ensorte qu'il ne pourroit assembler six chevaliers, & ajoûta: Ne me tenez plus pour pape, si cette prédiction est sans effet. Le temps étant passé, sans que le roi fût mort, ni que ses forces fussent diminuées, il persuada au peuple ignorant, qu'il avoit parlé de la mort de l'ame, & non de celle du corps Bennon conclut sa premiere lettre par cette histoire. AN. 1085.

Un jour venant d'Albane à Rome, il parle toûjours d'Hildebrand, il oublia d'apporter un livre de nécromancie, sans lequel il ne marchoit gueres. S'en étant souvenu par le chemin, à l'entrée de la porte de Latran, il appella promptement deux de ses domestiques, fideles ministres de ses crimes, leur commanda de lui apporter incessamment ce livre, & leur défendit sous de terribles menaces de l'ouvrir en chemin, ni d'avoir aucune curiosité pour les secrets qu'il contenoit. La défense ne fit qu'irriter leur curiosité, ils ouvrirent le livre en revenant & en lurent quelques pages. Aussi-tôt parurent des démons, dont la multitude & les figures horribles effraïerent tellement les deux jeunes hommes, qu'ils en étoient hors d'eux-mêmes. Les démons les pressoient, en disant: Pourquoi nous avez-vous appellez? pourquoi nous avez-vous donné la peine de venir? Dites promptement ce que vous voulez que nous fassions: autrement nous nous jetterons sur vous, si vous nous retenez davantage. L'un des deux leur dit: Abbattez promptement ces murailles, leur montrant les hautes murailles de Rome, que les démons abbatirent en un moment. Les jeunes hommes firent le signe de la croix, si tremblans & si hors d'haleine, qu'à peine purent-ils arriver à Rome. Le lecteur sensé jugera quelle créance mérite un auteur

qui rapporte ſerieuſement de tels contes.

A N. 1085. La ſeconde lettre de Bennon commence par une répétition des mêmes plaintes contre l'excommunication du roi Henri. Sur quoi il allégue ces paroles de ſaint Auguſtin dans le ſermon de la pénitence : L'apôtre nous fait aſſez voir, que ce n'eſt pas légérement, mais juridiquement, qu'on doit ôter les méchans de la communion de l'égliſe : afin que ſi on ne peut les ôter par un jugement, on les tolere plûtôt, de peur que celui qui évite mal à-propos les méchans, ne ſorte lui-même de l'égliſe, & n'aille en enfer devant ceux qu'il veut fuir. Il reproche à Hildebrand d'avoir excepté de l'excommunication ceux qui communiqueroient aux excommuniz au troiſiéme degré, & ſoûtient que le baptême conféré par les excommuniez eſt nul ; ce qui eſt une héréſie.

Serm. 351. *olim hom.* 50. *n.* 10.

Il dit enſuite, qu'Hildebrand avoit appris la magie de Thophilacte, qui fut le pape Benoît IX. & de l'archiprêtre Jean, qui fut Gregoire VI. & que ceux-ci avoient été diſciples de Gerbert, autrement Silveſtre II. qui avoit infecté Rome de ſes maléfices. Il marque toute la ſuite des papes depuis Silveſtre ; ſçavoir, Jean dix-huitiéme, qui fut, dit-on, empoiſonné par les ſiens, le cinquiéme mois : Jean XIX. qui dura à peine un an : Sergius IV. qui tint le ſiege trois ans : Benoît VIII. laïque, frere d'Alberic de Tuſculum, qui mourut la onziéme année : ſon frere Jean XX. néophite, qui dura neuf ans. A ces deux freres ſuccéda leur neveu Theophilacte, vingt-cinq ans après la mort de ſon maître Gerbert. Je rapporte cette chronologie, parce qu'elle eſt d'un auteur du temps, quoiqu'elle ne paroiſſe pas exacte. Bennon ajoûte : Theophilacte ayant uſurpé le ſaint ſiege par violence, prit pour ſes principaux confi-

Sup. liv. LIX. *n.* 31.

Sup. liv. LVII. *n.* 11.

dens Laurent, compagnon de ſes études, qui fut archevêque d'Amalfi, & l'archiprêtre Jean Gratien. Dans le même temps Hildebrand ayant quitté le monaſtere, s'attacha à l'archiprêtre & à l'archevêque Laurent ; & s'étant rendu leur diſciple, il devint leur parfait imitateur. Quand il vouloit, il ſecoüoit ſes manches, & en faiſoit ſortir comme des étincelles de feu : par ces merveilles il trompoit les ſimples, qui les prenoient pour des ſignes de ſainteté. Il rapporte la ſuite des papes depuis Gregoire VI. juſques à Gregoire VII. & dit, qu'il y en eut ſix d'empriſonnez en treize ans, par un ami d'Hildebrand, nommé Gerard Brazut fils d'un Juif. Ces ſix papes empriſonnez ſont, Clement II. Damaſe II. Leon IX. Victor II. Etienne X. Nicolas II. Il marque auſſi la durée de tous ces papes. Il eſt remarquable que Bennon, entretant de reproches contre Hildebrand, ne fait aucune mention de la comteſſe Mathilde, & en général n'attaque point la pureté de ſes mœurs. A N. 1085.

Après la mort de Gregoire VII. les évêques, les cardinaux & les laïques qui lui étoient demeurez fideles, commencerent à conſulter ſur les meilleurs moyens de remplir dignement le ſaint ſiege, pour s'oppoſer aux efforts des ſchiſmatiques. On fit venir de tous côtez les perſonnes ſur qui pouvoit tomber un tel choix ; & parce que des trois que Gregoire avoit nommez, il n'y avoit que le cardinal Didier, abbé du Mont-Caſſin, qui ſe trouvât préſent, les évêques & les cardinaux le prierent inſtamment de ſe rendre à ce choix, & de ſubvenir au beſoin preſſant de l'égliſe. Il répondit, qu'abſolument il n'accepteroit point le pontificat ; mais que d'ailleurs, il rendroit à l'égliſe Romaine, tout le ſervice dont il ſeroit capable. Le jour

XXVII. L'abbé Didier élu pape. *Chr. Caſſ.* III. *c.* 65.

A N. 1085. de la Pentecôte, huitiéme de Juin 1085. l'évêque de Sabine & Gratien venant de Rome, Didier, alla au-devant d'eux, & leur rapporta la conversation qu'il avoit euë avec le pape Gregoire, touchant l'ordre que l'on devoit mettre aux affaires de l'église. Il alla trouver avec eux Jourdain, prince de Capouë, & Rainulfe comte d'Averse, & les ayant exhortez à secourir l'église Romaine, il les trouva disposez à tout. Ensuite il pressa les cardinaux à déliberer au plutôt sur l'élection d'un pape; & d'écrire à la comtesse Mathilde, afin qu'elle agît de son côté, pour faire venir à Rome les évêques & les autres personnes que l'on jugeroit capables de cette dignité.

Mais au lieu de le faire, ils complotoient secretement de faire pape Didier lui-même; & s'efforçoient de lui persuader de quelque maniere que se fût, de venir à Rome, croyant qu'ils pourroient le forcer à accepter. L'abbé Didier s'en étant apperçu, s'opposa ouvertement à eux, & étant retourné au Mont-Cassin, il s'appliqua encore à attirer au service de l'église Romaine, les Normands, les Lombards, & tous ceux qu'il put, & en trouva plusieurs bien disposez. Mais parce que la chaleur de l'été étoit excessive, ils differerent d'aller à Rome, jusques à ce que la saison des maladies fût passée. Or le prince de Capouë s'étant mis en marche avec ses troupes, accompagné de quelques évêques & de l'abbé Didier, quand ils furent arrivez en Campanie, l'abbé qui le doutoit de leur dessein, refusa de passer outre, s'ils ne lui promettoient par serment de ne lui faire aucune violence sur ce sujet; & comme ils le refuserent, il n'y eut rien de fait pour lors.

c. 66. Il s'étoit passé près d'un an dans ces incertitudes, & l'antipape Guibert se prévaloit de la

vacance du ſaint ſiege, quand les évêques & les cardinaux s'aſſemblerent à Rome, de divers lieux, vers la fête de Pâque, qui cette année 1086. étoit le cinquiéme d'Avril : ils manderent à l'abbé Didier de venir au plûtôt les trouver, avec les évêques & les cardinaux qui demeuroient pour lors avec lui, & Giſulfe prince de Salerne. Didier croyant qu'on ne ſongeoit plus à lui, parce qu'on n'en parloit plus, vint à Rome avec tous ceux qu'on avoit mandez, & y arriva la veille de la Pentecôtre, vingt-troiſiéme de Mai. Pendant tout ce jour les catholiques, tant clercs que laïques, s'aſſemblerent en grand nombre, & vinrent ſur le ſoir, tous enſemble, dans la diaconie de ſainte Luce, prier inſtamment l'abbé Didier de ne plus refuſer le pontificat, & de ſecourir l'égliſe dans le péril préſent. Ils ſe jetterent pluſieurs fois à ſes genoux, & quelques-uns avec larmes. Didier, réſolu depuis long-temps de vivre en repos, refuſa fortement, & proteſta qu'il n'y conſentiroit jamais ; & comme ils inſiſtoient, il leur dit : Sçachez certainement, que ſi vous me faites quelque violence ſur ce ſujet, je retournerai au Mont-Caſſin, & ne me mêlerai plus de cette affaire : mais vous vous donnerez un grand ridicule, à vous & à l'égliſe Romaine. Comme il étoit preſque nuit, ils s'en retournerent chacun chez ſoi. A N. 1085.

Le lendemain, jour de la Pentecôte, dès le grand matin, ils revinrent tous lui faire les mêmes inſtances, & il perſiſta dans ſon refus. Voyant donc qu'ils n'avançoient rien, les cardinaux prêtres & évêques lui dirent, qu'ils étoient prêts d'élire celui qu'il leur conſeilleroit. Didier, ayant conſulté avec Cencius conſul des Romains, leur conſeilla d'élire Otton, évêque d'Oſtie. Enſuite ils lui demanderent, qu'il reçût au Mont-

AN. 1085. Caſſin le pape qui ſeroit élû, & l'y entretînt avec tous les ſiens, juſques à ce que la paix fut renduë à l'égliſe, comme il avoit fait à l'égard du pape Gregoire. Didier le promit très-volontiers, & leur donna pour gage de ſa foi, la ferule ou bâton paſtoral qu'il tenoit à la main, comme abbé. Ils alloient donc élire l'évêque d'Oſtie, quand un des cardinaux s'écria, que cette élection étoit contre les canons, & qu'il n'y conſentiroit jamais. Apparemment à cauſe qu'Otton étoit déja évêque. On repréſenta à ce cardinal, que la néceſſité du temps le demandoit, mais on ne put jamais le fléchir.

Alors les évêques, les cardinaux, le clergé & le peuple irrité de la dureté de Didier, & voyant qu'ils ne gagnoient rien avec lui par les prieres, réſolurent de finir l'affaire par la violence. Ils le prierent donc malgré lui & le traînerent à l'égliſe de ſainte Luce, où ils l'élurent pape dans les formes, d'un conſentement unanime, & lui donnerent le nom de Victor III. Ils le revêtirent de la chappe rouge; mais ils ne purent lui mettre l'aube, à cauſe de ſa réſiſtance.

c. 67. Cependant le gouverneur de Rome, pour l'empereur Henri, ſe ſaiſit du Capitole, d'où il incommodoit fort le nouveau pape, qui ſortit de Rome quatre jours après ſon élection, & étant arrivé à Terracine, y quitta la croix, la chappe & les autres marques du pontificat, ſans que l'on pût lui perſuader de les reprendre: réſolu de paſſer le reſte de ſa vie en pélerinage, plûtôt que de ſe charger de cette dignité. On le prioit avec larmes, & on lui repréſentoit le péril de l'égliſe, & l'indignation de Dieu qu'il s'attiroit. Il retourna ainſi au Mont-Caſſin, & demeura inflexible pendant toute une année. Les cardinaux & les évêques qui étoient avec lui, ne ſe rebutoient pas pour cela; mais ils preſſerent

Jourdain, prince de Capouë, de le remener à Rome pour ſon ſacre. Il vint en effet au Mont-Caſſin, avec beaucoup de troupes : mai il fut retenu, tant par les inſtances de Didier, que par la crainte des chaleurs, & ſans vouloir paſſer outre, il s'en retourna. A N. 1085.

XXVIII. Travaux de S. Anſelme de Luques.

Saint Anſelme de Luques ne ſurvêcut que dix mois au pape Gregoire, qu'il regardoit comme ſon maître & ſon modele; & il mourut hors de ſon dioceſe, chaſſé par ſon clergé. Dès le commencement de ſon épiſcopat, il avoit voulu reduire à la vie commune les chanoines de ſa cathédrale dédiée à ſaint Martin, offrant de vivre dans la même communauté. Il croyoit les y devoir obliger, en exécution d'un décret du pape Leon IX. & il étoit ſoutenu par la comteſſe Mathilde, dame du pays. Il arriva même que le pape Gregoire VII. vint à Luques, apparemment en 1077. dans le ſéjour qu'il fit en Toſcane; & ayant été inſtruit de l'affaire, il exhorta les chanoines à ſe ſoûmettre. Ils lui promirent tout, mais ſitôt qu'il fut paſſé, ils revinrent à leur premiere indocilité. Le pape leur en fit des reproches par deux lettres, leur défendant même l'entrée de l'égliſe. Enfin, ils furent appellez à Rome, & convaincus d'avoir conſpiré contre leur évêque. Ainſi par le jugement du concile, ils furent livrez à la cour ſeculiere, ſuivant les canons, c'eſt-à-dire, ſoûmis aux charges pupliques; ce qui étoit une eſpece de ſervitude. La comteſſe Mathilde fit executer ce jugement, ce qui les révolta contre elle-même.

Vita c. 1. n. 5.

c. 2.

Sup. liv. LXII. n. 45.

v. epiſt. 1. VI. ep. 12.

On tint donc encore un concile à ſaint Genés, près de Luques, où préſida au nom du pape Pierre Ignée, évêque d'Albane; les chanoines rebelles y furent excommuniez, & le pape écrivit au clergé & au peuple de Luques, pour

défendre de les laiſſer jouir de leurs prébendes, ni de leur donner aucun ſecours. La lettre eſt du premier Octobre 1079. Alors les chanoines déſeſperez, ſe révolterent contre leur évêque, contre la comteſſe & le pape ; & embraſſerent le parti du roi Henri, & de l'antipape Guibert, qui étant venu en Toſcane en 1081. donna l'évêché de Luques au chanoine Pierre, chef des conjurez, homme inſolent & débauché. Il s'empara de toutes les terres de l'égliſe ; enſorte qu'il ne demeura qu'un ſeul château à l'évêque Anſelme, qui ſe retira près de la comteſſe Mathilde, avec deux chapelains & peu de domeſtiques : car le pape l'avoit donné pour directeur à cette princeſſe, qu'il ſoûtint de ſes conſeils dans la guerre qu'elle eut contre l'empereur.

A N. 1085.

n. 4.

Le ſaint évêque travailloit en même temps à convertir les ſchiſmatiques, & le pape l'avoit déclaré pour cet effet ſon vicaire en Lombardie, comme j'ai dit. S'ils venoient à conferer avec lui, il leur fermoit la bouche par ſa doctrine & ſon éloquence ; car il ſçavoit par cœur preſque toute l'écriture ſainte ; & ſi on l'interrogeoit ſur quelque paſſage, il diſoit auſſi-tôt comment chacun des peres l'avoit expliqué. Auſſi compoſa-t'il pluſieurs ouvrages, entr'autres une apologie pour Gregoire VII. une explication des lamentations de Jerémie & une du pſeautier, qu'il entreprit à la priere de la comteſſe Mathilde, & que la mort l'empêcha d'achever. Il avoit fait de plus, une élection de canons en treize livres, qui n'eſt pas encore imprimée. L'appologie pour Gregoire VII. ſemble être le ſecond des deux diſcours qui nous reſtent ſeuls de ſaint Anſelme de Luques.

XXIX. Ecrits de S. Anſelme.

Le premier eſt adreſſé à l'antipape Guibert, & eſt la réplique à la réponſe de Guibert, ſur une premiere lettre, par laquelle, Aſelme l'ex-

hortoit à renoncer au ſchiſme. En celle-ci il ramaſſe pluſieurs paſſages des peres contre les ſchiſmatiques, & charge Guibert d'injures, ſans entrer dans le fond de la queſtion, qui étoit de montrer les nullitez de la dépoſition d'Hildebrand, & par conſéquent de l'élection de Guibert. Il convient qu'il ſeroit plus parfait de ne pas employer les armes de fer, même pour la juſtice : mais il prétend que c'eſt une néceſſité dans l'état préſent des choſes ; & que l'on ne doit pas imputer à ceux qui font bien, le mal qui peut ſuivre de leur conduite. Or, il ſoûtient qu'on eſt obligé de ſe ſéparer des méchans, & de travailler à leur correction, ſous peine de ſe rendre leur complice.

A N. 1085. contre les Schiſmatiques. *Auct. Bib. PP. to.* 1. *p.* 725. *p.* 727. *p.* 728.

Dans le ſecond diſcours, S. Anſelme entreprend de répondre à ceux qui diſent, que l'égliſe eſt ſoûmiſe à la puiſſance royale ; enſorte que le roi peut, comme il lui plaît, lui donner des paſteurs & diſpoſer de ſes biens. Il rapporte premierement le canon des apôtres, qui porte, que ſi un évêque a obtenu ſon égliſe par le moyen des puiſſances ſéculieres, il doit être dépoſé & excommunié, lui & tous ceux qui communiquent avec lui. Il ajoûte, qu'après les apôtres, toutes les égliſes du monde ont gardé inviolablement cette coûtume, qu'elles avoient reçûë d'eux : qu'à la mort d'un évêque, le clergé & le peuple de l'égliſe vacante, par délibération commune, ſe donnaſſent un paſteur tiré du clergé de la même égliſe, ou d'une autre. Que Zenon & Anaſtaſe, empereurs Eutyquiens, ont été les premiers qui ont aſſervi l'égliſe, en chaſſant les évêques catholiques pour en mettre de leur ſecte. Il avouë que les empereurs avoient ordonné, que le décret de l'élection du pape leur ſeroit envoyé avant que le pape fût ſacré ; mais il remarque qu'ils n'ont

Can apoſt. 31. *gr.* 23.

A N. 1085. jamais changé l'élection faite à Rome ; & prétend que les empereurs poſterieurs ont révoqué ce décret, parce qu'il faiſoit trop long-temps vaquer le ſaint ſiege.

Il rapporte quelques autoritez des papes & des conciles, pour montrer quelle doit être l'élection canonique des évêques. Il s'objecte le décret de Nicolas II. au concile de Rome en 1059. où il eſt dit, que l'élection du pape ſe fera ſans préjudice de l'honneur dû au roi ; c'eſt-à-dire, comme Anſelme l'explique, que le pape ne ſera ſacré qu'après que ſon élection aura été notifiée au roi. Sur quoi, après quelques autres réponſes plus foibles, il apporte comme une ſolution invincible, que le pape Nicoals n'étant qu'un des patriarches, n'a pû, avec quelque concile que ce fût, révoquer les décrets des conciles généraux, particuliement du huitiéme, autoriſez par les cinq patriarches, & plus de 250. évêques, en préſence des empereurs. Il eſt remarquable que celui qui parle ainſi, eſt l'admirateur de Gregoire VII. & un des plus zelez défenſeurs de l'autorité du ſaint ſiege. Il ajoûte, que le pape Nicolas étoit homme, & que par conſéquent il a pû faillir par ſurpriſe.

Sup. liv. LX. n. 31.

Quant à la longue poſſeſſion qu'on alleguoit en faveur des rois, il dit qu'il faut revenir à l'origine, & que le temps ne peut jamais autoriſer les abus. Puis il décrit ainſi les inconveniens du pouvoir que les princes s'étoient attribué ſur l'égliſe. Qui ne voit, dit-il, que c'eſt la ſource de la ſimonie & la deſtruction de toute la religion ? Car quand on eſpere obtenir du prince la dignité épiſcopale, les clercs mépriſent leurs évêques & abandonnent l'égliſe : les uns répendent beaucoup d'argent parmi les courtiſans pour acheter leurs recommandations ;

Digitized by Google

les autres ſont de grandes dépenſes, pour ſervir à la cour pendant plus de dix années, ſouffrant avec patience le chaud, le froid, la pluie, & les autres incommoditez des voyages. Ils ſouhaitent la mort de celui dont ils briguent la place, & ſont jaloux de ceux par leſquels ils craignent d'être ſupplantez. Quelquefois le mauvais choix va juſques à donner la dignité épiſcopale à des ſerfs & à des débauchez; parce qu'on ſçait bien que de tels gens étant en place, n'oſeront reprendre les péchez des grands qui les y ont élevez; & c'eſt pour cela même qu'on les y met. Ces faux paſteurs ne ſongent qu'à s'engraiſſer aux dépens du troupeau, dont ils negligent abſolument le ſalut. D'autres donnent dans toutes les vanitez du ſiecle, entretenant des chiens & des oiſeaux pour la chaſſe, & portant des fourrures précieuſes. Ils quittent leurs égliſes pour ſuivre les empereurs, quoique les canons défendent aux évêques d'aller à la cour, leur permettant ſeulement d'y envoyer leurs diacres, s'ils y ont quelques affaires. Et au lieu que les canons défendent à un évêque de s'abſenter de ſa cathédrale pendant trois dimanches, quelques-uns n'y vont que trois ou quatre fois l'année; d'autres à peine une fois, donnant au clergé l'exemple d'abandonner leurs égliſes. On dit qu'il faut qu'il y ait des clercs à la ſuite de la cour, pour faire le ſervice divin aux princes; comme s'il n'étoit pas plus raiſonnable que l'évêque dans le dioceſe duquel le prince ſe trouve, lui envoyât des clercs vertueux pour faire l'office, & leur en fît ſuccéder d'autres, ſelon la longueur du ſéjour. C'eſt pour remédier à ces abus, que Gregoire VII. a défendu les inveſtitures dans un concile de cinquante évêques.

A N. 1086.

Anſelme prétend enſuite prouver, qu'il n'y

A N. 1086.

a chez les ſimoniaques, ni vrai ſacerdoce, ni vrai ſacrifice; ce qui, pris à la rigueur, ſeroit une erreur : mais il faut entendre, qu'ils ne peuvent exercer licitement leurs fonctions. Il rapporte le canon du concile d'Antioche, qui dit, que les ſchiſmatiques qui troublent l'égliſe doivent être réprimez par la puiſſance ſéculiere, comme ſéditieux : d'où il conclut que les ſimoniaques, qui ſont encore pires que les ſchiſmatiques, s'ils ne ſe convertiſſent pas après avoir été avertis, doivent être réprimez par le bras ſéculier. Mais il faut remarquer que ce cinquiéme canon d'Antioche, ne parle que d'un prêtre qui fait ſchiſme avec ſon évêque, & qui paſſe juſqu'à exciter une ſédition dans la ville, ce qui met l'égliſe dans la néceſſité d'avoir recours au magiſtrat : d'où il ne s'enſuit pas qu'elle ſoit en droit d'employer l'autorité temporelle, contre toutes ſortes de pécheurs, beaucoup moins d'exciter des guerres & des révoltes. Ce ſecond diſcours de ſaint Anſelme eſt ſuivi d'un recueil de paſſages, pour montrer que les biens eccléſiaſtiques ne ſont point à la diſpoſition des princes.

P. 775. C. Can. 5 Sup. liv. XII. n. 12.

XXX. Mort de S. Anſelme de Luques.

Ce ſaint évêque vivoit dans une grande abſtinence, ne bûvant point de vin, & ſe privant, ſous divers prétextes, de viandes délicates, quand il ſe trouvoit à quelque table bien ſervie. Il dormoit très-peu, & ne ſe mettoit preſque jamais au lit. Il fondoit en larmes en diſant la meſſe, quoiqu'il la dît tous les jours; & de quelques affaires qu'il fût occupé, il ne perdoit point de vûe les choſes céleſtes. Dans tous les états de la comteſſe Mathilde, il établit la régularité chez les moines & les chanoines, diſant, qu'il eût mieux aimé que l'égliſe n'eût eu ni clercs ni moines, que d'en avoir de déreglez. Il avoit grand ſoin que la pſalmodie ſe fît avec la gravité convenable, & ne ſouffroit point

Vita c. 5.

qu'on lût dans l'église des livres appocryphes, mais seulement les écrits des peres. Se voyant près de la mort, il recommanda à ses disciples, en leur donnant sa bénédiction & pour la rémission de leurs pechez, de perséverer dans la foi & la doctrine du pape Gregoire VII. Enfin, il mourut à Mantouë le dix-huitiéme de Mars 1086. qui étoit la treiziéme année de son épiscopat, & fut enterré dans la cathédrale. Il avoit fait quelques miracles de son vivant, mais il s'en fit beaucoup à son tombau, rapportez par l'auteur de sa vie son prêtre pénitencier, qui ne l'avoit point quitté depuis plusieurs années. L'église honore la mémoire de S. Anselme le jour de sa mort.

AN. 1086. *c. 6. n. 31.* *c. 7.* *Martyr. R. 18. Mart.*

XXXI. Victor III. pape.

L'année suivante 1087. à la mi-carême, on tint un concile à Capouë, où l'abbé Didier se trouva avec les autres cardinaux. Cencius consul y assista, avec plusieurs nobles Romains, Jourdain prince de Capouë, Roger duc de Calabre, & presque tous les seigneurs de sa cour. Robert Guischard étoit mort dès l'année 1085. le jour de saint Alexis dix-septiéme de Juillet. Il avoit plus de soixante ans & en avoit regné vingt-cinq comme duc. Il fit pendant sa vie de grandes libéralitez aux églises, particulierement au Mont-Cassin. Roger son second fils lui succeda au duché; & Boëmond, qui étoit l'aîné, fut obligé de se contenter du partage que lui fit son frere.

Chr. Cass. lib. III. c. 68. *Ibid. c. 57. 58.* *Romuald. Anon. Bar. &c. Gaufr. Malater. lib. IV. n. 4.*

Le concile de Capouë étant fini, tout d'un coup, lorsque Didier s'y attendoit le moins, tous les assistances, tant ecclésiastiques que laïques, le prierent de reprendre le pontificat. Il demeura deux jours inflexible: enfin, le duc le prince, les évêques & tous les autres, se jetterent à ses pieds, fondant en larmes, & lui dirent tant de raisons, qu'il céda & confirma l'élection faite de

Digitized by Google

A N. 1086. ſa perſonne, en reprenant la croix & la pourpre le dimanche des Rameaux, vingt-uniéme de Mars. Il retourna au Mont-Caſſin, où il célébra la Pâque, & après la fête il alla à Rome avec le prince de Capoue & le prince de Salerne, & campa près la porte ſaint Pierre, étant grievement malade. L'antipape Guibert tenoit l'égliſe de ſaint Pierre avec des gens armez: mais elle fut priſe en moins d'un jour par les gens du prince de Capoüe; & le dimache après l'Aſcenſion, neuviéme de Mai, le pape Victor III. fut ſacré ſolemnellement par les évêques d'Oſtie, de Tuſculum, de Porto & d'Albane, en préſence de pluſieurs cardinaux, de grand nombre d'évêques & d'abbez, & avec un grand concours de peuple. Après avoir demeuré environ huit jours à Rome, il retourna au Mont-Caſſin.

XXXII. Tranſlation de S. Nicolas. *Theoph. p.* 428. Le même jour que le pape Victor fut ſacré, les reliques de ſaint Nicolas arriverent à Bari, ville maritime de la Poüille ſur la mer Adriatique. Ce ſaint confeſſeur, évêque de Myre en Lycie, étoit célébre en Orient depuis pluſieurs ſiecles. L'an 807. Chomeid, envoyé avec une flotte par le Calife Aaron, ayant pillé l'iſle de Rodes, paſſa à Myre à ſon retour, & voulut rompre le tombeau de Saint Nicolas; mais il ſe méprit & en rompit un autre. Auſſi-tôt il s'éleva une furieuſe tempête qui lui briſa pluſieurs bâtimens: ce qu'il attribua lui-même à la puiſſance du ſaint, très-renommé par ſes miracles. Il étoit connu en Occident dès le même ſiecle, comme il paroît par les martyrologes d'Adon & d'Uſuard; mais ſon culte reçut un grand accroiſſement par une tranſlation, dont voici l'hiſtoire.

8. *Decemb.*

ap. Sur. 9. Mai. L'an 1087. indiction dixiéme, quelques marchands de Bari s'embarquerent ſur trois vaiſ-

Digitized by Google

seaux pour aller trafiquer à Antioche. Sur la mer il leur vint en pensée d'enlever les reliques de saint Nicolas, & ils en conférerent ensemble. Quelques-uns les exhortoient à l'entreprendre, disant que ces reliques étoient dans une église déserte, sans clergé & sans peuple, & qu'ils ne trouveroient point de resistance : les autres soûtenoient que l'entrepriſe ne pouvoit réüssir. Quant ils furent arrivez à Myre, ils jetterent l'ancere, & ayant tenu conseil, ils envoyerent un étranger qu'ils menoient avec eux reconnoître le pays. Il rapporta qu'il y avoit beaucoup de Turcs dans la bourgade où étoit l'église du saint, parce que le gouverneur étoit mort, & qu'ils étoient venus à ses funerailles. Les marchands de Bari l'ayant appris, mirent à la voile & continuerent leur route. Etant arrivez à Antioche, ils y trouverent des Venitiens de leur connoissance, & dans la conservation ils leur parlerent du corps de saint Nicolas. Les Venitiens ne leur dissimulerent pas qu'ils vouloient l'enlever, & qu'ils avoient des pinces & des marteaux préparez pour cette effet. Ceux de Bari en furent d'autant plus excitez à hâter leur entrepriſe, craignant l'affront d'être prévenus par les Venitiens. A N. 1087.

Ayant donc expédié promptement les affaires de leur négoce, ils se remirent en mer : mais quand ils furent à la côte de Myre, ils changerent de résolution, & craignant les difficultez, ils voulurent profiter du vent qui leur étoit favorable. Ce vent changea tout d'un coup, & ils furent contraint de s'arrêter ; ce qu'ils prirent pour une marque de la volonté divine. Ils envoyerent à la découverte ; & on leur rapporta, que le pays étoit desert & l'église seule, gardée seulement par trois moines. Alors ils prirent les armes, & laissant quelques hommes à la gar-

Digitized by Google

de des vaiſſeaux, ils marcherent en bon ordre, comme s'ils euſſent dû rencontrer des ennemis; car le lieu où ils alloient étoit éloigné du rivage d'environ trois milles. Etant arrivez à l'égliſe, ils quiterent leurs armes & firent leurs prieres au ſaint. Puis ils demanderent aux moines où étoit ſon corps. Ils répondirent : Nous avons appris de nos ancêtres qu'il eſt en cet endroit, & ils leur montrerent la place ; c'eſt que, ſuivant l'ancien uſage il étoit ſous terre. Les moines tirerent enſuite, à l'ordinaire, de la liqueur dont étoit plein le tombeau & leur en donnerent. Alors les voyageurs leurs dirent, qu'ils vouloient enlever ce ſaint corps & l'importer chez eux : Car ajoûterent-ils le pape nous a envoyez exprès pour ce ſujet ; & ſi vous y voulez conſentir, nous vous donnerons cent ſous d'or pour chacun de nos trois vaiſſeaux. Les moines effrayez de cette propoſition répondirent : Comment oſerions nous tenter ce qu'aucun homme mortel n'a juſques ici entrepris impunément ? Et quel prix pourroit-on mettre à un tel tréſor ? Toutefois ſi vous le voulez eſſaier, voilà la place. Ce qu'ils diſoient perſuadez que ces étrangers ne pourroient l'exécuter.

A N. 1087.

Ceux-ici voyant que le jour baiſſoit, réſolurent de ne pas differer davantage. Ils commencerent par ſe ſaiſir des moines, puis ils mirent des ſentinelles & des gens armez ſur les avenuës, pour arrêter ceux qui pourroient ſurvenir. Ils n'étoient que quarante-quatre ſous les armes, mais ils n'en auroient pas craint quatre fois autant. Dans l'égliſe, deux prêtres qui les accompagnoient, Loup & Grimoald, commencerent avec quelques autres les litanies, mais la frayeur les empêchoit de parler. Cependant un des voyageurs nommé Matthieu, rompit avec une groſſe maſſe de fer le pavé de marbre, &

Digitized by Google

ayant ôté le ciment qui étoit dessous, on découvrit le dos du cercueil aussi de marbre. Matthieu le cassa avec sa masse, & il en sortit une odeur très-agréable. Il mit sa main dedans, & y sentit une liqueur en si grande quantité, qu'elle empliſſoit presque à moitié le cercueil, qui n'étoit pas petit. Il y enfonça la main & en tira les os du saint sans ordre, selon qu'il les rencontra; mais la tête y manquoit. Pour la mieux chercher, il mit les pieds dans le cercueil, où il entra, & l'ayant trouvée il en sortit tout trempé. Quelques-uns des assistans prirent des particules des saintes reliques & les cacherent. C'étoit le vingtiéme d'Avril. A N. 1087.

Comme ils n'avoient point de chasses pour mettre les reliques, un des prêtres ôta une casaque qu'il portoit & les y enveloppa. Ils les emporterent ainsi avec joie à leurs vaisseaux, où il y eut contestation, sçavoir dans lequel ils les mettroient; & ils convinrent que ce seroit dans celui dont étoit Matthieu; mais ses compagnons promirent par serment de point disposer du saint corps sans les autres. Ils l'envelopperent d'un linge blanc, & le mirent dans une barique destinée à mettre de l'au ou du vin. Cependant les habitans du bourg de Myre, situé à un mille de l'église sur une petite montagne, ayant appris l'enlevement des reliques, accoururent promptement au bord de la mer, s'arrachant la barbe & les cheveux, & jettant des cris lamentables. Mais voyant les Italiens déjà en mer, ils se retirerent lentement, retournant de temps en temps vers eux leurs visages, tantôt baignez de larmes tantôt allumez de fureur.

Les Italiens eurent trois jours le vent contraire & n'avançoient qu'à force de rames: mais quand ceux qui avoient détourné quelques particules des reliques les eurent renduës, le vent

leur devint favorable. Ils acheverent heureuſement leur voyage, & aborderent au port de ſaint George à cinq milles de Bari. Là ils tirerent les reliques de la barique, & les mirent dans une caſſette de bois, qu'ils avoient préparée pendant le voyage, & le couvrirent d'un drap par deſſus. Cependant ils envoyerent à Bari, où cette nouvelle répandit une joie extraordinaire. L'archevêque Ourſon étoit à Trani, où il devoit s'embarquer le lendemain pour aller en pélerinage à Jeruſalem. On lui envoya un courier avec des letrres, pour lui apprendre le tréſor qu'avoit acquis ſon égliſe. Il rompit ſon voyage & revint en diligence. Cependant les voyageurs avoient remis les reliques à Elie, abbé du monaſtere de S. Benoît ſitué ſur le port. Il les reçut le neuviéme de Mai & les y garda trois jours. L'archevêque étant arrivé les transfera ſolemnellement à l'égliſe de S. Etienne; & pour les garder & recevoir les offrandes du peuple, on ne trouva perſonne plus propre que l'abbé Elie.

AN. 1087.

Dès que l'on ſçut que les reliques de ſaint Nicolas étoient arrivées à Bari, il y eut un concours prodigieux de peuple de tous les bourgs & les villages du païs. On y vint enſuite de toute l'Italie, puis du reſte de l'Occident, & ce pélerinage devint un des plus fameux de la Chrétienté. Auſſi dès le premier jour y eut-il plus de trente perſonnes gueries de diverſes maladies : pluſieurs furent gueris, étant arrivez à une croix, d'où l'on commençoit à découvrit la ville ; & il s'y fit un ſi grand nombre de miracles, qu'il étoit impoſſible de les compter. Ainſi le témoigne Jean, archidiacre, de Bari, qui écrivit incontinent après l'hiſtoire de cette tranſlation, par l'ordre de l'archevêque Ourſon. On en fixa deſlors la fête au neuviéme jour de Mai, comme toute l'égliſe Latine l'obſerve encore.

Martyr. R. 9. Mai.

Digitized by Google

Hugues, archevêque de Lyon, un des trois que Gregoire VII. avoit déſignez pour lui ſuccéder, voyant la longue réſiſtance de l'abbé Didier, conçut de grandes eſpérances de devenir pape, qui ſe tournerent en un furieux dépit, quand il vit que Didier avoit accepté. Il le témoigna dans une lettre à la comteſſe Mathilde, écrite lorſque Didier alloit à Rome pour être ſacré, & où il parle ainſi : Vous ſçavez que l'élection de l'abbé du Mont-Caſſin fut faite avant que je fuſſe arrivé à Rome ; & il eſt vrai que mes confreres & moi y conſentîmes par foibleſſe, pour nous accommoder au temps. Mais quand nous fûmes avec lui au Mont-Caſſin, nous comprîmes, par ſes diſcours, combien nous avions offenſé Dieu en le choiſiſſant. Il l'accuſe enſuite d'avoir dit qu'il avoit promis d'aider le roi Henri à obtenir la couronne impériale, & qu'il l'avoit exhorté à venir à Rome envahir les terres de S. Pierre ; & d'avoir blâmé les décrets du pape Gregoire.

A N. 1087.

XXXIII. Plaintes de Hugues de Lion contre Victor. *Chr. Virdun. p. 233. to. X. conc. p. 414.*

Maintenant, ajoûte-t-il, lorſque nous penſions faire à la fin une élection libre, il a convoqué ſous ce prétexte un concile à Capouë, comme vicaire apoſtolique de ces quartiers. J'y ſuis venu de Salerne avec l'abbé de Marſeille & l'archevêque d'Aix ; & comme nous voulions traiter l'affaire, l'abbé Didier feignant toûjours de refuſer, a commencé, par des geſtes affectez, à exciter le prince de Capouë à le contraindre. Nous, connoiſſant ſon artifice, tînmes conſeil avec l'évêque d'Oſtie & le moine Guitmond ; & déſaprouvant ſa légereté, nous déclarâmes devant tout le monde, que nous ne conſentirions point qu'il reprît les marques du pontificat, s'il n'étoit auparavant examiné canoniquement ſur quelques cas contraires à ſa réputation & à la dignité du ſaint

A N. 1087.

ſiege, qui étoient venus à notre connoiſſance depuis ſon élection. Il en fut indigné, & déclara publiquement qu'il ne ſubiroit point d'examen, & n'accepteroit jamais l'élection ; & s'éloigna de nous ſecouant les bras. Nous nous retirâmes auſſi, parce que la nuit approchoit ; mais le duc Roger demeura avec lui, ayant retenu l'évêque d'Oſtie, les autres évêques Romains & les cardinaux.

Le duc preſſa long-temps l'abbé Didier de ſacrer évêque de Salerne un certain Alfane ; mais l'évêque d'Oſtie s'y oppoſoit, & Didier n'oſoit y conſentir, parce que Alfane étoit convaincu de brigue manifeſte : ainſi le duc le quitta fort en colere. Mais Didier, qui déſeſperoit de parvenir au pontificat ſans le ſecours de ce prince, lui envoya un meſſager bien avant dans la nuit ; ils ſe virent, & convinrent que Didier ſeroit pape & Alfane évêque. Il fut en effet ſacré le lendemain dimanche des Rameaux ; & le même jour, après le dîner & le ſommeil de la méridienne, l'abbé, ſoûtenu de l'autorité du duc, prit lui-même la chappe, ſans la participation de l'évêque d'Oſtie ni la nôtre. Alors cet évêque, qui juſques-là avoit marché de bon pied avec nous, voyant que l'abbé alloit à Rome ſe faire ſacrer par le pouvoir du prince Jourdain, & craignant de perdre ſa dignité, ſi un autre faiſoit le ſacre, manqua de cœur dans l'occaſion ; & oubliant la promeſſe qu'il avoit faite, il fit honteuſement ſa paix avec l'abbé, & lui rendit en tout le reſpect comme à un pape. Vous apprendrez mieux du porteur comment il ſe prépare pour aller à Rome. Telle eſt la lettre de Hugues, archevêque de Lyon, à la comteſſe Mathilde.

XXXIV. Continuation du ſchiſme.

Cette princeſſe arriva à Rome peu de temps après que le pape Victor en fut parti, & envoya

le prier instamment, qu'elle pût avoir la consolation de le voir & l'entretenir. Quoique la mauvaise santé du pape l'obligeât à demeurer en place, il ne laissa pas de partir, croyant que l'utilité de l'église le demandoit, & vint par mer. Etant arrivé à Rome, il fut reçu par la comtesse & son armée, & par tous les catholiques, avec une grande dévotion : il demeura huit jours à saint Pierre, & y célébra la messe solemnellement le jour de saint Barnabé. Le même jour il entra dans Rome par le secours de la comtesse. Il étoit maître de toute la partie d'au-delà du Tibre, nommée Trastevere, du château saint-Ange, de la basilique de saint Pierre, des villes d'Ostie & de Porto, & de l'isle du Tibre, où il demeuroit Il avoit pour lui la plus grande partie des nobles, & presque tout le peuple. Mais l'antipape Guibert étoit maître du reste de Rome, c'est-à-dire, presque de toute la ville, & demeuroit au milieu, à la Rotonde, nommée alors sainte Marie des Tours, parce qu'elle avoit deux clochers.

AN. 1087. *Ch. Cass.* III. c. 69. *Bertold. an.* 1087.

La veille de saint Pierre, les Romains du parti de Guibert & de l'empereur, voulurent se rendre maîtres de l'église de saint Pierre : mais les gens du pape Victor la défendirent si bien, qu'ils les empêcherent d'y entrer. Ainsi le jour de la fête, on ne célébra dans cette église aucun office de nuit ni de jour. Le lendemain, les schismatiques y entrerent, laverent l'autel, comme profané par les catholiques, & y dirent la messe : mais ils se retirerent le jour suivant, & l'église de saint Pierre revint au pouvoir du pape Victor.

Ce pape poussé d'un grand desir d'abbattre les Sarrasins d'Afrique, assembla, par le conseil des évêques & des cardinaux, une armée de presque tous les peuples d'Italie ; & leur donnant

Chr. Cass. n. 71. *Bertold.* an. 1088.

Digitized by Google

l'étendart de saint Pierre, avec promesse de la rémission de tous leurs péchez, il les envoya à cette entreprise. Ils attaquerent la ville maritime de Mehedia, nommée aussi Afrique, la prirent, & défirent cent mille Sarrasins; & la nouvelle en vint le même jour en Italie; ce qui passa pour un miracle.

A N. 1087.

Bertold. an. 1087

Le pape envoya des lettres en Allemagne, pour donner part de sa promotion aux seigneurs du royaume, & confirmer la condamnation que Gregoire VII. avoit prononcée contre l'empereur Henri. Ces lettres furent luës dans une assemblée générale, tenuë près de Spire, le premier jour d'Août 1087. par les seigneurs qui reconnoissoient le pape Victor, & ceux qui favorisoient l'empereur Henri. Ce prince y étoit présent, & les seigneurs catholiques lui promirent leur secours pour le recouvrement du royaume, s'il vouloit se faire absoudre de l'excommunication. Mais il persista dans son obstination ordinaire, ne voulant pas reconnoître qu'il fût excommunié, quoiqu'on le lui prouvât en face. C'est pourquoi les catholiques résolurent de ne faire aucune paix avec lui. Ladislas, roi de Hongrie, envoya déclarer à cette assemblée, qu'il demeureroit fidele à saint Pierre, c'est-à-dire, au pape Victor; & il promit de venir au secours des catholiques, s'il étoit besoin, avec vingt mille chevaux, contre les schismatiques.

XXXV. Concile de Benevent.

Chr. Cass. III. c. 72.

Pendant le même mois d'Août 1087. le pape Victor III. se rendit à Benevent, pour y tenir un concile avec les évêques de Poüille, de Calabre & des principautez. Là, après avoir représenté l'intrusion de l'antipape Guibert, & la persécution qu'il avoit faite à Gregoire VII. il prononça contre lui une sentence de déposition & d'anathême; puis il ajoûta: Vous sçavez

aussi la persécution qui m'a été faite par Hugues, archevêque de Lyon, & Richard, abbé de Marseille, qui sont devenus schismatiques, quand ils ont vû qu'ils ne pouvoient réussir dans le desir secret qu'ils avoient de monter sur le saint siege. Richard avoit fait notre élection à Rome, avec les évêques & les cardinaux; Hugues étoit venu peu de temps après nous baiser les pieds, & nous reconnoissant pour pape, malgré nous, il avoit demandé & obtenu la légation des Gaules. Tant qu'ils ont vû que nous résistions à l'élection qu'ils avoient approuvée, ils nous ont pressé de l'accepter; mais quand ils ont vû que nous nous étions laissé fléchir, ils n'ont pû se retenir plus long-temps, sans faire éclater leur ambition; & voyant que nos freres s'opposoient constamment à ce scandale, ils se sont séparez de leur communion & de la nôtre. C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous abstenir de la leur, & de n'avoir aucune communication avec eux. A N. 1087.

Nous ordonnons aussi, que si désormais quelqu'un reçoit un évêché ou une abbaye de la main d'une personne laïque, il ne soit point compté entre les évêques ou les abbez, & n'ait aucune audience en cette qualité. Nous le privons de la grace de saint Pierre & de l'entrée de l'église, jusqu'à ce qu'il quitte la place qu'il a usurpée. Nous ordonnons la même chose touchant les dignitez inférieures de l'église. De même, si quelque empereur, roi, duc, marquis, comte, ou autre personne séculiere, présume donner l'investiture des évêchez ou des autres dignites ecclésiastiques, il sera compris dans la même condamnation. Quand donc vous n'évitez point de tels évêques, de tels abbez, de tels clers; quand vous entendez leurs messes, ou priez avec eux, vous encourez

A N. 1087. avec eux l'excommunication : car c'eſt ſe tromper, que de croire même qu'ils ſoient prêtres. Ne recevez la pénitence & la communion que d'un prêtre catholique : s'il ne s'en trouve point, il vaut mieux demeurer ſans communion, & la recevoir de Notre-Seigneur inviſiblement. Ces décrets ayant été confirmez par l'autorité de tous les évêques qui aſſiſtoient au concile, on en fit des copies que l'on répandit en Orient & en Occident. Il ne faut pas prendre à la rigueur ce que dit ici le pape Victor, que les prêtres ſimoniaques ne ſont pas prêtres ; c'eſt-à-dire ſeulement, qu'il ne leur eſt plus permis d'exercer leurs fonctions.

XXXVI. Mort de Victor III. *Chr. Caſſ. III. c. 73.*

Pendant ce concile, qui dura trois jours, le pape Victor tomba grievement malade ; & quand il fut fini, il retourna au Mont-Caſſin, où il établit pour abbé Oderiſe, diacre de l'égliſe Romaine, & prevôt du monaſtere ; car le pape avoit juſques-là gardé l'abbaye. Enſuite ayant appellé les évêques & les cardinaux, il leur recommanda d'élire pour pape Otton, évêque d'Oſtie, ſuivant l'intention de Gregoire VII. & comme Otton étoit préſent, Victor le prit par la main, & le préſentant aux autres évêques, il dit : Recevez-le, & l'ordonnez pour l'égliſe Romaine ; je vous donne en tout mon pouvoir, juſqu'à ce que vous le puiſſiez faire. Il fit bâtir ſon tombeau dans le chapitre, & mourut trois jours après, ſçavoir le ſeiziéme de Septembre 1087. après avoir été vingt-neuf ans abbé du Mont-Caſſin, & pape depuis ſon ſacre quatre mois & ſept jours. Le ſaint ſiege vaqua ſix mois. Outre les bâtimens que Didier fit au Mont-Caſſin, il y fit tranſcrire beaucoup de livres, & en compoſa quelques-uns lui-même, dont nous avons trois livres de dialogues ſur les miracles de S. Benoît & des autres moines du Mont-Caſſin.

Chr. Caſſ. c. 63. Acta SS. Jen. ſæc. 4. par. 2. p. 425.

On

On rapporte à cette année 1087. le martyre de saint Canut, roi de Dannemarc. Après que son frere Harald eut régné deux ans, il fut reconnu roi, d'un consentement unanime, vers l'an 1080. & on croit que c'est lui qui est nommé Acon dans deux lettres de Gregoire VII. dans la derniere desquelles il l'exhorte à imiter les vertus de son pere, & à bannir de son royaume la coûtume barbare d'attribuer aux péchez des prêtres le déréglement des saisons & les maladies, & de condamner pour le même sujet des femmes innocentes.

A N. 1087. XXXVII. S. Canut, Martyr. VII. *ep.* 5. 21.

Le roi Canut continua la guerre qu'il avoit commencée dès le temps de son pere, contre les nations barbares qui étoient au levant de la mer Baltique, plutôt pour y établir la religion, que pour faire des conquêtes; & éteignit entiérement les royaumes de Curlande, de Sembrie & d'Estonie. Ensuite il se maria avec Ethle ou Adele, fille de Robert le Frison, comte de Flandres, & en eut un fils nommé Charles. Le roi son pere s'appliqua particuliérement à rétablir la justice suivant les anciennes loix, & la splendeur de la religion. Pour attirer aux évêques la vénération de son peuple encore grossier, il leur donna le premier rang entre les seigneurs, & les égala aux ducs. Il exempta tout le clergé de la jurisdiction des laïques, & permit aux juges ecclésiastiques de condamner à l'amende pour les fautes contre la religion, dont il leur attribua toute la connoissance. Il voulut aussi accoûtumer son peuple à payer les dîmes à l'église; mais il n'y réussit pas, & ce fut la cause de sa perte.

Saxo lib. XI. *p.* 194.

Voulant occuper son peuple à une guerre qu'il croyoit être juste, il entreprit de regagner l'Angleterre, & fit pour cet effet armer une flotte; mais son frere Olaf, qui feignoit d'approuver son dessein, le trahit, & fit déserter son armée.

A N. 1087. Le roi voulut profiter de ce malheur pour arriver à ſon but, & établir les dîmes pour peine de cette déſertion, au lieu de l'amende qu'ils lui devoient. Mais les Danois aimerent mieux payer une fois une groſſe amende, que s'engager à un tribut perpétuel. Le roi donna ordre de lever l'amende avec rigueur, eſpérant encore les faire revenir à la dîme : mais ſes commiſſaires excédant ſes ordres, traiterent le peuple ſi cruellement, qu'on en vint à une révolte ouverte. Le roi ſe retira à Sleſvic, puis dans l'iſle de Fionie, d'où il vouloit encore paſſer en Sialande ; mais il fut retenu par un nommé Blaccon, qui le trahiſſoit, feignant dêtre le plus fidele de ſes ſerviteurs.

Enfin, le roi fut aſſiégé par le peuple ſéditieux dans l'égliſe de ſaint Alban, où il entendoit la meſſe, comme il avoit accoûtumé de faire tous les jours. Deux de ſes freres, Eric & Benoît, vinrent à ſon ſecours, avec ceux de ſes ſoldats qui purent prévenir l'ennemi. Benoît demeura dans l'égliſe, réſolu à mourir avec le roi : Eric, ſe trouvant dehors engagé au milieu des ennemis, ſe fit un paſſage l'épée à la main & ſe ſauva. Le traître Blaccon fut le premier à enfoncer les portes de l'égliſe, & fut tué en y entrant ; le prince Benoît fut auſſi tué à la porte. Le roi voyant que l'on rompoit les murs de tous côtez car ils n'étoient que de bois, fit venir le prêtre & ſe confeſſa avec de grands ſentiments de pénitence ; puis il ſe proſterna devant l'autel les bras étendus : en cette poſture il fut percé d'une lance pouſſée par une fenêtre & bleſſé à mort ; enſuite on lança ſur lui pluſieurs autres traits, ſans qu'il fît aucun mouvement.

Ainſi mourut le roi Canut le ſamedi dixiéme de Juillet 1087. Les miracles qui ſe firent à ſon tombeau déclarerent bientôt ſa ſainteté ; & les

auteurs de sa mort ne pouvant les nier, & ne voulant point avouer leur crime, disoient qu'il s'étoit sanctifié par la pénitence dans les derniers moments de sa vie. On le compte pour martyr, parce que le zele de la religion fut la cause de sa mort; mais il ne faut pas le confondre avec le duc Canut, son neveu, aussi martyr, que l'église honore le septiéme de Janvier. La reine Adele, veuve du roi Canut, se retira en Flandres avec son fils Charles, qui en fut depuis comte & mis aussi au nombre des saints. AN. 1087.

XXXVIII. Mort de Guillaume, roi d'Angleterre.

La même année mourut Guillaume, roi d'Angleterre, le plus grand prince qui portât alors couronne. Etant venu en Normandie pour faire la guerre au roi de France, touchant le Vexin, il tomba malade à Roüen, & fut traité, entre autres médecins, par Gilbert, évêque de Lisieux, & Gontard, abbé de Jumieges. Il avoit trois fils, Robert, Guillaume & Henri: Robert s'étoit plusieurs fois révolté contre lui, & étoit alors auprès du roi de France: les deux autres étoient avec le roi leur pere. Se sentant près de sa fin, il les fit venir, & quelques-uns des seigneurs ses confidens, & traita avec eux de la disposition de ses états. Il laissa le duché de Normandie à Robert, son fils aîné, le royaume d'Angleterre à Guillaume le Roux, son second fils; & au troisiéme, Henri, cinq mille livres d'argent. Il donna le reste de son trésor aux églises & aux pauvres, & en régla lui-même la distribution. *Oderic. lib. VII. p. 655. D.*

Il parla long-temps aux assistans; & premiérement, se reconnut coupable de grands péchez, principalement du sang répandu en tant de guerres qu'il avoit soutenuës. Il repassa les principaux événemens de sa vie, & ajoûta: J'ai toujours honoré l'église, & n'ai jamais vendu les dignitez ecclésiastiques, détestant la simonie; au contraire, dans le choix des prélats, j'ai cherché *p. 658. D.*

A N. 1087. les perſonnes les plus dignes, autant qu'il m'a été poſſible, comme Lanfranc, archevêque de Cantorberi, Anſelme abbé du Bec, Gerbert de Fontenelle, Durand de Troarn & pluſieurs autres. Je les ai attirez auprès de moi, & me ſuis fait un plaiſir de profiter de leurs ſages conſeils. Mes peres avoient fondé en Normandie neuf abbaïes de moines & une de religieuſes; & grace à Dieu elles ſe ſont augmentées de mon temps & par mes bienfaits. Depuis que je ſuis duc, on a bâti dix-ſept monaſteres de moines & ſix de religieuſes, où l'on fait tous les jours beaucoup de ſervices & de grandes aumônes: ce ſont les véritables forteresſes de la Normandie. J'ai auſſi confirmé gratuitement toutes les donations que mes barons ont faites à l'égliſe, tant en Normandie qu'en Angleterre. Il exhorta ſes enfans à ſuivre ſon exemple, & à prendre toûjours le conſeil des hommes doctes & pieux.

On le pria de relâcher ceux qu'il tenoit en priſon; ce qu'il accorda, à la réſerve d'Eudes, évêque de Bayeux, ſon frere uterin, qu'il avoit fait arrêter quatre ans auparavant à cette occaſion. Quelques ſorciers Romains chercherent qui ſeroit pape après la mort de Grégoire VII. & trouverent qu'il ſe nommeroit Eudes. L'évêque de Bayeux l'ayant appris en Angleterre, où il étoit comme viceroi, envoya à Rome, y acheta un palais qu'il meubla magnifiquement, & fit de grands préſens aux ſénateurs, pour gagner leur amitié. Il s'aſſura du comte de Cheſtre & d'un grand nombre de chevaliers, à qui il fit de grandes promeſſes; & ils s'engagerent par ſerment à le ſuivre en Italie. Le roi Guillaume, averti de ces préparatifs que faiſoit l'évêque ſon frere, crut ſon deſſein préjudiciable à l'état; & pour l'arrêter, ſe preſſa de paſſer en Angleterre. Le prélat de ſon côté venoit en Normandie avec

Did. p. 646. D.

un grand appareil ; mais il fut bien surpris de rencontrer le roi dans l'isle d'Oüigt. Le roi assembla les seigneurs & leur dit : Avant que de repasser en Normandie, je laissai le gouvernement de l'Angleterre à l'évêque de Bayeux, mon frere, qui y a commis des vexations inouies contre les peuples, & contre les églises mêmes, qu'il a dépouillez ; & maintenant, sur des espérances frivoles, il a débauché mes troupes nécessaires à la garde du pays, pour les mener au-delà des Alpes. Que me conseillez-vous de faire en cette occasion ? Comme personne n'osoit dire son avis, ni prendre l'évêque, quoique le roi l'eût commandé, il le prit lui-même. Le prélat s'écria : Je suis clerc, on ne peut condamner un évêque sans jugement du pape. Je ne vous condamne pas comme évêque, dit le roi, mais comme comte, qui doit me rendre raison du gouvernement du royaume que je lui ai confié. Il le fit donc mener en Normandie & enfermer au château de Roüen, où il demeura quatre ans. A N. 1087.

Le roi étant à l'article de la mort, comme on le pressoit de délivrer ce prélat, il dit : Vous devriez considérer pour qui vous me priez ; pour un homme qui mépriſe & deshonore la religion ; pour un séditieux, qui ne sera pas plutôt en liberté, qu'il troublera tout le pays & fera périr bien du monde. Toutefois je vois bien que, quand je vous le refuserois, il sera bientôt délivré après ma mort ; ainsi, je l'accorde, quoiqu'à regret. Le roi Guillaume, ayant ainsi donné tous ses ordres, mourut le jeudi neuviéme de Septembre 1087., âgé de soixante-quatre ans, dont il avoit regné vingt-un comme roi d'Angleterre, & cinquante-six comme duc de Normandie. *p.* 660.

Son corps fut porté à Caën, pour être en-

terré dans l'abbaïe de ſaint Etienne, qu'il avoit fondée. Guillaume, archevêque de Roüen, fit la cérémonie des funerailles, aſſiſté des ſix évêques ſes ſuffragans & de pluſieurs abbez. Après la meſſe, & avant l'inhumation, Gilbert, évêque de Liſieux, monta en chaire & fit l'oraiſon funebre, après laquelle il exhorta le peuple à prier pour le prince défunt, & à lui pardonner, s'il avoit offenſé quelqu'un d'entr'eux. A ce diſcours, pluſieurs répandirent des larmes; mais un nommé Aſcelin, fils d'Artus, ſe leva dans la foule, & dit à haute voix: Cette place où vous êtes étoit la cour de la maiſon de mon pere, que celui pour qui vous priez, n'étant encore que duc de Normandie, lui ôta par violence; & ſans en faire aucune juſtice, y bâtit cette égliſe. Je réclame donc cette terre, & je défends de la part de Dieu, que le corps de l'uſurpateur ſoit enterré dans mon héritage. Les évêques & les ſeigneurs ayant appris des voiſins qu'il étoit ainſi, appaiſerent Aſcelin par la douceur, & lui donnerent ſur le champ ſoixante ſols pour la ſeule place de la ſépulture; promettant de le ſatisfaire pour le reſte, comme ils firent peu de temps après. En faiſant l'inhumation, le cercueil ſe trouva trop court; en ſorte qu'il fallut plier le corps pour l'y faire entrer, ce qui fit crever le ventre, car il étoit très-gros; & il répandit une odeur qui ne put être corrigée ni par l'encens, ni par les autres parfums. On ſe preſſa de finir la cérémonie; & cet accident fit faire de triſtes réflexions ſur la vanité des grandeurs humaines.

AN. 1087.

En France, ſaint Arnoul, évêque de Soiſſons, mourut un mois avant le pape Victor. Quand il revint à ſon dioceſe en 1084. comme il y étoit extrêmement déſiré, il fut reçu avec une joie univerſelle. Mais il apprit bientôt la mau-

Digitized by Google

vaise conduite du roi Philippe, qui ne se mettoit point en peine de réprimer les crimes, & donnoit sans choix les évêchez & les abbaïes. Pour surcroît d'affliction, il voyoit l'église de Reims sa métropole, après la déposition de Manasses, abandonnée à Elinand évêque de Laon, qui, sous l'autorité du roi, la pilla plûtôt qu'il ne la gouverna, pendant deux ans. On ne tenoit point de conciles, & on ne rendoit point de jugemens eccélsiastiques. Saint Arnoul voyant donc qu'il ne pouvoit faire aucun bien dans son diocese, renonça à l'épiscopat, & retourna à son ancienne recluſion, au monastere de saint Medard de Soissons, ne voulant plus songer qu'à se préparer à la mort. A N. 1087. *Mabill. obſ. p.* 505.

Hilgot fut fait à sa place évêque de Soissons, & en cette qualité il assista à un concile tenu à Compiegne en 1085. où présida Renauld archevêque de Reims, & où se trouverent neuf autres évêques, sçavoir Elinand de Laon, Roger de Châlons, Ursion de Beauvais, Ursion de Senlis, Roricon d'Amiens, Ratbot de Noyon, Gerard de Cambrai, Geofroi de Paris & Gautier de Meaux. Il y avoit aussi dix-neuf abbez. En ce concile on déposa Evrard abbé de Corbie, & on confirma les privileges de l'église de saint Corneille de Compiegne, servie alors par des chanoines. Le nouvel archevêque Renauld étoit auparavant tréſorier de l'église de Tours, homme distingué par sa vertu, par sa doctrine & sa nobleſſe, car il étoit de la famille du Bellai. Il commença à rétablir la discipline dans l'église de Reims, dont il tint le siege au moins dix ans. *to. x. p.* 406. *Marlot. to.* 2. *lib.* 11. *c.* 4.

Il n'y avoit gueres que deux ans que saint Arnoul étoit rentré dans sa recluſion, quand les plus nobles de la ville d'Outtembourg vinrent, avec un moine du monastere qu'il y avoit *Vita. c.* 27.

A N. 1087. fondé, le prier de retourner en Flandres, appaiſer les déſordres qui recommençoient. Le ſaint homme, quoique perſuadé que ſa mort étoit proche, ne laiſſa pas d'aller avec eux, & arriva à Outtembourg le dix-huitiéme de Juillet 1087. Il demeura ſept jours en ſanté, prêchant la parole de Dieu; mais le jour de ſaint Jacques, après avoir célébré la meſſe, il commença à ſe trouver mal; & après trois ſemaines de maladie, le ſamedi veille de l'Aſſomption, il ſe fit donner l'onction des malades, avec les pſeaumes & les litanies, faiſant ſa confeſſion devant tout le monde. Il défendit qu'on l'enterrât le dimanche, jour auquel il mourut, & qui étoit le quinziéme d'Août 1087. L'égliſe ho-
Martyr. R. 15. *Aug.* noré ſa mémoire le même jour. Sa vie fut écrite vingt-huit ans après, par Hariulfe troiſiéme abbé d'Outtembourg, à la priere de Liſiard, évêque de Soiſſons.

IX. Fin de Berenger. Au commencement de l'année ſuivante mourut Berenger, ſi fameux par ſes erreurs. Il ne perſiſta gueres dans la confeſſion de foi qu'il avoit faite au concile de Rome en 1079. & ſitôt qu'il fut revenu en France, il la réfuta par
Mabil. præf. 2. ſæc. 6. n. 31. &c. n. 63. &c. un écrit qui ſubſiſte encore. L'année ſuivante 1080. au mois d'Octobre, on tint un concile à Bourdeaux, où aſſiſterent deux légats du ſaint ſiege, Amat & Hugues, avec trois archevêques, Goſcelin de Bourdeaux, Raoul de Tours, Guillaume d'Auch, & pluſieurs autres évêques.
Chr. Mall. 1080. *p.* 212. En ce concile Berenger, amené apparemment par l'archevêque de Tours, rendit raiſon de ſa foi, ſoit pour confirmer la profeſſion qu'il avoit faite à Rome, ſoit pour rétracter ſon dernier écrit. Depuis ce concile il n'eſt plus parlé de
Chr. S. Mart. Tur. lui dans les auteurs du temps, juſqu'à ſa mort arrivée le cinquiéme de Janvier 1088. Il avoit près de quatre-vingt-dix ans, & eſt loué pour

Digitized by Google

ſa charité envers les pauvres. Quoiqu'on ne voïe point d'acte authentique de ſa derniere rétractation, il eſt certain qu'il mourut dans la communion de l'égliſe; & on tient pour conſtant, qu'il paſſa les huit dernieres années de ſa vie dans la pénitence, en l'iſle de ſaint Coſme près de Tours. Il fut enterré dans le cloître de ſaint Martin de la même ville, & deux poëtes fâmeux du temps lui firent des épitaphes magnifiques, Hildebert depuis évêque du Mans, & Baudri abbé de Bourgueil.

AN. 1088. *Chr. S. P. vivi. an.* 1083.

En Italie, après la mort du pape Victor, tout le parti catholique tomba dans une grande conſternation; & ils ne ſçavoient preſque plus comment s'y prendre pour conſerver l'égliſe. Les évêques étant diſperſez de toutes parts, il vint de fréquentes députations, tant des Romains, que de ceux de deçà les monts & de la comteſſe Mathilde, pour les prier de s'aſſembler & donner un chef à l'égliſe, prête à tomber. S'étant réünis, ils écrivirent à Rome aux clercs & aux laïques catholiques, que tous ceux qui pourroient vinſſent à Terracine la premiere ſemaine de carême, & que ceux qui ne pourroient, envoyaſſent un député, avec pouvoir par écrit de conſentir à leur nom. Ils écrivirent de même à tous les évêques & les abbez de Campanie, des principautez & de la Poüille. L'aſſemblée ſe tint, en effet à Terracine, le mercredi de la premiere ſemaine de carême, qui étoit le huitiéme de Mars 1088. De la part des Romains, Jean évêque de Porto avoit pouvoir de tous les cardinaux & de tous le clergé catholique, & le préfet Benoît de tous les Laïques: ils étoient en tout quarante, tant évêques qu'abbez.

LXI. Urbain II. pape. *Chr. Caſſ.* IV. *c.* 2.

Le lendemain jeudi, ils s'aſſemblerent dans l'égliſe cathédrale dédiée à ſaint Pierre & à ſaint Céſaire; & quand ils furent aſſis, l'évêque de

A N. 1088. Tuſculum ſe leva, & rapporta ce que le pape Gregoire & enſuite le pape Victor avoient ordonné pour le gouvernement de l'égliſe, & quel étoit le ſujet de l'aſſemblée. L'évêque de Porto & le préfet Benoît repréſenterent leurs pouvoirs : Orderiſe, abbé du Mont-Caſſin, l'archevêque de Capouë, & tous enfin approuverent ce qui avoit été dit, & l'on convint de paſſer ces trois jours, jeudi, vendredi & ſamedi, en jeûnes & en prieres, accompagnées d'aumônes, pour demander à Dieu de faire connoître ſa volonté.

Le dimanche douziéme de Mars, ils s'aſſemblerent tous de grand matin dans la même égliſe; & après qu'ils eurent délibéré quelque temps, les trois cardinaux qui étoient à la tête du concile, ſçavoir, les évêques de Porto, de Tuſculum & d'Albane, ſe leverent, monterent ſur l'ambon, & prononcerent tout d'une voix, qu'ils étoient d'avis d'élire pour pape l'évêque Otton. Ils demanderent, ſelon la coûtume, l'avis de l'aſſemblée; & tous répondirent à haute voix qu'ils approuvoient ce choix, & qu'Otton étoit digne d'être pape. L'évêque d'Albane déclara qu'on devoit le nommer Urbain; & tous ſe leverent, le prirent, lui ôterent ſa chappe de laine, le revêtirent d'une de pourpre, & avec des acclamations & l'invocation du ſaint-Eſprit, le traînerent à l'autel de S. Pierre & le mirent dans le trône de l'évêque. Il célébra la meſſe ſolemnellement, & tous ſe retirerent chez eux avec joie & actions de graces.

Le pape Urbain II. dès le lendemain de ſon élection, écrivit à tous les catholiques pour leur en donner part, & leur déclarer qu'il ſuivroit en tout les traces de Gregoire VII. De ces lettres, on a celle qu'il écrivit à l'archevêque de Salsbourg & aux autres évêques d'Allemagne;

Bertold. an. 1088.

Digitized by Google

celle qu'il écrivit aux évêques de la province de Vienne, & la lettre à S. Hugues de Clugni, dont il se reconnoissoit disciple. Peu de temps après, le pape vint au Mont-Cassin, d'où il tira le moine Jean Gaëtan, qu'il fit diacre cardinal de l'église Romaine, & qui fut depuis pape sous le nom de Gelase II.

A N. 1088.

Chr. Cass. IV. c. 5. 7.

XLIII. Le pape en Sicile.

De-là, à la priere du duc Roger, le pape alla sacrer l'église du monastere de Bantin en Poüille, & lui accorda de grands privileges. Ensuite il passa en Sicile, où commandoit le comte Roger, oncle du duc de Poüille, & assiegeoit alors une place nommée Butere. Le pape l'envoya prier de le venir trouver à Traïne où Troïne, ville épiscopale, dont le siege fut depuis transferé à Messine. Le comte avoit peine à quitter son siege, mais il ne put refuser le pape, qui l'étoit venu chercher de si loin. Le sujet de leur entrevuë fut, que le pape avoit envoyé peu de temps auparavant Nicolas, abbé de la Grotte-ferrée, & Roger diacre, à l'empereur Alexis Comnene, pour l'avertir paternellement, qu'il avoit tort de défendre aux Latins qui demeuroient dans ses terres, l'usage des azymes au saint sacrifice, voulant les réduire au rite des Grecs. L'empereur Alexis avoit bien reçû la remontrance du pape; & par les mêmes nonces, lui avoit écrit en lettres d'or, qu'il vînt à C. P. avec des hommes sçavans, qu'on y assemblât un concile, & qu'on y examinât la question des azymes entre les Grecs & les Latins, promettant de s'en tenir à ce qui seroit déterminé, suivant les autoritez des peres; & donnant au pape un an & demi de terme pour venir à C. P. Le comte de Sicile conseilla au pape d'y aller, pour ôter ce schisme de l'église; mais le schisme plus pressant de Guibert, qui étoit maître de Rome, empêcha le pape Urbain de faire ce

Urb. ep. 1. & 6. to. X. conc. Gaufr. Malat. IV. c. 13.

Digitized by Google

voyage, & le comte de Sicile le renvoya chargé de préſens.

A N. 1088.

XLIII. Bernard, archevêque de Tolede & primat. *Roderic.* VI. c. 23.

Cependant Bernard, nouvel archevêque de Tolede, vint à Rome ſe plaindre de l'abbé Richard, légat en Eſpagne, & pourſuivre le rétabliſſement des anciens privileges de ſon égliſe. Alfonſe VI. roi de Leon & premier de Caſtille, prit Tolede par intelligence avec les Maures, le vingt-cinquiéme de Mai 1085. après qu'elle eut été ſous leur puiſſance 368 ans. Le dix-huitiéme de Décembre on élut pour archevêque le moine Bernard, & le roi dota magnifiquement cette égliſe. Bernard étoit François, né en Agenois à la Salvetat. Il étudia d'abord pour être clerc, puis il porta les armes; mais étant tombé malade, il embraſſa la vie monaſtique à ſaint Orens d'Auch, d'où il fut appellé par ſaint Hugues à Clugni, & y vécut très-régulièrement. Enſuite le roi Alfonſe voulant rétablir le monaſtere de ſaint Fagon, & le diſtinguer autant en Eſpagne que Clugni l'étoit en France, envoya demander à ſaint Hugues un ſujet digne d'en être abbé, & ce ſaint lui envoya Bernard, qui ſe fit tellement aimer, que peu après il fut élû tout d'une voix archevêque de Tolede, dans le concile que le roi y avoit aſſemblé pour ce ſujet.

c. 24.

c. 25.

Maria. IX. *hiſt.* c. 17.

Le roi étant allé vers Leon, le nouvel archevêque, pouſſé par la reine Conſtance, ſe ſaiſit à main armée de la grande moſquée, y dreſſa des autels, & mit des cloches dans la grande tour. C'étoit contre la parole du roi, qui avoit promis aux Maures de leur conſerver cette moſquée; c'eſt pourquoi l'ayant appris, il en fut tellement irrité, qu'il revint promptement à Tolde, & menaçoit de faire brûler l'archevêque & la reine. Les Maures l'ayant appris, vinrent au devant du roi avec leurs femmes &

Digitized by Google

leurs enfans ; & comme il crut qu'ils venoient se plaindre, il leur dit : Ce n'est pas à vous que l'on fait injure, c'est à moi, qui ne pourrai plus me vanter d'être fidele à mes promesses : c'est mon intérêt de vous satisfaire par une severe vengeance. Les Maures lui demanderent à genoux & avec larmes de les écouter. Il retint son cheval & ils dirent : Nous sçavons que l'archevêque est le chef de votre loi : si nous sommes cause de sa mort, les Chrétiens nous extermineront un jour ; & si la reine périt à cause de nous, nous serons toûjours odieux à ses enfans, & ils s'en vengeront après votre regne. C'est pourquoi nous vous prions de leur pardonner, & nous vous quittons de votre serment. Le roi fut ravi de conserver la mosquée sans manquer à sa parole. A N. 1088.

Le pape Gregoire VII. à la priere du roi Alfonse, avoit envoyé Richard abbé de saint Victor de Marseille, en qualité de son légat, pour rétablir la discipline dans les églises d'Espagne, où elle avoit été si long-temps interrompue par la domination des Maures : mais Richard se conduisit mal dans sa légation, & l'archevêque Bernard alla à Rome en porter ses plaintes. Il trouva sur le saint siege Urbain II. qui le reçut très-favorablement, & lui donna le pallium avec un privilege qui l'établissoit primat sur toute l'Espagne. Cette bulle est du quinziéme d'Octobre 1088. adressée à l'archevêque Bernard, & le pape dit en substance : Nous rendons à Dieu de grandes actions de graces, de ce que l'église de Tolede, dont la dignité est si ancienne, & dont l'autorité a été si grande en Espagne & en Gaule, vient d'être délivrée de l'oppression des Sarrasins après environ 370. ans. C'est pourquoi, tant par le respect de cette église, qu'à la priere du roi *c.* 26. *to.* v. *conc. p.* 1635.

Digitized by Google

A N. 1088. Alfonſe, nous vous donnons le pallium, c'eſt-à-dire, plenitude de la dignité ſacerdotale; & nous vous établiſſons primat dans tous les royaumes des Eſpagnes, comme il eſt certain que l'ont été anciennement les évêques de Tolede. Tous les évêques des Eſpagnes vous regarderont comme leur primat, & s'il s'éleve entre eux quelque queſtion qui le mérite, ils vous en feront le rapport; ſauf toutefois les privileges de chaque métropolitain.

On voit par les paroles de cette bulle, que le pape Urbain ne prétendoit pas ériger de nouveau la primatie de Tolede, mais la rétablir, comme ayant ſubſiſté avant l'invaſion des Sarraſins: ce qu'il tenoit pour certain, ſe fondant ſans doute, comme Gregoire VII. ſur la fauſſe decrétale d'Anaclet, qui marquoit les primats comme établis par toute l'égliſe dès ſon origine. Mais le lecteur ſe peut ſouvenir, que dans toute la ſuite de l'hiſtoire, il n'a rien vû juſques ici de la primatie de Tolede. Sous les Romains, l'Eſpagne étoit diviſée en cinq provinces Tarraconoiſe, Carthaginoiſe, Betique, Luſitanie & Galice, dont les métropoles étoient Tarragone, Carthagene, Seville, Merida & Brague: Tolede n'étoit que ſimple évêché. Carthagone ayant été ruinée par les Sueves en 461. Tolede devenuë la capitale des rois Goths, prit auſſi la dignité de métropole, comme on voit au ſecond concile de Tolede en 531. ce qui fut confirmé l'an 610. en déclarant, que l'évêque de Tolede étoit primat de toute la province Carthaginoiſe: mais le titre de primat ne ſignifie là que métropolitain, puiſqu'il ne s'étend que ſur une province. Au XIIe. concile de Tolede tenu en 681. on augmenta conſidérablement l'autorité de l'archevêque, en lui donnant le pouvoir d'ordonner tous les évêques

Sup. liv. LXII. *n.* 57. *Mariana. lib.* IX. *c.* 19. *Marca de prim. Lug. n.* 124.

Sup. liv. XXXI. *n.* 22. XXXV. *n.* 5.

Digitized by Google

d'Espagne. Mais il n'avoit jamais eu de juris-diction sur les autres archevêques, ni par conséquent de véritable primatie : aussi le pape, pour appuyer le droit de Bernard, le fit son légat en Espagne à la place de Richard. AN. 1088.

XLIV. Autres affaires d'Espagne.

Le pape Urbain écrivit en même-temps au roi Alfonse une lettre, où il lui marque ce qu'il a accordé à l'archevêque Bernard, & comme il a rétabli Tolede en son ancienne dignité, l'exhortant à lui obéir comme à un pere, & à proteger son église. Puis il ajoute : Nous avons appris avec douleur, que vous avez fait arrêter l'évêque de saint Jacques, & que pendant sa prison vous l'avez fait déposer de la dignité épiscopale ; ce qui est entierement contraire aux canons. Et ne vous excusez point sur ce que c'est le cardinal Richard qui l'a fait, puisque le pape Victor III. l'avoit privé de la légation. Rétablissez donc cet évêque dans sa dignité, & nous l'envoyez avec vos députez, pour être jugé canoniquement : autrement, vous nous obligerez à faire contre vous ce que nous ne voudrions pas. *to. x. conc. p. 458.*

Cet évêque de saint Jacques étoit Diegue, que le roi Sanche, prédécesseur d'Alfonse, avoit fait évêque d'Iria, dont dépendoit alors Compostelle. Diegue étoit homme noble, mais tellement occupé des affaires du dehors, qu'il ne s'appliquoit pas assez à son ministere. Le roi Alfonse, on ne dit pas pourquoi, le fit mettre en prison ; ce qui causa de grands troubles dans cette église. Pour s'en disculper, Alfonse entreprit de mettre un autre évêque à la place de Diegue ; & prit l'occasion du concile assemblé à sainte Marie de Fuselles, par le légat Richard abbé de saint Victor. Il envoya donc sous main dire à l'évêque Diegue, que s'il vouloit sortir de prison, il falloit qu'il se confessât coupable *Hist. Compost. M. S.*

Digitized by Google

dans le concile, & qu'il appaiſeroit le roi par cette humiliation. Diegue ſe laiſſa perſuader : le roi vint au concile & l'y fit amener : il remit ſon anneau & ſa croſſe entre les mains du légat, & ſe déclara devant tout le peuple indigne de l'épiſcopat. Alors le légat prononça qu'il étoit déchu de la dignité épiſcopale, & permit d'en mettre un autre à ſa place. Auſſi-tôt un abbé nommé Pierre, indiqué par le roi, fut élû & ordonné évêque d'Iria, mais il n'en tint le ſiege que deux ans.

AN. 1088.

8. q. 3. c. 2. Marca. V. Concord. c. 41. & 4. Marca. Hiſp. 466.

La même année 1088. Artauld, elû évêque d'Elne en Rouſſillon, vint à Rome pour ſe faire ſacrer par le pape Urbain : car ſon métropolitain Dalmace, archevêque de Narbonne, refuſoit de le ſacrer, à cauſe d'un ſerment qu'Artauld avoit fait aux chanoines après ſon élection pour la conſervation des biens de l'égliſe. Dalmace prétendoit ſans doute que ce ſerment étoit ſimoniaque ; mais Artauld ſoutenoit qu'il ne l'étoit point, puiſqu'il n'en avoit fait aucune convention avant que d'être élu. C'eſt ce qu'il affirma par ſerment devant le pape, qui le ſacra évêque, après qu'il ſe fut ainſi purgé du ſoupçon de ſimonie.

XLV. Egliſe d'Allemagne. *Berthold. an. 1088.*

En Allemagne le ſchiſme s'affoibliſſoit. Guelfe duc de Baviere, reprit la ville d'Auſbourg, prit Sigefroi, qui en avoit uſurpé le ſiege, & y rétablit Vigold évêque catholique, qui mourut la même année. L'évêque ſchimatique de Vormes touché de repentir ſe réunit à l'égliſe, & renonçant à l'épiſcopat, entra dans le monaſtere d'Hirſauge pour y faire pénitence. Les habitans de Metz chaſſerent entierement de la ville l'uſurpateur Brunon, & s'engagerent par ſerment à ne recevoir point d'autre évêque qu'Herman leur légitime paſteur, alors priſonnier en Toſcane, où il aima mieux demeurer,

Digitized by Google

que d'embrasser le schisme pour jouir de son évêché. Vecillon archevêque d Mayence, & Meinard évêque de Virsbourg, les plus sçavans des schismatiques, moururent excommuniez. Mais les catholiques firent aussi de grandes pertes : Bertold & Bernard, sçavans hommes & docteurs fameux, moururent : Burchard évêque d'Halberstat fut tué le sixiéme d'Avril : Gebehard archevêque de Salsbourg mourut le quinziéme de Juin ; c'étoit le chef des catholiques, & il nous reste un livre de lui contre les schimatiques. Pierre Ignée, moine de Vallombreuse, & depuis cardinal évêque d'Albane, mourut le huitiéme de Janvier de l'année suivante 1089. en grande réputation de sainté. Le roi Herman abandonné des Saxons se retira en Lorraine, où il mourut cette année 1088. la septiéme de son regne ; mais les Saxons chasserent bientôt de nouveau l'empereur Henri.

A N. 1089.

Bertold. ann. 1089. *Sup. liv.* LXI. *n.* 28.

L'année suivante 1089. Herman évêque de Metz revint chez lui après une longue captivité, & y fut reçu agréablement de plusieurs. L'usurpateur Brunon tomba dans un mépris général, étant odieux par ses mœurs infames, même à l'empereur Henri, qui lui avoit vendu cet évêché. Enfin, il fut réduit à se retirer chez le comte Albert son pere, qui étoit du parti catholique. Outre Herman, il y avoit quatre évêques qui soutenoient les catholiques en Allemagne ; sçavoir Adalberon de Virsbourg, Alteman de Passau, Albert de Vormes, & Gebehard de Constance. Ce dernier étoit parfaitement connu du pape Urbain, qui l'avoit-lui-même ordonné évêque étant légat en Allemagne : c'est pourquoi il le fit son légat dans ce royaume, c'est-à-dire, dans toute l'Allemagne, la Baviere, la Saxe & les pays voisins, par une lettre décrétale donnée en concile.

Bertold. ann. 1089.

Digitized by Google

A N. 1089.

Gebehard avoit envoyé à Rome Eginon, depuis abbé de ſaint Ulric d'Auſbourg, qui s'étant déguiſé, échappa aux ſchiſmatiques. Il portoit des lettres par leſquelles Gebehard conſultoit le pape ſur pluſieurs queſtions touchant les excommuniez. Surquoi le pape lui répondit par cette décrétale : Nous tenons pour excommunié au premier dégré l'héréſiarque de Ravenne, uſurpateur de l'égliſe Romaine, avec le roi Henri ; au ſecond rang, ceux qui les aident d'argent, de conſeil ou d'obéiſſance, principalement en recevant d'eux ou de leurs fauteurs les dignitez eccléſiaſtiques. Au troiſiéme rang ſont ceux qui communiquent avec eux : nous ne les excommunions pas nommément, mais nous ne les recevons point en notre ſocieté ſans pénitence, que nous moderons ſelon qu'ils ont agi par ignorance, par crainte ou par néceſſité. Car nous voulons que l'on traite avec plus de rigueur, ceux qui ſont tombez volontairement ou par négligence ; ce que nous laiſſons à votre diſcretion.

Udeſcale. to. 2. Cant. to. x. conc. p. 445.

Quant aux clercs ordonnez par des évêques excommuniez, nous n'en portons pas encore de jugement, parce qu'il faut un concile général : nous vous répondons toutefois, quant à préſent, que vous pouvez laiſſer dans les ordres qu'ils ont reçûs, ceux qui ont été ordonnez par des évêques excommuniez, mais auparavant catholiques, pourvû que ces évêques ne fuſſent pas ſimoniaques, & que les clercs dont il s'agit n'aient pas reçu d'eux les ordres par ſimonie : pourvû auſſi qu'ils ſoient récommandables par leurs mœurs & leur doctrine. A ces conditions vous pourrez les laiſſer dans leus ordres, après leur avoir impoſé la pénitence que vous jugerez convenable. Mais nous ne leur permettons point de monter aux ordres ſupérieurs, ſinon

Digitized by Google

pour une grande utilité de l'église & rarement. Le pape permet de même, pour la nécessité présente de l'église contre les schismatiques, de laisser ou rétablir dans leurs fonctions les prêtres & les autres clercs tombez dans le crime : marquant toutefois qu'il ne veut point donner d'atteinte à l'ancienne discipline ; qu'il ne réhabilitoit jamais les clercs criminels, quelque pénitence qu'ils eussent faite. A N. 1089.

Le pape donne ensuite à Gebehard la juridiction sur l'isle de Richenou, sauf l'exemption des moines, auxquels il lui commande de donner un abbé catholique, aussi-bien qu'à saint Gal & aux autres monasteres qui en manquent. Il lui enjoint encore de pourvoir aux évêchez d'Aouste & de Coire, & aux autres où l'évêque de Passau ne pourra venir. Car, ajoûte-t-il, nous lui avons donné, comme à vous, la commission de gouverner à notre place la Saxe, l'Allemagne & les autres pays voisins ; afin que vous réprouviez les mauvaises ordinations, que vous confirmiez les bonnes, & que vous régliez toutes les affaires ecclésiastiques, après avoir pris conseil des hommes pieux, jusques à ce que vous puissiez recevoir un légat plus particulier du saint siege. La bulle est dattée de Rome le dix-huitiéme d'Avril.

XLVI. Suite du schisme.

Il n'étoit pas aisé de tenir alors le juste milieu entre la trop grande indulgence, qui eût affoibli la discipline, & la rigueur excessive qui eût révolté les coupables. Car Guibert & ses sectateurs ne cessoient de faire des ordinations dans les lieux de l'obéissance du roi Henri, & de les vendre bien cher ; ce qui multiplioit tellement le nombre des excommuniez, que les catholiques avoient bien de la peine à les éviter. Le pape tint cette année un concile général de cent quinze évêques, où il y a apparence que l'on

Bertold. an. 1089.

Bertold.

Digitized by Google

confirma l'indulgence à l'égard des ſchiſmatiques. Car les Romains chaſſerent honteuſement Guibert, & lui firent promettre par ſerment, qu'il n'uſurperoit plus le ſaint ſiege. Il conſervoit toûjours celui de Ravenne ; & dans toutes les chartes de cette égliſe, il ſe nomme Guibert, archevêque, hors une ſeule, où il prend le nom de Clement ; & ce qui eſt de plus ſingulier, celles où il ſe nomme Guibert, ſont datées du pontificat de Clement, comme ſi c'étoit deux hommes différens.

AN. 1089.

to. x: conc. p. 1818. *Ex Rub. hiſt. Raven. lib. 5. p.* 311.

Les deux partis cherchoient à faire la paix. & il y eut une conférence des ducs & des comtes catholiques, avec l'empereur Henri. Ils lui promettoient leur ſecours pour le rétablir dans ſon royaume, s'il vouloit abandonner Guibert & reconnoître Urbain ; & il ne s'en éloignoit pas beaucoup ; mais il vouloit avoir le conſentement des ſeigneurs de ſon parti. Entre ceux-ci étoient les évêques ordonnez par les ſchiſmatiques, qui, voyant qu'ils ſeroient infailliblement dépoſez avec Guibert, détournerent abſolument l'empereur de ſe réconcilier avec le pape.

Sup. liv. LXII. *n.* 32. *Bertold. an.* 1089. *&* 1095.

Pour fortifier d'autant plus le parti catholique, le pape Urbain perſuada à la comteſſe Mathilde d'épouſer Guelfe, fils de Guelfe, duc de Baviere, & petit-fils d'Azon, marquis de Ferrare. Mathilde étoit veuve depuis treize ans, & en avoit quarante-trois : auſſi ne fit-elle ce mariage que par obéiſſance au pape, pour être mieux en état de ſoûtenir l'égliſe Romaine contre les ſchiſmatiques ; & Guelfe proteſta depuis, qu'il ne l'avoit jamais touchée. Ce mariage affligea fort l'empereur Henri.

XLVII. Fin de Lanfranc de Cantorberi.

L'Angleterre perdit cette année l'archevêque Lanfranc, une des grandes lumieres de ce ſiecle, le reſtaurateur de l'Angleterre pour le ſpirituel, comme le roi Guillaume le conque-

Digitized by Google

rant pour le temporel. Ce prince avoit une telle confiance en lui, que quand il demeuroit en Normandie, il laissoit à Lanfranc la garde de l'Angleterre : tous les seigneurs lui obéissoient & l'aidoient à défendre le royaume, & y maintenir la paix suivant les loix du pays. Lanfranc ne laissoit pas de venir quelquefois trouver le roi en Normandie, comme il fit en 1077. Il profita de cette occasion pour revoir l'abbaye du Bec, dont il avoit été tiré ; & il y fut reçu avec la joie que l'on peut imaginer, par le vénérable abbé Hellouin, qui avoit déjà été le visiter en Angleterre. Dans l'une & l'autre visite, Lanfranc oubliant sa dignité, reconnoissoit toûjours Hellouin pour son maître : à Cantorberi, il lui rendit tous les honneurs possibles : au Bec, il voulut être traité comme les autres moines, & vécut avec eux en frere, reprenant son ancienne place de prieur, au lieu de la chaire épiscopale qu'on lui avoit préparée. Il fit la dédicace de l'église de ce monastere le vingt-troisiéme d'Octobre 1077.

A N. 1089.

Vita Lanfr. c. 15.

c. 8.

c. 7.

vita Herl. sæc. 6. Ben. par. 2. p. 354.

L'archevêque Lanfranc rebâtit de fond en comble l'église métropolitaine de Cantorberi, brûlée quelques années auparavant, & répara les lieux réguliers pour les moines qui desservoient cette église. Il bâtit deux hôpitaux hors de la ville, & retira plusieurs terres aliénées de son église. Il s'opposa aux vexations d'Eudes, frere du roi Guillaume, évêque de Bayeux & comte de Cant ; & délivra, non-seulement les sujets de l'église, mais tous les habitans de la province, des exactions indues dont il les avoit chargez. Lanfranc permit à Thomas, archevêque d'Yorc, de faire ordonner un évêque pour les isles Orcades, par deux évêques suffragans de Cantorberi ; mais il supprima le siege épiscopal de saint Martin aux fauxbourgs de Cantor-

vita Lanfr. n. 20.

n. 21.

n. 31. *Lanfr. ep.*

n. 32.

Digitized by Google

A N. 1089.

beri, où toutefois il n'y avoit qu'un co-évêque.

n. 36.

Nonobstant ses grandes occupations, il s'appliquoit à corriger les exemplaires des livres ecclésiastiques, particulierement des saintes écritures ; & on en trouve encore de corrigez de sa main. Il étoit très-libéral, & ses aumônes montoient par an jusques à cinq cens livres. Il mourut la dixiéme année de son pontificat, le vingt-huitiéme de Mai 1089. Il laissa plusieurs écrits, dont les principaux sont le traité de l'eucharistie par Berenger, & diverses lettres. Sa doctrine rendit l'abbaye du Bec une école célébre, & ce fut alors que les Normands commencerent à cultiver les lettres, qu'ils avoient négligées depuis leur conversion sous leurs cinq premiers ducs. Mais on venoit étudier sous Lanfranc des provinces voisines, de France, de Gascogne, de Bretagne, de Flandres. Entre ses disciples, les plus fameux furent Anselme, depuis pape sous le nom d'Alexandre II. Guitmond, archevêque d'Averse ; Guillaume, archevêque de Roüen ; Hernost & Gondulfe, évêques de Rochester ; Foulques de Beauvais, Yves de Chartres, & plusieurs autres évêques ; sur-tout S. Anselme, son successeur dans le siege de Cantorberi.

XLVIII. Métropole de Tarragone.

Berenger, évêque d'Ausone ou Vic, en Catalogne, étoit depuis long-temps à Rome, où il poursuivoit le rétablissement de la métropole de Tarragone. Cette ville, qui sous les Romains donnoit le nom au tiers de l'Espagne, avoit été tellement ruinée depuis l'invasion des Maures, que son évêché avoit été uni à celui d'Ausone, & la province soûmise à la métropole de Narbonne pendant quatre cens ans. Berenger obtint du Pape Urbain II. une bulle adressée aux trois comtes, Berenger de Barcelone, Ermengaud,

Marca, Hist. l. IV. *p.* 468.

Append. Marca, n. 303.

d'Urgel, & Bernard de Besalu; aux évêques de la province, & à tout le clergé & à la noblesse, par laquelle le pape les exhorte à faire tous leurs efforts pour rétablir la ville de Tarragone, ensorte que l'on puisse y remettre un siege épiscopal. Il leur donne cette bonne œuvre pour pénitence, & promet à ceux qui devoient aller à Jerusalem, ou ailleurs, la même indulgence que s'ils avoient accompli leur pélerinage. Cette ville étant rétablie pour le temporel, il promet de lui rendre ses privileges pour le spirituel, c'est-à-dire, le droit de métropole; sauf toutefois le droit de l'église de Narbonne, si elle peut montrer que la province de Tarragone lui appartienne par l'autorité du saint siege. Cette bulle est dattée de Rome du premier de Juillet, la seconde année du pontificat d'Urbain II. indiction douziéme, qui est l'an 1089. Elle fut expédiée par Jean, diacre cardinal, qui est Jean Gaëtan; & l'on voit par-là, que desors il étoit chancelier de l'église Romaine. Cette affaire eut des suites, & Berenger devint, comme il prétendoit, archevêque de Tarragone. AN. 1089.

XLIX. Concile de Melse. *to. X. conc. p. 478.*

Le pape passa ensuite dans la Poüille, où, le dixiéme de Septembre, il tint un concile à Melse. Tous les évêques du pays y assisterent, au nombre de soixante & dix, & douze abbez; le duc Roger s'y trouva avec tous les seigneurs, & y fit hommage lige au pape. Le second jour du concile on y publia seize canons, qui ne font que confirmer les anciens contre les investitures. On défend d'ordonner un soudiacre avant *c. 4.* quatorze ans, un diacre avant vingt-quatre, un prêtre avant trente, & de mettre dans le clergé des hommes de condition servile. On *c. 11.* condamne les clers acéphales ou indépendans, & les moines vagabonds. On permet aux sei- *c. 9. 10.*

Digitized by Google

gneurs de réduire en servitude les concubines
An. 1089. des clercs. Défense aux laïques de donner aux
c. 12. monasteres les dîmes, ou les églises qui leur ap-
c. 5. partiennent, sans le consentement de l'évêque ou du pape.

Ital. sac. t. 7. *p.* 860. Pendant ce concile, Elie, qui venoit d'être élû archevêque de Bari, envoya à Melfe Jean, archidiacre de la même église, prier le pape Urbain de venir à Bari le sacrer. Le duc Roger & son frere Boëmond, à qui Bari appartenoit, joignirent leurs prieres à celle de l'archevêque, & le pape y condescendit, quoiqu'il fût contre
Sup. n. 32. l'usage de l'église Romaine, qu'il sacrât un évêque ailleurs qu'à Rome. Mais l'église de Bari étoit devenuë si célébre depuis deux ans, par la translation des reliques de saint Nicolas, que
Ital. sac. to. v. *p.* 36. le pape ne put lui refuser cette grace. Elie étoit ce même abbé de S. Benoît, à qui on avoit confié la garde des reliques. Il avoit été tiré du monastere de Cave, près de Salerne, où le pape Urbain l'avoit connu, & avoit lié amitié avec lui au commencement de son séjour en Italie; & l'archevêque Oursón étant mort, il fut élû pour lui succéder.

Le pape étant donc venu à Bari, transfera les reliques de saint Nicolas dans la nouvelle église qui avoit été bâtie en son honneur, & sacra l'archevêque Elie dans son propre siege. En même temps, il lui confirma les droits sur les dix-huit évêchez de sa province qui y sont nommez; entre lesquels Canosse ou Canuse étoit dessors uni à Bari, & plusieurs ne sont
ep. v. *to.* x. *conc. p.* 424. plus connus. Le pape confirma à l'archevêque sa jurisdiction sur tous les monasteres d'hommes & de femmes, de Grecs & de Latins, & lui accorda le pallium. C'est ce qui se voit par sa bulle donnée à Bari le neuviéme d'Octobre 1089.

En

En ce voyage de Poüille, saint Bruno, fondateur des Chartreux, accompagnoit le pape, qui l'avoit appellé auprès de lui pour se servir de ses conseils. Bruno étoit né à Cologne, où il fut chanoine de saint Cunibert. Il vint étudier à Reims étant encore jeune, y fut chanoine, chancelier & maître des grandes études : car il étoit un des plus fameux docteurs de son temps. J'ai marqué les différends qu'il eut avec Manasses, alors archevêque de Reims, dont il ne pouvoit souffrir les déréglemens ; & ce fut la cause de sa retraite, comme rapporte Guibert, abbé de Nogent, auteur du temps.

A n. 1089.

L. S. Bruno, fondateur des Chartreux. *Mabill. præf. 2. sæc. 6. n. 85, &c.*

Il y avoit, dit-il, à Reims, un homme nommé Bruno, instruit des arts libéraux & recteur des grandes études, très-renommé dans les églises de Gaule, qui ne pouvant souffrir les mauvaises mœurs de l'archevêque Manasses, sortit de la ville avec quelques autres des plus considérables du clergé de Reims. Il résolut même de renoncer au monde & de s'éloigner de toutes ses connoissances. Bruno dit lui-même, qu'un jour étant encore à Reims, comme il s'entretenoit avec Raoul le Vert, prévôt de cette église, & un troisiéme, nommé Fulcius, après avoir parlé quelque temps de la vanité des plaisirs & des richesses de ce monde, & des joies de la gloire éternelle, ils firent vœu de quitter le siecle au plûtôt, & de prendre l'habit monastique ; l'exécution fut différée, parce que Fulcius alla à Rome, & ils la remirent à son retour. Comme il tarda longtemps, Raoul se réfroidit & demeura à Reims, dont il fut depuis archevêque ; mais Bruno suivit constamment son dessein.

Apolog. Manass. Sup. n. 2. De vita sua c. 11.

ep. ad Radulf.

Pour cet effet, il alla trouver Hugues évêque de Grenoble qui, ayant été élû en 1080. au concile d'Avignon, & sacré à Rome par le pape Gregoire VII. quitta son dioceſe, & se retira à

A N. 1089.

la Chaiſe-Dieu ; mais après y avoir paſſé un an dans les exercices de la vie monaſtique, il reprit, par ordre du même pape, la conduite de ſon égliſe ; & il y avoit trois ans qu'il y étoit revenu quand Bruno le vint trouver. Il avoit ſix compagnons, le docteur Landuin, né à Lucques en Toſcane ; Etienne de Bourg, Etienne de Die, tous deux chanoines de ſaint Ruf, près d'Avignon, qui s'étoient joints à lui par la permiſſion de leur abbé ; Hugues, qu'ils nommoient le chepelain, parce que c'étoit le ſeul prêtre d'entre eux ; & deux laïques, André & Guerrin. Ils cherchoient un lieu propre pour la vie hermitique, & n'en avoient point encore trouvé ; & ils étoient attirez par la réputation du ſaint évêque de Grenoble. Il les reçut avec amitié & reſpect, & leur conſeilla de s'établir dans la Chartreuſe, lieu ſolitaire entouré de montagnes affreuſes & de difficile accès, au voiſinage de Grenoble. Il avoit vû en ſonge, vers le même temps, ſept étoiles qui le conduiſoient en ce déſert, où il lui ſembloit que Dieu ſe bâtiſſoit une demeure.

Vita Hug. c. 2. 3. Boll. t. Apr. t. 9.

Bruno & ſes compagnons commencerent à habiter la Chartreuſe vers la S. Jean l'an 1084 ; & par une charte du mois ſuivant, Hugues défendit aux femmes de paſſer par la terre des freres de la Chartreuſe, & à qui que ce fût d'y pêcher, d'y chaſſer ou d'y mener paître des beſtiaux. Guibert décrit ainſi la maniere dont ils vivoient. Ils ont, dit-il, une égliſe & chacun une cellule autour de l'enceinte du monaſtere, où ils travaillent, dorment & mangent. Le dimanche ils reçoivent du dépenſier leur nourriture ; ſçavoir, du pain & des légumes, qui eſt leur ſeul mets, & chacun le fait cuire chez ſoi. Ils ont de l'eau pour boire & pour les autres uſages, d'un ruiſſeau qui coule devant toutes

Mabill. præf. n. 86.

De vita ſua c. 11.

Digitized by Google

leurs cellules & y entre par certains trous. Ils mangent du poisson & du fromage les dimanches & les grandes fêtes ; je dis du poisson, non pas qu'ils achetent, mais que des gens de bien leur donnent. Ils ne reçoivent de personne ni or, ni argent, ni ornemens d'église, sinon un calice d'argent. Ils s'assemblent à l'église, non aux heures ordinaires, comme nous, mais à certaines heures. Ils entendent la messe, si je ne me trompe, les dimanches & les fêtes solemnelles. Ils ne parlent presque jamais ; car, s'ils ont besoin de quelque chose, ils le demandent par signe. Si quelquefois ils boivent du vin, c'est du vin si foible, qu'il ne vaut gueres mieux que de l'eau commune. Ils portent des cilices sur la chair, & le reste de leurs habits est fort pauvre. Ils sont soûmis à un prieur ; l'évêque de Grenoble, homme d'une grande piété, leur tient lieu d'abbé. Quoiqu'ils cherchent en tout la pauvreté, ils amassent une très-riche bibliotheque, travaillant principalement pour la nourriture qui ne périt point. Ils cultivent peu la terre pour faire venir du bled ; mais ils nourrissent quantité de moutons, dont ils vendent les toisons pour acheter ce qui leur est nécessaire. Lorsque Guibert faisoit cette description des habitans de la Chartreuse, ils n'étoient que treize moines ; mais il y avoit au bas de la montagne plus de vingt laïques sous leur conduite.

A N. 1089.

Jov. VI. 272

Après que saint Bruno eut gouverné la Chartreuse environ six ans, le pape Urbain, qui avoit été son disciple à Reims, le contraignit de venir à sa cour, pour l'aider de ses conseils dans les affaires ecclésiastiques. En quittant la Chartreuse, il la laissa à Seguin abbé de la Chaise-Dieu, à qui le lieu appartenoit originairement ; mais les disciples de saint Bruno quitterent bientôt

De inst. Cartus. to. 1. bibl. Lab. p. 638. Append. ad act. Urb.

Digitized by Google

cette demeure, & vinrent le trouver en Italie. Il leur perſuada toutefois de retourner à la Chartreuſe, leur donnant pour prieur Landuin, qui les gouverna dix ans. Saint Bruno, de ſon côté, ne pouvant ſouffrir le tumulte & les mœurs de la cour de Rome, ſe retira l'année ſuivante 1090. avec Landuin & quelques autres au, dioceſe de Squillace en Calabre, où le comte Roger lui donna, à lui & à ſes diſciples, une forêt avec une lieuë d'étenduë. Le pape voulut donner à ſaint Bruno l'archevêché de Rege, qui vaqua la même année par la mort d'Arnoul; mais il le refuſa, & cette place fut donnée à Ranger, moine de Cave, & auparavant de Marmoutier. Saint Bruno vécut onze ans en ſon nouveau monaſtere de Calabre, & y finit ſes jours.

AN. 1089.

v. Ital. ſac. t. 9. p. 589. ib. p. 435.

LI. Egliſe d'Allemagne. *Bertold an. 1090. Idem. 1088. Vita ap. Tengnag. p. 71.*

En Baviere, le parti des Catholiques prenoit le deſſus, enſorte qu'ils remplirent le ſiege de Salsbourg, vacant depuis un an & demi, par le décès de l'archevêque Gebehard, arrivé le quinziéme de Juin 1088. On élut à ſa place l'abbé Tiémon, né en Baviere d'une haute nobleſſe. Dès ſa premiere jeuneſſe, il embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaye d'Altha, d'où il fut tiré par l'archevêque Gebehard, pour le faire abbé d'un monaſtere de ſon dioceſe; & il y rétablit la diſcipline, joignant la diſcrétion à l'autorité & à l'auſtérité de la vie. Gebehard ayant été chaſſé par les partiſans du roi Henri, & un uſurpateur, nommé Bertold, mis en ſa place, l'abbé Tiémon ſe retira à Schafouſe & à Hirſauge, monaſteres alors fameux par leur régularité. Après avoir demeuré quelque temps en ce dernier, il revint à Salſbourg, où le ſchiſmatique Bertold le reçut très-humainement, eſpérant que le deſir de rentrer dans ſon abbaye lui feroit embraſſer ſon parti. Mais Tiémon ſe retira en un déſert voiſin,

Digitized by Google

ans une communauté pauvre, qui le reçut avec grande charité. AN. 1090.

Après la mort de l'archevêque Gebehard, les gens de bien vouloient lui donner Tiémon pour successeur ; les autres proposoient un homme, qui n'étoit considérable que par sa noblesse & sa puissance. Le jour de l'élection étant venu, on s'assembla au lieu marqué ; Altman, évêque de Passau, légat du saint siege, y étoit avec le clergé de Salsbourg, Guelfe, duc de Baviere, les comtes & un grand peuple. Le compétiteur de Tiémon entra dans un batteau pour passer le Sals, & fut noyé à la vûë de toute l'assemblée. Alors, tous se réünirent, & Tiémon fut élû d'un commun consentement. Il fut sacré solemnellement le septiéme d'Avril 1090. par le légat Altman, assisté d'Adalberon, évêque de Virsbourg, & de Meginvard de Frisingue. Mais Adalberon mourut la même année le sixiéme d'Octobre, après quarante-cinq ans d'épiscopat. Ce saint évêque étant chassé de Virsbourg par les schismatiques, dont il étoit un des plus zélez adversaires, se retira en son pays dans le monastere de Lambach en Autriche, fondé par son pere, qu'il rétablit dès l'année 1056. & de là, il ne laissoit pas de consacrer des églises, rétablir des monasteres, & rendre d'autres services à la religion : il fut enterré à Lambach, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Herman, évêque de Metz, mourut au mois de Mai de la même année, aussi-bien que Bertold, duc d'Allemagne, gendre du roi Rodolfe, & la reine de Hongrie sa sœur. Egbert, marquis de Saxe, fut tué en trahison, & l'on en accusa l'abbesse de Quedlimbourg, sœur de l'empereur Henri ; le parti catholique fit toutes ces pertes pendant cette année. De la part des schismatiques, Lutold, duc de Carinthie mourut subitement,

Vit. sæc. 6. Ben. p. 661. Herman. cont. 1045.

ayant depuis peu répudié ſa femme légitime pour en prendre une autre, avec la permiſſion de l'antipape Guibert. AN. 1090.

LII. Lettre de Valtram & la réponſe. *Dodechin. an.* 1090.

Ces pertes de catholiques ayant relevé le courage des ſchiſmatiques, ils reprirent les armes, diſant hautement, que le pape Urbain alloit périr. Valtram, archevêque de Magdebourg, voulant attirer Louis II. comte de Turinge, au parti du roi Henri, lui écrivit une lettre, où il diſoit entre autres choſes: L'apôtre, inſpiré de Dieu, dit, que toute perſonne doit être ſoûmiſe aux puiſſances ſouveraines, parce qu'il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu; & qui lui réſiſte, réſiſte à l'ordre de Dieu. Cependant nos amis diſent aux femmes & au ſimple peuple, qu'il ne faut pas ſe ſoûmettre à la puiſſance royale. Veulent-ils réſiſter à Dieu? Sont-ils plus forts que lui? Mais que dit le prophete? Tous ceux qui combattent contre vous, Seigneur, ſeront confondus; & ceux qui vous réſiſtent, périront. Rodolfe, Hildebrand, Egbert, & une infinité d'autres ſeigneurs, ont réſiſté à l'ordre de Dieu en la perſonne de l'empereur Henri, & ils ont péri; ce qui a eu une mauvaiſe fin devoit avoir un mauvais principe.

Rom. XIII. 1.

1. Cor. X. 22.

Iſa. XLI. 11.

Le comte Louis ayant reçû cette lettre, y fit répondre par Etienne, autrement Herrand, évêque d'Halberſtat, dont la lettre portoit en ſubſtance: Nous diſons, que vous entendez mal le précepte de l'apôtre. Car ſi toute puiſſance vient de Dieu, comme vous l'entendez; d'où vient qu'il dit par ſon prophete: Ils ont regné, mais ce n'eſt pas par moi; ils ſont devenus princes, & je ne les connois point. Ecoutons l'apôtre qui s'explique lui-même: Il n'y a point de puiſſance qui ne vienne de Dieu. Que dit-il enſuite? Et celles qui viennent de Dieu, ſont ordonnées. Pourquoi avez-vous ſup-

Oſée VIII. 4.

primé ces paroles ? Donnez-nous donc une puissance ordonnée, nous ne resisterons point, nous donnerons aussi-tôt les mains. Mais ne rougissez-vous pas de dire que le seigneur Henri soit roi, ou qu'il ait de l'ordre ? Est-ce avoir de l'ordre, que d'autoriser le crime & confondre tout droit divin & humain ? Est-ce avoir de l'ordre, que pécher contre son propre corps, & abuser de sa femme d'une maniere inoüie ? Est-ce avoir de l'ordre, que prostituer les veuves qui viennent demander justice. A N. 1090.

Pour ne point parler de ses autres crimes sans nombre, les incendies, les pillages d'égliſes, les homicides, les mutilations ; parlons de ce qui afflige le plus l'égliſe de Dieu. Quiconque vend les dignitez spirituelles est hérétique ; or le seigneur Henri, qu'on nomme roi, a vendu les évêchez de Constance, de Bamberg de Mayence & plusieurs autres, pour de l'argent ; ceux de Ratisbonne, d'Ausbourg & de Strasbourg pour des meurtres : l'abbaye de Fulde pour un adultere, l'évêché de Munster pour un crime plus déteſtable. Il est donc hérétique, & étant excommunié, par le saint siege pour tous ces crimes, il ne peut plus avoir aucune puissance sur nous, qui sommes catholiques : nous ne le comptons plus entre nos freres, & nous le haïssons de cette haine parfaite dont le Psalmiste haïssoit les ennemis de Dieu. *Psal.* 138. 22. Quant à ce que vous dites, que le pape Gregoire, le roi Rodolfe & le marquis Egbert sont mort miſérablement, & que vous félicitez votre maître de leur avoir survécu, vous devez aussi estimer heureux Neron, d'avoir survécu à saint Pierre & à saint Paul, Herode à saint Jacques, & Pilate à JESUS-CHRIST. Cette lettre est pleine d'aigreur & d'emportement ; & roule principalement sur ce faux principe, qu'un

roi criminel n'eſt point véritablement roi.

A N. 1090.

Un autre zelé défenſeur du parti catholique en Allemagne, étoit Bernald prêtre de Conſtance, dont nous avons une grande lettre à Gebehard abbé de Schaffouſe, ſur la néceſſité d'éviter les excommuniez. Il marque les differens degrez des perſonnes qu'il faut éviter: ſçavoir, le coupable, le complice & celui qui communique avec eux; & les differentes manieres de communiquer; la ſalutation, le baiſer, la priere, la table. Il rapporte enſuite les regles touchant l'abſolution des cenſures, & les temperamens que l'égliſe y a apportez, tant à l'égard des clercs que des laïques. Enfin, il fait le dénombrement des loix ſur leſquelles l'égliſe a formé ſa dicipline: ſçavoir, les canons des apôtres, les décrets des papes, les conciles géneraux & particuliers, où l'on voit ceux qui étoient alors les plus connus. Entre les décrétales, il compte toutes celles du recüeil d'Iſidore, dont la vérité n'étoit pas révoquée en doute.

LIII. Lettre de Bernald de Conſtance. *ap. Tengnagel. p.* 239.

p. 259. Sur leur autorité il dit, que les apôtres & leurs ſucceſſeurs ont ordonné, que les évêques ne fuſſent jamais accuſez, ou très-difficilement; & comme il ne trouve pas que cette diſcipline s'accorde avec celle du concile de Nicée & des ſuivans, il en rapporte des raiſons, qu'il prétend convenir au temps des perſécutions. De même il avouë que le concile de Nicée défend les tranſlations des évêques: mais, ajoûte-t-il, les ſaints papes Evariſte, Calliſte & Anteros, avant le concile de Nicée, ont enſeigné que la tranſlation des évêques étoit permiſe, pourvû quelle n'eût pas l'ambition pour cauſe, mais l'utilité de l'égliſe ou la néceſſité. On voit ici la plaie irréparable que les fauſſes décrétales ont faite à la diſcipline de l'égliſe, en détruiſant ſes

p. 277.

Digitized by Google

plus saintes regles, par des autoritez que l'on estimoit plus anciennes. A N. 1090.

L'empereur Henri entra cette année en Lombardie, où il brûla & ravagea les terres du duc Guelfe : mais la princesse Mathilde son épouse, l'encouragea à demeurer ferme dans le parti catholique, & à resister vigoureusement à Henri. En cette guerre, Godefroi évêque de Luques consulta le pape, s'il falloit mettre en pénitence ceux qui avoient tué des excommuniez. Le pape répondit : Imposez-leur une satisfaction convenable, selon leur intention, comme vous avez appris dans l'ordre de l'église Romaine. Car nous n'estimons pas homicides ceux qui, brûlant de zéle pour l'église contre les excommuniez, en auront tué quelques-uns ; toutefois pour ne pas abandonner la discipline de l'église, imposez-leur pénitence de la maniere que nous avons dit, afin qu'ils puissent appaiser la justice divine, s'ils ont mêlé quelque foiblesse humaine à cette action. *Bertold.* 23. q. 5. c. 47.

LIV. Berenger, archevêque de Tarragone.

La même année 1090. vers la Pentecôte, le pape Urbain fit tenir par ses légats un concile à Toulouse, où assisterent les évêques de diverses provinces, & on y corrigea plusieurs abus. L'évêque de Toulouse s'y purgea canoniquement des crimes dont il étoit accusé; & à la priere du roi de Castille, on envoya une légation à Tolede pour y rétablir la religion. Bernard archevêque de Tolede, retournant de Rome en Espagne, assista à ce conceile avec le cardinal Rainier nouveau légat pour l'Espagne. *Bert.* 1090. *Roderic.* VI. *hist. ep.* 27. *to.* X. *conc. p.* 426.

Rainier, passa en Catalogne, où il reçut au nom du pape la donation de Berenger comte de Barcelone, qui donna à l'église Romaine la ville de Tarragone ; reconnoissant que lui & ses successeurs ne la tiendroient désormais, que comme vassaux du pape, & lui en payeroient tous

A N. 1090.

les cinq ans vingt-cinq livres pesant d'argent. Ce qu'il fit par le conseil de Berenger, nouvel archevêque de Tarragone, & de l'évêque de Girone, nommé aussi Berenger.

Marca. Hisp. lib IV. *p.* 470.

Cette donation facilita le rétablissement de la métropole de Tarragone, nonobstant l'opposition de Dalmace, archevêque de Narbonne, qui sur la lettre que le pape avoit écrite aux seigneurs du Catalogne, étoit venu à Rome soûtenir ses droits. Le pape lui demanda, s'il avoit des privileges du saint siege pour établir la primatie qu'il prétendoit sur la province de Tarragone. Dalmace répondit, que son église en avoit eu, & qu'il esperoit les trouver : sur quoi le pape écrivit à Rainier son légat, que si ces privileges ne se trouvoient point, il travaillât avec les seigneurs du pays à rétablir l'église de Tarragone. Ce fut, comme l'on croit, à cette occasion que l'on fabriqua une lettre sous le nom du pape Etienne, qui devoit être Etienne V. où l'on suppose qu'il est venu tenir un concile à Troyes en Champagne par ordre d'un empereur Odon, qui ne fut jamais ; & dans cette lettre il est dit, que quand même l'église de Tarragone seroit rétablie en son premier état, elle demeurera toujours soûmise à celle de Narbonne. Quoi qu'il en soit de cette piece, le pape Urbain II. n'y eut point d'égard, & il rendit le droit de métropole à l'église de Tarragone, où il transfera Berenger d'Ausone, comme ayant été par ses soins le principal auteur de ce rétablissement. Il lui accorda le pallium, & lui permit à lui & à ses successeurs de garder l'église d'Ausone, jusques à l'entier rétablissement de celle de Tarragone. C'est ce qui paroît par la bulle donnée à Capoue le premier de Juillet 1091.

20. IX. conc. p. 374. *App. Marc. Hisp. n.* 44.

LV. Concile de Benevent.

Dès le commencement de la même année, le pape demeuroit en Campanie, quoiqu'il eût pû

aisément entrer dans Rome avec une armée & soûmettre les rebelles : mais il aimoit mieux soûtenir ses droits avec douceur. Les schismatiques demeuroient donc les plus forts à Rome, où ils surprirent la tour de Crescence, c'est à-dire le château saint-Ange, qui jusques-là avoit tenu pour le pape ; & la prise de Mantoue leur haussa le courage. Car l'empereur Henri, qui l'assiégoit depuis un an, s'en rendit maître le vendredi saint onziéme d'Avril : après quoi les Romains permirent à l'antipape Guibert de rentrer dans Rome, d'où ils l'avoient chassé depuis deux ans.

A N. 109. *Bertold. an.* 1091. *Sup. n.* 46.

Cependant le pape Urbin tint un concile à Benevent le vingt-huitiéme de Mars, où on réïtera l'anathême contre Guibert & ses complices, & ont fit quatre cannons. On n'élira point d'évêque à l'avenir qu'il ne soit dans les ordres sacrez, c'est-a-dire, la prêtrise ou le diaconat ; car ce sont les seuls sur lesquels l'apôtre nous donne des regles. Nous ne permettons d'élire évêques des soudiacres que très-rarement, & par permission du pape & du métropolitain. Nous interdisons les prêtres qui servent dans les églises au-delà du nombre prescrit, sans permission de l'évêque, & qui ont obtenu des dîmes des laïques. Aucun laïque ne mangera de la chair depuis le jour des cendres & ce jour-là tous clercs, laïques, hommes, & femmes, recevront des cendres sur leur tête. Défense de contracter mariage depuis la Septuagesime jusqu'à l'octave de la Pentecôte, & depuis l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie.

t. x. p. 484. *Can.* 1. *c.* 2. *c.* 4. *c.* 3.

LVI. Eglise d'Espagne.

En Espagne on tint un concile à Leon, à l'occasion des funerailles de Garcias roi de Galice, frere d'Alfonse, qui le tenoit en prison depuis vingt ans. Ce concile se tient l'an 1091.

Pelag. Ouet. p. 76.

A N. 1091. Ere 1129. Le cardinal Raimer légat du pape y aſſiſta, avec Bernard archevêque de Tolede & pluſieurs autres évêques. On y réſolut que les offices eccléſiaſtiques ſeroient célébrez en Eſpagne ſuivant la regle de ſaint Iſidore; c'eſt-à-dire, la lettre à Ludfred ou Landfroi évêque de Cordouë, où il marque ſuccintement les devoirs de chaque ordre & de chaque office. On ordonna auſſi qu'à l'avenir, les écrivains ſe ſerviroient de l'écriture Gauloiſe dans tous les actes eccléſiaſtiques, au lieu de la Gotique qui étoit en uſage à Tolede.

Roderic. vi. c. 30. t. x. conc. p. 352. Iſid. p. 413.

Roderic. vi. c. 27. On avoit déja établi l'office de l'Egliſe Gallicane, qui étoit le Romain, à la place du Moſarabe, qui étoit l'ancien office d'Eſpagne; car du temps du légat Richard, il y eut une grande diſpute à Tolede ſur ce ſujet. Le roi Alfonſe, à la perſuaſion de la reine Conſtance, vouloit introduire l'office Gallican, & le légat l'appuyoit: le clergé, la nobleſſe & le peuple, ne vouloient point de changement. Enfin, l'on convint de décider le differend par un duel. Le champion de l'office de Tolede, qui étoit un chevalier de la maiſon de Matance, vinquit le champion du roi, au grand contentement de tout le peuple: mais le roi pouſſé par la reine, ne ſe rendit pas, & ſoûtint que le duel n'étoit pas un jugement légitime. On convint donc de tenter l'épreuve de feu; & après un jeûne & des prieres, on alluma un grand feu, où l'on mit les deux livres. Le livre de l'office Gallican fut conſumé, & celui de l'office de Tolede s'éleva au-deſſus des flammes. Mais le roi ne voulut pas en avoir le dementi, & ordonna que l'office Gallican ſeroit reçu par-tout, menaçant de mort & de perte de leurs biens ceux qui reſiſteroient: toutefois quelques égliſes conſerverent l'ancien office, & continuerent de ré-

Digitized by Google

citer l'ancienne version du pseaurier. C'est ce que rapporte Rodrigue archevêque de Tolede, qui vivoit cent cinquante ans après. A N. 1091.

Au concile de Leon, de l'an 1091. on traita auſſi de l'affaire de l'égliſe de Compoſtelle. Pierre, ordonné par le légat Richard en 1088. fut dépoſé; mais Diegue ne fut pas rétabli; & enſuite, l'on donna ce ſiege à un abbé nommé Dalmace, de l'ordre de Clugni. *Sup. n.* 44.

LVII. Egliſe d'Allemagne.

L'égliſe d'Allemagne perdit cette année 1091. trois grands perſonnages. Volfelme, abbé de Brunviller, près de Cologne, qui avoit écrit une lettre conſiderable contre l'héréſiarque Berenger, mourut le vingt-deuxiéme d'Avril, & ſa vie fut écrite par Conrard, ſon diſciple. Le cinquiéme de Juillet, mourut Guillaume, abbé d'Hirſauge depuis vingt-deux ans, le principal reſtaurateur de la diſcipline monaſtique dans l'Allemagne. Il fonda ou rétablit quinze monaſteres, & forma pluſieurs diſciples illuſtres; entre autres ſaint Tiemon, archevêque de Salſbourg, Gebehard, archevêque de Conſtance, alors légat du ſaint ſiege; Gebehard, évêque de Spire; ſaint Theoger, évêque de Metz. La vie de l'abbé Guillaume fut écrite par le moine Heimon, ſon diſciple. Altman, évêque de Paſſau, mourut auſſi cette année, le huitiéme d'Août, dans une heureuſe vieilleſſe, après avoir gouverné ſon égliſe vingt-ſix ans, ſoûtenu la region avec un grand zele contre les ſchiſmatiques, eſſuyé pluſieurs périls, & ſouffert de grandes perſécutions. Il fonda trois communautez de chanoines réguliers.

Bertold. 1091. *Acta SS. Ben. ſæc. 6. 2. p.* 681. *Mabill ſæc. 6. 2. act. p.* 720. *Vita ap. Tengnag. p.* 56.

En ce temps-là pluſieurs laïques en Allemagne embraſſerent la vie commune, renonçant au monde, & ſe donnant, eux & leurs biens, au ſervice des communautez régulieres de clercs & de moines, pour vivre ſous leur conduite. *Bertold.* 1091.

Digitized by Google

A N. 1091. Quelques envieux blâmerent leur maniere de vivre : mais le pape Urbain l'ayant appris, écrivit en ces termes aux ſupérieurs de ſes bons laïques : Nous approuvons cette maniere de vie que nous avons vûe de nos yeux, la jugeant louable & digne d'être perpétuée, comme une image de la primitive égliſe ; & nous la confirmons par ces préſentes, de notre autorité apoſtolique. Outre une multitude innombrable d'hommes & de femmes, qui ſe donnerent ainſi au ſervice des moines & des clercs, il y eut à la campagne une infinité de filles, qui renonçant au mariage & au monde, ſe mettoient ſous la conduite de quelque prêtre ; & même des femmes mariées qui vivoient ainſi ſous l'obéiſſance, dans une grande piété. Des villages entiers embraſſerent cette dévotion, & s'efforçoient de ſe ſurpaſſer l'un l'autre en ſainteté. Ainſi l'égliſe réparoit les pertes qu'elle faiſoit alors par la multitude des excommuniez.

LVIII. Freres convers. *Mabill. præf. 2. ſæc. 6. §. 11.*

Or, il ne faut pas confondre les laïques qui ſe donnoient ainſi aux monaſteres, avec ceux que l'on appelloit moines lais, oblats ou donnez. Car ce fut en cet onziéme ſiecle que commença, dans les monaſteres, l'inſtitution des freres lais ou convers. Dans les premiers temps, on nommoit convers, c'eſt à-dire, convertis, ceux qui embraſſoient la vie monaſtique en âge de raiſon : pour les diſtinguer de ceux que leurs parens y avoient engagez, en les offrant à Dieu dès l'enfance, & que l'on nommoit oblats. Dans l'onziéme ſiecle, on nomma freres lais ou convers ceux qui, étant ſans lettres, ne pouvoient devenir clercs, & qui étoient uniquement deſtinez au travail corporel, & aux œuvres exterieures.

Les premiers qui eurent de ces freres convers, furent les moines de Vallombreuſe : enſuite

ceux d'Hirsauge ; & l'abbé Guillaume est marqué dans sa vie, comme instituteur de cette espece de religieux. Les Chartreux en avoient aussi, comme le marque Guibert de Nogent, & les nommoient freres barbus. Ils faisoient des vœux solemnels & étoient vrais religieux. Cette institution semble venuë de ce que les laïques, dans ce temps-là, n'avoient la plupart aucune teinture des lettres, & n'apprenoient pas même à lire : de sorte que la langue latine n'étant plus vulgaire, comme elle étoit du temps de S. Benoît, il leur étoit presque impossible d'apprendre les pseaumes par cœur, & de profiter des lectures qui se faisoient dans l'église : joint que depuis long-temps la plûpart des moines étoient clercs.

A N. 1091.

Vita n. 23. Sup. n. 50.

Il y avoit dans les monasteres une troisiéme espece d'hommes, que l'on nommoit, donnez ou oblats, qui, sans faire de profession, & portant un habit peu different des séculiers, se donnoient au monastere avec leurs biens ; obéissant en tout aux supérieurs & gardant le célibat, en quoi ils differoient des serfs qui étoient mariez. Car il y avoit des hommes libres, qui se dévoüoient au service des monasteres, principalement en l'honneur des saints illustres qui en étoient les patrons. Pour marque de cet engagement, ils mettoient autour de leur cou la corde de la cloche, ou des deniers sur leur tête, ou leur tête sur l'autel. C'étoit donc des serfs de dévotion, differens de ceux qui l'étoient par leur condition & leur naissance.

Cang. Gloss. Oblat.

LIX. S. Ulric de Clugni.

En ce temps vivoit le saint moine Ulric, fameux par son recueil des coûtumes de Clugni. Il nâquit à Ratisbone, d'une famille illustre, & son pere fut cheri de l'empereur Henri le Noir, à la cour duquel il mit le jeune Ulric, déja fort avancé dans l'étude des lettres & dans la piété,

A N. 1091. Il conſerva à la cour la pureté de ſes mœurs ; & l'impératrice Agnès l'ayant goûté, profita de ſes exemples & de ſes conſeils. L'évêque de Friſingue ſon oncle, l'ayant fait venir auprès de lui, l'ordonna diacre ; & le fit enſuite prévôt de ſon égliſe. Ulric accompagna l'empereur en un voyage d'Italie : mais il en revint promptement pour ſoulager ſes confreres dans un temps de famine, & engagea ſes terres pour cet effet.

Enſuite il fit le pélerinage de Jéruſalem, récitant tous les jours le pſeautier avant que de monter à cheval. A ſon retour, il trouva un autre évêque de Friſingue à la place de ſon oncle qui étoit mort, & un autre prévôt à la ſienne : ce qu'il ſouffrit patiemment, & ſe retira à Ratisbone. Alors il conçut le deſſein de fonder un monaſtere : mais les circonſtances du temps & le peu de piété des évêques, l'ayant empêché de l'exécuter, il réſolut de ſe donner à Dieu lui-même. Il commença par diſtribuer ſes biens, partie aux pauvres, partie à ſes parens, réſervant toutefois de quoi faire une fondation. Il communiqua ſon deſſein à Gerauld, écolâtre de Ratisbone, à qui il perſuada de quitter auſſi le monde ; & ils réſolurent d'embraſſer la vie monaſtique à Clugni, célébre alors par la régularité de l'obſervance. Mais auparavant ils firent enſemble le pélerinage de Rome.

Ils furent reçus à Clugni par ſaint Hugues, qui en étoit alors abbé. Gerauld y fut quelques années après grand-prieur ; & dans la ſuite, le pape Gregoire VII. le fit elire évêque d'Oſtie, & l'employa, comme nous avons vû, en diverſes légations. Ulric avoit environ trente ans quand il entra à Clugni ; & l'abbé Hugues l'ayant fait ordonner prêtre, le prit pour cha-

pelain & pour conseiller, & le donna pour confesseur à la communauté. Ensuite il le fit superieur des religieuses de Marcigni : puis il l'envoya avec un seigneur Allemand, nommé Lutold, pour fonder un monastere dans ses terres ; & lui donna pour compagnon le moine Cuno. Après avoir marqué le lieu, en attendant le temps propre pour bâtir, les deux moines ne voulurent point loger chez des séculiers; mais ils se retirerent dans une caverne, où ils passerent le carême au pain & à l'eau. Cette maniere de vie attira les gens du pays à les venir voir, d'abord par curiosité, ensuite pour écouter leurs instructions, qui en convértirent un grand nombre. A N. 1091.

Le printemps venu, on bâtit le monastere avec le secours du peuple d'alentour : de quoi deux curez du voisinage étant jaloux, & craignant la diminution de leurs offrandes, commencerent à déclamer contre ces nouveaux hôtes, les traitant d'hypocrites & d'intereſſez. Un de ces curez quelque temps après, surprit de la nuit, fut obligé de demander le couvert dans le monastere. Ulric alla au-devant, l'embrassa & le reçut avec toute la charité possible. Ce qui gagna tellement le curé, qu'il se rétracta publiquement devant son peuple, & fut depuis le meilleur ami des moines.

Ulric retourna ensuite à Clugni, & saint Hugues l'envoya prieur à Paterni, dans le dioceſe de Lausane, dont l'évêque Buchard étoit schismatique & excommunié par Gregoire VII. Ulric s'efforça de ramener ce prélat à l'unité de l'église ; mais il ne fit que l'irriter. Ensorte que sçachant qu'il n'étoit pas en sûreté dans le pays, il fut obligé de revenir à Clugni. Mais quelque temps après il retourna en Allemagne fonder un monastere dans le Brisgau, à la priere d'un chevalier de la province, nommé Hesson, qui donna

Digitized by Google

A N. 1091.

ſes terres à Clugni à cette condition. Le nouveau monaſtere fut commencé dans un lieu nommé Cruningue ; mais quoiqu'il fût agréable & fertile, Ulric le trouvant trop expoſé à la fréquentation des ſéculiers, le quitta pour s'établir à la Celle, dans la forêt noire, où il forma ſes diſciples à une obſervance très-exacte & une grande pauvreté, conſeillant aux riches qui vouloient embraſſer la vie monaſtique, d'aller à d'autres maiſons plus aiſées. Mais ceux qui cherchoient Dieu ſincerement, ne ſe rebutoient pas pour cette difficulté.

Peut-être n'y avoit-il perſonne dans Clugni plus capable qu'Ulric de fonder de telles colonies, par le ſoin qu'il avoit pris de s'inſtruire avec la derniere exactitude, de tous les uſages du monaſtere. C'eſt ce qui paroît par le traité qu'il en compoſa à la priere de Guillaume, abbé d'Hirſauge. Car ayant été envoyé en Allemagne par l'abbé Hugues, pour quelques affaires à la cour, il paſſa par ce monaſtere, ſitué au dioceſe de Spire dans la forêt noire. L'abbé Guillaume qui le connoiſſoit dès l'enfance, le reçut avec une grande joie ; & comme ils s'entretenoient continuellement des uſages de Clugni, il dit à Ulric : Votre monaſtere eſt en grande réputation parmi nous, & nous n'en connoiſſons point qui lui ſoit ſemblable dans la diſcipline réguliere. C'eſt pourquoi nous vous ſerons très-obligez de nous rapporter quelque choſe de vos uſages, quand ce ne ſeroit que pour nous humilier de nous en avoir ſi éloignez. Ulric répondit : Un étranger comme moi, qui me ſuis trouvé preſque barbare en ce lieu-là, par la diverſité de la langue, & qui y ſuis entré tard, ne peut s'inſtruire auſſi facilement de toutes choſes, qu'un naturel du pays nourri dès l'enfance dans la maiſon. Pour moi juſqu'à l'âge d'environ

Proœm. lib. I. Conſ.

Digitized by Google

trente ans, je n'ai gueres songé qu'aux choses du monde. Toutefois je vous dirai volontiers ce que je sçais. A N. 1091.

Ulric continua son voyage ; & étant arrivé à la cour, il lui manqua quelque chose nécessaire pour le retour ; & toutefois il ne put se résoudre à rien demander, ni au roi, ni à un prélat très-riche, à qui il avoit affaire, se souvenant de cette sentence de saint Jerôme, qu'un moine ne doit jamais rien demander, & prendre rarement comme il n'on lui offre. Il repassa par Hirsauge, s'étant apperçu promis à l'abbé Guillaume, qui dit pas qu'il le lui ce qui lui manquoit, n'attendit abondamment. Il lui mandât, & pourvut à tout vices, jusqu'à lui faire le lit toutes sortes de fer- & le pria de l'instruire des usages de Clugni ; Ulric écrivit depuis ses conversations, & en composa son recueil. *Præf. lib. 3. Conf.*

Depuis long-temps il avoit perdu l'usage de l'œil, & ayant perdu l'autre deux ans avant sa mort, il s'appliquoit davantage à l'oraison & à la psalmodie. Saint Hugues ayant appris qu'Ulric étoit devenu aveugle, envoya Cunon pour le rappeller à Clugni, voulant lui donner en cet état toute la consolation possible, & après sa mort enrichir son église des reliques de ce saint homme. Mais Ulric ne voulut point quitter la Celle, & y acheva ses jours dans une grande vieillesse, vers l'an 1093. Il avoit fait quelques miracles de son vivant, & il s'en fit encore plus à son tombeau. Sa vie fut écrite peu d'années après par un moine de la Celle.

LX. Coûtumes de Clugni.

Son recueil des coûtumes de Clugni ne fut pas seulement utile à l'abbaye d'Hirsauge, pour laquelle il avoit été écrit ; mais à plusieurs autres monasteres de la haute Allemagne & des autres pays, qui rechercherent cet ouvrage comme un *Vita n. 34.*

Digitized by Google

précieux tréſor. Il eſt diviſé en trois livres, à la tête deſquels eſt une lettre à l'abbé Guillaume, où l'auteur ſe plaint d'abord d'un abus, qu'il dit être la principale cauſe de la ruine des monaſteres. C'eſt que les peres qui avoient grand nombre d'enfans, cherchoient à s'en dégager, principalement s'il y en avoit quelqu'un manchot, boiteux ou autrement incommodé. Les maiſons remplies de ces invalides, ne peuvent, dit-il, garder aucune régularité, & l'obſervance exacte que dans celles où le plus grand nombre eſt d'hommes, qui y ſont entrez de leur propre mouvement, à l'imitation de Clugni.

A N. 1091.

to. 4. Spicil. p. 21. v. Mabill. Elog. S. Odi. n. 17. ſæc. 5.

Le premier livre des Coûtumes regle l'office divin, & contient la deſcription de l'écriture ſainte pour les lectures, qui y ſont diſtribuées par la diſtribution des leçons, qui étoit à peu près telle que nous l'obſervons; mais les leçons étoient bien plus longues, puiſque pendant la ſemaine de la ſeptuageſime on liſoit la Geneſe entiere. Il eſt vrai que l'on continuoit au réfectoir la lecture du cœur. Enfin, à l'entrée du carême, on avoit lû l'Octateuque, c'eſt-à-dire, les cinq livres de Moïſe & les trois ſuivans. Ils avoient beaucoup ajoûté à la pſalmodie preſcrite par ſaint Benoît. Premierement, pendant tout l'hiver, c'eſt-à-dire, depuis le premier jour de Novembre juſqu'au jeudi ſaint, ils diſoient avec les nocturnes, tous les jours de ferie, trente pſeaumes; ſçavoir depuis le 119. juſques à la fin du pſeautier. A laudes & à vêpres, en tout temps ils ajoûtoient quatre pſaumes & deux à complies; à prime, ils en ajoûtoient cinq, outre le ſymbole *Quicumque*, qu'ils diſoient tous les jours, & enſuite de prime, les ſept pſeaumes pénitentiels avec les litanies. Je paſſe pluſieurs additions moins conſidérables; mais il ne faut pas oublier l'office des morts, qu'ils diſoient toute l'année &

c. 3. 41.

t. 8. c. 4.

à neuf leçons. On chantoit tous les jours de ferie deux grandes messes, l'une du jour, l'autre des morts. Les dimanches on en disoit trois; la messe matutinale, qui étoit du jour, la seconde de la Trinité, & la messe solemnelle. Après la premiere, on faisoit l'eau-bénite, & on en faisoit l'aspersion dans tous les lieux réguliers, l'infirmerie, le dortoir, le réfectoir, la cuisine, le cellier. Pendant trois jours de la semaine, un côté du cœur pouvoit communier, & l'autre côté pendant les trois autres jours, suivant leur dévotion. On disoit aussi plusieurs messes basses, mais hors le temps de l'office & de la grande messe.

AN. 1091. c. 6. c. 9. c. 10. c. 6. *Lib. 2. c. 30. p. 149.* *Lib. 1. c. 12.*

Ulric marque ensuite toutes les cérémonies particulieres à certains jours, pendant tout le cours de l'année, commençant au jeudi saint, qui en étoit le plus chargé; & j'en rapporterai ce qui me paroît le plus important. Cette nuit & les deux suivantes, on lisoit les leçons de Jeremie sans les chanter, comme faisoit les chanoines, & sans nommer les lettres de l'alphabet hébraïque. Chacun de ses trois jours on béniſſoit le feu nouveau; & tous les freres communioient, sans préjudice du jour de Pâque. Le jeudi on lavoit les pieds à autant de pauvres qu'il y avoit de freres dans la maison; & l'abbé y en ajoûtoit pour les amis autant qu'il jugeoit à propos. Avant le repas on donnoit à chaque pauvre une oublie en signe de communion.

v. Brev. Clun. p. 420.

Le vendredi saint tous les freres s'assembloient nuds pieds dans le cloître, & récitoient tout le psautier entre prime & tierce. Leur repas n'étoit que du pain & des herbes cruës, & pour collation ils goûtoient seulement un peu de vin. A ces paroles de la passion: Ils ont partagé mes vêtemens; deux moines tiroient chacun de son c. 13.

Digitized by Google

côté deux piéces d'étoffe de dessus l'autel ; mais
AN. 1091. Ulric trouvoit ces représentations peu conformes à l'esprit de l'évangile. Il loue l'abbé Hugues d'avoir retranché de l'office du samedi
c. 14. saint ces mots : O heureuse faute, & péché d'Adam nécessaire ! que toutefois nous disons. Ce jour on permettoit de dire des messes basses
c. 15. après l'évangile de la grande messe. Le jour de
Brev. Clun. Pâque avoit ses premieres vêpres entieres & ses
p. 412. 423. vigiles à trois nocturnes, comme l'ordre de Clugni l'observe encore.

Le dimanche de l'octave de la Pentecôte, on
c. 25. faisoit à Clugni l'office de la sainte Trinité, qui
v. Baillet fest. mob. Trin. n. 4. n'étoit encore alors qu'une dévotion particuliere, & qui n'a été reçue par l'église Romaine que sous le pape Jean XXII. plus de deux cens ans
c. 41. après. A la saint Pierre, qui est la fête de patron, les nocturnes & les laudes étoient plus longues que la nuit : elles commençoient & finissoient de jour, ensorte qu'on ne dormoit point. A l'exaltation de la sainte Croix, on fai-
c. 38. soit l'adoration solemnelle, comme la vendredi saint. Entre ces longues prieres, je ne vois point
c. 41. de place pour l'oraison mentale, si ce n'est en hiver après les nocturnes ; mais chacun faisoit alors ce qu'il vouloit, & souvent le sommeil les
c. 18. accabloit. Ulric dit bien que l'on prioit avant chacune des heures de l'office ; mais il ajoûte que cette priere n'étoit ordinairement que le *Pater* & quelquefois le *Credo*. La multitude des offices laissoit peu de temps pour le travail des
c. 30. mains si recommandé dans la regle. Aussi Ulric n'en parle-t-il qu'en passant ; & il avoue qu'il n'en a gueres vû d'autre que d'écosser des fèves, arracher dans le jardin les mauvaises herbes &
Frag. t. 1. *Analect. p.* 84. pêtrir le pain ; encore n'étoit-ce pas tous les jours. On psalmodioit en allant au travail & en revenant, & pendant le travail même. Dès le

emps de Louis-le-Débonnaire, on regardoit le gros travail comme indigne des moines, à cauſe du ſacerdoce dont la plûpart étoient revêtus; & c'étoit pour y ſuppléer, que l'on avoit ajoûté les pſeaumes à toutes les heures de l'office. A N. 1091.

Dans le ſecond livre, Ulric parle premierement de l'inſtruction des novices. On leur donnoit l'habit en les recevant, mais ils demeuroient ſéparez des profez, avec leſquels ils ne ſe trouvoient qu'à l'égliſe. A leur occaſion, il parle du ſilence, qui étoit très-exact à Clugni, ſur-tout après les repas. On ne parloit qu'à certaines heures, ſçavoir entre prime & tierce, none & vêpres, & cet intervalle étoit ſouvent très-court. On ne parloit jamais en certains lieux, ſçavoir à l'égliſe, au dortoir, au réfectoir & à la cuiſine. Et comme dans ces lieux & ces temps de ſilence il étoit quelquefois néceſſaire de ſe faire entendre, on parloit avec les doigts comme les muets, uſant de cetains ſignes établis, dont l'auteur rapporte un grand nombre d'exemples. Enſuite il décrit tout ce que chaque moine devoit faire pendant la journée, depuis ſon lever juſques à ſon coucher: car toutes ſes démarches étoient réglées, même les moindres. *Lib.* II. *c.* 1. 2. *c.* 3. 24. II. *c.* 43.

A l'occaſion du prêtre ſemainier, Ulric décrit fort au long les cérémonies de la meſſe ſolemnelle, pour montrer le reſpect que l'on rendoit au corps de Notre-Seigneur; mais pour le mieux connoître, il y faut joindre ce qu'il dit ailleurs de la maniere de faire le pain qui en devoit être la matiere. On ne le faiſoit jamais qu'avant le dîner: on prenoit du meilleur froment, que l'on choiſiſſoit grain à grain; on le lavoit ſoigneuſement, & on le mettoit dans un ſac fait exprès. Un ſerviteur d'une pureté éprouvée le portoit au moulin, dont il lavoit les meules, & les couvroit deſſus & deſſous. Il ſe re- *c.* 30. *Lib.* III. *c.* 13.

vêtoit d'une aube & d'un amit, qui lui couvroit
A N. 1091. la tête & le viſage au-deſſous des yeux ; il mouloit ainſi le bled & faſſoit la farine. Deux prêtres & deux diacres, revêtus de même d'aubes & d'amits, pêtriſſoient la pâte dans de l'eau froide, afin qu'elle fût plus blanche, & formoient les hoſties. Un novice tenoit les fers gravez où on les devoit cuire : le feu étoit de bois ſec & préparé exprès, & on chantoit des pſeaumes pendant ce travail.

Ibid. c. 30. Pour le ſervice du grand autel il y avoit deux calices d'or : tous les freres offroient leurs hoſ-
p. 146. ties, entre leſquelles on en choiſiſſoit trois pour conſacrer. A la communion, on trempoit le pré-
p. 149. cieux corps dans le ſang, contre l'uſage des autres égliſes d'Occident. Les jours de férie, on portoit au réfectoir les hoſties offertes & non conſacrées, que le prêtre diſtribuoit à ceux qui n'a-
Lib. 1. c. 35. Dur. 17. Rat. c. 46. n. 7. voient pas communié. On diſtribuoit de même les nouveaux raiſins, que l'on avoit bénis à la meſſe à la fin du canon, ſuivant l'ancien uſage
Lib. 2. c. 35. d'y bénir les fruits.

La nourriture ordinaire des moines étoit des fêves & des herbes, avec leſquelles on faiſoit cuire du lard, que l'on preſſoit enſuite pour en mêler le ſuc avec les fêves. Cette obſervance étoit ancienne, d'aſſaiſonner les herbes & les
Sup. lib. XLVI. n. 28. I. c. 44. c. 49. légumes d'un peu de graiſſe, pour montrer que l'on ne s'abſtenoit pas de la chair par ſuperſtion, comme les Manichéens. A Clugni, on retranchoit cette graiſſe pendant l'Avent, & depuis la Septuageſime juſqu'à Pâque. Depuis la Quinquageſime on retranchoit encore les œufs
III. c. 18. 21. & le fromage ; & ce jour on donnoit par extraordinaire des œufs épicez, du fruit & des oublies. Les dimanches & les jeudis on ſervoit du poiſſon, s'il étoit à bon marché, & on donnoit de l'extraordinaire à pluſieurs fêtes. On

ne permettoit jamais de manger après complies, quelque besoin qu'on en eût. A N. 1091.

Dans le troisiéme livre, Ulric parle des Officiers du monastere, premiérement de l'abbé, & à son occasion des pénitences qu'il avoit droit d'imposer. D'autres pouvoient punir les fautes legeres, dont la pénitence étoit de se tenir prosterné, ou appuyé sur les genoux ou les coudes, ou en d'autres postures pénibles; ne point aller à l'offrande, ni baiser l'évangile, ni recevoir la paix, ni manger avec les autres. L'abbé seul pouvoit punir les fautes griéves; & la pénitence étoit d'être fustigé en plein chapitre avec des verges; demeurer dans un lieu séparé, y manger & y coucher, se tenir à toutes les heures à la porte de l'église. Que si la faute avoit été commise devant le peuple, la pénitence étoit publique; le coupable étoit fustigé au milieu de la place; ou, pour une moindre faute, exposé le dimanche à la porte de l'église, lorsque le peuple entroit à la messe, avec un serviteur qui disoit la cause de la pénitence à ceux qui la demandoient. Si un moine se révoltoit contre la correction, les autres se jettoient sur lui, sans attendre qu'on leur dît, & le menoient dans la prison, où on descendoit par une échelle, & qui n'avoit ni porte ni fenêtre; quelquefois même on mettoit aux fers le coupable. L'abbé Hugues disoit, au rapport d'Ulric, que les monasteres n'étoient point deshonorez par les fautes des moines, mais par leur impunité. c. 6. c. 18. III. c. 3.

Pour observer jusques aux moindres négligences & les proclamer en chapitre, il y avoit des circateurs ou surveillans, qui faisoient la ronde par toute la maison plusieurs fois le jour. Ensorte qu'il n'y avoit ni lieu ni moment où aucun des freres pût se déranger en sûreté. Mais ce qu'il y avoit de plus singulier à Clugni, c'est c. 7. c. 8.

A N. 1091. l'attention continuelle ſur les enfans qui y étoient élevez On leur donnoit l'habit ſitôt qu'ils étoient offerts à Dieu ſolemnellement, ſuivant la regle ; mais on differoit au moins juſques à quinze ans leur bénédiction, c'eſt-à-dire, leur profeſſion. Ces enfans n'étoient que ſix dans le monaſtere, & avoient au moins deux maîtres, afin de les garder à vue, & ne les quitter jamais. Ils avoient un lieu ſéparé dans le dortoir, & aucun autre n'en approchoit : quelque part qu'ils allaſſent, même pour les actions les plus ſecretes, ils étoient toujours accompagnez d'un maître avec un autre enfant. S'ils faiſoient quelque faute à l'office, on les châtioit ſur le champ à coups de verges, mais ſur la chemiſe ; car ils en portoient au lieu de ſergettes, & étoient auſſi mieux nourris que les moines. Perſonne n'approchoit d'eux que leurs maîtres. Enfin, dit Ulric, voyant avec quel ſoin on les garde jour & nuit, j'ai ſouvent dit en moi-même, qu'il eſt difficile qu'un fils de roi ſoit élevé dans ſon palais avec plus de précaution, que le moindre enfant à Clugni. Les jeunes profès avoient auſſi, tant qu'on le jugeoit néceſſaire, un cuſtode ou gardien, qui ne les quittoit point.

c. 9.

c. 11. Le chambrier de Clugni gardoit non-ſeulement les habits, mais l'argent, parce qu'il achetoit tout ce qui regardoit le veſtiaire. Outre les habillemens marquez par la regle, ils portoient des péliſſes ou robes fourrées, mais de mouton ſeulement, & des bottines de feutre pour la nuit, des ſergettes & des calleçons ; ce qui étoit permis par la regle d'Aix-la-Chapelle, dont les moines de Clugni avoient conſervé pluſieurs uſages. On raſoit les moines environ une fois en trois ſemaines ; & pendant cette action, on chantoit des pſeaumes. Ils ſe bai-

c. 18. *p.* 204.

Sup. liv. XLVI. *n.* 28.

c. 16.

c. 17.

c. 23.

noient deux fois l'an, avant Noël & avant Pâques. Outre les aumônes ordinaires qui étoient de la charge de l'aumônier, le chambrier faisoit celle de l'entrée du carême, qui étoit accompagnée d'une distribution de lard ou d'autre viande, Ulric dit, que l'année qu'il écrivoit, il s'y étoit trouvé dix-sept mille pauvres. Cette entrée du carême, ou comme dit l'auteur, le carême entrant, signifie les derniers jours gras. A N. 1091. c. 11. *in fin.*

Ces coûtumes de Clugni n'étoient pas nouvelles du tems d'Ulric, il y a apparence que la plûpart s'y observoient dès l'origine de ce monastere ; & Jean, qui écrivoit la vie de S. Odon vers le milieu du dixiéme siecle, en rapporte quelques-unes, particuliérement touchant l'éducation des enfans & le silence. *Sæc. 5. act. Ben. p. 161.*

LXI. Odon, abbé de S. Martin de Tournai. *Narrat. to. 12. Spicil. p. 360.*

En ce temps-là fut rétabli le monastere de saint Martin de Tournai, par les soins du docteur Odon, qui en fut le premier abbé. Il nâquit à Orleans ; & dès son enfance s'appliqua à l'étude avec un tel succès, qu'étant encore jeune, il passoit pour un des premiers docteurs de France. Il enseigna premierement à Toul ; puis les chanoines de la cathédrale de Tournai l'y appellerent pour gouverner leur école, comme il fit pendant cinq ans. Il y acquit une telle réputation, que les clercs venoient en troupes pour l'écouter ; non-seulement de France, de Flandre, de Normandie, mais des pays éloignez ; de Bourgogne, d'Italie, de Saxe. La ville de Tournai étoit pleine d'étudians, que l'on voyoit disputer dans les ruës ; & si on approchoit de l'école, on les trouvoit, tantôt se promener avec Odon, tantôt assis autour de lui ; & le soir, devant la porte de l'église, il leur montroit le ciel, & leur apprenoit à connoître les constellations.

Quoiqu'il sût fort bien tous les arts libéraux,

A. N. 1091. il excelloit principalement dans la dialectique ; ſur laquelle il compoſa trois livres ; & il s'y nommoit Oudart, parce qu'il étoit plus connu ſous ce nom, que ſous celui d'Odon. Il ſuivoit dans la dialectique la doctrine de Boëce & des anciens ; ſoûtenant que l'objet de cet art ſont les choſes & non pas les paroles, comme prétendoient quelques modernes, qui ſe vantoient de ſuivre Porphyre & Ariſtote. De ce nombre, étoit Rainbert, qui enſeignoit alors la dialectique à Liſle, & s'efforçoit de décrier la doctrine d'Oudart. Ces deux ſectes porterent depuis les noms de Realiſtes & de Nominaux.

Oudart n'étoit pas moins eſtimé pour ſa vertu que pour ſa ſcience. Il conduiſoit à l'égliſe ſes diſciples au nombre d'environ deux cens, marchant le dernier, & leur faiſant obſerver une diſcipline auſſi exacte que dans le monaſtere le plus régulier. Aucun n'eût oſé parler à ſon compagnon, rire, ou regarder à droite ou à gauche ; & quand ils étoient dans le chœur, on les eût pris pour des moines de Clugni. Il ne leur ſouffroit ni fréquentation avec les femmes, ni parure dans leurs habits ou cheveux ; autrement il les eût chaſſez de ſon école, ou l'eût abandonnée lui-même. A l'heure de ſes leçons il ne permettoit à aucun laïque d'entrer dans le cloître des chanoines, qui étoit auparavant le rendez-vous des nobles & des bourgeois pour terminer leurs affaires. Il ne craignit pas de choquer, par cette défenſe, Everard, Châtelain de Tournay ; car il diſoit qu'il étoit honteux à un homme ſage, de ſe détourner tant ſoit peu du droit chemin par la conſidération des grands. Toute cette conduite le faiſoit aimer & eſtimer, non-ſeulement des chanoines & du peuple, mais de Ratbod, évêque de Noyon & de Tournay ; toutefois quelques-uns diſoient que ſa régula-

rité venoit plus de philosophie que de religion. AN. 1091.

Il gouvernoit l'école de Tournai depuis près de cinq ans, quand un clerc lui ayant apporté le livre de saint Augustin du libre-arbitre, il l'acheta seulement pour garnir sa bibliotheque, & le jetta dans un coffre avec d'autres livres, aimant mieux alors lire Platon que S. Augustin. Environ deux mois après, expliquant à ses disciples le traité de Boëce, de la consolation de la philosophie, il vint au quatrieme livre, où l'auteur parle du libre-arbitre. Alors, se souvenant du livre qu'il avoit acheté, il se le fit apporter; & après en avoir lu deux ou trois pages, il fut charmé de la beauté du style; & ayant appellé ses disciples, il leur dit: J'avoue que j'ai ignoré jusques à présent, que S. Augustin fût si éloquent & si agréable. Aussi-tôt il commença à leur lire cet ouvrage ce jour-là & le suivant, leur expliquant les passages difficiles.

Il vint à l'endroit du troisiéme livre, ou saint Augustin compare l'ame pechereſſe à un esclave condamné pour ses crimes à vuider la cloaque, & contribuer ainsi à sa maniere à l'ornement de la maison. A cette lecture, Oudart soupira du fond du cœur, & dit: Hélas! que cette pensée est touchante: Elle semble n'être écrite que pour nous. Nous ornons ce monde corrompu du peu de science que nous avons, mais après la mort nous ne serons pas dignes de la gloire céleste; parce que nous ne rendons à Dieu aucun service, & que nous abusons de notre science pour la gloire du monde & la vanité. Ayant ainsi parlé, il se leva & entra dans l'église fondant en larmes: toute son école fut troublée, & les chanoines remplis d'admiration. Dès-lors il commença insensiblement à cesser ses leçons, aller

Aug. III. de lib. arb. c. 9. n. 17.

AN. 1091. plus ſouvent à l'égliſe, & diſtribuer aux pauvres, principalement aux pauvres clercs, l'argent qu'il avoit amaſſé; car ſes diſciples lui faiſoient de grands préſens. Il jeûnoit ſi rigoureuſement, que ſouvent il ne mangeoit que ce qu'il pouvoit tenir de pain dans ſa main fermée; de ſorte qu'en peu de jours il perdit ſon embonpoint, & devint ſi maigre & ſi atténué, qu'à peine étoit-il connoiſſable.

Le bruit ſe répandit auſſi-tôt dans tout le pays, que le docteur Oudart alloit renoncer au monde; quatre de ſes diſciples lui promirent de ne le point quitter, & lui firent promettre de ne rien faire que de concert avec eux. Les abbez de toute la province, tant de moines que de chanoines, vinrent à Tournai, & chacun invitoit Odon de venir à ſon monaſtere; mais ſes diſciples aimoient mieux la regle des chanoines, la trouvant plus tollérable que celle des moines.

Il y avoit près la ville de Tournai une égliſe demi ruinée, que l'on diſoit être le reſte d'une ancienne abbaie détruite par les Normands; les bourgeois de Tournai voyant la réſolution d'Odon, prierent l'évêque Ratbod de lui donner cette égliſe avec les terres qui en dépendoient & qui avoient été uſurpées. Odon eut de la peine à l'accepter, mais enfin il y acquieſça; & l'évêque l'en mit en poſſeſſion, lui & cinq clercs qui le ſuivirent, le dimanche, ſecond jour de Mai 1092.

p. 371.

p. 394.

Ils y vêcurent d'abord dans une extrême pauvreté, & ſubſiſterent pendant un an de la quête que quelques bons laïques faiſoient pour eux, portant tous les jours des ſacs par la ville. Leur nombre ne laiſſoit pas de s'accroître; enſorte que la ſeconde année, ils ſe trouverent dix-huit. Mais l'année ſuivante, à la perſuaſion d'Haimeric, abbé d'Anchin, ils embraſſerent la vie monaſtique, & Odon étant élû abbé tout d'une voix, reçut en cette qualité la bénédiction de l'évêque.

Digitized by Google

A N. 1091.

LIVRE SOIXANTE-QUATRIEME.

I. Ives, évêque de Chartres. *Sup. liv.* LXIII. *n.* 15. *Urb. ep.* 8. 9. *Ivo. ep.* 8.

GEoffroi, évêque de Chartres, deux fois déposé par le légat Hugues de Die, & deux fois rétabli par le pape Gregoire VII. fut encore accusé devant le pape Urbain II. de simonie, de concubinage, d'adultere, de pajure & de trahison. Le pape ayant soigneusement examiné la vérité, obligea Geoffroi à renoncer entre ses mains, purement & simplement, à l'épiscopat, dont il se reconnut indigne. Alors le pape exhorta le clergé & le peuple de Chartres à faire une élection canonique, & à choisir Ives, prêtre & prévôt de saint Quentin de Beauvais, dont il connoissoit le mérite depuis longtemps. Il écrivit à Richer, archevêque de Sens, pour lui faire connoître la procédure faite contre Geoffroi; & le prier de favoriser l'élection, & sacrer celui qui seroit élû. Le clergé & le peuple de Chartres, suivant l'intention du pape, élurent Ives; & le présenterent au roi Philippe, de qui il reçût le bâton pastoral en signe d'investiture. Ensuite ils requirent l'archevêque Richer de le sacrer : mais il le refusa, prétendant que la déposition de Geoffroi n'étoit pas légitime; & qu'avant que d'aller au pape, on avoit dû se pourvoir devant lui comme métropolitain.

ep. 3.

Ives écrivit au pape, se plaignant du fardeau dont il le vouloit charger; & déclarant qu'il n'auroit jamais consenti à son élection, si l'église de Chartres ne l'avoit assuré, que le pape le vouloit & l'avoit ainsi ordonné. Il alla donc à Rome avec les députez de cette église, qui s'y plaignirent du refus de l'archevêque de Sens; & le pape, pour éviter le préjudice qu'un plus

Digitized by Google

long retardement pouvoit faire à l'égliſe de
A N. Chartres, ſacra Ives lui-même ſur la fin de No-
1092. vembre l'an 1091. & le renvoya avec deux let-
Urb. ep. 8. 9. tres: l'une au clergé & au peuple de Chartles: l'autre à l'archevêque Richer. Dans l'une & dans l'autre, il défend ſous peine d'excommunication à Geoffroi, de faire aucune tentative pour rentrer dans l'égliſe de Chartres, & à qui que ce ſoit de le favoriſer. Dans la lettre à l'archevêque, il dit: Nous avons ſacré Ives, ſans préjudice de l'obéiſſance qu'il doit à votre égliſe; & nous vous prions d'étouffer tout reſſentiment, de le recevoir avec la bonté convenable, & lui donner votre ſecours pour la conduite de ſon dioceſe. Ces lettres ſont du vingt-quatre & du vingt-cinquiéme de Novembre. On y a joint un diſcours du pape à Ives, qui n'eſt autre choſe que la formule d'inſtruction que le conſécrateur donnoit au nouvel évêque, telle, mot pour mot, qu'elle ſe lit encore à la fin du pontifical Roman; excepté que celle du pape Urbain eſt beaucoup plus courte, & n'en contient que le commencement & la fin.

Ives de Chartres ne prit poſſeſſion de ſon égliſe que l'année ſuivante 1092. Ce qui fait que l'on ne compte ordinairement que de cette année ſon pontificat, qui dura vingt-trois ans.
Vita Ivon. Il étoit né dans le Beauvoiſis, de parens nobles, & après les études d'humanitez & de philoſophie, il alla à l'abbaye du Bec apprendre la theologie ſous Lanfranc. Gui, évêque de Beauvais, qui avoit été doyen de ſaint Quentin en Vermandois, ayant fondé en 1078. un monaſtere de chanoines réguliers près la ville de Bauvais, en l'honneur de ce ſaint martyr, Ives y embraſſa la vie clericale, & y donna des terres de ſon patrimoine. Enſuite il en fut ſupérieur, ſoit ſous le nom de prévôt ou d'abbé; & pen-

Digitized by Google

dant qu'il gouvernoit ce chapitre, il enſeigna la théologie, & compoſa ſon grand recueil de canons, connu ſous le nom de décret. Il en explique ainſi le deſſein dans ſa préface. A N. 1092.

II. Décret d'Yves de Chartres.

J'ai raſſemblé en un corps avec quelque travail les extraits des regles eccléſiaſtiques, tant des lettres des papes, que des actes des conciles, des traitez des peres & des conſtitutions des rois catholiques, afin que celui qui n'a pas ces écrits en main, puiſſe prendre ici ce qu'il trouvera utile à ſa cauſe. Nous commençons par le fondement de la religion chrétienne, c'eſt-à-dire, par la foi, puis nous mettons ſous differens titres ce qui regarde les ſacremens, la conduite des mœurs & la diſcution des affaires : enſorte que chacun puiſſe trouver aiſément ce qu'il cherche. En quoi nous avons crû devoir avertir le lecteur judicieux, que s'il n'entend pas aſſez ce qu'il lit, ou s'il croit y voir de la contradiction, il ne ſe preſſe pas de le blâmer : mais qu'il conſidere attentivement ce qui eſt dit ſelon la rigueur du droit, ou ſelon l'indulgence, parce que tout le gouvernement eccléſiaſtique eſt fondé ſur la charité. L'auteur s'étend enſuite à montrer, que par ce même principe l'égliſe, tantôt ſe tient à la ſévérité des regles, & tantôt s'en relâche par condeſcendance. Il prétend en particulier, que l'on a eu raiſon de modérer l'ancienne rigueur touchant les tranſlations des évêques. Tout l'ouvrage eſt diviſé en dix-ſept parties, dont chacune contient un grand nombre d'articles, comme de deux ou trois cens. Les fauſſes décrétales y ſont employées comme les vraies : entre les loix des princes Chrétiens, il cite le Code de Juſtinien, le Digeſte retrouvé depuis peu, & les Capitulaires de nos rois. Au reſte, il tranſcrit pour l'ordinaire Bouchard de Vormes, comme

Sup. liv. LVIII. n. 32.

Bouchard avoit transcrit Reginon, conservant les mêmes fautes, sur-tout dans les inscriptions des articles. Mais il étoit impossible alors, qu'un particulier eût en main tous les livres originaux d'où sont tirez tant de passages.

AN. 1092.

III. Concile d'Estampes. *Ivo. epist.* 8.

Richer archevêque de Sens, irrité de ce que sur son refus Ives étoit allé à Rome se faire sacrer par le pape, lui écrivit une lettre pleine d'amertume & de mépris, où il ne le traitoit ni d'évêque ni de confrere, & l'accusoit de vouloir démembrer sa province, en usurpant le siege de l'évêque Geoffroi, qu'il ne tenoit point pour dépossé. Ives lui répondit : Si je suis un étranger à votre égard, pourquoi m'appellez-vous en jugement? & pourquoi prétendez-vous que je vous doive obéissance? Vous vous élevez manifestement contre le saint siege, en voulant détruire ce qu'il a édifié ; & vous ne menagez pas assez votre réputation, quand vous nommez évêque & vous efforcé de rétablir un bouc émissaire, dont les adulteres, les impuretez, les parjures, les trahisons ont été publiées presque dans toute l'église Latine ; & dont le pape, vous écrivant à vous-même, a défendu sous peine d'excommunication de le favoriser pour rentrer dans le siege de Chartres.

Vous traitez par dérision de bénédiction telle qu'elle, celle que j'ai reçûe par l'imposition des mains du pape & des cardinaux, quoiqu'il appartienne au saint siege de confirmer ou d'infirmer les consécrations, tant des métropolitains que des autres évêques ; d'examiner vos constitutions & vos jugemens, & ne soûmettre les siens à l'examen d'aucun de ses inferieurs. Ives apporte ensuite les passages de saint Gelase & de saint Gregoire, pour montrer que les jugemens du pape ne sont point sujets à révision. Il conclut, qu'encore qu'il n'ait point été appellé ca-

nonicquement, il est prêt à se présenter en lieu sûr dans la province de Sens, même à Estampes, pourvû qu'il ait un sauf-conduit du comte Etienne, qui l'assure, tant de la part du roi que de l'archevêque. Etienne étoit comte de Chartres & de Champagne, & les hostilitez universelles obligoient à prendre de telles précautions pour de si petits voyages. A N. 1092.

L'archevêque Richer tint en effet un concile à Estampes, par le conseil de Geoffroi évêque de Paris, homme de grand crédit. Il étoit frere d'Eustache comte de Boulogne, & oncle de Godefroi de Bouillon, depuis si fameux. Il étoit chancelier du roi Philippe, ou plûtôt grand chancelier, car on en voit plusieurs autres qui firent la fonction sous lui. L'évêque de Chartres Geoffroi étoit aussi son neveu, & c'est ce qui excitoit l'évêque de Paris à prendre cette affaire à cœur. Il assista donc au concile d'Estampes avec les évêques de Meaux & de Troyes de la même province, & qui agissoient par le même esprit En ce concile l'archevêque accusa Ives de Chartres de s'être fait ordonner à Rome, prétendant que c'étoit au préjudice de l'autorité royale. Il vouloit le déposer & rétablir Geoffroi : mais Ives appella au pape, & arrêta ainsi la procédure du concile. C'est ce que nous apprenons par la lettre qu'Ives en écrivit au pape, où il ajoûte : Il me semble nécessaire que vous envoyiez une lettre commune à l'archevêque & à ses suffragans, afin qu'ils me laissent absolument en paix, ou qu'ils aillent avec moi en votre présence rendre compte de leur conduite. Je vous conseille aussi d'envoyer en nos quartiers un légat, homme de bonne réputation & désintéressé; car il seroit nécessaire à l'église, où chacun fait ce qu'il ose, & le fait impunément. *Ivo. ep.* 12. *Gall. Chr.*

AN. 1092.

Vers le même temps, Renauld, archevêque de Reims, tint un concile à Compiegne, où fut condamnée l'erreur de Roſcelin, docteur fameux, mais qui ſavoit plus de dialectique que de théologie. Il diſoit, que les trois perſonnes divines étoient trois choſes ſéparées, comme trois anges, enſorte toutefois qu'elles n'avoient qu'une volonté & qu'une puiſſance. Autrement il auroit fallu dire, ſelon lui, que le Pere & le S. Eſprit s'étoient incarnez. Il ajoûtoit, que l'on pourroit dire véritablement que c'étoient trois Dieux, ſi l'uſage le permettoit. Il diſoit pour s'autoriſer, que Lanfranc, archevêque de Cantorberi, avoit été de cette opinion, & que c'étoit encore celle d'Anſelme, abbé du Bec.

IV. Erreur de Roſcelin de Compiegne. *10. X. conc. p. 484.*

Anſelme l'ayant appris, écrivit en ces termes à Foulques, évêque de Bauvais, qui avoit été ſon diſciple : Comme je crois que vous aſſiſterez au concile que l'archevêque de Reims doit tenir dans peu ſur ce ſujet, je veux que vous ſoyez inſtruit de ce que vous devez répondre pour moi, s'il eſt à propos. Quant à l'archevêque Lanfranc, tant de perſonnages vertueux & ſavans qui l'ont connu, peuvent rendre témoignage qu'il n'a jamais rien dit de ſemblable, & la mort le met à couvert de toute nouvelle accuſation. Pour moi je veux que tout le monde ſache, que je crois ce qui eſt contenu dans les trois ſymboles ; & quiconque en nie quelque choſe, & en particulier qui ſoûtiendra le blaſphême que l'on attribuë à Roſcelin, qu'il ſoit anathême. On ne doit lui demander aucune raiſon de ſon erreur, ni lui en rendre aucune de la vérité que nous ſoûtenons : car ſe ſeroit une extrême ſimplicité, de mettre en queſtion notre foi, ſi ſolidement établie à l'occaſion de chaque particulier qui ne l'entend pas. Il faut défendre notre foi par raiſon contre les infideles, mais non pas contre ceux

Lib. II. ep. 41.

Digitized by Google

qui portent le nom de Chrétiens. Je vous prie de porter cette lettre au concile, ou si vous n'y allez pas de l'y envoyer par quelqu'un des vôtres, pour y être élue publiquement s'il est besoin. AN. 1092.

Roscelin comparut au concile de Compiegne, où il fut convaincu d'erreur & obligé de l'abjurer. Mais il ne laissa pas de l'enseigner ensuite, disant, qu'il n'avoit abjuré que parce qu'il craignoit d'être assommé par le peuple. Ives de Chartres lui fit des reproches de cette récidive, l'exhortant à se retracter sérieusement, & à faire cesser le scandale qu'il avoit causé dans l'église. *Lanfr. de incarn. c. 1. Ivo. ep. 7.*

V. Foulques, évêque de Beauvais.

Foulques évêque de Beauvais, né d'une famille noble du pays, embrassa la vie monastique dans l'abbaye du Bec, & y passa plusieurs années sous la conduite de Lanfranc & ensuite d'Anselme. Etant élû évêque, il vouloit refuser & consulta Anselme, qui lui déclara qu'il ne le pouvoit sans péché, & l'exhorta à se soûmettre, voyant qu'il étoit desiré par le roi, par le clergé de Beauvais & plusieurs autres, & que l'archevêque de Reims y consentoit. Foulques toutefois ne fut pas ordonné sans opposition : l'affaire fut portée à Rome, & quoique le pape Urbain y trouvât quelque chose d'irrégulier, & que Foulques persistât à vouloir renoncer, il lui ordonna de garder son siege. Le pape en usa ainsi à la consideration d'Anselme, qui le lui avoit recommandé, & à qui il enjoignit de veiller sur cet évêque & d'être son conseil ; ensorte que quand il ne pourroit y être lui-même, il eût toûjours auprès de lui quelqu'un de ses moines. *Anf. 1. ep. 52. 1. ep. 23. Ap. Anselm. 11. ep. 32.*

Nonobstant ces précautions, l'épiscopat de Foulques ne fut point paisible Son zéle pour la justice, peut-être sans assez de prudence, lui attira de grandes persécutions. Il devint très-odieux aux chanoines & aux prêtres de son

Digitized by Google

A N. 1092. diocèſe, parce qu'il vouloit abolir leurs mauvaiſes coûtumes, principalement le concubinage, & empêcher qu'ils ne laiſſaſſent leurs prébendes comme héréditaires à leurs enfans, auſquels il ne vouloit pas même donner les ordres. Il s'attira auſſi la haine des laïques, ne voulant pas favoriſer leurs uſurpations des biens de l'égliſe. Il employoit les armes matérielles pour appuyer les ſpirituelles, & ne déferoit pas aſſez aux ordres de l'archevêque de Lyon, légat du pape, comme il paroît par les avis que lui donne Ives de Chartres.

Ivo. ep. 30.

ep. Urb. Gall. Chr. t. 2. *p.* 381.

Cette conduite de Foulques de Beauvais, donna occaſion à diverſes pourſuites contre lui devant le concile de la province & devant le pape, où il fut accuſé de pluſieurs violences. Enfin, la choſe vint à tel point, qu'Anſelme crut être obligé d'en écrire au pape en ces termes : Il ne fait aucun fruit dans ſon évêché, & ne peut veiller ſur lui-même ; & pour l'avenir, ni moi ni aucun de ceux qui le connoiſſent, n'en attendons rien que de pis. Non qu'il ait aucune mauvaiſe volonté : mais parce qu'il n'eſt pas capable de ſoûtenir de ſi rudes attaques, & de ſe garantir de tant de pieges. Craignant donc que la triſteſſe ne l'accable, ſes amis & moi nous nous jettons à vos pieds, pour vous prier de le délivrer de ces périls, où il eſt ſans utilité, en lui permettant de ſe retirer, ſans qu'il paroiſſe que ſes ennemis ayent prévalu contre lui. J'ai bien prévu & prédit les maux qu'il ſouffre, quand on l'appelloit à l'épiſcopat ; mais j'ai ſoûmis mon ſentiment à l'autorité de ceux qui le demandoit avec tant d'empreſſement.

II. ep. 34.

VI. Le roi Philippe épouſe Bertrade,

Ives étoit à peine évêque de Chartres quand il tomba dans la diſgrace du roi à cette occaſion. Bertrade, troiſiéme femme de Fouques-Rechin comte d'Anjou, craignant qu'il ne la renvoyât,

comme il avoit fait les deux autres, & qu'elle ne demeurât dans le mépris, fit proposer secrétement à Philippe, roi de France, de l'épouser, se fiant en sa beauté & en sa noblesse ; car elle étoit fille de Simon comte de Montfort & d'Agnès d'Evreux. Philippe, prince mou & voluptueux, y consentit, & la reçut à bras ouverts. Il quitta la reine Berte, fille de Floris duc de Frise, dont il avoit deux enfans, Louis qui lui succeda & la princesse Constance ; & il envoya Berte au château de Montreüil sur mer, qu'il lui avoit donné pour son douaire, étant résolu d'épouser Bertrade, quoiqu'elle eût été quatre ans avec le comte d'Anjou : c'étoit en 1092. A N. 1092. *Order. lib.* VIII. *p.* 999. *Aim. Contin. lib.* V. *c.* 50. *Chr. S. P. vivi.*

Le roi ayant voulu faire entrer Ives de Chartres dans son dessein, ce prélat en écrivit ainsi à Renauld archevêque de Reims : Le roi m'invita dernièrement à une conférence, où il me pria instamment de lui aider dans le mariage qu'il vouloit faire avec Bertrade. Je lui répondis, qu'il ne le devoit pas faire, parce que la cause d'entre lui & son épouse n'étoit pas encore terminée. C'est que le roi prétendoit faire casser son mariage avec Berte. Ives continue : Le roi m'assura, que la cause étoit pleinement décidée par l'autorité du pape, par la vôtre & par l'approbation des évêques vos confreres. Je lui répondis que je n'en avois point de connoissance, & que je ne voulois point assister à ce mariage, s'il n'étoit célébré par vous & approuvé par vos confreres : parce que ce droit appartient à votre église, par la concession du pape & l'ancienne coûtume. Comme donc je m'assure, que dans une affaire si dangereuse & si pernicieuse à votre réputation & à la gloire de tout le royaume, vous ne ferez rien qui ne soit appuyé d'autorité ou de raison, je vous conjure instamment de me dire la vérité de ce que vous en sa- *ep.* 13.

vez, & de me donner un bon conseil, quelque
AN. difficile qu'il soit à suivre. Car j'aime mieux per-
1092. dre pour toûjours les fonctions & le titre d'évê-
que, que de scandaliser le troupeau du Seigneur
par ma prévarication.

ep. 15. Il écrivit aussi au roi en ces termes : Je vous écris ce que je vous ai dit en présence, que je ne veux ni ne puis assister à la solemnité de ces nôces, sans être assuré auparavant, qu'un concile général a approuvé votre divorce, & que vous pouvez contracter avec cette femme un mariage légitime. Si j'avois été appellé pour l'examen de cette affaire en un lieu où je pusse surement en déliberer selon les canons, avec les évêques mes confreres, sans craindre la multitude indiscrete, je m'y rendrois volontiers, & je ferois avec les autres ce que nous dicteroit la justice. Maintenant que je suis appellé pour me trouver à Paris avec votre épouse, dont je ne sai si elle peut l'être, ma conscience que je dois conserver devant Dieu, & ma réputation que je dois, comme évêque, avoir bonne au dehors, font que j'aime mieux être précipité une meule au cou, que de scandaliser les foibles. Et loin que je croye, en parlant ainsi, manquer à la fidelité que je vous dois, c'est en quoi j'estime vous être le plus fidele, croyant qu'en cette rencontre vous faites grand tort à votre ame, & exposez
ep. 14. votre royaume à un grand péril. Ives envoya copie de cette lettre aux archevêques & aux évêques invitez aux nôces du roi, les exhortant à s'en retirer & à lui parler hardiment, pour ne se pas rendre coupables par leur silence.

Mais nonobstant ces remontrances, le roi passa outre : il épousa solemnellement Bertrade, & ce fut l'évêque de Senlis qui leur donna
Ivo. ep. 19. 21. 22. la bénédiction nuptiale. Le roi, pour marquer à l'évêque de Chartres son ressentiment, le fit

défier, c'eſt-à-dire, qu'il lui déclara la guerre, ſelon l'uſage du temps : après quoi les terres de ſon égliſe furent pillées, & lui-même mis en priſon, par Hugues ſeigneur du Puiſet, vicomte de Chartres. Le pape Urbain l'ayant appris, écrivit à l'archevêque de Reims & à ſes ſuffragans, leur reprochant d'avoir ſouffert un crime ſi ſcandaleux. Nous vous ordonnons, ajoûte-t-il, quand vous aurez vû cette lettre, d'aller promptement trouver le roi, pour l'avertir de la part de Dieu & de la nôtre, & l'obliger à ſe rélever d'un crime ſi horrible. Que s'il mépriſe vos avis, nous ſerons obligez, & nous & vous, d'employer le glaive ſpirituel contre ſes adulteres. Fait auſſi la même inſtance pour la délivrance de notre confrere l'évêque de Chartres : que ſi celui qui l'a pris ne vous obéït pas, excommuniez & mettez en interdit les châteaux où il le retiendra & ſa terre, afin que l'on ne faſſe plus de telles entrepriſes contre des perſonnes de ce rang. La lettre eſt du vingt-ſeptiéme Octobre 1092.

A N. 1092.

ep. 35. to. X. conc. p. 463.

Le pape en envoya de ſemblables à tous les évêques de France : car Ives de Chartres en parle, écrivant à Gui ſénéchal du roi, qui vouloit le reconcilier avec ce prince. J'ai vû, dit-il, des lettres que le pape Urbain a envoyées à tous les archevêques & les évêques de ſon royaume, afin qu'ils le mettent à la raiſon : elles auroient déja été publiées, mais pour l'amour de lui je les ai fait retenir juſques à préſent, parce que je veux empêcher, autant qu'il eſt en moi, que ſon royaume s'éleve contre lui.

ep. 28.

Les principaux de la ville de Chartres avoient conjuré enſemble de faire la guerre au vicomte, pour la délivrance de leur évêque. L'ayant appris, il leur écrivit pour le leur défendre abſolument. Car, dit-il, ce n'eſt pas en brûlant des

ep. 29.

maiſons & pillant des pauvres que vous appaiſerez Dieu : vous ne ferez que l'irriter ; & ſans ſon bon plaiſir, ni vous ni perſonne ne pourra me délivrer. Permettez que je porte ſeul la colere de Dieu, juſques à ce qu'il me juſtifie, & n'augmentez pas mon affliction par la miſere d'autrui. Car j'ai réſolu, non-ſeulement de demeurer en priſon, mais de perdre ma dignité & même la vie, plûtôt que d'être cauſe que l'on faſſe périr des hommes. Souvenez-vous qu'il eſt écrit, que Pierre étoit en priſon, & que l'égliſe faiſoit ſans ceſſe des prieres pour lui.

An. 1092.

Act. xii. *ſ.*

VII. Rétabliſſement de l'évêché d'Arras.

Gerard le jeune, évêque de Cambrai, étant mort l'onziéme d'Août 1092. le clergé & le peuple d'Arras ſongerent à rétablir chez eux un évêque, comme ils en avoient eu autrefois. L'occaſion étoit favorable : le pape Urbain élevé à Reims, connoiſſoit l'ancien état des égliſes de la province ; & les habitans d'Arras, qui le reconnoiſſoient pour pape, étoient perſécutez par ceux de Cambrai attachez à l'empereur Henri. Il y avoit près de cinq cens ans que ces deux égliſes n'avoient qu'un évêque, ſçavoir depuis ſaint Vaſt, que ſaint Remi fit évêque d'Arras, & qui le devint auſſi de Cambrai, depuis que Clovis eut ſoûmis cette ville à ſon obéiſſance.

Geſt. v. Miſcell Baluz. p. 237.

Coint. an. 510. *n.* 5.

Le pape Urbain reçut favorablement la demande des Arteſiens, & écrivit en ces termes à Renauld, archevêque de Reims : Sachez que l'égliſe d'Arras a été une des plus nobles de la métropole de Reims ; & il paroît par des monumens authentiques, qu'elle a eu de très-pieux évêques & les autres droits épiſcopaux. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons de conſacrer & inſtaller ſans délai, celui qui ſera élû canoniquement pour évêque par le clergé & le peuple de cette égliſe ; car il arrive ſouvent que pen-

Digitized by Google

dant la persécution, les églises destituées de clergé, de peuple & de biens temporels, sont commises pour un temps à d'autres églises, & qu'elles reprennent leur ancienne dignité, quand elles ont recouvré les avantages qui leur manquoient : car il n'appartient qu'au pape d'unir ou séparer les évêchez, ou en ériger de nouveaux. Etant donc appuyé de notre autorité, ne craignez point d'exécuter cette commission ; car nous voulons rendre à l'église de Reims son ancien lustre, la faisant métropole de douze évêchez. Le pape écrivit, en même temps au clergé & au peuple d'Arras, leur ordonnant d'élire un évêque cardinal ; c'est-à-dire, titulaire, & le faire sacrer & installer par leur métropolitain, avec défense à l'élû de refuser, sous prétexte de ce nouvel établissement. La lettre est du second jour de Décembre : elle eut son exécution, mais ce ne fut pas sans difficulté, comme nous verrons dans la suite. AN. 1092.

VIII. Pise, Archevêché.

La même année le pape Urbain avoit érigé en archevêché l'église de Pise, ville célebre & ancienne de Toscane, dont Daïbert ou Dagobert étoit évêque depuis l'an 1088. Comme la ville de Pise avoit toujours été attachée aux papes légitimes, pendant ce schisme, aussi-bien que la comtesse Mathilde, à qui elle appartenoit, Urbain voulut en témoigner sa reconnoissance. Et premiérement, il donna à l'évêque de Pise l'isle de Corse, par une bulle où il dit : Comme toutes les isles sont de droit public, selon les loix, il est certain que l'empereur Constantin les a données en propre à saint Pierre & à ses vicaires ; mais plusieurs calamitez survenuës ont fait perdre à l'église Romaine la propriété de quelques-unes. Toutefois, suivant les maximes des loix & des canons, ni la division des royaumes, ni la longue possession, ne peuvent

ap. Ughell. t. 3. p. 423.

Digitized by Google

A N. 1092. la priver de ſes droits. Ainſi, quoique l'iſle de Corſe ait été long-temps hors de la poſſeſſion de l'égliſe Romaine, on ſçait néanmoins que Gregoire VII. notre prédéceſſeur, y eſt entré. C'eſt pourquoi, à la priere de notre cher frere Daïbert, évêque de Piſe, de ſes nobles citoyens, & de la très-chere fille de S. Pierre la comteſſe Mathilde, nous donnons cette iſle à l'égliſe de Piſe, pour en joüir tant qu'elle aura un évêque légitime, & qu'elle demeurera fidelle à l'égliſe Romaine, à la charge de payer tous les ans, au palais de Latran, cinquante livres, monnoie de Luques. Cette bulle fut donnée à Benevent le vingt-huitiéme de Juin 1091.

L'année ſuivante 1092. le vingt-deuxiéme d'Avril, le pape étant à Anagnia, en donna une autre, où il releve les ſervices que la ville de Piſe & ſon évêque ont rendus à l'égliſe Romaine, pendant ce long ſchiſme, les victoires des Piſans ſur les Sarrafins, & l'accroiſſement de leurs biens temporels. C'eſt pourquoi il donne à l'évêque Daïbert la ſupériorité ſur les évêchez de l'iſle de Corſe, dont il le fait archevêque, pour y rétablir les bonnes mœurs & la diſcipline eccléſiaſtique, & lui accorde le pallium.

IX. Concile de Troïe. *Bertold. an.* 1093. Le pape Urbain célébra la fête de Noël l'an 1092. hors de Rome, toutefois dans les terres de l'égliſe Romaine; parce qu'il n'auroit pû entrer à Rome qu'à main armée, tant les ſchiſmatiques y étoient encore puiſſans, quoique l'antipape Guibert fût en Lombardie, avec l'empereur Henri. Pendant le carême de l'année ſuivante 1093. le pape Urbain tint un concile à Troïe en Poüille, l'onziéme jour de Mars, où aſſiſterent environ ſoixante & quinze évêques & douze abbez. On y parla des mariages contractez entre parens, & on y fit le réglement

t. x. p. 493.

suivant. Les évêques diocésains feront citer les parties jusques à trois fois. Si deux ou trois hommes affirment par serment la parenté, ou si les parties en conviennent, on ordonnera la dissolution du mariage. S'il n'y a point de preuve; l'évêque prendra les parties à serment, pour déclarer s'ils se reconnoissent pour parens, suivant la commune renommée; s'ils disent que non, il faut les laisser, en les avertissant, que s'ils parlent contre leur conscience, ils demeurent excommuniez, tant qu'ils continuent dans leur inceste: s'ils se séparent, suivant le jugement de l'évêque, & qu'ils soient jeunes, il ne faut pas leur défendre de contracter un autre mariage. On fit un autre canon dans ce concile, pour l'observation de la trêve de Dieu.

A N. 1092.

35. q. 5. 4.

X. S. Anselme, évêque de Cantorberi.

Depuis quatre ans que Lanfranc étoit mort, le siege de Cantorberi étoit demeuré vacant; & Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, ne vouloit point le remplir, pour profiter des grands revenus de cette église. Il fit faire inventaire de tous les biens qu'elle possédoit; & ayant réglé la subsistance des moines qui la servoient, il joignit le reste à son domaine, & le donnoit à ferme tous les ans, au plus offrant. On voyoit tous les jours, dans le monastere, des hommes insolens, qui venoient faire des exactions & menacer les moines, dont plusieurs furent dispersez & envoyez à d'autres monasteres: ceux qui restèrent, souffrirent beaucoup d'insultes & de mauvais traitemens. Les sujets de l'église furent tellement pillez & réduits à une si extrême misere, qu'il ne leur restoit que la vie à perdre. Toutes les églises d'Angleterre souffrirent la même oppression, & sitôt qu'un évêque ou un abbé étoit mort, le roi s'emparoit de tous les biens pendant la vacance, & ne permettoit point de la remplir, tant que

Eadm. Nevor. lib. 1. p. 34.

Digitized by Google

ses officiers y trouveroient de quoi profiter. Ce fut Guillaume le roux qui introduisit le premier cet abus, inconnu sous le roi son pere. AN. 1092.

En 1092. Hugues, comte da Chestre, voulant fonder un monastere, envoya en Normandie, prier Anselme, abbé du Bec, de venir en Angleterre pour cet effet; Anselme le refusa, parce qu'il couroit un bruit sourd, que s'il alloit en Angleterre, il seroit archevêque de Cantorberi; & quelque éloigné qu'il fût d'y prétendre, il ne vouloit donner aucun prétexte de l'en soupçonner. Cependant le comte tomba griévement malade, & envoya prier l'abbé, en vertu de leur ancienne amitié, de venir incessamment prendre soin de son ame, l'assurant que ce bruit touchant l'archevêché n'étoit rien. Il refusa encore, & le comte envoya encore une troisiéme fois. Enfin, Anselme dit en lui-même: Si je manque à assister mon ami dans son besoin, pour éviter un mauvais jugement que l'on peut faire de moi, je commets un péché certain, pour empêcher un péché incertain d'autrui. J'irai donc faire pour mon ami ce que la charité m'ordonne, abandonnant le reste à Dieu, qui voit ma conscience. Il y avoit d'ailleurs des affaires de son abbaye qui l'obligeoient à ce voyage. Etant arrivé auprès du comte de Chestre, il le trouva gueri; mais il fut obligé de demeurer cinq mois en Angleterre, tant pour l'établissement de la nouvelle abbaye, que pour les affaires du Bec. Pendant tout ce temps, on ne parla point de lui pour l'archevêché de Cantorberi, ensorte qu'il se croyoit en sûreté, & vouloit repasser en Normandie; mais le roi lui en refusa la permission.

Comme ce prince tenoit, suivant la coûtume, sa cour pleniere à Noël, les plus vertueux d'entre les seigneurs, affligez de la vacance du siege

de Cantorberi, le presserent de faire faire des prieres par tout le royaume, pour obtenir de Dieu qu'il fût rempli dignement. Il ne put le refuser, & les évêques obligerent Anselme à régler la forme de ces prieres. Un jour un des seigneurs parlant familiérement au roi, lui dit: Nous ne connoissons point d'homme d'une si grande sainteté que l'abbé du Bec; il n'aime que Dieu, il ne desire rien en ce monde. Non, dit le roi, en raillant, pas même l'archevêché de Cantorberi. Ce seigneur reprit: C'est ce qu'il desire le moins, j'en suis persuadé & plusieurs autres. Je vous réponds, continua le roi, qu'il le prendroit à deux mains, s'il croyoit y pouvoir parvenir; mais par le saint Voult de Luques, ni lui, ni autre que moi, n'aura cet archevêché de mon temps. Le saint Voult de Luques, en latin, *Sanctus Vultus de Luca*, est un crucifix habillé, dont l'original est en l'église cathédrale de Luques en Toscane, & dont il y a plusieurs copies en France, entre autres, à Paris, en l'église du saint Sépulcre, où le peuple le nomme saint Vaudelu.

A N. 1093.

Cang. gloss. Vultus. Castelain. Martyrol. 13. Janv. p. 204.

Comme le roi d'Angleterre parloit ainsi, il fut saisi d'une violente maladie, qui augmentant tous les jours, le réduisit à l'extrémité. Tous les évêques & les seigneurs du royaume s'assemblerent, & on lui conseilla de penser à son salut, d'ouvrir les prisons, remettre les dettes, rendre la liberté aux églises, & les pourvoir de pasteurs, principalement celle de Cantorberi. Le roi étoit malade à Gloceſtre, & Anselme, sans en rien sçavoir, étoit dans une terre voisine. On le mande pour venir assister le roi à la mort, il y accourt: on lui demande son avis; il dit que le roi doit commencer par une confession sincere de tous ses péchez, & promettre, s'il revient en santé, de réparer de bonne foi les torts

Digitized by Google

A N. 1093. qu'il a faits. Ensuite, ajoûta-t'il, il fera ce que vous lui avez conseillé. Le roi en convint, pria les évêques d'être ses cautions envers Dieu, & envoya faire cette promesse en son nom sur l'autel. On dressa & on scella un édit, portant, que tous les prisonniers seroient délivrez, toutes les dettes remises, & les offenses pardonnées; & qu'à l'avenir, on donneroit au peuple de bonnes loix, & on lui rendroit bonne justice. Tous louoient Dieu, & lui demandoient la santé du roi.

Cependant on lui proposa de remplir le siege de Cantorberi, il dit qu'il y pensoit; & comme on cherchoit un digne sujet, il fut le premier à nommer Anselme, tous y applaudirent; mais Anselme pâlit d'effroi, & résista de toute sa force à ceux qui vouloient le présenter au roi, pour recevoir l'investiture. Les évêques le tirerent à part, & lui dirent: Que prétendez-vous faire? Pourquoi résistez-vous à Dieu? Vous voyez que la religion est presque perduë en Angleterre, par la tyrannie de cet homme; & pouvant y remédier, vous ne voulez pas; à quoi pensez-vous? L'église de Cantorberi, dont l'oppression nous enveloppe tous, vous appelle à son secours, & sans vous soucier de sa délivrance ni de la nôtre, vous ne cherchez que votre repos. Anselme répondit: Attendez, je vous prie, écoutez-moi: J'avouë que ces maux sont grands, & ont besoin de remede; mais je suis déjà vieux & incapable de travail extérieur. Il avoit soixante ans. Si je ne puis travailler pour moi-même, comment pourrai-je porter la charge de toute l'église d'Angleterre? D'ailleurs, je sçai, en ma conscience, que depuis que je suis moine, j'ai toûjours fui les affaires temporelles, parce que je n'y trouve aucun attrait. Les évêques reprirent: Conduisez-nous, seulement dans la voie de

de Dieu, nous aurons soin de vos affaires temporelles. Anselme ajoûta : Ce que vous prétendez est impossible : je suis abbé dans un autre royaume, je dois obéissance à mon archevêque, soûmission à mon prince, aide & conseil à mes moines : Je ne puis rompre tous ces liens. Ce n'est pas une affaire, dirent les évêques, ils y consentiront tous facilement. Non, reprit-il, absolument il n'en sera rien. A N. 1093.

Ils le traînerent donc au roi malade, & lui représenterent son opiniâtreté. Le roi sensiblement affligé, lui dit : Anselme, que faites-vous ? Pourquoi m'envoyez-vous en enfer ? Souvenez-vous de l'amitié que mon pere & ma mere ont euë pour vous & vous pour eux, & ne me laissez pas périr ; car je sçais que je suis damné, si je meurs en gardant cet archevêché. Tous les assistans touchez de ces paroles, se jettent sur Anselme, & lui disent avec indignation : Quelle folie vous tient ! Vous faites mourir le roi, en l'aigrissant en l'état où il est. Sçachez donc que l'on vous imputera tous les troubles & tous les crimes qui désoleront l'Angleterre. Anselme ainsi pressé se tourna vers deux moines qui l'accompagnoient, & leur dit : Ah ! mes freres, que ne me secourez-vous ! Un d'eux, nommé Baudoüin, répondit : Si c'est la volonté de Dieu, qui sommes-nous pour y résister ? Hélas ! dit Anselme, vous êtes bien-tôt rendu. Le roi voyant qu'ils n'avançoient rien, leur ordonna de se jetter à ses pieds ; mais il se prosterna de son côté, sans leur céder. Alors s'accusant de lâcheté, ils crierent : Une crosse, une crosse, & lui prenant le bras droit, ils l'approcherent du lit. Le roi lui présenta la crosse ; mais il ferma la main : les évêques s'éforcerent de l'ouvrir jusques à le faire crier ; & enfin lui tinrent la main avec la crosse. On cria : Vive l'évêque :

on chanta le *Te Deum* : on porta Anselme à l'église voisine, quoiqu'il résistât toûjours, en disant qu'ils ne faisoient rien. Après qu'on eut fait les cérémonies accoûtumées, il revint trouver le roi, & lui dit : Je vous déclare, sire, que vous ne mourrez point de cette maladie. C'est pourquoi je vous prie de voir comment vous pourrez réparer ce que l'on vient de me faire ; car je ne l'ai approuvé ni ne l'approuve. Ayant ainsi parlé, il se retira.

A N. 1093.

Comme les évêques le reconduisoient avec toute la noblesse, il se retourna & leur dit : Sçavez-vous ce que vous prétendez faire ? Vous voulez attacher à un même joug un taureau indompté avec une brebis vieille & foible. Et qu'en arrivera-t-il ? Le taureau traînera la brebis par les ronces & les épines, & la mettra en pieces, sans qu'elle ait été utile à rien. Le roi & l'archevêque de Cantorberi concourent ensemble à conduire l'église d'Angleterre, l'un par la puissance séculiere, l'autre par la doctrine & la discipline : vous m'entendez assez. Considerez à qui vous m'associez, & vous vous désisterez de votre entreprise ; si non je vous prédis que le roi me fatiguera en diverses manieres & m'accablera ; & que la joie que je vous donne maintenant, par l'espérance de votre soulagement, se tournera en tristesse, lorsque vous verrez l'église de Cantorberi retomber en viduité de mon vivant. Quand le roi m'aura accablé, il n'y aura plus personne qui ose s'opposer à lui, & il vous écrasera tous, comme il lui plaira. Anselme parlant ainsi, ne pouvoit retenir ses larmes, & s'en retourna à son logis.

Il fut élû archevêque de Cantorberi le premier dimanche de carême, sixiéme jour de Mars 1092. Le roi ordonna qu'il fût aussi-tôt mis en possession de tous les biens de l'archevêché,

Digitized by Google

& que la ville de Cantorberi & l'abbaye de ſaint Alban, que Lanfranc n'avoit euës qu'en fief, appartinſſent déſormais en propriété à l'égliſe de Cantorberi. Cependant le roi envoya en Normandie au duc Robert ſon frere, à l'archevêque de Roüen, & aux moines du Bec, pour obtenir leur conſentement. Anſelme écrivit de ſon côté, voyant qu'il ne pouvoit réſiſter à la volonté de Dieu, & que le retardement de ſon ſacre cauſeroit de grands maux, tant à l'égliſe de Cantorberi qu'à celle du Bec. Le duc donna ſon conſentement, l'archevêque de Roüen ordonna même à Anſelme, de la part de Dieu, d'accepter; & les moines conſentirent auſſi, quoiqu'avec bien de la peine. Le roi guérit, comme Anſelme avoit prédit, & révoqua auſſitôt toutes ſes promeſſes. Sur quoi Anſelme lui dit un jour en particulier: Je ſuis encore incertain, ſire, ſi j'accepterai l'archevêché; mais ſi je dois l'accepter, je veux que vous ſçachiez ce que je deſire de vous. Que vous rendiez à l'égliſe de Cantorberi toutes les terres qu'elle poſſédoit du temps de Lanfranc, & que vous me permettiez de retirer celles qu'elle avoit perduës avant ſon temps; qu'en tout ce qui regarde la religion, vous ſuiviez principalement mon conſeil, & que vous me teniez pour votre pere ſpirituel; comme pour le temporel je veux vous avoir pour ſeigneur & pour protecteur. Je vous avertis encore que je reconnois pour pape Urbain, que vous n'avez pas reconnu juſques à préſent, & que je veux lui rendre l'obéiſſance qui lui eſt dûe. Dites-moi votre intention ſur tous ces articles, afin que je ſçache à quoi m'en tenir.

AN. 1093.

III. *ep.* I. 4. 6.

Le roi ne voulut promettre que la reſtitution des terres dont Lanfranc avoit été en poſſeſſion; encore le pria-t-il depuis de laiſſer

AN. 1093. à ses vassaux celles qu'il leur avoit données depuis la mort de l'archevêque : ce qu'Anselme refusa, & espéra quelque temps de demeurer absolument libre ; car il avoit renvoyé au Bec la crosse abbatiale. Mais enfin, le roi ne pouvant plus soûtenir les clameurs publiques, le fit venir à Vincheſtre, où il avoit assemblé la noblesse ; & après quantité de belles promesses, lui persuada d'accepter l'archevêché, dont il fit hommage au roi, suivant la coûtume & l'exemple de son prédécesseur. Ensuite il vint à Cantorberi prendre possession le vingt-cinquiéme de Septembre ; & y fut reçu avec une joie incroyable, par les moines, le clergé & le peuple. Mais le même jour on vint, de la part du roi, lui faire une signification pour une prétention injuste, même dans le fonds ; ce qui lui fit mal augurer de son pontificat.

XI. S. Anselme est calomnié.

Quoiqu'il eût si bien marqué son éloignement pour l'épiscopat, il ne laissa pas de se trouver des gens, qui, par malice ou par erreur, publierent qu'il l'avoit desiré, & ne l'avoit refusé que par dissimulation. Ensorte qu'il se crut obligé de s'en justifier, & en écrivit ainsi aux moines du Bec : Je ne sçais comment leur persuader ce que je sens en ma conscience, si ma vie & ma conduite ne les satisfait pas. Il y a trente-trois ans que je porte l'habit monastique, trois sans charge, quinze comme prieur, autant comme abbé. J'ai vêcu de telle sorte pendant tout ce temps, que j'ai eu l'affection de tous les gens de bien, & plus de ceux qui m'ont connu le plus intimement, sans qu'aucun d'eux m'ait vû rien faire, qui lui persuadât que j'aimois le gouvernement. Que ferai-je donc ? Comment détruirai-je ce faux soupçon, de peur qu'il ne nuise aux ames de ceux qui m'aimoient pour Dieu, en diminuant leur charité, ou

III *ep.* 7.

de ceux à qui je dois donner conseil, & qui me croiront pire que je ne suis ; ou de ceux qui ne me connoissent pas, & à qui je dois au moins l'exemple? A N. 1093.

Vous, Seigneur, qui le voyez, soyez-moi témoin, que je ne me sens en ma conscience attiré à l'épiscopat par l'affection d'aucune chose que vos serviteurs doivent mépriser ; & que si l'obéissance & la charité me le permettoient, j'aimerois mieux être moine sous la conduite d'un supérieur, que de commander aux autres & posséder des richesses temporelles. Seigneur, si ma conscience me trombe, faites-moi connoître à moi-même, & me corrigez. Après cela si quelqu'un veut donner quelque mauvaise impression de moi, j'espére que Dieu prendra ma défense contre lui, & je suis certain que si ce mauvais soupçon nuit à quelqu'un, le péché en tombera sur ceux qui en sont les auteurs. Il finit en recommandant aux moines du Bec, de faire voir cette lettre à tous ceux qu'ils pourroient, principalement aux évêques & aux abbez, ses amis.

Il ne laissa pas d'écrire sur le même sujet à quelques-uns en particulier, comme à Gislebert, évêque d'Evreux, de qui il avoit reçu la bénédiction abbatiale ; & à Foulques, évêque de Beauvais, qui avoit été moine sous sa conduite. Ces lettres qu'il écrivit depuis sa démission de l'abbaïe & avant son sacre, n'avoient point de sceau, parce qu'il n'étoit plus abbé & n'étoit pas encore archevêque. Cependant il pressoit les moines du Bec d'élire un abbé ; & leur conseilla de prendre le moine Guillaume, qui avoit été prieur de Pessé, comme celui qu'il en connoissoit le plus digne, lui ordonnant d'accepter. Guillaume étoit fils de Turstin, seigneur de Montfort sur Risle, allié des plus grands seigneurs du pays. Il se rendit moine au Bec à vingt-cinq

ep. 10. 14.

epist. S. Chr. Becc. post. Lanfr. p. 6. *vita. Guill. ibid. p.* 41.

ans, ſous la conduite d'Anſelme, & en fut abbé pendant trente ans.

AN. 1093.

Le temps du ſacre d'Anſelme étant venu, Thomas, archevêque d'Yorc, & tous les évêques d'Angleterre ſe rendirent à Cantorberi, excepté deux qui étoient retenus par maladie, & qui envoyerent leur conſentement. C'étoit ſaint Vulſtan, évêque de Vorcheſtre, qui mourut un an après, & Oſberne, évêque d'Exceſtre. Comme on liſoit, ſuivant la coûtume, l'acte de l'élection, l'archevêque d'Yorc trouva mauvais qu'on y eût qualifié l'égliſe de Cantorberi métropole de toute la grande Bretagne. S'il eſt ainſi, dit-il, l'égliſe d'Yorc n'eſt point métropole. On corrigea donc le décret, & on donna à l'égliſe de Cantorberi le titre de primatiale de toute la grande Bretagne. Anſelme fut ainſi ſacré archevêque le ſecond dimanche de l'Avent, quatriéme jour de Décembre 1093. Après avoir paſſé à Cantorberi l'octave de ſon ſacre, il alla à la cour pour la fête de Noël, & fut très-bien reçu du roi & de toute la nobleſſe.

XII. Sainte Marguerite, reine d'Ecoſſe. *Boll.* 10. *Jun.* to. 20. p. 320.

Cette même année mourut ſainte Marguerite, reine d'Ecoſſe, de la famille des derniers rois Anglois. Elle étoit fille d'Edouard, fils d'Edmond côte-de-fer, & fut marié à Malcolme, roi d'Ecoſſe, vers l'an 1070. Elle eut grand ſoin de l'ornement des égliſes, de l'éducation de ſes enfans & de la ſplendeur de la maiſon royale. Le roi, par ſon conſeil, fit tenir pluſieurs conciles, où on retrancha des abus invéterez, & on rétablit la diſcipline de l'égliſe. Elle y aſſiſta, y diſputa elle-même; & fit ordonner entre autres choſes, que le jeûne du carême commenceroit le mercredi des cendres, & non le lundi ſuivant; que ceux mêmes qui ſe ſentoient pécheurs communieroient à Pâque, après s'y être préparez par la confeſſion & pluſieurs jours

Digitized by Google

de pénitence; que l'on sanctifieroit le dimanche, en s'abstenant du travail; que personne n'épouseroit la veuve de son pere ou de son frere. Dieu avoit sans doute envoyé en Ecosse cette sainte reine, pour y abolir ces restes de barbarie. A N. 1093.

Elle jeûnoit deux carêmes entiers, l'un avant Noël, l'autre avant Pâque, récitoit tous les jours plusieurs offices & tout le pseautier, servoit tous les jours, avec le roi, plus de trois cens pauvres, & faisoit d'autres aumônes sans bornes. Se sentant malade à la mort, elle fit une confession générale; & son dernier jour, elle entra dans son oratoire pour oüir la messe & recevoir le viatique, après quoi on la remit au lit. Elle étoit en peine du roi son époux, qui étoit à la guerre assez loin avec ses fils, quand le cadet entra dans sa chambre; & comme elle lui demanda des nouvelles de son pere & de son frere, il répondit qu'ils se portoient bien; mais enfin, elle le pressa tant, qu'il lui dit qu'ils avoient été tuez l'un & l'autre il y avoit trois jours. La reine rendit graces à Dieu de cette derniere affliction qu'il lui envoyoit pour l'expiation de ses péchez, & mourut incontinent après. C'étoit le seiziéme de Novembre 1093. Toutefois l'église l'honore le dixiéme de Juin. Sa vie fut écrite environ dix ans après par Thierri de Dunelme, son confesseur, suivant l'ordre de la reine Mathilde sa fille, épouse de Henri I. roi d'Angleterre.

En Italie, Anselme, archevêque de Milan, mourut le quatriéme de Décembre 1093. après avoir tenu ce siege sept ans & cinq mois. Il étoit fort zelé pour le parti catholique, & avoit couronné peu de temps auparavant le jeune roi Conrad, fils de l'empereur Henri, révolté contre son pere. Anselme eut pour successeur Arnoul III. qui tint le siege de Milan près de quatre ans.

XIII. Conrad se révolte contre l'Empereur, son pere *Papebr. Catalog. to.* 18. *Bertold.*

Digitized by Google

An. 1093. Le ſujet de la révolte de Conrad, fut que l'empereur prit en haine Adelaïde, ſon épouſe, la mit en priſon, & permit à pluſieurs hommes de lui faire violence, exhortant même ſon fils à en abuſer. Comme il refuſa de commettre ce crime avec ſa belle-mere, Henri dit qu'il n'étoit pas ſon fils, mais d'un ſeigneur de Suaube, à qui en effet il reſſembloit fort. Le jeune prince irrité ſe retira d'auprès de ſon pere, & ſe joignit au parti de Guelfe, duc de Toſcane, & des autres catholiques. Les villes de Milan, Cremone, Lodi & Plaiſance ſe déclarerent pour lui, & firent une ligue de vingt ans contre Henri. Ce prince trouva moyen de prendre ſon fils, mais il lui échappa; & étant ſoûtenu par le duc Guelfe, & Mathilde ſon épouſe, il fut couronné roi par l'archevêque de Milan, & l'empereur, ſon pere, réduit à s'enfermer dans une fortereſſe, où il demeura long-temps ſans porter les marques de ſa dignité, & vint, dit-on, à un tel déſeſpoir, qu'il ſe ſeroit tué, ſi les ſiens ne l'en euſſent empêché. A la fin de cette année 1093. il étoit à Verone avec l'antipape Guibert, qui feignit de vouloir renoncer au pontificat, ſi la paix de l'égliſe ne pouvoit être autrement rétablie. Cependant le pape Urbain étoit à Rome, où il célébra ſolemnellement la fête de Noël. Il ſçavoit que pluſieurs Guibertins y étoient encore cachez; mais il ne voulut pas les en chaſſer, parce qu'il eût fallu le faire à main armée, & troubler la tranquillité de Rome,

Dodech. 1093.

Bertold.

Bertold. an. 1094.

XIV. Evêchez de Sicile. *Gauf. Malater* IV. c. 7.

Le comte Roger ayant ſoûmis à ſa puiſſance preſque toute le Sicile, voulut témoigner à Dieu ſa reconnoiſſance pour un ſi grand bienfait. Il commença donc à rendre la juſtice, proteger les veuves & les orphelins, aſſiſter ſouvent aux divins offices, faire payer les dîmes,

réparer les églises, augmenter leurs revenus par ses libéralitez ; enfin, remédier aux désordres qu'avoit produit la domination des infideles pendant plus de deux cens ans. Il s'appliqua sur-tout à rétablir les évêchez. Nous avons vû qu'à Palerme il restoit un évêque Grec, quand le duc Robert Guischard en fit la conquête en 1071. On y voit ensuite un archevêque Latin, nommé Alcher, en faveur duquel Gregoire VII. donna une bulle, le seiziéme d'Avril 1083. portant confirmation de tous ses droits & concession du pallium. Cet Alcher vécut jusques en 1109. Le comte Roger ayant conquis Taormine, fonda à Traïne ou Tragine, ville voisine, une église en l'honneur de la sainte Vierge, qu'il orna & dota magnifiquement, & y établit un monastere sous la regle de saint Basile, puis un siege épiscopal. Mais ensuite, par le conseil du pape, il le transféra à Messine, où suivant l'ancienne tradition il y avoit eu un évêque.

A N. 1093.

Sup. liv. LXI. *n.* 38. *Gaufr.* II. *c.* 41. *Rocch. Pir. t.* I. *p.* 100.

Gaufr. III. *c.* 19. *Diplo. ap. Pirr. to.* I. *p.* 452.

Le premier évêque de Traïne & de Messine, fut Robert, fils du comte de Mortagne, de la famille des ducs de Normandie, & frere de Delicia, premiere femme du comte Roger. Il fut premierement abbé de sainte Euphemie en Calabre, puis de Notre-Dame de Traïne, dont il fut le premier évêque, aussi-bien que de Messine, car ces deux églises demeurerent quelque temps unies.

Diplo. ap. Pirr. to. I. *p.* 298 *Diplo. ap. Fazel.*

Dès le temps de Robert Guischard, Robert, abbé de saint Evroul en Normandie, alla en Italie avec onze de ses moines, se plaindre au pape Alexandre II. des insultes de plusieurs seigneurs du pays. Robert Guischard né vassal de cette abbaye, reçut avec grand honneur l'abbé Robert dans les terres qu'il avoit conquises, & lui donna l'église de sainte Euphemie sur la mer

Oderic. lib. 3. *p.* 483.

Digitized by Google

Adriatique, près des ruines d'une ancienne ville. Robert Guiſchard y fonda un monaſtere, où ſa mere Fredeſinde fut enterrée, & donna au même abbé le monaſtere de la Trinité de Venuſe, où il mit pour abbé Berenger, moine de ſaint Evroul. Celui-ci y ayant trouvé ſeulement vingt moines relâchez, y rétablit ſi bien l'obſervance, qu'il y aſſembla juſques à cent moines, d'entre leſquels on tira pluſieurs abbez & pluſieurs évêques. Berenger lui-même fut élû évêque de Venuſe ſous le pontificat d'Urbain II. Robert Guiſchard donna un troiſiéme monaſtere à l'abbé de ſaint Evroul, ſçavoir celui de ſaint Michel, à Melit ou Milet en Calabre, & dans ces trois monaſteres on établit le même chant, & les mêmes obſervances qu'en celui de ſaint Evroul.

A N. 1093.

Gaufr. IV. *c.* 7.

Le premier évêque de Catane fut Anſger, Breton, Prieur de ſainte Euphemie, tellement aimé de ſes moines, que le comte Roger fut obligé d'y aller en perſonne le demander, encore eut-il bien de la peine à l'obtenir & à faire conſentir Anſger à ſa promotion. Il fut ſacré par le pape même, comme le témoigne le comte Roger dans une charte où il parle ainſi : Le pape Urbain II. m'a ordonné de ſa bouche, comme à ſon fils ſpirituel, de proteger l'égliſe, & procurer ſon accroiſſement de tout mon pouvoir. C'eſt pourquoi ayant délivré la Sicile des Sarraſins, j'y ai bâti des égliſes en divers lieux, & j'y ai établi des évêques par ordre du pape, qui les a ſacrez. J'ai donné à chacun ſon dioceſe, & des revenus ſuffiſans, afin qu'ils n'entrepiſſent point l'un ſur l'autre. De ce nombre eſt Anſger, prieur de ſainte Euphemie, que j'ai donné pour abbé & évêque à la ville de Catane; & par la permiſſion du pape Urbain II. qui l'a ſacré, je donne la cité de Catane pour être le ſiege de l'abbaye & de l'évêché. Enſuite eſt le dénom-

ap. Rocc. t. 10. 2. *p.* 17.

Digitized by Google

brement des terres qu'il lui donne dans le dioceſe. Cette charte eſt du vingt-ſixiéme d'Avril 1091. La même choſe paroît par la bulle d'Urbain II. donnée à l'évêque Anſger le dimanche neuviéme Mars de la même année, qui fut apparemment le jour de ſon ſacre ; où il marque que le même ſera toûjours abbé du monaſtere de ſaint Agathe & évêque de Catane. Anſger tint ce ſiege juſques à l'an 1124. AN. 1093. *Ibid. c.* 13.

La plûpart de ſes évêchez de Sicile furent rétablis en 1093. comme le témoigne le comte Roger dans une charte pour l'égliſe d'Agrigente ou Gergenti, par laquelle il marque l'étenduë de ce dioceſe. Son premier évêque fut Gerland, natif de Beſançon, parent du comte Roger & de Robert Guiſchard ſon frere, qui le firent venir en Calabre. Là, il fut élû chantre de l'égliſe cathédrale de Melit ; mais ne pouvant ſouffrir les mœurs dépravées des habitans, il retourna à Beſançon, d'où le comte Roger le rappella pour le faire évêque de Gergente. Il fut ſacré par le pape Urbain II. & tint ce ſiege douze ans. Il eſt honoré comme ſaint le vingt-cinquiéme de Février, jour de ſa mort. *Ibid. p.* 271. *p.* 273.

Le premier évêque de Mazare fut Etienne de Fer, natif de Roüen, auſſi parent du comte Roger, qui, par une charte du mois d'Octobre 1093. lui marqua l'étendue de ſon dioceſe. Etienne vivoit encore l'an 1124. Le premier évêque de Syracuſe fut Roger, doyen de l'égliſe de Traïne, recommandable par ſa vertu & par ſon ſçavoir. La ville de Traïne fut fort affligée de ſa perte, parce qu'il gouvernoit le dioceſe en l'abſence de l'évêque, & leur étoit utile par ſes bons conſeils, même pour le temporel. Le comte Roger le choiſit pour évêque de Syracuſe, de l'avis des évêques de la province ; & il fut ſacré par le pape Urbain, qui confirma la déſignation des *Ibid. p.* 250. *Gauſr.* IV. *c.* 7. *Pirr. to.* 2. *p.* 152.

bornes de ſon dioceſe, par une bulle donnée à Anagnia le premier jour de Décembre 1093. L'évêque Roger mourut l'an 1104. Outre les évêchez, le comte Roger rétablit pluſieurs monaſteres en Sicile, & en fonda de nouveaux, ſuivant les conſeils du pape Urbain. Ainſi ce pape fut regardé comme le reſtaurateur de l'égliſe de Sicile, & on y eut toûjours depuis recours à ſes réglemens.

A N. 1093.

XV. Suite de l'affaire d'Arras.

Sup. n. 6. Baluz. Miſcell. p. 239.

En France, on pourſuivoit toûjours la ſéparation de l'évêché d'Arras d'avec celui de Cambrai. En exécution de la bulle du ſecond de Décembre 1092. le peuple & le clergé d'Arras demanderent à Renaud, archevêque de Reims, un commiſſaire, pour préſider à l'élection de leur évêque. Il leur manda de ſe trouver au concile qu'il devoit tenir à Reims, le troiſieme dimanche de carême, vingtiéme de Mars 1093. où il avoit appellé le clergé de Cambrai, pour rapporter les titres en vertu deſquels ils prétendoient que l'égliſe d'Arras leur étoit ſoûmiſe. A ce concile ſe trouverent ſix évêques de la province, Hugues de Soiſſons, Elinand de Laon, Ratbod de Noyon, Foulques de Beauvais, Gervain d'Amiens, & Gerard de Teroüane. Les députez d'Arras, dont le chef étoit Galbert, prevôt de cette égliſe, rapporterent ce qu'ils purent pour montrer que de tout temps elle étoit épiſcopale: mais ils ne dirent rien de précis plus ancien que S. Remi & S. Vaaſt. Ils prouverent mieux le point de droit, ſçavoir que l'on doit rétablir des évêques dans les villes qui en ont eu, & qui ſont revenuës à leur premier état; & que l'on doit en établir de nouveaux dans celles qui ſont aſſez conſidérables.

Gaucher, archidiacre de Cambrai, & les autres députez de cette égliſe ne rapporterent aucun titre pour prouver leur droit ſur l'égliſe d'Arras. Auſſi l'archevêque fit lire la bulle du pape

Urbain, puis il fit apporter le livre des canons & lire celui du concile de Sardique, touchant l'érection des évêchez, qui eſt le ſixiéme. Après que l'archevêque eut pris le conſeil des évêques & des auutres clercs conſtituez en dignité, ils le prierent d'accorder un délai pour la déciſion d'une affaire ſi importante. L'archevêque ne le vouloit pas: ce que voyant l'archidiacre de Cambrai, il s'avança au milieu du concile, & ſoûtint, que l'égliſe d'Arras ne devoit point avoir d'évêque propre, & qu'ils étoient prêt à le prouver en préſence du pape. Alors l'archevêque conſeilla au prévôt & aux autres députez d'Arras, de ne point faire de difficulté d'aller ſoûtenir leur cauſe devant le pape, pour plus grande confirmation de leur droit. Ainſi, de l'avis de tout le concile, on marqua huit jours, ſçavoir, depuis le dimanche avant l'Aſcenſion juſques au ſuivant, dans leſquels les deux parties devoient ſe préſenter au pape: & l'archevêque déclara, que ſi les Arteſiens manquoient d'aller à Rome, il ne les écoutoient plus: ſi ceux de Cambrai y manquoient, il ordonneroit ſans délai un évêque d'Arras, ſuivant l'ordre du pape.

A N. 1093. *Sup. lib. XII. n. 37.*

L'égliſe d'Arras députa à Rome deux de ſes clercs, Jean & Drogon, qui y demeurerent neuf jours, au terme marqué par le concile de Reims, ſans qu'il ſe préſentât perſonne pour l'égliſe de Cambrai. Sur quoi le pape leur donna une lettre pour l'archevêque de Reims, par laquelle il lui réiteroit l'ordre d'ordonner un évêque à Arras; & ajoûtoit: Si vous craignez de vous attirer de la haine & des reproches, envoyez-nous celui qui ſera élû, & nous le ſacrerons, ſauf le droit de votre égliſe. Les députez d'Arras ayant rendu cette lettre à l'archevêque, il leur demanda ſecrettement celui qu'ils

Digitized by Google

A N. 1093.

ſe propoſoient d'élire, & de trois qu'ils lui nommerent, il approuva le plus Lambert de Guiſnes. Comme ils preſſoient l'archevêque de leur donner ſes lettres, il répondit, que celles du pape ſuffiſoient, & ajoûta : C'eſt à vous d'élire votre évêque & à nous de le ſacrer.

Les députez étant de retour à Arras, on indiqua un jeûne de trois jours & des proceſſions, & on marqua le jour de l'élection au dixiéme de Juillet. On y invita quelques clercs des dioceſes voiſins ; entre autres des chanoines de Lille, entre leſquels étoit celui que l'on vouloit élire. En effet, le jour marqué, dimanche dixiéme de Juillet 1093. Lambert de Guiſnes, chanoine & chantre de Lille, fut élû ſolemnellement évêque d'Arras, & introniſé malgré lui dans la chaire pontificale. Comme il pleuroit & ne vouloit point conſentir à ſon élection, & que les chanoines de Lille ſe plaignoit auſſi qu'on voulût le leur enlever, on lut la clauſe de la bulle, où le pape défendoit à l'élû de refuſer ſon conſentement. Auſſi-tôt l'égliſe d'Arras écrivit à l'archevêque de Reims, pour ſacrer l'élû : mais l'archevêque répondit, que le conſentement des évêques de la province y étant néceſſaire, il ne pouvoit fixer le jour du ſacre ſans eux ; & qu'il le feroit à l'aſſemblée qui ſe devoit tenir à Reims, à la Notre-Dame de la mi-Août. Mais alors il leur demanda encore un délai juſques à la Touſſaints.

L'égliſe d'Arras ennuyée de tous ces délais, renvoya à Rome, & obtint du pape une lettre à l'archevêque de Reims, où il lui ordonnoit de ſacrer Lambert, dans un mois après la reception de la lettre, ou l'envoyer à Rome. Le pape écrivit à Lambert en conformité, & la lettre étoit datrée de l'onziéme d'Octobre. L'archevêque de Reims manda à Lambert, qu'il

Digitized by Google

avoit envoyé la lettre du pape à l'évêque de Soiſſons, avec ordre de l'envoyer aux autres ſuffragans pour prendre leur conſeil, & remit l'affaire à l'octave de ſaint André. Lambert ſe rendit lui-même à Reims, & ſe préſenta à l'archevêque le dimanche dix-huitiéme de Décembre : mais l'archevêque le renvoya au pape avec ſes lettres & celles de l'égliſe d'Arras. Dans ſa lettre il diſoit au pape, que l'avis des évêques de ſa province & de ſon clergé avoit été, qu'il s'abſtînt de la conſécration de Lambert, & le renvoyât au pape pour en faire ce qu'il jugeroit à propos. Car ils craignent, ajoûte-t'il, que les Cambreſiens ne prennent ce prétexte pour ſe ſouſtraire de l'égliſe de Reims, parce que Cambrai eſt d'un autre royaume, dont le roi eſt depuis long-temps notre ennemi & de l'égliſe Romaine. Ils ajoûtent, que ce ſeroit un échange déſavantageux, ſi pour mettre un évêque à Arras, l'égliſe de Reims perdoit Cambrai, qui eſt ſix fois plus grand & plus riche. L'archevêque continuë en diſant, que quand le pape aura conſacré Lambert, il le recevra & l'honorera comme évêque, & qu'il l'en eſtime très-digne. L'égliſe d'Arras, dans ſa lettre au pape, le prie de conſacrer Lambert, & d'ordonner que les bornes des deux royaumes de France & d'Allemagne ſoient celles de cet évêché, comme elles étoient anciennement.

A N. 1093.

Baluz. p. 259.

Avec ces lettres, Lambert partit de Reims pour Rome la veille de Noël, accompagné de trois des principaux du clergé d'Arras. Hugues, archevêque de Lyon, le rencontra à Dijon ; & ayant appris le ſujet de ſon voyage, le fit conduire à Lyon, par Hugues, abbé de Clugni, & l'y retint ſix jours à cauſe de la rigueur de l'hiver. Lambert & ſa ſuite arriverent à Rome le

p. 255. *eo. x. conc. p.* 464.

Digitized by Google

A N. 1093. vendredi avant le dimanche de la Quinquageſime ; c'eſt-à-dire le dix-ſeptiéme de Fevrier 1094. Mais craignant les Guibertins, qui étoient encore maîtres d'une partie de Rome, ils demeurerent à S. Pierre ; & le ſamedi de grand matin, Lambert vint trouver le pape Urbain à ſainte Marrie-la-neuve où il demeuroit. Là ſe jettant à ſes pieds, il le pria avec larmes, de le décharger de cette élection, tant pour ſon incapacité, que pour la perſécution qu'il devoit attendre, ſoit de la part du roi Henri, à qui Cambrai appartenoit, ſoit de la part du clergé & des ſeigneurs de ce dioceſe, & à cauſe de la pauvreté de l'égliſe d'Arras. Le pape lui donna le baiſer de paix: & après pluſieurs paroles de conſolation, lui demanda s'il étoit logé ; & donna charge à Daïbert, archevêque de Piſe, & à pierre de Leon, de le loger lui & les ſiens, & tranſporter leur bagage en ſûreté ; car on avoit beſoin d'eſcorte pour paſſer à Rome, du bourg ſaint Pierre. Les *Bertold.* 1094. Guibertins tenoient la tour de Creſcence, c'eſt-à-dire, le château ſaint-Ange, & empêchoient de paſſer le pont du Tibre pour aller trouver le pape : enſorte qu'ils prirent un abbé Allemand, envoyé vers lui par Gebehard, évêque de Conſtance, ſon légat.

Baluz. p. 262. *to.* 10. *conc. p.* 450. Cependant le pape avoit écrit à l'archevêque de Reims, ſe plaignant de ce qu'il écoutoit encore les plaintes injuſtes des Cambreſiens. Le pape étoit mal-content de ce qu'ils avoient élû pour évêque leur archidiacre Gaucher, qui ne vouloit prendre l'inveſtiture que de la main du roi Henri excommunié : au contraire, il approuvoit l'élection que la plûpart avoient faite de Manaſſès. Il chargea l'archevêque d'avertir les Cambreſiens, de ſe trouver à Rome le carême prochain, avec leurs titres, quand les Arteſiens devoient y venir pour faire confirmer

leur élection. Mais il ne vint point à Rome de députez de Cambrai, & ceux d'Arras les y attendirent un mois entier. AN. 1094.

Le pape assembla donc son conseil, composé des évêques, des cardinaux & de plusieurs Romains; où, en l'absence de Lambert, il fit lire toute la procédure faite par l'église d'Arras pour son élection. Les Romains l'ayant entenduë, démanderent, pour l'avoir chez eux, qu'il fût ordonné évêque d'Ostie. Mais le pape voulant affermir le nouvel évêché d'Arras, n'eut point d'égard à la priere des Romains, & quelques jours après il prit Lambert en particulier, & lui commanda de la part de Dieu & de saint Pierre, d'acquiescer à son élection par obéissance & pour la rémission de ses pechez. Lambert se soûmit & fut sacré évêque d'Arras par le pape le quatriéme dimanche de carême, dix-neuviéme de Mars 1094. en présence de Jean, évêque de Tusculum, Humbald de Sabine, Jean de Porto, Brunon de Segni, & Daïbert archevêque de Pise, des cardinaux prêtres, & d'une grande multitude de Romains. Ensuite on expédia des bulles adressées à l'archevêque de Reims, au clergé d'Arras, aux abbez & aux abbesses du diocese, au comte de Flandres & à l'évêque Lambert, pour lui servir de titres. *p.* 263.

XVI. Affaire de Dol en Bretagne. *Martenne. collec. p.* 66. *Sup. liv.* LXII. *n.* 52. *p.* 68.

Avant que de partir de Rome, il assista au jugement donné par le pape en faveur de l'archevêque de Tours. Dès l'année précédente, Rolland, évêque de Dol, étoit venu à Rome demander le pallium, comme archevêque de Bretagne; & ayant représenté les lettres de Gregoire VII. par lesquelles il l'avoit accordé à Ivin son prédécesseur, sans préjudice du droit de l'église de Tours, le pape Urbain le lui accorda avec la même restriction. Raoul, archevêque de Tours, vint ensuite trouver le pape à

A N. 1094. Benevent ; & lui fit voir que cette cauſe avoit été jugée ſur les lieux en faveur de ſon ſiege, par les légats de Gregoire VII. L'évêque de Dol, qui étoit préſent, répondit, qu'il n'étoit pas venu préparé pour plaider ſa cauſe ; & du conſentement des parties, le pape ordonna, qu'ils comparoîtroient devant lui à la mi-carême de l'année ſuivante 1094. ſous peine au défaillant de perdre ſa cauſe. L'archevêque de Tours comparut à Rome au jour nommé. L'évêque de Dol envoya ſeulement une excuſe, qui ne fut pas jugée valable. On examina les lettres de Gregoire VII. & des autres papes ſur ce ſujet : le pape prit l'avis de l'évêque d'Arras, des cinq évêques qui avoient aſſiſté à ſon ſacre & des juges Romains ; & il décida, que l'évêque de Dol & les autres évêques Bretons reconnoîtroient à l'avenir l'égliſe de Tours pour leur métropole : la bulle eſt dattée du cinquiéme d'Avril 1094.

XVII. Geoffroi. abbé de Vendôme à Rome.

Dès l'année précédente, le pape voulant chaſſer de Rome les partiſans de Guibert ſans effuſion de ſang, avoit écrit pour lever des collectes ſur les égliſes, comme il paroît par ſa lettre aux évêques d'Aquitaine. Mais celui qui le ſervit le plus utilement en cette occaſion, fut Geoffroi, nouvel abbé de la Trinité de Vendôme ; car ayant appris la peine & la diſette où étoit le pape Urbain, il vint à Rome, & eut beaucoup à ſouffrir, tant dans le voyage qu'à Rome même, où pour n'être point reconnu, il paſſoit pour valet de ſes domeſtiques. Il vint voir le pape de nuit dans la maiſon de Jean de Frangipane, où il ſe tenoit caché, & le trouva preſque dénué de tout, & accablé de dettes. Il y demeura avec lui pendant le carême de l'année 1094. & le ſoulagea autant qu'il put de l'argent qu'il avoit apporté, montant à plus de douze mille ſous, qui valoient cent marcs d'ar-

ep. 88. *Urb. M. S.*

Geoff. 1. *ep.* 8.

Digitized by Google

gent. Quinze jours avant Pâque, Ferruchio, à qui l'antipape Guibert avoit donné la garde du palais de Latran, fit parler au pape, demandant de l'argent pour lui rendre ce palais & la tour. Le pape en ayant conféré avec les évêques & les cardinaux qui étoient avec lui, leur demanda de l'argent, mais il en trouva peu chez eux, parce qu'ils étoient dans la persécution comme lui. L'abbé Geoffroi voyant le pape si affligé & si embarrassé qu'il en répandoit des larmes, s'approcha de lui & lui dit, qu'il traitât hardiment avec Ferruchio. Il y employa son argent, jusques à ses mules & ses chevaux. Ainsi le pape entra dans le palais de Latran, & Geoffroi fut le premier qui lui baisa les pieds dans la chaire pontificale, où depuis long-temps aucun pape catholique ne s'étoit assis. En ce temps-là le pape Urbain ordonna prêtre l'abbé Geoffroi, & le remit en possession de l'église de Ste. Prisque, que le pape Alexendre II. avoit donnée à Oderic son prédécesseur pour lui & ses successeurs, avec la dignité de cardinal; mais les Guibertins les en avoient dépossedez. Les abbez de Vendôme ont gardé le titre de cardinal pendant trois cens ans.

A N. 1094.

ep. 13. 14.

epist. 14. *Sirmond. ad. ep.* 9.

C'est le temps où saint Nicolas Peregrin se faisoit admirer dans la Poüille. Il étoit Grec, né dans l'Attique, en un village près de Sterion, monastere fameux de saint Luc le jeune. Ses parens étoient pauvres, & il n'apprit ni les lettres ni aucun métier: mais dès l'âge de huit ans sa mere l'envoya garder les moutons. Dès-lors il commença à chanter tout haut *Kyrie eleison*, ce qu'il faisoit jour & nuit, & cette dévotion lui dura toute sa vie. Sa mere n'ayant pû l'en détourner, le crut possédé du démon, & le mena aux moines de Sterion, qui l'enfermerent & le maltraiterent sans lui pouvoir faire quitter son chant. Il souffrit tout patiemment, mais il recom-

XVIII. S. Nicolas Peregrin.

Sup. liv. LV. *n.* 33. *vita ap. Bol.* 2. *Jun. t.* 10. *p.* 237.

mençoit toujours *Kyrie eleiſon.* Etant retourné
A N. chez ſa mere, il prit une coignée, une hache
1094. & un couteau, & montant ſur la montagne, il coupoit du bois de cedre dont il faiſoit des croix, qu'il plantoit ſur les chemins & dans les lieux inacceſſibles, louant Dieu continuellement.

Il ſe bâtit ſur cette montagne une petite cabanne de bois, & y vêcut quelque temps ſeul, travaillant ſans ceſſe. Enſuite il vint à Naupacte ou Lepante, où un moine nommé Barthelemi ſe joignit à lui & ne le quitta plus. Il s'embarquerent & paſſerent à Otrante en Italie, & de là en divers lieux, où Nicolas étoit traité, tantôt comme un ſaint, tantôt comme un inſenſé. Il jeûnoit tous les jours juſques au ſoir : ſa nourriture n'étoit qu'un peu de pain & d'eau, & toutefois il n'étoit pas maigre. Il paſſoit la plûpart des nuits à prier debout. Il étoit vêtu ſeulement d'une tunique courte juſques au genoux, les jambes & les pieds nuds, auſſi-bien que la tête. Il portoit à la main une croix legere de bois & en écharpe une gibeciere, où il mettoit les aumônes qu'il recevoit, & qu'il employoit principalement à acheter des fruits pour donner aux enfans qu'il menoit avec lui, chantant auſſi *Kyrie eleiſon.*

Ce fut en Italie qu'on le ſurnomma *Peregrinus*, c'eſt-à-dire étranger, & il y fit pluſieurs miracles, continuant toujours ſon chant & exhortant tout le monde à la pénitence. Mais ſes manieres extraordinaires le firent ſouvent maltraiter, quelquefois même par l'ordre des évêques. Il paſſa à Tarente, puis à Trani, où il
p. 246. tomba malade, & mourut le vendredi ſecond jour de Juin 1094. étant encore tout jeune.
p. 248. On vint en foule le voir pendant ſa maladie, & lui demander ſa bénédiction : mais le concours fut encore plus grand à ſes funerailles. Il fut

Digitized by Google

enterré dans l'église cathédrale avec grande solemnité, & il se fit à son tombeau grand nombre de miracles. On l'invoquoit particulierement pour les naufrages, comme saint Nicolas de Myre. A N. 1094. *p.* 250.

Pendant la semaine sainte de la même année 1094. Gebehard, évêque de Constance, & légat du pape en Allemagne, tint un concile dans son église avec un grand nombre d'abbez, de clercs & de seigneurs du pays. On y renouvella les défenses d'entendre l'office célébré par les prêtres simoniaques ou incontinens. On ordonna que le jeûne du mois de Mars se feroit toujours la premiere semaine de carême, & celui de Juin la semaine de la Pentecôte, comme nous l'observons encore. Jusques-là le temps de ces jeûnes n'étoit pas réglé, comme il paroît par le concile de Selingstat, tenu en 1022. qui nomme le jeûne des quatre-temps incertain. On ordonna encore à Constance, qu'on ne fêteroit que trois jours, tant dans la semaine de Pâque, que dans celle de la Pentecôte: au lieu qu'auparavant, dans ce diocese, on fêtoit la semaine entiere de Pâque, & un seul jour à la Pentecôte. XIX. Eglise d'Allemagne. *Bertold. to.* x. *conc. p.* 497. *Con. Saleg. c.* 2. *v. Sirm. ad Goffr.* III. *ep.* 23.

Il y eut cette année une grande mortalité en Baviere, qui s'étendit dans le reste de l'Allemagne, & même en France, en Bourgogne & en Italie: mais les plus sages ne jugoient pas que ce fût un si grand mal. Car comme presque personne ne guérissoit de cette maladie, la plûpart de ceux qui en étoit attaquez se préparoient sérieusement à la mort, & paroissoient mourir dans de grands sentimens de pénitence. Ceux même qui restoient, s'abstenoient du cabaret & des autres divertissemens, couroient à la confession, & ne cessoient de se recommander aux prêtres. Il y avoit alors en Alsace un *Bertold.*

Digitized by Google

docteur nommé Manegold de Lutenbach, qui profita merveilleuſement de cette occaſion pour l'utilité de la religion. Car pendant cette mortalité, qui fut longue, toute la nobleſſe du pays venoit le trouver en foule, pour ſe faire abſoudre de l'excommunication, en vertu du pouvoir qu'il en avoit reçu du pape, après quoi ils recevoient la pénitence & l'abſolution de leurs autres péchez. Ils demeurerent tous très-fideles au pape Urbain, & ne vouloient point aſſiſter à l'office des prêtres ſimoniaques ou incontinens. Manegold avoit fondé à Marbach un monaſtere de chanoines réguliers, entre leſquels il vivoit lui-même en communauté. Le pape Urbain avoit déja modéré les excommunications, à l'imitation de Gregoire VII. en exceptant pluſieurs perſonnes de la néceſſité d'éviter les excommuniez.

A N. 1094.

XX. Concile de Reims. *to.* x. 497. *Chr. S. P. vivi an.* 1094.

La même année 1094. le dix-huitiéme de Septembre, on tint un concile à Reims par ordre du roi Philippe, qui eſpéroit y faire approuver ſon mariage avec Bertrade, vû que Berthe ſa premiere femme étoit morte la même année. Il s'y trouva en perſonne avec trois archevêques, Renauld de Reims, Richer de Sens & Raoul de Tours. Richer n'y alla qu'à l'inſtante priere du roi, qui lui repréſenta, que Renauld étoit tellement incommodé de la goute, qu'il ne pouvoit ſortir de ſon ſiege; & Richer fut reçu à Reims avec le même honneur que s'il en eût été l'archevêque. Huit évêques aſſiſterent à ce concile, Geoffroi de Paris, Gautier de Meaux, Hugues de Soiſſons, Elinan de Laon, Ratbod de Noyon, Gervin d'Amiens, Hugues de Senlis & Lambert d'Arras. Ce dernier étant revenu à Rome la même année, avoit été introniſé ſolemnellement dans ſon égliſe le jour de la Pentecôte; & dans ce concile il fut enfin

Digitized by Google

reçu par son archevêque le jour de saint Matthieu, en lui promettant obéissance. Manassès élû archevêque de Cambrai ne fut pas sitôt sacré, quoiqu'aprouvé par le pape, à cause du schisme formé en cette église par le parti de l'archidiacre Gaucher. A N. 1094.

Ives de Chartres étant invité à ce concile, s'en excusa, parce qu'il ne devoit point être jugé hors de sa province : car il sçavoit que l'on vouloit l'y accuser; & comme cette accusation n'avoit autre fondement que la haine qu'on lui portoit, il appella au saint siege. Je ne le fais pas, dit-il, pour éviter le jugement, ma justification est bien facile. On m'accuse de parjure, & je n'ai jamais fait de serment à personne. Mais je ne veux pas donner l'exemple de s'écarter des regles, ni m'exposer à un péril certain pour un avantage incertain; car j'ai demandé sauf-conduit au roi & ne l'ai pû obtenir. Or, autant que je puis juger par les menaces qui m'ont été faites, il ne me seroit pas permis dans votre assemblée de dire impunément la vérité, puisque c'est pour l'avoir dite & pour avoir obéi au saint siege, que je suis traité si durement, & accusé de parjure & de crime d'état. Mais, permettez-moi de le dire, on auroit plus de raison d'en acuser ceux qui fomentent une playe, qui ne se peut guerir que par le fer & le feu; car si vous aviez tenu ferme comme moi, notre malade seroit gueri. C'est le roi dont il parle. Il continue : Que le roi fasse comme moi tout ce que Dieu lui permettra de faire : qu'il m'enferme, qu'il m'éloigne, qu'il me proscrive : j'ai résolu, avec la grace de Dieu, de tout souffrir pour sa loi. *spist.* 35.

XXI. Concile d'Autun.

Nous avons vû les plaintes de Hugues, archevêque de Lyon, contre le pape Victor III. & l'excommunication prononcée contre lui par ce

A N. 1094. pape au concile de Benevent en 1087. Après la mort de Victor, Hugues reconnut le pape Urbain, & ſoûtint qu'il ne s'étoit jamais ſéparé de la communion de l'égliſe Romaine. C'eſt ce qu'il témoigne dans une lettre écrite à la comteſſe Mathilde, où il ſe plaint des inſultes qu'il ſouffre de la part des moines de Clugni. Il dit, que le vendredi ſaint de l'année précédente, leur abbé Hugues prononça publiquement l'oraiſon ordinaire pour l'empereur, quoiqu'on l'eût omiſe depuis que Henri avoit été excommunié & dépoſé par le pape Gregoire. Et quand je lui en demandai la raiſon, ajoute-t-il, ſe trouvant embarraſſé, il répondit, qu'il avoit dit cette oraiſon pour quelque empereur que ce fût. Et comme nous lui remontrâmes, que cette oraiſon ne ſe pouvoit entendre d'un autre que de l'empereur Romain, il ſe tût; mais il ne voulut point ſe corriger de cette faute. Cette conduite de ſaint Hugues, abbé de Clugni, ſemble montrer qu'il reconnoiſſoit toûjours Henri pour empereur, nonobſtant l'excommunication.

t. X. conc. p. 416. ex to. VI. Spicil.

L'archevêque Hugues ſe reconcilia ſi bien avec Urbain II. que ce pape le rétablit légat en France, comme il avoit été ſous Gregoire VII. Ives de Chartres approuva extrêmement ce choix, & encouragea Hugues à accepter la commiſſion; car il en faiſoit difficulté à cauſe du trouble que le ſchiſme cauſoit dans l'égliſe. Hugues donc, en qualité de légat, tint un concile à Autun le ſeiziéme d'Octobre de cette année 1094 où aſſiſterent trente-deux évêques & pluſieurs abbez: on y remarque entre autres Raoul, archevêque de Tours & Hoël évêque du Mans. On y renouvella l'excommunication contre l'empereur Henri & l'antipape Guibert, & l'on excommunia pour la premiere fois le roi de France

epiſt. 12.

ep. 24. to. X p. 500. Bertold. 1094. Chr. Vird. p. 240.

Digitized by Google

France Philippe, pour avoir épouſé Bertrade du vivant de ſa femme légitime. On défendit aux moines de faire les fonctions de curez dans les égliſes paroiſſiales. On y jugea le différend entre l'archevêque de Tours & l'abbé de Marmoutier, qui ne vouloit point lui prêter ſerment. Il en fut déchargé, & on ordonna aux parties de vivre en paix; ce qui fut mal obſervé. On y traita du différend entre Gui, archevêque de Vienne, & ſaint Hugues, évêque de Grenoble, touchant la terre de Salmoriac, dont l'archevêque s'étant emparé de force, l'évêque appella au ſaint ſiége; mais l'archevêque envoya à Rome, & obtint par ſurpriſe une confirmation de privilege où cet article étoit compris. Le pape Urbain s'en étant apperçu, renvoya l'affaire à Hugues, archevêque de Lyon, ſon légat. C'eſt ce Gui, archevêque de Vienne, qui fut depuis pape, ſous le nom de Caliſte II.

A N. 1094.

Ivo. ep. 235.

Libell. Hug. t. 2. pœnit. Theod. p. 525.

Le roi Philippe ayant été excommunié dans le concile, envoya des députez au pape pour l'appaiſer, en affirmant, par leur ſerment, qu'il n'avoit plus de commerce criminel avec Bertrade, & faiſant entendre au pape, que s'il ne rendoit au roi la couronne, & ne levoit l'excommunication, ce prince ſe retireroit de ſon obéiſſance. Ives de Chartres avertit le pape par avance, que cette députation n'étoit que menſonge & artifice; que le roi n'étoit point converti, & que ſon abſolution feroit eſpérer l'impunité à tous les pécheurs. Toutefois le pape déféra à la députation du roi, & lui donna un délai juſques à la Touſſaints 1095. pendant lequel il leva la cenſure, & lui permit d'uſer de la couronne à ſon ordinaire. La lettre eſt du vingt-quatriéme d'Avril. Pour entendre ce qui eſt dit ici de la couronne, il faut ſçavoir qu'en ce temps-là, les rois paroiſſoient aux jours de fête en habit royal

Urb. ep. 36. to. X. conc. p. 464.

avec la couronne en tête, & la recevoient de la main d'un évêque. Ainsi Ives de Chartres témoigne que le même roi Philippe reçut une fois à Noël la couronne de la main de l'archevêque de Tours, & une autre fois, à la Pentecôte, de quelques évêques de la province Belgique. Ce qui n'avoit rien de commun avec le sacre, qui ne se fait qu'une fois au commencement du regne; & Philippe avoit été sacré à Reims dès l'an 1059. par l'archevêque Gervais. Aussi ne paroît-il point que, pour avoir été excommunié, il ait jamais rien perdu de l'autorité royale.

A N. 1094.

Ivo. ep. 66. 67. ep. 84.

Sup. liv. LX. n. 40.

XXII. Concile de Plaisance. *Bertold. ann. 1095.*

Le pape Urbain étant depuis long-temps sorti de Rome, célébra la fête de Noël 1094. en Toscane, où l'archevêque de Pise Daïbert le servit avec grande affection. Cependant l'empereur Henri demeuroit en Lombardie, presque destitué de toute dignité royale; car toute la force de son armée obéissoit au roi Conrad, son fils, qui étoit attaché à la comtesse Mathilde & au pape Urbain. Mais le duc Guelfe se sépara alors de cette princesse, soûtenant que, quoiqu'il l'eût épousée, il n'avoit point consomme son mariage avec elle; & le duc de Baviere, son pere, travailla en vain à les reconcilier.

Cependant le pape Urbain avoit tellement pris le dessus, qu'il célébra un concile général à Plaisance, au milieu de la Lombardie & des schismatiques. Il y appella les évêques d'Italie, de Bourgogne, de France, d'Allemagne, de Baviere & d'autres provinces: il s'y en trouva deux cens, avec près de quatre mille clercs & plus de trente mille laïques; & comme il n'y avoit point d'église qui pût contenir une si grande multitude, il fallut tenir les assemblées en pleine campagne. Le concile commença le premier jour de Mars 1095. qui étoit le jeudi

co. x. conc. p. 501.

de la mi-Carême, & dura ſept jours. L'impératrice Praxede, autrement Adelaïde, vint s'y plaindre de l'empereur Henri, ſon époux. S'étant ſauvée de la priſon où il l'avoit miſe, elle s'étoit retirée auprès de la comteſſe Mathilde, qui la reçut avec beaucoup d'amitié, & l'amena à ce concile. Praxede s'y plaignit des outrages & & des infamies que l'empereur, ſon époux, lui avoit fait ſouffrir en ſa perſonne, & les confeſſa publiquement; & comme le pape ſçavoit qu'elle n'y avoit point conſenti, il la diſpenſa de la pénitence qu'elle auroit pû mériter. Mais elle ne laiſſa pas de ſe retirer dans un monaſtere, où elle mourut ſaintement; & ces crimes de Henri étant devenus publics, éxciterent pluſieurs de ſes partiſans à l'abandonner. A N. 1094. *Sup. n.* 12.

Philippe, roi de France, envoya une ambaſſade à ce concile, & manda qu'il s'étoit mis en chemin pour y aller, mais qu'il en avoit été empêché par des raiſons légitimes. C'eſt pourquoi il demandoit un délai juſques à la Pentecôte, que le pape lui accorda à la priere du concile. Mais Hugues, archevêque de Lyon, qui avoit été appellé en ce concile, fut ſuſpendu de ſes fonctions pour n'y être pas venu, & n'avoir point envoyé d'excuſe canonique.

Il vint auſſi au concile de Plaiſance des ambaſſadeurs d'Alexis Comnene, empereur de C. P. prier humblement le pape & tous les chrétiens, de lui donner quelque ſecours contre les infideles, pour la défenſe de l'égliſe qu'ils avoient preſque détruite en Orient; car ils y étoient ſi puiſſans, qu'ils venoient juſqu'aux murs de C. P. Le pape excita les fidèles à accorder ce ſecours; enſorte que pluſieurs s'engagerent par ſerment à faire le voyage, & aider fidellement l'empereur de C P. ſelon leur pouvoir.

On renouvella en ce concile la condamnation

de l'hérésie de Berenger; & on déclara que le pain
A N. & le vin, quand on les consacre sur l'autel, sont
1095. changez, non-seulement en figure, mais véritablement & essentiellement, au corps & au sang de notre Seigneur. On condamna aussi l'hérésie des Nicolaïtes, c'est-à-dire, des prêtres & des autres clercs majeurs, qui prétendoient n'être pas obligez à la continence; on leur défendit de faire leurs fonctions, & au peuple d'y assister.
c. 1. 2. 3. On confirma tous les réglemens des papes précédens sur la simonie, en défendant de rien exiger pour le saint crême, le baptême & la sépulture.
c. 8. 9. On déclare nulles les ordinations faites par l'antipape Guibert, & par les autres évêques intrus ou nommément excommuniez: mais on use d'indulgence à l'égard de ceux qui ont été ordonnez sans simonie par des schismatiques ou des simoniaques, sans les connoître pour tels,
c. 10. 3. 4. 5. 6. 7. ou qui ont renoncé aux églises qu'ils avoient obtenuës par simonie; sans toutefois que cette indulgence porte préjudice aux saints canons,
c. 12. hors les cas de nécessité. Le jeûne des quatre-temps est fixé aux mêmes jours où nous l'observons encore.
c. 14. On défend de recevoir à la pénitence ceux qui ne voudront pas renoncer au concubinage, à la haine, ou à quelqu'autre péché
Bertold. mortel. Qu'aucun prêtre ne reçoive personne à pénitence sans commission de l'évêque, & qu'on ne refuse pas les sacremens à ceux qui ne demeurent avec les excommuniez que par la présence corporelle, sans participer à leurs sacremens. On dit que ce fut en ce concile de Plaisance, que le pape institua la dixiéme préface pour la messe, qui est celle de la Vierge.

XXIII. Après le concile, le pape passa à Cremone, où
Autres affaires d'Italie. le jeune roi Conrad, fils de Henri, vint au-devant de lui, & lui servit d'écuyer: le pape y fit
Bertold. ainsi son entrée le dixiéme d'Avril. Le roi Gon-

Digitized by Google

rad lui fit ſerment de fidélité, promettant lui conſerver la vie, les membres & la dignité pontificale. Le pape de ſon côté le reçut pour fils de l'égliſe Romaine, & lui promit aide & conſeil pour ſe maintenir dans le royaume, & acquérir la couronne impériale; à la charge de renoncer aux inveſtitures. Ives de Chartres écrivant au pape, lui témoigna ſa joie de la réduction du royaume d'Italie à ſon obéiſſance, & de la ſoûmiſſion du nouveau roi. *ep. 43.*

A N. 1095.

Arnoul, archevêque de Milan, avoit été élû dès l'année 1089. & avoit reçu l'inveſtiture de la main de l'empereur Henri, par l'anneau & le bâton paſtoral; mais ſon élection avoit été déclarée nulle par le légat du pape. Arnoul acquieſça & ſe retira dans un monaſtere, juſques à ce que le pape venant ſur les lieux, & ne voulant pas laiſſer plus long-temps vacant le ſiege de Milan, le fit ſacrer par Dimon ou Tiémon, archevêque de Salſbourg, Ulric, évêque de Paſſau & Gebehard de Conſtance, qui avoient aſſiſté au concile de Plaiſance. Mais Arnoul mourut l'année ſuivante 1096. & eut pour ſucceſſeur Anſelme IV. *Ughel. t. 4. p. 158.*

XXIV. Le roi d'Angleterre, irrité contre S. Anſelme. *Edmer. 2. Novor.*

Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, n'ayant point encore pris de parti entre les deux qui ſe diſoient papes, avoit envoyé à Rome deux clercs de ſa chapelle, Girard & Guillaume, pour ſçavoir lequel étoit le pape légitime, & l'engager, s'ils pouvoient, à adreſſer au roi le pallium de l'archevêque de Cantorberi. Ils virent qu'Urbain étoit le vrai pape; & ayant obtenu de lui ce que le roi deſiroit, ils amenerent en Angleterre Gautier, évêque d'Albane, qui apportoit ſecrettement le pallium; & ils arriverent auprès du roi quelques jours avant la Pentecôte, qui cette année 1095. étoit le treiziéme de Mai. Le deſſein du roi étoit de faire dépoſer Anſelme,

Digitized by Google

& mettre un autre archevêque à Cantorberi par autorité du pape. Or, voici comment ce ſaint prélat avoit encouru ſa diſgrace.

An. 1095.

Dès l'année précédente, le roi voulant ôter la Normandie au duc Robert, ſon frere, ſe préparoit à lui faire la guerre, & cherchoit de l'argent de tous côtez. Anſelme qui venoit d'être placé ſur le ſiege de Cantorberi, lui offrit cinq cens livres d'argent, par le conſeil de ſes amis, qui lui perſuaderent que c'étoit le moyen de gagner pour toûjours les bonnes graces du roi, & d'attirer ſa protection pour l'égliſe. Le roi d'abord agréa l'offre de l'archevêque; mais des gens mal intentionnez lui dirent: Vous l'avez élevé au-deſſus de tous les ſeigneurs d'Angleterre, & maintenant dans votre beſoin, au lieu de deux mille livres, ou du moins mille, qu'il devroit vous donner par reconnoiſſance, il n'a pas de honte de vous en offrir cinq cens. Attendez un peu; faites-lui mauvais viſage, & vous verrez qu'il ſera trop heureux de vous en offrir encore autant. Le roi lui fit donc ſçavoir qu'il refuſoit ſon préſent; & Anſelme, rentrant en ſoi-même, dit: Béni ſoit Dieu, qui a ſauvé ma réputation. Si le roi avoit reçu mon préſent, on auroit cru que j'aurois fait ſemblant de lui donner ce que je lui aurois promis auparavant pour avoir l'archevêché Je donnerai donc cet argent aux pauvres à ſon intention.

1. Novor. p. 38.

Quelque temps après, la plûpart des évêques & des ſeigneurs vinrent à Haſtingues, par ordre du roi, lui ſouhaiter un heureux voyage, comme il alloit paſſer en Normandie. Le roi y ſéjourna un mois, retenu par les vents contraires. Un jour l'archevêque l'étant venu voir, & étant aſſis auprès de lui, ſuivant la coûtume, lui dit: Sire, afin que votre entrepriſe ſoit heureuſe, commencez par nous accorder

Digitized by Google

votre protection, pour rétablir en votre royaume la religion qui s'en va perduë. Quelle protection, dit le roi? Anſelme reprit: Ordonnez que l'on tienne des conciles ſelon l'ancien uſage; car il ne s'en eſt point tenu de général en Angleterre depuis que vous êtes roi, ni long-temps auparavant: cependant les crimes ſe multiplient & paſſent en coûtume. Ce ſera, dit le roi, quand il me plaira, & nous y penſerons dans un autre temps. Puis il ajoûta, en raillant: Et de quoi parleriez-vous dans un concile? L'archevêque reprit: Des mariages illicites, & des débauches abominables, qui ſe ſont depuis peu introduites en Angleterre, & qu'il faut réprimer par des peines qui répandent la terreur par tout le royaume. Et en cela, dit le roi, que feroit-on pour vous? Anſelme dit: Si on ne faiſoit rien pour moi, on feroit pour Dieu & pour vous-même. C'eſt aſſez, dit le roi, ne m'en parlez pas davantage. L'archevêque changeant de diſcours, ajoûta: Il y a pluſieurs abbayes ſans paſteurs; ce qui fait que les moines menent une vie ſéculiere, & meurent ſans pénitence. Je vous conſeille donc & vous prie d'y mettre des abbez; il y va de votre ſalut. Alors le roi ne pouvant plus ſe contenir, lui dit en colere: Que vous importe? les abbayes ne ſont-elles pas à moi? Vous faites ce que vous voulez de vos terres, ne ferai-je pas ce qu'il me plaira de mes abbayes? Elles ſont à vous, dit le prélat, pour en être le protecteur, non pour les piller. Elles ſont à Dieu, afin que ſes ſerviteurs en vivent, non pour ſoûtenir vos guerres. Vous avez des domaines & de grands revenus pour ſubvenir à vos affaires, laiſſez à l'égliſe ſes biens. Sçachez, dit le roi, que ces diſcours me déplaiſent extrêmement. Votre prédéceſſeur n'eût oſé parler ainſi à mon

A N. 1095.

pere ; & je ne ferai rien à votre conſidération.
A. N. 1095. Anſelme voyant qu'il parloit en l'air, ſe leva & ſe retira : enſuite, conſidérant combien il lui importoit, pour l'intérêt même de l'égliſe, d'être bien avec le roi, il le fit prier de lui rendre ſes bonnes graces, ou de dire en quoi il l'avoit offenſé. Le roi dit, qu'il ne l'accuſoit de rien, mais qu'il ne lui rendroit point ſon amitié ; & les évêques dirent à Anſelme, que le ſeul moyen de ſe raccommoder avec le roi, étoit de lui donner de l'argent : à quoi il ne put ſe réſoudre, prévoyant les conſéquences.

Ce fut en ce temps-là qu'Anſelme conſulta Hugues, archevêque de Lyon, ſur la conduite
Ep. 24. qu'il devoit tenir à l'égard du roi. Il y a des terres, dit-il, que des gentilshommes Anglois ont tenuës de l'archevêché de Cantorberi, avant que les Normands entraſſent en Angleterre. Ces gentilshommes ſont morts ſans enfans : le roi prétend pouvoir donner leurs terres à qui il lui plaira : voici ma penſée. Le roi m'a donné l'archevêché, comme Lanfranc, mon prédéceſſeur, l'a poſſédé juſqu'à la fin de ſa vie ; & maintenant il ôte à cette égliſe ce dont Lanfranc a joüi paiſiblement ſi long-temps. Or, je ſuis aſſuré qu'on ne donnera à perſonne cet archevêché après moi, ſinon, tel que je l'aurai au jour de de ma mort ; & que s'il vient un autre roi de mon vivant, il ne me donnera que ce dont il me trouvera en poſſeſſion. Ainſi l'égliſe perdra ces terres par ma faute ; parce que le roi en étant l'avoüé & moi le gardien, on ne pourra revenir contre ce que nous aurons fait. J'aime donc mieux ne point poſſéder les terres de l'égliſe à ce prix, & faire les fonctions d'évêque, vivant dans la pauvreté comme les apôtres, en témoignage de la violence que je ſouffre, que de cauſer à mon égliſe une diminution

irréparable. J'ai encore une autre pensée. Si étant sacré archevêque, je passe toute la premiere année sans aller trouver le pape, ni demander le pallium, je mérite d'être privé de ma dignité. Que si je ne puis m'adresser au pape sans perdre l'archevêché, il vaut mieux que l'on me l'ôte par violence, ou plûtôt que j'y renonce, que de renoncer au pape. C'est ce que je veux faire, si vous ne me mandez des raisons pour m'en détourner. A N. 1095.

Le roi Guillaume le Roux fit son voyage en Normandie, & revint en Angleterre sans avoir rien fait. Alors Anselme vint le trouver, & lui dit, qu'il avoit dessein d'aller demander au pape son pallium. A quel pape, dit le roi? Au pape Urbain, répondit Anselme. Le roi dit: Je ne l'ai pas encore reconnu pour pape, nous n'avons pas accoûtumé, mon pere & moi, de souffrir qu'on reconnoisse un pape en Angleterre sans notre permission; & quiconque voudroit m'ôter ce droit, c'est comme s'il vouloit m'ôter ma couronne. Anselme fort surpris, représenta, qu'avant que de consentir à son élection à Rochestre, il dit au roi, qu'étant abbé du Bec, il avoit reconnu le pape Urbain, & qu'il ne se retireroit jamais de son obédience. Alors le roi protesta, avec emportement, qu'il ne lui étoit point fidele, s'il demeuroit contre sa volonté dans l'obédience du pape. Anselme demanda un délai pour assembler les évêques & les seigneurs, & par leur avis décider cette question: S'il pouvoit garder la fidélité au roi, sans préjudice de l'obéissance au saint siege: Car, dit-il, si on prouve que je ne puis garder l'un & l'autre, j'aime mieux sortir de votre royaume, jusques à ce que vous reconnoissiez le pape, que de renoncer un moment à son obéissance. Le roi ordonna *Sup. n. 9.*

A N. 1095.

une assemblée à Rochingham, pour le dimanche onziéme de Mars 1095.

XXV. Assemblée de Rochingham. *Io. x. conc. p. 494.*

A ce jour, le roi consulta de son côté ; & l'archevêque du sien, parla aux évêques, en présence d'une grande multitude de clercs & de laïques. Il leur représenta comme ils l'avoient contraint à accepter l'épiscopat, & qu'il n'y avoit consenti, qu'à cette condition expresse de demeurer dans l'obéissance du pape Urbain. Il conclut, en demandant aux évêques leur conseil, pour ne manquer à ce qu'il devoit, ni au pape, ni au roi. Ils s'excusérent de lui donner conseil, disant, qu'il étoit assez sage pour le prendre de lui-même, & se chargerent seulement de rapporter son discours au roi. Anselme leur cita les passages de l'évangile sur l'autorité de saint Pierre, & des autres apôtres, & sur l'obéissance dûë aux princes ; & conclut ainsi : Voilà à quoi je m'en veux tenir ; en ce qui regarde Dieu, je rendrai obéissance au vicaire de saint Pierre ; & en ce qui regade la dignité temporelle du roi mon seigneur, je lui donnerai fidelement aide & conseil, selon ma capacité.

Les évêques ne trouvant rien à répondre à ce discours, revinrent à l'archevêque, & lui dirent : Pensez-y bien, nous vous en prions ; renoncez à l'obéissance de cet Urbain, qui ne peut vous servir de rien, tant que le roi sera irrité contre vous, ni vous nuire, quand vous serez bien avec le roi ; demeurez libre, comme il convient à un archevêque de Cantorberi, réglant votre conduite par la volonté du roi, afin qu'il vous pardonne le passé ; & que vos ennemis, vous voyant rétabli dans votre dignité, soient chargez de confusion. Anselme demeura ferme, & demanda que quelqu'un lui prouvât, qu'en refusant de renoncer à l'obéis-

Digitized by Google

sance du pape, il manquoit à la fidelité qu'il devoit au roi : mais personne n'osa l'entreprendre ; au contraire, ils reconnurent, qu'il n'y avoit que le pape qui pût juger un archevêque de Cantorberi. AN. 1095.

Celui qui échauffoit le plus le roi contre Anselme, étoit Guillaume, évêque de Durham, homme qui avoit plus d'agrément & de facilité à parler, que de solidité d'esprit. Il avoit promis au roi de faire ensorte, qu'Anselme renonceroit au pape Urbain, ou à l'archevêché, espérant par ce moyen, monter lui-même sur le siege de Cantorberi. Le roi donc se plaignant aux évêques, de l'avoir engagé mal-à-propos dans cette affaire, puisqu'ils ne pouvoient condamner Anselme ; l'évêque de Durham lui conseilla d'employer la violence, de lui ôter la crosse & l'anneau, & le chasser du royaume. Les seigneurs n'approuverent point ce conseil ; mais le roi ordonna aux évêques de refuser à Anselme toute l'obéissance, & n'avoir même aucun commerce avec lui, déclarant que de sa part, il ne le regardoit plus comme archevêque. Les évêques le promirent, & rapporterent ce discours à Anselme, qui dit : Et moi, je vous tiendrai toûjours pour mes freres, & pour les enfans de l'église de Cantorberi, & je ferai mon possible pour vous ramener de cette erreur ; quant au roi, je lui promets toutes sortes de services & de soins paternels, lorsqu'il voudra bien le souffrir. Le roi commanda aux seigneurs de faire comme les évêques, & de renoncer à l'obéissance & à l'amitié d'Anselme. Ils répondirent : Nous ne sommes point ses vassaux, & ne lui avons point fait de serment ; mais il est notre archevêque ; il doit gouverner en ce pays-ci la religion, & nous ne pouvons, étant Chrétiens, nous soustraire à sa

conduite, vû principalement qu'il n'eſt coupable d'aucun crime.

AN. 1095.

Alors les évêques demeurerent confus, & tout le monde les regardoit avec indignation, nommant l'un Judas, l'autre Pilate, l'autre Hérodes. Pluſieurs dirent qu'ils ne prétendoient refuſer obéiſſance à Anſelme, que quant à l'autorité qu'il diſoit tenir du pape Urbain, & s'étant attiré par-là l'indignation du roi, ils ſe le reconcilierent à force d'argent. Mais Anſelme voyant qu'il n'étoit plus en ſûreté en Angleterre, car le roi le lui avoit déclaré, lui demanda un ſauf-conduit juſqu'à la mer, pour ſortir du royaume, en attendant qu'il plût à Dieu d'appaiſer ce trouble. Le roi fut fort embarraſſé de cette propoſition; car quoiqu'il ſouhaitât paſſionnément la retraite du prélat, il ne vouloit pas qu'il ſortît revêtu de la dignité pontificale, & ne voyoit pas qu'il fût poſſible de l'en dépoüiller. Enfin, on convint de lui donner un délai juſques à la Pentecôte, & le roi promit de laiſſer juſques-là toutes choſes en même état. mais il ne tint point ſa parole, & pendant cette trêve, il chaſſa d'Angleterre le moine Baudoüin, en qui l'archevêque avoit ſa principale confiance. Il fit prendre ſon chambellain dans ſa chambre & à ſes yeux, & lui fit pluſieurs autres injures.

XXVI. S. Anſelme reçoit le pallium. *Edmer. 2. Novor.*

Le terme de la trêve approchoit, quand Gautier, évêque d'Albane, légat du pape Urbain, arriva en Angleterre; il paſſa ſecrettement à Cantorberi, évita l'archevêque, & ſe preſſa d'aller trouver le roi, ſans rien dire du pallium qu'il apportoit, ni parler familiérement à perſonne, en l'abſence des deux chapelains du roi, qui le conduiſoient: le roi l'avoit ainſi ordonné, pour ne pas publier ſon deſſein. Le légat parla à ce prince, ſuivant ce qu'il avoit appris qui lui

Digitized by Google

seroit agréable, sans rien dire en faveur d'Anselme. Ceux qui avoient conçû de grandes espérances de la venuë du légat, en furent surpris & disoient : Si Rome préfere l'argent à la justice, quel secours en peuvent attendre ceux qui n'ont rien à donner ? Le roi donc voyant la complaisance du légat, qui lui promettoit de la part du pape tout ce qu'il desiroit, pourvû qu'il voulût le reconnoître, accepta la condition, & ordonna par-tout son royaume de recevoir Urbain pour pape légime. Enfuite il voulut persuader au légat de dépoſer Anſelme de l'épiſcopat, par l'autorité du pape, promettant, s'il le faisoit, d'envoyer à Rome tous les ans une grande somme d'argent. Mais le légat lui ayant fait voir qu'il étoit impossible, il en fut extrémement contristé, comptant qu'il n'avoit rien gagné à reconnoître le pape Urbain. Voyant donc qu'il ne pouvoit changer ce qui étoit fait, il voulut au moins sauver sa dignité, rendant en apparence ses bonnes graces à l'archevêque, puisqu'il ne pouvoit lui faire le mal qu'il desiroit. AN. 1095.

Le roi célébra à Ouïndsor la Pentecôte, qui cette année 1095. fut le treiziéme de Mai. De là il envoya des évêques, qui presserent encore Anselme de lui faire un présent, du moins à l'occasion du pallium, qu'il seroit allé querir à Rome à grands frais. Mais il demeura toûjours ferme, disant, que c'étoit faire injure au roi de montrer que son amitié étoit vénale. Enfin, le roi, par le conseil des seigneurs, fut réduit à lui rendre gratuitement ses bonnes graces ; & il fut dit, que de part & d'autre on oublieroit le passé. Il fut ensuite question du pallium. Quelques-uns, pour faire leur cour, vouloient persuader à Anselme de le recevoir de la main du roi : mais il représenta que ce n'étoit pas un

préſent du prince, mais une grace ſinguliere du
AN. ſaint ſiege ; & on convint que le légat qui l'a-
1095. voit apporté le porteroit à Cantorberi & le mettroit ſur l'autel, où Anſelme le prendroit.

La cérémonie ſe fit le dimanche dixiéme de Juin. Le légat vint à Cantorberi, & entra dans l'égliſe métropolitaine, portant le pallium dans une caſſette d'argent, avec beaucoup de décence. Les moines qui ſervoient la même égliſe allerent au-devant avec ceux de l'abbaye de ſaint Paul, un grand clergé & un peuple innombrable. L'archevêque accompagné de pluſieurs évêques, qui le ſoûtenoient à droite & à gauche, s'avança nuds pieds, mais revêtu de ſes ornemens. Quand le pallium eut été mis ſur l'autel, il l'alla prendre & le fit baiſer à tous les aſſiſtans. Puis s'en étant revêtu, il célébra la meſſe ſolemnellement. Enſuite le moine Baudoüin fut rappellé en Angleterre, & l'archevêque demeura quelque temps en paix.

III *ep.* 37. Il écrivit au pape, pour le remercier du pallium qu'il lui avoit envoyé, & lui faire ſes excuſes de n'avoir point encore été le viſiter, comme il étoit de ſon devoir, ſuivant la coûtume ; outre le deſir qu'il avoit de l'entretenir & le conſulter. Il s'excuſe ſur les guerres, la défenſe du roi, ſon âge & ſa mauvaiſe ſanté. Cependant il lui repréſente ainſi ſes peines : Je ſuis affligé, ſaint pere, d'être ce que je ſuis & de n'être plus ce que j'étois. Dans une moindre place, il me ſembloit que je faiſois quelque choſe : dans un rang plus élevé mon fardeau m'accable, & je ne ſuis utile ni à moi, ni aux autres. Je voudrois quitter cette charge, que je ne puis porter ; mais la crainte de Dieu, qui me l'a fait recevoir, m'oblige à la garder. Si je connoiſſois la volonté de Dieu, j'y conformerois la mienne ; faute de la connoître, je m'agite, je

soupire, & je ne sçai quelle fin mettre à mes maux.

A N. 1095.

Cependant le pape Urbain ayant mis en bon état les affaires de Lombardie, passa en France par mer, & vint à Valence, où il dédia l'église cathédrale : delà il vint au Pui en Velai, où il célébra l'Assomption de Nôtre-Dame, & y indiqua un concile à Clermont pour l'octave de la saint Martin, où il invita par ses lettres les évêques de diverses provinces. Du Pui le pape passa à la Chaise-Dieu, puis il retourna vers le Rhône à saint Gilles, à Tarascon, à Avignon. Ensuite il vint à Mâcon & à Clugni, où le vingt-cinquiéme d'Octobre, il consacra le grand autel de la nouvelle église ; & le même jour il y fit consacrer trois autres autels, par Hugues archevêque de Lyon, Daïbert archevêque de Pise & Brunon évêque de Seigni.

XXVII. Le pape Urbain en France. *Bertold.*

Bibl. C. Inn. p. 518.

En cette cérémonie le pape parla ainsi au peuple, en présence des évêques & des cardinaux : Les papes nos prédécesseurs ont particulierement aimé & protegé ce monastere depuis sa fondation ; & avec raison, puisque le pieux duc Guillaume son fondateur, a voulu qu'il n'eût d'autres protecteurs après Dieu, que saint Pierre & les papes ses successeurs. Je me trouve de ce nombre par la divine providence, après avoir été moine & prieur de ce monastere sous le vénérable Hugues, qui, graces à Dieu, est encore en bonne santé Mais aucun de mes prédécesseurs n'a visité ce lieu en personne, & Dieu, comme vous voyez, n'a fait cette grace : c'est même la premiere & la principale cause de mon voyage en France. Ensuite le pape accorda à Clugni une immunité, & en marqua les bornes, dans l'étenduë desquelles il défendit de faire aucune violence, incendie, pillage, capture, homicide, ou mutilation de membres,

Sup. liv. LIV. n. 45.

Digitized by Google

A N. 1095. *p.* 616. ſous peine d'excommunication. Il avoit déja accordé la même année, étant à Plaiſance, une confirmation de tous les privileges de Clugni.

XXVIII. Concile de Clermont. Le pape ſe rendit à Clermont au temps marqué, & il s'y trouva, ſelon Bertold, treize archevêques, & deux cens cinq prélats portant croſſes, tant évêques qu'abbez : d'autres en comptent juſques à quatre cens. Entre les archevêques, il y en avoit deux d'Italie qui avoient ſuivi le pape ; ſçavoir Daïbert de Piſe, & Ranger de Rege. Il y en avoit trois qui étoient légats dans leurs provinces ; Hugues de Lyon, qui la même année avoit fait le voyage de ſaint Jacques ; Amat de Bourdeaux, Bernard de Tolede. *Chr. Vird. p.* 240. Les autres archevêques étoient Renaud de Reims & Aubert de Bourges, qui moururent dans la même année ; Raoul de Tours, Richer de Sens, Dalmace de Narbonne, Gui de Vienne, Berenger de Tarragone, Pierre d'Aix. Les plus connus d'entre les évêques, ſont premierement trois qui accompagoient le pape ; ſçavoir, Jean de Porto, Gautier d'Albane, qui venoit de ſa légation d'Angleterre, Brunon de Segni. Il y avoit auſſi à la ſuite du pape pluſieurs cardinaux, entre autres Richard abbé de ſaint Victor de Marſeille, & le Chancelier Jean de Gaëtes.

Ivo. ep. 88. Les autres évêques étoient preſque tous François, & je remarque entre eux Lambert d'Arras, Gaucher de Cambrai, Hugues de Soiſſons, Hilgot ſon prédeceſſeur, qui pour aſſurer ſon ſalut, s'étoit fait moine à Clugni : Odon de Bayeux oncle du roi d'Angleterre, Roland de Dol en Bretagne, qui ſe prétendoit archevêque, Ives de Chartres & Hugues de Grenoble ; l'un & l'autre mis depuis au rang des ſaints : Adhemar du Pui. J'y trouve auſſi deux évêques d'Eſpagne, Dalmace de Compoſtelle &

Pierre de Pampelune. Entre les abbez on remarque, outre le cardinal Richard, Hugues de Clugni, Baudri de Bourgueil & Geoffroi de Vendôme. AN. 1095.

Durand, évêque de Clermont, se donna tant de fatigue pour bien recevoir le pape, qu'il tomba griévement malade; & le pape arrivant, le trouva à l'extrémité, le visita & lui donna l'absolution. Il mourut la nuit suivante, & fut enterré par les soins de ses disciples Hugues, évêque de Grenoble, Jarenton abbé de saint Benigne de Dijon, & Ponce abbé de la Chaise-Dieu: car tous trois avoient été moines dans ce monastere lorsque Durand en étoit abbé. Le pape fit la cérémonie des funérailles de Durand avec les évêques assemblez pour le concile, & lui donna pour successeur Guillaume de Baïf, du consentement du clergé & du peuple. *Chr. Vird. p. 240.*

Le concile de Clermont commença le dix-huitiéme de Novembre 1095. jour de l'octave de saint Martin. On y fit plusieurs canons, dont nous n'avons que des sommaires pour la plûpart; de-là vient qu'ils sont rapportez diversement. On y confirma tous les décrets des conciles que le pape Urbain avoit tenus à Melfe, à Benevent, à Troye & à Plaisance. On renouvella les défenses d'usurper les biens des évêques ou des clercs à leur mort; & on ordonna qu'ils seroient distribuez en œuvres pies, selon leur intention, ou réservez au successeur. Défense aux évêques d'instituer un archidiacre qui ne soit diacre; un archiprêtre ou un doyen qui ne soit prêtre. Défense d'élire un évêque qui ne soit au moins diacre.

XXIX. Canons du concile de Clermont. *to. x. conc. p. 506. Bertold. an. 1095. Conc. p. 589. c. 31. al. 1.* *c. 3. al. 2.* *Sirm. ad Gof. III. ep. 12. Marca ad can. 7. p. 578.*

Les monasteres étoient en possession de plusieurs églises, dont les revenus ayant été usurpez par des laïques, qui les leur avoient ensuite don-

A N. 1095. nez, pour en décharger leur conſcience, le conſentement de l'évêque y étoit néceſſaire, parce qu'originairement toutes les égliſes étoient à ſa diſpoſition; & en y conſentant, il obligeoit les moines à mettre dans chaque égliſe un clerc capable de la deſſervir, & lui donner un entretien ſuffiſant. Ce clerc titulaire de l'égliſe ſe nommoit la Perſonne; & quelquefois l'évêque ſe faiſoit payer un droit en lui donnant l'inſtitution, & exigeoit des moines le même droit à toutes les mutations de perſonne. Ce droit ſe nommoit rachat, à l'imitation du rachat des fiefs aux mutations de ſeigneurs; & on le nommoit rachat d'autels, *Redemptio altarium*, parce qu'on diſtinguoit l'égliſe & l'autel. On appelloit égliſe les dîmes & les autres revenus fixes; & autels, les oblations & le caſuel, que les laïques laiſſoient ordinairement aux clercs qui deſſervoient l'égliſe. Le concile de Clermont condamna ce rachat d'autels comme une eſpece de ſimonie; conſervant toutefois aux monaſteres les autels ou les dîmes dont ils étoient en poſſeſſion depuis trente ans: ſauf le cens annuel aux évêques, c'eſt-à-dire, l'ancienne redevance nommée ſynodique ou cathédratique. Et parce qu'il y avoit des moines qui s'attribuoient toute l'autorité ſur les égliſes de leur dépendance, le concile ordonne que, dans les égliſes paroiſſiales dont ils ſont en poſſeſſion, ce ſera l'évêque qui mettra un curé du conſentement de l'abbé, & que le curé rendra compte à l'évêque du gouvernement de la paroiſſe, & ſera ſoumis à l'abbé pour le temporel.

Can. 7. al. 3.

c. 12. Aucun clerc ne pourra avoir deux prébandes en deux villes differentes, parce qu'il ne peut avoir deux titres; & chacun ſera ordonné pour le titre pour lequel il a été ordonné d'abord; *23.* c'eſt-à-dire, que celui qui eſt, par exemple, ſou-

Digitized by Google

diacre d'une certaine église, en sera ordonné diacre & prêtre. Le concile défend aussi d'avoir deux dignitez dans une même église. Il défend de recevoir de la main d'un laïque aucune dignité ecclésiastique, ni de lui en faire hommage lige; & à aucun prince d'en donner l'investiture. Défense aux laïques d'avoir des chapelains qui ne leur soient donnez par l'évêque, pour la conduite de leurs ames. — AN. 1095. 14. 15. 17. 18.

Le jeûne du samedi saint sera poussé jusques vers la nuit. Le jeûne du printemps sera toûjours la premiere semaine de carême, & celui de l'été dans la semaine de la Pentecôte. Personne ne communiera sans prendre séparément le corps & le sang, sinon par nécessité & avec précaution. C'est que quelques-uns, comme les moines de Clugni, imitoient les Grecs, donnant l'eucharistie dans une cuillere, où le corps de Notre-Seigneur étoit trempé dans son précieux sang; & nous avons vû que l'église Latine rejettoit cet usage, comme contraire à l'institution du sacrement. Ce canon toutefois le permet en cas de nécessité, comme s'il falloit communier un malade ou un enfant, qui ne pût avaler du pain sec. Au reste, on voit que l'usage ordinaire étoit encore de communier sous les deux especes. *c.* 26. 27. 28. *Marca ad c.* 28. *Sup. liv.* LXIII. *n.* 9. *Sup. liv.* LX. *n.* 6.

On confirma en ce concile la trêve de Dieu pour tous généralement, depuis le commencement de l'Avent jusques à l'octave de l'Epiphanie, & depuis la Septuagesime jusques à l'octave de la Pentecôte: le reste de l'année, pendant les quatre jours de la semaine, jeudi, vendredi, samedi & dimanche; en tout temps pour les moines & les clercs: & tous les jours, pendant trois ans, pour les payſans & les marchands, à cause de la disette de vivres, dont la plûpart des provinces de Gaule étoient affligées. Les croix *c.* 1. *al.* 9. *Malmesb. c.* 14. *c.* 29. 30.

plantées ſur les chemins étoient des aſyles, comme les égliſes.

A N. 1095.

Philippe, roi de France, fut encore excommunié dans ce concile, pour ſon mariage illégitime avec Bertrade, nonobſtant les ſollicitations de pluſieurs perſonnes conſidérables, & les grands préſens que l'on offroit au pape pour l'en détourner, & quoique le concile ſe tînt dans le royaume de Philippe : mais cette excommunication ne fit aucun préjudice à l'autorité royale ; car nous ne voyons point que depuis il ait été moins obéi que devant, ni que l'on ait penſé à mettre un autre roi à ſa place.

Bertold.

Ivo. ep. 21. Guibert. Geſta D. II. c. 3.

XXX. Primatie de Lyon confirmée.

On régla dans ce même concile pluſieurs affaires particulieres. Premierement, le pape Urbain confirma la primatie de Lyon, ſuivant la bulle de Gregoire VII. donnée en faveur de l'archevêque Gebuin. Hugues, ſon ſucceſſeur, plus autoriſé par ſa qualité de légat, ſe plaignit que cette bulle n'étoit pas exécutée, quoique l'affaire eût déja été agitée en pluſieurs conciles provinciaux. On lut dans le concile de Clermont les privileges du ſaint ſiege, qui établiſſoient cette primatie. Comme Richer, archevêque de Sens, refuſoit de s'y ſoûmettre, on lui accorda pluſieurs délais ; & enfin, le ſixiéme jour du concile étant paſſé, ſans qu'il eût propoſé ſes défenſes, il fut jugé, de l'avis de tout le concile, que l'archevêque de Sens devoit à celui de Lyon ſoûmiſſion & obéiſſance comme à ſon primat, ſuivant l'autorié des catalogues & les décrets du ſaint ſiege. Par ces catalogues, on entendoit l'ancienne notice des provinces de Gaule, inſérée dans la collection d'Iſidore.

Sup. liv. XII. n. 57.

Decr. Urb. II. x. conc. p. 517.

Marca de Sacerd. n. 59.

Les ſuffragans de la métropole de Sens, qui étoient préſens, déclarerent qu'ils obéiroient au décret du concile, qui prononça de même touchant l'égliſe de Rouen. Pour celle de Tours,

il n'en étoit point question, parce que l'archevêque Raoul s'étoit déja soûmis. Le huitiéme jour du concile, l'archevêque de Lyon se plaignit que l'archevêque de Sens n'avoit point encore voulu reconnoître sa primatie, quoiqu'il l'en eût fait sommer par ses députez Aganon, évêque d'Autun, & Lambert d'Arras; c'est pourquoi le pape, du consentement de tout le concile, interdit à l'archevêque de Sens l'usage du pallium, & l'obéissance de ses suffragans, jusques à ce qu'il obéît lui-même. Il prononça de même contre l'archevêque de Rouen, qui étoit absent, s'il ne se soûmettoit dans trois mois. Quant à ses suffragans, qui étoient présens, Odon de Bayeux, Gisslebert d'Evreux, & Serlon de Sées, ils reçurent avec soûmission le jugement du concile. A N. 1095.

Le pape en fit donc expédier une bulle adressée à Hugues, archevêque de Lyon, où il lui confirme, à lui & à ses successeurs, la primatie sur quatre provinces, suivant le privilege donné à Gebuin par Gregoire VII. Les quatre provinces sont celles de Lyon, de Rouen, de Tours & de Sens; & les contrevenans sont menacez d'excommunication. A ce jugement assisterent douze archevêques, c'est-à-dire, tous ceux qui étoient au concile, hors celui de Sens; quatre-vingt évêques & plus de quatre-vingt-dix abbez.

La datte est du premier de Décembre 1095. La résistance particulere de l'archevêque de Sens pouvoit être fondée sur ce qu'il se prétendoit lui-même primat, en vertu du privilege accordé à Ansgise, son prédécesseur, par le pape Jean VIII. outre qu'il se trouvoit alors sous une autre domination que l'archevêque de Lyon, soûmis à l'empire à cause du royaume de Bourgogne. Et cette raison lui étoit commune avec l'archevêque de Rouen, sujet du roi d'Angle-

Sup. lib. LII. n. 33.

Digitized by Google

terre. L'archevêque de Tours fut plus facile, peut-être dans l'eſpérance de recouvrer ſa juriſdiction ſur les évêques de Bretagne. En effet, il l'obtint au concile de Clermont ; & Guillaume, évêque de Poitiers, qui y aſſiſtoit, en donna depuis une atteſtation, où il dit que Raoul, archevêque de Tours, avoit propoſé ſa demande contre l'archevêque de Dol, & que le pape ayant attentivement conſidéré la demande & les réponſes, avoit condanné l'archevêque de Dol à être ſoûmis à l'archevêque de Tours, & lui faire ſatisfaction pour la déſobéiſſance paſſée.

A N. 1095.

Can. 7. p. 589. Martenne, coll. p. 72.

Conc. p. 462. 5. Miſcell. p. 282.

Vers la fin du concile, c'eſt-à-dire, le vingt-huitiéme de Novembre 1095. le pape fit lire publiquement la bulle du rétabliſſement de l'égliſe d'Arras ; & à cette ſéance aſſiſtoient quatorze archevêques, deux cens vingt-cinq évêques, & plus de quatre-vingt-dix abbez. La bulle fut approuvée & confirmée de tout le concile, où Lambert, nouvel évêque d'Arras, avoit pris ſéance, y étant nommément appellé par le pape. Mais Gaucher, qui ſe prétendoit évêque de Cambrai, fut dépoſé de toute fonction d'évêque & de prêtre, avec menace d'anathême contre lui & ſes fauteurs, s'il occupoit davantage ce ſiege, parce qu'il l'avoit acheté à prix d'argent, & avoit reçu la croſſe & l'anneau de la main de l'empereur Henri. Le concile confirma l'élection de Manaſsès, archidiacre de Reims, & ordonna qu'il ſeroit ſacré évêque de Cambrai : ce que Gaucher avoit empêché juſques-là par l'autorité de l'empereur. Toutefois Gaucher ſe ſoûtint après le concile par la même protection, & le ſchiſme de l'égliſe de Cambrai dura encore dix ans.

Narrat. Tornac. 10. 12. Spicil. p. 445.

XXXI. Voyage de Pierre l'hermite.

De tous les actes du concile de Clermont, le plus fameux, & celui dont les ſuites furent plus importantes, eſt la publication de la croi-

tade, dont l'occasion fut telle. Il y avoit en France un hermite, nommé Pierre, du diocese d'Amiens, homme d'une grande vertu, & vivant dans une extrême pauvreté. Il étoit d'une petite taille, avoit le visage maigre, l'extérieur négligé, alloit nuds pieds, couvert d'une méchante chape, & n'usoit d'autre monture que d'un âne. Il alla par dévotion à Jerusalem visiter le saint Sépulcre, & fut sensiblement touché de voir les lieux saints sous la domination des infideles; la place du temple occupée par leur mosquée, & des écuries joignant l'église du saint Sépulcre. Comme il étoit homme industrieux, il s'enquit de son hôte, qui étoit Chrétien, non-seulement de leur misere présente, mais de ce que souffroient leurs ancêtres depuis plusieurs siecles; & pendant un assez long séjour qu'il fit dans la ville, il visita les églises, & reconnut par lui-même l'état des choses.

A N. 1095.

Hip. bell. sac. Mus. Ital. p. 131.

Guill. Tyr. lib. 1. *c.* 11.

Comme il apprit que le patriarche Simeon étoit un homme vertueux & craignant Dieu, il l'alla voir, & entra en conference avec lui par interprête. Le patriarche reconnoissant que ce pélerin étoit homme sensé, de grande expérience & persuasif, s'ouvrit à lui; & voyant qu'il ne pouvoit retenir ses larmes, & demandoit s'il n'y avoit point de remede à tant de maux, il lui dit: Nos péchez empêchent que Dieu n'exauce nos prieres, ils ne sont pas encore assez punis; mais nous aurions quelque espérance, si votre peuple qui sert Dieu sincérement, & dont les forces sont encore entieres & formidables à nos ennemis, vouloit venir à notre secours, ou du moins prier JESUS-CHRIST pour nous; car nous n'attendons plus rien des Grecs, quoiqu'ils soient plus proches de nous & par les lieux & par la liaison du sang, & que leurs richesses soient plus grandes.

Digitized by Google

A N. 1095. A peine peuvent-ils se défendre eux-mêmes; toute leur force est tombée, & vous pouvez avoir appris que depuis peu d'années, ils ont perdu plus de la moitié de leur empire.

Pierre répondit : Sçachez, saint pere, que si l'église Romaine & les princes d'Occident étoient instruits de la persécution que vous souffrez, par une personne exacte & digne de foi, ils essaieroient au plûtôt d'y apporter remede. Ecrivez donc au pape & aux princes des lettres étenduës, & scellées de votre sceau; je m'offre d'en être le porteur, & d'aller par-tout, avec l'aide de Dieu, solliciter votre secours. Ce discours plut extrêmement au patriarche & aux Chrétiens qui étoient présens; & après avoir rendu à Pierre l'hermite de grandes actions de graces, ils lui donnerent les lettres qu'il demandoit. Quelque temps après, comme il prioit dans l'église du saint Sépulcre pour le succès de son voyage, il s'endormit, & vit en songe JESUS-CHRIST, qui lui disoit : Leve-toi, Pierre; hâte-toi d'exécuter ta commission sans rien craindre; car je serai avec toi. Il est temps que les lieux saints soient purifiez, & mes serviteurs secourus.

Pierre l'hermite encouragé par ce songe, prit congé du patriarche, s'embarqua, arriva en Poüille à Bari, vint à Rome, rendit au pape les lettres du patriarche & des Chrétiens de Jerusalem, & s'acquitta fidellement de sa commission. Il fut très-bien reçu du pape, qui lui promit de s'employer sérieusement pour cette affaire, quand il en trouveroit l'occasion. Cependant Pierre l'hermite, poussé par son zele, parcourut toute l'Italie, passa les Alpes, & alla trouver l'un après l'autre tous les princes d'Occident, les sollicitant & les pressant pour le secours des Chrétiens d'Orient & la délivrance des lieux

lieux saints, & il en persuada quelques-uns. Non content de parler aux grands, il exhortoit aussi les peuples à cette même œuvre ; & avec un tel talent, que c'étoit presque toujours avec fruit : aussi il servit comme de précurseur au pape avant qu'il passât les monts, & disposa les esprits à recevoir ses exhortations. A N. 1097.

XXXII. Croisade publiée. *Cap.* 15.

Le pape donc ayant réglé les affaires ecclésiastiques au concile de Clermont, fit un sermon, où il disoit en substance : Vous sçavez, mes freres, que le Sauveur du monde a honoré par sa présence la terre qu'il avoit promise aux anciens peres, qu'il l'a nommée son héritage, & l'a particuliérement chérie ; & bien qu'à cause des péchez de ses habitans, il l'ait livrée pour un temps entre les mains des infideles, il ne faut pas croire qu'il l'ait rejettée. Depuis longues années, la nation impie des Sarrasins tient les saints lieux sous une dure tyrannie. Ils ont réduit les fideles en servitude, & les accablent de tributs & d'avanies. Ils enlevent leurs enfans, les contraignent d'apostasier ; & s'ils le refusent, ils les font mourir. Le temple de Dieu est devenu le siege des démons, l'église du saint sépulcre est souillée de leurs impuretez, les autres lieux saints sont devenus des étables & des écuries. Ils n'ont pas plus d'égard aux personnes : on met à mort les prêtres & les diacres dans le sanctuaire, on y corrompt les femmes & les vierges.

Vous donc, mes chers enfans, armez-vous du zele de Dieu : marchez au secours de nos freres, & le Seigneur sera avec vous. Tournez contre l'ennemi du nom chrétien, les armes que vous employez injustement les uns contre les autres. Rachetez par ce service agréable à Dieu les pillages, les incendies, les homicides & les autres crimes qui excluent de son royaume, afin d'en obtenir promptement le pardon. Nous vous

A N. 1096. exhortons & vous enjoignons, pour la rémission de vos péchez, de compatir à l'affliction de nos freres qui sont à Jerusalem & aux environs, & de réprimer l'insolence des infideles, qui veulent se soumettre les royaumes & les empires, & se proposent d'éteindre le nom chrétien ; autrement, il est à craindre que bientôt la foi ne périsse en ces quartiers-là. Plusieurs d'entre vous sçavent quelle persécution y regne, pour l'avoir vûë de leurs yeux ; & nous l'apprenons par cette lettre, que le vénérable Pierre, ici présent, nous a apportée.

Pour nous, ayant confiance en la miséricorde de Dieu, & en l'autorité de S. Pierre, nous remettons, à ceux qui prendront les armes contre les infideles, les pénitences immenses qu'ils méritent pour leurs péchez ; & ceux qui y mourront en vraie pénitence, ne doivent point douter qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs péchez, & la récompense éternelle. Cependant, nous prenons sous la protection de l'église, & des apôtres saint Pierre & saint Paul, ceux qui s'engageront à cette sainte entrepriſe ; & nous ordonnons que leurs personnes & leurs biens soient dans une entiere sûreté. Que si quelqu'un est assez hardi pour les inquiéter, il sera excommunié par l'évêque du lieu, jusques à la satisfaction convenable. Et les évêques ou les prêtres qui ne lui résisteront pas vigoureusement, seront suspendus de leurs fonctions, jusques à ce qu'ils obtiennent grace du saint siege.

J'ai rapporté ce discours suivant le récit de Guillaume de Tyr, auteur grave & judicieux ; d'autres auteurs le rapportent autrement, soit que chacun fasse parler le pape suivant ce qu'il trouvoit le plus vrai-semblable, soit que pendant la tenuë du concile il ait fait plusieurs discours sur ce sujet. Remi, moine de saint Remi de

Lib. 1. p. 32.

Reims, qui étoit préſent au concile, dit, qu'après que le pape eut parlé, tous les aſſiſtans furent ſi touchez de ſon diſcours, qu'ils s'écrierent : Dieu le veut, Dieu le veut. Alors le pape levant les yeux au ciel, & faiſant ſigne de la main, pour leur impoſer ſilence, continua ainſi : Mes freres, vous voyez aujourd'hui l'accompliſſement de cette parole de Notre-Seigneur, qu'il ſe trouve au milieu de ceux qui ſont aſſemblez en ſon nom; car vous n'auriez pas ainſi crié tout d'une voix, s'il ne vous l'avoit inſpiré : ce ſera donc votre cri de guerre. Au reſte, nous ne prétendons pas que les vieillards ou les invalides, & ceux qui ne ſont pas propres aux armes, entreprennent ce voyage, ni les femmes ſans leurs maris, leurs freres, ou d'autres hommes qui en répondent. Toutes ces perſonnes donnent plus d'embarras que de ſecours. Les riches aideront les pauvres, & meneront avec eux des gens de ſervice à leurs dépens. Les prêtres & les clercs n'iront point, ſans la permiſſion de leurs évêques, dont les laïques mêmes doivent prendre la bénédiction pour aller en pélerinage. Quiconque donc veut entreprendre celui-ci, doit porter ſur lui la figure de la croix.

A N. 1096.

Matth. XVIII. 20.

Alors, tous les aſſiſtans étant proſternez, le cardinal Gregoire, qui fut depuis le pape Innocent II. prononça la confeſſion ; & tous frappant leur poitrine, reçurent l'abſolution de leurs péchez, puis la bénédiction & la permiſſion de ſe retirer chacun chez eux. Le lendemain le pape aſſembla les évêques, & les conſulta ſur le choix d'un chef, pour conduire les pélerins ; parce qu'il n'y avoit encore entre eux aucun ſeigneur diſtingué. Ils choiſirent tout d'une voix Adhemar, évêque du Puy, comme très-inſtruit de la religion, & des affaires temporelles. Il accepta la commiſſion, quoique

A N. 1096. malgré lui, & le pape lui donna ſes pouvoirs en qualité de légat. Quelque-temps après, vinrent des députez de Raimond, comte de Toulouſe, connu auſſi ſous les noms de comte de S. Gilles & de Provence, qui rapporterent au pape qu'il avoit pris la croix, & qu'il feroit le voyage avec pluſieurs de ſes chevaliers. Ainſi la croiſade eut deux chefs, un eccléſiaſtique & un ſéculier.

p. 720. Pour y encourager, le pape déclara de nouveau que tous ceux qui auroient pris la croix, étant pénitens, ſeroient dès lors abſous de tous leurs péchez, & diſpenſez des jeûnes & des autres œuvres pénales auſquelles ils étoient obligez, en conſidération des périls & des fatigues auſquels ils s'expoſeroient en ce voyage. Mais il ordonna, que tous ceux qui ſeroient croiſez ſeroient obligez d'accomplir leur vœu, ſous peine d'excommunication : enfin, il ordonna à tous les évêques, de prêcher la croiſade chacun dans ſon dioceſe. On dit auſſi, que pour obtenir de Dieu un ſecours plus abondant en cette grande entrepriſe, le pape ordonna dans le concile de Clermont, que les clercs diroient le petit office de la Vierge, déjà introduit chez les moines par ſaint Pierre d'Amiens.

Chr. Gaufr. Voſ. to. 2. Bibl. Lat. p. 292.

Sup. liv. LX. *n.* 53.

XXXIII. Le pape dédie pluſieurs égliſes.

Après le concile de Clermont, le pape alla à ſaint-Flour, qui étoit un prieuré de Clugni. Il en dédia l'égliſe, & y fit quelque ſéjour, à cauſe de la maladie & de la mort de Jean, évêque de Porto, qui l'accompagnoit. C'étoit au commencement de Décembre. De-là le pape paſſa à Aurillac, puis à Uſerche, d'où Bernard, archevêque de Tolede, tira un moine, nommé Maurice Bourdin, en qui il voyoit de grandes qualitez, & l'emmena avec lui. Ce Bourdin ne devint que trop fameux dans la ſuite. Le pape arriva à Limoges le vingt-troiſiéme de Décembre,

Digitized by Google

& y célébra la fête de Noël 1095 : il dit la meſſe de la nuit dans l'égliſe des religieuſes de Notre-Dame de la Regle ; celle du point du jour à S. Martial ; & après avoir prêché, il retourna à ſaint Etienne, qui eſt la cathédrale, portant ſa couronne pontificale, & y fit le reſte de l'office. Le lendemain de la fête des Innocens, il dédia la cathédrale ; le jour ſuivant, qui étoit dimanche, il ſe repoſa ; & le lundi, dernier jour de Décembre, il dédia l'égliſe du monaſtere de ſaint Martial, réparée depuis peu. En cette cérémonie, il étoit accompagné de cinq archevêques ; Hugues de Lyon, Aubert de Bourges, Amat de Bourdeaux, Daïbert de Piſe, Ranger de Rege, & de ſix évêques ; Brunon de Segni, Pierre de Poitiers, Arnoul de Saintes, Rainauld de Perigueux, Raimond de Rodès, Humbauld de Limoges. Ils faiſoient autour de l'égliſe les aſperſions de l'eau que le pape avoit bénite, mais le pape conſacra de ſa main le grand-autel, dédié à ſaint Sauveur.

A N. 1096. *Gaufr. Vof. Chr. l. c. 27. to. 2. bibl. Lab. p. 293.*

Humbauld, évêque de Limoges, fut accuſé devant le pape, qui étoit encore à ſaint Martial, & convaincu d'avoir falſifié ſes lettres. C'eſt pourquoi il fut dépoſé publiquement, & ſe retira à ſaint Severe en Berri, dont les ſeigneurs étoient ſes freres, & y vécut long-temps en ſimple laïque. Son ſucceſſeur fut Guillaume, prieur de ſaint Martial. *Ibid. c. 28.*

Le pape célébra à Poitiers, la fête de ſaint Hilaire, le treiziéme de Janvier 1096. & le vingt-ſeptiéme du même mois, il dédia l'égliſe de Mouſtier-neuf. De-là il paſſa à Angers, où le dixiéme de Février il dédia l'égliſe du monaſtere de ſaint Nicolas. En ce voyage, il prêchoit par-tout la croiſade, & il fixa le jour du départ des croiſez à l'Aſſomption de Notre-Dame de la même année. Ce fut à Angers qu'il apprit *Chr. Malleac. p. 213.* *Chr. Andeg. p. 281 t. 1. bibl. Lab.*

Digitized by Google

A N. 1096. la mort de Renauld Archevêque de Reims, arrivée le vingt-uniéme de Janvier ; & il confirma l'élection faite de Manaſsès, prévôt de la même égliſe, qui lui avoit été recommandé par Ives de Chartres, comme le ſujet digne de remplir ce ſiege. Ives dit en cette lettre, que *Ivo. ep.* 48. l'égliſe de Reims garde la couronne du royaume.

XXXIV. Commencemens de Robert d'Arbriſſelles. *Baluz. 2. Miſcell. p. 214. Vita ap. Soll. 25. Febr. to. 3. p. 393.*

L'onziéme de Février, le pape étant encore à Angers, confirma la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de la Roüe, près de Craon, pour des chanoines réguliers, dont le premier abbé fut le fameux Robert d'Arbriſſelles. Ce ſurnom lui venoit du lieu de ſa naiſſance, petit bourg en Bretagne, à ſept lieuës de Rennes. Comme il y avoit alors peu de gens de lettres en cette province, l'inclination que Robert avoit pour l'étude, le fit aller à Paris du temps du pape Gregoire VII. Il y profita beaucoup dans les lettres & la piété ; enſorte que Silveſtre de la Guerche, évêque de Rennes, en ayant oüi parler, le fit revenir de Paris, pour lui aider dans le gouvernement de ſon égliſe ; car ce prélat étoit plus noble que lettré. Il le fit donc archiprêtre, & Robert demeura quatre ans auprès de lui, accommodant les différends, combattant les vices, particuliérement la ſimonie, les mariages illicites des clercs & des laïques ; & l'oppreſſion des égliſes, que les laïques réduiſoient en ſervitude. Au bout de ces quatre ans, l'évêque mourut, & Robert ſe trouva expoſé à l'envie & à la haine du clergé : ce qui l'obligea de ſe retirer à Angers, où il s'appliqua à l'étude, & devint écolâtre de ſaint Maurice, qui eſt la cathédrale. Il prioit beaucoup, jeûnoit & veilloit, & portoit une cotte de mailles ſur la chair.

Après avoir ainſi vécu deux ans, ils ſe retira

avec un prêtre dans la forêt de Craon, où il augmenta encore ses austéritez. Comme on venoit le voir en foule, il convertit grand nombre de personnes, & forma une communauté de chanoines réguliers, qui fut l'abbaye de la Roüe. Le pape Urbain étant venu à Angers, entendit parler de ce solitaire, & voulut l'entretenir. Il le fit prêcher à la dédicace de l'église de saint Nicolas, où l'assemblée étoit trés-nombreuse; & fut si content de son sermon, qu'il lui ordonna d'exercer ce talent & d'aller prêcher par-tout. Robert obéit, quoiqu'avec bien de la peine, & commença à prêcher dans les diocèses voisins, étant honoré de tout le monde & faisant un fruit merveilleux. Comme le monastere de la Roüe ne suffisoit pas pour recevoir toutes les personnes qui vouloient vivre sous sa conduite, il en sortit par l'ordre du pape, & par le conseil de l'évêque d'Angers, qui étoit alors Geofroi de Mayenne. Il se sépara donc de ses chanoines avec bien des larmes de part & d'autre; & prenant avec lui quelques compagnons, il alla répandre de tous côtez la semence de la parole de Dieu. A N. 1096.

Pendant le même mois de Février 1096. Guillaume, archevêque de Roüen, y assembla un concile de ses suffragans. Odon de Bayeux, Gislebert d'Evreux & Serlon de Sées, avoient assisté, comme j'ai dit, au concile de Clermont, avec les députez des autres évêques de Normandie, chargez de leurs excuses; & ils en rapporterent à leurs évêques les lettres synodales. On examina donc au concile de Roüen les décrets du concile de Clermont; on confirma les ordonnances du pape, & on y fit huit canons. Ils regardent principalement la trêve de Dieu & la liberté de l'église. La trêve est perpétuelle à l'égard des églises & leurs parvis, à l'égard des XXXV. Concile de Roüen. *to. x. conc. p. 599. ex. Order. lib. IX. p. 721.* *c. 2.*

Digitized by Google

A N. 1096. moines, des clercs, des religieuſes, de toutes les femmes, des pélerins, des marchands & de leurs ſerviteurs; des hommes & des bêtes ſervant au labourage des terres de l'égliſe & c. 3. des biens des clercs. On preſcrit une formule de ſerment pour l'obſervation de la trêve, que tous les hommes au-deſſus de douze ans ſeront obligez de prêter; & on prononce anathême contre ceux qui ne l'obſerveront pas. Ainſi les évêques s'efforçoient de rétablir peu à peu la sûreté & la tranquillité publique.

c. 8. On défend aux prêtres de faire hommage aux laïques, en prêtant ſerment entre leurs mains; parce, dit le canon, qu'il eſt indigne que des mains conſacrées ſoient miſes dans celles qui c. 6. ſont ſouillées de crimes. On défend aux hommes de nourrir leurs cheveux: ce qui a rapport à ce que faiſoit en même temps ſaint Anſelme; car il obligeoit les jeunes hommes à couper leurs longs cheveux, à cauſe des débauches infames qui régnoient à la cour d'Angleterre. Ces canons furent lus publiquement par Giſlebert, évêque d'Evreux, ſurnommé la Gruë à cauſe de ſa grande taille, & par Fulbert archidiacre de Rouen; & ils furent approuvez par l'archevêque Guillaume & les autres évêques, ſçavoir Odon de Bayeux, Giſlebert de Liſieux, Turgis d'Avranches, Serlon de Sées & Raould de Coutances. Les abbez de toute la province, avec le clergé & une partie des ſeigneurs, étoient préſens. Il eſt remarquable qu'en ce qui nous reſte de ce concile, il n'eſt pas dit un mot de la primatie de Lyon.

Edmer. I. Novor. p. 39.

XXXVI. Concile de Tours, &c. Au commencement du mois de Mars 1096. le pape vint à Tours & logea à Marmoutier. Le dimanche neuviéme du mois il prêcha ſur le bord de la Loire, en préſence de Foulques, comte d'Anjou, de pluſieurs ſeigneurs & d'une

infinité de peuples. Le lendemain il dédia l'égliſe de Marmoutier. Il viſitoit ſouvent celle de ſaint Martin, & il s'en déclara ſeul évêque ; car elle ſe prétendoit depuis long-temps exempte de la juriſdiction de l'archevêque de Tours. La ſemaine ſuivante, qui étoit la troiſiéme de carême, il tint un concile à ſaint Martin, où il confirma les decrets de celui de Clermont. Là quelques évêques de France s'efforcerent d'obtenir l'abſolution du roi Philippe ; mais les autres s'y oppoſerent, & le pape la refuſa. Le concile finit le quatriéme dimanche de carême par une proceſſion ſolemnelle, où le pape ſe couronna d'une couronne de palmes, ſuivant l'uſage de Rome, & donna au comte d'Anjou la roſe d'or, que les papes béniſſoient ce jour-là. Enſuite il indiqua un autre concile à Arles pour la fin de Juin.

A N. 1096.

Sup. liv. xxxix. n. 55. to. x. conc. p. 601.

Ordo. Rom.

Sur la fin de Mars le pape retourna à Poitiers, enſuite il paſſa à Saintes, où il célébra la fête de Pâques, qui cette année 1096. étoit le treiziéme jour d'Avril. Enſuite il vint à Bourdeaux, où le premier jour de Mai il dédia la grande égliſe ; puis à Toulouſe, où, le vingt-quatriéme du même mois, il dédia l'égliſe de ſaint Sernin. Iſarn étoit alors évêque de Toulouſe, & le pape étoit accompagné de Bernard, archevêque de Tolede. Sur la fin de Juin, le pape vint à Maguelone, à la priere de l'évêque Godefroi ; & le dimanche, jour de ſaint Pierre, après avoir prêché devant le clergé & le peuple aſſemblé, il conſacra ſolemnellement toute l'Iſle de Maguelone ; donna l'abſolution de tous leurs péchez à tous ceux qui y étoient enterrez & qui le ſeroient à l'avenir, & accorda à cette égliſe pluſieurs autres privileges. Il étoit aſſiſté en cette cérémonie des archevêques de Piſe & de Tarragone, & des évêques d'Albane, de Segni, de Nîmes & de Maguelone.

Catel. mem. lib. 5. p. 876. Arn. Verd. to. 1. Bibl. Lab. p. 799.

A N. 1096. Tandis que le pape étoit à Montpellier, il examina, à la priere du roi Philippe, l'élection de Guillaume pour l'évêché de Paris. Il étoit frere de Bertrade, que ce prince avoit épouſée de la maniere irréguliere que j'ai dit, & n'avoit pas encore tout-à-fait l'âge pour être évêque; ce qui rendoit cette élection ſuſpecte. Toutefois ſi-tôt qu'elle fut faite, Ives de Chartres écrivit au pape, que Guillaume étoit un clerc de grande eſpérance, nourri dans l'égliſe de Chartres, & ajoûta : Il n'a rien voulu faire en cette rencontre ſans notre conſeil; c'eſt pourquoi nous avons envoyé avec lui quelques-uns de nos freres pour s'informer ſoigneuſement s'il avoit toutes les voix, & ſi cette élection s'étoit faite moyennant de l'argent, ou avoit été extorquée par quelque violence du roi. Comme ils nous ont rapporté que tout s'étoit bien paſſé, nous avons conſeillé à notre frere de conſentir à l'élection, & ne ſe pas ſouſtraire à l'ordre de Dieu; car nous craignions, que quelqu'un ne vînt à la traverſe s'ingérer par ſimonie. Quant au défaut de ſon âge, nous lui avons conſeillé de garder les interſtices convenables dans ſa promotion aux ordres; & cependant de vous demander diſpenſe de ce qui pourroit manquer à la régularité de ſon ordination. Je vous prie de ne point écouter ceux qui voudroient lui rendre de mauvais offices auprès de vous; & de nous preſcrire vous-même comment cette affaire peut être terminée à votre ſatisfaction. Ce témoignage d'Ives de Chartres étoit d'autant plus fort, que ce prélat s'étoit plus déclaré contre Bertrade.

Ivo. ep. 50. Le pape donc étant à Montpellier, & ayant examiné cette élection, commit Ives de Chartres, qui étoit alors auprès de lui, pour la diſcuter plus amplement. Ives étant de retour,

Digitized by Google

it venit devant lui les chanoines de Paris; ſçavoir le doyen, le chantre & un archidiacre, qui jugerent au nom de tous, que dans l'élection de Guillaume il n'y avoit eu ni crainte du roi, ou de la prétenduë reine, ni ſimonie. C'eſt pourquoi il ordonna de la part du pape à Richer archevêque de Sens, de le ſacrer avant la ſaint Remi; lui permettant de porter le pallium en cette cérémonie, quoique l'uſage lui en fût interdit, à cauſe de ſon refus de ſe ſoumettre à la primatie de Lyon. Cet ordre fut exécuté; & dans le temps marqué, Guillaume fut ſacré évêque de Paris. *Id. ep. 54.*

A N. 1096.

XXVVII. Concile de Niſmes. *t. x. p. 605. Spicil. to. 4. p. 234.*

Le pape étoit à Niſmes au commencement de Juillet, & y célébra le concile qu'il avoit indiqué pour être tenu à Arles. Il y étoit aſſiſté de quatre cardinaux: Gautier, évêque d'Albane, Gregoire de Pavie, Jean, diacre, Albert, prêtre. Entre les évêques on marque Daïbert, archevêque de Piſe, Hugues de Lyon, Amat de Bourdeaux, Bernard de Tolede, Hugues de Beſançon, Brunon, évêque de Segni, & Bertrand de Niſmes. Ce concile fit ſeize canons, qui ne ſont la plûpart que ceux de Clermont, que le pape confirma & publia dans tous les conciles qu'il tint enſuite. Le plus ſingulier du concile de Niſmes, eſt celui qui maintient les moines dans le droit d'exercer les fonctions ſacerdotales; c'eſt le même mot pour mot qui eſt attribué au pape Boniface IV. par S. Pierre Damien, dans un traité où il ſoûtient ce droit des moines, & on rapporte ce decret au concile de Rome de l'an 610. mais le ſtyle convient mieux au temps d'Urbain II. Voici la ſubſtance de ce décret.

to. v. conc. p. 1618. Sup. liv. xxxvii. n. 4. Dam. opuſc. xxxviii.

Quelques ignorants, pouſſez d'un zele amer, aſſurent que les moines qui ſont morts au monde ſont indignes des fonctions ſacerdotales, & ne

Can. 2.

AN. 1096. peuvent donner, ni la pénitence, ni le baptême ou l'absolution; mais ils se trompent. Autrement, saint Gregoire étant moine, ne seroit pas monté sur le saint siege, & son disciple saint Augustin, l'Apôtre des Anglois, S. Martin & tant d'autres saints qui étoient moines, n'auroient pas été élevez à l'épiscopat. Aussi S. Benoît n'a point fait aux moines de telle défense: il a dit seulement, qu'ils ne devoient point se mêler d'affaires temporelles; ce qui est étroitement défendu aux chanoines aussi bien qu'aux moines, puisque les uns & les autres sont morts au monde. Les uns & les autres sont semblables aux anges, puisqu'ils annoncent les ordres de Dieu; mais les moines ressemblent aux Séraphins, dont leur habit représente les six aîles; deux par le capuce, deux par les manches, deux par le corps. Nous ordonnons donc que ceux qui attaqueront les moines sur ce sujet, soient reprimez par l'autorité sacerdotale. Des hommes, qui ont quitté le monde pour mener une vie apostolique, doivent avoir plus de pouvoir de délier les péchez que les prêtres séculiers, & sont plus dignes de prêcher, de baptiser, de donner la communion & d'imposer la pénitence; c'est pourquoi nous leur permettons toutes ces fonctions.

Ceux que ce decret traite d'ignorans, auroient pû répondre, que les anciens, en distinguant l'état des moines de celui des clercs, ne nioient pas que l'on ne trouvât souvent entre les moines des sujets dignes de la cléricature, & même de l'épiscopat; mais alors ils changeoient d'état; & quittant leurs solitudes, ils rentroient dans le commerce des autres fideles, pour le service de l'église; conservant toutefois les saintes pratiques de la vie monastique, autant que leurs fonctions le permettoient. Ce qui paroissoit nouveau & contraire aux anciennes maximes, c'est

que des moines demeurant dans leurs monasteres, eussent la liberté d'exercer toutes les fonctions ecclésiastiques, même à l'égard des séculiers ; & c'est toutefois ce qu'Urbain II. semble autoriser. En ce même concile le roi Philippe ayant fait satisfaction au pape, & promis de quitter Bertrade, fut absous de l'excommunication.

A N. 1096.

Chr. Malleac. p. 213. Bertold. an. 1096.

XXXVIII. Reliques de S. Antoine en France.

De Nismes le pape retournant en Italie, passa à saint Gilles, à Avignons, à Vienne, où il ordonna de mettre dans une église les reliques de saint Antoine. Voici comment on dit qu'elles avoient été apportées en France. Josselin, seigneur de la Mote S. Didier en Viennois, alla à Jerusalem pour accomplir un vœu de son pere, & au retour passa à C. P. où il fut bien reçû de l'empereur, & gagna ses bonnes graces. Il visitoit souvent une ancienne église, où l'on croyoit avoir le corps de saint Antoine, sans que l'on sçache comment il avoit été apporté d'Alexandrie à C. P. Josselin voyant que cette église étoit en un lieu presque abandonné, & les ecclésiastiques qui la servoit très-pauvres, leur persuada de venir avec leur relique en France, où il les établiroit en un lieu commode & agréable, & où la relique seroit plus honorée. Il obtint la permission de l'empereur, & emporta ainsi le corps de saint Antoine.

Fulcon. ap. Bol. 17. Janu. to. 2. p. 152.

v. Baillet. 17. Jann. n. 13.

Etant arrivé en Viennois, il étoit en peine de trouver un lieu propre pour mettre ce précieux dépôt ; & en attendant il le portoit par-tout avec lui, même à la guerre. Ensuite, il résolut de bâtir une église de saint Antoine dans sa terre de la Mote : mais après en avoir mis les fondemens, il fut détourné de continuer, & mourut subitement sans enfans. Guigues-Didier son parent lui succéda, & continua de faire porter par-tout avec lui la châsse de saint Antoine, par la con-

Digitized by Google

A N. 1096. fiance qu'il y avoit. Mais le pape Urbain II. paſſant par le Viennois, trouva indécent que ce ſaint corps fût entre les mains d'hommes laïques & portant les armes. C'eſt pourquoi ayant pris connoiſſance de l'affaire, il défendit à Guigues-Didier, ſous peine d'excommunication, d'en uſer ainſi à l'avenir, & lui ordonna de mettre au plûtôt le corps de S. Antoine en quelque lieu ſaint. Guigues réſolut donc d'achever l'égliſe commancée par Joſſelin; & en attendant il mit la relique à la place où devoit être le grand autel, ſous une petite chapelle qu'il fit bâtir à la legere. Il y mit des ſéculiers, pour recevoir les oblations des fideles & les employer au bâtiment de l'égliſe. Mais quelques années après, il y fit venir des moines du monaſtere de Mont-Majour, au dioceſe d'Arles, & la nouvelle égliſe devint un prieuré de Bénédictins. Tels furent les commencemens du culte de ſaint Antoine en Viennois.

XXXIX. Sanction, évêque d'Orleans. *Gall. Chr. to. 2. p. 245.*

Jean évêque d'Orléans étant mort, Raoul ſon frere, archevêque de Tours, voulut faire élire, pour lui ſuccéder, Jean, archidiacre de la même égliſe: mais la plus grande partie du clergé élut le doyen Sanction ou Sanſon. Ceux qui lui étoient oppoſez écrivirent à Ives de Chartres, qu'il avoit été élû par ſimonie & par la puiſſance ſéculiere. Sur quoi Ives l'exhorta à ſe retirer, s'il ſe ſentoit coupable, & ne ſonger qu'à finir *ep. 51.* ſes jours en paix; car il étoit fort âgé. Mais étant depuis mieux informé, il ſoutint l'élection de Sanction, & en écrivit ainſi à Hugues, archevêque de Lyon, conjointement avec Guillaume de Paris & Gautier de Meaux.

ep. 54. Après la mort de Jean, évêque d'Orléans, l'archevêque de Tours avec quelques-uns des amis du défunt & des ſiens, s'eſt efforcé, par des cabales ſecretes, de donner l'évêché, du conſentement du roi, à un archidiacre nom-

mé Jean, qui n'a ni l'âge, ni la ſcience, ni la maturité des mœurs convenables à cette place, & que l'on accuſe au contraire d'une familiarité honteuſe avec l'évêque défunt, & avec quelques-uns de ceux qui deſirent le faire évêque. La plus grande & la plus ſaine partie du clergé, voulant éviter les oppreſſions qu'ils avoient ſouffertes du temps du défunt évêque, a élû, du conſentement du roi, Sanction doyen de la même égliſe, homme grave, comme vous ſçavez, par ſon âge & par ſes mœurs. Ils nous ont prié, de la part de l'archevêque de Sens, d'aller le ſacrer à Château-Landon : mais nous l'avons refuſé, à cauſe que cet archevêque rejette la primatie de Lyon & eſt interdit par le ſaint ſiege. Cependant les adverſaires de Sanction ſe ſont oppoſez à ſon ſacre, l'accuſant de ſimonie & de brigue ; mais ils ne ſont point venus à Chartres, où nous leur avions donné jour pour ſoûtenir leur accuſation ; & Sanction s'en eſt purgé par ſerment lui ſeptiéme. C'eſt pourquoi nous l'avons ſacré, après qu'il vous a promis obéiſſance, & nous l'avons envoyé à ſon égliſe, où il a été reçu avec toute ſorte de ſoûmiſſion, ſans contradiction de perſonne. AN. 1096.

Par une autre lettre d'Ives de Chartres, il paroît que Sanction, le jour de ſon entrée à Orléans, délivra un clerc de priſon, ſuivant la coûtume de la ville, comme il le dit expreſſément ; & cette coûtume y dure encore. *epiſt. 53.*

XL. Voyage des croiſez. *Guill. Tyr. l. 1. c. 17.*

Cependant les pélerins, qui s'étoient croiſez pour faire le voyage de Jeruſalem, commençoient à marcher de toutes parts. Les principaux étoient Hugues, ſurnommé le grand, frere du roi de France, & comte de Vermandois par ſa femme : Robert, duc de Normandie, ſurnommé Courte-heuſe, frere du roi d'Angleterre : Etienne, ſurnommé Henri, comte de

A N. 1096. Blois, de Chartres & de Troyes : Raimond, comte de Toulouſe & de ſaint Gilles : Godefroi, duc de Lorraine, avec ſes freres Baudouin & Euſtache ; & Baudouin du Bourg, leur couſin, fils du comte de Retel. Il y avoit un grand nombre de moindres ſeigneurs, & une infinité d'autre nobleſſe. Il y eut des évêques, entre autres Adhemar du Pui, légat pour la croiſade, *c.* 16. & Guillaume, évêque d'Orange, quantité de prêtres & d'autres clercs, quantité d'abbez & de moines ; & même des reclus qui ſortoient de leurs cellules.

Ce mouvement fut ſi grand, qu'il entraînoit le petit peuple, & juſques aux femmes & aux enfans. Ils accouroient en troupes auprès des ſeigneurs croiſez, pour les accompagner, avec promeſſe de les ſervir & leur obeir. Ils s'empreſſoient à qui partiroit le premier & feroit plus promptement ſes préparatifs. *Orderic. lib. IX. p. 720.* Les ſeigneurs vendoient ou engageoient leurs châteaux & leurs terres, même à vil prix : chacun quittoit ce qu'il avoit de plus cher, femmes, enfans, pere, mere ; les voleurs mêmes & les ſcélerats confeſſoient leurs péchez, & cherchoient à les expier par la guerre ſainte. Il eſt vrai que tous les croiſez n'étoient pas animez du même zele. Quelques-uns s'engageoient par compagnie, pour ne pas quitter leurs amis : d'autres par honneur, pour n'être pas eſtimez poltrons ; les uns par légereté, les autres par intérêt, pour éviter les pourſuites de *Bertold. an. 1096.* leurs créanciers. Pluſieurs moines quittoient leur habit pour porter les armes ; & quantité de femmes ſuivoient les croiſez en habit d'hommes, & s'abandonnoient à eux. Le premier qui partit, fut Gautier Sans-avoir, homme noble *Guill. I. c. 18.* & brave, mais dont le ſurnom fait voir qu'il n'étoit pas riche. Il ſe mit en chemin le huit

tiéme de Mars 1096. conduisant une grande multitude de gens de pied, & passa par l'Allemagne & la Hongrie, jusques à C. P. Il fut suivi de près par Pierre l'hermite, avec une troupe d'environ quarante mille hommes, qu'il avoit ramassez de differentes nations, en France & en Allemagne. Ainsi plusieurs autres troupes partirent pendant le même été, depuis le mois de Mars, jusques au mois d'Octobre. Pierre l'hermite fut suivi d'un prêtre Allemand nommé Godescalc, avec qainze mille hommes, mais si mal disciplinez, qu'ils ne passerent pas la Hongrie, & y furent taillez en piéces.

A N. 1096. *Falcher. c. 2. 6.* *c. 27.*

XLI. Juifs massacrez. *c. 29.*

Peu de temps après suivit une autre troupe de gens de pied, au nombre d'environ deux cens mille, sans chef & sans discipline, quoiqu'il y eût quelque noble avec eux: mais ils ne leur obéissoient point, & se donnoient toute sorte de licence. Ils s'aviserent de se jetter sur les Juifs, qu'ils rencontroient dans toutes les villes où ils passoient; & de massacrer cruellement ces malheureux, qui n'étoient point sur leurs gardes; ce qu'ils firent principalement à Cologne & à Mayence, où un comte nommé Emicon se joignit à eux, les encourageant à ces crimes. A Spire les Juifs se réfugierent dans le palais du roi, & se défendirent par le secours de l'évêque Jean, qui fit ensuite mourir quelques chrétiens pour ce sujet, étant gagné par l'argent des Juifs. A Vormes, les Juifs poursuivis par les Chrétiens, allerent trouver l'évêque, qui ne leur promit de les sauver qu'à condition qu'ils recevroient le baptême. Ils demanderent du temps pour délibérer; & aussi-tôt entrant dans la chambre de l'évêque, tandis que les Chrétiens attendoient dehors leur réponse, ils se tuerent eux-mêmes.

Bertold. 1096.

Hist. Trevirl. to. 12. Spicileg. p. 265.

A Treves, les Juifs voyant approcher les croi-

A N. 1095.

ſez, quelques-uns d'entre eux prirent leurs enfans & leur enfoncerent le couteau dans le ventre, diſant qu'ils vouloient les envoyer dans le ſein d'Abraham, plûtôt que de les expoſer aux inſultes des chrétiens. Quelques-unes de leurs femmes monterent ſur le bord de la riviere, & ayant rempli de pierres leur ſein & leurs manches, ſe précipiterent au fond de l'eau. Les autres, qui vouloient conſerver leur vie, prirent avec eux leurs enfans & leurs biens, & ſe retirerent au palais, qui étoit un lieu de franchiſe & la demeure de l'archevêque Egilbert. Ils lui demanderent avec larmes ſa protection; & lui, profitant de l'occaſion, les exhorta à ſe convertir, leur repréſentant qu'ils s'étoient attirez cette perſécution par leurs péchez, principalement par leurs blaſphêmes contre JESUS-CHRIST & ſa ſainte Mere, & leur promettant de les mettre en ſureté, s'ils recevoient le baptême.

Alors leur Rabin, nommé Michée, pria l'archevêque de les inſtruire de la foi chrétienne; ce qu'il fit, leur expliquant ſommairement le ſymbole. Michée dit enſuite: Je proteſte devant Dieu, que je crois ce que vous venez de dire, je renonce au Judaiſme; & j'aurai ſoin de m'inſtruire plus à loiſir de ce que je n'entends pas bien encore: Baptiſez-nous ſeulement, pour nous délivrer des mains de ceux qui nous pourſuivent. Tous les autres Juifs en dirent autant. L'archevêque baptiſa donc Michée & lui donna ſon nom, & les prêtres qui étoient préſens baptiſerent les autres: mais il n'y eut que le Rabin qui perſévéra dans la foi, tous les autres apoſtaſierent l'année ſuivante.

XLII. Le pape en Italie. *Fulcher. Carn. c. 2.*

Le pape étoit rentré en Italie, & avoit célébré à Mortare, près de Pavie, la fête de l'exaltation de la ſainte Croix. Comme il étoit près de

Digitized by Google

Luques, une troupe de pélerins François le rencontra, conduite par Robert duc de Normandie & Etienne comte de Blois. Ces deux seigneurs & ceux de leur suite qui le voulurent, parlerent au pape ; & ayant reçu sa bénédiction, ils allerent à Rome. Etant entrez dans l'église de saint Pierre, ils trouverent des gens de l'antipape Guibert, qui l'épée à la main s'emparoient des offrandes que l'on mettoit sur l'autel ; d'autres montez sur les poutres qui traversoient l'église, en jettoient des pierres sur les pélerins prosternez en oraison ; car sitôt qu'ils voyoient quelqu'un fidele au pape Urbain, ils le vouloient tuer. Il y avoit toutefois dans une des tours de cette église des gens du pape, qui la lui gardoient fidelement. Les pélerins affligez de ces crimes, mais n'y pouvant remedier, se contenterent de souhaiter que Dieu en fît la vengeance. Plusieurs d'entr'eux manquant de courage, ne passerent pas Rome, & retournerent chez eux : les autres traverserent la Campanie & la Poüille, & arriverent à Bari, où ayant fait leurs prieres à saint Nicolas, ils croyoient s'embarquer aussi-tôt : mais la saison n'y étant plus propre, on les obligea de demeurer ; & le duc de Normandie alla passer l'hiver en Calabre avec ses compatriotes. Toutefois le comte de Flandre trouva moyen de passer la mer avec sa troupe. Alors plusieurs des plus pauvres ou des plus timides, craignant la disette à venir, vendirent leurs armes, reprirent leurs bourdons de pélerins & retournerent à leurs maisons : de quoi ils furent fort blâmez. A N. 1096.

Sur la fin de cette année 1096. l'indiction cinquiéme étant commencée, Roger, comte de Sicile & de Calabre, voulant rétablir l'église de Squillace, après la mort de l'évêque Theodore qui étoit Grec, résolut d'y mettre un évêque

Digitized by Google

A N. 1097. Latin, par le conſeil de tous les évêques de Sicile & de quelques-uns de Calabre, entre autres de Saxon évêque de Caſſane, vicaire du pape, & de Pavis auſſi de ſaint Bruno & de Landuin ſon compagnon, qui s'étoient établis en ce dioceſe. La raiſon de ce changement eſt qu'il y avoit dans le pays grand nombre de Normands & d'autres Chrétiens Latins. Le comte Roger choiſit donc pour premier évêque Latin de Squillace, Jean Nicephore, chanoine & doyen de l'égliſe de Milet en Calabre; & marqua l'étenduë de ſon dioceſe, lui donnant toute juriſdiction ſur les Grecs & ſur les Latins, particulierement ſur les prêtres Grecs & leurs enfans.

Ital. Sacra 9. p. 591.

La comteſſe Mathilde vint au-devant du pape & le conduiſit juſques à Rome, où il rentra comme en triomphe, & y célébra ſolemnellement la fête de Noël avec ſes cardinaux. Il ne reſtoit plus aux Guibertins que le château ſaint-Ange; preſque tout le reſte de Rome étoit ſoûmis au pape, par le ſecours des croiſez, qui s'y trouverent en ſi grand nombre, qu'ils furent obligez de camper. Le roi Henri fut auſſi chaſſé de la Lombardie par les troupes de la comteſſe Mathilde, & réduit à ſe retirer en Allemagne.

XLIII. Egliſe d'Eſpagne.

Bernard, archevêque de Tolede, s'étoit croiſé pour paſſer à la terre ſainte; & ayant recommandé au clergé du pays le gouvernement de ſon égliſe, il s'étoit mis en chemin. Mais à peine eut-il fait trois journées, que les clercs de Tolede s'imaginant qu'il ne reviendroit jamais, élurent un autre archevêque, & chaſſerent les domeſtiques de Bernard, qui l'ayant promptement ſuivi, lui dirent ce qui s'étoit paſſé. Il revint, dégrada les auteurs de la conjuration avec celui qu'ils avoient élû, & mit dans l'égliſe de Tolede des moines de ſaint Fa-

Roder. v. hiſt. c. 27.

Digitized by Google

gon, pour la desservir pendant son absence : puis il continua son chemin & vint à Rome. Mais le pape Urbain le dispensa de son vœu, & lui défendit de passer outre & d'abandonner son église, qui étant nouvellement rétablie, avoit besoin de sa présence. A N. 1097.

En revenant, Bernard passa en France, où il choisit des hommes sçavans & vertueux, & de jeunes gens dociles, qu'il emmena en Espagne. De Moissac il tira Girauld, qu'il fit premierement chantre de l'église de Tholede, puis archevêque de Brague. De Bourges, Pierre, qu'il fit archidiacre de Tolede, puis évêque d'Osma. D'Agen, il en tira quatre ; Bernard, qu'il fit chantre de Tolede, puis évêque de Siguença, & enfin archevêque de Compostelle ; Pierre, qui ayant été élevé dans l'église de Tolede, fut évêque de Segovie ; un autre Pierre qui fut évêque de Palencia, & Raimond originaire de la Salverat, d'où l'archevêque Bernard étoit lui-même, & qui fut son successeur immédiat dans le siege de Tolede. Il tira de Perigord Jerôme, qu'il fit évêque de Valence : mais cette ville ayant été peu après perdue par les Chrétiens, il le mit à Zamora, pour y faire les fonctions épiscopales, quoiqu'il n'y eût pas encore de siege établi. Après la mort de Jerôme, il mit à Zamora, pour premier évêque titulaire, Bernard qu'il avoit amené du même pays. Enfin, il amena du Limousin, comme j'ai dit, Bourdin, qu'il fit archidiacre de Tolede, évêque de Conimbre, puis archevêque de Brague. C'est ainsi que la France fournit des évêques à l'Espagne aussi-bien qu'à la Sicile, pour y rétablir la religion après l'oppression des Musulmans. *Sup. n.* 23.

Cependant Pierre I. roi d'Arragon, prit Huesca sur eux, après qu'ils l'eurent possédée plus de trois cens ans, & gagna une grande *Chr. Malleac. p.* 214.

A N. 1097. bataille à la mi-Novembre 1099. Le pape y rétablit l'évêque qui avoit été transferé à Jaca ; & le jour de Pâques, cinquiéme d'Avril de l'année ſuivante 1097. Amat archevêque de Bourdeaux dédia la moſquée d'Hueſca, pour en faire une égliſe.

XLIV. Daïmbert, archevêque de Sens. *Chr. S. P. vivi. to. 2. Spicil. p. 749.* En France, Richer archevêque de Sens, mourut à la fin du mois de Décembre 1096. après avoir tenu ce ſiege près de trente-cinq ans. Daïmbert, vidame de la même égliſe, homme noble & conſideré, fut élû par tout le clergé & le peuple pour lui ſuccéder : mais il demeura quatorze mois ſans être ſacré, par l'oppoſition de Hugues archevêque de Lyon, qui prétendoit que Daïmbert lui devoit prêter ſerment comme *Ivo. ep. 58.* à ſon primat. Quoique cette élection eût été faite ſans conſulter les évêques de la province, le clergé de Sens écrivit à Ives de Chartres, pour le prier d'ordonner prêtre Daïmbert le jour de la Purification 1097. car il n'étoit que diacre ; & de le ſacrer évêque le dimanche ſuivant. Mais Ives leur repréſenta, que ſuivant les canons les ordinations ne ſe devoient faire qu'aux quatre-temps ; & qu'il avoit beſoin de conferer avec ſes confreres ſur cette affaire, & avec l'élû *Epiſt. 59.* même. Ainſi ſon ordination fut remiſe au commencement du carême. Surquoi Ives de Chartres écrivit à Hugues de Lyon, pour ſçavoir ce qu'ils devoient faire ; & après avoir reçu ſa réponſe, il lui écrivit encore ainſi.

Epiſt. 60. Vos ordres ont été ſuivis : nous nous ſommes abſtenus de ſacrer l'archevêque élû de Sens, & nous avons envoyé vos lettres aux évêques de notre province, pour obéir à l'autorité apoſtolique. Mais nous vous prions & vous conſeillons d'uſer à l'avenir de cette autorité avec plus de retenuë, de peur qu'en nous preſcrivant des choſes impoſſibles, vous ne nous met-

Digitized by Google

tiez dans la nécessité de désobeir. Quant aux ordres du saint siege, qui regardent la conservation de la foi, ou la correction des mœurs; nous sommes résolus à les observer, quoiqu'il nous en coûte. Mais quand vous nous enjoignez si expressément des choses indifferentes pour le salut, ou quand vous changez comme il vous plaît ce qui est établi par la coûtume & par l'autorité des peres, regardez à qui l'on doit plûtôt obéir, aux peres, ou à vous, qui prétendez ne faire que suivre leurs traces. Il rapporte ensuite plusieurs autoritez des papes, qui déclarent qu'ils ne veulent rien innover contre la tradition & l'autorité des canons: puis il ajoûte. AN. 1097.

Les canons ayant donc reglé comment un métropolitain doit être ordonné, nous nous étonnons que vous prétendiez que l'élû de Sens vous doive être présenté avant son sacre, & vous promettre obéissance en vertu de votre primatie: ce qui n'a jamais été observé, ni dans la province de Sens, ni dans aucune autre. D'où vient que le pape Nicolas écrit à Raoul, archevêque de Bourges, que les primats ou les patriarches n'ont aucun privilege au-dessus des autres évêques, qu'autant que les canons ou la coûtume leur en donnent. Au reste, celui dont il s'agit est, suivant ce que nous en avons ouï dire, d'une naissance noble & suffisamment instruit, ceux qui le connoissent en rendent bon témoignage; & il étoit diacre dans son église, quand il a été élû gratuitement & tout d'une voix. Mais s'il cédoit maintenant à ce que vous exigez de lui, on diroit qu'il auroit acheté sa consécration par cette complaisance.

Quant à ce que vous avez écrit, qu'il a reçu de la main du roi l'investiture de l'évêché, nous n'en avons point de connoissance. Mais

A N. 1097. quand il l'auroit fait, nous ne voyons pas en quoi cette cérémonie nuit à la religion, puiſqu'elle n'a aucune force de ſerment, & qu'il n'y a aucune défenſe aux rois de la part du ſaint ſiege d'accorder les évêchez, après l'élection canonique. Au contraire, nous liſons que les papes ont quelquefois intercédé auprès des rois, pour les évêques élûs, afin qu'ils leur accordaſſent les évêchez; & qu'ils ont differé le ſacre de quelques-uns, parce qu'ils n'avoient pas encore obtenu la conceſſion des rois. Nous en aurions rapporté les exemples, ſi nous n'avions craint la longueur. Le pape Urbain lui-même, ſelon que nous l'avons compris, n'exclut les rois que de l'inveſtiture corporelle, non de l'élection, en tant qu'ils ſont chefs du peuple, ou de la conceſſion. Et qu'importe que cette conceſſion ſe faſſe de la main, ou par un ſigne de tête, ou de la bouche, ou par une croſſe; puiſque les rois ne prétendent rien donner de ſpirituel, mais ſeulement conſentir à l'élection, ou accorder à l'élû les terres & les autres biens extérieur que les égliſes ont reçus de leur libéralité?

Que ſi les inveſtitures étoient défenduës par la loi éternelle, il ne ſeroit pas au pouvoir des ſuperieurs de les condamner rigoureuſement en quelque-uns & les tolerer en d'autres. Mais parce que c'eſt principalement la défenſe de ces ſupérieurs qui les rend illicites, nous ne voyons preſque perſonne condamné pour ce ſujet: mais pluſieurs vexations, pluſieurs ſcandales, la diviſion entre le royaume & le ſacerdoce, dont la concorde eſt néceſſaire pour la ſureté des choſes humaines. Nous voyons les évêques & les abbez, au lieu de s'appliquer à la correction des mœurs ou à la conſervation de leur temporel, uniquement occupez à ſe procurer quelque

que patron, dont l'éloquence puisse les défendre; & plusieurs, dont l'élection a été gratuite, tombent ainsi dans la simonie, en achetant des intercesseurs. A N. 1097.

Puis donc que toutes les loix ecclésiastiques doivent se rapporter au salut des ames, il faudroit corriger plus sévérement les transgressions de celle-ci, ou les passer sous silence. Ce que je ne dis pas pour m'élever contre le saint siege: mais je voudrois, & plusieurs autres avec moi, que les ministres de l'église Romaine s'appliquassent à guérir de plus grands maux, & ne s'attirassent pas le reproche de passer le moucheron & d'avaler le chameau, puisque par-tout le monde on commet publiquement tant de crimes, sans que vous vous mettiez en peine de les réprimer. Je me réduits donc à dire que vous permettiez de sacrer l'élû de l'église de Sens, selon l'ancienne coûtume, si vous n'y trouvez aucun empêchement canonique; car nous ne voulons point nous relâcher le moins du monde du droit de nos églises. Si vous y acquiscez, nous ferons notre possible pour persuader au nouvel archevêque de reconnoître la primatie de l'église de Lyon. *Matth.* XXII. 24.

Ives de Chartres écrivit au pape sur le même sujet, en ces termes: Mandez-nous ce que nous devons faire touchant l'archevêque élû de Sens, dont le sacre est arrêté par l'archevêque de Lyon, votre légat, parce qu'il ne veut pas lui promettre obéissance à cause de sa primatie. Car encore que personne n'ait fait aucune autre opposition à ce sacre, nous nous sommes abstenus de passer outre, par respect pour vous, quoiqu'il n'y ait ni loi, ni coûtume, qui oblige les métropolitains de promettre obéissance aux primats. Ives envoya cette lettre au pape par le nouvel évêque de Paris, Guillaume de Mont- *ep.* 61.

fort, qui alloit à Rome, & qu'il lui recommande avec affection, priant le pape d'exhorter ce prélat à quitter la chaſſe & les autres amuſemens de la jeuneſſe, pour s'appliquer à la priere & à la lecture.

AN. 1097.

XLV. Les croiſez à C. P. *Chr. Caſaur. to. 5. Spicil. p. 470. Bertold. Fulcher. c. 8. Chr. Caſſ. IV. c. 11. Orderic. IX. p. 724.*

Vers le printemps de cette année 1097. le pape Urbain vint à Thiete, où il eut une conference avec les évêques & les ſeigneurs touchant la croiſade, & y exhorta tout le monde. Robert, duc de Normandie, & Etienne, comte de Blois, qui avoient paſſez l'hiver en Poüille, s'embarquerent à Brindes le cinquiéme d'Avril, qui étoit le jour de Pâque. Boëmond étoit au ſiege d'un château en Campanie, avec le comte Roger ſon oncle, quand il apprit la nouvelle de la croiſade. Il s'informa ſoigneuſement de la qualité des ſeigneurs croiſez & de leurs troupes; & quand il en fut bien inſtruit, il ſe fit apporter une piece de drap de ſoie, qu'il fit couper en petits morceaux, & en diſtribua des croix à tous ſes gens, en gardant une pour lui; car la marque de ces pélerins étoient une croix rouge couſuë ſur l'épaule droite. Auſſi-tôt tous les compagnons de Boëmond s'écrierent en François du temps: *Deus lo volt*, *Deus lo volt*, comme on avoit fait à Clermont.

Urb. ep. 16.

Le pape écrivit en même temps à l'empereur Alexis une lettre, où il dit: Qu'après la réſolution priſe au concile de Clermont de faire la guerre aux Sarraſins, le nombre des croiſez s'eſt trouvé monter à trois cens mille hommes. Il lui en nomme les chefs, entre leſquels il dit, que Boëmond mene ſept mille hommes choiſis. Il prie l'empereur de donner les ordres néceſſaires pour la ſubſiſtance de ces troupes, & de favoriſer de tout ſon pouvoir une guerre ſi juſte & ſi glorieuſe. Mais l'empereur Alexis y étoit peu diſpoſé. Il fut terriblement allarmé

Anna. Alex. lib. X. p. 283. 85.

de voir ſes états inondez de ces troupes innombrables de Francs, que les Grecs traitoient de barbares, & qu'ils crurent avoir été ſignifiez par des nuées de ſauterelles qui les avoient précédez. L'empereur craignoit ſur-tout Boëmond, dont il avoit éprouvé la valeur & la conduite. Il croyoit que la croiſade n'étoit qu'un prétexte, & que ce prince ambitieux en vouloit à ſa couronne, & ne prétendoit pas moins que ſe faire empereur de C. P. Ces ſoupçons porterent Alexis à traiter les ſeigneurs croiſez avec honneur: mais à leur nuire en effet de tout ſon pouvoir; & ils ne lui en donnerent que trop de ſujet. Les troupes qui campoient près de C. P. abbattoient & brûloient les belles maiſons qu'ils trouvoient dans la campagne, & découvroient les égliſes pour vendre le plomb aux Grecs mêmes; ce qui preſſa l'empereur de leur faire paſſer l'Helleſpont, nommé dès-lors le bras de ſaint George: mais ils ne ſe conduiſirent pas mieux en Aſie, où ils pilloient & brûloient les maiſons & les égliſes.

A N. 1097.

Anonym. n. 3.

XLVI. Priſe de Nicée.

Ce fut là que ſe raſſemblerent les ſeigneurs Francs, qui étoient partis les uns après les autres, & ils mirent le ſiege devant Nicée le quatorziéme de Mai 1097. jour de l'Aſcenſion. Ayant fait la revuë de leurs troupes, ils trouverent cent mille cavaliers armez; & de gens de pieds, en comptant les femmes, ſix cens mille. Nicée, qu'ils aſſiegéoient, eſt la même où fut tenu l'an 325. le premier concile général; & elle étoit alors au pouvoir de Soliman-Scha, fondateur de la troiſiéme dynaſtie des Turcs Seljoudiques, qui eſt celle de Roum ou Natolie. Ce prince étoit fils de Cotloumiche, petit-fils de Seljouc, & couſin germain de Togroulbec, dont j'ai parlé en ſon temps, Melic-Scha, ſon ſecond ſucceſſeur, envoya Soliman faire la guerre aux Grecs en Natolie, & il y fit tant de conquêtes,

Guill. Tr. c. 21. 23.

Bibl. orient. c. 822.

Sup. liv. LXI. n. 13.

qu'il s'y établit entierement dès l'an 480. de l'hegire, de JESUS-CHRIST 1087. & y regna vingt ans. Sa capitale étoit Couniet ou Cogna, qui eſt l'ancienne Icone. Nicée fut priſe, par compoſition, le vingtiéme de Juin, & ſe rendit à l'empereur Alexis, du conſentement des ſeigneurs croiſez; mais au grand déplaiſir de leurs troupes, qui s'étoient attenduës à la piller.

A N. 1097. *Guill.* III. c. II. 12.

Par les traitez que les princes croiſez avoient faits avec l'empereur Alexis, ils lui avoient fait hommage, & avoient promis de lui remettre toutes les places de l'empire qu'ils prendroient ſur les infideles, ou les tenir de lui comme ſes vaſſaux; & l'empereur de ſon côté devoit joindre ſes forces avec les leurs, & leur fournir des vivres pour les aider à la conquête de Jeruſalem. Mais comme l'empereur ne tint rien de ce qu'il avoit promis, les croiſez prétendirent être quittes de leurs ſermens. Ainſi continuant leur route après la priſe de Nicée, ils prirent grand nombre de places dans la Natolie, où ils mirent des garniſons & des gouverneurs pour les garder en leur nom. Ils avoient déja pris Tarſe & le reſte de la Cilicie, quand Baudouin, frere du duc Godefroi, ſe ſépara de la grande armée, & prit à gauche vers le Nord, conduit par un noble Arménien, nommé Pancrace. Il vint en peu de temps juſques à l'Eufrate: car tout le pays étant peuplé de Chrétiens, ſe rendoit volontiers à lui. Sa réputation le fit même appeller à Edeſſe, dont tous les habitans étoient Chrétiens, & avoient pour gouverneur un vieux Grec incapable de ſe défendre. Baudouin fut donc reconnu prince d'Edeſſe, s'y établit & y fonda un puiſſant état.

Guill. IV. c. I. 2. 3.

XLVII. Siege d'Antioche.

Cependant la grande armée, avançant dans la Syrie, vint juſques à Antioche, & en forma le ſiege le vingt-uniéme d'Octobre 1097.

Antioche étoit encore alors une très-grande ville & très-forte, dont la plûpart des habitans étoient Chrétiens. Le patriarche avoit sous sa juriſdiction vingt provinces, dont quatorze avoient chacune leur métropolitain, & les six autres étoient gouvernées par deux prélats nommez Catholiques, c'eſt-à-dire, Généraux, dont l'un réſidoit à Ani en Armenie, vers la ſource de l'Eufrate, l'autre à Irenopolis, qui eſt Bagdad; ce dernier Catholique étoit Neſtorien, & l'autre Eutyquien, tous deux hérétiques. Les Grecs avoient repris Antioche, comme j'ai dit, en 968. ſous Nicephore Phocas, & l'avoient gardée cent ſeize ans, juſques en l'année de l'hegire 477. de JESUS-CHRIST 1084. que Soliman, fils de Cotloumich, l'aſſiegea & la prit par ordre de Melic-Scha, qui la donna enſuite à un autre Turc ſon parent, nommé Acſian, pour défendre cette frontiere contre le Calife Fatimite d'Egypte, dont l'empire s'étendoit en Syrie juſques à Laodicée. Melic-Scha mourut en 485. de JESUS-CHRIST 1092. âgée ſeulement de trente-ſept ans, dont il en avoit regné vingt. Son fils aîné, Barquiarouc, lui ſuccéda; mais les premieres années de ſon regne furent troublées de guerres civiles, qui faciliterent les conquêtes des croiſez: car comme les principales affaires de ces princes étoient à Bagdad & en Perſe, ils avoient moins d'attention à leurs frontieres de Syrie & de Natolie.

An. N. 1097.

Ibid. c. 9. 10. &c.

Sup. liv. LV. n. 28. Bibl. Orient.

Ratbod II. évêque de Noyon, étant mort, Baudri fut élû pour lui ſuccéder, par un conſentement unanime du clergé & du peuple. Il étoit fils du ſeigneur de Sarchinville en Artois, & avoit été élevé dans l'égliſe de Noyon, dont il étoit chanoine & archidiacre. Manaſsès, archevêque de Reims, approuva l'élection de Baudri, & marqua le jour de ſon ſacre au dimanche

XLVIII. Baudri, évêque de Noyon.

ep. 10. 5. Miſcell. Baluz. p. 309. Gall. Chr. t. 3. p. 816.

de l'octave de la Pentecôte de cette année
A N. 1097. 1097. Il y invita les évêques de la province, & en particulier Lambert d'Arras, qui s'excuſa de s'y trouver, principalement à cauſe du peu de ſûreté des chemins. L'égliſe de Tournai eſpera alors ſe ſéparer de celle de Noyon, à laquelle elle étoit jointe depuis le temps de ſaint Medard, il y avoit plus de cinq cens ans ; & l'exemple de la ſéparation d'Arras & de Cambrai étoit favorable ; car c'étoient les mêmes raiſons. Sur cette conteſtation, l'archevêque Manaſsès envoya Baudri à Rome, & les égliſes de Noyon & de Tournai y ſoûtinrent leurs prétentions. Mais le pape, peut-être rebuté des difficultez qu'il avoit trouvées dans l'affaire d'Arras, ne voulut rien changer dans l'état des égliſes de Noyon & de Tournai, & renvoya Baudri à l'archevêque de Reims, pour ordonner de lui & de ſon égliſe ſelon ſa conſcience. L'archevêque fixa le jour du ſacre au dimanche d'après l'Epiphanie de l'année ſuivante 1098. Ainſi Baudri fut ordonné évêque de Noyon, dont il tint le ſiege quatorze ans. Il étoit homme de lettres, & eſt fameux par ſa chronique de Cambrai, qu'il a conduite depuis le commencement de cette égliſe juſques à l'an 1030.

Sup. liv. XXXII. n. 43.

Miſcell. p. 312.

XLIX. S. Anſelme ſort d'Angleterre. *Edmer. 2. Novor. p. 45. E.*

Robert, duc de Normandie, allant à la croiſade, céda pour trois ans au roi d'Angleterre, ſon frere, la jouiſſance de la Normandie, moyennant une ſomme d'argent que le roi lui avança. Pour lever cette ſomme, le roi pilla toutes les égliſes d'Angleterre, & leur ôta leur argenterie, juſques aux chaſſes des reliques & aux couvertures des évangiles. Saint Anſelme donna pour cette ſubvention la valeur de deux cens marcs d'argent du tréſor de ſon égliſe ; & pour les remplacer, il lui céda pendant ſept ans la jouiſſance d'une terre de ſa menſe. Quel-

Digitized by Google

que temps après, le roi d'Angleterre ayant ſoûmis par les armes les Gallois qui s'étoient ſoulevez, manda à l'archevêque qu'il n'étoit point content des troupes qu'il lui avoit envoyées pour cette guerre ; & lui ordonna de ſe tenir prêt à lui en faire juſtice au jugement de ſa cour. Anſelme vit bien que ce n'étoit qu'un prétexte pour lui fermer la bouche, quand il voudroit parler en faveur de la religion ; & ſçachant d'ailleurs que les jugemens de la cour ſe régloient abſolument par la volonté du roi, il ne crut pas à propos de s'y expoſer, & ne répondit rien à celui qui lui porta l'ordre de ce prince : mais il réſolut d'aller à Rome conſulter le pape, ſur les moyens de remédier aux maux de ſon égliſe. A N. 1097.

Il vint donc à la cour le jour de la Pentecôte en 1097. & voyant que le roi étoit toûjours auſſi mal diſpoſé à ſon égard, il lui fit demander par quelques ſeigneurs la permiſſion de faire le voyage de Rome, où il ne pouvoit ſe diſpenſer d'aller. Le roi ſurpris de cette propoſition, répondit : Je ne crois pas qu'il ſoit coupable d'un aſſez grand péché pour avoir beſoin de l'abſolution du pape ; & il eſt plus capable de donner conſeil au pape, que de le recevoir de lui. Anſelme prit patience, & après avoir été refuſé une ſeconde fois, il demanda encore ſon congé au mois d'Octobre, à Vincheſtre. Le roi dit en colere : S'il part, je veux qu'il ſçache que je réduirai tout l'archevêché ſous ma puiſſance, & que je ne le recevrai plus pour archevêque. Anſelme demanda conſeil à quatre évêques qui ſe trouverent préſens ; mais ils lui avouerent ingénuement, qu'ils étoient attachez à leurs biens, & que ſes maximes étoient trop ſublimes pour eux ; enfin, qu'ils ne pouvoient ſe ſéparer du roi, & ne tenir, comme Anſelme, qu'à Dieu ſeul.

Digitized by Google

A N. 1097. On lui vint dire enſuite de la part du roi : Quand vous vous réconciliâtes avec le roi à Rochingam, vous lui promîtes de garder les loix & les uſages de ſon royaume. Or, il eſt abſolument contraire à ces loix, qu'un ſeigneur, ſur-tout tel que vous, faſſe le voyage de Rome ſans ſon congé. Anſelme alla trouver le roi, & s'étant aſſis à ſa droite, ſuivant l'uſage, il dit : J'avoue que j'ai promis de garder les coûtumes de votre royaume ; mais je n'ai entendu que celles qui ſont ſelon Dieu & la droite raiſon. Le roi & les ſeigneurs lui objecterent qu'il n'avoit point fait alors cette reſtriction. A quoi il répliqua : A Dieu ne plaiſe qu'aucun Chrétien garde des loix ou des coûtumes qui ſont contraires aux loix divines. Vous dites qu'il eſt contre votre coûtume, que j'aille conſulter le vicaire de ſaint Pierre pour le ſalut de mon ame & pour le gouvernement de mon égliſe ; & moi je vous déclare que cette coûtume eſt contraire à Dieu & à la droite raiſon, & que tout ſerviteur de Dieu la doit mépriſer. Enfin, le roi lui permit d'aller à Rome ; & Anſelme, avant que de le quitter, voulut encore lui donner ſa bénédiction, que le roi reçut en baiſſant humblement la tête & admirant le courage du prélat. C'eſt ainſi qu'Anſelme ſe ſépara de lui le jeudi quinziéme d'Octobre 1097.

Il paſſa à Cantorberi, où il conſola les moines de la cathédrale, & les exhorta à ſouffrir conſtamment la perſécution qui les menaçoit pendant ſon abſence. Puis en préſence de tout le clergé & le peuple, il prit le bourdon & la gibeciere de pélerin, & les recommanda à Dieu, fondant tous en larmes. A Douvres, il trouva un clerc, nommé Guillaume, envoyé par le roi, qui ne lui dit rien pendant quinze jours qu'il attendit le vent : mais quand il fut prêt à s'embar-

Digitized by Google

quer, il l'arrêta ſur le rivage de la part du roi, pour viſiter ſon bagage. Il fallut ouvrir toutes les malles, & laiſſer fouiller par-tout, au grand ſcandale du peuple amaſſé à ce ſpectacle, qui déteſtoit hautement cette indignité. A N. 1097.

Ayant traverſé la France, Anſelme vint en Bourgogne, où le duc lui rendit beaucoup d'honneur; puis il arriva à Clugni le troiſiéme jour avant Noël, y fut reçu avec un très-grand reſpect, & y fit quelque ſéjour. De-là il envoya avertir de ſa venuë Hugues, archevêque de Lyon, qu'il connoiſſoit depuis long-temps, & qui de ſon côté deſiroit ardemment de le voir. Anſelme l'eſtimoit à tel point, qu'il avoit réſolu de ſe rapporter à lui & à S. Hugues, abbé de Clugni, touchant le parti qu'il devoit prendre en ſon affaire. L'archevêque chargea l'évêque de Mâcon d'aller au-devant d'Anſelme, & l'amener à Lyon, où il fut reçu avec tous les honneurs poſſibles. L. S. Anſelme à Lyon.

Là, il apprit qu'il n'y avoit point de ſûreté à paſſer outre, à cauſe des ſchiſmatiques du parti de Guibert, qui pilloient tous ceux qui alloient à Rome, principalement les eccléſiaſtiques & les religieux. Guibert lui-même étoit alors près de Ravenne, ſon ancien ſiege, où il tenoit une fortereſſe, qui le rendoit maître du paſſage du Pô; mais il la perdit peu de temps après. Anſelme ayant donc appris la difficulté de continuer ſon voyage, joint ſa mauvaiſe ſanté, réſolut d'écrire au pape, & d'attendre à Lyon ſa réponſe. La lettre portoit en ſubſtance: J'avois réſolu, très-ſaint pere, de recourir à vous dans l'affliction de mon cœur, mais ne pouvant y aller moi-même, par les raiſons que vous apprendrez de ce porteur, je ſuis réduit à vous conſulter par écrit. On connoît aſſez avec quelle violence j'ai été engagé à l'épiſcopat. Il y a déja quatre ans que j'y ſuis ſans aucun fruit; *Bertolf.* 1092.

A N. 1098.

au contraire, accablé de tant d'afflictions, que je ſouhaite plutôt de mourir hors de l'Angleterre, que d'y vivre, craignant de n'y pouvoir faire mon ſalut ; car quand j'y étois, je voyois pluſieurs maux que je ne devois pas ſouffrir & ne pouvois corriger. Le roi vexoit les égliſes après la mort des prélats, & me faiſoit tort à moi-même & à l'égliſe de Cantorberi, donnant à ſes vaſſaux des terres de l'archevêché, & le chargeant de ſubventions nouvelles & exceſſives. Je voyois la loi de Dieu & les conſtitutions canoniques mépriſées ; & quand je voulois parler de tous ces déſordres, au lieu de juſtice on ne m'oppoſoit que des coûtumes arbitraires. Voïant donc que ſi je ſouffrois toûjours, je chargeois ma conſcience, en confirmant ces mauvaiſes coûtumes au préjudice de mes ſucceſſeurs, & que je ne pouvois demander juſtice, parce que perſonne n'oſoit me donner aide ni conſeil, je demandai permiſſion au roi d'aller trouver votre ſainteté ; ce qui l'irrita tellement, qu'il prétendit que je lui en devois faire ſatisfaction, comme d'une grande injure ; & que je devois lui donner aſſurance de ne jamais avoir recours au ſaint ſiege. Puis donc qu'il m'eſt impoſſible, en ces circonſtances, de faire mon ſalut dans l'épiſcopat, je vous ſupplie, autant que vous aimez Dieu & mon ame pour Dieu, de me délivrer de cette ſervitude, & me rendre la liberté de le ſervir tranquillement ; puis de pourvoir, ſelon votre prudence & votre autorité, à l'égliſe d'Angleterre.

Cependant le bruit ſe répandit en Italie, que l'archevêque de Cantorberi alloit à Rome chargé de grands tréſors ; ce qui excita l'avidité de pluſieurs, principalement des ſchiſmatiques partiſans de l'empereur Henri, pour le prendre par le chemin : car ils dreſſoient des embuſ-

Digitized by Google

cades à tous ceux qui alloient à Rome : enſorte qu'ils prirent des évêques, des clercs & des moines ; les pillerent, leur firent divers outrages & en tuerent quelques-uns. Mais Anſelme évita ce péril par le ſéjour qu'il fit à Lyon, pour attendre la réponſe de ſa lettre au pape : car des pélerins dirent à ceux qui l'attendoient au paſſage, qu'il étoit tombé malade à Lyon, & qu'il ne paſſeroit pas outre. Il fut en effet dangereuſement malade ; mais il étoit preſque gueri, quand ceux qu'il avoit envoyez à Rome arriverent, & dirent que le pape lui ordonnoit de venir inceſſamment le trouver. A N. 1098.

Il partit donc de Lyon le mardi avant le dimanche des Rameaux, c'eſt-à-dire, le dix-ſeptiéme de Mars 1098. accompagné ſeulement de deux moines, Baudoüin, & Edmer qui a écrit l'hiſtoire du ſaint. Il paſſa inconnu comme un ſimple moine, & célébra la Pâque au monaſtere de ſaint Michel de Cluſe. Il arriva heureuſement à Rome ; & ſitôt que le pape l'eut appris, il donna ordre qu'il fût logé dans le palais, & le laiſſa repoſer ce jour-là. Le lendemain le pape le fit amener avec honneur à ſon audience, où la nobleſſe Romaine s'étoit aſſemblée ſur cette nouvelle, & on lui mit un ſiege devant le pape. Anſelme ſe proſterna à ſes pieds, ſuivant la coûtume ; mais le pape le releva & le baiſa, puis quand il fut aſſis & que l'on eut fait ſilence, le pape s'étendit ſur les louanges du prélat, & ajoûta : Quoique nous le regardions comme notre maître, à cauſe de ſon profond ſçavoir, & que nous le reſpections preſque comme notre égal, puiſqu'il eſt le patriarche d'un autre monde, toutefois ſon humilité lui a fait entreprendre un ſi grand voyage pour venir honorer ſaint Pierre en notre perſonne, & nous conſulter ſur ſes affaires, nous qui avons

LI. S. Anſelme à Rome. *Vita n.* 48. 42.

plûtôt besoin de ses conseils. Voyez donc combien nous devons l'aimer & l'honorer.

AN. 1098.

Anselme ne répondit à ce discours que par sa modestie, en rougissant & en gardant le silence. Puis le pape lui ayant demandé la cause de son voyage, il la lui expliqua, comme il avoit fait dans sa lettre. Le pape lui promit sa protection toute entiere, & écrivit au roi d'Angleterre, l'exhortant & lui enjoignant de le rétablir dans tous ses biens. Anselme écrivit aussi au roi; & il demeura dix jours à Rome, logé au palais de Latran avec le pape, qui lui avoit ordonné d'attendre auprès de lui les effets de sa protection. Mais comme la chaleur de l'été étoit grande, & que le séjour de Rome étoit mal sain, surtout pour les étrangers; le pape trouva bon qu'Anselme se retirât au monastere de saint Sauveur, près de Telese, dans la terre de Labour, dont l'abbé Jean avoit été autrefois moine au Bec. Car encore qu'il fût Romain, le desir d'étudier l'avoit fait passer en France, & la réputation d'Anselme l'attira à son monastere; mais quelques années aprés le pape Urbain ayant ouï parler de ce moine Jean, le fit venir auprès de lui, & lui donna cette abbaye. Car Urbain étoit soigneux d'attirer les personnes de mérite, & par ce motif il éleva plusieurs moines aux dignitez ecclésiastiques; comme Albert, qu'il fit prêtre cardinal, puis évêque de Siponte; Bernard Uberti Florentin, qu'il fit prêtre cardinal & légat, puis évêque du Parme; Milon, moine de saint Aubin d'Angers, qu'il fit évêque de Palestrine, au lieu du cardinal schismatique Hugues le Blanc; enfin, Jean de Marses, qu'il fit évêque de Tusculum.

Ital. sac. to. 7. p. 1119. Baron. ad Martyr. 4. Dec. Ital. sac. to. 1. p. 224 263.

LII. Traité pourquoi

Anselme donc invité par l'abbé Jean, se retira à une terre de son monastere, nommée Sclavie, dont l'air étoit fort sain, pour y attendre

la réponse du roi d'Angleterre. Anselme, charmé du repos qu'il goûtoit en cette agréable solitude, y reprit les mêmes exercices dont il s'occupoit au Bec avant que d'être abbé, c'est-à-dire, les œuvres de piété & la méditation profonde des mysteres de la religion. Ainsi il acheva le traité intitulé : Pourquoi Dieu s'est fait homme ; dont il explique ainsi lui-même l'occasion & le sujet. Plusieurs personnes m'ont prié souvent, & avec beaucoup d'instance, de mettre par écrit les raisons que je leur rendois d'une question qui regarde notre foi ; non pour arriver à la foi par la raison, mais pour avoir le plaisir d'entendre & de contempler ce qu'ils croïent, & pouvoir en rendre raison aux autres. C'est la question que nous font les infideles, en se moquant de notre simplicité : Par quelle raison, ou par quelle nécessité Dieu s'est fait homme, & a rendu la vie au monde par sa mort, puisqu'il le pouvoit faire par un autre, soit un ange, soit un homme, ou par sa seule volonté.

A N. 1098. Dieu s'est fait homme.

Lib. 1. c. 1.

Anselme avoit commencé cet ouvrage en Angleterre, pendant le fort de sa persécution, & l'acheva dans cette retraite. Il le divisa en deux livres, dont le premier contient les objections des infideles, avec les réponses ; & laissant à part JESUS-CHRIST, comme si jamais il n'en avoit été question, on y prouve, par des raisons concluantes, qu'il est impossible qu'aucun homme soit sauvé sans lui, c'est-à-dire, sans un Dieu fait homme. Dans le second livre, on montre de même par raisonnement, que l'homme a été fait pour jouir quelque jour, en corps & en ame, d'une immortalité bienheureuse, mais qu'il ne peut y arriver que par un homme Dieu ; d'où s'ensuit que tout ce que nous croyons de JESUS-CHRIST, doit être

Digitized by Google

nécessairement. C'eſt ainſi qu'Anſelme explique lui-même ſon deſſein. Les infideles dont il parle devoient être les Juifs répandus alors par toute la Chrétienté & les Muſulmans d'Eſpagne ; car pour ceux d'Orient, le commerce n'étoit pas encore établi avec eux, comme il fut depuis les croiſades. Cet ouvrage eſt en forme de dialogue entre Anſelme & le moine Boſon, qui fut depuis abbé du Bec ; & le myſtere de la ſatisfaction de JESUS-CHRIST pour le genre humain, y eſt traité à fond.

A N. 1098.

Chr. Becc. an. 1124.

c. 16. Dans le ſecond livre, Boſon propoſe cette queſtion : Comment Dieu a-t-il pris la nature humaine de la maſſe corrompuë du genre humain ? Car bien que ſa conception ſoit pure, la Vierge, toutefois, dont il a tiré ſon humanité, a été conçûe dans le péché originel, parce qu'elle a elle-même péché en Adam, en qui tous ont péché. Anſelme répond, que puiſqu'il eſt conſtant que cet homme eſt Dieu & l'auteur de la reconciliation des pécheurs, il n'y a pas de doute qu'il eſt abſolument ſans péché, & que nous ne devons pas nous étonner, ſi nous ne pouvons comprendre comment il a été tiré ſans péché de la maſſe pechereſſe. Mais il ne répond rien à la propoſition touchant le péché originel de la ſainte Vierge. Seulement il dit enſuite, qu'elle a été du nombre de ceux qui ont été purifiez du péché par JESUS-CHRIST.

c. eod. & ſeq.

LIII. Siege de Capouë. *Vita . 4.* Pendant ce ſéjour de Sclavie, Anſelme fut viſité par pluſieurs perſonnes, que ſa réputation attiroit pour recevoir ſes conſeils, & qui retournoient merveilleuſement ſatisfaits. Roger même, duc de Poüille, qui faiſoit alors le ſiege de Capouë, le pria de l'y venir trouver, & le reçut avec tous les témoignages poſſibles de reſpect & d'amitié. Le pape vint auſſi à ce ſiege, eſpérant de faire la paix ; mais il ne put y

c. 5.

Gauf. Malater. IV. *c.* 27.

réüssir, & Anselme demeura auprès de lui dans le voisinage de Capouë, jusques à ce qu'elle se fût renduë au duc Roger. La plûpart de ceux qui venoient voir le pape, venoient aussi voir Anselme; autant recherché pour sa vertu, que le pape pour sa dignité. Les pauvres, qui n'osoient approcher du pape, s'adressoient à Anselme; & il étoit honoré même des Sarrasins, que le comte Roger, oncle du duc, avoit amenez de Sicile. A N. 1098.

Le duc Roger avoit à ce siege deux cens Grecs, commandez par un nommé Sergius, qui, gagné par le prince de Capouë, promit de lui donner entrée dans l'armée du duc, dont il commandoit la garde avancée. La nuit même que cette trahison devoit s'exécuter, le duc Roger vit en dormant saint Bruno, qui lui dit de se lever promptement & prendre ses armes, s'il vouloit se sauver, lui & son armée, du péril qui le menaçoit. Le duc s'éveilla fort allarmé, fit monter à cheval quelques-uns des siens, qui trouverent Sergius, fuyant avec sa troupe; & en ayant pris la plus grande partie, reconnurent la vérité de la trahison. Après la prise de Capouë, le duc vint sur la fin de Juillet à Squillace, où il demeura quinze jours malade; saint Bruno l'y vint voir avec quatre de ses freres, pour le consoler. Le duc lui raconta sa vision, & lui rendit graces du soin qu'il avoit eu de prier pour lui en son absence. Le saint homme répondit: Ce n'est pas moi que vous avez vû, c'est l'ange de Dieu, qui accompagne les princes pendant la guerre. Le duc le pria de recevoir de grands revenus de son domaine de Squillace; mais le saint répondit: J'ai quitté la maison de mon pere & la vôtre pour servir Dieu, étant dégagé de toutes les choses extérieures. Enfin, il reçut le monastere de saint Jacques, avec le château; & c'est dans *Diplom. ap. Sur. 6. Octob. & Bar. 1097.*

Digitized by Google

l'acte de donation que le duc Roger raconte cette histoire.

A N. 1098.

LIV. S. Anselme veut renoncer à l'épiscopat. *Edmer.* II. *Nov. n.* 31.

Après le siege de Capouë, le pape passa à Averse, & Anselme l'y suivit. Là, considérant les peines d'esprit & les persécutions qu'il avoit souffertes en Angleterre, presque sans aucun fruit; & au contraire, de quelle tranquillité il jouïssoit, & avec quel succès il étoit écouté de tout le monde, depuis qu'il étoit sorti d'Angleterre; il conçut un grand desir de n'y plus retourner, & de renoncer à l'archevêché. Il se fortifia dans cette résolution, par le peu d'espérance de pouvoir jamais vivre avec le roi Guillaume, dont il apprenoit tous les jours de plus mauvaises nouvelles, & des marques d'un prince, non-seulement injuste, mais sans religion. Il alla donc trouver le pape; & après lui avoir exposé ses peines, il le pria d'avoir compassion de lui, & le décharger de l'épiscopat. Le pape se récria: Voilà ce grand évêque, ce grand pasteur: Il n'a pas encore répandu de sang, & il veut abandonner son troupeau. Dieu vous préserve, mon frere, de succomber à cette tentation; & sçachez que loin de vous accorder ce que vous demandez, je vous ordonne, de la part de Dieu & de saint Pierre, de retenir, autant qu'il vous sera possible, le soin du royaume d'Angleterre, quand même la tyrannie du roi vous empêcheroit d'y retourner, & vous garderez l'autorité & les marques de l'épiscopat en quelque lieu que vous soyez. Anselme se soûmit, & le pape lui ordonna de se trouver à Bari, pour le concile qu'il devoit y tenir le premier jour d'Octobre, où il lui feroit justice du roi d'Angleterre & de tous ceux qui s'opposoient à la liberté de l'église. Anselme retourna cependant à sa solitude de Sclavie; & afin de pratiquer l'obéissance, il se fit donner pour supérieur, par le pape, le moine Edmer qui

p. 34.

Malmesb. I. *Pontif.* *p.* 229.

l'accompagnoit ; enſorte qu'il ne faiſoit pas la moindre choſe ſans ſa permiſſion, juſques à n'oſer ſe retourner dans ſon lit. A N. 1098.

Le pape ayant appris que le duc de Calabre, & le comte de Sicile ſon oncle, étoient à Salerne, les y vint trouver, & s'entretint familiérement avec le comte, pour lequel il avoit une amitié particuliere. Depuis long temps, il avoit établi légat en Sicile Robert, évêque de Traïne, ſans la participation du comte, qui en étoit mal ſatisfait, & ne pouvoit conſentir que ce légat exerçât ſes pouvoirs. C'eſt pourquoi le pape révoqua ſa commiſſion ; & connoiſſant le zele du comte, dans toutes les affaires eccléſiaſtiques, il lui donna lui-même la légation héréditaire ſur toute la Sicile, avec promeſſe que, tant que le comte vivroit, ou qu'il reſteroit quelqu'un de ſes héritiers ſucceſſeurs de ſon zele, le ſaint ſiege ne mettroit point en Sicile d'autre légat malgré eux. Mais que ſi l'égliſe Romaine avoit quelque droit à exercer dans cette province ſur les lettres envoyées de Rome, ils les décideroient par le conſeil des évêques du pays. Si les évêques ſont invitez à un concile, le comte ou ſes ſucceſſeurs y envoyeront ceux qu'il leur plaira, ſi ce n'eſt que dans ce concile on doive parler de quelqu'un d'eux, ou que l'affaire ne puiſſe être terminée en Sicile ou en Calabre, en préſence du prince. LV. Monarchie de Sicile. *Gauf Malat.* IV. *c. ult.*

Ce ſont les paroles du moine Geoffroi de Maleterre, auteur du temps & du pays, à la fin de ſon hiſtoire de l'établiſſement des Normands en Sicile. Enſuite il rapporte la bulle du pape Urbain, où il parle ainſi au comte Roger : Comme par votre valeur, vous avez beaucoup étendu l'égliſe de Dieu dans les terres des Sarraſins, & que vous avez toujours témoigné un grand dévoüement pour le ſaint ſiege, nous vous con-

Digitized by Google

A N. 1098.

firmons par lettres ce que nous avons promis de vive voix, que pendant tout le temps de votre vie, ou de votre fils Simon, ou d'un autre qui ſoit votre légitime héritier, nous ne mettrons aucun légat de l'égliſe Romaine dans les terres de votre obéiſſance, contre votre volonté. Au contraire, nous voulons que vous faſſiez ce que nous ferions par notre légat, quand même nous vous envoyerions quelqu'un d'auprès de nous, pour le ſalut des égliſes qui ſont ſous votre puiſſance, & pour l'honneur du ſaint ſiege. Que ſi l'on tient un concile, & que je vous mande de m'envoyer les évêques & les abbez de votre pays, vous en envoyerez ceux qu'il vous plaira, & vous retiendrez les autres pour le ſervice des égliſes. La datte eſt de Salerne, le cinquiéme de Juillet, l'onziéme année du pontificat d'Urbain, qui eſt 1098. En vertu de cette bulle, les Siciliens prétendent que leur roi eſt légat né du ſaint ſiege, & nomment ce droit la monarchie de Sicile; mais il leur eſt conteſté par la cour de Rome, qui ſoûtient que ſi cette bulle eſt vraie, elle a été révoquée dans la ſuite.

Baron. an. 1097. edit. Rom. epit. Spond. ibid.

LVI. Concile des ſchiſmatiques.

A Rome, les principaux des ſchiſmatiques tinrent un concile en l'abſence de Guibert, qui étoit en Lombardie, & écrivirent une lettre ſynodale, qui porte en tête les noms de huit cardinaux, quatre évêques & quatre prêtres, dont les deux plus connus ſont Hugues le Blanc, évêque de Preneſte, & le prêtre Bennon. La lettre eſt adreſſée à tous ceux qui craignent Dieu, & qui aiment le ſalut de la république Romaine, & eſt conçûë en ces termes: Nous ne voulons pas que vous ignoriez, que pour détruire les héréſies introduites de nouveau par Hildebrand, ou par lui renouvellées, & pour exterminer l'impiété de

Faſc. rer. expet. fol. 43.

Digitized by Google

ceux qui n'ont pas craint de déchirer nouvellement la foi catholique ; nous nous sommes assemblez au nom de Dieu, le cinquiéme de ce mois, à saint Blaise, le sixiéme à saint Celse, & le septiéme à sainte Marie de la Rotonde, où nous avons, comme nos peres, condamné ces héréſies & ceux qui les suivent, de peur que si nous nous taisons, nous ne paroissions y consentir. Nous appellons toutefois ceux qui communiquent aux auteurs de ces erreurs, leur donnant sûreté pour venir & retourner librement, & nous les admonestons de plaider leur cause par les principaux d'entre eux, le seigneur Rainier & Jean le Bourguignon. Nous leur promettons, autant qu'il est en nous, une entiere sûreté jusques à la fête de la Toussaints, quand même ils seroient condamnez ; car nous ne sommes point alterez de sang, & nous croyons que ceux-là se défient de leur cause, qui excitent des séditions : nous ne cherchons que la paix, la vérité & l'unité de l'égliſe. Cette lettre est datée du concile tenu à Rome contre les schismatiques, le septiéme d'Août 1098. Mais elle fut sans effet, & les catholiques mépriserent ces vains efforts du parti mourant de Guibert. AN. 1098.

LVII. Lunden, archevêché. *Sax. gram. lib. 12. p. 204. Hist. gent. Dan. ap. Lindembr. p. 300. Pontan. l. 5. p. 202.*

Vers le même temps, Eric I. roi de Dannemarc, surnommé Eigoth, c'est-à-dire, le Bon, fut menacé d'excommunication sur de vains soupçons, par Liemar, archevêque de Hambourg. Il en appella au pape, & alla lui-même à Rome, où sa cause ayant été soigneusement examinée, il repoussa si bien l'accusation de l'archevêque, qu'il revint pleinement justifié. Mais pour n'être plus exposé à un pareil traitement, il retourna à Rome, & demanda d'être affranchi de la juriſdiction de ce prélat étranger, & qui étoit alors schismatique & attaché au parti de l'empereur Henri.

Digitized by Google

AN. 1098. Le pape Urbain accorda au roi Eric ce qu'il demandoit, tant en conſidération de ſa dignité, que de la peine qu'il avoit priſe de faire un ſi long voyage ; & il lui promit d'ériger un archevêché dans ſon royaume.

Quelques années après, Eric ayant tué par accident quatre de ſes chevaliers, fit vœu d'aller à Jeruſalem pour l'expiation de ce crime. Son peuple l'aimoit à tel point, qu'il offrit la troiſiéme partie de ſon bien pour le faire diſpenſer de ce voyage ; mais le roi demeura ferme, & avant que de partir, il envoya à Rome ſolliciter pendant ſon abſence l'érection de la métropole. Eric mourut en ce voyage, dans l'iſle de Chipre, en 1101. & deux ans après, ſous le roi Nicolas ſon frere & le pape Paſchal II. l'érection fut exécutée. Le pape envoya un légat, qui ayant viſité les principales villes de Dannemarc, choiſit celle de Lunden, qui en étoit alors la capitale, pour lui donner la dignité de métropole, tant à cauſe du mérite d'Aſcer ou Atzer, qui en étoit évêque, que pour la ſituation avantageuſe de la ville, qui étant près l'embouchure d'une riviere dans le Schonen, donnoit aux pays voiſins un facile accès par terre & par mer. Lunden fut donc érigée en archevêché l'an 1103. & non-ſeulement tirée de la dépendance de Hambourg, mais encore donnée pour métropole aux trois royaumes de Dannemarc, de Suede & de Norvege.

LVIII. Priſe d'Antioche. En Orient, le ſiege d'Antioche dura ſept mois ; après leſquels elle fut priſe par intelligence. Comme il n'y avoit que quatorze ans que les Turcs l'avoient conquiſe, elle étoit encore pleine de Chrétiens, Grecs, Syriens & Arméniens ; mais les Turcs ne leur permettoient point l'uſage des armes, ne leur laiſſant que le trafic & les métiers. Un de ces Chrétiens, mais rené-

Guill. T. c. 11. 12.

Digitized by Google

gat, nommé Emir-Féïr, ou Pir, fit connoissance avec Boëmond, & promit de lui livrer une tour dont il étoit le maître, pourvû qu'il fût assuré que les autres seigneurs laissassent à Boëmond la propriété de la ville. Boëmond leur en ayant fait la proposition, ils s'y accorderent, excepté le comte de Toulouse. Enfin, le projet s'exécuta; la tour fut livrée, les croisez entrerent dans la ville d'Antioche, & s'en rendirent maîtres le jeudi troisiéme de Juin 1098.

A N. 1098. c. 13. 17. c. 21. 22.

Mais les Turcs tenoient encore le château, & trois jours après arriva une armée immense qui venoit à leur secours; ensorte que celle des croisez se trouva assiégée dans la ville; & comme ils n'avoient pas eu le temps d'y faire entrer des vivres, ils furent affamez jusqu'à manger les cheveaux & les chameaux. Alors Etienne, comte de Chartres, quitta l'armée & repassa en Grece, où il arrêta l'empereur Alexis, qui venoit au secours des croisez, l'assurant qu'il n'y seroit pas à temps. Ce que les infideles ayant appris, ils presserent davantage les croisez & les réduisirent au désespoir; ensorte que les troupes refusoient d'obéir, & les seigneurs songeoient à prendre la fuite.

Lib. VI. c. 7. c. 10. c. 13.

Il y avoit vingt-six jours qu'ils étoient ainsi assiegez, quand un clerc Provençal, nommé Pierre-Barthelemi, vint trouver l'évêque du Pui & le comte de Toulouse, & leur dit; que l'apôtre saint André lui avoit apparu en songe, & lui avoit commandé jusques à trois fois de dire aux seigneurs, que la lance dont Notre-Seigneur avoit eu le côté percé, étoit enterrée dans l'église de saint Pierre, & lui avoit marqué le lieu où on la trouveroit. Il ajoûtoit, que s'étant voulu plusieurs fois excuser de cette commission, saint André l'avoit menacé de mort, s'il

c. 14.

n'obéiſſoit. L'évêque & le comte ayant communiqué ſecrettement la choſe aux autres ſeigneurs, leur repréſenterent Pierre, qui leur fit ſon rapport, & les perſuada ſi bien, qu'ils ſe rendirent dans l'égliſe ; & ayant fait fouiller bien avant au lieu qu'il marqua, on y trouva la lance. Le peuple des croiſez regarda cette découverte comme une conſolation envoyée du ciel. Tous reprirent courage, & promirent par de nouveaux ſermens, que ſi Dieu les délivroit du péril préſent, ils ne ſe ſépareroient point qu'ils n'euſſent pris Jeruſalem & délivré le ſaint ſépulchre. Enſuite ils firent un tel effort, qu'ils mirent les ennemis en fuite, & prirent leur camp, où ils firent un butin immenſe. Ils remporterent cette victoire le vingt-huitiéme de Juin 1098.

AN. 1098.

t. 19. 20. *&c.*

t. 23. La ville d'Antioche étant ainſi délivrée & tranquille, l'évêque du Pui & les autres prélats croiſez s'appliquerent à y rétablir le ſervice de Dieu. Premierement, ils purifierent & réparerent la grande égliſe dédiée à ſaint Pierre, & les autres que les infideles avoient profanées & défigurées : car ils en avoient converti les unes en écuries, & appliqué les autres à d'autres uſages indignes. Ils avoient effacé les ſaintes images, les couvrant de boue, leur arrachant les yeux, gratant les murailles où elles étoient peintes. On prit d'entre le butin de l'or & de l'argent pour faire des calices, des croix, des chandeliers & d'autres pieces ſemblables ; & des étoffes de ſoie pour les ornemens. On rétablit le clergé dans ſes fonctions, avec des revenus ſuffiſans. Le patriarche Jean, qui depuis l'arrivée des croiſez avoit été mis aux fers par les infideles & traité cruellement, fut rétabli dans ſon ſiege avec honneur ; & de ſon vivant on n'oſa pas ordonner à Antioche de patriarche

Digitized by Google

Latin, pour ne pas mettre deux évêques dans un même ſiege, contre les canons. Toutefois, environ deux ans après, le patriarche vit bien lui-même qu'étant Grec, il ne pouvoit pas utilement gouverner des gens du rit latin, & ſe retira à C. P. après quoi le clergé & le peuple d'Antioche élut pour patriarche Bernard, évêque d'Arta en Epire, qui avoit ſuivi à la croiſade l'évêque du Pui en qualité de chapelain. Dès le temps de la réduction d'Antioche, on établit des évêques dans les villes voiſines qui avoient des égliſes cathédrales. Quant à la ſeigneurie temporelle, elle demeura à Boëmond avec le titre de prince. A N. 1023.

Incontinent après la réduction d'Antioche, il s'y mit une maladie contagieuſe, qui emporta entre autres le légat Ademar, évêque du Pui, & il fut extrêmement regreté. Les croiſez crioient que l'on marchât inceſſamment à Jeruſalem; mais les ſeigneurs jugerent à propos de les laiſſer raffraîchir, & remirent le voyage au mois d'Octobre. Cependant ils écrivirent au pape une lettre, où Boëmond eſt nommé le premier, puis le comte de Toulouſe, le duc Godefroi, le duc de Normandie, le comte de Flandre, le comte de Boulogne. Ils racontent la priſe d'Antioche; comme ils furent eux-mêmes aſſiégez enſuite, & délivrez après la découverte de la ſainte lance; enfin, la mort de l'évêque du Pui, arrivée le premier jour d'Août: c'eſt pourquoi ils prient le pape de venir lui-même ſe mettre à leur tête, dans la ville où le nom Chrétien a commencé, & où ſaint Pierre a mis ſa premiere chaire. Nous avons, ajoûtent-ils, vaincu les Turcs & les payens, c'eſt à vous à vaincre les hérétiques, Grecs, Armeniens, Syriens & Jacobites, & venir nous conduire à Jeruſalem. Ils ſe plaignent enſuite qu'il accorde

Lib. VII. *c.* 1. 2.

Miſcell. Baluz. to. I. *p.* 415.

Digitized by Google

A N. 1098. à quelques croiſez diſpenſe de faire le voyage ; & l'avertiſſent, que l'empereur de C. P. ne leur a point tenu ce qu'il leur avoit promis. La lettre eſt du onziéme de Septembre. Le pape ſe contenta de leur envoyer un légat à la place du défunt évêque du Pui ; & ce fut Daïbert, archevêque de Piſe.

Bertold. 1098.

Guill. VII. c. 18. Quelque temps après, on révoqua en doute la vérité de la ſainte lance, que l'on prétendoit avoir été trouvée à Antioche ; & pluſieurs ſoûtenoient, que c'étoit un artifice du comte de Toulouſe & une invention intéreſſée. Le principal auteur de ce ſoupçon étoit Arnoul, chapelain du duc de Normandie, homme lettré, mais corrompu dans ſes mœurs, & brouillon. Comme l'on diſputoit beaucoup ſur ce ſujet, Pierre Barthelemi, qui prétendoit avoir eu la révélation, demanda à ſe juſtifier par l'épreuve du feu. On alluma donc un bucher terrible, & tout le peuple s'aſſembla à ce ſpectacle, le vendredi ſaint huitiéme d'Avril 1099. Pierre Barthelemi, quoique clerc, avoit peu de lettres & paroiſſoit un homme ſimple. Après avoir fait ſa priere, il prit la ſainte lance & paſſa par le feu, d'où le peuple crut qu'il étoit ſorti ſain & ſauve ; mais il mourut peu de jours après ; quoiqu'il ſe portât très bien avant cette épreuve. Quelques-uns attribuoient la cauſe de ſa mort à l'empreſſement du peuple, qui s'étoit jetté ſur lui en foule au ſortir du bucher, par dévotion. Enfin, cette épreuve fut inutile pour décider la queſtion, & il demeura plus incertain qu'auparavant, ſi la lance trouvée à Antioche étoit la même dont le côté de JESUS-CHRIST fut percé.

LIX. Concile de Bari. *Edmer.* 2. *Novor.* Le pape tint, au mois d'Octobre 1098. le concile de Bari, comme il l'avoit indiqué ; & il s'y trouva cent quatre-vingt-trois évêques, entre

entre lesquels étoient saint Anselme. Ils étoient tous revêtus de chappes, hormis le pape, qui portoit une chasuble & le pallium par-dessus. Les Grecs y proposerent la question de la procession du Saint-Esprit, prétendant prouver par l'évangile, qu'il ne procede que du Pere. Le pape y répondit par plusieurs raisons, & en employa quelques-unes tirées du traité de l'incarnation, qu'Anselme lui avoit autrefois envoyé. Mais comme la dispute continuoit, il fit faire silence, & dit à haute voix : Anselme archevêque des Anglois, notre pere & notre maître, où êtes-vous ? Anselme se leva & répondit : Saint pere, qu'ordonnez-vous ? me voici : Le pape le fit approcher & seoir auprès de lui, au grand étonnement du concile, où tous demandoient qui il étoit & d'où il venoit. Après que ce mouvement fut appaisé, le pape déclara publiquement la vertu & le mérite d'Anselme, & avec quelle injustice il avoit été chassé de son pays. Anselme étoit prêt de répondre à la question proposée, mais on jugea plus à propos de remettre au lendemain ; & alors il traita la matiere avec tant de force & de netteté, que tous en demeurerent satisfaits, & lui donnerent de grandes loüanges ; & on prononça anathême contre ceux qui nieroient que le Saint-Esprit procede du Pere & du Fils.

An. 1098. *Lupus. procosp.* 1099.

Ensuite on parla du roi d'Angleterre dans le concile de Bari, & on fit beaucoup de plaintes contre lui, entre autres touchant la simonie & l'oppression des églises, dont le pape parla fortement, & de ce qu'il avoit fait souffrir à Anselme, ajoûtant qu'il avoit admonesté plusieurs fois ce prince de se corriger ; & demandant l'avis des évêques, ils répondirent : Si vous l'avez appellé jusques à trois fois, il est clair qu'il ne reste qu'à le frapper d'anathême

jusques à ce qu'il ſe corrige ; & le pape en convint. Anſelme étoit demeuré juſques-là aſſis & baiſſant la tête, ſans dire mot : mais alors il ſe leva, & s'étant mis à genoux devant le pape, il fit tant qu'il en obtint de ne pas prononcer l'excommunication contre le roi. Tous les aſſiſtans admirerent ſa charité pour ſon perſécuteur. Anſelme écrivit depuis les raiſons qu'il avoit employées dans ce concile contre les Grecs, & en fit un traité ſur la proceſſion du Saint-Eſprit.

A N. 1098.

Aprés le concile de Bari, Anſelme retourna à Rome avec le pape. Cependant ſon envoyé revint d'Angleterre, & rapporta, que le roi avoit reçu la lettre du pape, mais qu'il n'avoit pas voulu recevoir celle d'Anſelme ; & que ſçachant que celui qui les avoit apportées étoit à lui, il avoit juré qu'il lui feroit arracher les yeux, s'il ne ſortoit promptement de ſes terres. Quelques jours après que le pape fut de retour à Rome, il vint un envoyé du roi d'Angleterre chargé de ſa réponſe au pape, à qui il dit : Le roi mon maître s'étonne, comment il a pu vous tomber dans l'eſprit de le ſolliciter pour la reſtitution des biens d'Anſelme. La raiſon eſt, que quand ce prélat voulut ſortir du royaume, le roi lui déclara nettement, que s'il ſortoit il ſe ſaiſiroit de tout l'archevêché. Cependant *il n'a* point été retenu par cette menace. Le pape dit : L'accuſe-t-il d'autre choſe ? Non, reprit l'envoyé. Et le pape ajoûta : Qui a jamais ouï parler de rien de ſemblable ? Il a dépouillé de tout le primat de ſon royaume, pour cette ſeule raiſon qu'il n'a pas voulu manquer de viſiter la mere commune, l'égliſe Romaine ; & vous avez fait un ſi grand voyage pour nous apporter une telle réponſe. Retournez promptement dire à votre maître, qu'il le rétabliſſe en tous

ſes biens, s'il ne veut être excommunié; & qu'il me faſſe ſçavoir ſon intention avant le concile que je tiendrai en cette ville la troiſiéme ſemaine d'après Pâque. AN. 1098.

L'envoyé demanda au pape une audience ſecrete avant que de partir, & demeura longtemps à Rome, où, à force de préſens, il attira pluſieurs perſonnes dans les intérêts de ſon maître. Ainſi le pape ſe relâcha, & accorda au roi d'Angleterre un délai juſqu'à la ſaint Michel de l'année ſuivante; car ceci ſe paſſoit à Noël. Anſelme voyant qu'il n'avoit rien à eſperer du prochain concile, réſolut de retourner à Lyon; mais le pape ne lui voulut pas permettre. Il demeura donc à Rome, étant continuellement avec le pape, qui le venoit voir à ſon appartement, & lui faiſoit ſa cour. Dans toutes les aſſemblées, les proceſſions & les cérémonies, il avoit la ſeconde place après le pape: tous l'aimoient & l'honoroient; même les ſchiſmatiques, & il n'en étoit pas moins humble & moins ſoûmis à tout le monde. *Vita n. 49.*

LX. Juſtification d'Ives de Chartres.

Ives de Chartres avoit appris que le pape Urbain étoit irrité contre lui, & n'en voyoit point d'autre occaſion que la lettre qu'il avoit écrite en 1097. à Hugues, archevêque de Lyon, au ſujet de l'élection de Daïmbert à l'archevêché de Sens. Il écrivit donc au pape, qu'ayant relû cette lettre, loin d'y trouver rien contre l'égliſe Romaine, il y trouvoit pluſieurs choſes pour elle. Car, dit-il, je n'ai eu autre intention que de remédier aux murmures que j'entends tous les jours, en vous faiſant avertir par cet archevêque, à qui vous confiez vos deſſeins, de peſer tellement vos decrets avec vos légats, que l'égliſe n'en fût point ſurchargée; que celui qui les auroit tranſgreſſez fût puni: de ſorte que les autres ſe corrigeaſſent par ſon exemple, & *ep. 60. Sup. n. 43. epiſt. 67.*

AN. 1098. que votre réputation demeurât entiere. Voilà ce qui juſtifie la lettre. Mais l'archevêque y ayant trouvé quelques paroles qui n'étoient pas à ſon gré, principalement touchant la primatie de Lyon a voulu vous faire entrer dans ſa paſſion, ſans avoir égard à mes intentions. Permettez de dire ce qu'on penſe. Je ne crois pas qu'il y ait perſonne au-deçà des monts, qui ait ſouffert autant d'affronts & d'injuſtices que moi, pour vous avoir été fidele, & avoir ſoûtenu vos ordres.

Mais puiſque ces paroles vous ont irrité, ce n'eſt pas à moi à conteſter avec vous; & j'aime mieux renoncer à l'épiſcopat, que de ſoûtenir votre indignation, juſte ou injuſte. Si cette ſatisfaction vous plaît, recevez-la: Si vous en voulez plus, ajoutez-y. Je ſerai, peut-être plus utile à l'égliſe par mon exemple, étant particulier, que je ne ſuis par ma parole étant évêque. Il y a ſept ans paſſez que je cultive, ſelon mon pouvoir, la vigne qui m'a été confiée, ſans y trouver de fruit: mettez-moi en liberté la huitiéme année. Si je ne le fais par votre permiſſion, il faudra que je le faſſe par néceſſité, à cauſe de l'inimitié du roi, qui s'eſt renouvellée contre moi pour l'ancien ſujet, (c'eſt que le roi Philippe avoit repris Bertrade); & à cauſe de mes dioceſains, que ni la crainte de Dieu, ni la honte de l'excommunication, ne peut obliger à quitter les ſacrileges qu'ils commettent dans les égliſes, & à reconnoître la juſtice.

LXI. Jean II. évêque d'Orléans.

Quoiqu'il arrive de moi, je vous conjure par la charité de JESUS-CHRIST, que ſi l'archevêque de Tours ou quelqu'un du clergé d'Orléans vient vous ſolliciter pour le jeune homme qu'ils ont élû, de ne le pas écouter; car c'eſt une perſonne infâme & décriée par les villes de France, pour avoir eu des familiaritez honteuſes

avec l'archevêque de Tours, avec son défunt frere, & avec plusieurs autres malvivans. Quelques compagnons de ses débauches ont fait sur lui des chansons, que les jeunes gens corrompus chantent dans les ruës & les places publiques, & qu'il n'a pas eu honte d'entendre & de chanter lui-même. J'en ai envoyé une à l'archevêque de Lyon, pour servir de preuve. Ne permettez donc pas qu'il soit consacré, tant pour votre honneur, que pour l'intérêt de l'église. Sçachez aussi que l'archevêque de Tours a couronné le roi à Noël, contre la défense de votre légat, & a obtenu à ce prix que ce jeune homme fût fait évêque. Cette lettre est la derniere d'Ives de Chartres au pape Urbain II. & elle semble avoir été écrite au commencement de l'an 1099. AN. 1099.

Ce jeune homme élû pour l'évêché d'Orléans étoit l'archidiacre Jean, que l'archevêque de Tours avoit voulu mettre sur ce siege dès l'an 1096. Sanction, qui l'emporta pour lors, n'en jouit guere que deux ans; & Jean fut élû, par l'autorité du roi, le jour des Innocens vingt-huitiéme de Décembre 1098. C'est ce qui paroît, tant par cette lettre d'Ives de Chartres au pape, que par celle qu'il en écrivit à l'archevêque de Lyon, à qui il dit, parlant de l'archevêque de Tours : Comme il ne peut avoir deux évêchez, il veut posseder celui d'Orléans par une personne apostée, pour y abbaisser & y élever ceux qu'il voudra; car il ne se contente pas d'être toleré dans l'église qu'il a envahie contre les canons, s'il ne prostituë encore l'église de Dieu à qui il lui plaît, en fascinant les yeux des autres, par ses discours & par ses promesses. Il dit qu'il n'a que faire de bons ecclésiastiques ni de canons, puisqu'il a tout cela dans sa bourse. Enfin, il fait impunément tout

Sup. n. 38.

epist. 65.

A N. 1099. ce qu'il lui plaît. Il n'a pas travaillé à faire déposer Sanction, pour mettre à sa place un meilleur sujet ; mais un homme qui lui fût entierement soûmis, tel que celui-ci, qui le regarde comme un écolier fait son maître ; ensorte qu'il n'ose ni s'asseoir ni se lever que par son ordre.

Il m'a été présenté, avec les lettres du roi & du chapitre, pour l'ordonner prêtre ; & ensuite le sacrer évêque : mais je n'ai encore ni rejetté ni approuvé son élection ; & je ne l'approuverai jamais, si je n'y suis contraint par un ordre du pape ou de vous ; car je sçai que cette ordination seroit non-seulement honteuse, mais pernicieuse à l'église, si on confioit le salut des autres à un homme qui n'a pas encore pensé au sien. Mandez-moi donc, par ce porteur, ce que vous voulez que je réponde à ceux d'Orléans, qui se flattent que vous confirmerez cette élection. Or, quoi que vous fassiez, j'ai acquitté ma conscience. Je trouverois à Orléans bien des témoins de ce que j'avance, s'ils ne craignoient l'exil ou la prison ; & afin que vous ne croyez pas que je l'aie inventé, je vous envoie une des chansons que l'on en chante publiquement.

Sçachez encore, que l'abbé de Bourgueil étoit venu à la cour à Noël, avec grande confiance, pour recevoir l'évêché que la prétenduë reine lui avoit promis ; mais parce que l'on trouva que les amis de l'archidiacre avoient plus de sacs d'argent & mieux remplis, il a été admis & l'abbé exclu. Et comme l'abbé se plaignoit que le roi s'étoit moqué de lui, le roi répondit : Attendez que je face mon profit de celui-ci : ensuite faites le déposer, & alors je ferai ce que vous voulez.

epist. 68. Ives écrivit encore à l'archevêque de Lyon en ces termes : Vous m'invitez, moi & tous

ceux qui voudront attaquer l'élection de Jean, archidiacre d'Orleans, à comparoître devant vous au premier jour de Mars, parce que vous ne pouvez être accusateur & juge. Mais vous sçavez que cela ne s'entend que des péchez secrets, & que ceux qui sont manifestes n'ont pas besoin d'accusation. Sur quoi il rapporte plusieurs autoritez. Venant ensuite à l'accusation de simonie, il dit : Nous avons chez nous des négocians, créanciers de la prétenduë reine, qui, à ce qu'ils nous ont dit, attendent une partie de l'argent que les parens de Jean ont promis : mais cette princesse dit, que l'on differe le payément par précaution, afin de le faire plus sûrement après le sacre : toutefois on redemandera bien-tôt cet argent, si le sacre est differé quelque temps. Nonobstant ces remontrances d'Ives de Chartres, Jean fut sacré évêque d'Orleans, & tint ce siege plus de vingt-ans. Il s'acquitta même assez bien de son devoir, comme on peut juger par les lettres qu'Ives lui écrivoit de temps en temps pour diverses affaires ecclésiastiques. A N. 1099.

Le pape Urbain tint à Rome le concile dans le temps marqué, c'est-à-dire, la troisiéme semaine après Pâque, qui cette année 1099. étoit le dixiéme d'Avril. Il s'y trouva cent cinquante évêques, entre autres Anselme, archevêque de Cantorberi, Daïmbert de Sens, qui reconnut alors la primatie de Lyon ; Leger de Bourges, Amat de Bourdeaux, Bysance de Trani, Gautier, évêque d'Albane, Odon d'Ostie, Gontard de Fondi, Leutald de Senlis, Lambert d'Arras, Humbaud d'Auxerre, Norgaud d'Autun, Ismeon de Die, Geofroi de Maguelone. Chacun étoit assis à son rang selon la coûtume : mais il y eut de la difficulté pour placer Anselme, parce que personne ne se sou- LXII. Concile de Rome. *t. x. p. 615. Bertold. an. 1099.* *Edmer. 2. Novor. n. 40.*

A N. 1099. venoit d'avoir vû dans un concile de Rome un archevêque de Cantorberi. Le pape lui fit donc mettre un ſiege dans le cercle que formoit la ſéance ; ce qui marquoit une grande diſtinction.

Nous avons dix-huit canons de ce concile, dont les onze premiers ſont les mêmes, mot pour mot, que les douze premiers du concile de Plaiſance, tenu en 1095. touchant les ordinations des ſimoniaques & des ſchiſmatiques, que le pape avoit déja fait confirmer dans le concile de Clermont & dans les ſuivans. En celui-ci on défendit encore aux abbez & aux autres ſupérieurs des égliſes, de recevoir de la main des laïques des dîmes ou d'autres droits eccléſiaſtiques, ſans le conſentement de l'évêque. On défendit tout ce qui ſent la ſimonie, même d'exiger à l'ordination des évêques, des chappes, des tapis, ou d'autres petits préſens. On ordonna que tous les fideles jeûneroient tous les vendredis pour leurs péchez, principalement pour ceux dont ils auroient oublié de ſe confeſſer.

t. x. p. 503. Sup. n. 22.

Can. 15. 16. c. 17.

c. 12. 17. 18. Chr. Malleac.

Edmer. Le concile ſe tenoit dans l'égliſe de ſaint Pierre, & le bruit de ceux qui entroient & ſortoient continuellement pour y faire leurs prieres, empêchoit que l'on entendît diſtinctement ce qui étoit réſolu dans le concile, outre la grande multitude de ceux qui y aſſiſtoient. C'eſt pourquoi le pape ordonna à Reinger, évêque de Luques, qui avoit la voix forte, de ſe lever au milieu de l'aſſemblée, & prononcer les decrets du concile. Mais après en avoir dit quelques-uns, tout d'un coup changeant de viſage, de voix & de geſte, il s'interrompit ; & tournant ſes regards vers les aſſiſtans, il dit : Mais que faiſons-nous ? Nous chargeons d'ordonnances ceux qui nous ſont ſoûmis, & nous

Digitized by Google

ne nous opposons pas aux violences des tyrans qui oppriment l'église, & dont tout le monde se plaint. Nous avons ici un prélat venu des extrémitez du monde, qui demeure assis modestement, mais dont le silence crie, & demande justice des cruels traitemens qu'il a soufferts. Voici la seconde année qu'il est ici sans avoir encore reçu aucun secours. Si vous n'entendez pas tous de qui je parle, c'est d'Anselme, archevêque d'Angleterre. L'évêque ayant ainsi parlé, frappa trois fois la terre de la crosse qu'il tenoit à la main, & témoigna encore son indignation, en serrant les dents & les levres. Le pape lui dit : C'est assez, mon frere, c'est assez, nous y donnerons bon ordre. Reinger reprit ensuite le reste des decrets du concile : mais avant que de s'asseoir, il recommanda encore de faire justice à Anselme, qui garda toujours le silence, étonné de cette saillie, à laquelle il n'avoit aucune part. A N. 1099.

Bysance, archevêque de Trani, vint à ce concile, avec des députez de son clergé & de son peuple, poursuivre la canonisation de saint Nicolas Peregrin, mort depuis près de cinq ans. L'archevêque expliqua en peu de mots au concile la vie du saint, sa mort & les miracles qui l'avoient suivie ; & le concile l'ayant écouté attentivement, en rendit graces à Dieu. Ensuite, on présenta au pape la relation écrite de ses miracles. Le pape la lut avec empressement ; puis de l'avis du concile il répondit, qu'ils croyoient tout ce qui étoit rapporté du saint par un témoignage si authentique, qu'ils accordoient à l'évêque ce qu'il demandoit, & laissoient le tout à sa volonté. L'archevêque pria le pape de prononcer lui-même, & obtint une bulle, ou le pape disoit : L'archevêque Bysance nous ayant prié instamment de mettre au *Vita S. Nic. par. 3. c. 1. Boll. to. 19. p. 249. Sup. n. 16.*

catalogue des ſaints le vénérable Nicolas, ſurnommé Peregrin, nous lui avons commis l'affaire, par la confiance que nous avons en ſa vertu & en ſa ſcience, afin qu'après en avoir plus mûrement délibéré, il faſſe ce que Dieu lui inſpirera. En vertu de cette commiſſion, l'archevêque fit bâtir, à l'honneur du ſaint, une nouvelle égliſe, où ſon corps fut depuis tranſferé.

AN. 1099.

Edmer. 2. Novor.

Sur la fin du concile, le pape & tous les évêques prononcerent excommunication contre tous les laïques qui donneroient les inveſtitures des égliſes, & contre tous les eccléſiaſtiques qui les recevroient, ou qui donneroient la conſécration à ceux qui les auroient reçuës. On comprit ſous le même anathême ceux qui faiſoient hommage aux laïques pour les dignitez eccléſiaſtiques. Car, diſoit le pape, on ne peut voir ſans horreur, que des mains élevées à cet honneur ſuprême, de créer le Créateur, & l'offrir à ſon Pere pour le ſalut de tout le monde, ſoient réduites à cette infamie, de ſe ſoûmettre à des mains qui ſont continuellement ſouillées d'attouchemens infâmes, de rapines & d'effuſion de ſang. Tous crierent: Ainſi ſoit-il; & ce fut la fin du concile.

LXIII. S. Jean, évêque de Teroüane.

Vit. c. 1. 2. ap. Boll. 27. Janu. to. 2. p. 796.

En ce concile de Rome on confirma l'élection de Jean, archidiacre d'Arras, pour l'évêché de Teroüane. Jean étoit né à Varneton entre Ipres & Lille, & avoit étudié ſous Lambert d'Utrecht, & ſous Ives, depuis évêque de Chartres. Il fut d'abord chanoine ſéculier à ſaint Pierre-de-Lille; puis chanoine régulier au mont ſaint Eloi, près d'Arras, d'où l'évêque Lambert le tira pour l'aider en ſes fonctions, & le fit ſon archidiacre, avec deux autres qui furent auſſi évêques, Clairembaud de Senlis & Robert

d'Arras, aprés Lambert. Jean ne reçut qu'avec bien de la peine la dignité d'archidiacre ; & l'ayant acceptée, loin de mettre sur le clergé de nouvelles impositions, comme ses prédécesseurs, il le déchargea de celles qu'ils avoient établies. AN. 1079.

Depuis la mort de Drogon, évêque de Teroüane, arrivée l'an 1079. cette église avoit été affligée au dehors par les vexations du comte de Flandres & d'autres seigneurs, & au dedans par la corruption des mœurs. Hubert, successeur de Drogon, après avoir été convaincu d'hérésie, fut ordonné évêque par simonie ; & ayant été dangereusement blessé par ses ennemis, se retira à saint Bertin, où il se fit moine. Lambert envahit ensuite l'évêché, à la faveur du comte, avec tant de violence, qu'il rompit les portes de l'église. Comme le clergé ne vouloit point communiquer avec lui, il le mit en fuite & le dispersa. Après qu'il eut tenu le siege deux ans, on lui coupa la langue & les doigts de la main droite, on le chassa, & Gerard fut mis à sa place. Il avoit été élû par le clergé & demandé par le peuple : mais il donna de l'argent au roi pour obtenir son agrément ; ce qui le réduisit à une telle indigence, qu'il vendoit les prébendes & aliénoit les biens de l'église sans en être plus à son aise. Après quinze ans d'épiscopat, il fut accusé de simonie auprès du pape Urbain, & n'ayant pû s'en purger, il quitta son siege, & se retira au mont saint Eloi, où il finit en paix. *c.* 3. *Greg.* VII. *lib.* 7. *ep.* 16. *Greg.* IX. *ep.* 34. *Greg.* IX. *ep.* 3. XI. *epist.* 1.

Alors l'église de Teroüane retomba dans une plus grande confusion. Car les archidiacres avec le clergé de la cathédrale élurent Archambaud, chanoine de saint Omer : mais comme il refusa plus fortement que les autres ne le demandoient, son élection fut aisément cassée. Ils élurent en-

ſuite Aubert, chanoine d'Amiens, qui depuis peu l'étoit auſſi de Teroüane; mais contre les canons, qui défendent à un clerc d'être titré en deux égliſes. C'eſt pourquoi les abbez zelez pour la diſcipline élurent Jean, archidiacre d'Arras, dont ils connoiſſoient le mérite; & les laïques qui étoient préſens ſe rendirent volontiers à cet avis. Comme le clergé de la cathédrale réclamoit & vouloit ſoûtenir ſon élection, on appella au pape dans le temps du concile de Rome, où l'on caſſa l'élection d'Aubert, & on confirma celle de Jean, dont la vertu étoit connuë.

A N. 1099.

On craignoit qu'il ne s'enfuît, c'eſt pourquoi on faiſoit cette pourſuite à ſon inſçu; & le pape, dans les lettres par leſquelles il confirmoit ſon élection, lui fit défenſe expreſſe de refuſer. On lui préſenta ces lettres quand il s'y attendoit le moins; & il en fut affligé juſques à en deſirer la mort, voyant les difficultez de gouverner cette égliſe, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. Enfin, il ſe ſoûmit par obéiſſance, & fut ordonné prêtre le quatriéme de Juin 1099. puis le dix-ſeptiéme de Juillet, l'archevêque Manaſſès le ſacra évêque de Reims, & il fut introniſé ſolemnellement à Teroüane le vingt-quatriéme du même mois. Il gouverna cette égliſe plus de trente ans.

Un mois avant ſon ſacre, il aſſiſta à un concile tenu à ſaint Omer, à la priere de Robert le jeune, comte de Flandres, & des ſeigneurs de ſa cour: c'eſt-à-dire, qu'il avoit donné cet ordre avant que de partir pour la croiſade. A ce concile préſidoit Manaſſès, archevêque de Reims, aſſiſté de quatre de ſes ſuffragans, Baudri de Noyon, Lambert d'Arras, Manaſſès de Cambrai, & Jean de Teroüane. On y publia de nouveau, en préſence d'une

Lo. x. conc. p. 618.

Digitized by Google

grande multitude de clergé & de peuple, cinq articles touchant la trêve de Dieu, déja établie dans un concile de Soissons par l'archevêque Renaud, assisté de tous ses suffragans. Ces articles confirment ce que l'on avoit ordonné diverses fois depuis soixante ans, touchant la sûreté des lieux & des personnes consacrées à Dieu, & la suspension d'armes pendant certains jours : le tout sous peine d'excommunication. A N. 1099.

LXIV. Fondation de Cîteaux.

Ce fut au même concile de Rome, que le pape Urbain, touché des prieres des moines de Molesne, leur rendit l'abbé Robert, qui les avoit quittez ; ce qui mérite d'être expliqué. Le monastere de Molesne, en Bourgogne, dans le dioceſe de Langres, fondé sur la fin de l'an 1075. eut pour premier abbé Robert, homme d'une vertu éprouvée dans la vie monastique & le gouvernement des ames. Après environ vingt-ans, quelques-uns de ses moines firent réflexion, que leurs usages ne s'accordoient pas avec la regle de saint Benoît, qu'ils entendoient tous les jours lire en chapitre, & qu'ils avoient promis d'observer. Ils commencerent par s'en entretenir en particulier, se plaignant de leur infidelité, & cherchant sérieusement à y remedier. Mais ces discours s'étant répandus dans la communauté, les autres moines, qui n'avoient pas le même zele, commencerent à se moquer de ceux-ci, & à les détourner de leur dessein par toutes sortes de moyens. Les zélez, sans s'en mettre en peine, demandoient à Dieu, par de ferventes prieres, de les conduire en quelque lieu où ils pussent fidelement accomplir leurs vœux. *Vita S. Rob. ap. Boll. 29. Apr. to. II. p. 663. Exor. Magn. Cisterc. c. 10.*

Ensuite considérant que la regle défend de rien faire sans la permission de l'abbé, ils s'adresserent à Robert, qui loüa leur dessein, & leur promit, non-seulement de les aider, mais de

Digitized by Google

ſe joindre lui-même à eux. Pour ne rien faire
A N. que par l'autorité des ſupérieurs, l'abbé Robert,
1099. avec ſix moines des plus zélez, alla à Lyon
Exor. Ciſterc. c. 1. trouver l'archevêque Hugues, légat du pape, & lui dit, qu'ils étoient réſolus de pratiquer exactement la regle de ſaint Benoît, lui demandant pour cet effet ſon ſecours & la protection du ſaint ſiege ; & en particulier la permiſſion de ſortir de Moleſne, où ils ne pouvoient exécuter leur deſſein. Le légat la leur accorda, & leur donna ſes lettres pour cet effet, où il leur conſeille & leur ordonne, par l'autorité du pape, de
c. 2. perſéverer dans leur ſainte réſolution. Les ſix qui accompagnerent l'abbé en ce voyage, étoient Alberic, Odon, Jean, Etienne, Letalde & Pierre.

Etant donc retournez à Moleſne, ils choiſirent les plus zélez pour l'obſervance ; ſortirent au nombre de vingt & un ; allerent s'établir dans un lieu nommé *Ciſtercium* en Latin, en François Ciſteaux, à cinq lieuës de Dijon, dans le dioceſe de Châlon. C'étoit un déſert couvert de bois & d'épines, qu'ils commencerent à défricher, & s'y loger dans des cellules de bois, avec le conſentement de Gautier évêque de Châlon, & de Rainard vicomte de Beaune, à qui la terre appartenoit.

Ils s'y établirent le jour de ſaint Benoît, vingt-uniéme de Mars 1098. qui ſe rencontroit le dimanche des Rameaux. Larchevêque
Exord. de Lyon voyant leur extrême pauvreté, & qu'ils
Magn. c. 13. ne pourroient ſubſiter dans un lieu ſi ſtérile ſans le ſecours de quelque perſonne puiſſante, écrivit à Eudes duc de Bourgogne, pour l'exhorter à leur faire du bien ; ce prince touché de leur ferveur, acheva à ſes dépens le bâtiment du monaſtere de bois qu'ils avoient commencé, & les y entretint long-temps de

Digitized by Google

toutes les choſes néceſſaires. Il leur donna même abondamment des terres & des beſtiaux. Cependant l'évêque de Châlon donna à Robert le bâton paſtoral en qualité d'abbé, & fit renouveller aux moines leur vœu de ſtabilité pour le nouveau monaſtere, qui fut ainſi érigé canoniquement en abbaye. AN. 1099.

Mais peu de temps après, les moines de Moleſne, du conſentement de Godefroi leur nouvel abbé, allerent à Rome, & porterent leur plainte au pape Urbain II. dans le concile de l'année 1099. diſant que par la retraite de Robert la religion étoit renverſée dans leur monaſtere, & qu'ils étoient devenus odieux aux ſeigneurs & à leurs autres voiſins. Le pape cédant à leur importunité & au conſeil des évêques, écrivit à l'archevêque de Lyon de tirer, s'il étoit poſſible, Robert de ſa ſolitude, pour le renvoyer à ſon monaſtere, ſinon de faire enſorte que les habitans de la nouvelle ſolitude demeuraſſent en repos, & que ceux qui étoient dans le monaſtere vécuſſent régulierement. L'archevêque de Lyon ayant reçu cette lettre du pape, & étant ſollicité par l'abbé Godefroi & par les moines de Moleſne, aſſembla quatre évêques, Norgauld d'Autun, Gautier de Châlon, Bertrand de Mâcon, Pons de Bellai, tous ſes ſuffragans, avec trois abbez, Pierre de Tournus, Jarenton de Dijon & Goſſeran d'Aiſnai, & Pierre camerier du pape; & par leur conſeil il écrivit ainſi à Robert évêque de Langres.

Nous avons réſolu de rendre Robert à l'égliſe de Moleſne, à condition qu'avant que d'y retourner, il ira à Châlon, pour remettre à l'évêque le bâton paſtoral qu'il a reçu lorſqu'il lui a promis obéiſſance, ſuivant la coûtume des abbez; & il déchargera les moines du nouveau monaſtere de l'obéiſſance qu'ils lui ont promiſe

A N. 1099. en qualité d'abbé, comme l'évêque l'en quittera à son égard. Nous avons aussi permis à tous ceux des moines du nouveau monastere qui voudront le suivre, de retourner avec lui à Molesne ; à condtion que désormais ils ne s'attireront ni se recevront les uns les autres, sinon en tant que saint Benoît permet de recevoir les moines d'un monastere connu. Nous vous renvoyons ensuite Robert, pour le rétablir abbé de Molesne : à la charge que s'il quitte encore cette église par legereté, on ne lui donnera point de successeur du vivant de Godefroi. Quant à la chapelle de l'abbé Robert, & tout le reste qu'il a emporté de Molesne, nous voulons que tout demeure aux freres du nouveau monastere, hormis un breviaire, qu'ils garderont jusques à la saint Jean pour le transcrire. C'est la premiere fois que j'ai remarqué ce mot de breviaire, pour signifier un livre ecclésiastique.

Ce jugement de l'archevêque de Lyon fut executé, & après que l'abbé Robert fut retourné à Molesne, le moines de Cisteaux s'assemblerent & élurent pour leur abbé Alberic, homme instruit des lettres divines & humaines, qui avoit
c. 17. été prieur à Molesne & l'étoit encore à Cisteaux ; & qui avoit beaucoup travaillé pour ce nouvel établissement, jusques à souffrir des affronts, des coups & la prison. Il gouverna l'abbaye de Cisteaux neuf ans & demi.

LXV. Fin d'Urbain II. Geoffroi, abbé de Vendôme, étant à Rome, fit son possible pour justifier Ives de Chartres auprès du pape Urbain. En revenant, il séjourna cinq jours à Lyon chez l'archevêque Hugues, où il apprit que le nouvel archevêque de Sens, Daïmbert, avoit fait sa paix avec ce prélat, & lui avoit promis toute obéissance comme à son primat, sans qu'Ives de Chartres

Geoffr. II. *epist.* 18.

Digitized by Google

eût été compris dans cette paix. Il avoit même déſavoüé les lettres écrites par Ives en ſon nom. Geoffroi ayant appris cela, travailla, comme ami particulier d'Ives de Chartres, à la reconcilier avec l'archevêque de Lyon & ſon clergé qui lui étoient fort oppoſez. C'eſt ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit à Ives. A N. 1099.

Depuis le concile de Rome de l'an 1099. nous ne trouvons plus rien du pape Urbain II. ſinon qu'il mourut à Rome le vingt-neuviéme de Juillet de la même année, après avoir tenu le ſaint ſiege onze ans, quatre mois & dix-huit jours. Guibert abbé de Nogent, qui vivoit alors, dit qu'il ſe fit à ſon tombeau pluſieurs miracles. *Bertold. an.* 1099. *Geſta D. per Fr. lib. 2. init.*

LXVI. Priſe de Jéruſalem.

Quinze jours avant la mort du pape Urbain, les croiſez avoient pris Jeruſalem; ce qui s'étoit ainſi paſſé. Après la priſe d'Antioche, ils firent encore quelques conquêtes, & les ambaſſadeurs qu'ils avoient envoyez en Egypte, au calife Fatimite, revinrent avec des ambaſſadeurs de ce prince. Il avoit recherché l'alliance des Francs, pour lui aider à chaſſer de la Syrie les Turcs ſes ennemis, qui reconnoiſſoient le calife de Bagdad; mais profitant des victoires des Francs, il reprit Jeruſalem ſur les Turcs, qui l'avoient ôtée à ſon pere trente-huit ans auparavant; & déclara aux Francs, que les choſes ayant changé de face, il prétendoit garder cette ville; mais qu'il permettoit aux Francs d'y venir viſiter les ſaints lieux en toute ſûreté, pourvû qu'ils n'y entraſſent pas plus de deux ou trois cens à la fois, & ſans armes. *Sup. liv. LXIV. n.* 58. *Guill. Tyr. VII. c.* 19.

Les ſeigneurs Francs prirent cette réponſe pour une dériſion, & répondirent au calife d'Egypte, qu'il ne leur feroit pas la loi, & qu'ils iroient en corps d'armée à Jeruſalem. Ils y marcherent en effet, & arriverent devant la ville le *Guill. VIII. c.* 5.

Digitized by Google

A N. 1099. ſeptiéme de Juin 1099. Ils n'avoient plus de gens de ſervice que vingt mille hommes de pied & quinze cens chevaux, & on tenoit que dans la ville il y avoit quarante mille hommes bien armez, avec toutes ſortes de munitions; & les aſſiegez avoient comblé les fontaines & les citernes, juſques à cinq ou ſix milles à l'entour. Toutefois le ſiege ne dura que cinq ſemaines, & les croiſez firent de tels efforts, qu'ils prirent Jeruſalem le vendredi quinziéme de Juillet, à trois heures après-midi; ce qui fut remarqué comme étant le jour & l'heure de la mort de JESUS-CHRIST.

c. 18. 19. &c. Le duc Godefroi entra le premier dans la ville, avec ſon frere Euſtache, paſſant ſur la muraille par une tour de bois qu'on en voit approchée. Enſuite le comte de Toulouſe, qui étoit à une autre attaque, & enfin toute l'armée. On fit main-baſſe ſur les infideles, dont la ville étoit pleine, & le maſſacre fut horrible. On tua non-ſeulement ce qui ſe trouva dans les ruës, mais ceux qui s'étoient réfugiez dans la moſquée, bâtie à la place du temple, où l'on en tua environ dix mille, & autant dans le reſte de la ville. Tout nageoit dans le ſang, & les vainqueurs fatiguez du carnage, en avoient horreur eux-mêmes. Après qu'on eut donné les ordres les plus preſſans pour la ſûreté de la ville, ils quitterent leurs armes & leurs habits pleins de ſang, en prirent de plus propres, laverent leurs mains & marcherent nuds pieds, en gémiſſant & répendant des larmes pour viſiter les ſaints lieux, particulierement l'égliſe du ſaint Sépulcre. Ils y furent reçus par le clergé & le peuple de la ville, c'eſt-à-dire le peu de Chrétiens du païs qui y étoient reſtez; & qui, rendant graces à Dieu de leur délivrance, vinrent au-devant des ſeigneurs Francs, avec les croix & les reliques,

Digitized by Google

& les conduisirent dans l'église, chantant des hymnes & des cantiques spirituels. AN. 1099.

C'étoit un spectacle merveilleux, de voir avec quelle dévotion les croisez visitoient & baisoient les vestiges des souffrances du Sauveur. Ce n'étoit que larmes & cris de joye : ce n'étoit qu'actions de graces de voir leur pélerinage si heureusement accompli, & goûter le fruit de leurs travaux : les plus spirituels se représentoient la félicité de la Jerusalem céleste, par les plaisirs qu'ils ressentoient de voir la terrestre. Les uns confessoient leurs péchez, avec vœu de n'y plus retourner ; les autrrs répandoient de grandes libéralitez sur les pauvres, vieux & infirmes, s'estimant trop riches d'avoir vû cet heureux jour. D'autres visitoient les lieux saints à genoux nuds : chacun s'efforçoit de rencherir sur la piété des autres. Les évêques & les prêtres offroient le saint sacrifice dans les églises, priant pour le peuple, & rendant graces à Dieu d'un si grand bienfait. On ordonna de célébrer à perpétuité le jour de cette réduction, par une fête solemnelle. Les Chrétiens du pays ayant reconnu Pierre l'hermite, qu'ils avoient vû à Jerusalem quatre ou cinq ans auparavant, se mettoient à genoux devant lui, & ne sçavoient comment lui témoigner leur reconnoissance, de la liberté qu'il leur avoit procurée. Le patriarche étoit allé dans l'isle de Chipre, chercher des aumônes pour payer les impositions dont les infideles accabloient son peuple, & empêcher ainsi la destruction des églises. Il ne sçavoit rien de ce qui se passoit à Jerusalem. c. 23.

LXVII. Godefroi de Bouillon, roi de Jerusalem. *Lib.* XI. *c.* 1.

Huit jours après la conquête, les seigneurs s'assemblerent, pour choisir un d'entre eux qui fût roi de la ville & du pays. Comme ils étoient enfermez pour déliberer, quelques-uns du clergé demanderent à entrer, & leur dirent : Le spi-

rituel doit aller devant le temporel : c'est pourquoi nous croyons que l'on doit élire un patriarche avant que d'élire un roi ; autrement, nous déclarons nul tout ce que vous ferez sans notre consentement. Le chef de ces clercs étoit l'évêque de Martorane en Calabre, appuyé d'Arnoul chapelain du duc de Normandie, qu'il vouloit faire patriarche, quoique ce fût un homme d'une vie infâme & décrié dans toute l'armée. Or il n'y avoit plus ni piété, ni discipline, dans le clergé de la croisade depuis la mort d'Adhemar évêque du Pui, & de Guillaume évêque d'Orange, qui lui survécut peu de temps.

AN. 1099.

Les seigneurs, sans s'arrêter à la remontrance des clercs séditieux, élurent pour roi de Jerusalem Godefroi de Boüillon, duc de Lorraine, ayant principalement égard à sa vertu : car il y avoit entre eux des princes plus distinguez par

§. 8. leur naissance & leur pouvoir ; mais il étoit recommandable par sa valeur & sa piété. Le roi Henri d'Allemagne avoit une telle confiance en lui, que dans la bataille contre Rodolfe son compétiteur, il lui donna à porter son étendart, & on dit que ce fut Godefroi qui donna le coup mortel à Rodolfe. Sitôt qu'il fut élû, les seigneurs le menerent solemnellement à l'église du saint Sepulcre, pour l'offrir à Dieu : mais il ne voulut point être sacré solemnellement, ni porter une couronne d'or dans la ville où JESUS-CHRIST en avoit porté une d'épines. Il prit soin, dès les premiers jours de son regne, d'établir le service divin. Il fonda un chapitre de chanoines dans l'église du saint Sepulcre, & un autre dans l'église du temple, leur assignant des revenus suffisans, & des logemens convenables près ces églises. L'église du temple étoit la grande mosquée des Musulmans, fondée par Omar à la place de l'ancien temple des Juifs : elle étoit octo-

Lib. VIII. c. 3. *Sup. liv.* XXXVIII. *n.* 9.

gone, revêtuë de marbre dehors & dedans, & ornée de mosaïque : le toît étoit un dôme couvert de plomb. A la prise de la ville on trouva dans cette mosquée quantité de lampes d'or & d'argent, & d'autres richesses immenses. Le roi Godefroi fonda aussi un monastere dans la vallée de Josaphat, en faveur de plusieurs moines qu'il avoit tirez des maisons les mieux reglées, & qui pendant tout le voyage lui faisoient le service divin au heures du jour & de la nuit. A N. 1099.

Sur la fin de l'année 1099. arriva à Jerusalem Daïmbert, archevêque de Pise, légat envoié par Urbain II. accompagné d'un grand corps de croisez d'Italie, & il célébra la fête de Noël à Bethléem. Depuis cinq mois que Jerusalem étoit au pouvoir des Chrétiens, il n'y avoit point encore de patriarche : car quoiqu'incontinent après l'élection du roi, l'évêque Martoranne eût fait élire par sa faction le chapelain Arnoul, & l'eût introniſé par la protection du duc de Normandie, ils furent bien-tôt obligez d'abandonner cette entrepriſe témeraire. Le siege patriarchal fut donc regardé comme vacant ; car il ne paroît pas que l'on comptât le patriarche Simeon qui étoit en Chipre ; & les Seigneurs qui restoient à Jerusalem s'assemblerent afin d'y pourvoir. Après une mûre délibération, ils élurent l'archevêque Daïmbert & l'introniſerent ; ensuite de quoi le roi Godefroi & le prince Boëmond reçurent humblement de lui l'inveſtiture, l'un du royaume de Jerusalem, l'autre de la principauté d'Antioche, prétendant honorer celui dont il étoit le vicaire sur la terre. *Lib.* IX. *c.* 14. *c.* 4. *c.* 15.

Quelque-temps après, il s'émut un differend entre le roi & le patriarche, qui prétendoit que le roi avoit donné à Dieu la ville de Jerusalem & sa forteresse, & encore la ville de Joppé & ses dépendances. Pour terminer cette dispute, *c.* 16.

Digitized by Google

A N. 1099. le pieux roi céda à l'égliſe du ſaint Sépulcre le quart de Joppé, & fit cette ceſſion publiquement, devant le clergé & le peuple, le jour de la Purification, l'an onze cent. Le jour de Pâque ſuivant, qui étoit le premier d'Avril, il céda de même au patriarche la ville de Jeruſalem, avec la tour de David & ſes dépendances : à condition toutefois que le roi auroit la joüiſſance de Jeruſalem & de Joppé, juſques à ce qu'il eût augmenté ſon royaume d'une ou de deux autres villes : que s'il mouroit cependant ſans enfans, le tout appartiendroit au patriache.

c. 19. Or, dans ce commencement le royaume de Jeruſalem étoit peu de choſe. Car après que les ſeigneurs, qui avoient été à cette conquête, ſe furent rétirez chacun chez ſoi, ayant accompli leur vœu, Godefroi demeura ſeul avec Tancrede, & leurs troupes aſſemblées faiſoient à peine trois cens chevaux & deux mille hommes de pied. Les villes de leur obéïſſance étoient en très-petit nombre, & ſéparées par des places ennemies; enſorte qu'on ne pouvoit paſſer de l'une à l'autre ſans grand péril. Toute la campagne étoit occupée par les infideles, qui regardant les Chrétiens comme leurs ennemis mortels, les tuoient ſur les chemins ou les faiſoient éſclaves; & abandonnoient la culture des terres, ne craignant pas de s'affamer eux-mêmes, pourvû qu'ils les fiſſent périr de diſette. Les Francs n'étoient pas même en ſûreté dans les villes mal fermées & mal peuplées : on y venoit de nuit les piller & les tuer juſques dans leurs maiſons; ce qui en obligeoit pluſieurs à tout abandonner. Tel étoit ce royaume de Jeruſalem, qui ſubſiſta toutefois quatre-vingt-huit ans.

Fin du treiziéme Tome.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

A

ABSOLUTION aux morts. page 585
Adalbert archevêque de Brême, légat en Norvége, 112. Se reconcilie avec Suenon roi de Dannemarc, *ibid.* Etablit de nouveaux évêchez chez les Sclaves & les Danois, 215. Evêques par lui ordonnez, *ibid.*
Adalberon évêque de Virsbourg. Sa mort. 485
Adam chanoine de Brême, historien. 216
Adelaïde outragée par l'empereur Henri son époux, 536. S'en plaint au concile de Plaisance. 555
Adhemard évêque du Pui, légat pour la croisade. 479. 592. Sa mort. 623.
Afrique, avoit encore cinq évêques sous Leon IX. 5. Etat de cette église sous Gregoire VII. 310
Agnès imperatrice, veuve de Henri le noir, 46. Se retire à Rome sous la conduite de Pierre Damien, 231. Sa mort. 232
Agrigente. Son premier évêque Latin. 539
Alberic second abbé de Cisteaux. 640
Alberic moine du Mont-Cassin. 368
Alcoran. Comment il y est parlé de JESUS-CHRIST. 312
Aldrede évêque de Vorchestre puis archevêque d'Yorc, 82. Déposé par le pape, 83. Rétabli. *ibid.*
Alexandre II. pape, 83. Son élection rejettée par la cour, 84. 91. Défenduë par Pierre Damien, 89. Et par Hildebrand, 137. Sa mort. 237
Alexis Comnene empereur de C. P. 402. Sa pénitence, 403. Il fait fondre les vases sacrez, 404. Le défend à l'avenir, 405. Envoye des présens à Henri roi d'Allemagne, 415. Demande au pape & aux Latins du secours contre les infideles, 555. Invite Urbain II. a aller à C.P. 467. Sa conduite artificieuse envers les croisez, 603
Alfane archevêque de Salerne, 55. 431. Sçavant en médecine. 62
Alfonse VI. roi de Castille, favorise l'ordre de Clugni, 387. Fait recevoir l'office Romain chez lui. 388

Digitized by Google

Alleluia. Quand doit être chanté. 13
Allemagne. Quatre principaux évêques du parti catholique sous Urbain II. 473
Allemands catholiques. Leurs plaintes contre Gregoire VII. 332
Altman évêque de Passau, 142. Légat du saint siege, 313. 475. Sa mort. 493
Angleterre neutre entre Gregoire VII. & Guibert, 391. Fief de l'église de Rome, selon Gregoire VII. 396. Evêchez d'Angleterre transferez des villages dans les villes. 289
Anne Dalassene, mere des Comnenes. 402
S. Annon archevêque de Cologne, 87. Puissant à la cour d'Allemagne, 135. Envoyé à Rome, 137. Y retourne, 187. Rappellé à la cour, 220. Se retire, 233. Sa mort. 288
Anselme évêque de Luques, légat à Milan, 68. élû pape. 84. *v.* Alexandre II.
S. Anselme évêque de Luques, 246. Directeur de la comtesse Mathilde, 402. Légat en Lombardie, 426. Persécuté par ses chanoines, 440. Ses travaux & ses écrits contre les schismatiques, 441. Ses vertus & sa mort. 445
S. Anselme moine, puis prieur du Bec, 345. Ses premiers écrits, 346. Elû abbé du Bec, 349. Nommé archevêque de Cantorberi, fait tous ses efforts pour refuser, 528. Consent, 530. Se justifie sur ce sujet, 532. Sacré archevêque, 534. Fait des remontrances hardies au roi Guillaume le Roux, 559. Et tombe dans sa disgrace, 560. Consulte Hugues archevêque de Lyon, *ibid.* Fidele au pape & au roi, 562. Abandonné par les évêques & respecté par les seigneurs, 563. Reçoit le pallium, 564. Le roi lui refuse la permission d'aller à Rome, 607. Lui accorde, 608. Anselme s'arrête à Lyon, 609. Ecrit au pape, *ibid.* Arrive à Rome, 611. Se retire à Sclavie, 612. Veut renoncer à l'épiscopat, 616. Dispute contre les Grecs au concile de Bari, 625. Empêche que le roi d'Angleterre n'y soit excommunié, 626. Assiste avec distinction au concile de Rome, 651. Sa cause y est recommandée par l'évêque de Luques. 633
Anselme III. archevêque de Milan 430. Sa mort. 535
Anselme IV. archevêque de Milan. 557
Ansger premier évêque Latin de Catane. 538
Antibari en Epire. L'église de Dioclée y est réunie, 132
Antioche assiegée par les croisez, 604. Juridiction de son patriarche, 605. Prise par les croisez. 621

S. Ar-

S. Antoine. Translation de ſes reliques à C. P. puis en France. 589
Anzir roi de Mauritanie. Gregoire VII. lui écrit. 311
Arcade empereur, s'il a été excommunié. 394
Argyre duc d'Italie. 1. Accuſé d'intelligence avec les Latins. 21. 26
Arialde diacre de Milan. Son martyre. 171
Arménie. Gregoire VII. prend ſoin de cette égliſe. 374
Arnoul III. archevêque de Milan, 535. Son ſacre & ſa mort. 557
S. Arnoul moine à ſaint Médard de Soiſſons, reclus, puis abbé, 405. Refuſe d'aller à la guerre, 407. Elu évêque de Soiſſons, 410. Empêché d'y entrer, 411. Ne laiſſe pas d'exercer ſes fonctions, 421. Envoyé par le pape au comte de Flandres, 422. Etablit la paix dans ce pays, & y fonde le monaſtere d'Outtembourg, *ibid.* Renonce à l'épiſcopat, 463. Retourne en Flandres & y meurt. 464
Arnoul chapelain du duc de Normandie, homme corrompu & ſéditieux, 624. Veut être patriarche de Jeruſalem. 645. 646
Arragon. Office Romain reçu en ce royaume. 386
Arras. On travaille à y rétablir un évêque, 522. 540. Ce qui eſt exécuté, 542. 544. 550. & confirmé au concile de Clermont. 574
Artos en Grec, pain levé & ſans levain. 11
Avarice. Ruine toutes les vertus. 93
S. Auguſtin. Réponſe aux objections ſur l'euchariſtie, tirées de ſes écrits. 277
Avignon. Concile en 180. par Hugues de Die. 390
Auſtind. V. S. Oſtent.
Autel diſtingué de l'égliſe. 570
Autun. Concile en 1077. Hugues de Die préſidant, 337. Autre en 1094. Le même préſidant. 557
Azymes. Sujet de diſpute entre les Grecs & les Latins. 2. 3. 25

B

BAPTEME. Comment doit être adminiſtré. 228
Bari. Concile en 1098. Urbain II. préſidant. 624
Barthelemi abbé de Marmoutier. 153
Baudoüin moine confident de ſaint Anſelme de Cantorberi. 564. 566
Baudri évêque de Noyon, 606. Sa cronique. *ibid.*
Bel. S. Martin le Bel, monaſtere fondé par Guillaume le Conquérant. 151
Benevent. Concile en 1091.

Le pape Urbain préſidant. 491
Benzon cardinal ſchiſmatique. Ses écrits. 432
Berchach. Aſſemblée en ce lieu des Catholiques & des ſchiſmatiques. 426
Berengariens de diverſes ſortes, 274. Leur petit nombre. 278
Berenger. Abjure ſon héréſie au concile de Tours, 38. Et à celui de Rome ſous Nicolas II. 67. Accuſé de citer à faux, 114. De parjure, 157. De blaſphêmes contre l'égliſe Romaine, 161. S'oppoſe à la créance de toute l'égliſe, 163. Son portrait, 273. Sa derniere rétractation à Rome, 367. Ecrit encore contre, 368. 464. Sa mort, *ibid.* Son héréſie condamnée au concile de Plaiſance. 556
Berenger évêque d'Auſone, travaille à rétablir la métropole de Tarragone, 478. Et en eſt le premier archevêque. 490
Bernard abbé de ſaint Victor de Marſeille, légat en Allemagne. 328
Bernard premier patriarche Latin d'Antioche. 623
Bernard premier archevêque de Tolede depuis la réduction, 468. Etabli primat d'Eſpagne, 470. Et légat, 471. diſpenſé de la croiſade, 596. Tire de France pluſieurs bons ſujets pour les égliſes d'Eſpagne. 597
Berthold prêtre de Conſtance, hiſtorien. 424
Bertrade comteſſe d'Anjou, recherche le roi Philippe. 518
Boëmond fils aîné de Robert Guiſchard, 445. Devient un des chefs de la croiſade, 602. Prince d'Antioche, 621. 623. Reçoit l'inveſtiture du patriarche de Jeruſalem. 645
Boleſlas le cruel, roi de Pologne. 371
Boſon moine, depuis abbé du Bec. 614
Bourdeaux. Concile en 1080. par les légats Hugues & Amat. 464
Maurice *Bourdin* moine, emmené en Eſpagne par Bernard archevêque de Tolede, 580. Bourdin archevêque de Brague. 597
Bras ſéculier. Comment peut être employé contre les ſchiſmatiques. 443
Breviaire. Livre eccléſiaſtique. 640
Brixen. Aſſemblée des ſchiſmatiques, où Guibert eſt élu antipape. 381
S. *Bruno* fondateur des Chartreux, s'oppoſe à Manaſsès de Reims, 340. Comment Manaſsès en parle, 380. Ses commencemens, 481. ſa retraite à la Chartreuſe, 482. puis à Squillace en Calabre. 484
Brunon moine, puis évêque de Segni. 368

Digitized by Google

C

CADALOUS évêque de Parme, antipape, 85. Condamné & déposé, 93. Soûtenu par la cour, 136. Sa fin. 138
Mal *caduc* empêche les fonctions d'un prêtre. 237
Califes de Bagdad & du Caire. 143
Canons de Trulle non reçus par l'église Romaine. 14
Canosse, château près de Rege. 319
Cantorberi. Son archevêché, primat de la grande Bretagne. 223. 534
S. Canut roi de Dannemarc, 457. Ses conquêtes & son affection pour l'église, *ibid.* Son martyre. 458
Carême. On ne portoit point d'armes pendant ce temps, 330. Quel jour on doit le commencer. 535
Carthage métropole d'Afrique. 5
Casimir le moine, roi de Pologne. Sa mort. 371
Mont-Cassin. Dédicace de l'église par le pape Alexandre II. 196
Catane. Son premier évêque Latin. 558
Catholiques en Orient au-dessus des métropolitains, 24. Soûmis au patriarche d'Antioche. 605
Cencius préfet de Rome, conspire contre Gregoire VII. 291. S'enfuit de Rome. 293
Cencius fils du préfet de Rome, schismatique. 138
Cendres. Ordonné en recevoir à l'entrée du Carême. 491
Censures. Gregoire VII. prétend ôter la victoire aux princes par les censures ecclésiastiques, 351. Sa facilité à lever les censures prononcées par ses légats. 354
Châlons. Concile en 1063. 129
Chanoines réguliers. Leur origine. 65. 127
S. *Charles*, fils de saint Canut roi de Dannemarc, 459. comte de Flandres. *ibid.*
Charles nommé à l'évêché de Constance, 197. Y renonce. 200
Chartreux. Leurs commencemens. 483
Cîteaux. Fondation de cette abbaye. 638
Clement III. antipape. *V.* Guibert.
Clercs. Leur est défendu de postuler pour autrui. 364
Clermont. Concile en 1095. Urbain II. présidant. 568. 569
Clugni. Son exemption attaquée & confirmée, 130. Coûtumes de ce monastere rédigées par Ulric, 499. Le pape Urbain II. y consacre l'autel. 567
Collation en Carême chez les Grecs. 16

Collectes de deniers. Urbain II. en leve ſur les égliſes de France. 546
Communautez de laïques en Allemagne approuvées par Urbain II. 493
Compiegne. Concile en 1085. par Renaud archevêque de Reims. 463
Conception de la ſainte Vierge. Ce qu'en dit ſaint Anſelme. 614
Concile de Benevent ſous Victor III. 454
Concubinaires. Clergé d'Allemagne rejette ouvertement la loi de la continence, 258. 261. 286. Gregoire VII. les veut réduire par la puiſſance ſéculiere. 264
Confirmation. Comment doit être adminiſtrée. 228
Conrad, fils de l'empereur Henri, ſe révolte contre lui, 536. Eſt couronné roi à Milan, *ibid.* Reconnu par le pape, à qui il fait ſerment. 557
Conſtance. Concile en 1094. Gebehard légat préſidant. 549
Conſtantin. Sa donation alléguée par Leon IX. 3. Par Pierre Damien. 90
Conſtantin Monomaque empereur de C. P. écrit pour l'union des égliſes, 4. Leon IX. lui répond, 6. Sa mort. 34
Conſtantin Ducas empereur de C. P. 78. Sa mort. 200
Conſtantin Lichudes, patriarche de C. P. 54. Sa mort. 191
Convers Commencemens des freres lais ou convers dans les monaſteres, 494. Premier exemple de freres à Vallombreuſe. 124
Corſe donnée à l'archevêque de Piſe. 523. 524
Coſme patriarche de Conſtantinople, 364. Se retire. 403
Cour. S'il eſt néceſſaire qu'il y ait des clercs à la ſuite de la cour. 443
Couronne. Les rois la recevoient de la main d'un évêque aux grandes fêtes. 533
Craft évêque de Meiſſen, 165. Sa mort funeſte. 166
Croiſade. Gregoire VII. en forme le projet, 265. Urbain II. la prêche au concile de Clermont, 577. Avec indulgence pléniere, 178. princes & ſeigneurs à la tête, 592. Voyage des croiſez. *ibid.*
Croiſez à Rome, 595. 597. Leur peu de diſcipline, 603. Lettres des ſeigneurs croiſez au pape ſur la priſe d'Antioche, 623. Leur dévotion à la priſe de Jeruſalem. 643
Croix ſur les chemins étoient des aſyles. 571
Cuno ou Conrad archevêque de Treves, tué. 165
Curez ſoûmis à l'évêque, même dans les égliſes dépendantes des moines, 570
Cyriaque archevêque de Carthage. 310

Digitized by Google

D

DAIMBERT évêque de Pise, le pape lui donne l'isle de Corse, 523. 524. Assiste au concile de Clermont, 568. Il est élu premier patriarche Latin de Jerusalem, 645. Le roi lui accorde le domaine de la ville. 646

Daïmbert élu archevêque de Sens, 598. Reconnoît la primatie de Lyon. 631. 640

Dalmace archevêque de Narbonne. 392

Dalmatie à l'église Romaine, selon Grégoire VII. 399. La continence des clercs s'y observoit. 18

Dannemarc. premier concile tenu à Sleswic par l'archevêque Adalbert, 215. Il ordonne neuf évêques en ce royaume. *ibid.*

Fausses *Décrétales* ont ruiné la discipline de l'église. 488

Denier S. Pierre en Angleterre. 188

Dévotions nouvelles de l'onziéme siecle, 104. Leur inconvénient. 105

Dialectique. On ne doit en affecter le langage. 158

Dictatus papæ. Maximes attribuées à Grégoire VII. 400

Didier abbé du Mont-Cassin, 48. Légat pour Constantinople, 50. Cardinal, 60. Ses commencemens. *ibid.* Rebâtit l'église du Mont-Cassin, 196. Va avec les Normands trouver l'empereur Henri, 416. Soûtient l'indépendance du saint siege, 417. Elû pape, 435. *&c.* Refuse, 438. Accepte enfin, 445. Entre dans Rome, 453. Envoie une armée en Afrique, 454. Il est reconnu pape en Allemagne & en Hongrie, *ibid.* Il garde l'abbaye du Mont-Cassin, 456. Sa mort & ses écrits, *ibid. V.* Victor III.

Diegue évêque d'Iria en Galice, dépose. 471

Dieu le veut. Cri de guerre des croisez, 579. *Deus lo volt*, le même. 602

Disciplina. V. Flagellations.

Dîmes. Le quart a la cathédrale, 181. Dîmes de Turinge prétenduës par l'archevêque de Mayence, 183. 235. Adjugées au concile d'Erford, 236. S. Canut veut les établir en Dannemarc, 457. Défense aux laïques d'en posséder. 361

Dol. Différend de son évêque avec l'archevêque de Tours, 359. 377. A qui il est soûmis, 545. 571

Dominus vobiscum. Traité de Pierre Damien. 207

S. Dominique le Cuirassé, 96. Ses austéritez, 98. Sa mort. 100

Dominique patriarche de Grade. Sa lettre à Pierre d'Antioche. 23

Donation de Constantin. 3

Donnez on oblats des monasteres. 495

Durand abbé de Troarn. Son écrit contre Berenger. 279
Durand évêque de Clermont. Meurt à l'arrivée du pape. 569

E

EBERARD archevêque de Treves. Sa mort. 164
S. Edouard le confesseur, roi d'Angleterre, 108. Dispensé par le pape de son vœu d'aller à Rome, 110. Sa mort, 152. Ses loix. 188
Egilbert schismatique, archevêque de Treves, 353. Reçoit le pallium de l'antipape Guibert. 416
Eglise ne peut errer ni périr. 164. 279
Election des évêques ne doit dépendre de la puissance séculiere, 431. Inconvéniens de l'ambition du clergé. 443
Elie, abbé de saint Benoît de Barri, reçoit les reliques de saint Nicolas, 450. Sacré archevêque par le pape. 480
Emilien patriarche d'Antioche. Sa mort. 364
Empereur. Son droit pour l'élection du pape. 65
Empire. Le pape prétend le donner. 395
Enfans. Maxime de saint Anselme sur leur éducation, 348. Avec quel soin étoient élevez à Clugni. 506
Erford. Concile en 1073. touchant les dîmes de Turinge. 234
Eric, Eigoth roi de Dannemarc, va à Rome, puis à Jerusalem, 620. Sa mort. *ibid.*
Ermenfroi évêque de Sion, légat en Angleterre. 188
Espagne. Mission des sept évêques par saint Pierre, suspecte, 386. Prétention de Gregoire VII. sur ce royaume, 243. 396. Office Romain reçu en Espagne. 243
Etienne IX. pape, 48. Sa mort. 56
S. Etienne de Tiers, fondateur de l'ordre de Grammont. 249
Etienne de Polignac évêque de Clermont, dépose. 302.
S. Etienne de Caën, Monastere. 154
Eucharistie. Comment on faisoit à Clugni le pain à chanter, 504. On trempoit le corps dans le sang, *ibid.* Défendu, 571. Eucharistie. Comment nommée pain & vin, 157. Composée de deux parties, le signe & la chose, 159. Est signe & réalité, 158. 160. 163. Créance catholique sur ce mystere, 161. Corps de JESUS-CHRIST n'est divisé, 275. Ni corrompu, 276. Respect des Catholiques pour ce sacrement, 11. 279. Usage de Jerusalem, 12. Irréverence des Grecs, *ibid.* 16. Communion ne rompt point le jeûne. *ibid.*
Eudes évêque de Bayeux. *V.* Odon.

Digitized by Google

Evêchez. En quelles villes doivent être établis. 540
Even ou Ivon, évêque de Dol en Bretagne. 358
Evêques. Pierre Damien se plaint de leur impunité, 149. Leurs droits pécuniaires pour les ordinations, 53. Evêques doivent être élus, 64. Leur juriſdiction, 390. Ne peuvent être jugez que par le pape. 5
Sainte *Euphemie*, Monaſtere en Calabre. 557
Euſebe évêque d'Angers. Sa rétractation. 368
Euſtrate Garidas patriarche de C. P. 403. Dépoſé. 405
Excommunication. Plaintes de Pierre Damien, de leur uſage trop fréquent. 148. Pluſieurs évêques excommuniez par Gregoire VII. 301. Sa premiere lettre ſur l'excommunication des rois, contenant le fondement de ſa conduite, 304. Lettre d'Etienne, évêque d'Halberſtat, & de Bernard, prêtre de Conſtance, qui outrent la matiere, 486. Excommunication des rois emporte leur dépoſition. Fondement de cette prétention, 304. 392. 394. Gregoire VII. modere les excommunications. 351
Excommuniez de divers degrez, 474. Regles ſur les ordinations des excommuniez, *ibid.* Ceux qui tuent les excommuniez ne ſont pas eſtimez homicides. 489

F

FEMME miſe ſur le ſiege de C. P. 4
Ferdinand le grand, roi de Caſtille. Sa mort. 180
Feu. Epreuve du feu à Florence, pour convaincre de ſimonie l'évêque Pierre, 177. On béniſſoit trois jours de ſuite le feu nouveau pendant la ſemaine ſainte. 501
Fiançailles. Ordonnance de J. Xiphilin. 363
Flagellations. Dévotion de S. Dominique le Cuiraſſé, 98. Blâméez par quelques-uns, & ſoûtenues par Pierre Damien, 101. 103. Premiers exemples dans l'onſieme ſiecle. 102
Florence. Concile ſous Victor II. 37
S. Flour prieuré de Clugni. 580
Forcheim. Les Saxons s'y aſſemblent contre le roi Henri. 327
Foulques moine du Bec, puis évêque de Beauvais. 517. Son zele indiſcret. *ibid.*
France, tributaire de l'égliſe Romaine, ſelon Gregoire VII. 396
Fridéric de Lorraine, chancelier de l'égliſe Romaine, légat à C. P. 6. Abbé du Mont-Caſſin, puis pape, 47. *V.* Etienne IX.
Fruits nouveaux bénis à la meſſe. 504
Fulde. Brigue pour cette abbaye. 287

Digitized by Google

G

GAUCHER évêque de Cambrai. Son élection désaprouvée par le pape, 544. Assiste au concile de Clermont, 568. & y est déposé. 574
Gautier évêque d'Albane, légat du pape en Angleterre, 557. 564. Assiste au Concile de Clermont. 568
Gebehard archevêque de Salsbourg. Sa lettre sur l'excommunication des rois, 392. Soûtient le parti des Saxons à l'assemblée de Bereach, 426. Assiste au concile de Quedlimbourg, 427. Sa mort 473. 484
Gebehard évêque d'Eicstet, élû pape, 37. *V.* Victor II.
Gebehard évêque de Constance, 424. Légat du pape en Allemagne. 473
Geboüin archevêque de Lyon, 337. Obtient la primatie, 369. Sa mort. 412
Geofroi évêque de Chartres, déposé par Hugues de Die. Et rétabli par S. Gregoire VII. 412. Obligé à renoncer. 511
Geofroi évêque de Paris, oncle de Godefroi de Bouillon. Son crédit. 515
Geofroi abbé de la Trinité de Vendôme, vient à Rome, & secourt le pape Urbain II. 546. Assiste au concile de Clermont. 568
Gerard le jeune, évêque de Cambrai, 334. Sa mort. 522
Gerard évêque de Florence; puis pape, 58. *V.* Nicolas II.
Gerauld ou Girauld évêque d'Ostie. Ses commencemens. 496. Légat en France. 244. 247
Gerauld abbé de saint Médard de Soissons, puis fondateur de Sauve-majour. 408
Geric, chevalier converti par saint Arnoul de Soissons. 408
S. Gerland premier évêque d'Agrigente. 539
S. Gervais évêque du Mans, puis archevêque de Reims, 80. Le pape Alexandre II. lui écrit. 132
S. Gervin abbé de saint Riquier. 375
Gibelin archevêque d'Arles. 392
Girard comte de Galere, tyran, 56. 83. Ses châteaux ruinez par les Normands, 77. Excommunié. 91
Godefroi de Chastillion usurpateur du siege de Milan. 245
Godefroi de Bouillon, roi de Jerusalem, 644. Reçoit l'investiture du patriarche. 645
Godefroi le bossu, duc de Lorraine, mari de la comtesse Mathilde. 318
Godoüin comte de Cant, beaufrere de S. Edoüard. 108
Gommi évêché en Afrique. 5
Goslar en Saxe, résidence du roi. Combat dans l'église. 333

Digitized by Google

Gotheſcalc, prince des Sclaves, apoſtat, puis reconcilié à l'égliſe, & zelé pour la propagation de la foi, 114. Son martyre. 149
Gozelon, *V.* Godefroi.
Graiſſe. Pourquoi les moines en mêloient à leurs herbes. 504
Grecs. Leurs reproches contre les Latins, 2. 28. 30. Reproches des Latins contre eux. 31, 19
Grégoire, évêque de Vercéil chancelier d'Italie, oppoſé à Gregoire VII. 242
Gregoire VII. pape. *v.* Hildebrand. Son élection, 240. Déſapprouvée par les Allemands & les Lombards, 242. Il attend le conſentement du roi, 243. Il eſt pris à Rome la nuit de Noël, 262. Hiſtoire fabuleuſe de ſa vie, 195. Il eſt dépoſé à Vormes, 296. Il excommunie & dépoſe le roi Henri, 300. Il rend raiſon de cette conduite, 305. 307. Vient à Canoſſe en Lombardie, 319. Se purge des calomnies avancées contre lui. 323. Veut ſe tenir neutre entre Henri & Rodolfe, 331. 351. Les Allemands s'en plaignent, 332. Ses peines intérieures, 355. Il eſt dépoſé à Brixen par les ſchiſmatiques, 381. Ses prétentions ſur tous les royaumes de l'Europe, 395. Soûtient que toutes les puiſſances temporelles dépendent du pape, 400. Aſſiégé par l'Empereur Henri dans le château St. Ange, 416. Délivré par Robert Guiſchard, 423. Se retire à Salerne, 425. Sa mort, 430. Il eſt honoré comme ſaint, 431. Calomnies de Bennon contre lui. 432
Guelfe quitte la comteſſe Mathilde, ſon épouſe. 554.
Gui, archevêque de Milan ſimoniaque, 68. Son ſerment contre la ſimonie & ſa pénitence, 71. Sa rechûte. 170
Gui, comte de Mâcon, moine à Clugni. 366
Gui, archevêque de Vienne. Son diſſérend avec ſaint Hugues de Grenoble. 553
Guibert de Parme, chancelier d'Italie ſchiſmatique. 84
Guibert, archevêque de Ravenne, conſpire contre Gregoire VII. 291. Elû antipape. Clément III, 382. Gregoire VII. veut l'attaquer à main armée, 384. Guibert eſt introniſé à Rome, 415. Chaſſé de Rome, 476. Garde le ſiege de Ravenne, *ibid.* Rentre à Rome. 491
Guifrei, archevêque de Narbonne, 35. Plaintes du vicomte Berenger contre lui, 42. Dépoſé, 350. Sa mort. 392
Guillaume, évêque de Roſchild, 219. Son autorité ſur le roi de Dannemarc, 220. Sa mort. 280.
Guillaume, frere de Bertrade, élû évêque de Paris, 588. Sacré par ordre

du pape, 587. Recommandé par Ives de Chartres. 589
Guillaume, abbé de saint Arnoul de Metz. 336
Guillaume, abbé du Bec après saint Anselme. 533
Guillaume, abbé d'Hirsauge, restaurateur de la discipline monastique en Allemagne. Sa mort. 493
Guillaume le bâtard, duc de Normandie, puis roi d'Angleterre, 153. Releve la religion dans le royaume, 154. 187. Y met des évêques Normands, 189. Refuse de prêter serment de fidélité au pape, 372. Empêche les évêques d'aller à Rome, *ibid.* Gregoire VII. cherche son secours, 382. Le ménage 390. Derniers discours de Guillaume, 459. Sa mort & sa sépulture. 462
Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, s'empare des biens des évêchez & des abbayes le siege vacant, 526. Malade à l'extrémité. Promet se convertir, 528. Etant guéri se rétracte, 351. Irrité contre S. Anselme, 561. Se reconcilie. 564
Guillaume, évêque d'Utrecht. Son pélerinage à Jerusalem, 139. Sa mort. 304
Guimond, moine de la Croix saint Leufroi, puis archevêque d'Averse. Son écrit contre Berenger. 273
Gunther, évêque de Bamberg. Son pélerinage à Jerusalem, 139. Sa mort. 142

H.

HABITS des moines de Clugni. 506
Harold, roi d'Angleterre. 152
Harold, roi de Norvege, tyran, 111. Alexandre II. lui écrit. *ibid.*
Helloüin, abbé du Bec. Sa mort. 343
Henri le noir empereur. Sa mort. 45
Henri, archevêque de Ravenne, schismatique. 138
Henri I. roi de France. Sa mort. 89
Henri IV. roi d'Allemagne, 46. Ses mœurs dépravées, 182. Il veut quitter Berthe, son épouse, 183. Ne peut, 186. Bâtit des forteresses en Saxe, 234. Sa violence au concile d'Erford, 236. Il est excommunié par le pape, 256. Il écrit à Gregoire VII. une lettre très-soûmise, 258. Il cherche à le déposer, 291. & l'exécute, 295. Ses lettres contre Gregoire VII. 296. Qui le dépossede du royaume, 300. Menacé à Tribur d'être déposé par les seigneurs, 316. Passe en Italie, 317. Vient à Canosse se présenter à Gregoire VII. 321. Y reçoit l'absolution, 323. Rompt le traité, 327. Autre excommunication, avec déposition & privation de la victoire, 376. Il assiege

Digitized by Google

Rome, 412. Et enfin y eſt reçu & couronné par l'antipape Guibert, 415. Court hazard d'être tué dans une égliſe. 423
Hérétiques. Gregoire VII. offre au roi de Dannemarc une province occupée par les hérétiques. 280
Herlembaud Cotta, Chevalier Milanois, ennemi des ſimoniaques. 245
Herman, évêque de Metz, chaſſé par les ſchiſmatiques. 429. Revient à ſon ſiege, 473. Sa mort. 485
Herman-Contract, hiſtorien, 9
Herman de Luxembourg, élu roi par les Saxons, 405. Sa mort. 473
Herman, évêque de Bamberg, accuſé de ſimonie. Va à Rome, 187. Y eſt excommunié, 284. Dépoſé. 286
Herman, évêque de Metz, priſonnier en Toſcane. 473
Heures canoniales, recommandées même aux laïques, 206. Abus de s'aſſeoir pendant l'office. 207
Hildulfe, archevêque de Cologne. 290
Hildebrand, ſoudiacre de l'égliſe Romaine, 36. Ses commencemens, 239. Légat en France, 37. Il eſt élu pape, 240. *v.* Gregoire VII.
Hilgot, évêque de Soiſſons, 463
Hommage. Prêtres ne le doivent faire aux laïques. 584. 634
Hongrie appartient à l'égliſe Romaine, ſelon Gregoire VII. 398
Hoſtie. Défendu de conſacrer deux fois la même. 229
Hubert, légat du pape en Angleterre. 221
Hueſca, repriſe ſur les infideles. 597
S. Hugues, abbé de Clugni, employé pour l'abſolution du roi Henri, 323. Honoré par Alfonſe, roi de Caſtille, 387. Gregoire VII. lui communique ſes peines intérieures, 356. Hugues reconnoiſſoit pour empereur Henri, quoiqu'excommunié. 552
Hugues, duc de Bourgogne, moine à Clugni. 265
Hugues, évêque de Die. 247 Légat du pape en France, 238. Se plaint de la facilité du pape à infirmer ſes jugemens, 343. 412. Devient archevêque de Lyon, *ibid.* Ses plaintes contre le pape Victor III. 451. Qui l'excommunie, 455. Hugues reconnoît Urbain II. 552. Se plaint de ſaint Hugues de Clugni, *ibid.* Rétabli légat en France. *ibid.*
S. Hugues, évêque de Grenoble, 392. Quitte ſon dioceſe, puis y retourne, 481. Reçoit ſaint Bruno & ſes compagnons, 482. Se plaint de Gui, archevêque de Vienne. 553
Hugues, ſeigneur du Puiſet, empriſonne Ives de Chartres. 523

Hugues le blanc, cardinal schismatique, reconnoît Alexandre II. 138. Légat en France & en Espagne sous Gregoire VII. 244. Vient à Vormes faire déposer Gregoire VII. 295

Humbert, archevêque de Lyon, moine à S. Claude. 337

Humbere, cardinal, évêque de sainte Rufine, 2. Ses commencemens, 5. Sa légation à C. P. 5. Sa réponse à Michel Cerularius, 10. A Nicetas Pectorat, 13. Humbert dresse la profession de foi de Berenger, 66. Qui le calomnie à ce sujet. 156

J.

JACA en Arragon. Son évêque rétabli à Huesca, 59. *V.* Yaca.

Jarenton, abbé de S. Etienne de Dijon. 338

Jaromir ou Gerard, indigne évêque de Prague. 253

Jean, évêque de Veletri, antipape Benoît, surnommé Mincio, 57 Se soûmet. 60

Jean, évêque d'Olmuts, persécuté par Jaromir de Prague, 254. Son affaire examinée à Rome. 272

S. Jean Gualbert, fondateur de la congrégation de Vallombreuse, 116. Ses commencemens, 121. Sa sévérité contre les grands bâtimens, 125. Sa mort. 238

Jean, évêque d'Avranches; puis archevêque de Roüen, 190. Son livre des offices ecclésiastiques. 230

Jean ou *Jeannelin*, abbé de Fescam. Son recueil de prieres. 231

Jean, patriarche Grec d'Antioche, rétabli par les croisez. 622

S. Jean, évêque de Teroüanne. Ses commencemens, 634. Son sacre. 636

Jean, archidiacre d'Orléans, décrié, 501. Ives de Chartres s'oppose à son élection pour l'évêché d'Orléans, 628. Il en demeure évêque. 631

Jean Gaëtan, diacre cardinal, 467. Chancelier de l'église Romaine. 479

Jerusalem prise par les croisez, 642. Foiblesse de ce royaume. 646

Jeudi saint. Cérémonie de ce jour à Clugni, 500 Et des jours suivans. 507

Jeûne ordonné, même aux enfans, 15. Jeûnes de Mars & de Juin réglez, 549, Au concile de Clermont, 571. Jeûnes de la veille de Noël, de celle de l'Épiphanie, du Samedi saint, &c. 208. 230

Jeux, même d'échecs, défendus aux évêques, selon Pierre Damien. 95

Johonée, indigne évêque de Dol en Bretagne. 358

Josaphat, Monastere près de Jerusalem. 545

Jourdain, prince de Capouë, enleve un dépôt du mont-Cassin. 361

Digitized by Google

Incestueux. Héréſie touchant les dégrez de parenté, 145 Condamnée par Alexandre II. 147
Incontinence des clercs tolerée en Italie, 75. Condamnée à Milan ſous Alexandre II. 272
Inveſtitures reçuës des laïques défenduës, 361. 375. Pourquoi, 444. Condamnées par Victor III. 455 Par Urbain II. au concile de Clermont, 570. Puis en 1099. *page* 634. Ives de Chartres vouloit qu'on les tolerât. 598
Iſaac Comnene, empereur de C. P. 52. Renonce à l'empire, 77
Iſaac Comnene, frere de l'empereur Alexis. 402
Iſembert, évêque de Poitiers, empêche un concile. 281
Iſles appartiennent toutes au pape, ſelon Urbain II. 523
Ives élu évêque de Chartres, 511. Sacré par le pape, 512. Ses commencemens, *ibid.* Son décret, 513. Réſiſte au mariage du roi avec Bertrade, 519. Eſt maltraité & empriſonné, 520. Empêche les Chartrains de prendre les armes pour le délivrer, 521. S'excuſe d'aller au concile de Reims 551. Aſſiſte au concile de Clermont, 568. Ecrit vigoureuſement à Hugues de Lyon ſur l'uſage de ſon autorité de légat, 598. Jaloux des droits des égliſes, 601. Se juſtifie au ſujet de cette lettre, 627. Juſtifié par Geoffroi de Vendôme. 640
Juifs. Le pape Alexandre II. défend de les tuer, 181. Maſſacrez par les croiſez en Allemagne, 593. Sauvez à Trêves. 594
Jutland. Nouveaux évêchez de cette province. 218

L.

LAMBERT intrus dans le ſiege de Teroüanne, 418. Chaſſé, & Gerard mis à ſa place. 220
Lambert de Schafnabourg, hiſtorien, 319. Fin de ſon hiſtoire. 528
Lambert de Guiſnes, élu premier évêque d'Arras, 542. Va à Rome, 543. Eſt ſacré par le pape, 545. Introniſé & reçu par ſon archevêque, 550. Aſſiſte au concile de Clermont. 568, 674
Sainte *Lance.* On prétend l'avoir trouvée à Antioche, 622. On en doute. 624
Landri, évêque de Mâcon. 481
Landuin, diſciple de ſaint Bruno. 482.
Lanfranc, abbé de ſaint Etienne de Caën, chéri du roi Guillaume le conquérant, 154, 477. Son écrit contre Berenger, 154. Lanfranc, archevêque de Cantorberi, 191. Va à Rome, & Alexandre II. le fait ſon légat en Angleterre, 194. Demande au pape de le décharger de l'épiſcopat, 225. Sa mort, ſes écrits, ſes diſciples. 478
Lantelme, archevêque d'Embrun. 392

Digitized by Google

Légats apportoient des canons tous dreſſez pour les conciles, 81. Les Allemands ne veulent ſouffrir que les légats les préſident en concile, 256. Si le pape ne peut envoyer que des légats Ultramontains. 354

Leire, monaſtere en Arragon. 189

Leitoure. Sa cathedrale rétablie. 182

S. Leon IX. pape. Sa lettre à Pierre, patriarche d'Antioche, 1. A Michel Cerularius. 3. Autre. 5. Sa mort. 8

Leon d'Acride, métropolitain de Bulgarie. Sa lettre à Jean, évêque de Trani, 2. Sa mort. 51

Leon en Eſpagne. Concile en 1091. ſous Rainier légat. 491

Liemar, archevêque de Brême, 216. Se prétend légat du ſaint ſiege. 257

Lillebonne. Concile ſous Guillaume, archevêque de Roüen. 389

Lyon. Concile où préſide Hildebrand, 37. Primatie accordée ſur les quatre provinces Lyonnoiſes, & ſur quel fondement 370. Confirmée au concile de Clermont. 572

Liſieux. Concile où préſide Hermenfroi légat, 39

Lombards déſapprouvent l'abſolution reçue par le roi Henri. 326

Londres. Concile en 1075. 288

Louis le gros, roi de France. Sa naiſſance. 410

Luceole, hermitage de Pierre Damien. 97

Lunden en Dannemarc, érigé en archevêché. 620

Lundi dédié aux anges & aux morts. 104

Luxe des évêques de l'onziéme ſiécle. 94

M.

MAINARD, évêque de ſainte Rufine, légat à Milan. 171

Manaſsès, évêque de Cambrai. Son élection approuvée par le pape, 544. Et confirmée au concile de Clermont. 574

Manaſsès F. indigne archevêque de Reims, 340. Son apologie au légat Hugues de Die, 378. Il eſt dépoſé, 380. Et meurt vagabond. 381

Manaſsès II. prévôt, & depuis archevêque de Reims. 340. 582

Manegold de Lutenbach, docteur fameux en Alſace. 550

Manſionnaires Sacrileges à S. Pierre de Rome. 424

Mantouë. Concile en 1064. 137

Ste. *Marguerite*, reine d'Ecoſſe. 534

Mariage, Comment doit être célébré, 229. Moyens pour connoître s'il y a parenté entre les parties qui le contractent. 525

Marmoutier. Monaſtere des mieux réglez dans l'onziéme ſiecle. 153

Martyrs en Suede & en Norvege. 216

Digitized by Google

Mathilde, comteſſe de Toſcane, attachée à Gregoire VII. 318. Occaſion de le calomnier, *ibid.* Elle donne ſes états à l'égliſe Romaine, 341. Elle réſiſte au roi Henri, 402. Victoire de ſes vaſſaux ſur les ſchiſmatiques, 425. Epouſe Guelfe, fils du duc de Baviere. 476

S. Mathieu apôtre. Son corps trouvé à Salerne. 431

Mauger, archevêque de Roüen, dépoſé. 39

Maurille, archevêque de Roüen. *ibid.*

Mayence. Concile en 1069. ſur le divorce du roi Henri, 115. Autre concile en 1071 198. Concile des ſchiſmatiques en 1085. Vecilon préſidant. 429

Mazare, ſon premier évêque Latin. 539

Meaux. Concile en 1082. par Hugues, légat. 418.

Melfe. Concile en 1089. Urbain II. préſidant. 479

Meſſine. Son premier évêque Latin. 537

Michel Ducas Parapinace, empereur, 203. Eſt dépoſé, 363. Fait métropolitain, 365. Faux bruit de ſon arrivée en Italie. 395

Michel Cerularius, patriarche de C. P. Sa lettre à Jean, évêque de Trani, 2. Maltraite les Latins à C. P. 4. Plaintes de Leon IX. contre lui, 7. Excommunié par les légats, 17. Son decret contre eux, 21. Sa premiere lettre à Pierre d'Antioche ſur le même ſujet, 25. La ſeconde, 33. Sa diſſimulation, 52. Chaſſé, 54. Sa mort, *ibid.*

Michel Stratonique, empereur de C. P. 51. Céde l'empire. 52

Milan. Légation ſous Nicolas II. 68. Fondation de cette égliſe, 69. Réconciliation du clergé de Milan, 72. Autre légation ſous Alexandre II. 171

Miracles. En rapporter de faux, c'eſt porter faux témoignage contre Dieu. 120

Moines. Décret d'Urbain II. pour leur conſerver les fonctions ſacerdotales, 587. Comparez aux Séraphins, 588. Un moine ne doit rien demander, 499. Moines ſans vocation, cauſe de la ruine des monaſteres, 500. Moines obligez aux pénitences canoniques, ſelon Pierre Damien, 100. Doivent demeurer dans leurs cloîtres, 127. Ne peuvent être curez, 553. Inconvéniens de leurs voïages, 210. Si l'approbation précédente eſt néceſſaire pour la profeſſion monaſtique, 213. Moines conſervez dans les cathédrales d'Angleterre, 227. Moines vagabonds reprimez. 220

Monarchie de Sicile. Ce que c'eſt. 618

Monaſteres. Leurs revenus retranchez par Iſaac Comnene. 53

Mortalité en Allemagne cauſe pluſieurs converſions. 549

Digitized by Google

Mozarabe. Office ancien d'Espagne autorisé par le duel & le feu, & toutefois aboli. 492

N.

NAPLES. Origine de ce royaume. 77. 383
Narbonne. Concile en 1054. 35
Naufrages. Ceux qui en pillent les débris excommuniez. 351
Nicée prise par les croisez, 604
Nicephore le Maure, patriarche d'Antioche. 364
Nicephore Botaniate, empereur de C. P. 362. Dépossé. 402
Nicetas Pectorat, moine de Stude. Son écrit contre les Latins, 13. Sa rétractation. 17
Nicolas le grammairien, patriarche de C. P. 405
S. Nicolas, évêque de Myre, 446. Ses reliques enlevées par des marchands de Bari, 449. Fête de cette translation. 450
Nicolas II. pape, 57. Sa mort, 83. Garde le siege de Florence. *ibid.*
S. Nicolas Peregrin, moine Grec, mort en Italie, 547. Canonisé au concile de Rome. 634
Nîmes. Concile en 1096. Urbain II. présidant. 587
Nôces. Temps où étoient défendues dans l'onziéme siecle. 209
Normands. Plaintes de Leon IX. contr'eux, 6. Se reconcilient avec Nicolas II. qui leur céde la Poüille, 76. Gregoire VII. demande du secours contr'eux, 266. Les excommunie en 1078. 351. Leur fait une autre cession plus solemnelle. 383

O.

OBLATS ou donnez dans les monasteres. 494
Oderise, abbé du Mont-Cassin. 456
Odon, évêque de Bayeux, frere du roi d'Angleterre, 192. Espere de devenir pape, 460. Est emprisonné, puis délivré, 461
Odon, prieur de Clugni, puis évêque d'Ostie, 357. *v.* Urbain II. Pris par ordre du roi Henri, & renvoyé, 411. Repris, 414. Soûtient le droit de l'empereur pour l'élection du pape, 417. Légat en Allemagne, y ordonne plusieurs évêques, 424. Assiste à l'assemblée de Berchach, 426. On veut l'élire pape, 438. Victor III. le désigne pour son successeur. 456
Odon ou Oudart, docteur fameux à Tournay. Ses commencemens, 507. Sa conversion, 509. Rétablit l'abbaie de S. Martin. 510
Olaf, roi de Norvege. Gregoire VII. lui écrit. 373
Olmutz, évêché uni à Prague, puis séparé. 253
Olub-Arselan, sultan des Turcs, 144. Ses conquêtes, 201. Sa générosité. 202
S. Omer. Concile en 1099.

Manasses de Reims présidant. 636
Orcades isles. Lanfranc permet d'y ordonner un évêque. 471
Ordination per saltum reprouvée. 235
S. Orens, patron de la ville d'Auch. 181
S. Ostent ou Ostind, archevêque d'Auch. *ibid.*
Otton, évêque d'Ostie. *V.* Odon.
Otton de Frisingue. Sa remarque sur l'excommunication du roi Henri. 301
Oudart. V. Odon.
S. Oüen. Tumulte arrivé dans son église à Roüen contre l'archevêque Guillaume. 271
Oüestminster, monastere de saint Pierre près Londres, rétabli par S. Edouard, 110. Sa dédicace. 151
Ourson, archevêque de Bari, transfere les reliques de S. Nicolas. 430

P.

PALERME prise par Robert Guischard sur les Sarrasins, 197. Son premier archevêque Latin. 537
Pape. Le roi d'Angleterre défend qu'on y reconnoisse un pape sans sa permission, 561. Suite des papes dans le dixiéme & l'onziéme siecle, selon Benon, 434. Pape ne peut révoquer les décrets des conciles généraux, 442. Ne peut changer les traditions de ses prédécesseurs, 15. Si le pape étoit dans les diptyques d'Orient, depuis le sixiéme concile, 27. 30. Décret de Nicolas II. pour l'élection du pape, 54. 90. Mitre & chappe rouges, marque de la dignité du pape, 85. Comment doit être élu, *ibid.* On prétend qu'il n'est soûmis au jugement de personne. 428
Parenté. Les degrez comptez différemment selon les canons & selon les loix. 145
Paschase Ratbert, calomnié par Berenger. 157
Pâque. Si JESUS-CHRIST fit sa derniere Pâque avant les Juifs. 24
Patriarches. Combien il y en a dans l'église. *ibid.*
Pélerinage nombreux d'Allemands à Jerusalem, 136. Ils sont attaquez par les Arabes & délivrez par les Turcs. 241
Pénitences multipliées à l'infini; de-là vint la nécessité de les compenser ou racheter, 100. 104. Pénitences canoniques dans les lettres d'Alexandre II. 237. Pénitence ne doit être administrée que par les pasteurs légitimes, 343. 375. Ou par commission de l'évêque, 556. ou du pape, 424. Pénitences des moines à Clugni, 505. Fausses pénitences condamnées. 361 375. 556
Personne. Clerc titulaire d'une église. 170
Philippe I. roi de France, couronné du vivant de son pere. Forme de ce sacre, 78. Philippe décrié con-

Digitized by Google

me ſimoniaque, & menacé de dépoſition par Gregoire VII. 282. Lettres fulminantes contre lui, 268. Quitte la reine Berte pour épouſer Bertrade, 519. 520. Eſt excommunié pour ce ſujet à Autun, 552. Sans préjudice de l'autorité royale, 554. Encore excommunié à Clermont, 572. Abſous de l'excommunication au concile de Nimes, 589. Simonie ſordide de ce prince. 631

Pierre Damien, évêque d'Oſtie, 49. Sa lettre aux évêques, *ibid.* Sa légation à Milan, 68. Sa délicateſſe ſur les préſens, 74. Sa renonciation à l'épiſcopat, *ibid.* Sa prophétie contre Cadaloüs, 87. 91. 93. Sa diſpute ſynodale, 89. Ses raiſonnemens peu juſtes, 103. Sa crédulité pour les hiſtoires merveilleuſes, 105. Sa circonſpection ſur les miracles, 121. Sa légation en France l'an 1063. 130. Légat au concile de Mayence, 1069. 185. Sa mort, 204. Ses auſtérités, 205. Ses écrits, *ibid.* Son zele pour l'obſervance monaſtique. 208. 201

Pierre Barthelemi découvre la ſainte lance à Antioche, 621. Sa mort. 624

S. Pierre, évêque d'Anagnia. 303

Pierre, évêque de Florence ſimoniaque, 116. Veut faire tuer les moines, 118. Ils le dénoncent au concile de Rome, 127. Il continue ſa perſécution, 174. Son clergé l'abandonne. 177

Pierre, patriarche d'Antioche. Sa lettre à Leon IX. Lettre à Dominique d'Aquilée, 24. à Michel Cerularius, 29. Sa modération. 31

Pierre, archevêque d'Amalfi, légat à C. P. 6

Pierre, moine de Clugni, puis abbé de Cave près de Salerne. 357

Pierre Allobrandin, moine de Florence, ſoûtient l'épreuve du feu contre l'évêque Pierre, 177. Nommé Pierre Ignée, 180. Cardinal, évêque d'Albane, *ibid.* Sa mort, 473

Pierre l'hermite va en pélerinage à Jeruſalem, & entreprend de la délivrer des infideles. 575. 576

Piſe érigée en archevêché. 524

Plaiſance. Concile en 1095. Urbain II. préſidant. 554

Pluralité de prébendes ou dignitez défenduës 571

Poitiers. Concile en 1075 273. Autre concile en 1078. Hugues de Die préſidant. 342

Pourquoi Dieu s'eſt fait homme. Traité de S. Anſelme. 613

Préface de la ſainte Vierge. Quand inſtituée. 556

Prêtres. Leur ignorance & leur négligence dans l'onziéme ſiecle. 213

Primats. N'ont de privilege que ce que la coûtume leur donne. 592

Digitized by Google

Prisonniers délivrez par l'évêque d'Orléans à son entrée. 591
Procession du Saint-Esprit traitée au concile de Bari. 625
Psalmodie. Moines de Clugni avoient beaucoup ajoûté à celle de la regle. 500
Puissances. Distinction des deux puissances ecclésiastiques & séculieres, selon Pierre Damien. 92. 136

Q.

QUATRE-TEMPS. Deux messes, l'une le samedi, l'autre le dimanche. 248
Quedlimbourg. Concile par le légat Otton, 427. Schismatiques y sont excommuniez. 428

R.

RACHAT d'autel, défendu. 570
Raimbert, docteur à Lille. 508
Raimond, comte de Toulouse & de saint Gilles, chef de la croisade. 580. 598
Rainald, évêque de Côme, directeur de l'impératrice Agnès. 251
Rainard, évêque de Langres. 334
Rainier, indigne évêque d'Orléans. 341
Realistes & Nominaux, sectes de Dialecticiens. 508
Reims. Concile en 1094. sous l'archevêque Renaud. 550
Renaud du Bellai, archevêque de Reims, 463. Refuse de sacrer le nouvel évêque d'Arras, 543. Assiste au concile de Clermont, 568. Sa mort. 582
Richard, cardinal, abbé de saint Victor de Marseille, légat en Espagne, 387. Excommunié par Victor III. 455
Richer, archevêque de Sens, désapprouve l'ordination d'Ives de Chartres, 514. Assiste au concile de Clermont, 568. Refuse de se soumettre à la primatie de Lyon, 572. Sa mort. 598
Robert, abbé de Richenou, simoniaque, déposé. 232
Robert, évêque de Chartres intrus. 335
Robert, moine de Clugni, envoyé en Espagne. Gregoire VII. s'en plaint. 388
Robert Guischard, duc de Poüille & de Calabre, vassal du saint siege, 76. Excommunié par Gregoire VII. 252. Se reconcilie & lui fait serment, 382. Gregoire recherche son amitié, 391. Sa victoire sur l'empereur Alexis, 403. Il délivre Gregoire VII. 423. Sa mort. 445
Robert, abbé de S. Evroul, établit en Calabre des monasteres de son observance. 537
Robert d'Arbrisselles, ses commencemens, 582. Urbain II. lui ordonne de prêcher. 583
Robert, premier évêque Latin de Messine. 547
Robert, abbé de Molesme, 637. Fonde l'abbaye de Cîteaux, 638. Renvoyé à Molesme par autorité du pape. 640

Digitized by Google

Rochingham. Assemblée d'évêques pour le différend de saint Anselme avec le roi. 562
Roclen, évêque de Châlon. 247. 249
Rodolfe, duc de Suaube, élu roi d'Allemagne contre Henri, 329. Gregoire VII. désavouë son élection, 330. Sa mort. 335
S. Rodolfe, évêque d'Eugubio. 119
Roger, comte de Sicile, 497. Le pape le fait sob légat, 617. Y rétablit les évêchez. 537
Roger III. évêque de Châlons. 335
Roger, duc de Poüille & de Calabre, fils de Robert Guischard, 445. Délivré du péril par saint Bruno. 615
Roland de Parme, présente au concile de Rome des lettres contre Gregoire VII. 298
Roland, évêque de Dol, reçoit le pallium comme archevêque de Bretagne, 545. Assiste au concile de Clermont. 569
Romain Diogene, empereur de C. P. 301. Pris par les Turcs, 202. Sa mort. 203
Rome. Concile sous Nicolas II. 63. Autre concile en 1063. 127. Premier concile de Gregoire VII. 251 Second concile en 1075. 281. Troisiéme concile, 298. Quatriéme concile où plusieurs évêques sont excommuniez, 350. Cinquiéme, 360. Sixiéme, 367. Septiéme, 375. Huitiéme, 391. Neuviéme, 414. Dixiéme concile de Gregoire VII. 424. Autre concile en 1099. Urbain II. présidant. 631
Roscelin de Compiegne, docteur fameux; son erreur sur la Trinité, 516. L'abjure & retombe. 517
Rose d'or, bénie par le pape, le quatriéme dimanche de Carême. 385
Roüen. Concile sous l'archevêque Maurille, 38. Autre concile en 1072. 228. Autre en 1074. sous l'archevêque Guillaume, 272. Autre en 1096. 583
Royaumes d'Europe appartiennent tous à l'église Romaine, selon Gregoire VII. 391
Russie à l'église Romaine, selon Gregoire VII. 399

S.

SALUT (Saint) monastere à Florence. 118. 124
Samedi. Comment observé par les Latins. 10
Samuel de Maroc, son traité contre les Juifs. 511
Sanction, évêque d'Orléans. 590. 629
Sang. Défense d'en manger. 13. 31
Sardaigne. Monastere établi dans cette isle, 394. Sardaigne, domaine de l'église Romaine, selon Gregoire VII. 397
Sarrasins. Guerre juste contre eux. 181
Schafnouse, monastere. 165.

Digitized by Google

Schismatiques affoiblis en Allemagne, 473. Schismatiques de Rome. Leur lettre synodale contre Urbain II.
Schisme en Allemagne à l'occasion de l'excommunication du roi Henri. 308
Schonen. Premiers évêchez en cette province. 218
Sclaves. Martyrs chez eux, 150. Leur troisiéme apostasie, 151. Gregoire VII. défend l'office divin en Sclavon. 388
Seljoukiques. Famille des Turcs, puissante en Orient. 143
Sépulchre. Chapitre en l'église du saint sépulchre. 644
Serfs des monasteres. 495
Servand, archevêque d'Hippone en Mauritanie. 311
Sicile. Evêchez & monasteres rétablis par Urbain II. 538, 540
Sigebert. Monastere fondé par saint Annon de Cologne. 88. 187
Sigefroi, archevêque de Mayence, puissant à la cour d'Allemagne, 135. Son pélerinage à Jerusalem, 139. S'efforce inutilement de réduire les clercs concubinaires, 260. Promet à Henri IV. de favoriser son divorce, 183. Va à Rome, 187. Veut se faire moine à Clugni, 233. Prétend les dîmes de Turinge, 253. Sa mort. 428
Signes pour parler des doigts établis à Clugni. 503
Silvâce exact à Clugni. *Ibid.*
Simeon, patriarche de Jerusalem, charge Pierre l'Hermite de solliciter du secours. 575. 576
Simon, comte de Crespi, moine à saint Claude. 365
Simoniaques. Ne perdent le pouvoir d'administrer les Sacremens, 117. En quel sens ne sont pas prêtres, 456. On leur permet par indulgence d'exercer leurs ordres, 63. Réconciliation des simoniaques à Milan, 72. Leur rechûte. 169
Simonie de plusieurs sortes. 73. 95
Sophrone, patriarche de Jerusalem. 142
Syliman-Scha, Sultan des Turcs en Natolie. 603
Squillace en Calabre. Son premier évêque Latin. 595
S. Stanislas, évêque de Cracovie, martyr. 381
Stercoranistes. 15
Stigand, archevêque de Cantorberi, 56. Interdit par le pape, 177. Dépose, 188. Sa mort. 189
Suenon d'Estrite, roi de Dannemarc, 112. 216. 218. Sa soûmission à l'évêque Guillaume & sa pénitence, 219. Sa mort. 281
Suede. Gregoire VII. prend soin de cette église. 373
Symbole. Addition reprochée aux Latins par les Grecs, comme erreur capitale. 28 32
S. Syr, premier évêque de Pavie. 216
Syracuse. Son premier évêque Latin. 539

Digitized by Google

T.

TARRAGONE ruinée sous les Maures, 478. Donnée à l'église Romaine, & rétablie métropole. 489
Tedald, archevêque de Milan schismatique. Sa mort. 430
Temple. Eglise de ce nom à Jerusalem. 644
Teroüane. Troubles en cette église depuis 1079. pendant vingt ans. 635
Theodora, impératrice, 34. Sa mort. 50
Theophilacte, archevêque de Bulgarie. Ses écrits. 365
Theuzen reclus à Florence. 118
Theuzon Mezabarba, pere de l'évêque de Florence. 116
Thibaut de Provins, solitaire, 166. Sa mort. 169
Thibaut III. comte de Champagne, protege les légats du pape. 334
Thierri, abbé de saint Evroul. 40
Thomas, archevêque d'Yorc, 189. Refuse l'obéissance à l'archevêque de Cantorberi, 192. Va à Rome, *ibid.* Se soûmet à Lanfranc. 224
Tiémon ou Dimon abbé, puis archevêque de Salsbourg. 485
Togrulbec, chef des Turcs Seljoudiques, 143. Sa morr, 144
Tolede prise sur les Maures par Alfonse VI. roi de Castille, 468. Sa primatie. 470
Toulouse. Concile en 1056. 44. Autre en 1090. les légats présidans. 489
Tournai. Son église veut se séparer de celle de Noyon, mais sans effet. 606
Tours. Concile où préside Hildebrand, 38. Autre concile en 1096. Urbain II. présidant. 584
Traine ou Troine, ville épiscopale de Sicile. 467. 537
Travail des mains, comment aboli chez les moines. 503
Treve de Dieu, 35. Confirmée au concile de Clermont, 571. 583. 637
Tribur. Assemblée contre le roi Henri. 314
La *Trinité* de Caën, monastere. 154
Trinité. Office de ce monastere à Clugni. 502
Troye en Poüille. Concile en 1092. Urbain *II.* présidant. 524

V.

VALLOMBREUSE. Fondation de ce monastere. 123
Valtram, archevêque de Magdebourg schismatique. Sa lettre pour le roi Henri. 412
Udon, archevêque de Treves. Gregoire VII. y avoit confiance, quoiqu'attaché au roi Henri, 352. Sa mort. *ibid.*
Vecilon, archevêque de Mayence schismatique, 426. Sa mort. 473
Vendôme. L'abbé de la Trinité, cardinal de l'église Romaine. 547
Vendredi. Jeûne ordonné ce jour, & pourquoi. 632
Venise. Son patriarche trop pauvre. 267
Victor II. pape, 37. Sa mort, 47. *V.* Gebehard.

Digitized by Google

Vidcrad, abbé de Fulde, dispute la préſeance à l'évêque d'Hildesheim, 133. Ses moines revoltez contre lui. 135
La ſainte *Vierge*. Samedi conſacré à ſon honneur, 109. Son petit office. *ibi l.* Preſcrit à tous les clercs. 580
Vincheſtre. Concile en 1072. 221
S. Ulric de Clugni. Ses commencemens, 495. Son traité des coûtumes de Clugni, 498. 500. Sa mort. *ibid.*
Vœu cauſé par la crainte, n'eſt pas moins valide. 73
Volſeme, abbé de Brunviller. Sa mort. 493
S. Voult de Luques. 527
Upſal, temple fameux des Suédois idolâtres. 217
Urbain II. pape, *v.* Odon, évêque d'Oſtie. Son entrevuë avec Roger, comte de Sicile, 467. Reconnu pape en Angleterre, 565. Vient en France & y dédie pluſieurs égliſes, 567. Autre voyage en France après le concile de Clermont, 580. 586. Retourne en Italie, 594. Rentre à Rome, 596. Attire auprès de lui pluſieurs moines de grand mérite, 612. Réſiſte au roi d'Angleterre en faveur de ſaint Anſelme, puis ſe relâche, 627. Mort d'Urbain II. 641
Uton, archevêque de Treves. 165
S. Vulſtan, prévôt, puis évêque de Vorcheſtre, 106. Sa mort. 534

X.

XIPHELIN (Jean) patriarche de C. P. 200. Sa mort, 363. N'eſt auteur de l'abregé de Dion-Caſſius. *ibid.*

Y.

YACA, ſiege des évêques d'Arragon au lieu d'Hueſca, 82. *V.* Jaca.
Yorc. Cette égliſe ſoumiſe à celle de Cantorberi. 224

Z.

ZOE', impératrice. Sa mort. 34

Fin de la Table des Matieres.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google